

Commission de la santé et des services sociaux

**L'ÉTUDE DES CRÉDITS
2023-2024**

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES

— OPPOSITION OFFICIELLE—

VOLUME 1

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
– OPPOSITION OFFICIELLE –
VOLUME 1

TABLE DES MATIÈRES DE L'ENSEMBLE DES QUESTIONS

	<u>Page</u>
1. Indiquer les sommes dépensées pour 2022-2023 par votre ministère pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	47
2. Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du Trésor pour l'année 2022-2023 et 2023-2024.	48
3. Pour le ministère et chacun des organismes, agences, conseils, comités, cellules de crise ou autres qui en relèvent, indiquer pour 2022-2023 :	49
a) Le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux affaires publiques ;	
b) Le montant dépensé par le département des affaires publiques ;	
c) Le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou par organisme.	
4. Évolution, au cours des dix dernières années, des sommes dédiées aux services sociaux comparativement aux sommes dédiées aux services et soins de santé.	53
5. Pour chaque direction du ministère et des organismes relevant du ministère, indiquer le nombre et le pourcentage d'employés occasionnels en 2022-2023 et pour les cinq dernières années, ainsi que le nombre et le pourcentage d'entre eux qui ont obtenu un poste permanent.	54
6. Mandats donnés à la Société immobilière du Québec pour la location, l'achat, l'aménagement, la décoration et les travaux divers en régie et/ou par contrat ou sous-contrat, en 2022-2023.	55
7. Nombre de postes laissés vacants pour tous les titres d'emploi pour lesquels cette information est disponible au cours de la dernière année, par région et par établissement.	57
8. Campagnes de publicité et de sensibilisation réalisées en 2022-2023, incluant les coûts et le nom des firmes ayant réalisé le mandat. Ventilation par média et par réseau social.	58
9. Liste de tous les sondages effectués en 2022-2023, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés. Ventilation par média et par réseau social.	59
10. Crédits engagés, montants dépensés, actions menées, échéancier, état et suivi des recommandations des différents comités mis en place par le ministre de la Santé et des Services sociaux et relevant de celui-ci en 2022-2023.	60

11.	Coût total par région, par établissement et pour le Québec, de l'assurance salaire 2022-2023 ainsi que les projections pour 2023-2024.	61
12.	Taux d'absentéisme par type d'emploi, par établissement du réseau de la santé et des services sociaux, par région et au total pour 2022-2023.	62
13.	Coûts de planification et de gestion pour les travaux effectués par les équipes de planification des CHU, par les gestionnaires de projets et par l'équipe du Bureau du directeur exécutif.	63
14.	Dépenses du réseau de la santé et des services sociaux par programme-clientèle (programme-service), et ce, par région et par établissement pour 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024. Indiquer le total par région, par établissement, et le total national.	64
15.	Nombre de titulaires d'emplois supérieurs et de cadres du MSSS (et leur rémunération totale), par catégorie d'emploi : a) Sous-ministres ; b) Sous-ministres associés ou adjoints ; c) Autres titulaires d'emplois supérieurs ; d) Cadres autres que les titulaires d'emplois supérieurs.	68
16.	Nombre de postes de cadres abolis 2022-2023, par établissement et par région, et les montants versés en indemnités de départ.	69
17.	Pour le ministère et chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer le nombre de postes abolis alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de l'abolition du poste.	70
18.	Pour le ministère et chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer le nombre de postes mutés alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de mutation du poste.	71
19.	Effectifs en prêt de services : nombre d'ETC et sources de financement.	72
20.	Plans régionaux d'effectifs médicaux (PREM) en médecine de famille et plans d'effectifs médicaux (PEM) en spécialité pour chaque spécialité, par région, par établissement et par réseau local de services (RLS) pour les cinq dernières années financières.	73
21.	Titres d'emploi en veille ou jugés vulnérables dans le réseau de la santé, déficit projeté de main-d'œuvre et effectif requis – ventilés par région et par année.	74
22.	Budget d'opération et effectif, par catégorie d'emploi et par établissement, des CISSS, des CIUSSS et des établissements non fusionnés.	75
23.	Coût de gestion du réseau de la santé et des services sociaux : a) Montant total ; b) MSSS ; c) CISSS et CIUSSS par mission/direction/programme-service ; d) Établissements non fusionnés par mission/direction/programme-service.	78
24.	Revenus provenant d'autres organismes : a) Contribution de Loto-Québec pour les joueurs pathologiques et les PAPA ; b) Paiement de la CSST à la RAMQ pour les accidentés du travail; c) Entente administrative avec la SAAQ.	81
25.	Transferts fédéraux pour la santé en 2022-2023 et prévisions pour les dix prochaines années.	82

26.	Liste de chaque consultation menée par le ministère et les organismes auprès des communautés autochtones en 2022-2023:	83
	a) L'objet des consultations ; b) Le moyen utilisé ; c) Les dates des rencontres ; d) Les communautés et les personnes consultées ; e) Les résultats des consultations ; f) Les montants afférents.	
27.	État de situation concernant l'implantation du financement à l'activité :	84
	a) État d'avancement du projet ; b) Montants versés à PowerHealth Solutions et à ses sous-traitants ; c) Échéancier pour 2022-2023.	
28.	État de situation du projet Optilab, incluant les sommes investies et l'échéancier de réalisation des mesures associées, par établissement.	85
29.	Depuis le 15 novembre 2021, toute demande, analyse ou consigne envoyée concernant le paiement des traitements contre l'infertilité ou la fécondation in vitro.	86
30.	Depuis le 1er avril 2021, toutes les actions entreprises afin de revoir l'organisation administrative des CISSS et des CIUSSS.	87
31.	En 2022-2023, fournir les dépenses totales des établissements de santé en matière de médicaments.	88
32.	État de situation et plan au sujet des pénuries de médicaments dans le réseau de la santé et des services sociaux.	89
33.	Fournir la liste des professionnels cliniques et/ou établissements qui ont fait l'objet de condamnation à la suite d'une enquête.	90
34.	La plus récente version des délais d'accès, par programme, incluant possiblement, mais pas exclusivement, les programmes suivants :	91
	a) SIPPE ; b) Services généraux psychosociaux ; c) Perte d'autonomie et vieillissement ; d) Déficience physique, déficience intellectuelle ou trouble du spectre de l'autisme ; e) Jeunes en difficulté ; f) Santé mentale ; g) Santé mentale ambulatoire + 18 ans ; h) Santé mentale ambulatoire - 18 ans ; i) Orthophonie ; j) Autres programmes.	
35.	État de situation de l'application des modifications dans le cadre du projet de loi n°130, <i>Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux</i> , concernant l'application de P-38.	92
36.	Tout document, analyse, avis, rapport, étude ou liste de consultation concernant des modifications à la Loi P-38, depuis le 1er avril 2021.	93
37.	Évaluations, analyses financières de l'implantation de la capitation comme mode de rémunération.	94

38.	Plan d'immobilisation du ministère de la Santé et des Services sociaux, incluant les nouvelles initiatives et les enveloppes récurrentes pour 2022-2023 et 2023-2024 :	95
	a) Immobilisation (maintien d'actifs, rénovations mineures dans le réseau, rénovations mineures dans les CHSLD, projets réguliers, projets spécifiques) ; b) Mobilier et équipements ; c) Ressources informationnelles ; d) Recouvrement de dépenses capitalisables ; e) Projets de la FCI ; f) etc.	
39.	Concernant le parc immobilier du réseau de la santé :	101
	a) Valeur du déficit du maintien des actifs (DMA) des immeubles du réseau de la santé pour l'ensemble du Québec et ventilé par région en 2022-2023 ; b) Liste des immeubles qui accusent un DMA en 2022-2023 ; c) Valeur du DMA ces immeubles en 2022-2023 ; d) Liste des établissements disposant d'un plan directeur de maintien des actifs (PDMA) en 2022-2023.	
40.	État de situation relativement aux chantiers en cours et annoncés sur le plan des établissements de santé, incluant les échéanciers, coûts prévus, dépassements de coûts, etc.	106
41.	Détail, par installation, par région de la vétusté accumulée au 31 mars 2023.	107
42.	Liste des projets d'immobilisation à l'étude ou en cours, par établissement et par région.	108

- a) La construction d'un nouvel hôpital dans le secteur de Vaudreuil;
- b) La construction du nouveau pavillon d'enseignement à l'Hôpital régional de Rimouski;
- c) L'agrandissement et le réaménagement du bloc opératoire à l'Hôpital de Dolbeau-Mistassini;
- d) La réalisation du nouveau complexe hospitalier sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus;
- e) La phase 2 du plan clinique : médecine de jour, hémodialyse et chimiothérapie à l'Hôpital régional de Portneuf;
- f) La phase 2 de la mise à niveau du bloc opératoire à l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec;
- g) L'agrandissement et le réaménagement de l'Unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) et la relocalisation des services d'hygiène et de salubrité et du génie biomédical à l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec;
- h) La construction du Centre mère-enfant et de l'urgence à l'Hôpital de Fleurimont;
- i) L'agrandissement du bloc et du réaménagement de l'Unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) à l'Hôpital Santa Cabrini;
- j) L'obstétrique à l'Hôpital Notre-Dame à Montréal;
- k) Le Centre intégré de traumatologie, l'Unité mère-enfant et le service d'endoscopie à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal;
- l) La phase 2 du CHUM;
- m) La construction d'un nouvel hôpital en Outaouais incluant les résultats du plan clinique;
- n) L'ajout d'un appareil d'imagerie par résonnance magnétique et d'un appareil de tomodensitométrie à l'Hôpital de Hull;
- o) La construction d'un édifice pour accueillir les services d'un Groupe de médecine familiale universitaire (GMF-U) à Val-d'Or;
- p) Le réaménagement de l'urgence à l'Hôpital de Sainte-Anne-des-Monts;
- q) L'agrandissement et le réaménagement de l'urgence à l'Hôpital Honoré-Mercier;
- r) L'agrandissement et la modernisation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont;
- s) Le projet d'agrandissement et de réaménagement de l'urgence et des unités de soins de l'Hôpital Pierre-Boucher;
- t) Le projet de construction de la nouvelle unité d'urgence de l'Hôpital général du Lakeshore;
- u) Le projet de réaménagement de l'Hôpital général juif;
- v) Le réaménagement du service de l'urgence de l'Hôpital de Thetford Mines;
- w) L'aménagement du laboratoire serveur OPTILAB en Montérégie à l'Hôpital Charles-Le Moyne;
- x) Le développement des services ambulatoires phases 1 et 2 à l'Hôpital Charles-Le Moyne;
- y) Le réaménagement de l'Hôpital Mont-Laurier;
- z) La modernisation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme;
- aa) La modernisation de l'Hôpital général de Montréal;
- bb) L'agrandissement et la modernisation de l'Hôpital de Verdun;
- cc) Le redéploiement et l'agrandissement de l'Hôpital de Lachine;
- dd) La construction d'un nouvel hôpital à La Malbaie;
- ee) La construction du centre d'hébergement et de soins de longue durée à Lachute.

- 44. Copie de l'étude de besoins de lit, avis ou rapport concernant l'agrandissement de l'Hôpital Le Gardeur. 130
- 45. Liste des projets annoncés au PQI annulés depuis le 1er avril 2022. 132
- 46. Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère et du cabinet. Indiquer le lieu, la date, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité. 133

47.	Liste et détail des initiatives interprovinciales en matière de santé découlant des conférences des premiers ministres ou des ministres provinciaux de la Santé et description de la participation du Québec à ces initiatives. Inclure la liste et le détail des initiatives auxquelles le Québec participe, ne participe pas ou participe en partie seulement.	134
48.	Concernant le don d'organe : a) État de situation du registre au Québec ; b) État de situation sur la consultation publique évoquée par la ministre sur le consentement présumé ; c) État de situation sur le centre de prélèvement Sacré-Cœur.	135
49.	État de situation concernant le programme d'accès aux pompes à insuline.	136
50.	Tout document ou autre communication écrite entre l'INESSS et le MSSS au sujet de la couverture du programme d'accès aux pompes à insuline en 2021-2022 et 2022-2023.	137
51.	État de situation relativement à la mise en place d'une ligne « info-médicaments ».	138
52.	Depuis le 1er avril 2020, liste des actes médicaux qui ont été revus pour la tarification.	139
53.	Outre le programme OPUS, les actions prises depuis 1er avril 2020 pour s'attaquer au surdiagnostic et à la surconsommation des médicaments.	140
54.	Depuis le 1er avril 2020, les actions prises pour accélérer l'approbation des nouveaux médicaments.	141
55.	Tous les échanges avec le gouvernement fédéral concernant le projet de régime d'assurance médicament pancanadien.	142
56.	Alliance pharmaceutique pancanadienne (APP) : indiquer le nombre d'ententes signées par le Québec au cours des 5 dernières années dans le cadre de sa participation à l'APP et les économies réalisées par le Québec.	143
57.	Actions entreprises depuis l'approbation du PLAN D'IMPLANTATION du programme québécois d'implants cochléaires pour le pôle ouest depuis janvier 2022.	144
58.	Depuis la mise en place de dispositions de transition vers les produits biosimilaires amorcée le 7 juillet 2021, nous indiquer les économies réalisées pour les exercices financiers 2021-2022, 2022-2023 et les économies attendues pour 2023-2024.	145
59.	Tous les échanges avec le gouvernement fédéral concernant les modifications au Règlement sur les médicaments brevetés.	146
60.	Détail des effectifs et budget d'opération au 31 mars 2023 de l'INESSS.	147
61.	Délai moyen d'évaluation d'un médicament.	148
62.	Concernant les nouveaux médicaments, le nombre et le pourcentage de demandes d'inscription acceptées en 2022-2023.	149
63.	Pour le concept de valeur thérapeutique, fournir la liste complète des médicaments recommandés pour ajout à la liste de médicaments et à la liste des médicaments — Établissements.	150
64.	Pour le concept de valeur thérapeutique, indiquer le nombre de patients sous traitement pour chaque molécule et les coûts pour le gouvernement.	151

65.	Concernant les nouveaux médicaments contre le cancer, le nombre et le pourcentage de demandes d'inscription acceptées en 2022-2023.	152
66.	Nombre et détail des postes vacants.	153
67.	Situation financière des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, par établissement et par région (cibles visées, déficit annuel, déficit accumulé, intérêts payés par les établissements, etc.) pour 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024. Indiquer le total par région et le total national.	154
68.	Montant de la dette à assumer par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour chaque établissement au 31 mars 2023. Fournir les prévisions de la situation au 31 mars 2024	155
69.	Service de la dette :	156
	a) Détail de la croissance du service de la dette pour les cinq dernières années ; b) Par année ; c) Par programme (ministère) ainsi que celui du gouvernement.	
70.	Nombre de cas et de décès, par établissement, liés à une maladie nosocomiale en 2022-2023, par année et au total. Même question pour les EPC.	157
71.	Montant octroyé par le MSSS aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux pour l'amélioration de la qualité de l'air en 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024. Indiquer les sommes par établissement, par région et au total.	158
72.	Accès aux tests de dépistage du GHB (drogue du viol), nombre d'établissements où le test est offert, bilan par région pour 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024 :	161
	a) Liste des établissements du réseau; b) Liste des installations du réseau; c) Liste des pharmacies communautaires; d) Nombres de tests effectués par établissement.	
73.	État de situation concernant la crise des opioïdes.	162
74.	Ventilation, par région et par mesure, des sommes dépensées en 2022-2023 en lien avec la Politique gouvernementale de prévention en santé et de son plan d'action.	163
75.	État de situation concernant la maladie de Lyme :	164
	a) Suivi du programme de formation des professionnels de la santé sur les formes de la maladie de Lyme, son diagnostic et son traitement ; b) Suivi des recommandations de la commission de la santé et des services sociaux concernant l'instauration et l'application du plan relatif à la maladie de Lyme	
76.	Campagne de vaccination régionale contre le méningocoque de sérogroupe B pour les personnes âgées de 2 mois à 20 ans :	165
	a) Combien de cas de méningocoque de sérogroupe B ont été recensés au cours des cinq dernières années, par année ? b) Dans quelle(s) région(s) ont-ils été recensés ? c) Quel bilan le ministre de la Santé et des Services sociaux dresse-t-il de la campagne de vaccination contre les infections invasives causées par le méningocoque de sérogroupe B ? d) Quel est l'avis du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) quant à l'utilisation de ce vaccin ? e) Quelles sont les intentions du ministre à cet égard ?	

77.	État de situation au sujet de la fluoration de l'eau au Québec.	167
78.	État de situation sur la norme « Entreprise en santé ». Nombre d'entreprises qui ont présentement cette certification. Nombre d'entreprises qui ont obtenu cette certification depuis la mise en place du programme.	168
79.	Bilan du Programme national de santé publique.	169
80.	Total des sommes investies en santé publique pour 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	170
81.	Évaluation des coûts directs et indirects liés au tabagisme pour l'État québécois et le réseau de la santé.	171
82.	Recommandations de mesures visant à mieux encadrer le vapotage. Présenter l'état de déploiement pour chacune des sept recommandations à mettre en place pour protéger la santé des jeunes et de la population en général.	172
83.	Financement du programme gouvernemental de lutte contre le tabac 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024. Évaluation des besoins d'indexer ce programme.	173
84.	Sommes ventilées, par année, prévues dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé et de son plan d'action.	174
85.	État de situation, concernant la mise en place d'une réglementation en ce qui concerne la cigarette électronique, incluant le nombre de constats d'infraction émis.	175
86.	État de situation sur le resserrement de la réglementation du vapotage.	176
87.	État de situation, au 31 mars 2023, de la mise en place d'un affichage nutritionnel obligatoire dans les établissements de restauration rapide. Prévisions budgétaires et échéancier pour 2023-2024.	177
88.	État de situation des actions du gouvernement en matière de prévention afin de réduire la consommation de boissons sucrées. Prévisions budgétaires et échéanciers pour 2023-2024.	178
89.	L'obésité étant reconnue comme une maladie chronique par le ministère de la Santé et des Services sociaux, nous indiquer les actions mises de l'avant par le MSSS afin de revoir l'exclusion datant des années 1990 et permettre leur évaluation par l'INESSS.	179
90.	État de situation en matière d'écart de financement interrégional, en dollars et en pourcentage, par région sociosanitaire et par programme.	180
91.	État d'avancement des travaux liés au plan d'action pour la santé des populations nordiques.	182
92.	Nombre d'interventions de la ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 54 de la <i>Loi sur la santé publique</i> . Spécifier les dossiers dans lesquels elle est intervenue, les dates et les avis fournis.	183
93.	État de situation concernant les blessures causées par des bandelettes d'incontinence au Québec et actions entreprises par le ministère pour réguler la situation et état d'avancement concernant la désignation des centres secondaires.	184

94.	État de situation au sujet de la ligne 1 866 APPELLE (nombre d'appels reçus, nombre d'appels demeurés sans réponse, coûts engendrés, etc.) :	186
	a) Nombre de régions où les appels au 1 866 APPELLE sont transférés au service 811. Prévisions à court, à moyen et à long terme ; b) Nombre de régions où le transfert au service 811 permet de parler directement à un intervenant ; c) Économies anticipées à l'échelle du Québec par cette mesure ; d) Procédure transmise par le MSSS aux CISSS et aux CIUSSS dans le cadre de cette mesure.	
95.	État de situation quant au développement de la stratégie numérique en prévention du suicide.	187
96.	État de situation sur l'élaboration d'une stratégie nationale en prévention du suicide.	188
97.	Subventions octroyées aux centres de prévention du suicide (au national et par région) en 2022-2023.	189
98.	Concernant le suicide, fournir :	190
	a) Les sommes investies dans la prévention du suicide chez les 50 à 64 ans ; b) Le nombre de sentinelles pour la prévention du suicide qui ont été formées afin de venir en aide aux personnes de 50 à 64 ans ; c) Les sommes investies spécifiquement pour la mise en place du programme des Sentinelles par année depuis sa création ; notamment pour les aînés.	
99.	En 2022-2023, le pourcentage d'augmentation du nombre de patients présentant des risques suicidaires ou révélant des idéations suicidaires par rapport à l'année précédente, lorsque ces patients se présentent :	191
	a) En milieu hospitalier, y compris les urgences; b) Auprès des centres de crise des organismes communautaires; c) En CLSC ou autre point de service non-hospitalier; d) Via la ligne Info-social; e) En milieu d'enseignement, peu importe le niveau.	
100.	Évaluation de coûts, d'économies, et analyse d'impact sur la possibilité de permettre la vaccination grippale administrée par les pharmaciens.	192
101.	Coût total de la campagne de vaccination :	193
	a) Publicité ; b) Location de salles ; c) Personnel infirmier ; d) Temps supplémentaire ; e) Cliniques de grippe ; f) etc.	
102.	Nombre de cliniques d'hiver, par région et par établissement, et date de mise en place pour 2021-2022 et 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.	194
103.	Nombre de personnes et pourcentage de personnes s'étant fait vacciner contre la grippe.	195
104.	Nombre de médecins qui ont facturé pour une vaccination et les coûts reliés, s'il y a lieu	196
105.	Montant versé en honoraires aux médecins pour la vaccination.	197
106.	Ventilation des sommes investies pour la prévention du cannabis (25 M\$) pour 2022-2023 et projection 2023-2024.	198

107.	Effectif (en ETC) et budget consacré à l'enjeu de l'encadrement du cannabis.	199
108.	En vertu de la Loi encadrant le cannabis au Québec :	200
	a) Pour l'année 2022-2023, liste de tout étude, analyse ou document concernant la réglementation du cannabis chez les différentes communautés autochtones du Québec ; b) Le nombre de communautés ayant instauré des règles et quelles sont les règles pour chacune ; c) Les ressources disponibles pour les communautés pour contrôler le produit.	
109.	Toute étude, note ou évaluation concernant l'évolution de la consommation du cannabis dans la population depuis sa légalisation.	201
110.	Copie de tous études, rapports ou analyses des systèmes comparant la situation québécoise à celle des autres provinces pour la vente de cannabis.	202
111.	Nombre d'infirmières, d'infirmières auxiliaires, d'IPS et de préposés aux bénéficiaires à temps plein et à temps partiel dans le réseau de la santé et des services sociaux, au total ainsi que par région et par établissement, au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023 :	203
	a) Ventilé par région ; b) Prévision du nombre d'embauches pour 2023-2024 et sommes réservées pour les embauches.	
112.	Préposés aux bénéficiaires, sur les 9 175 candidats inscrits au programme de formation de 2020, au 31 mars 2022, indiquer le nombre de PAB toujours à l'emploi.	204
113.	Sommes dépensées pour la rémunération du personnel soignant autre que des médecins, par catégorie d'emploi, en 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.	205
114.	Ventilation des primes octroyées aux professionnels de la santé autres que des médecins en 2022-2023, par catégorie d'emploi.	206
115.	Nombre d'infirmières formées et recrutées à l'étranger en 2022-2023.	207
116.	Échelle salariale d'un préposé aux bénéficiaires en CHSLD public et prévision des augmentations.	208
117.	Le nombre d'infirmières qui ont pris leur retraite en 2021-2022 et 2022-2023.	209
118.	Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées en pratique, par spécialité et par établissement.	210
119.	Nombre de postes, d'infirmières praticiennes spécialisées, qui ne sont présentement pas comblés, par spécialité et par établissement.	212

120.	Plan de stabilisation du réseau de la santé (1 G\$) : L'objectif de recruter 5 000 infirmières et 3 000 adjoints administratifs pour l'automne 2021.	214

Indiquer les sommes totales déboursées à ce jour :

Depuis septembre 2021, indiquer, par mois, par région et par établissement :

- a) Le nombre total d'infirmières recrutées ;
- b) Le nombre total d'infirmières praticiennes spécialisées recrutées ;
- c) Le nombre total d'infirmières qui sont restées dans le réseau et qui travaillent à temps plein ;
- d) Le nombre total d'infirmières praticiennes spécialisées qui sont restées dans le réseau et qui travaillent à temps plein ;
- e) Le nombre total d'infirmières à temps partiel qui s'engagent à passer à temps plein ;
- f) Le nombre total d'infirmières praticiennes spécialisées à temps partiel qui s'engagent à passer à temps plein ;
- g) Le nombre total d'infirmières ayant quitté pour une retraite ou vers le secteur privé et qui acceptent de revenir à temps plein ;
- h) Le nombre total d'infirmières praticiennes spécialisées qui ont quitté pour une retraite ou vers le secteur privé et qui acceptent de revenir à temps plein ;
- i) Le nombre total d'adjoints administratifs recrutés.

Depuis septembre 2021, indiquer les montants des primes versées par mois, par région et par établissement :

- a) Les primes versées pour les infirmières recrutées ;
- b) Les primes versées pour les infirmières praticiennes spécialisées recrutées ;
- c) Les primes versées pour les infirmières qui sont restées dans le réseau et qui travaillent à temps plein ;
- d) Pour les infirmières praticiennes spécialisées qui sont restées dans le réseau et qui travaillent à temps plein ;
- e) Pour les infirmières à temps partiel ayant accepté de passer à temps plein ;
- f) Pour les infirmières praticiennes spécialisées à temps partiel ayant accepté de passer à temps plein ;
- g) Pour les infirmières ayant quitté pour une retraite ou vers le secteur privé et qui acceptent de revenir à temps plein ;
- h) Pour les infirmières praticiennes spécialisées ayant quitté pour une retraite ou vers le secteur privé et qui acceptent de revenir à temps plein.

121.	Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées en formation, par spécialité, par année de début de leur formation et par institution d'enseignement supérieur.	216
122.	Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui ont gradué et commencé leur pratique au cours de l'année 2022-2023.	217

123.	Indiquer, par région et par établissement :	218
	a) Le nombre total d’infirmières nécessaires pour combler les besoins ; b) Le nombre total d’infirmières praticiennes spécialisées nécessaires pour combler les besoins ; c) Le nombre total de médecins omnipraticiens nécessaires pour combler les besoins ; d) Le nombre total de médecins spécialistes nécessaires pour combler les besoins ; e) Le nombre total d’infirmières auxiliaires nécessaires pour combler les besoins ; f) Le nombre total de préposés aux bénéficiaires nécessaires pour combler les besoins ; g) Le nombre total d’inhalothérapeutes nécessaires pour combler les besoins ; h) Mesures mises en place depuis le 1er avril 2022 pour recruter des préposés aux bénéficiaires.	
124.	Au total, et pour chaque région, chaque établissement et chaque installation de santé et de services sociaux, les informations suivantes :	219
	a) Nombre d’employés, au total ainsi que pour chaque domaine d’emploi, ayant eu à faire du temps supplémentaire ; b) Nombre d’heures supplémentaires travaillées, au total ainsi que pour chaque domaine d’emploi ; c) Nombre d’heures supplémentaires obligatoires travaillées, au total ainsi que pour chaque domaine d’emploi ; d) Nombre de quarts de travail de plus de 12 heures consécutives, au total ainsi que pour chaque domaine d’emploi ; e) Nombre de quarts de travail de plus de 16 heures consécutives, au total ainsi que pour chaque domaine d’emploi ; f) Nombre de quarts de travail de plus de 20 heures consécutives, au total ainsi que pour chaque domaine d’emploi ; g) Nombre de quarts de travail de plus de 24 heures consécutives, au total ainsi que pour chaque domaine d’emploi.	
125.	Tableau indiquant les heures travaillées par les préposés aux bénéficiaires par établissement de santé en ETC pour 2022-2023, par année civile.	220
126.	Échéancier prévu pour accorder de nouvelles responsabilités aux infirmières et échéancier.	223
127.	Montant investi dans le réseau de la santé et des services sociaux pour la main-d’œuvre indépendante (agences privées de personnel) en 2021-2022, 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 par catégorie d’emploi, par région et par établissement.	224
128.	Le nombre d’heures travaillées par la main-d’œuvre indépendante, par catégorie d’emploi, par région et par établissement.	225
129.	Montants et heures travaillées par la main-d’œuvre indépendante en 2022-2023, toutes les catégories d’emploi de la loi 30 confondues, et ventilation par région et par établissement.	226
130.	Pour chacune des catégories d’emploi de la loi 30, les heures travaillées en temps supplémentaire, détaillées par catégorie d’emploi pour les dix dernières années.	227
131.	Pour chacune des catégories d’emploi de la loi 30, le coût des heures travaillées en temps supplémentaire, détaillées par catégorie d’emploi.	228
132.	Pourcentage des heures travaillées par la main-d’œuvre indépendante sur l’ensemble des heures travaillées (heures régulières et heures supplémentaires), toutes les catégories d’emploi de la loi 30 confondues.	229

133.	Montant et heures travaillées par centre d'activité, pour les catégories d'emploi détaillées de la catégorie 1 (infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes), par établissement et par région.	230
134.	Nombre d'heures supplémentaires réalisées dans le réseau de la santé et des services sociaux, par catégorie d'emploi, par région et par établissement.	231
135.	Nombre d'heures supplémentaires réalisées dans le réseau de la santé et des services sociaux, par appellation d'emploi, par région et par établissement.	232
136.	Nombre d'heures supplémentaires réalisées dans le réseau de la santé et des services sociaux, par région et par établissement :	233
	a) Infirmières ; b) Infirmières praticiennes spécialisées ; c) Infirmières auxiliaires ; d) Inhalothérapeutes ; e) Pharmaciens d'établissement ; f) Autres.	
137.	Nombre de préposés aux bénéficiaires par type d'établissement, incluant en CHSLD, au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023	234
	a) Ventilé par région ; b) Prévion du nombre d'embauches pour 2023-2024 et sommes réservées pour les embauches.	
138.	Sommes versées ou prévues pour étendre les projets ratios à travers le Québec et nombre d'embauches nécessaire.	235
139.	État de situation sur la négociation de la rémunération des chirurgiens-dentistes.	236
140.	Nombre de médecins de famille formés et recrutés à l'étranger en 2022-2023.	237
141.	Plan des admissions dans les facultés de médecine en 2023 et pour les prochaines années.	238
142.	Nombre de médecins spécialistes formés et recrutés à l'étranger en 2022-2023.	239
143.	Nombre de médecins formés à l'étranger, mais résidant au Québec ayant obtenu un permis d'exercice restrictif ou un permis régulier en 2022-2023.	240
144.	Le nombre de postes de résidence (autorisés, comblés et non comblés) en médecine familiale et en spécialité, par année, en 2022-2023 et les estimations pour 2023-2024.	241
145.	En date du 31 mars 2023, l'objectif ministériel de prise en charge par un médecin de famille.	242
146.	Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille, et taux d'inscription, au 31 mars 2023, par tranche d'âge et par catégorie de patient (A à E), pour chaque région et pour chaque RLS.	243
147.	Délai moyen d'attente avant qu'une personne prise en charge obtienne une première consultation avec un médecin de famille, par région et par catégorie de patient (A à E).	244
148.	Nombre et proportion de personnes n'ayant pas de médecin de famille par région, par réseau local de santé (RLS) au 31 mars 2023.	245
149.	Nombre de médecins omnipraticiens qui utilisent le GAMF pour obtenir des patients.	248

150.	Nombre et pourcentage des spécialistes qui utilisent au Centre de répartition des demandes de services (CRDS), par région. Nombre de rendez-vous présentement en attente d’être répartis à un spécialiste, par région. Nombre de rendez-vous référés par ce centre de répartition depuis sa mise en place.	249
151.	Nombre de médecins répondants ayant apporté un soutien clinique aux CRDS, au total et par spécialité médicale ; nombre d’actes facturés par les médecins répondants ayant apporté un soutien clinique aux CRDS, au total et par spécialité médicale, ainsi que le montant versé aux médecins répondants nommés pour apporter un soutien clinique aux CRDS, au total et par spécialité médicale.	250
152.	Nombre de psychologues équivalent ETC, par type d’établissement et par région pour 2021-2022 et 2022-2023.	252
153.	Liste des primes aux médecins qui ont été abolies depuis le 1er avril 2022.	253
154.	Pour la FMSQ et la FMOQ, les résultats des études commandées à l’ICIS en vertu des ententes.	254
155.	Copie de toute entente intervenue entre le ministère et la FMOQ pour l’année en cours.	255
156.	Copie de toute entente intervenue entre le ministère et la FMSQ pour l’année en cours.	256
157.	Pour les chirurgies, coûts par région et par type d’intervention : a) Hanche ; b) Genou ; c) Cataracte ; d) Bariatrique ; e) Autre.	257
158.	Nombre de chirurgies réalisées, par type de chirurgie, par établissement pour 2021-2022 et 2022-2023.	259
159.	Nombre de chirurgies pratiquées dans le privé au service du public sans frais pour les patients en 2021-2022 et 2022-2023 : a) Bilan du projet pilote ; b) Analyse ; c) Coûts ; d) Bénéfices.	260
160.	Pour chaque type de chirurgie, incluant notamment la chirurgie de la cataracte et la neurochirurgie, par région et par établissement, en 2022-2023 : a) Coût moyen ; b) Durée moyenne de séjour ; c) Nombre de chirurgies effectuées.	261
161.	Liste d’attente pour une chirurgie d’un jour, par région et par établissement.	263
162.	Liste d’attente pour une chirurgie bariatrique, par région et par établissement.	264
163.	Délais pour les chirurgies, par région : a) Cancer colorectal ; b) Cancer du sein ; c) Cancer de la prostate ; d) Cancer du poumon ; e) Cancer de la peau ; f) Cancer des glandes salivaires.	265

164.	Nombre de patients en attente hors des délais médicalement acceptables par mois, par type de chirurgie et au total en 2022-2023 par région et par établissement.	266
165.	Listes d'attente en imagerie médicale et en échographie, par région et par établissement.	267
166.	Concernant le bilan du plan de remplacement provincial en anesthésiologie, chirurgie et obstétrique, depuis mars 2019, par région : a) Le nombre de découvertures ; b) La liste de découvertures ; c) La date des découvertures ; d) Les amendes imposées en lien avec les découvertures.	268
167.	Tout document, avis ou bilan concernant le Plan de réouverture de services à l'unité de natalité et d'obstétrique de l'Hôpital de Pontiac.	269
168.	Mesures ou plan visant à assurer la réouverture 24/7 de l'Urgence de l'Hôpital de Coaticook.	273
169.	Mesures ou plan visant à assurer la réouverture 12/7 de l'Urgence du CLSC et Centre d'hébergement la Petite-Nation.	274
170.	Mesures ou plan visant à assurer la réouverture 24/7 de l'Urgence du CLSC de Senneterre.	275
171.	Mesures ou plan visant à assurer la réouverture 24/7 de l'Urgence de l'Hôpital de Lachine.	276
172.	Budget accordé pour le soutien à domicile, lié au postopératoire : montant réellement dépensé en 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024, par clientèle : a) Ventilation par région pour les mêmes années ; b) Ventilation par CSSS pour les mêmes années ; c) Liste d'attente par établissement.	277
173.	Concernant l'offre alimentaire pour les aînés en CHSLD : montant supplémentaire octroyé pour améliorer l'offre alimentaire en 2022-2023 et prévision pour 2023-2024.	279
174.	Concernent les places en CHSLD, par région et au total, fournir : a) Le coût moyen par année pour une place dans un CHSLD ; b) L'évaluation des sommes nécessaires pour octroyer une place pour toutes les personnes en attente d'une place en CHSLD ; c) Les coûts moyens engendrés par une personne en attente d'une place en CHSLD qui requiert des soins particuliers à domicile ; d) Prévision de nouvelles places de longue durée pour personnes âgées en 2023-2024 par région et au total.	280
175.	Le nombre de personnes en attente d'une place dans un CHSLD public, ventilé par région, avec le délai d'attente moyen par région et au Québec.	281
176.	Tableau indiquant le nombre de nouvelles ressources embauchées en CHSLD dans les établissements depuis le 1er avril 2022 ventilé par établissement, en indiquant le nombre total de ressources, le nombre de nouvelles ressources embauchées et le nombre de postes en affichage ou en dotation.	282
177.	Sommes octroyées pour le soutien à domicile lié à la perte d'autonomie en 2022-2023, par région, par établissement et par clientèle, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	283

178.	Budget de dépenses pour l'ensemble du gouvernement du Québec ainsi que par région, par personne, pour le soutien à domicile, pour 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	284
179.	Budget par région pour le soutien à domicile pour 2022-2023.	285
180.	Répartition des personnes âgées de 65 ans et plus, selon leur région de résidence.	286
181.	Nombre d'adultes âgés de 18 à 65 ans qui attendent une place en CHSLD au 31 mars 2023.	287
182.	Plan d'élaboration de maisons adaptées pour personnes handicapées de moins de 65 ans placées dans des CHSLD.	288
183.	Nombre d'ainés recevant des services selon le milieu de vie, en 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	289
184.	Prévisions de la population âgée de 65 ans et plus atteinte de démence, par région sociosanitaire.	290
185.	Nombre de personnes de moins de 65 ans et de 65 ans et plus ayant recours au soutien à domicile, par région.	291
186.	Nombre de personnes en attente d'un service de soutien à domicile, par région.	292
187.	Développement des services de soutien à domicile pour 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024, pour chaque région.	293
188.	Budgets accordés pour le soutien à domicile lié à la perte d'autonomie, excluant les crédits d'impôt, et montants réellement dépensés en 2021-2022 et 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 :	294
	a) Par clientèle ; b) Par région ; c) Par CSSS ; d) Au total ; e) Listes d'attente par établissement.	
189.	Sommes investies dans le PEFSAD, les heures et services rendus ainsi que les montants alloués par entreprise, par région, en précisant le profil de la clientèle.	296
190.	Budgets accordés en 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024, pour les services à domicile, excluant les crédits d'impôt.	297
191.	Sommes octroyées pour le soutien aux proches aidants en 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024. Si l'information n'est pas disponible, préciser pourquoi.	298
192.	Nombre de proches aidants ayant reçu un soutien en 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024. Si l'information n'est pas disponible, préciser pourquoi.	299
193.	Nombre de proches aidants en attente de soutien, au 31 mars 2023	300
194.	Nombre de personnes de moins de 65 ans et de 65 ans et plus, recevant des services dans une ressource intermédiaire par région, en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024.	301
195.	Nombre de lits en ressource de type familial, par région, par établissement et par RLS, pour les cinq dernières années.	302
196.	Nombre de personnes en attente d'une place permanente en ressources de type familial au 31 mars 2023, par établissement, par région et au total.	305
197.	Nombre de lits de courte durée occupés par des personnes en attente d'un lit de longue durée, par région et par établissement, au 31 mars 2023.	307

198.	Nombre de lits disponibles en ressource intermédiaire en 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024 :	309
	a) Par région ; b) Par territoire de CISSS-CIUSSS ; c) Au total.	
199.	Nombre de lits en ressources intermédiaires, par clientèle, par région et prévisions pour 2023-2024.	310
200.	Besoins en nombre de lits (courte durée, longue durée, en RI-RTF) pour chacune des régions, ainsi que le nombre de lits disponibles.	314
201.	Au 31 mars 2021, par région :	315
	a) Délai moyen d'attente par région et par établissement avant d'obtenir une place permanente en CHSLD ; b) Nombre de lits d'hébergement transitoire par région et par établissement ; c) Séjour moyen en lits d'hébergement transitoire avant d'obtenir une place permanente en CHSLD par région et par établissement.	
202.	Concernant l'installation de gicleurs dans les résidences privées et CHSLD :	317
	a) Nombre de résidences privées et CHSLD qui sont actuellement dotés d'un système de gicleurs ; b) Nombre de résidences privées et CHSLD à gicler en date du 31 mars 2023 ; c) Coûts estimés de l'installation des gicleurs ; d) Budget prévu pour l'ensemble du programme d'aide ; e) Exceptions prévues pour les cas particuliers.	
203.	Budgets alloués pour le développement de services en ressources intermédiaires pour 2022-2023 :	318
	a) Par région ; b) Par CISSS-CIUSSS.	
204.	Au total, nombre de places en ressources intermédiaires par région administrative :	320
	a) Nombre créé en 2022-2023 ; b) Prévisions pour 2023-2024 ; c) Étapes de réalisation de chaque projet ; d) Coûts associés pour la création des places.	
205.	Nombre de ressources intermédiaires et de ressources de type familial ayant fermé leurs portes depuis le 1er avril 2021.	321
206.	Nombre de personnes de moins de 65 ans et de 65 ans et plus, recevant des services dans un CHSLD, par région, en 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024:	322
	a) Par région ; b) Par territoire de CISSS-CIUSSS ; c) Au total.	
207.	Nombre de places dans les résidences privées pour aînés au 31 mars 2023 au Québec et par région.	323
208.	Pour 2022-2023, indiquer, par région, les projets relatifs à :	324
	a) L'ouverture de nouveaux CHSLD ; b) La fermeture de CHSLD ; c) La transformation de CHSLD.	

209.	Au 31 mars 2023, par région, par territoire de CISSS-CIUSSS, fournir :	325
	a) Le nombre de CHSLD ; b) Le nombre de lits ; c) Le nombre de personnes en attente d'une place en CHSLD ; d) Le délai moyen pour obtenir une place en CHSLD ; e) Le nombre de places occupées ; f) Le nombre de places vacantes g) Le portrait de la clientèle hébergée en CHSLD.	
210.	Le nombre de places en CHSLD fermées en 2022-2023.	326
211.	Au 31 mars 2023, par région et au total :	327
	a) Nombre de nouveaux CHSLD ; b) Nombre de nouvelles places ; c) Prévisions pour 2020-2021 : i. Ouverture de nouveaux CHSLD ; ii. Fermeture et/ou transformation de CHSLD. d) Étapes de réalisation pour chacun des projets.	
212.	Liste des visites d'appréciation et des rapports de visite des installations de CHSLD et de ressources intermédiaires pour aînés en 2022-2023, et planification des visites prévues pour 2023-2024.	328
213.	La liste des visites surprises effectuées par la ministre responsable des aînés depuis le 1er avril 2021 :	329
	a) Établissements visités ; b) Date et heure de la visite ; c) Personnes rencontrées ; d) Personnel de cabinet qui accompagnait la ministre ; e) Personnel du ministère qui accompagnait la ministre ; f) Frais de déplacement de la ministre et des membres de son personnel de cabinet ; g) Observations effectuées par la ministre et son personnel ; h) Correctifs apportés par l'établissement à la suite de la visite surprise de la ministre.	
214.	Sommes allouées au maintien d'actifs dans les CHSLD, par région, en 2022-2023, et prévisions pour 2023-2024.	330
215.	Nombre de résidences privées pour aînés, par région et au total, et nombre de lits dans chacune.	364
216.	Nombre de résidences privées pour aînés ayant obtenu leur certification par rapport au nombre total de résidences inscrites au registre des résidences pour personnes âgées, et ce, par région.	365
217.	Nombre de résidences ayant perdu leur certification en 2022-2023, demandé leur retrait, ou n'ayant pas fait de demande de renouvellement.	366
218.	État de situation à propos des résidences privées pour aînés qui n'ont pas encore reçu leur certification.	367
219.	Plan de services intégrés pour les personnes âgées : état de situation par catégorie d'action, travaux effectués, mesures mises en place et dépenses engagées en 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	368
220.	Nombre et proportion des RPA munies de gicleurs (en totalité et en partie).	369
221.	Nombre et proportion des CHSLD munis de gicleurs (en totalité et en partie).	370
222.	Nombre et proportion des RI/RTF munis de gicleurs (en totalité et en partie).	371

223.	Sommes octroyées aux résidences, aux CHSLD et aux RI-RTF pour l'installation de gicleurs, en 2022-2023, et prévisions pour 2023-2024.	372
224.	Détail du programme d'aide financière pour les gicleurs dans les résidences privées pour aînés.	373
225.	Coûts d'immobilisation et d'opération moyens estimés par jour :	374
	a) D'un lit en CHSLD ; b) D'un lit de courte durée ; c) D'un lit en ressource intermédiaire ; d) D'un lit en ressource de type familial ; e) D'un lit en centre de réadaptation ; f) D'un bloc opératoire, par heure.	
226.	Nombre d'hospitalisations de courtes durées chez les personnes âgées en 2021-2022 et 2022-2023, sur la base de diagnostics principaux et secondaires.	375
227.	Nombre de lits (courte et longue durée) permis pour chacun des Centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés par région et au total au 31 mars 2023.	376
228.	Répartition des sommes allouées au programme « Soutien à l'autonomie des personnes âgées » pour 2022-2023.	379
229.	Organismes communautaires soutenus dans les catégories du Programme-service « Perte d'autonomie liée au vieillissement » (PALV) en 2022-2023.	380
230.	Évolution du nombre d'heures en Soutien à domicile pour les aînés depuis 2017-2018, par année, par région et pour l'ensemble du Québec.	381
231.	Tableau indiquant le nombre d'utilisateurs, le nombre d'interventions et le nombre d'heures de service en soutien à domicile, pour les aînés, par établissement pour 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.	382
232.	Évolution des heures travaillées en Soutien à domicile pour les aînés depuis 2018, ventilée par année civile.	383
233.	Tableau indiquant l'évolution des ETC en Soutien à domicile pour les aînés depuis 2018, ventilé par année civile.	384
234.	Tableau indiquant le nombre de nouvelles ressources embauchées en soutien à domicile dans les établissements depuis le 1 ^{er} avril 2022 ventilé par établissement, en indiquant le nombre total de ressources, le nombre de nouvelles ressources embauchées et le nombre de postes en affichage ou en dotation.	385
235.	Concernant les services d'aide à domicile :	386
	a) sommes réservées pour l'embauche de personnel supplémentaire dans les CLSC pour offrir des services d'aide à la vie domestique pour les aînés (repas, soins d'hygiène, ménage, etc.) en 2022-2023 et 2023-2024; b) nombre de personnel engagé en CLSC depuis le 1^{er} avril 2022 pour offrir des services d'aide à la vie domestique pour les aînés.	
236.	Concernant les Entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EESAD) :	387
	a) Le budget total en 2022-2023; b) Le budget ventilé par région en 2022-2023; c) Le nombre d'interventions au Québec en 2022-2023; d) Le nombre d'interventions ventilé par région en 2022-2023.	
237.	Liste des mesures de gériatrie sociale mises en place depuis le 18 octobre 2018 et sommes accordées pour 2022-2023 et 2023-2024	388

238.	Nombre et pourcentage d'établissements qui maintiennent et bonifient l'accessibilité aux personnes recevant des soins palliatifs à domicile aux services de base, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ainsi que le panier de services suivant pour 2021-2022 et 2022-2023 :	389
	a) Un service téléphonique (avec mise à profit d'Info-Santé) ; b) Les services médicaux ; c) Les services infirmiers ; d) La couverture pharmaceutique avec trousse d'urgence ; e) Les services de répit et de dépannage ; f) Le matériel et les fournitures pour l'aide à domicile.	
239.	Nombre de lits en soins palliatifs par région sociosanitaire, par établissement et ratio (1 lit pour 10 000 habitants) par région sociosanitaire.	390
240.	Développement de lits en soins palliatifs en 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	392
241.	Concernant les équipes médicales intensives à domicile (SIAD), au 31 mars 2023 :	393
	a) nombre d'équipes déployées par région ; b) toute correspondance entre le MSSS et la FMOQ ; c) rémunération prévue des médecins qui font partie des équipes SIAD.	
242.	Sommes dédiées à la formation du personnel en soins palliatifs pour 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	395
243.	Tous les rapports produits en 2022-2023 concernant les soins de fin de vie, et la possibilité d'étendre l'aide médicale à mourir.	396
244.	Bilan complet de l'implantation des GMF au 31 mars 2022 (nombre de GMF accrédité par région et au total, nombre de demandes en attente, objectifs d'accréditation d'ici le 31 mars 2023, coûts récurrents et non récurrents, évaluation de la formule, etc.).	397
245.	Nombre et pourcentage de GMF qui respectent leur entente au 31 mars 2023 :	398
	a) Quant aux heures d'ouverture ; b) Quant au nombre de patients inscrits.	
246.	Nombre et pourcentage de GMF qui ont, au 31 mars 2023, un taux d'assiduité de :	399
	a) 80 % et plus ; b) 79 à 79,9 % ; c) 78 à 78,9 % ; d) 77 à 77,9 % ; e) 76 à 76,9 % ; f) 75 à 75,9 % ; g) 70 à 74,9 % ; h) Moins de 70 %.	
247.	Nombre de lits de longue durée, par région et par établissement, en 2022-2023.	400
248.	Nombre de lits de courte durée, par région et par établissement, ainsi que par 1000 habitants par région en 2022-2023.	401
249.	Taux d'occupation des lits dans chacun des établissements du réseau de la santé et des services sociaux par établissement, par région et au total.	402
250.	Coût par jour pour chacun des types de lits (ou places) du réseau de la santé et des services sociaux (lits de courte durée dans un CH, places en RI, places en RTF, lits en réadaptation, places en Centre jeunesse, etc.) en 2022-2023.	405

251.	Montant payé par des centres hospitaliers à des cliniques privées avec médecins non participants pour des soins donnés à des clients de ces cliniques privées :	406
	a) Montant total pour le Québec ;	
	b) Montant payé par établissement.	
252.	Liste des établissements ayant signé des ententes avec des cliniques privées de chirurgie ou d'ophtalmologie et le nom des cliniques concernées, ainsi que les sommes versées aux cliniques. Sommes spécifiques pour les frais d'administration.	407
253.	Nombre et liste détaillée des nouveaux permis de cliniques de radiologie octroyés en 2022-2023.	408
254.	Le nombre de demandes reçues de nouveaux permis de clinique de radiologie en 2022-2023.	409
255.	Le nombre de renouvellements de permis émis et la liste des cliniques de radiologie ayant obtenu un renouvellement de permis en 2022-2023.	410
256.	Nombre de personnes ayant été prises en charge par un médecin de famille par le biais du GAMF en 2022-2023, par région et par catégorie de patient (A à E) et par âge.	412
257.	Nombre de patients inscrits au GAMF depuis moins de 3 mois, entre 3 et 6 mois, entre 6 et 9 mois, entre 9 et 12 mois, et depuis plus d'un an – fusionner : Délai moyen d'attente avant qu'une personne enregistrée au GAMF soit prise en charge, par région et par catégorie de patient (A à E).	416
258.	Répartition des GMF et des cliniques réseaux par territoire de CISSS et CIUSSS.	417
259.	État de déploiement de RDV Santé Québec ainsi que le nombre de cliniques, de GMF et de super-clinique qui l'utilise.	418
260.	Bilan et état de situation concernant le projet Archimède.	419
261.	Liste des GMF qui ne respectent pas les critères de super-clinique, mais qui reçoivent tout de même une bonification du soutien financier par rapport au financement généralement accordé au GMF de même niveau.	420
262.	Subvention moyenne versée à une super-clinique pour commencer ses activités, subvention moyenne pour les années suivantes et total des subventions versées. Ventilation par type de financement.	421
263.	Depuis le 1er avril 2020, toute demande de modification du cadre de gestion pour les super-cliniques.	422
264.	Le nombre de super-cliniques, ventilation des subventions versées et le nombre de patients accueillis par établissement, par région.	423
265.	Répartition des cliniques d'hiver par territoire de CISSS et de CIUSSS.	426
266.	Plages horaires des cliniques d'hiver qui ont offert des services, ventilées par mois, pour 2021-2022 et 2022-2023.	427
267.	Rapport quinquennal de la situation dans les salles d'urgence (incluant le nombre de visites à l'urgence, le délai moyen de séjour et le pourcentage de patients par clientèle, par région et par établissement).	428
268.	Délai moyen entre le moment où un patient entre à l'urgence et celui où il voit un médecin, par région et par établissement.	429
269.	Patients ayant quitté les urgences sans avoir vu un médecin par région et par établissement.	430

270.	État de situation concernant les unités de débordement existantes dans le réseau de la santé et des services sociaux :	431
	a) Liste des unités ; b) Statistiques de fréquentation et de délai moyen de séjour, par unité et par établissement.	
271.	État de situation concernant les unités d'hospitalisation brève (UHB) existantes dans le réseau de la santé et des services sociaux :	432
	a) Liste des unités ; b) Nombre de patients admis ; c) Durée moyenne de séjour (DMS) ; d) Nombre et pourcentage de patients ayant dépassé les 48 heures de présence ; e) Nombre et pourcentage de patients avec retour à domicile ; f) Nombre et pourcentage de patients transférés dans un lit d'hospitalisation ; g) Temps de réponse aux consultations ; h) Temps de réponse aux examens diagnostiques ; i) Taux de réadmission après congé.	
272.	Depuis le 26 octobre 2021, l'état de situation de la révision de l'organisation de travail dans les urgences.	433
273.	Grille des tarifs pour le stationnement de chacun des établissements de santé et de services sociaux, tarifs moyens et médians, et profits engendrés par établissement.	434
274.	Depuis le 1er avril 2022 copie de toute directive envoyée aux établissements de santé concernant la tarification de leurs stationnements.	435
275.	État de situation sur la vaccination contre le zona.	436
276.	Sommes provisionnées associées au déploiement de la vaccination gratuite contre le zona pour les personnes âgées en 2022-2023.	437
277.	État de situation sur la mise en place de la Direction générale de cancérologie (DGC), incluant l'effectif et le budget d'opération.	438
278.	Liste d'attente pour une chirurgie oncologique, par région et par établissement et état de situation des cibles.	439
279.	État de situation sur la mise en place des équipes interdisciplinaires fonctionnelles dans chaque établissement impliqué dans la lutte contre le cancer.	440
280.	État de situation sur la mise en place du programme de dépistage du cancer colorectal ainsi que les prévisions pour 2022-2023.	441
281.	État de situation sur la mise en place d'un programme d'assurance qualité dans les laboratoires québécois.	442
282.	État de situation du Plan d'action en cancérologie, ainsi que les prévisions pour 2022-2023.	443
283.	Délai moyen pour un traitement de radiothérapie par clientèle, par région et par établissement.	446
284.	Liste des permis émis à des cliniques médicales spécialisées (CMS) comprenant le nom, le statut, l'adresse et le type de chirurgies autorisées.	447
285.	Liste des CMS ayant obtenu un permis de CMS, mais n'ayant pas encore obtenu d'agrément.	489

286.	Liste des demandes de permis de CMS déposées au 31 mars 2023, en spécifiant la région et le type de chirurgies qui font l'objet de chacune des demandes.	490
287.	Liste des CMS qui ne répondaient pas aux normes, mais qui ont obtenu un permis.	498
288.	Liste des contrats entre les CMS-A et les contractants publics.	499
289.	Sommes totales allouées pour les services préhospitaliers d'urgence par région pour 2022-2023.	500
290.	Moyenne des délais de réponse de la Corporation Urgences-Santé en 2022-2023. Ventilation des budgets alloués en précisant, notamment :	501
	a) Le nombre de postes et les détails (infirmières, chauffeurs, répartiteurs, etc.) ; b) Le nombre de déplacements d'un établissement à un autre, de transports, de détournements, etc. ; c) Le maintien d'appels reçus (répartition urgents et non urgents) ; d) Le nombre d'unités d'ambulance ; e) La moyenne des délais de réponse, selon la priorité d'appel, par région et au total, pour les trois dernières années ; f) Nombre de véhicules redirigés en raison du débordement d'une urgence.	
291.	Pour chacun des avions-ambulances et avions-hôpitaux :	502
	a) Le nombre de transports de patients, par lieu d'embarquement des patients ; b) Les coûts d'utilisation, ventilés ; c) Le nombre de transports de patients mineurs accompagnés d'un proche ; d) Le nombre de transports de patients mineurs sans accompagnateur.	
292.	Bilan, état de situation, et toute action entreprise depuis le 1er avril 2019 concernant le projet Airmédic.	503

293.	Concernant les services préhospitaliers d'urgence :	504
	a) Liste des entreprises, corporations ou coopératives ayant le mandat d'assurer les transports préhospitaliers d'urgence, par région ; b) Moyenne des délais de réponse, selon la priorité d'appel, par région et au total, pour les trois dernières années ; c) Budget accordé, par région et <i>per capita</i>, et total pour les trois dernières années. Indiquer également le budget consenti par titre d'emploi ; d) Nombre de techniciens ambulanciers et d'unités d'ambulance, par région et au total, pour les trois dernières années ; e) Nombre de transports ambulanciers, par région et au total, en indiquant le type de transport (urgence ou interétablissements) et le type de soins (de base ou médicaux avancés), pour les trois dernières années ; f) Couverture horaire assurée, selon la zone ambulancière, pour les trois dernières années ; g) Budgets consentis à la formation des techniciens ambulanciers, par région et au total, pour les trois dernières années ; h) Nombre d'ambulances et de quarts de travail ajoutés en 2022-2023, par zone ambulancière ; i) Nombre d'heures de faction convertis en heures à l'heure en 2022-2023, par zone ambulancière ; j) Nombre de demandes, d'ajout d'ambulances, d'ajout de quarts de travail et de conversions d'heures de faction en heures à l'heure, formulées par les établissements de santé auprès du MSSS en 2022-2023 ; k) Pour chaque zone ambulancière, liste des MRC et des municipalités locales desservies et carte du territoire couvert ; l) Nombre d'appels reçus, nombre d'affectations transmises aux ressources préhospitalières, nombre de transports effectués par les ressources préhospitalières, nombre d'affectations qui ont été réaffectées avant le transport, nombre de transports annulés ainsi que taux d'utilisation clinique (TUC), par zone ambulancière, en 2022-2023.	
294.	Pour les maisons de naissance au Québec, fournir, pour 2022-2023:	505
	a) Le nom, la date d'ouverture et l'emplacement de toutes les maisons de naissance au Québec ; b) Le financement gouvernemental accordé à ces maisons ; c) Le nombre de nouvelles maisons ; d) Les prévisions pour 2022-2023 ; e) Le nombre de naissances dans les maisons de naissance ; f) Le coût moyen par accouchement pour toutes les maisons de naissance.	
295.	Pour les sages-femmes au Québec, fournir, le nombre de sages-femmes par catégorie d'emploi (poste permanent, à temps partiel ou occasionnel), le nombre de graduations en 2022-2023 par institution d'enseignement supérieur, et le nombre d'inscriptions au programme de formation en 2022-2023, par institution d'enseignement supérieur.	506
296.	Ventilation du budget dévolu au projet Dossier santé Québec (DSQ).	507
297.	Guichet d'accès à la première ligne (GAP), ventilation des dépenses totales réalisées pour l'infrastructure informatique au 31 mars 2023 et les projections pour 2023-2024, 2024-2025 ;	508
	a) Composants matériels ; b) Logiciel ; c) Réseau ; d) Système d'exploitation ; e) Système de stockage des données.	

298.	Ventilation des coûts assumés par organisme ou ministère :	509
	a) CISSS et CIUSSS ; b) Établissements ; c) Cabinet de médecins ; d) Cliniques médicales ; e) Pharmacies ; f) RAMQ ; g) MSSS.	
299.	Ventilation des coûts hors portée du projet.	510
300.	Ventilation des dépenses totales réalisées au 31 mars 2023, et ventilation par projet et par organisme ou ministère :	511
	a) CISSS et CIUSSS ; b) Établissements non fusionnés ; c) Corporation d'hébergement du Québec ; d) RAMQ ; e) MSSS.	
301.	État d'avancement de chacun des projets et leur échéancier.	512
302.	Montants reçus d'Inforoute Santé du Canada, par année, depuis la signature de l'entente.	513
303.	Évaluation des dépassements de coûts totaux au 31 mars 2023 pour le déploiement complet du DSQ.	514
304.	Nombre d'utilisateurs du DSQ au 31 mars 2023.	515
305.	État de situation sur le développement du DCI dans les établissements.	516
306.	Concernant Cristal-Net :	517
	a) Copie de l'appel d'offres #1230114 publié au SEAO ; b) Explications de l'annulation de l'appel d'offres ; c) Analyses commandées depuis le 1er avril 2020 ; d) Coûts prévus.	
307	Concernant OACIS :	518
	a) Analyses commandées depuis le 1er avril 2020 ; b) Coûts prévus.	
308.	Détail du montant prévu pour l'informatisation (DSQ/DCI/DME).	519
309.	Pour le Programme d'allocation directe – chèque emploi-service :	520
	a) Ventilation détaillée du budget pour les trois dernières années, par région et par établissement ; b) Nombre de demandes reçues au cours des trois dernières années et le total au 31 mars 2023 ; c) Nombre de bénéficiaires du programme au cours des trois dernières années et le total au 31 mars 2023 ; d) Montant octroyé en moyenne pour chaque heure de service, par région ; e) Nombre d'heures de services payées, par région.	
310.	Montants facturés aux usagers des centres de jour pour le transport et les repas, en 2022-2023, ventilés par région.	521
311.	Ventilation du financement des maisons de jeunes, par maison, par région et au total, ainsi que les prévisions pour 2022-2023.	522

312.	Bilan du plan d'action pour le bien-être et la santé des hommes.	523
313.	Ressources d'accueil (nombre de ressources, nombre de places, nombre d'usagers, nombre de personnes en attente), selon les types de clientèle suivants, ainsi que les prévisions pour 2023-2024 :	524
	a) Les jeunes ; b) Les adultes ; c) Les personnes âgées ; d) Les personnes ayant une déficience physique ; e) Les personnes ayant une déficience intellectuelle ; f) Les personnes alcooliques et toxicomanes, ainsi que les joueurs pathologiques.	
314.	Liste des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et budget alloué, par maison, par région et au total, pour 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	525
315.	Fournir une ventilation détaillée des sommes accordées par le MSSS en 2022-2023 pour déployer des mesures visant à soutenir les femmes et les enfants victimes de violence conjugale et de violences sexuelles et les prévisions pour 2023-2024.	526
316.	Pour le plan quinquennal de financement de 22,5 M\$ afin de rehausser le financement des maisons d'hébergement à l'occasion du budget 2021-2022, à raison de 4,5 M\$ par année, veuillez nous indiquer :	527
	a) Le nom des maisons d'hébergement ayant bénéficié de ce financement ; b) Le montant versé ; c) La date de réception du financement; d) Les prévisions pour 2023-2024.	
317.	Pour le plan quinquennal de financement de 92 M\$ pour les maisons d'aide et d'hébergement de première étape, soit 18,4 M\$ par année, veuillez nous indiquer :	528
	a) Les noms des maisons d'hébergement ayant bénéficié de ce financement ; b) Le montant versé ; c) La date de réception du financement ; d) Les prévisions pour 2023-2024.	
318.	Le nombre de places supplémentaires développées depuis le 1er avril 2022 pour les maisons d'hébergement de 1re étape pour femmes victimes de violence conjugale, par région, par maison d'hébergement.	532
319.	Le nombre de places supplémentaires développées depuis le 1er avril 2022 pour les maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes victimes de violence conjugale, par région, par ressource.	533
320.	Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 : bilan détaillé et ventilé par région, par catégorie d'action, des mesures mises en place, des organismes financés et des dépenses engagées ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	534
321.	État de situation quant au suivi des conclusions du Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels et ventilation des sommes utilisées, par mesure.	536
322.	Ventilation détaillée du financement des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), par CALACS, par région et au total, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	538

323.	Ventilation détaillée des sommes accordées en 2022-2023 pour des mesures servant à soutenir les femmes et les enfants victimes de violence, excluant les CALACS et les CAVAC. Mesures engagées ou à prévoir et ventilation des sommes prévues pour 2023-2024.	539
324.	Ventilation détaillée du financement des centres de femmes ainsi que les prévisions pour 2023-2024. La ventilation demandée comprend la répartition interrégionale et régionale, de même que la liste de tous les centres financés et le détail de leur financement, ainsi que les critères de financement.	540
325.	Montant dévolu, par région, au programme de santé mentale en 2021-2022 et 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024 :	541
	a) Clientèle adulte : i. 1^{re} ligne ; ii. 2^e ligne ; iii. Autres. b) Clientèle jeune : i. 1^{re} ligne ; ii. 2^e ligne ; iii. Autres.	
326.	Montant dévolu par les établissements au programme de santé mentale en 2021-2022 et 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024 :	542
	a) Clientèle adulte (par région et au total) : i. 1^{re} ligne ; ii. 2^e ligne ; iii. Autres. b) Clientèle jeune (par région et au total) : i. 1^{re} ligne ii. 2^e ligne ; iii. Autres.	
327.	Nombre de personnes en attente pour des services en santé mentale, par tranche d'âge et par région (1 ^{re} et 2 ^e ligne).	543
328.	Nombre de personnes qui passent de la 1 ^{re} à la 2 ^e ligne et de la 2 ^e à la 1 ^{re} ligne par tranche d'âge et par région.	544
329.	Quel est le temps moyen d'attente pour les personnes qui passent de la 1 ^{re} à la 2 ^e ligne et pour ceux qui passent de la 2 ^e à la 1 ^{re} ligne ?	545
330.	Quel est le montant annuel global du budget consacré à la santé mentale en 2022-2023, et combien de ces sommes ont été dépensées ?	546
331.	Quel est le budget prévu pour les services d'un psychologue en 2022-2023, et combien de ces sommes ont été dépensées ?	547
332.	Suivant l'annonce du gouvernement sur l'accès à des services en psychologie au privé, combien de personnes ont eu accès aux psychologues au privé ?	548
333.	Ventilation des professionnels qui travaillent au guichet d'accès en santé mentale par catégorie d'emploi, pour la 1 ^{re} ligne, la 2 ^e ligne ou autres, et par région.	549
334.	Ventiler les montants alloués en prévention pour la santé mentale, par action et par tranche d'âge.	550
335.	Déclinaison des 20 M\$ annoncés dans le cadre du forum jeunes et santé mentale.	551

336.	Portrait de l'implication des patients partenaires et pairs aidants et pairs aidants famille partout au Québec tel qu'annoncé par la ministre lors du forum adultes et santé mentale.	552
337.	Plan d'action en santé mentale 2022-2026 : tableau de bord/bilan détaillé, par catégorie d'action, des travaux effectués, des mesures mises en place et des dépenses engagées, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	553
338.	Plan d'action en santé mentale 2022-2026 : Pour chaque année, de 2022 à 2026, ventilation des sommes octroyées, par année et par organisme, pour l'action 3.1.	554
339.	Plan d'action en santé mentale 2022-2026 : Portrait de l'implication du comité de suivi, les actions mises en place et les prévisions quant à la reddition de comptes pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.	564
340.	Évolution et ventilation des sommes investies dans le secteur de la santé mentale en comparaison des dépenses consacrées à l'ensemble des programmes et les prévisions pour 2023-2024.	565
341.	État de situation <i>per capita</i> régional pondéré, basé sur l'estimation des coûts de production de services en santé mentale, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	566
342.	Bilan du déploiement de l'ajout de 100 postes de psychologues jeunesse et d'autres professionnels annoncés en décembre 2017 afin de compléter les équipes multidisciplinaires jeunesse des CISSS et des CIUSSS et fournir la liste des centres jeunesse ayant bénéficié de cette mesure. Préciser, sur une base annuelle, le nombre de postes affichés par catégorie professionnelle, le nombre de postes comblés, le nombre des départs dans la même catégorie professionnelle.	567
343.	Bilan du projet pilote, Aire ouverte, et prévisions du déploiement.	568
344.	Bilan détaillé des mesures mises en place et des dépenses engagées en 2022-2023 dans la mise en œuvre du Programme québécois de psychothérapie pour les troubles mentaux. Suivi des phases de déploiement et indiquer si les actions sont dans les délais.	569
345.	Total des incidents de sécurité mettant en cause des patients en santé mentale rapportés dans les salles d'urgence et les hôpitaux du RSSS en 2022-2023, et évolution par rapport à 2019-2020.	570
346.	De l'ensemble des demandes reçues par le GASM des établissements fusionnés du RSSS en 2022-2023, indiquer le pourcentage en provenance de : a) Organismes communautaires; b) Psychologues en cabinet; c) Services de crise; d) Ligne Info-Social; e) Milieux d'enseignement; f) Services de police et Sûreté du Québec; g) Services correctionnels; h) Employeurs et PAE des entreprises privées; i) Employeurs et PAE des organismes publics et parapublics; j) Membre de l'entourage de la personne utilisatrice; k) Personne utilisatrice avec accompagnement; l) Personne utilisatrice sans accompagnement.	571
347.	Pour chaque GASM du RSSS, en 2022-2023, indiquer : a) Le délai moyen entre la réception de la demande et la transmission au service approprié d'une demande complétée; b) Le pourcentage de ces délais inférieur à 5 jours; c) Le pourcentage de ces délais inférieur à 10 jours; d) Le pourcentage de ces délais inférieur à 20 jours; e) Le pourcentage de ces délais supérieur à 20 jours.	572

348. Pour chaque GASM du RSSS, en 2022-2023, indiquer : 573
- a) Le délai moyen entre la transmission au service approprié d'une demande complétée et la première intervention du service ayant pour effet d'ajouter une note clinique significative au dossier;
 - b) Le pourcentage de ces délais inférieur à 15 jours;
 - c) Le pourcentage de ces délais inférieur à 30 jours;
 - d) Le pourcentage de ces délais inférieur à 60 jours;
 - e) Le pourcentage de ces délais supérieur à 60 jours.
349. Pour chaque GASM du RSSS, en 2022-2023, indiquer : 574
- a) Le délai moyen entre la transmission au service approprié d'une demande complétée et la première rencontre en présence de la personne référée;
 - b) Le pourcentage de ces délais inférieur à 15 jours;
 - c) Le pourcentage de ces délais inférieur à 30 jours;
 - d) Le pourcentage de ces délais inférieur à 60 jours;
 - e) Le pourcentage de ces délais supérieur à 60 jours.
350. Pour chaque GASM du RSSS, en 2022-2023, indiquer : 575
- a) Le délai moyen entre la première rencontre en présence de la personne référée et l'inscription au dossier d'un diagnostic ou d'une évaluation formelle de la condition et des besoins de la personne référée;
 - b) Le pourcentage de ces délais inférieur à 15 jours;
 - c) Le pourcentage de ces délais inférieur à 30 jours;
 - d) Le pourcentage de ces délais inférieur à 60 jours;
 - e) Le pourcentage de ces délais supérieur à 60 jours.
351. Pour chaque GASM du RSSS, en 2022-2023, indiquer : 576
- a) Le délai moyen entre le diagnostic ou l'évaluation formelle de la personne référée et la rétroaction au référent;
 - b) Le pourcentage de ces délais inférieur à 3 jours;
 - c) Le pourcentage de ces délais inférieur à 7 jours;
 - d) Le pourcentage de ces délais inférieur à 15 jours;
 - e) Le pourcentage de ces délais supérieur à 30 jours.
352. Pour chaque GASM du RSSS, en 2022-2023, indiquer : 577
- a) Le délai moyen entre le diagnostic ou l'évaluation formelle et le début du service thérapeutique recommandé (première séance ou atelier de consultation avec un professionnel habilité);
 - b) Le pourcentage de ces délais inférieur à 15 jours;
 - c) Le pourcentage de ces délais inférieur à 30 jours;
 - d) Le pourcentage de ces délais inférieur à 60 jours;
 - e) Le pourcentage de ces délais supérieur à 60 jours.
353. Pour chaque GASM du RSSS, en 2022-2023, indiquer : 578
- a) Le délai moyen entre la fin du service thérapeutique recommandé et le début des activités de maintien du rétablissement correspondant aux besoins de la personne (groupes d'entraide, activités structurées en milieu de jour, service d'intégration au travail);
 - b) Le pourcentage de ces délais inférieur à 15 jours;
 - c) Le pourcentage de ces délais inférieur à 30 jours;
 - d) Le pourcentage de ces délais inférieur à 60 jours;
 - e) Le pourcentage de ces délais supérieur à 60 jours.

354. Pour chaque GASM du RSSS, en 2022-2023, indiquer : 579
- a) Le délai moyen entre la fin du service thérapeutique recommandé et le début des activités de réadaptation en dépendance recommandées (organismes communautaires ou CRD certifiés);
 - b) Le pourcentage de ces délais inférieur à 15 jours;
 - c) Le pourcentage de ces délais inférieur à 30 jours;
 - d) Le pourcentage de ces délais inférieur à 60 jours;
 - e) Le pourcentage de ces délais supérieur à 60 jours.
355. De l'ensemble des demandes reçues par le guichet d'accès en santé mentale de chaque région en 2022-2023, indiquer le pourcentage en provenance de : 580
- a) GMF;
 - b) Urgences des centres hospitaliers;
 - c) AAOR des établissements fusionnés;
 - d) La DPJ ou les autorités régionales de protection de la jeunesse;
 - e) D'autres intervenants du RSSS.
356. De l'ensemble des demandes pour des services spécialisés en psychiatrie en 2022-2023, indiquer le pourcentage en provenance de : 581
- a) Urgences des centres hospitaliers;
 - b) De médecins référents en première ligne par le biais de l'APSS;
 - c) La DPJ ou les autorités régionales de protection de la jeunesse;
 - d) Des GASM régionaux;
 - e) D'autres intervenants du RSSS.
357. Pour le service Info-Social, indiquer : 582
- a) l'augmentation en pourcentage du nombre d'appels entre 2021-2022 et 2022-2023;
 - b) l'augmentation en pourcentage du nombre d'appels abandonnés entre 2021-2022 et 2022-2023;
 - c) l'augmentation en pourcentage du délai moyen de réponse entre 2021-2022 et 2022-2023;
 - d) l'augmentation en pourcentage du nombre d'appels répondus après le délai-cible prévu dans la déclaration des services à la clientèle entre 2021-2022 et 2022-2023;
 - e) l'augmentation en pourcentage des effectifs du service et des heures travaillées entre 2021-2022 et 2022-2023;
 - f) le pourcentage des appels s'étant traduit par un référencement au GASM et l'ouverture d'un dossier en 2022-23 et son augmentation (en pourcentage) par rapport à 2021-2022.
358. Pour chaque région administrative, indiquer : 583
- a) les effectifs de chaque équipe d'intervention de crise dans le milieu;
 - b) les postes vacants et non-comblés au sein de chaque équipe;
 - c) le nombre d'interventions réalisées en 2022-2023 et son évolution par rapport à 2021-2022;
 - d) le pourcentage des interventions réalisées en 2022-2023 auprès de la même personne.
359. Pour chaque région administrative, indiquer 584
- a) le nombre de places d'hébergement de crise disponibles;
 - b) l'effet des restrictions sanitaires sur la disponibilité des places;
 - c) les places d'hébergement de crise qui seront ajoutées en 2023-2024.

360. Pour chaque région administrative, indiquer : 586
- a) Le nombre de places d'hébergement disponibles en RAC ou en URCI en 2022-2023 et son évolution depuis 2021-2022;
 - b) L'effet des restrictions sanitaires sur la disponibilité des places;
 - c) L'augmentation des loyers exigés entre 2020-2021 et 2022-2023;
 - d) Les places d'hébergement en RAC ou URCI qui seront ajoutées en 2022-2023;
 - e) Le coût moyen per capita associé au gîte et au couvert dans chaque RAC ou URFI, ainsi que le coût moyen per capita associé au gîte et au couvert pour la clientèle des installations des centres-jeunesse, et la clientèle de moins de 65 ans des CHSLD.
361. Pour chaque région administrative, indiquer : 588
- a) Les effectifs de chaque équipe de soutien et de répit-dépannage pour la famille et l'entourage;
 - b) Les postes vacants et non-comblés au sein de chaque équipe;
 - c) Le nombre d'interventions réalisées en 2022-2023 et son évolution par rapport à 2021-2022.
362. Pour chaque région administrative, indiquer : 589
- a) Les effectifs de chaque équipe de 2e niveau offrant des services de réadaptation aux jeunes en difficulté d'adaptation et à leurs familles;
 - b) Les postes vacants et non-comblés au sein de chaque équipe;
 - c) le nombre d'interventions réalisées en 2022-2023 et son évolution par rapport à 2021-2022;
 - d) le pourcentage des interventions réalisées en 2022-2023 auprès de la même personne/famille.
363. Pour chaque région administrative, indiquer : 590
- a) le ratio de places disponibles par 100 000 habitants pour les mesures de soutien dans la communauté des personnes atteintes de troubles mentaux graves en 2022-2023 et son évolution par rapport à 2021-2022;
 - b) le pourcentage des places disponibles réservées pour le suivi intensif dans le milieu;
 - c) le pourcentage des places disponibles réservées pour le suivi d'intensité variable;
 - d) le pourcentage des places disponibles réservées pour le soutien de base non-intensif;
364. Pour chaque région administrative, indiquer : 592
- a) le ratio de places disponibles par 100 000 habitants pour les services d'hébergement et d'habitation autres qu'institutionnels;
 - b) le pourcentage des places disponibles en logement supervisé;
 - c) le pourcentage des places disponibles en logement autonome;
 - d) le temps d'attente moyen avant d'avoir accès à une place.

365. Pour chaque centre intégré, indiquer :

593

- a) le nombre de lits de psychiatrie par 100 000 habitants;
- b) le nombre de lits de pédopsychiatrie par 100 000 habitants;
- c) le nombre de lits de psychiatrie par 100 000 habitants pour les soins de courte durée;
- d) le nombre de lits de psychiatrie par 100 000 habitants pour les soins de longue durée;
- e) le nombre de lits de psychiatrie par 100 000 habitants;
- f) le nombre de lits réservés pour les soins médico-légaux par 100 000 habitants;
- g) le nombre de lits réservés pour les soins médico-légaux par 100 000 habitants en milieu fermé;
- h) le nombre de lits réservés pour les soins médico-légaux par 100 000 habitants à sécurité maximale.

366. Pour chaque centre intégré, indiquer :

596

- a) le délai moyen d'attente pour une consultation en psychiatrie d'un patient en état de crise;
- b) le délai moyen d'attente pour une consultation en psychiatrie d'un patient à l'état mental instable se présentant avec une crise de manie, un premier épisode psychotique ou un trouble dépressif post-partum grave;
- c) le délai moyen d'attente pour une consultation en psychiatrie d'un patient à l'état mental instable se présentant avec une crise d'hypomanie ou une dépression majeure;
- d) le délai moyen d'attente pour une consultation en psychiatrie d'un patient à l'état mental stable se présentant avec un premier épisode psychotique;
- e) le délai moyen d'attente pour une consultation en psychiatrie d'un patient à l'état mental stable se présentant avec une crise d'hypomanie, un trouble dépressif postpartum grave ou une dépression majeure.

367. Pour chaque centre intégré, indiquer :

597

- a) Combien de psychiatres sont désignés pour agir à titre de médecins spécialistes répondants en psychiatrie ;
- b) la sommes des actes relatifs à la fonction de médecins spécialistes répondants en psychiatrie facturés à la RAMQ en 2022-2023 et son évolution par rapport à 2021-2022.

368. Au sujet de la mise en œuvre des équipes mixtes d'interventions psychosociales et policières de proximité :

599

- a) La proportion de policiers et de travailleurs sociaux au sein de chaque équipe;
- b) Le nombre de ces équipes par 100 000 habitants dans les grands centres urbains;
- c) Le nombre total d'équipes à la fin de la mise en œuvre et les communautés desservies;
- d) Le calendrier de déploiement des équipes;
- e) Le rôle des pairs aidants et des spécialistes en situation de crise des organismes communautaires dans le contexte du déploiement de ces équipes;
- f) Le nombre d'équipes mixtes d'intervention en place, en date du 1^{er} avril 2023.

369. Au sujet de l'intégration et de la formation des pairs aidants : 600
- a) Combien de pairs aidants sont-ils actifs sur le terrain en 2022-23?
 - b) Combien de nouveaux pairs aidants ont été formés et intégrés en 2022-23 et combien de pairs aidants ont quitté au cours de la même période?
 - c) Quelles sont les équipes d'intervention dans le milieu qui doivent comprendre au moins un pair aidant et pour lesquelles ces postes ne sont pas comblés?
 - d) Quelles sont les équipes "aires ouvertes" qui doivent comprendre au moins un pair aidant et pour lesquelles ces postes ne sont pas comblés?
370. Quels seront les critères retenus pour "prioriser" l'accès aux services en santé mentale et en dépendance pour les parents d'enfants suivis par le réseau de la santé et des services sociaux ? En quoi le niveau de priorisation de cette clientèle sera-t-il différent de celui d'adultes avec des besoins similaires mais dont les enfants ne sont pas suivis par le réseau? Quel sera le résultat de "l'échec" de ces traitements sur la décision de la DPQ de retenir un signalement et de retirer l'enfant du milieu familial? 601
371. Au sujet du Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM) : 602
- a) Dans quel district judiciaire ce programme est-il implanté?
 - b) A-t-il eu un effet démontré sur la judiciarisation ou l'incarcération de ces patients?
 - c) Dans combien de districts judiciaires doit-il encore être déployé, et d'ici quand?
 - d) Quelle est la composition de chaque équipe?
372. Au sujet de l'investissement de 21 M\$ pour les unités pour troubles graves du comportement et le remplacement des RAC par les URCI : 604
- a) Combien d'embauches ont été réalisées en 2022-2023?
 - b) Combien de postes reste-t-il encore à combler?
 - c) Quelle est l'échéance des projets-pilotes annoncés et quand seront publiés les rapports d'évaluation?
373. Au sujet de l'opération main-d'œuvre dans le secteur psychosocial : 605
- a) Combien de personnes détentrices d'un baccalauréat et non-inscrites à un ordre professionnel ont-elles été embauchées depuis l'annonce de décembre 2021?
 - b) Combien de personnes supplémentaires se sont inscrites au doctorat dans les disciplines de la psychothérapie depuis l'annonce des bourses d'études de décembre 2021?
 - c) Combien d'agents administratifs se sont inscrits à la formation accélérée depuis l'annonce de décembre 2021, et combien seront embauchés à la suite de leur formation en 2022?
 - d) Combien de nouveaux postes de stagiaires seront créés dans le réseau en 2022 et 2023, et quels sont les établissements régionaux qui n'offriront pas de stages;
 - e) Combien de nouveaux superviseurs de stage seront formés et désignés en 2022 et 2023 et où seront-ils déployés?

374.	Au sujet des projets-pilotes du PQPTM réalisées dans trois établissements régionaux au cours des trois dernières années :	607
	a) Y aura-t-il des rapports d'évaluation de ces projets-pilotes et quand seront-ils publiés? b) Dans ces trois régions, quel a été l'impact sur les délais d'attente pour obtenir un premier service? c) Dans ces trois régions, quel a été l'impact sur les délais d'attente pour obtenir des sessions de psychothérapie lorsqu'indiqué par l'évaluation des besoins du patient? d) Dans ces trois régions, quel a été la proportion des patients à qui l'on a prodigué des conseils au téléphone ou référer à un guide d'autosoins qui a ensuite été pris en charge par des centres de crise, les services psychiatriques des hôpitaux ou fait l'objet d'une intervention policière?	
375.	Nombre de personnes en attente, délais d'attente moyens et coûts estimés pour améliorer l'accessibilité aux services pour chacun des services spécialisés de réadaptation en déficience physique, selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2023 :	608
	a) Adultes ; b) Aînés ; c) Enfants.	
376.	Nombre de personnes en attente, délais d'attente moyens et coûts estimés pour améliorer l'accessibilité aux services pour chacun des services spécialisés de réadaptation en déficience intellectuelle, selon la région sociosanitaire et au 31 mars 2023 :	609
	a) Adultes ; b) Aînés ; c) Enfants.	
377.	Nombre de personnes en attente, délais d'attente moyens et coûts estimés pour améliorer l'accessibilité aux services spécialisés pour chacun des services spécialisés de réadaptation pour les TSA, selon la région sociosanitaire et au 31 mars 2023 :	610
	a) Adultes ; b) Aînés ; c) Enfants.	
378.	Liste d'attente pour un premier service de réadaptation DI, DP et TSA (ventilation par région et par tranche d'âge).	611
379.	Délai moyen d'attente pour une demande d'évaluation diagnostique de trouble du spectre de l'autisme et pour une demande d'évaluation globale des besoins, par région et par tranche d'âge.	612
380.	Par famille, en moyenne, le taux de roulement de travailleurs sociaux qui prennent en charge le dossier.	613
381.	Nombre de familles qui bénéficient des épisodes de services et le coût de cette mesure, par année, pour 2021-2022 et 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	614
382.	État de situation et ventilation des sommes de 29 M\$ et de 1,25 M\$ annoncées le 21 mars 2017 en lien avec le Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017- 2022 ainsi que de la somme de 11 M\$ annoncée afin de réduire les listes d'attente.	615
383.	État de situation détaillé par mesure et par région, de la mise œuvre du Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017-2022 et son impact sur les temps d'attente et la prise en charge.	617

384.	Délai moyen d'attente pour des services de stimulation précoce ICI offerts par les CRDI des CIUSSS par région et par tranche d'âge. (DI, DP et TSA)	621
385.	Délai moyen d'attente pour des services de réadaptation par un CRDI d'un CIUSSS après l'âge de sept ans, par région et par tranche d'âge. (DI, DP et TSA)	622
386.	Délai moyen d'attente pour l'accès aux services socio-professionnels par région et par tranche d'âge. (DI, DP et TSA)	625
387.	Listes d'attente par région, par tranche d'âge et au total pour obtenir des services de répit, par catégorie (aînés, handicapés, etc.)	627
388.	Sommes réservées en 2022-2023 et en 2023-2024 pour développer des services de répit supplémentaires.	628
389.	Liste des organismes communautaires, par région, qui agissent auprès des personnes handicapées, et qui ont obtenu ou à qui l'on a donné, des subventions du ministère de la Santé et des Services sociaux (par le biais du PSOC) ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	629
390.	Ventilation des places et des temps d'attente avant d'avoir une place dans les centres d'hébergement publics, dans les centres de réadaptation et dans les centres de jour pour 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024, par région.	630
391.	Liste des centres de jour par région et liste d'attente pour les centres de jour, par catégorie (aînés, handicapés, etc.)	631
392.	Nombre de centres de jour ayant fermé leurs portes depuis le 1er avril 2022, et donner le nombre de places en moins que cela représente.	639
393.	Sommes réservées en 2023-2024 pour l'ajout de services de centres de jour.	640
394.	Listes d'attente pour les programmes d'aide matérielle, par catégorie de programme, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	641
395.	État de situation et échéancier concernant l'adoption d'un règlement visant la mise en accessibilité des édifices construits avant 1976 par le ministre du Travail. Actions posées en 2022-2023 pour faire avancer ce dossier.	642
396.	État de situation concernant les mesures favorisant l'accessibilité universelle des commerces, incluant le nombre de demandes d'aide financière reçues et les sommes versées, par région.	643
397.	Qui compose le comité médical du MTESS qui a décidé, en juillet 2022, de dresser une nouvelle liste des diagnostics évidents qui permet un accès accéléré aux prestations du Programme de solidarité sociale ? Est-ce que le MSSS a été consulté ? Pourquoi la liste a-t-elle été réduite ?	645
398.	Pour 2020-2021 et 2021-2022, combien de personnes, pour chacun de ces diagnostics, ont bénéficié de l'accès accéléré aux prestations du Programme de solidarité sociale avant que la liste soit réduite ? - d'autisme; - de schizophrénie; - de bipolarité.	646
399.	État de situation concernant les différents travaux entamés par le MSSS pour la transition des enfants autistes à l'âge de 18 ans.	647
400.	Ventilation des ressources et des mesures en place pour accompagner les personnes autistes vieillissantes (40 ans et plus).	648

401.	État de situation du taux de suicide des personnes qui ont un trouble du spectre de l'autisme pour les années 2021-2022 et 2022-2023.	649
402.	État de situation du taux d'itinérance des personnes qui ont un trouble du spectre de l'autisme pour les années 2021-2022 et 2022-2023.	650
403.	État de situation, liste des rencontres, études, correspondances et analyses concernant la mise à niveau de l'aide financière aux familles naturelles d'enfants handicapés à celle des familles d'accueil.	651
404.	Concernant le <i>Plan d'engagements gouvernementaux : Une action gouvernementale concertée à l'égard des personnes handicapées : mise en œuvre 2021-2024 de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité (PEG)</i> , pour chacun des 12 engagements, veuillez nous indiquer : a) L'investissement total du Plan 2021-2024 et les sommes provenant de nouveaux investissements; b) Le ministère/organisme responsable de l'engagement; c) Si l'engagement est nouveau ou bien s'il était déjà prévu dans un autre plan d'actions des ministères, organismes et municipalités. Si oui, veuillez nous identifier où cet engagement se retrouve. d) Le montant prévu par année pour l'engagement en indiquant les nouveaux investissements; e) Le montant investi en 2022-2023; f) L'état d'avancement de l'engagement; g) La liste des groupes qui ont été consultés pour la réalisation du Plan en indiquant le nom du groupe ou de l'organisme, la date de la consultation et les personnes consultées.	652
405.	Concernant le <i>Centre d'autisme À pas de géant</i> , veuillez nous indiquer: a) L'état d'avancement du projet; b) Les sommes transférées par le Ministère en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024; c) L'échéance de réalisation du projet.	656
406.	Concernant la transition des jeunes autistes vers l'âge adulte, veuillez nous fournir : a) La liste des travaux effectués par le Ministère pour faciliter la transition; b) Les avis, analyses, notes, études, recherches ou tout autre document concernant ce sujet; c) La liste des rencontres effectuées à ce sujet en indiquant la date, l'organisme ou les personnes rencontrées, l'objet de la rencontre; d) Toutes les mesures annoncées ou mises en place afin de faciliter la transition vers l'âge adulte.	657
407.	Veuillez détailler la ventilation des sommes investies en 2021-2022 et 2022-2023 pour bonifier les soins et services aux personnes handicapées et les prévisions pour 2023-2024.	658
408.	Veuillez indiquer le taux de chômage des personnes handicapées qui sont aptes à l'emploi, par année, depuis les cinq dernières années	659
409.	Veuillez donner, par année depuis 2017, le nombre total de demandes d'allocation pour un enfant handicapé. De ce nombre, ventiler les demandes qui ont été refusées et donner le motif du refus.	660
410.	Veuillez donner, par année depuis 2017, le nombre total de demandes d'allocation du supplément pour un enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels. De ce nombre, ventiler les demandes qui ont été refusées et donner le motif du refus.	661

411.	Concernant le <i>Programme de soutien à la famille d'une personne ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme</i> , veuillez nous indiquer pour 2022-2023 :	662
	a) Le nombre de personnes ayant une déficience intellectuelle ayant eu accès au programme, ventilé par région; b) Le nombre de personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme, ventilé par région; c) Le nombre moyen d'heures octroyées à une personne ayant une déficience intellectuelle, ventilé par région; d) Le nombre moyen d'heures accordées à une personne sous le spectre de l'autisme, ventilé par région; e) Le nombre de personnes ayant une déficience intellectuelle sur la liste d'attente, ventilé par région; f) Le nombre de personnes sous le spectre de l'autisme sur la liste d'attente, ventilé par région.	
412.	Liste des organismes communautaires subventionnés par le MSSS par le biais du PSOC (organismes à rayonnement national et organismes à rayonnement régional) et montant des subventions octroyées par organisme, par région, par mois et au total, en 2022-2023. Détailler les montants selon le mode de financement (à la mission globale, entente de service ou spécifique et projet) et préciser la typologie et la catégorie de chaque organisme.	663
413.	Fournir les barèmes financiers et les seuils planchers utilisés par chaque CISSS-CIUSSS et par la Direction des services sociaux généraux et des activités communautaires (DSSGAC), selon chaque typologie, l'année de leur élaboration et le plan établi pour les atteindre.	664
414.	Ventilation des nouvelles sommes (supplémentaires) octroyées par le PSOC en 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024.	665
415.	Liste des organismes qui sont reconnus au PSOC, mais qui sont en attente de financement, par région. Indiquer aussi le nombre de demandes de reconnaissances reçues, par région.	666
416.	Subventions accordées à des organismes communautaires œuvrant auprès des hommes, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	667
417.	Détailler les sommes annoncées par le Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2020-2024 en précisant les organismes communautaires ayant reçu des sommes et le mode de financement (mission, projet ou entente de service).	668
418.	Subventions accordées aux organismes communautaires en santé mentale dans chacune des régions, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	669
419.	État de situation et sommes dépensées pour le <i>Programme québécois universel de dépistage de la surdité</i> .	670
420.	État de situation et avancement au sujet de la réforme du PSOC.	672
421.	Combien d'organismes vont bénéficier des 100 M\$ supplémentaires du PSOC ? Ventiler par circonscription.	673
422.	Crédits octroyés et dépensés en matière de sécurité alimentaire et aux banques alimentaires. Fournir les besoins financiers de ces organismes.	674
423.	Nombre d'adoptions en cours et complétées en 2022-2023 selon le pays d'origine de l'enfant.	676
424.	Nombre de parents ayant eu accès à une formation pré adoption en 2022-2023.	677
425.	Nombre de parents ayant eu accès à une formation post-adoption en 2022-2023.	678

426.	Liste des établissements du réseau de la santé et des services sociaux offrant un suivi post-adoption.	679
427.	À la suite des modifications apportées par la Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements (113), indiquer le nombre de refus de communication de l'identité, ou de contacts inscrits, ventilés selon s'il s'agit d'une adoption antérieure au 16 juin 2018 ou non.	680
428.	Pour chacun des employés de l'État qui travaillent en protection de la jeunesse et qui relèvent du Ministère, veuillez nous indiquer le nombre de postes abolis alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de l'abolition du poste.	681
429.	Pour chacun des employés de l'État qui travaillent en protection de la jeunesse et qui relèvent du Ministère, veuillez nous indiquer le nombre de postes mutés alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de mutation du poste.	682
430.	État de situation au sujet du financement, de l'âge moyen des enfants et du nombre de familles d'accueil, au 31 mars 2022, ainsi que les prévisions pour 2023.	683
431.	État de situation des travaux en cours visant à rétablir l'écart entre l'aide financière versée aux familles naturelles et aux familles d'accueil de personnes handicapées d'âge mineur et majeur.	684
432.	Le nombre de professionnels engagés en protection de la jeunesse via la plateforme Je contribue en 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	685
433.	Le nombre total de professionnels en protection de la jeunesse pour l'année 2022-2023.	686
434.	Le nombre de professionnels en protection de la jeunesse ayant quitté ou en arrêt de travail pour l'année 2022-2023.	687
435.	État de situation, par région administrative, du nombre de dossiers de protection de la jeunesse confiés à chaque intervenant, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	688
436.	État de situation pour 2022-2023, par région administrative, du nombre de signalements reçus et retenus en protection de la jeunesse. Indiquer le motif du signalement.	689
437.	État de situation pour 2022-2023, par région administrative, sur le nombre de places manquantes dans les centres jeunesse, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	690
438.	État de situation pour 2022-2023, par région administrative, sur le nombre de places créées dans les centres jeunesse, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	691
439.	État de situation pour 2022-2023, par région administrative, sur le nombre d'enfants sur la liste d'attente, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	692
440.	Le délai de traitement moyen entre la réception du signalement et le début de l'évaluation, par région administrative, pour 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	693
441.	État de situation pour 2022-2023 des différentes mesures mises en place en protection de la jeunesse dans le Grand Nord québécois.	694
442.	Ventilation des sommes dévolues en développement pour chaque année ainsi que les prévisions pour 2023-2024, pour les jeunes en difficulté, par région et par établissement.	695

443.	Liste des sommes dues par le gouvernement fédéral aux centres jeunesse desservant les communautés autochtones.	696
444.	Listes d'attente, par région, en évaluation, en accès à l'hébergement et en application des mesures pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, par groupe d'âge, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	697
445.	Pour chaque année par région du Québec, la moyenne de dossiers, de protection de la jeunesse, confiés à chaque intervenant, ventilé selon le type d'intervention (évaluation/application des mesures).	698
446.	Pour chaque année, par région du Québec, à l'application des mesures, la moyenne des rencontres par mois et/ou semaine, et/ou année, avec l'enfant, et/ou sa famille ayant un suivi avec la DPJ.	699
447.	Nombre de fugues des centres jeunesse, par centre jeunesse en 2022-2023.	700
448.	Budgets octroyés aux centres jeunesse (CISSS et CIUSSS – direction responsable des programmes préalablement administrés par les centres jeunesse) en 2022-2023.	701
449.	État de situation quant au déploiement du programme d'intervention en négligence dans chacune des régions du Québec ; ventilation des sommes qui y sont consacrées.	702
450.	État de situation et bilan concernant les mesures d'isolement en centre jeunesse ouvert en lien avec la loi 99, <i>Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions</i> , par établissement et par installation.	703
451.	Crédits budgétaires alloués en 2022-2023 et prévus en 2023-2024 afin de mettre en œuvre les recommandations du Rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (Rapport Viens) ainsi que les recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA) et les recommandations du rapport Laurent.	704
452.	État de situation et bilan du programme qualification jeunesse, par établissement ou installation;	705
	a) Sommes et ventilation des montants alloués au programme, par établissement ou installation; b) Nombre de participants qui ont eu accès au programme, par établissement ou installation; c) Nombre de participants qui ont quitté le programme à l'âge de 19 ans, par établissement ou installation;	
453.	État de situation du groupe d'action interministériel assurant la mise en œuvre des recommandations du rapport Laurent. Ce comité implique les ministres de la Justice, de la Famille, de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que des Affaires autochtones. Indiquer :	706
	a) Les dates des rencontres; b) La liste des participants; c) Les ordres du jour; d) Les procès-verbaux; e) L'échéancier des travaux concernant chacune des 65 recommandations qui se déclinent à près de 250 actions; f) L'échéancier prévu de la mise en œuvre des phases 2 et 3.	
454.	État de situation concernant les ententes entre la Direction de la protection de la jeunesse et le ministère de l'Éducation concernant la scolarisation des enfants au Nunavik hébergés en centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté.	708

455.	État de situation concernant l'investissement de 10M\$ afin d'améliorer le soutien clinique des familles d'accueil jeunesse : Indiquer, par région administrative :	709
	a) Le nombre de postes créés au soutien clinique des familles d'accueil; b) Les ajouts à la bonification de la qualité des services rendus aux jeunes hébergés; c) Les actions posées concernant l'amélioration de l'attraction et la rétention des familles d'accueil; d) La liste des ressources ayant reçu un montant, spécifier le montant et indiquer la date à laquelle la somme a été versée; e) La ventilation de la somme de 10M\$; f) Les sommes dépensées à ce jour du 10M\$.	
456.	État de situation concernant l'investissement de 28,5M\$ destiné à améliorer la qualité et l'accessibilité des services de proximité offerts aux jeunes en difficulté. Indiquer :	711
	a) Les actions posées quant au délai d'accès aux services de proximité. b) Les délais d'accès aux services de proximité en 2021-2022 et 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024; c) Les actions posées quant à l'augmentation du taux de prise en charge; d) Les délais des taux de prise en charge en 2021-2022 et 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024; e) Ventiler la somme de 28,5M\$; f) Les sommes dépensées à ce jour du 28,5M\$.	
457.	État de situation concernant l'investissement de 1,5M\$ au projet de centre de services intégrés en abus et maltraitance (SIAM). Ventiler ce montant.	715
458.	État de situation pour chacune des phases et des actions du document <i>S'engager pour nos enfants</i> sur les étapes de mise en œuvre des recommandations de la commission Laurent.	716
459.	Ventilation du financement des ressources pour personnes itinérantes, par maison, par région, par tranche d'âge, par sexe et au total, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	717
460.	Taux d'occupation des refuges pour itinérants pour les 4 dernières années, par région et par refuge.	718
461.	État de situation sur le renouvellement de la SPLI et sur les conditions imposées par le gouvernement fédéral.	719
462.	Étude ou analyse des impacts de la nouvelle SPLI sur les organismes québécois qui luttent contre l'itinérance.	720
463.	Ventilation des sommes affectées à l'itinérance par le MSSS et par le gouvernement.	721
464.	État de situation sur les travaux visant à renouveler le Plan d'action en itinérance.	722
465.	État de situation et l'ensemble des mesures prises dans la continuité des services de répit et d'hébergement mis en place durant la période hivernale. Fournir notamment la liste des projets, les dates d'échéance, les montants prévus et distribués, le tout ventilé par région.	723
466.	Nombre de places total dans les refuges pour les personnes itinérantes et nombre de nouvelles places créées ventilées par région.	724

467.	Fournir le détail de toutes les ententes entre le gouvernement du Canada et celui du Québec visant à aider les Québécois en situation d'itinérance. Préciser les états d'avancement, budgets, crédits disponibles, le bilan de chacune et tous autres éléments pertinents.	731
468.	Fournir le détail de toutes les ententes entre le gouvernement du Canada et celui du Québec visant à aider les Québécois en situation d'itinérance. Préciser les états d'avancement, budgets, crédits disponibles, le bilan de chacune et tous autres éléments pertinents.	732
469.	Bilan et état d'avancement du plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026.	734
470.	Budget investi en prévention et en traitement du jeu pathologique et en cyberdépendance ainsi que les prévisions pour 2023-2024, par région et au total.	735
471.	Nombre et liste des organismes financés pour la lutte contre la toxicomanie, par région, ainsi que le montant versé à chacun.	736
472.	Liste d'attente en matière de lutte contre la toxicomanie et les délais d'attente par région.	737
473.	Bilan des ressources d'hébergement en toxicomanie ayant reçu leur certification et donner le nombre de places que cela représente.	738
474.	Liste des ressources d'hébergement en processus de certification, par région, pour 2022-2023.	739
475.	Liste des organismes qui offrent des traitements de lutte contre la toxicomanie, par région.	740
476.	Listes d'attente en désintoxication.	741
477.	État de situation concernant l'encadrement et le financement des centres de lutte contre la dépendance, notamment la toxicomanie.	742
478.	État de situation, au 31 mars 2023, de la mise en œuvre du Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028. Fournir tout rapport ou document produit et ventilé par : a) actions complétées en 2022-2023 ; b) actions en cours et dans les délais en 2022-2023 ; c) actions en cours et hors délais en 2022-2023 ; d) actions réévaluées/hors délais/impossibles à déterminer ; e) actions à venir en 2023-2024 ; f) budget investi jusqu'à maintenant pour chaque action.	743
479.	Montant prévu pour la lutte contre la toxicomanie par région et par établissement, et prévisions pour 2023-2024.	744
480.	Dans le cadre de l'aide financière de 300 000\$ octroyée à l'organisme <i>Au cœur des familles agricoles</i> , fournir : a. Le nombre d'agriculteur aider par l'organisme annuellement; b. Le nombre d'agriculteurs supplémentaires qui pourront bénéficier de l'aide grâce à l'aide financière; c. Analyse, note ou document afin d'aller potentiellement plus loin dans l'accompagnement des agriculteurs en matière de santé mentale; d. Le nombre de dépression ou de cas déclarer de problème de santé mentale au Québec pour les agriculteurs; e. Les pertes agricoles associés aux problèmes de santé mentale; f. Tout suivi fait par le MSSS afin d'outiller davantage les agriculteurs en matière de santé mentale.	745

481.	Dépenses engagées pour l'achat de matériel de protection individuelle ventilé par mois et par région. État des réserves au 31 mars 2023 pour chaque élément.	746
482.	Taux d'achat auprès de fabricants québécois pour les équipements de protection individuelle, notamment les masques, les blouses et les gants en 2022-2023.	748
483.	Valeur totale et volume d'unités achetées pour tous les contrats de gré à gré pour l'approvisionnement en EPI d'avril 2020 au 31 décembre 2022, en vertu du décret sanitaire du 13 mars; en pourcentage du total et en comparaison avec l'année financière précédente.	749
484.	Coût unitaire moyen des masques de procédure, blouses et gants achetés de gré à gré, en comparaison des coûts unitaires pour l'ensemble des approvisionnements en EPI de l'année financière précédente.	750
485.	Nombre et montant des ententes de services conclues avec le secteur privé (cliniques ou laboratoires). Liste par région, par type de service et montant de l'entente pour chacune.	751
486.	Nombre de préposés aux bénéficiaires embauchés travaillant à temps plein en 2022-2023.	752
487.	Nombre d'employés déplacés d'une installation à l'autre, par mois et par établissement, en 2022-2023. Faire la distinction entre les employés du MSSS et ceux des agences.	753
488.	Dans le cas d'un déplacement de personnel, processus d'autorisation du déplacement et critères pour permettre le déploiement d'un travailleur de la santé dans plus d'une installation.	754
489.	Sommes nécessaires pour rattraper le retard accumulé dans les interventions chirurgicales.	755
490.	Nombre de patients en attente d'une chirurgie, par type et par CISSS/CIUSSS.	756
491.	Taux de chirurgies reportées par CISSS/CIUSSS et par mois.	758
492.	Nombre de patients dont la chirurgie a été annulée sous recommandation du médecin. Raison de cette annulation.	759
493.	Sommes dépensées dans le secteur privé (cliniques et laboratoires) pour le rattrapage de chirurgies et les services de radiologie, par type, par milieu et par région.	760
494.	Sommes dépensées pour la construction ou la rénovation de salles de chirurgie ou de laboratoires dans des cliniques privées. Liste des cliniques, type de service et montant pour chacune.	761
495.	Dépensées liées à l'utilisation des plateaux techniques par région et par CISSS/CIUSSS. Comparaison avec l'année précédente.	762
496.	Nombre de patients en attente d'un scan ou d'une IRM, par type et par région.	764
497.	Nombre d'interventions reportées à cause du délestage, par région et par type d'intervention.	765
498.	Plan d'action et sommes dépensées par le ministère pour lutter contre la désinformation liée à la COVID dans l'espace public.	766
499.	Données sur l'utilisation du logiciel COVID-Alert.	767
500.	Nombre d'éclosions dans les installations RAC, RI-RTF qui héberge des clientèles DP-DI-TSA, ainsi que les installations d'hébergement des centres jeunesse, pour femmes victimes de violence, les maisons de convalescence et les CRD, ventilé par région et par mois.	768

501.	Les cas, les hospitalisations (par 100 000 habitants), les tests (par 100 000 habitants), taux de positivité des tests et le nombre d'éclosions pour chaque région administrative.	769
502.	Les cas, les hospitalisations (par 100 000 habitants), les tests (par 100 000 habitants), taux de positivité des tests et nombre d'éclosions pour chacune des 10 plus grandes municipalités au Québec.	770
503.	Les cas, les hospitalisations (par 100 000 habitants), les tests (par 100 000 habitants), taux de positivité des tests et nombre d'éclosions pour la région de l'Outaouais, en soustrayant le RLS de Pontiac.	771
504.	Taux de vaccination des travailleurs du réseau de la santé, par emploi, par milieu et par région et par CISSS/CIUSSS.	772
505.	Sommes dépensées pour la création de cliniques post-COVID, par région, par CISSS/CIUSSS.	873
506.	Fréquence de tests de dépistage des travailleurs du réseau, par région, par CISSS/CIUSSS.	874
507.	Données concernant le criblage et le séquençage des échantillons positifs par mois et par région, notamment les sommes engagées, le nombre d'employés, le nombre et le pourcentage d'échantillons analysés et les délais d'analyse.	875
508.	Contrats liés au criblage et au séquençage des échantillons positifs.	876
509.	Nombre d'employés dédiés au traçage des contacts dans les cas de variants, par région, par CISSS/CIUSSS.	877
510.	Sommes prévues pour les effets secondaires du vaccin et ses conséquences cliniques.	878
511.	Plan d'action et sommes dépensées par le ministère pour faire la promotion de la vaccination par région et par CISSS/CIUSSS.	879
512.	Plan d'action et sommes dépensées par le ministère pour faire la promotion de la vaccination auprès des allophones par région et par CISSS/CIUSSS.	880
513.	Taux de vaccination des travailleurs en agence de santé par emploi et par région.	881
514.	Détails des actions et des sommes dépensées pour promouvoir et encourager la vaccination chez les travailleurs du réseau de la santé par CISSS/CIUSSS.	882
515.	Sommes dépensées pour la création de cliniques post-COVID, par région, par CISSS/CIUSSS.	883
516.	Fréquence de tests de dépistage des travailleurs du réseau, par région, par CISSS/CIUSSS. Indiquer le type de test (gargarisme, PCR, rapide).	884
517.	Pourcentage des travailleurs du réseau dépistés dans le cadre du dépistage systématique par semaine, par emploi, par milieu, par CISSS/CIUSSS. Indiquer le type de test (gargarisme, PCR, rapide).	885
518.	Somme et nombre de tests de dépistage hebdomadaires effectués auprès des travailleurs du réseau de la santé par semaine, par emploi, par milieu, par CISSS/CIUSSS. Indiquer le type de test (gargarisme, PCR, rapide).	886
519.	Évolution des délais dans la chaîne de dépistage, par mois et par région et selon les catégories suivantes : travailleurs de la santé, clientèle vulnérable du réseau, et pour la population en général.	887
520.	Délai entre le contact du citoyen potentiellement infecté avec la Santé publique et l'obtention de son résultat de test de dépistage, ventilé par mois.	888

521.	Sommes dépensées pour le traçage des contacts, au total, par mois et par région.	889
522.	Proportion de contacts notifiés et délais de contact médian entre la première exposition potentielle au cas et la notification.	890
523.	Nombre médian de contacts obtenus lors des enquêtes de traçage, par mois et par région.	891
524.	Données sur les tests rapides, notamment le nombre, les dates de réception, d'expiration et d'utilisation le cas échéant par type de test. Préciser combien de tests rapides a été jeté ou retourné. État actuel des inventaires.	892
525.	Sommes dépensées pour l'achat de tests rapides et nombre de tests achetés, par type.	894
526.	Données sur les projets pilotes liés aux tests rapides, notamment la liste des projets acceptés et refusés, le nombre et le type de tests utilisés par projet, le milieu, la région, les sommes allouées et les dates.	895
527.	Critères de sélection pour l'octroi de projets pilotes liés aux temps rapides et résultat des projets pilotes complétés.	897
528.	Pour les tests rapides fournis aux entreprises, préciser les critères, le nombre de demandes, le nombre de demandes acceptées et le nombre de tests déployés.	899
529.	Écart entre les activités de dépistage du cancer entre cette année et l'année précédente, notamment le dépistage du cancer colorectal et du cancer du sein.	900
530.	Écart entre les activités de dépistage d'ITSS entre cette année et l'année précédente.	902
531.	Écart entre les activités de dépistage de maladies pédiatriques entre cette année et l'année précédente.	903
532.	Taux de rendez-vous reportés entre le 1 ^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.	904
533.	Taux des patients en attente depuis plus de 3 mois sur SIMASSS qui ont reçu l'appel de leur médecin pour s'assurer de leur état de santé et de les informer de la situation des retards.	905
534.	Taux des patients en attente depuis plus de 3 mois sur SIMASSS qui ont reçu l'appel de leur médecin pour être informé du report de leur chirurgie, traitement ou examen diagnostique.	906
535.	Taux des patients en attente depuis plus de 3 mois sur SIMASSS qui ont reçu l'appel de leur médecin pour consentir à une opération dans une clinique médicale spécialisée.	907
536.	Taux des patients en attente depuis plus de 3 mois sur SIMASSS qui ont reçu l'appel de leur médecin pour être informé d'une détérioration de leur condition.	908
537.	Taux des patients en attente depuis plus de 3 mois sur SIMASSS qui ont reçu l'appel de leur médecin pour être informé que la détérioration de leur condition les rendait inéligibles au traitement ou à la chirurgie initialement prévue.	909
538.	Taux des patients en attente depuis plus de 3 mois sur SIMASSS qui ont été confiés aux soins palliatifs	910
539.	Taux des patients en attente depuis plus de 3 mois sur SIMASSS qui sont décédés.	911
540.	Concernant l'accès à l'information:	912
	a) Nombre d'effectifs supplémentaires affectés au traitement des demandes d'accès à l'information en 2022-2023.	

541.	Parmi tout le financement offert par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), pour les cinq dernières années, indiquer la proportion qui est allée à des organismes LGBT.	913
542.	Pour 2022-2023, indiquer le nombre total de demandes pour des cartes d'assurance-maladie sans mention de sexe et le nombre de cartes d'assurance-maladie délivrées. S'il y a eu des refus, veuillez expliquer le processus suivi par vos agents pour en arriver à une telle conclusion. En cas de refus, veuillez aussi fournir toutes les justifications pour chaque refus.	914
543.	Pour 2022-2023, indiquer les actions et mesures mises en œuvre ainsi que les sommes investies pour former et sensibiliser le personnel aux réalités des gens de la communauté LGBT.	915
544.	Pour 2022-2023, indiquer pour chaque région administrative, le nombre de prescriptions de Testosterone cypionate (Depo-testostérone) et de Testosterone enanthate (Délatestryl), les sommes remboursées et le nombre de patients qui en ont bénéficié.	916
545.	Pour les cinq dernières années, indiquer le nombre de médecins formés à l'étranger qui se sont vus refuser l'accès à la résidence ou vus refuser une mise à niveau dans les programmes de formation collégiale et universitaire du Québec. Veuillez également indiquer le processus utilisé pour en arriver à une telle conclusion et les justifications données pour chaque refus.	918
546.	Pour les cinq dernières années, indiquer toutes les actions et mesures mises en œuvre dans les facultés de médecine afin d'assurer que les processus et critères de sélection soient exempts de biais discriminatoires et conçus de manière à permettre d'évaluer objectivement la candidature des personnes diplômées hors Canada et États-Unis à leur juste valeur et en fonction des qualités et aptitudes nécessaires pour accéder au programme de formation postdoctorale.	919
547.	Pour 2022-2023, indiquer pour chaque région administrative, le nombre de prescriptions de Estrace et de Lupin estradiol, les sommes remboursées et le nombre de patients qui en ont bénéficié.	920
548.	Pour 2022-2023, indiquer pour chaque région administrative, le nombre de prescriptions de Valérate d'estradiol et de Cypionate d'estradiol, les sommes remboursées et le nombre de patients qui en ont bénéficié.	921
549.	Pour les cinq dernières années, indiquer les actions et mesures mises en œuvre pour améliorer le dépistage du VIH au Québec.	922
550.	Pour les cinq dernières années, indiquer les sommes investies pour améliorer le dépistage du VIH au Québec.	923
551.	Pour les cinq dernières années, indiquer tous les partenaires du Ministère qui œuvrent dans la lutte contre le VIH en précisant les actions et mesures prises par chacun d'entre eux.	924
552.	Pour 2021-2022 et 2022-2023, indiquer pour chaque région administrative, le nombre de prescriptions de Pre-exposure prophylaxis (PrEP) et de Post-exposure prophylaxis (PEP), les sommes remboursées et le nombre de patients qui en ont bénéficié.	925
553.	Pour 2021-2022 et 2022-2023, indiquer les actions et mesures mises en œuvre pour former, informer et sensibiliser le personnel d'Info-Santé aux réalités des gens de la communauté LGBT.	929

554.	Pour 2021-2022 et 2022-2023, indiquer les sommes investies pour former, informer et sensibiliser le personnel d’Info-Santé aux réalités des gens de la communauté LGBT.	930
555.	Pour 2021-2022 et 2022-2023, indiquer les actions et mesures mises en œuvre pour former, informer et sensibiliser le personnel de la RAMQ aux réalités des gens de la communauté LGBT.	931
556.	Pour 2021-2022 et 2022-2023, indiquer les sommes investies pour former, informer et sensibiliser le personnel de la RAMQ aux réalités des gens de la communauté LGBT.	932

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 1

Indiquer les sommes dépensées pour 2022-2023 par votre ministère pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

RÉPONSE NO 1

2022-2023

FRISSSS

	Dépenses en informatique 2022-2023 (préliminaires)				
Provenance	CSPQ/ITQ/CAG	Externe	FRISSSS et RAMQ	Interne	Total général
Logiciels	(92 673) \$	57 516 576 \$			57 423 903 \$
Matériels		8 559 954 \$			8 559 954 \$
Services informatiques	(10) \$	121 223 026 \$	61 962 561 \$	28 722 076 \$	211 907 653 \$
Autres	(7 619 411) \$	59 373 837 \$			51 754 426 \$
Total général	(7 712 094) \$	246 673 394 \$	61 962 561 \$	28 722 076 \$	329 645 936 \$

MSSS

	Dépenses en informatique 2022-2023 (préliminaires)				
Provenance	CSPQ/ITQ/CAG	Externe	FRISSSS et RAMQ	Interne	Total général
Logiciels		22 146 \$	4 056 \$		26 202 \$
Matériels		1 031 \$			1 031 \$
Services informatiques			3 964 260 \$		3 964 260 \$
Services professionnels		32 663 \$	11 699 \$		44 361 \$
Autres		33 324 \$		207 517 \$	240 841 \$
Total général	- \$	89 164 \$	3 980 015 \$	207 517 \$	4 276 695 \$

FRISSS & MSSS

	Dépenses en informatique 2022-2023 (préliminaires)				
Provenance	CSPQ/ITQ/CAG	Externe	FRISSSS et RAMQ	Interne	Total général
Logiciels	(92 673) \$	57 538 722 \$	4 056 \$		57 450 105 \$
Matériels		8 560 985 \$			8 560 985 \$
Services informatiques	(10) \$	121 223 026 \$	65 926 821 \$	28 722 076 \$	215 871 914 \$
Services professionnels		32 663 \$	11 699 \$		44 361 \$
Autres	(7 619 411) \$	59 407 161 \$		207 517 \$	51 995 267 \$
Total général	(7 712 094) \$	246 762 557 \$	65 942 576 \$	28 929 592 \$	333 922 631 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 2

Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du Trésor pour l'année 2022-2023 et 2023-2024.

RÉPONSE NO 2

La réponse à cette question est fournie dans les volumes *Crédits des ministères et organismes* du *Budget de dépenses 2022-2023* et *2023-2024*.

QUESTION NO 3

Pour le ministère et chacun des organismes, agences, conseils, comités, cellules de crise ou autres qui en relèvent, indiquer pour 2022-2023 :

- a) Le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux affaires publiques ;
- b) Le montant dépensé par le département des affaires publiques ;
- c) Le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou par organisme.

RÉPONSE NO 3

a) Le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux affaires publiques :

18 personnes.

Prendre note que ces personnes relèvent du ministère du Conseil exécutif. Ce nombre inclut les ressources professionnelles ou des étudiants tout comme les personnes en congé de maternité.

b) Le montant dépensé par le département des affaires publiques :

Les principales dépenses sont reliées aux conférences de presse et aux communiqués de presse. Les dépenses associées aux conférences de presse se retrouvent et à la question n° 4 des questions générales. Outre ces montants, les dépenses des affaires publiques sont imputées à la Direction des communications.

But	Fournisseurs ou firmes	Montant
Transmission des communiqués de presse	CNW Québec inc.	76 665 \$
Revue de presse écrite	I.C.I Influence communications inc.	32 957 \$
Revue de presse électronique	I.C.I Influence communications inc.	13 224 \$

- c) Le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme :

Rencontre concernant la production d'une vidéo – Nouvel hôpital en Outaouais

Rencontre par Teams : 1 rencontre

Membres : représentants de la Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), représentant de la compagnie Haus Montreal

Date : 1^{er} avril 2022

Rencontre concernant la production d'un communiqué sur l'unité de soutien Système de santé apprenant (SSA) Québec

Rencontre par Teams : 1 rencontre

Membres : représentants de la Direction des communications du MSSS, représentant de l'Université de Sherbrooke

Date : 8 avril 2022

Rencontre avec le Capitole de Québec pour l'organisation des Prix d'excellence

Rencontres en présentiel et à distance : 2 rencontres

Membres : représentants de la Direction des communications du MSSS, représentants du Capitole de Québec

Date : 11 avril 2022 et 9 juin 2022

Rencontre avec la firme d'animation Éklosion

Rencontre par Teams : 1 rencontre

Membres : représentante de la Direction des communications du MSSS et représentante de la firme Éklosion

Date : 20 avril 2022

Rencontre concernant un rapport santé publique Abitibi

Rencontre par Teams : 1 rencontre

Membres : représentants de la Direction des communications du MSSS, représentant du MSSS, représentants du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Date : 22 avril 2022

Rencontre de suivi - Fonderie Horne

Rencontre par Teams : 1 rencontre

Membres : représentant de la Direction des communications du MSSS, représentant du Bureau de la sous-ministre du MSSS, représentants du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, incluant la Direction régionale de santé publique, représentants du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, représentant du Cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques

Date : 25 avril 2022

Rencontre concernant une conférence de presse

Rencontre par Teams : 1 rencontre

Membres : représentant de la Direction des communications du MSSS, Représentants de l'Association de prévention du suicide

Date : 4 mai 2022

Rencontre de démarrage / Réunion préparatoire technique Alerte SILVER

Rencontre par Teams : 1 rencontre

Membres : représentant de la Direction des communications du MSSS, Représentants du ministère de la Sécurité publique et de la Sûreté du Québec

Date : 17 mai 2022

Investigation into acute hepatitis in children

Rencontre virtuelle : 1 rencontre

Membres : représentants de la Direction des communications du MSSS, représentants des autres provinces, représentants du gouvernement fédéral

Date : 8 juin 2022

Rencontre avec un journaliste dans le cadre du Projet PÉTRASS au Centre de détention de Percé

Rencontres par Teams : 2 rencontres

Membres : représentants de la Direction des communications du MSSS, représentants du ministère de la Sécurité publique, représentants du CISSS de la Gaspésie, journaliste

Date : 8 juin 2022 et 31 mars 2023

Rencontre concernant une annonce en télédermatologie

Rencontre par Teams : 1 rencontre

Membres : représentant de la Direction des communications du MSSS, représentants de la Fédération des médecins spécialistes du Québec

Date : 13 juin 2022

Comité technique pour la mission du ministre Dubé au Danemark

Rencontre par Teams : 1 rencontre

Membres : représentant de la Direction des communications du MSSS, représentants du MSSS, représentants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, représentants du Protocole du gouvernement du Québec.

Date : 21 juin 2022

Rencontre concernant le MPOX (variole simienne)

Rencontre virtuelle : 1 rencontre

Membres : représentants de la Direction des communications du MSSS, représentants des autres provinces, représentants du gouvernement fédéral.

Date : 10 août 2022

Rencontre sur les données Polio

Rencontre par Teams : 1 rencontre

Membres : représentants de la Direction des communications du MSSS, représentants de l'Agence de la santé publique du Canada

Date : 28 décembre 2022

Rencontre sur les composés perfluorés (PFAS) dans l'eau potable

Rencontre par Teams : 1 rencontre

Membres : représentant de la Direction des communications du MSSS, représentants du MSSS, représentants de l'Institut national de santé publique du Québec.

Date : 12 janvier 2023

Rencontre sur la qualité de l'air à Arvida (Rio Tinto Alcan)

Rencontre par Teams : 1 rencontre

Membres : représentant de la Direction des communications du MSSS, représentants du MSSS, représentants du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Date : 16 janvier 2023

Rencontre d'arrimage des communications en lien avec les PFAS

Rencontre par Teams : 1 rencontre

Membres : représentant de la Direction des communications du MSSS, représentant de la Direction des communications du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, représentants du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Date : 30 janvier 2023

Rencontre concernant l'évaluation des délinquants dangereux à contrôler

Rencontre par Teams : 1 rencontre

Membres : représentants de la Direction des communications du MSSS, représentants du MSSS, représentants du ministère de la Justice, représentants du ministère de la Sécurité publique, représentants de l'Institut Pinel

Date : 18 janvier 2023

Rencontre concernant le dossier des bandelettes

Rencontre par Teams : 1 rencontre

Membres : représentant de la Direction des communications du MSSS, Anne-Louise Chauvette de la Fédération des médecins spécialistes du Québec et Catherine Duplantie de la firme Morin RP

Date : 17 février 2023

Rencontre concernant le dossier Floralties

Rencontre par Teams : 1 rencontre

Membres : représentant de la Direction des communications du MSSS, représentants du MSSS, représentants du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, Représentants de la firme d'avocat Monette-Barakett

Date : 10 mars 2023

QUESTION NO 4

Évolution, au cours des dix dernières années, des sommes dédiées aux services sociaux comparativement aux sommes dédiées aux services et soins de santé.

RÉPONSE NO 4

Dépenses dédiées aux services sociaux dans le réseau de la santé et des services sociaux comparativement aux soins et services de santé pour l'année financière 2021-2022 :

Dépenses de santé et de services sociaux	
Programme	2021 - 2022
Santé physique	10 541 130 561 \$
Santé mentale	1 753 457 033 \$
Santé publique	503 023 813 \$
Total - Santé	12 797 611 407 \$
Services généraux	1 320 634 334 \$
Soutien à l'autonomie des personnes âgées	5 349 120 879 \$
Déficiance intellectuelle et TSA	1 347 262 718 \$
Déficiance physique	997 584 902 \$
Dépendances	174 138 321 \$
Jeunes en difficulté	1 801 346 598 \$
Total - Services sociaux et réadaptation	10 990 087 752 \$
Source : contour financier 2021-2022 excluant les coûts liés à la COVID-19	

QUESTION NO 5

Pour chaque direction du ministère et des organismes relevant du ministère, indiquer le nombre et le pourcentage d'employés occasionnels en 2022-2023 et pour les cinq dernières années, ainsi que le nombre et le pourcentage d'entre eux qui ont obtenu un poste permanent.

.....

RÉPONSE NO 5

La réponse à cette question est fournie à la question n° 4 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 6

Mandats donnés à la Société immobilière du Québec pour la location, l’achat, l’aménagement, la décoration et les travaux divers en régie et/ou par contrat ou sous-contrat, en 2022-2023.

RÉPONSE NO 6

LIEU	DESCRIPTION
1075, chemin Sainte-Foy, Québec	▪ Vérification du système électrique pour le branchement de deux fours à micro-ondes commerciaux; ▪ Ajout d’une porte à une salle (demande annulée); ▪ Entretien ménager de la cafétéria pour réouverture; ▪ Modification aux services d’entretien ménager pour ajouter le nettoyage de la cafétéria; ▪ Réparation de murs dans la cuisine de la cafétéria; ▪ Nettoyage après vandalisme; ▪ Remplacement d’une fontaine à eau murale avec refroidisseur; ▪ Réparation du lave-vaisselle de la cafétéria; ▪ Retrait des mains courantes dans un monte-charge; ▪ Ragréage et peinture des murs et réparations mineurs aux tapis dans la suite ministérielle; ▪ Réparation du réfrigérateur commercial de la cafétéria; ▪ Surveillance (agent de sécurité) durant des travaux dans une salle de serveurs; ▪ Branchement de lave-vaisselle au cabinet ministériel; ▪ Branchements de colonnettes pour du mobilier intégré (demande annulée).
930, chemin Sainte-Foy, Québec	▪ Modification aux services d’entretien ménager pour ajouter le nettoyage du centre d’entraînement; ▪ Ajout de prises électriques et de câblage réseau dans trois salles de rencontre; ▪ Achat et installation de tapis d’hiver; ▪ Réparation du plancher de la salle de repos;

LIEU	DESCRIPTION
	▪ Surveillance (agent de sécurité) durant un événement de recrutement (demande annulée, inclus au contrat); ▪ Givrage des murs vitrés; ▪ Réparation/remplacement du mécanisme des portes de la salle multifonctionnelle.
3000, avenue Saint-Jean-Baptiste, Québec	▪ Surveillance (patrouille) à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice.
1645, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec	▪ Aucune demande.
201, boulevard Crémazie Est, Montréal	▪ Déplacement d'un thermostat pour l'installation de mobilier; ▪ Ajout d'un luminaire (tubes fluorescents); ▪ Reproduction de clés; ▪ Travaux électriques et de ventilation en prévision d'une densification d'un espace; ▪ Remplacement d'un grillage de sécurité par un panneau transparent (acrylique); ▪ Mise à jour des panneaux répertoires.
2021, avenue Union, Montréal	▪ Nettoyage et travaux mineurs dans une suite du 10^e étage (changement de vocation); ▪ Relocalisation temporaire des cabinets ministériels en raison du bruit lié à des travaux dans l'édifice; ▪ Vérification de la qualité de l'air; ▪ Ragréage des murs et réparations dans la suite ministérielle; ▪ Mise à jour des panneaux répertoires; ▪ Échange d'espace entre le MSSS et l'INESSS (demande annulée); ▪ Travaux de plomberie pour l'ajout d'un refroidisseur d'eau branché à l'aqueduc.
405, avenue Ogilvy, Montréal	▪ Aucune demande.

QUESTION NO 7

Nombre de postes laissés vacants pour tous les titres d'emploi pour lesquels cette information est disponible au cours de la dernière année, par région et par établissement.

.....

RÉPONSE NO 7

La réponse à cette question est fournie à la question n° 5 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 8

Campagnes de publicité et de sensibilisation réalisées en 2022-2023, incluant les coûts et le nom des firmes ayant réalisé le mandat. Ventilation par média et par réseau social.

RÉPONSE NO 8

La réponse à cette question est fournie à la question no 8 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 9

Liste de tous les sondages effectués en 2022-2023, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés. Ventilation par média et par réseau social.

RÉPONSE NO 9

La réponse à cette question est fournie à la question no 9 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 10

Crédits engagés, montants dépensés, actions menées, échéancier, état et suivi des recommandations des différents comités mis en place par le ministre de la Santé et des Services sociaux et relevant de celui-ci en 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 10

La réponse à cette question est fournie à la question n° 12 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 11

Coût total par région, par établissement et pour le Québec, de l'assurance salaire 2022-2023 ainsi que les projections pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 11

La réponse à cette question est fournie à la question n° 126 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 12

Taux d'absentéisme par type d'emploi, par établissement du réseau de la santé et des services sociaux, par région et au total pour 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 12

La réponse à cette question est fournie à la question n° 14 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 13

Coûts de planification et de gestion pour les travaux effectués par les équipes de planification des CHU, par les gestionnaires de projets et par l'équipe du Bureau du directeur exécutif.

RÉPONSE NO 13

Les travaux effectués par les équipes de planification des centres hospitaliers universitaires, les équipes de gestion de projets et par l'équipe du Bureau du directeur exécutif constituent l'essentiel du travail de planification et de gestion.

Les budgets totaux pour ces trois postes budgétaires sont de 270 M\$, soit 3,9 % du budget total de 6,836 milliards.

QUESTION NO 14

Dépenses du réseau de la santé et des services sociaux par programme clientèle (programme-service), et ce, par région et par établissement pour 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024. Indiquer le total par région, par établissement, et le total national.

.....

RÉPONSE NO 14

La réponse est fournie en annexe pour l'exercice financier 2021-2022.

Les données financières 2022-2023 et les prévisions financières 2023-2024 ne sont pas disponibles.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024 - QUESTIONS PARTICULIÈRES DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Réponse n° 14

DÉPENSES PAR PROGRAMME, PAR ÉTABLISSEMENT, 2021-2022, en \$

(Les dépenses liées à la COVID-19 ne figurent pas dans les informations présentées.)

Région	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT														Services généraux	Santé physique	Santé mentale	Santé publique	Soutien à l'autonomie des PA	Déficience intellectuelle et TSA	Déficience physique	Dépendances	Jeunes en difficulté	Administration	Soutien aux services	Gestion des bâtiments	TOTAL									
1	Organismes communautaires														7 329 783	1 880 144	4 090 722	2 887 977	2 518 135	613 867	1 906 148	1 526 581	4 979 011					27 732 368								
	CIUSSS du Bas-Saint-Laurent														35 859 000	279 213 983	36 704 002	8 269 093	165 066 647	39 379 953	35 728 790	2 581 493	43 465 992	51 626 158	55 306 354	47 813 160	801 014 625									
TOTAL RÉGION 1 - Bas-Saint-Laurent																								43 188 783	281 094 127	40 794 724	11 157 070	167 584 782	39 993 820	37 634 938	4 108 074	48 445 003	51 626 158	55 306 354	47 813 160	828 746 993
2	Organismes communautaires														11 531 344	3 121 402	7 011 490	4 013 663	4 588 669	1 660 739	1 608 171	1 271 511	5 895 168					40 702 157								
	CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean														40 004 167	371 416 861	49 341 765	11 375 703	154 521 694	52 898 111	39 716 497	4 481 284	69 425 645	55 108 511	69 636 603	56 819 312	974 746 152									
2	Centre d'hébergement Saint-François															39 162			5 088 374				449 093	746 354				7 472 015								
	TOTAL RÉGION 2 - Saguenay-Lac-Saint-Jean																								51 535 511	374 577 425	56 353 255	15 389 366	164 198 737	54 558 850	41 324 668	5 752 795	75 320 813	55 557 604	70 785 635	57 565 666
3	Organismes communautaires														18 742 551	3 399 423	18 699 251	2 867 217	4 866 630	1 974 172	1 817 024	3 601 627	12 962 148					68 930 043								
	CHU de Québec-UL														1 072 208	952 224 770	976 245	5 770 339	3 694 364		11 330		75 507 356	72 096 428	84 751 011	1 196 104 051										
3	CIUSSS Capitale-Nationale														112 504 374	96 810 931	173 490 236	28 760 988	393 834 000	120 580 714	129 811 046	10 817 718	130 211 869	91 608 976	132 715 746	86 020 076	1 507 166 674									
	3	Centre d'hébergement du Boisé															98 669			7 146 490				923 490	1 344 343	791 442	10 304 434									
IUCPQ/Inst.univ.card.pneumo.Qc															217 288 134	234 341	501 347	578 565				13 112 870	20 371 034	17 601 365	269 687 656											
3	CHSLD Ste-Monique															63 586			5 179 862				1 412 831	1 134 767	918 358	8 709 404										
	3	CH St-Jean-Eudes															835 875	9 981		22 102 849				2 613 078	6 713 696	6 832 703	39 108 182									
3		Centre hospit. St-François/R03															10 007			2 639 576				319 453	520 397	466 215	3 955 648									
	3	CH Champlain-des-Montagnes															81 905			9 419 893				856 575	1 731 333	1 015 155	13 104 861									
3		CHSLD Vigi St-Augustin															121 389			7 927 878				510 768	1 272 763	1 532 007	11 364 805									
	TOTAL RÉGION 3 - Capitale-Nationale																								132 319 133	1 270 934 689	193 410 054	37 899 891	457 390 107	122 554 886	131 639 400	14 419 345	143 174 017	186 865 397	237 900 507	199 928 332
4	Organismes communautaires														14 182 993	8 429 989	8 429 989	5 858 709	7 202 475	1 990 650	6 855 893	8 538 504	9 116 719					67 040 252								
	CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec														73 201 387	506 249 216	91 441 456	23 856 484	365 390 391	87 378 657	55 784 172	8 678 349	128 628 625	102 890 848	118 696 059	98 464 365	1 660 660 010									
4	Foyer Saints-Anges Ham-Nord															1 286	51 722		1 777 597				356 585	461 560	270 931	2 919 681										
	4	CHSLD Vigi Les Chutes															44 732	1 726		5 145 545				410 401	1 151 802	1 460 412	8 214 618									
TOTAL RÉGION 4 - Mauricie et Centre-du-Québec																								87 384 380	511 159 554	99 924 894	29 715 193	379 516 008	89 369 307	62 640 065	17 216 853	137 745 344	103 657 834	120 309 421	100 195 708	1 738 934 561
5	Organismes communautaires														15 123 100	3 031 517	6 973 956	5 092 252	6 483 487	1 890 440	2 391 781	2 964 078	6 479 902					50 430 513								
	5	CIUSSS Estrie-CHUS														66 668 824	611 304 071	78 255 779	25 269 735	308 855 255	47 868 155	53 098 315	4 361 824	112 783 396	107 599 885	118 494 449	104 161 805	1 638 721 492								
5		CHSLD Vigi Shermont															94 329			4 942 989				404 176	1 007 740	1 366 190	7 815 424									
	5	CH Champlain-Rose-Blanche															40 587	4 878 399		93 136				495 283	798 276	456 409	6 762 090									
TOTAL RÉGION 5 - Estrie																								81 791 924	614 470 504	90 108 134	30 361 987	320 374 867	49 758 595	55 490 096	7 325 902	119 263 298	108 499 344	120 300 465	105 984 404	1 703 729 519
6	Organismes communautaires														69 889 081	5 868 904	41 086 389	32 937 418	15 099 905	7 895 873	6 686 021	5 545 344	22 192 119				207 201 054									
	6	Centre Cardinal															254 404			11 421 173				1 382 749	2 855 950	2 757 699	18 671 975									
6		Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)														3 726 390	768 819 173	12 871 754	2 216 078	3 849 464		47 734	2 310 769	72 173 568	57 880 423	103 100 498	1 026 995 851									
	6	CHSLD Providence-Saint-Joseph															130 048			11 031 286				1 713 545	2 664 998	1 478 562	17 018 439									
6		CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal														23 849 205	258 137 379	115 482 516	5 284 168	219 692 528	59 244 170	10 606 552	234 938	84 777 192	72 194 374	83 095 818	78 878 254	1 011 477 094								
	6	CIUSSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal														83 891 099	332 039 435	26 084 060	7 427 426	175 512 531	39 150 208	43 893 995	742 311	8 331 663	54 275 515	63 707 454	74 593 589	909 649 286								
6		CIUSSS Centre-Sud-Ile-de-l'Île-de-Montréal														60 742 594	220 401 131	51 991 439	47 545 366	297 693 419	206 332 508	100 214 049	26 882 795	228 848 635	160 885 407	128 309 039	118 978 219	1 648 824 601								
	6	CIUSSS Nord-de-l'Île-de-Montréal														34 141 187	376 506 794	82 695 529	11 040 476	264 334 775	7 990 229	17 339 983	666 716	9 447 117	64 690 347	85 629 568	75 078 010	1 029 560 732								
6		CIUSSS Est-de-l'Île-de-Montréal														46 264 279	444 804 397	193 321 643	13 714 194	331 907 541	12 768 567	28 216 940	1 262 495	11 539 540	83 147 211	113 884 190	91 271 884	1 372 102 882								
	6	Providence Notre-Dame de Lourdes															98 532			7 576 181				1 562 126	1 740 602	1 073 171	12 050 612	12 050 612								
6		Atelier Le fil d'Ariane inc.																			145 435			193 675	3 114	80 953	423 177									
	6	Résidence Berthiaume-Du Tremblay															264 864			16 066 543				2 523 662	4 682 794	2 570 348	26 108 211	26 108 211								
6		Institut de cardiologie de Montréal (ICM)															147 350 203	114 350	619 840	692				16 261 323	11 184 230	14 720 460	190 251 097									
	6	Hôpital Marie-Clarac															24 250 437							3 119 815	3 123 445	4 252 473	34 746 170									
6		Clinique communautaire Pointe Saint-Charles														2 678 108	410 558	674 295	347 478	1 400 472	283 634	1 009 734		603 707	1 717 288	684 808	331 382	10 141 464								
	6	Centre université de santé McGill (CUSM)														3 758 937	851 749 534	17 721 994		15 041 912				71 617 109	64 609 264	104 089 138	1 128 905 984									
6		Hâvre-Jeunesse																						863 765	294 725	33 046	84 373	1 275 909								

Région	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT										Services généraux	Santé physique	Santé mentale	Santé publique	Soutien à l'autonomie des PA	Déficience intellectuelle et TSA	Déficience physique	Dépendances	Jeunes en difficulté	Administration	Soutien aux services	Gestion des bâtiments	TOTAL	
6	CHU Ste-Justine					275 829	291 206 794	5 422 323		983 958							32 555 463			813 875	37 356 565	27 004 104	46 665 589	442 284 500
	Institut Philippe-Pinel						796 978	51 476 578		104 631										7 736 219	6 478 538	7 996 915	74 589 859	
	Les Cédres - Centre d'accueil pour personnes âgées						-11 833						2 428 787								568 864	516 862	189 170	3 691 850
6	Hôp. Shriners pour enfants						17 570 068														5 422 053	2 594 456	12 960 428	38 547 005
	Centre d'accueil Portage						185 304														1 426 949	1 278 112	2 408 928	13 979 030
	CHSLD Bourget						42 964														789 917	1 203 200	1 295 451	8 517 515
6	CHSLD Bussey						27 038														367 826	608 488	410 355	4 060 073
	Villa Médita Inc.						20 771 208														4 348 202	3 381 109	4 446 904	32 947 423
	CHSLD Le Royer						86 918														492 405	1 883 633	2 539 129	12 438 908
6	CHSLD Vigi Reine-Elizabeth						146 500	69 306													953 074	2 234 073	1 783 257	17 426 569
	CHSLD St-Georges						289 571														2 998 065	5 193 163	3 085 124	30 849 037
	CHSLD Vigi Marie-Claret						67 801	9 322													368 884	741 575	790 988	6 153 467
6	CH Saint-Vincent-Marie (Age3)						66 200														675 743	932 077	1 844 313	8 752 617
	CH Champlain-de-Gouin						123 429														753 485	1 502 222	1 477 913	12 446 719
	CHSLD Vigi Dollard-des-Ormeaux						254 284	8 013													1 363 327	1 997 173	4 194 594	18 834 404
6	CHSLD Vigi Pierrefonds						42 524	7 074													431 331	1 102 647	1 605 197	7 830 106
	CH Champlain-Marie-Victorin						507 021														2 330 649	4 290 436	3 144 731	32 010 480
	CHSLD Vigi Mont-Royal						336 142	4 530													1 487 308	3 187 837	3 079 534	24 470 990
TOTAL RÉGION 6 - Île-de-Montréal						329 216 708	3 763 594 703	599 041 116	122 221 033	1 491 620 333	333 810 625	240 570 471	46 643 203	367 417 613	677 623 305	690 218 448	773 257 533							9 435 235 090
7	Organismes communautaires						11 887 866																	47 091 667
	CISSS de l'Outaouais						47 289 313																	1 046 473 855
	CH Champlain-de-Gatineau																							12 315 784
7	CHSLD Vigi Outaouais						144 582																	10 638 843
	Organismes communautaires						56 579																	25 300 825
	TOTAL RÉGION 7 - Outaouais					59 177 179	354 004 259	74 840 182	20 190 211	208 877 498	52 505 853	43 511 737	8 377 329	70 035 611	65 662 399	81 565 661	77 772 230							1 116 520 149
8	Organismes communautaires						7 725 804																	25 300 825
	CISSS Abitibi-Témiscamingue						22 267 323																	575 872 567
	TOTAL RÉGION 8 - Abitibi-Témiscamingue					29 993 127	166 053 808	32 784 029	11 123 381	126 084 869	33 043 477	22 207 404	5 949 292	57 005 016	40 500 971	39 973 398	36 454 619	601 173 392	36 454 619					601 173 392
9	Organismes communautaires						7 772 055																	20 391 183
	CLSC Naskapi						288 832																	10 437 215
	CISSS de la Côte-Nord						20 666 801																	444 859 407
TOTAL RÉGION 9 - Côte-Nord						28 727 688	149 381 925	25 779 503	9 892 825	89 253 658	19 444 841	14 385 980	4 337 871	39 522 192	30 862 947	81 565 661	33 872 628	30 225 748	475 687 805					475 687 805
10	Organismes communautaires						3 229 569																	6 707 948
	CRSSS de la Baie-James						26 250 746																	65 315 855
	TOTAL RÉGION 10 - Nord-du-Québec					6 114 202	26 523 973	2 867 930	3 453 014	10 400 731	928 502	829 290	661 713	2 842 869	7 200 567	5 359 317	5 359 317	4 841 694	4 841 694					72 023 803
11	Organismes communautaires						8 876 535																	22 233 954
	CISSS des îles						1 916 363																	59 963 594
	CISSS de la Gaspésie						18 089 545																	371 259 275
TOTAL RÉGION 11 - Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine						28 882 443	129 817 280	22 705 927	28 404 483	85 681 895	22 425 160	15 582 312	4 170 548	30 155 235	26 177 155	32 854 494	26 599 892	453 456 823	453 456 823					453 456 823
12	Organismes communautaires						9 888 544																	42 712 062
	CISSS Chaudière-Appalaches						360 192 967																	1 148 933 216
	Pavillon Bellevue inc.						58 321	755																5 509 957
12	Centre accueil St-Joseph Lévis						189 467																	16 013 726
	CH Champlain-Chanoine-Audet						128 112																	12 308 503
	CH Champlain-de-l'Assomption						99 185																	11 221 065
12	Centre d'accueil Portage (R12)																							2 868 074
	CHSLD Vigi Notre-Dame-Lourdes						44 886	234																5 159 560
	TOTAL RÉGION 12 - Chaudière-Appalaches					65 586 518	363 492 778	68 479 203	21 064 136	275 463 467	72 943 011	44 287 168	9 894 905	80 559 089	82 962 149	92 078 767	67 914 972	1 244 726 163	1 244 726 163					32 069 315
13	Organismes communautaires						6 545 527																	1 043 389 191
	CISSS de Laval						47 804 374																	13 639 271
	Résidence Riviera inc.						122 259																	1 402 801
13	Manoir St-patrice inc.						94 615																	11 924 682
	CHSLD Vigi Orchidée Blanche						77 027	2 712																14 234 822

Région	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT					Services généraux	Santé physique	Santé mentale	Santé publique	Soutien à l'autonomie des PA	Déficience intellectuelle et TSA	Déficience physique	Dépendances	Jeunes en difficulté	Administration	Soutien aux services	Gestion des bâtiments	TOTAL
13	CH Champlain-Saint-François						31 555				4 494 164				452 743	877 459	633 592	6 489 513
13	CHSLD St-Jude (Age3)						513 732				13 843 633				1 792 435	2 582 007	2 710 625	21 442 432
							40 093				5 334 212				606 961	948 692	1 535 099	8 465 057
TOTAL RÉGION 13 - Laval	54 349 901						444 238 291	56 084 403	19 172 387	231 394 176	60 019 417	37 147 563	6 352 056	75 321 026	48 111 233	70 645 626	48 818 205	1 151 654 283
14	Organismes communautaires					9 333 072	1 349 976	5 709 803	4 876 077	4 068 065	4 925 700	2 881 204	2 848 603	7 074 824				43 067 324
14	CHSLD de la Côte Boisée						255 962			11 748 192					1 081 191	2 033 096	1 380 352	16 498 793
14	CISSS de Lanaudière					51 696 351	310 046 707	62 827 740	20 910 072	237 703 493	65 280 195	33 178 656	3 844 871	93 714 025	73 467 556	69 828 500	61 623 543	1 084 121 710
14	CHSLD Vigi Yves-Biais						52 944			7 491 909					702 255	1 475 706	1 053 999	10 776 813
14	CH Champlain-du-Château						58 848			5 822 085					600 925	1 143 153	936 514	8 561 525
TOTAL RÉGION 14 - Lanaudière	61 029 423						311 764 437	68 537 543	25 786 149	266 833 744	70 205 895	36 059 860	6 693 474	100 788 849	75 851 927	74 480 455	64 994 408	1 163 026 165
15	Organismes communautaires					10 926 967	1 972 429	4 941 804	4 793 282	3 767 014	2 475 269	1 932 480	2 108 109	7 989 559				40 906 913
15	CISSS des Laurentides					59 112 199	444 660 109	93 219 448	22 234 363	277 491 685	84 199 838	64 831 896	6 295 305	128 941 510	70 352 226	102 712 957	95 193 383	1 449 244 918
15	CH Champlain Villa-Soleil						193 730			13 958 560					1 253 715	2 557 718	1 736 608	19 700 331
15	CHSLD Vigi Deux-Montagnes						56 908			5 077 919					486 758	1 190 672	807 206	7 619 463
TOTAL RÉGION 15	70 039 166						446 883 176	98 161 252	27 027 645	300 295 178	86 675 107	66 764 376	8 403 414	136 931 069	72 092 699	106 461 347	97 737 197	1 517 471 625
16	Organismes communautaires					22 465 723	5 107 269	17 801 468	9 677 336	11 623 448	6 119 104	2 493 174	6 215 413	13 693 883				95 196 818
16	CISSS de la Montérégie-Centre					45 623 266	513 736 123	79 733 670	27 007 046	193 039 362	7 656 305	31 758 055	1 866 105	10 285 165	83 845 290	61 993 413	66 642 747	1 123 186 548
16	CISSS de la Montérégie-Est					42 577 974	350 320 447	68 448 560	11 042 372	277 329 895	11 456 974	21 454 041	317 524	189 937 654	57 910 784	92 087 861	75 518 733	1 198 402 816
16	CISSS de la Montérégie-Ouest					38 721 227	231 671 890	44 737 239	10 248 242	201 896 764	210 190 387	84 097 577	13 102 541	12 503 443	49 502 879	57 344 694	55 101 162	1 009 118 045
16	Accueil du Rivage inc.						90 539			2 602 131					130 316	570 251	352 627	3 745 864
16	C.A. Marcelle Ferron Inc.						271 950			21 213 218					3 057 644	4 017 547	3 999 714	32 560 073
16	Résidence Sorel-Tracy						15 349			4 145 320					603 950	850 046	1 427 836	7 042 501
16	CHSLD Vigi Brossard						67 625			4 829 708					501 515	990 757	763 972	7 153 577
16	Santé Courville de Waterloo						3 261			4 108 720					780 719	618 408	1 624 833	7 135 941
16	CH Champlain-Jean-L.-Lapierre						72 520			5 749 202					684 754	1 265 482	950 284	8 722 242
16	CH Champlain-des-Pommetiers						286 078			10 375 160					1 058 265	2 209 463	4 069 003	17 997 969
16	CHSLD Vigi Montérégie						60 684			7 095 531					533 907	1 494 193	1 485 649	10 669 964
16	Cent. hosp. Kateri Memorial						2 874 987		1 537 870	3 465 967					1 657 512	2 422 371	2 014 004	13 972 711
16	CH Champlain-de-Châteauguay						102 796			8 536 321					873 567	1 736 940	2 048 548	13 298 172
TOTAL RÉGION 16 - Montérégie	149 388 190						1 104 681 518	210 720 936	59 512 866	756 010 747	235 422 770	139 802 847	21 501 583	226 420 145	201 141 102	227 601 426	215 999 112	3 548 203 241
17	Organismes communautaires					697 622		178 307		196 250			675 000	4 884 876				6 632 055
17	Cent. santé Tulaattivik Ungava					3 294 362	43 710 839	5 989 067	1 587 315	4 947 873		2 915		29 200 968	9 763 208	7 964 795	15 814 630	122 275 971
17	RSSS du Nunavik					13 537 252	3 868 899	3 024 307	20 908 198	235 213			1 343 672	5 473 121	18 387 066		4 264 582	71 042 310
17	Centre de santé Inuulitsivik					16 344 206	47 689 754	1 161 755	3 227 775	5 679 544	2 778 626	271 166	311 293	23 677 575	7 202 289	5 697 474	9 808 435	123 849 892
TOTAL RÉGION 17 - Nunavik	33 873 442						95 269 493	10 353 435	25 723 288	11 058 880	2 778 626	274 081	2 329 965	63 236 540	35 352 563	13 662 269	29 887 647	323 800 228
18	CCSSB/Conseil Cri Baie-James					8 036 616	133 188 622	2 510 514	4 928 889	7 081 201	823 977	7 432 647		27 162 870	46 198 431	10 861 201	23 277 081	271 502 050
TOTAL RÉGION 18 - Terres-Cries-de-la-Baie-James	8 036 616						133 188 622	2 510 514	4 928 889	7 081 201	823 977	7 432 647		27 162 870	46 198 431	10 861 201	23 277 081	271 502 050
TOTAL DES PROGRAMMES						1 320 634 334	10 541 130 561	1 753 457 033	503 023 813	5 349 120 879	1 347 262 718	997 584 902	174 138 321	1 801 346 598	1 915 943 785	2 084 237 419	2 009 267 608	29 797 147 972

N. B. Les dépenses liées au centre d'activités 7900 « Personnel bénéficiant de mesures de sécurité ou de stabilité d'emploi » et au centre d'activités 7930 « Personnel en prêt de service » sont exclues du contour des programmes.
Les dépenses des organismes communautaires nationaux sont exclues du contour financier.
Les dépenses liées à la COVID-19 ne sont pas incluses dans les montants présentés.

QUESTION NO 15

Nombre de titulaires d'emplois supérieurs et de cadres du MSSS (et leur rémunération totale), par catégorie d'emploi :

- a. Sous-ministres ;
- b. Sous-ministres associés ou adjoints ;
- c. Autres titulaires d'emplois supérieurs ;
- d. Cadres autres que les titulaires d'emplois supérieurs.

RÉPONSE NO 15

La réponse à cette question est fournie à la question n° 26 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 16

Nombre de postes de cadres abolis 2022-2023, par établissement et par région, et les montants versés en indemnités de départ.

.....

RÉPONSE NO 16

La réponse à cette question est fournie à la question n° 29 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 17

Pour le ministère et chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer le nombre de postes abolis alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de l'abolition du poste.

.....

RÉPONSE NO 17

Aucun poste n'a été aboli au sein du ministère de la Santé et des Services sociaux alors qu'un membre du personnel était bénéficiaire du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) au cours de la dernière année.

QUESTION NO 18

Pour le ministère et chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer le nombre de postes mutés alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de mutation du poste.

.....

RÉPONSE NO 18

La mutation est un départ volontaire vers un autre ministère ou organisme de la fonction publique. En conséquence, le ministère de la Santé et des Services sociaux n'a muté aucun employé pendant que ce dernier était bénéficiaire du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

QUESTION NO 19

Effectifs en prêt de services : nombre d'ETC et sources de financement.

.....

RÉPONSE NO 19

La réponse à cette question est fournie à la question n° 32 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 20

Plans régionaux d'effectifs médicaux (PREM) en médecine de famille et plans d'effectifs médicaux (PEM) en spécialité pour chaque spécialité, par région, par établissement et par réseau local de services (RLS) pour les cinq dernières années financières.

.....

RÉPONSE NO 20

La réponse à cette question est fournie à la question no 36 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 21

Titres d'emploi en veille ou jugés vulnérables dans le réseau de la santé, déficit projeté de main-d'œuvre et effectif requis – ventilés par région et par année.

.....

RÉPONSE NO 21

La réponse à cette question est fournie à la question n° 37 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 22

Budget d'opération et effectif, par catégorie d'emploi et par établissement, des CISSS, des CIUSSS et des établissements non fusionnés

RÉPONSE NO 22

La réponse est fournie en annexe.

RÉPONSE NO 22

Budget initial 2022-2023	
Établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux	Financement du MSSS (en k\$)
CISSS du Bas-St-Laurent	604 487
CIUSSS du Saguenay—Lac-Saint-Jean	783 272
CIUSSS - Capitale-Nationale	1 253 861
CHU de Québec - Université Laval	902 484
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec - Université Laval	203 286
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	1 317 391
CIUSSS de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	1 268 451
Centre hospitalier de l'Université de Montréal	787 455
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	810 490
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	724 626
CIUSSS du Centre-Sud-de-L'Île-Montréal	1 316 459
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	854 235
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	1 066 566
Institut de Cardiologie de Montréal	143 793
Centre universitaire de santé McGill	883 134
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine	371 253
Institut Philippe-Pinel de Montréal	66 553
CISSS de l'Outaouais	787 466
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	434 669
CISSS de la Côte-Nord	325 274
CISSS des Îles	60 550
CISSS de la Gaspésie	288 762
CISSS de Chaudière-Appalaches	898 878
CISSS de Laval	779 438
CISSS de Lanaudière	886 433
CISSS des Laurentides	1 146 877
CISSS de la Montérégie-Centre	860 443
CISSS de la Montérégie-Est	985 908
CISSS de la Montérégie-Ouest	789 171

Source : Les données de ce tableau proviennent du Système budgétaire et financier - régionalisé.

Effectifs des CISSS, CIUSSS et établissements non fusionnés en ETC en 2021-2022 (en date du 31 mars 2022)¹

Type d'établissement	Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires		Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers		Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration		Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux		Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales		Personnel d'encadrement et autres		Hors nomenclature			Total		
	Hors COVID-19	COVID-19	Hors COVID-19	COVID-19	Hors COVID-19	COVID-19	Hors COVID-19	COVID-19	Hors COVID-19	COVID-19	Hors COVID-19	COVID-19	Hors COVID-19	COVID-19		Hors COVID-19	COVID-19	
CISSS et CIUSSS	52 825	2 701	60 779	5 876	30 900	4 051	50 947	1 692	1 424	73	8 659	200	-	764		205 534	15 356	
Établissements non fusionnés	12 118	142	7 909	220	6 940	176	6 562	113	514	3	1 395	9	-	4		35 438	667	
Établissements non visés ²	622	32	929	36	712	22	1 109	17	43	0	272	1	-	0		3 687	110	
Total général	65 565	2 875	69 617	6 132	38 552	4 250	58 618	1 822	1 981	76	10 326	211	-	767		244 659	16 133	

Source : Les données de ce tableau proviennent de la Banque de données annuelles sur la rémunération des salariés du RSSS - R25.

¹ Les données 2022-2023 ne sont pas disponibles

² Il s'agit des établissements non visés par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales

QUESTION NO 23

- Coût de gestion du réseau de la santé et des services sociaux :
- a) Montant total ;
 - b) MSSS ;
 - c) CISSS et CIUSSS par mission/direction/programme-service ;
 - d) Établissements non fusionnés par mission/direction/programme-service.

RÉPONSE NO 23

Coûts de gestion du réseau de la santé et des services sociaux 2021-2022		
Catégorie d'établissements	Montant	
CISSS incluant CJ	659 521 003	\$
CIUSSS incluant CJ	778 384 728	\$
Établissements non fusionnés	289 953 201	\$
Établissements publics hors du projet de loi 10	87 681 309	\$
Établissements privés conventionnés	71 212 781	\$
Total	1 886 753 022	\$
Source : Contour financier, centres d'activité et sous-centres d'activité 6766, 7300, 7320 et 7340.		

Ces coûts concernent uniquement les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, et ne considèrent pas de coûts liés à la pandémie de COVID-19.

Voir en annexe, le détail par établissement et par groupe d'établissements.

Coûts de l'administration des établissements du réseau de la santé et des services sociaux
2021-2022

Région socio-sanitaire	Nom de l'établissement	Coûts d'administration
1	CISSS du Bas-Saint-Laurent	51 364 499 \$
7	CISSS de L'Outaouais	64 137 722 \$
8	CISSS de L'Abitibi-Témiscamingue	40 272 954 \$
9	CISSS de la Côte-Nord	29 007 432 \$
11	CISSS des Iles	3 578 942 \$
11	CISSS de la Gaspésie	22 214 338 \$
12	CISSS de Chaudière-Appalaches	76 793 640 \$
13	CISSS de Laval	41 573 416 \$
14	CISSS de Lanaudière	72 879 177 \$
15	CISSS des Laurentides	67 214 818 \$
16	CISSS de la Montérégie-Centre	83 569 407 \$
16	CISSS de la Montérégie-Est	57 757 125 \$
16	CISSS de la Montérégie-Ouest	49 157 533 \$
TOTAL DES CISSS, incluant Centres Jeunesse		659 521 003 \$
2	CIUSSS du Saguenay Lac Saint-Jean	54 576 695 \$
3	CIUSSS de la Capitale Nationale	90 796 600 \$
4	CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	102 894 454 \$
5	CIUSSS de L'Estrie-Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	106 513 419 \$
6	CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	72 027 140 \$
6	CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	54 240 762 \$
6	CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	151 370 571 \$
6	CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	62 872 931 \$
6	CIUSSS de L'Est-de-l'Île-de-Montréal	83 092 156 \$
TOTAL DES CIUSSS, incluant Centres Jeunesse		778 384 728 \$
3	CHU de Québec - Université Laval	75 226 257 \$
3	Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec	13 112 870 \$
6	Centre hospitalier de l'Université de Montréal	68 481 599 \$
6	Institut de cardiologie de Montréal	16 261 323 \$
6	Centre universitaire de santé McGill	70 084 493 \$
6	Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine	37 194 925 \$
6	Institut Philippe-Pinel de Montréal	7 736 219 \$
9	CLSC Naskapi	1 855 515 \$
TOTAL des établissements non fusionnés		289 953 201 \$
10	Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James	7 200 567 \$
17	Centre de santé Tulattavik de l'Ungava	9 763 208 \$
17	Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik	18 387 066 \$
17	Centre de santé Inuulitsivik - Inuulitsivik Health Center	7 202 289 \$
18	Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James	45 128 179 \$
TOTAL des établissements publics non visés par la LMRSSS		87 681 309 \$
2	Foyer St-François	449 093 \$
3	Centre d'hébergement du Boisé	923 490 \$
3	Hôpital Ste-Monique	1 412 831 \$
3	Centre d'hébergement St-Jean-Eudes	2 613 078 \$
3	Centre hospitalier St-François	319 453 \$
3	Centre d'hébergement Champlain-des-Montagnes	856 575 \$
3	CHSLD Vigî Saint-Augustin	510 768 \$
4	Foyer St-Anges de Ham-Nord	356 585 \$
4	CHSLD Vigî Les Chutes	410 401 \$
5	CHSLD Vigî Shermont	404 176 \$
5	Centre d'hébergement Champlain-Maison-Rose-Blanche	495 283 \$
6	Centre Le Cardinal	1 382 749 \$
6	Centre de d'hébergement de la Maison-Saint-Joseph	1 713 545 \$
6	CHSLD Providence Notre-Dame de Lourdes	1 562 126 \$
6	Atelier Le Fil d'Ariane	193 675 \$

6	Résidence Angélica	0 \$
6	CHSLD Bayview inc.	0 \$
6	Résidence Berthiaume-Dutremblay	2 523 662 \$
6	Hôpital Marie-Clarac	3 119 815 \$
6	Clinique communautaire de Pointe-St-Charles	1 717 288 \$
6	Maison Élisabeth	0 \$
6	Hâvre-Jeunesse	294 725 \$
6	Les Cèdres - Centre d'accueil pour personnes âgées	568 864 \$
6	Hôpital Shriners pour enfants	5 422 053 \$
6	Centre d'accueil Le programme de Portage	1 426 949 \$
6	CHSLD Bourget	789 917 \$
6	CHSLD Bussey	367 826 \$
6	Villa Médica	4 348 202 \$
6	CHSLD Le Royer	492 405 \$
6	CHSLD Vigî Reine-Élisabeth	953 074 \$
6	CHSLD St-Georges	2 998 065 \$
6	CHSLD Vigî Marie-Claret	368 884 \$
6	CHSLD Saint-Vincent-Marie	675 743 \$
6	Centre d'hébergement Champlain-de-Gouin	753 485 \$
6	CHSLD Vigî Dollard-des-Ormeaux	1 363 327 \$
6	CHSLD Vigî Pierrefonds	431 331 \$
6	Centre d'hébergement Champlain Marie-Victorin	2 330 649 \$
6	CHSLD Vigî Mont-Royal	1 487 308 \$
7	Centre d'hébergement Champlain Gatineau	818 029 \$
7	CHSLD Vigî de l'Outaouais	706 648 \$
12	Pavillon Bellevue	460 033 \$
12	Centre accueil St-Joseph Lévis	1 196 392 \$
12	Centre d'hébergement Champlain-Chanoine-Audet	803 036 \$
12	Centre d'hébergement Champlain-de-L'Assomption	894 408 \$
12	Centre d'accueil Le programme de Portage	239 469 \$
12	CHSLD Vigî Notre-Dame de Lourdes	281 124 \$
13	Résidence Riviera	1 183 510 \$
13	Manoir St-Patrice	880 044 \$
13	CHSLD Vigî l'Orchidée blanche	853 556 \$
13	Centre d'hébergement Champlain-de-Saint-François	452 743 \$
13	CHSLD St-Jude	1 792 435 \$
13	Santé Courville de Laval	606 961 \$
14	CHSLD de la Côte Boisée	1 081 191 \$
14	CHSLD Heather	0 \$
14	CHSLD Vigî Yves-Blais	702 255 \$
14	Centre d'hébergement Champlain Le Château	600 925 \$
15	Centre d'hébergement Champlain-de-la-Villa-Soleil	1 253 715 \$
15	CHSLD Vigî Deux-Montagnes	486 758 \$
16	Accueil du Rivage	130 316 \$
16	Centre d'accueil Marcelle Ferron	3 057 644 \$
16	Résidence Sorel-Tracy	603 950 \$
16	CHSLD Vigî Brossard	501 515 \$
16	Santé Courville de Waterloo	780 719 \$
16	Centre d'hébergement Champlain Jean-Louis-Lapierre	684 754 \$
16	Centre d'hébergement Champlain-des-Pommetiers	1 058 265 \$
16	CHSLD Vigî Montérégie	533 907 \$
16	CH Kateri Memorial - Tehsakotitsen: Tha	1 657 512 \$
16	CHSLD Champlain-de-Châteauguay	873 567 \$
TOTAL des établissements privés conventionnés		71 212 781 \$

Source : Contour financier, centres d'activité numéros :

- * 6766 : Administration et soutien aux services - Direction, coordination et soutien administratif
- * 7300 : Administration générale, et sous-centres d'activité
- * 7320 : Administration services techniques
- * 7340 : Informatique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 24

Revenus provenant d'autres organismes :

- a) Contribution de Loto-Québec pour les joueurs pathologiques et les PAPA ;
- b) Paiement de la CSST à la RAMQ pour les accidentés du travail ;
- c) Entente administrative avec la SAAQ.

RÉPONSE NO 24

a. Contribution de Loto-Québec :

- Pour les joueurs pathologiques : depuis l'exercice 2022-23, le financement de 22 M\$ provient du Fonds de lutte contre les dépendances, géré par le ministère des Finances du Québec (décret n° 1603-2022 du 17 août 2022).
- Pour les personnes âgées en perte d'autonomie (PAPA) : depuis le 1^{er} avril 2015, aucune somme n'est fournie par Loto-Québec.

b. Paiement de la CSST à la RAMQ pour les accidentés du travail :

Le montant payé par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST, anciennement CSST) à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour les accidentés du travail est présenté à la page 45 du *Rapport annuel de gestion 2021-2022* de la RAMQ (document accessible sur Internet à l'adresse suivante : https://www.ramq.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/non_indexes/rapport-annuel-2021-2022_1.pdf), à la section 3.2. *Utilisation des ressources financières – Sources de financement*.

c. Les ententes sont présentes sur la page Internet suivante :

<https://g26.pub.msss.rtss.qc.ca/Formulaires/Circulaire/ListeCirculaire.aspx>, ainsi que dans les circulaires suivantes :

- Circulaire 2023-010 : Entente administrative relativement aux services spécialisés et surspécialisés offerts par des établissements de réadaptation à des personnes accidentées de la route;

Voir l'annexe suivante sur la page Internet susmentionnée :

2023-010_Annexe (2023-04-01) Entente administrative MSSS SAAQ.pdf

- Circulaire 2023-011 : Entente administrative relativement aux services de réadaptation précoce dispensés aux personnes accidentées de la route par les installations de santé physique désignées en traumatologie.

Voir l'annexe suivante sur la page Internet susmentionnée : 2023-011_Annexe (2023-04-01) Entente administrative MSSS-SAAQ Services Readaptation Précoce.pdf

QUESTION NO 25

Transferts fédéraux pour la santé en 2022-2023 et prévisions pour les dix prochaines années.

.....

RÉPONSE NO 25

La réponse à cette question est fournie à la question n° 47 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 26

Liste de chaque consultation menée par le ministère et les organismes auprès des communautés autochtones en 2022-2023:

- a) L'objet des consultations ;
- b) Le moyen utilisé ;
- c) Les dates des rencontres ;
- d) Les communautés et les personnes consultées ;
- e) Les résultats des consultations ;
- f) Les montants afférents.

RÉPONSE NO 26

La réponse à cette question est fournie à la question n° 48 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 27

État de situation concernant l'implantation du financement à l'activité :

- a) État d'avancement du projet ;
- b) Montants versés à PowerHealth Solutions et à ses sous-traitants ;
- c) Échéancier pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 27

La réponse à cette question est fournie à la question n° 30 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 28

État de situation du projet Optilab, incluant les sommes investies et l'échéancier de réalisation des mesures associées, par établissement.

.....

RÉPONSE NO 28

La réponse à cette question est fournie à la question n° 75 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 29

Depuis le 15 novembre 2021, toute demande, analyse ou consigne envoyée concernant le paiement des traitements contre l'infertilité ou la fécondation in vitro.

RÉPONSE NO 29

Décret no 764-2022 Programme de mesures temporaires relatives à certains services de procréation assistée requis à des fins de fécondation in vitro en raison de la pandémie de la COVID-19 confié à la Régie de l'assurance maladie du Québec :

https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2022F/77248.pdf

Régie de l'assurance maladie du Québec, Procréation assistée : mesures temporaires de remboursement pour la fécondation in vitro :

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/programmes-aide/procreation-assistee-remboursement-fecondation-vitro>

→ 6 mai 2022 : transmission d'une lettre de la sous-ministre adjointe à la direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés du ministère de la Santé et des Services sociaux étant adressée aux Présidents-directeurs généraux des établissements ayant un centre de procréation assistée (CPA), aux directeurs médicaux des CPA, aux associations et ordres professionnels et organismes concernés par les services de procréation assistée, afin d'annoncer le programme temporaire de remboursement des services de fécondation in vitro aux femmes de 41 ans ayant perdu leur admissibilité à ces services au cours des derniers mois, en raison du délestage de certains services liés à la pandémie de la COVID-19.

→ 25 juillet 2022 : transmission d'une lettre de la sous-ministre adjointe à la direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés du ministère de la Santé et des Services sociaux étant adressée aux directeurs médicaux des centres de procréation assistée (CPA), ayant pour but de clarifier certains services assurés et non assurés de procréation assistée, en réponse aux questions transmises à cet effet, par les CPA, depuis le début du programme de procréation assistée.

QUESTION NO 30

Depuis le 1^{er} avril 2021, toutes les actions entreprises afin de revoir l'organisation administrative des CISSS et des CIUSSS.

RÉPONSE NO 30

Les établissements publics de santé et de services sociaux sont tenus de faire autoriser par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) les changements à leur structure organisationnelle, sauf pour les cas où la marge de manœuvre suivante leur est accordée :

- toute abolition de poste d'encadrement;
- toute modification visant une répartition interne des responsabilités d'une direction, incluant la création ou modification d'un poste de directeur adjoint ou de cadre intermédiaire ou la modification du lien hiérarchique intradirection;
- toute modification de poste d'encadrement (postes de cadre intermédiaire et postes de directeur adjoint) en conformité aux balises ministérielles et aux cibles d'encadrement fixées par le MSSS.

Compte tenu de cette obligation, les établissements publics de santé et de services sociaux ont soumis, pendant l'année 2022-2023, plusieurs demandes de modifications à leur structure organisationnelle. Ces demandes, propres à chaque établissement, visaient par exemple la création de nouvelles directions, la répartition de responsabilités entre des directions, etc.

Dans le cadre de travaux sur la décentralisation de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, le MSSS a transmis des orientations à l'ensemble des centres intégrés et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux via un cadre de référence afin que les établissements mettent en place une structure d'encadrement qui vise à diminuer la charge de supervision excessive et à améliorer la fluidité des services.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 31

En 2022-2023, fournir les dépenses totales des établissements de santé en matière de médicaments.

RÉPONSE NO 31

Dépense de médicaments Exercice financier 2021-2022	
No de la région sociosanitaire	Montant \$
RSS 01 Bas-Saint-Laurent	30 237 959
RSS 02 Saguenay--Lac-Saint-Jean	36 093 778
RSS 03 Capitale Nationale	160 458 097
RSS 04 Mauricie et Centre-du-Québec	57 883 537
RSS 05 Estrie	73 428 664
RSS 06 Montréal	416 042 882
RSS 07 Outaouais	43 872 630
RSS 08 Abitibi-Témiscamingue	24 401 729
RSS 09 Côte-Nord	14 716 540
RSS 10 Nord-du-Québec	1 992 714
RSS 11 Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	16 401 802
RSS 12 Chaudière-Appalaches	49 513 211
RSS 13 Laval	40 219 371
RSS 14 Lanaudière	45 489 974
RSS 15 Laurentides	68 170 780
RSS 16 Montérégie	136 364 286
RSS 17 Nunavik	7 456 397
RSS 18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	17 629 889
Total établissements publics	1 240 374 240
Total établissements privés conventionnés	10 603 041
GRAND TOTAL	1 250 977 281

Source : Rapports financiers annuels audités AS-471 page 358, ligne 14, colonne 2.

Les dépenses pour l'année financière 2022-2023 ne sont pas encore disponibles.

QUESTION NO 32

État de situation et plan au sujet des pénuries de médicaments dans le réseau de la santé et des services sociaux.

RÉPONSE NO 32

Il a été demandé aux départements de pharmacies des établissements de rehausser localement leurs stocks de médicaments, notamment pour couvrir 90 jours d'utilisation pour les produits critiques (soins intensifs et soins de fin de vie) et 60 jours pour la majorité des autres produits pharmaceutiques.

Une réserve nationale de médicaments a été constituée pour répondre aux besoins de surcapacité des établissements de santé et de services sociaux en raison de la COVID-19. Elle est principalement composée de produits nécessaires pour le traitement des patients aux soins intensifs et autres soins critiques. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) procède actuellement à une réévaluation de la composition de la réserve de médicaments ainsi que des quantités de ceux-ci qui y sont prévues en vue de la consolider et d'en assurer la pérennité.

Enfin, un comité pharmacie composé notamment de l'Ordre et des associations de pharmaciens du Québec ainsi que des représentants des grossistes et chaînes et bannières en pharmacies est en place pour favoriser une gestion efficace des problèmes d'approvisionnement qui surviennent. Le MSSS collabore également sur une base hebdomadaire avec Santé Canada et les autres provinces.

QUESTION NO 33

Fournir la liste des professionnels cliniques et/ou établissements qui ont fait l'objet de condamnation à la suite d'une enquête.

.....

RÉPONSE NO 33

Aucun dossier de poursuites envers les établissements dans la dernière année.

QUESTION NO 34

La plus récente version des délais d'accès, par programme, incluant possiblement, mais pas exclusivement, les programmes suivants :

- a) SIPPE ;
- b) Services généraux psychosociaux ;
- c) Perte d'autonomie et vieillissement ;
- d) Déficience physique, déficience intellectuelle ou trouble du spectre de l'autisme ;
- e) Jeunes en difficulté ;
- f) Santé mentale ;
- g) Santé mentale ambulatoire + 18 ans ;
- h) Santé mentale ambulatoire - 18 ans ;
- i) Orthophonie ;
- j) Autres programmes.

RÉPONSE NO 34

L'information actuellement disponible présente le délai pour obtenir un service en CLSC pour une nouvelle assignation à un centre d'activité/sous-centre d'activité. Voici les données à la période financière 11 se terminant le 28 janvier de 2022-2023 (transmis le 17 février 2023):

- a. SIPPE : 20,25 jours
- b. Services généraux psychosociaux : 35,89 jours
- c. Perte d'autonomie et vieillissement : 44,96 jours
- d. Déficience : 77,06 jours
- e. Jeunes en difficulté : 49,65 jours
- f. Santé mentale : 35,89 jours
- g. Santé mentale ambulatoire + 18 ans : 29,34 jours
- h. Santé mentale ambulatoire – 18 ans : 53,89 jours
- i. Agir tôt : 114,12 jours
- j. SAD : 33,71 jours

QUESTION NO 35

État de situation de l'application des modifications dans le cadre du projet de loi n°130, Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux, concernant l'application de P-38.

RÉPONSE NO 35

Le projet de loi 130, *Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux*, introduit un amendement à *Loi sur les services de santé et des services sociaux* (LSSSS) en vue de l'entrée en vigueur de l'article 118.2. qui oblige les établissements de santé et de services sociaux (ESSS) visés aux articles 6 et 9 de la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui* (LPP) à adopter et à diffuser un protocole encadrant la mise sous garde de personnes dans leurs installations tenant compte des orientations ministérielles.

L'entrée en vigueur de l'article 118.2 de la Loi sur les services de santé et des services sociaux (LSSSS) remonte à avril 2018. En décembre de la même année, le MSSS a publié un modèle de protocole de mise sous garde en ESSS afin de soutenir les ESSS à poser les actions et les tâches à accomplir pour assurer, tout au long du processus de mise sous garde, leur conformité à la loi.

QUESTION NO 36

Tout document, analyse, avis, rapport, étude ou liste de consultation concernant des modifications à la Loi P-38, depuis le 1^{er} avril 2021.

RÉPONSE NO 36

Il n'y a eu aucun document, analyse, avis, rapport, étude ou liste de consultation traitant de modifications à la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (RLRQ, c. P-38.001) depuis le 1^{er} avril 2021.

QUESTION NO 37

Évaluations, analyses financières de l'implantation de la capitation comme mode de rémunération.

.....

RÉPONSE NO 37

Les travaux d'évaluations et analyses ont été suspendus durant l'urgence sanitaire et n'ont pas repris à ce jour.

QUESTION NO 38

Plan d'immobilisation du ministère de la Santé et des Services sociaux, incluant les nouvelles initiatives et les enveloppes récurrentes pour 2022-2023 et 2023-2024 :

- a) Immobilisation (maintien d'actifs, rénovations mineures dans le réseau, rénovations mineures dans les CHSLD, projets réguliers, projets spécifiques) ;
- b) Mobilier et équipements ;
- c) Ressources informationnelles ;
- d) Recouvrement de dépenses capitalisables ;
- e) Projets de la FCI ;
- f) etc.

RÉPONSE NO 38

La réponse est fournie dans le tableau ci-après.

Investissements prévus dans le cadre du PQI (2023-2033) en millions de \$	
	2023-2033
Projets de 20 M \$ et plus	
Projets à l'étude	45,3
Projets en planification	5 488,2
Projets en réalisation	7 854,2
Enveloppes régionalisées	9 050,8
Provision sectorielle	253,8
Ententes et autres projets et enveloppes	1 460,9
TOTAL	24 153,2
Montants alloués des enveloppes récurrentes aux établissements en 2022-2023 en millions de \$	
	2022-2023
Remplacement de l'équipement médical	285,0
Remplacement de l'équipement non médical et mobilier	80,0
Maintien des actifs immobiliers	290,0
Rénovation fonctionnelle mineure <u>hors</u> CHSLD	135,0
Rénovation fonctionnelle mineure <u>en</u> CHSLD	150,0
TOTAL	940,0

NoRegion	Catégorie	Etablissement	NomIP	NomVbat	Adresse	Age	Municipalite	Designation	Superficie	DMA	IEG
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE MATANE	00287-02	150, avenue Saint-Jérôme	54	Matane	Cuisine	432		269 804 D
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE MATANE	00287-03	150, avenue Saint-Jérôme	53	Matane	Aile administrative	1 228		33 762 D
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DU GRAND-PORTAGE	00288-03	75, rue Saint-Henri	55	Rivière-du-Loup	Aile D	6 176	3 378 600	D
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE RIVIÈRE-DU-LOUP	00541-03	28, rue Joly	57	Rivière-du-Loup	Chaufferie	897		114 110 D
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE RIVIÈRE-DU-LOUP	00541-04	28, rue Joly	141	Rivière-du-Loup	Grange	209		27 768 D
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SAINT-ANTONIN	00552-01	286, rue Principale	53	Saint-Antoine	Principal	1 821		947 660 D
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SAINT-PACÔME	00570-06	127, rue Galarneau	51	Saint-Pacôme	Chaufferie Centre d'hébergement de Sair	90		47 487 D
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 865, SANATORIUM	02654-01	865, avenue du Sanatorium	75	Mont-Joli	Principal	357		106 500 D
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DU GRAND-PORTAGE	00308-08	75, rue Saint-Henri	53	Rivière-du-Loup	Aile A - Chaufferie au SS-2	309		995 880 E
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	HÔPITAL DE MATANE	00291-03	333, rue Thibault	72	Matane	Chaufferie	1 168		1 571 085 E
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE RIVIÈRE-DU-LOUP	00541-05	28, rue Joly	141	Rivière-du-Loup	Bâtiment génératrice	25		258 964 E
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CR EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DU BAS-SAINT-LAURENT	00554-02	101, rue de l'Église	35	Saint-Cyprien	Passerelle reliant les ailes au bâtiment pri	96		188 940 E
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE MULTI. SSS DE TROIS-PISTOLES	00578-06	550, rue Notre-Dame Est	60	Trois-Pistoles	Chaufferie	566		872 349 E
01	CH	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	HÔPITAL RÉGIONAL DE RIMOUSKI	00292-08	150, avenue Rouleau	84	Rimouski	Pavillon D	4 699		685 449 D
01	CH	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	HÔPITAL RÉGIONAL DE RIMOUSKI	00292-10	150, avenue Rouleau	86	Rimouski	Pavillon F	2 604		2 841 321 D
01	CHSLD	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SAINT-LOUIS-DU-HAI HAI	00289-01	25, rue Saint-Philippe	52	Saint-Louis-du-Hai-Hai	Section centrale + 4 ailes A, B, C et D	2 349		1 391 012 D
01	CHSLD	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE RIVIÈRE-DU-LOUP	00541-01	28, rue Joly	141	Rivière-du-Loup	Aile Ouest	3 262		324 410 D
01	CHSLD	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE RIVIÈRE-DU-LOUP	00541-02	28, rue Joly	103	Rivière-du-Loup	Aile Est	5 543		458 101 D
01	CHSLD	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SQUATEC	00567-01	10, rue Saint-André	53	Saint-Michel-du-Squatec	Principal	627		210 876 D
01	CJ	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CRIDA DE RIVIÈRE-DU-LOUP	00546-01	70, rue Saint-Henri	53	Rivière-du-Loup	Villa Fraserville	3 350		2 711 354 D
01	CLSC	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CLSC DE POHÉNÉGAMOOK	00521-02	1922, rue Saint-Vallier	41	Pohénégamook	Section-CLSC	800		367 567 D
01	CLSC	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CLSC DE SAINT-PASCAL	00572-01	595, avenue Martin	55	Saint-Pascal	Principal	4 034		1 074 732 D
01	CR	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CRDI-TSA ET CRDP THÉRÈSE-MARTIN	00547-01	100, chemin de la Petite-Anse	58	Rivière-Ouelle	Bâtiment principal	6 077		3 647 097 D
01	CR	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CR EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DU BAS-SAINT-LAURENT	00554-01	101, rue de l'Église	52	Saint-Cyprien	Bâtiment principal - Centre de services	1 702		159 338 D
02	Autres	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	HÔPITAL DE DOLBEAU-MISTASSINI	00464-04	2000, boulevard du Sacré-Coeu	51	Dolbeau-Mistassini	Mezzanine	251		14 527 D
02	Autres	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE LA COULINE	00598-05	150, rue Pind, Chicoutimi, QC	48	Saguenay	Piscine	708		79 949 D
02	Autres	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CLSC ET CHSLD DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX	00618-03	1895, route 169	64	Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Aile - E Chaufferie	294		261 735 D
02	Autres	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CENTRE D'HÉBERGEMENT SAINTE-MARIE	00219-02	2184, rue Perrier	53	Saguenay	Garage	58		67 591 E
02	Autres	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	HÔPITAL DE CHICOUTIMI	00370-07	305, rue Saint-Vallier	65	Saguenay	Aile "G"	2 971		11 840 435 E
02	Autres	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	HÔPITAL ET CENTRE DE RÉADAPTATION DE JONQUIÈRE	00371-05	2230, rue de l'Hôpital	69	Saguenay	Chaufferie partie Ouest	720		155 984 E
02	Autres	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	BUREAUX ADMINISTRATIFS - RUE DE L'HÔTEL-DIEU	00456-01	599, rue de l'Hôtel-Dieu	58	Saguenay	Principal	892		1 008 078 E
02	Autres	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CLSC LES JARDINS DU MONASTÈRE	00465-04	201, boulevard des Pères	32	Dolbeau-Mistassini	Bâtiment 4	375		1 525 003 E
02	CH	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	HÔPITAL D'ALMA	00294-01	300, boulevard Chaplain	69	Alma	Aile A	13 608		5 320 297 D
02	CH	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	HÔPITAL ET CENTRE DE RÉADAPTATION DE JONQUIÈRE	00371-01	2230, rue de l'Hôpital	69	Saguenay	Aile A	9 384		22 009
02	CHSLD	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CENTRE D'HÉBERGEMENT SAINTE-MARIE	00219-06	2184, rue Perrier	53	Saguenay	Aile C	502		268 152 D
02	CHSLD	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CENTRE D'HÉBERGEMENT GEORGES-HÉBERT	00225-01	2841, rue Faraday	42	Saguenay	Principal	3 568		1 433 440 D
02	CHSLD	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CENTRE D'HÉBERGEMENT JACQUES-CARTIER	00459-01	904, rue Jacques-Cartier Est	53	Saguenay	Foyer Beaumanoir	3 283		704 201 D
02	CHSLD	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CENTRE D'HÉBERGEMENT ISIDORE-GAUTHIER	00460-01	5731, avenue du Pont Nord	51	Alma	Principal	1 882		71 626 D
02	CHSLD	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CLSC ET CHSLD DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX	00618-01	1895, route 169	64	Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Aile - A	1 895		1 273 593 D
02	CHSLD	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CLSC ET CHSLD DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX	00618-04	1895, route 169	64	Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Aile - C	1 877		697 006 D
02	CHSLD	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CLSC ET CHSLD DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX	00618-05	1895, route 169	64	Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Aile - D	1 894		529 298 D
02	CHSLD	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CLSC ET CHSLD DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX	00618-06	1895, route 169	64	Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Aile - E Avant	121		2 476 D
02	CHSLD	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CENTRE D'HÉBERGEMENT SAINTE-MARIE	00219-01	2184, rue Perrier	53	Saguenay	Aile A	960		2 355 593 E
02	CHSLD	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CENTRE D'HÉBERGEMENT D'ALMA	00590-03	50, chemin du Foyer	30	Alma	Débarcadère	49		455 531 E
02	CLSC	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CLSC DE CHICOUTIMI-NORD	00600-01	222, rue Saint-Éphrem	50	Saguenay	Principal	2 144		1 056 089 D
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE DONNACONA	00068-01	250, boulevard Gaudreau	54	Donnacoona	Principal (Bloc A)	2 475		799 633 D
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC	00168-04	11, côte du Palais	92	Québec	Aile K (Aile des Remparts)	4 119		907 380 D
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES	00220-03	444, rue Beauchamps	32	Saint-Marc-des-Carrières	Bât 03 : Mécanique	80		433 D
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CENTRE MULTI. SSS CHRIST-ROI	00243-03	900, boulevard Wilfrid-Hamel	51	Québec	Espaces Chaufferie	1 621		58 840 D
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CENTRE MULTI. SSS CHRIST-ROI	00243-05	900, boulevard Wilfrid-Hamel	60	Québec	Tunnel (Bâtiment # 5)	234		133 377 D
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC	00384-03	260, boulevard Langlier	85	Notre-Dame-des-Anges	Aile F	668		2 450 D
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	00377-07	2705, boulevard Laurier	53	Québec	Aile K	2 727		1 018 655 D
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	00377-15	2705, boulevard Laurier	13	Québec	Aile L	274		55 703 D
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS	00378-08	2075, avenue de Vittré	68	Québec	Aile H	7 450		3 877 019 D
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	CENTRE DE RECHERCHE DE L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC - 6, RUE MCMAHON	00400-01	10, rue McMahon	98	Québec	Ailes 850-875 Centre de recherche et tun	2 489		808 591 D
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	CENTRE DE RECHERCHE DE L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC - 9, RUE MCMAHON	00441-01	9, rue McMahon	25	Québec	Aile 700 Centre de recherche	8 331		666 719 D
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CENTRE D'HÉBERGEMENT SAINT-AUGUSTIN	00658-03	2135, rue de la Terrasse-Cadieu	62	Québec	Cuisine	1 695		205 171 D
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT	00730-05	1050, chemin Sainte-Foy	95	Québec	Aile E	3 557		1 722 329 D
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT	00730-06	1050, chemin Sainte-Foy	96	Québec	Aile F	1 506		832 279 D
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT	00730-07	1050, chemin Sainte-Foy	64	Québec	Aile G	3 216		904 216 D
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	CENTRALE THERMIQUE - PAVILLON L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC - RUE DES	00733-01	rue des Remparts	67	Québec	Ailes 100-115 Centrale thermique et tunn	1 390		1 616 981 D
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	CENTRE DE RADIOTHÉRAPIE ET D'HÔTELLERIE - HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC	00770-03	1, rue de l'Hôtel-Dieu	22	Québec	Aile 325	1 047		227 642 D
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CENTRE D'HÉBERGEMENT SAINT-ANTOINE	00205-02	1411, boulevard Père-Lelievre	60	Québec	Résidence	134		129 937 E
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CLSC DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES	00227-02	1045, boulevard Bona-Dussault	67	Saint-Marc-des-Carrières	Chaufferie (02)	75		113 786 E
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CPR ET CRIMDA MONT-D'YOUVILLE	00299-02	2915, avenue du Bourg-Royal	98	Québec	Chaufferie	251		707 102 E
03	Autres	IUCPO - UL	INST. UNIV. DE CARDIOLOGIE ET PNEUMOLOGIE DE QUÉBEC	00303-10	2725, chemin Sainte-Foy	70	Québec	Chaufferie (T8)	1 106		2 623 940 E
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	00377-02	2705, boulevard Laurier	72	Québec	Aile H	3 489		9 826 405 E
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS	00378-09	1401, 18e Rue	91	Québec	Aile I	3 597		656 875 E
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CENTRE D'HÉBERGEMENT SAINT-AUGUSTIN	00658-04	2135, rue de la Terrasse-Cadieu	38	Québec	Chambre électrique	62		86 671 E
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CRDI-TSA DES SANTOLINES	00702-03	7843, rue des Santolines	44	Québec	Garages (03)	290		123 775 E
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CENTRE D'HÉBERGEMENT DU SACRÉ-COEUR	00727-06	1, avenue du Sacré-Coeur	71	Québec	Chaufferie	866		1 524 787 E
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT	00730-09	1050, chemin Sainte-Foy	76	Québec	Aile J	3 024		5 224 326 E
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT	00730-13	1050, chemin Sainte-Foy	61	Québec	Aile N-Entrepôt	1 213		1 349 733 E
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT	00730-15	1050, chemin Sainte-Foy	63	Québec	Aile R-Chaufferie	1 405		10 278 765 E
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	BUREAUX ADMINISTRATIFS - RUE DES GLACIS	00781-01	715, rue des Glacis	172	Québec	Ancien foyer Nazareth	3 335		6 176 169 E
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	RÉSIDENCE À ASSISTANCE CONTINUE (RAC DE L'ÉGLISE)	00832-02	53, chemin de l'Église	67	Stoneham-et-Tewkesbury	Garage	123		49 147 E
03	CH	CHU DE QUÉBEC - UL	BUREAUX ADMINISTRATIFS - RUE RICHELIEU	00583-01	980, Richelieu	123	Québec	Ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague	10 722		8 266 350 E
03	CH	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE	00158-01	10, rue De L'Espina	52	Québec	Aile A et tunnel	31 229		382 060 D
03	CH	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE	00158-02	10, rue De L'Espina	76	Québec	Aile B	14 344		356 541 D
03	CH	IUCPO - UL	INST. UNIV. DE CARDIOLOGIE ET PNEUMOLOGIE DE QUÉBEC	00303-01	2725, chemin Sainte-Foy	68	Québec	Pavillon Central (C1)	17 945		4 528 095 D
03	CH	IUCPO - UL	INST. UNIV. DE CARDIOLOGIE ET PNEUMOLOGIE DE QUÉBEC	00303-02	2725, chemin Sainte-Foy	68	Québec	Pavillon Central Sud (C2)	5 375		3 848 371 D
03	CH	CHU DE QUÉBEC - UL	CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	00377-01	2705, boulevard Laurier	72	Québec	Aile A, B et C	13 288		4 516 862 D
03	CH	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS	00378-02	1401, 18e Rue	92	Québec	Aile B	3 901		1 998 011 D
03	CH	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS	00378-03	1401, 18e Rue	91	Québec	Aile C	4 829		1 842 866 D
03	CH	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS	00378-05	1401, 18e Rue	74	Québec	Aile E	6 571		2 367 571 D
03	CH	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DE QUÉBEC	00437-17	2601, chemin de la Canardière	78	Québec	Aile J (pavillon principal)	16 930		9 798 434 D
03	CH	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT	00730-08	1050, chemin Sainte-Foy	76	Québec	Aile H	3 366		617 224 D
03	CH	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	HÔPITAL RÉGIONAL DE PORTNEUF CLSC DE SAINT-RAYMOND	00821-03	700, rue Saint-Cyrille	42	Saint-Raymond	Bloc B - Pavillon Guy Plamondon	3 119		2 763 220 D
03	CH	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	HÔPITAL ET CLSC DE LA MALBAIE	00060-02	303, rue Saint-Étienne	36	La Malbaie	Aile A-2	1 336		2 088 433 E
03	CH	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE	00158-03	10, rue De L'Espina	110	Québec	Aile C	8 552		15 535 777 E
03	CH	IUCPO - UL	INST. UNIV. DE CARDIOLOGIE ET PNEUMOLOGIE DE QUÉBEC	00303-03	2725, chemin Sainte-Foy	88	Québec	Pavillon Notre-Dame (D3)	4 588		13 432 398 E
03	CH	IUCPO - UL	INST. UNIV. DE CARDIOLOGIE ET PNEUMOLOGIE DE QUÉBEC	00303-05	2725, chemin Sainte-Foy	95	Québec	Pavillon Laval (L5)	5 705		20 695 905 E
03	CH	IUCPO - UL	INST. UNIV. DE CARDIOLOGIE ET PNEUMOLOGIE DE QUÉBEC	0							

NoRegion	Catégorie	Établissement	NomIP	NomNbAt	Adresse	Age	Municipalité	Désignation	Superficie	DMA	IEG
06	Autres	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE L'EST DE MONTREAL	01330-08	7401, rue Hochelaga	128	Montréal	Bat. 8 - Services Techniques - Administrat	3 301	1 801 518	D
06	Autres	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CRIDA DU MONT SAINT-ANTOINE	01339-05	8135, rue Sherbrooke Est	90	Montréal	Bureaux	4 070	31 427	D
06	Autres	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CRIDA DU MONT SAINT-ANTOINE	01339-09	8147, rue Sherbrooke Est	97	Montréal	Garage	97	45 878	D
06	Autres	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR DE MONTREAL	03392-06	5400, boulevard Gouin Ouest	82	Montréal	Allé U, garderie	679	141 685	D
06	Autres	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR DE MONTREAL	03392-07	5400, boulevard Gouin Ouest	98	Montréal	Allé V, Fondation HSCM	391	71 680	D
06	Autres	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR DE MONTREAL	03392-08	5400, boulevard Gouin Ouest	98	Montréal	Allé W-X, centrale thermique	3 514	686 883	D
06	Autres	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR DE MONTREAL	03392-10	5400, boulevard Gouin Ouest	21	Montréal	Allé Z, aire clinico administrative Urgence	511	79 701	D
06	Autres	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR DE MONTREAL	03392-14	5400, boulevard Gouin Ouest	77	Montréal	Allé J	8 611	4 045 748	D
06	Autres	CHU SAINTE-JUSTINE	CENTRE DE RÉADAPTATION MARIE ENFANT	03399-08	6800, 426 Avenue	37	Montréal	Pavillon Rita Daigle-Lock	511	135 443	D
06	Autres	INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL	INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL	03400-03	5000, rue Bélanger	29	Montréal	Centre de recherche (Bloc Sud)	3 508	3 508	D
06	Autres	INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL	CENTRE E.P.I.C. - INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL	03401-01	5055, rue Saint-Zotique	49	Montréal	Centre E.P.I.C.	5 346	1 036 908	D
06	Autres	INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL	CENTRE E.P.I.C. - INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL	03401-02	5055, rue Saint-Zotique	33	Montréal	Centre E.P.I.C. - Agrandissement adm + m	1 047	542 301	D
06	Autres	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CR DE L'OUEST DE MONTREAL - BOULEVARD CHAMPLAIN	03411-01	7100, boulevard Champlain	48	Montréal	CR de l'Ouest de Montréal - boulevard Ch	3 268	1 487 906	D
06	Autres	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CENTRE D'HÉBERGEMENT RÉAL-MOREL	00017-03	3500, rue Wellington	41	Montréal	Cafétéria	622	9 726 486	E
06	Autres	HÔPITAL SANTA CABRINI	HÔPITAL SANTA CABRINI	00133-05	5655, rue Saint-Zotique Est	60	Montréal	Bat. 5 - Garage	211	343 487	E
06	Autres	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CRDI-TSA NOTRE-DAME	00148-02	8000, rue Notre-Dame Ouest	64	Montréal	Administratif	4 803	8 187 799	E
06	Autres	CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL	HÔPITAL DE LACHINE	01119-03	650, 16e Avenue	83	Montréal	Bâtiment 3	617	3 143 504	D
06	Autres	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CENTRE D'HÉBERGEMENT J.-HENRI-CHARBONNEAU	00045-02	3095, rue Sherbrooke Est	70	Montréal	Bat. 2 - Cuisine et services	582	379 896	E
06	Autres	CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	00347-16	3830, avenue Lacombe	91	Montréal	Pavillon F - CPE St. Mary	646	502 818	E
06	Autres	CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	00347-20	3830, avenue Lacombe	65	Montréal	Pavillon A - Passerelle au Pavillon E	66	72 625	E
06	Autres	CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	00347-24	3830, avenue Lacombe	52	Montréal	Pavillon D - Salle Mécanique Allé Ouest	1 186	3 041 935	E
06	Autres	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CENTRE D'HÉBERGEMENT NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI	00348-04	555, boulevard Gouin Ouest	80	Montréal	Allé J	876	1 196 926	E
06	Autres	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00051-11	6875, boulevard LaSalle	115	Montréal	Centrale électrique et garage (12)	515	740 081	E
06	Autres	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00051-12	6875, boulevard LaSalle	62	Montréal	Garages (Inst. mat. / Maint. des terrains) (	113	83 307	E
06	Autres	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00051-15	6835, boulevard LaSalle	35	Montréal	Pavillon sanitaire (Maison d'été) (40)	88	162 531	E
06	Autres	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00051-56	6875, boulevard LaSalle	61	Montréal	Tunnel J (51)	358	1 566 057	E
06	Autres	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00051-57	6875, boulevard LaSalle	91	Montréal	Tunnel K (54)	22	94 431	E
06	Autres	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CHSLD SAINT-JOSEPH-DE-LA-PROVIDENCE	00388-03	11844, avenue du Bois-de-Boul	53	Montréal	Allé B	792	1 028 918	E
06	Autres	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CHSLD SAINT-JOSEPH-DE-LA-PROVIDENCE	00388-04	11844, avenue du Bois-de-Boul	50	Montréal	Allé F	1 049	710 879	E
06	Autres	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CHSLD SAINT-JOSEPH-DE-LA-PROVIDENCE	00388-06	11844, avenue du Bois-de-Boul	67	Montréal	Allé C	1 127	954 535	E
06	Autres	CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL	HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTREAL	01181-02	1597, avenue des Pins Ouest	126	Montréal	Pavillon F	655	1 098 246	E
06	Autres	L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS	HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF	00438-09	5770, Cote des Neiges	59	Montréal	SSC-2	992	1 651 796	E
06	Autres	CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL	HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTREAL	01181-07	13, avenue Steynin	93	Montréal	Pavillon J	1 476	3 542 295	E
06	Autres	INSTITUT NATIONAL DE PSYCHIATRIE LÉGALE PHILIPPE	INSTITUT NATIONAL DE PSYCHIATRIE LÉGALE PHILIPPE-PINEL	01147-01	10905, boulevard Henri-Bouras	52	Montréal	Administration, Cuisine, Finances, Inform	9 970	11 825 474	E
06	Autres	INSTITUT NATIONAL DE PSYCHIATRIE LÉGALE PHILIPPE	INSTITUT NATIONAL DE PSYCHIATRIE LÉGALE PHILIPPE-PINEL	01147-13	10905, boulevard Henri-Bouras	52	Montréal	Chaufferie, Buanderie, Garage, Lingerie	2 303	15 369 066	E
06	Autres	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CENTRE D'HÉBERGEMENT PAUL-BRUCHESI	01203-02	2225, rue Rachel Est	67	Montréal	Entrepôt	226	298 966	E
06	Autres	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	IMMEUBLE VACANT - RUE ADDINGTON	01230-01	3518, rue Addington	105	Montréal	Foyer de groupe	325	271 620	E
06	Autres	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	PAVILLON ROSEMONT	01287-14	5655, boulevard Rosemont	72	Montréal	Allé K (Corridor et autres)	185	311 558	E
06	Autres	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL EN SANTÉ MENTALE ALBERT-PRÉVOST	01312-04	6555, boulevard Gouin Ouest	69	Montréal	Allé J (ex centre des ados)	658	1 087 316	E
06	Autres	CENTRE DE RÉADAPTATION LETHBRIDGE-LAYTON-MAC	CRDP MAB	01324-06	7010, rue Sherbrooke Ouest	49	Montréal	pavillon F	579	1 620 549	E
06	Autres	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE L'EST DE MONTREAL	01330-05	7401, rue Hochelaga	58	Montréal	Bat. 5 - Entrepôts-Garage	3 958	3 377 690	E
06	Autres	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE L'EST DE MONTREAL	01330-06	7401, rue Hochelaga	78	Montréal	Bat. 6 - Buanderie-Entretien	3 149	3 314 401	E
06	Autres	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE L'EST DE MONTREAL	01330-07	7401, rue Hochelaga	125	Montréal	Bat. 7 - Ex-Chapelle-Louis	1 554	1 755 381	E
06	Autres	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE L'EST DE MONTREAL	01330-11	7401, rue Hochelaga	128	Montréal	Bat. 11 - Services Techniques - Atelier	2 137	1 666 774	E
06	Autres	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE L'EST DE MONTREAL	01330-15	7401, rue Hochelaga	122	Montréal	Bat. 15 - Corridors-Restaurant	2 537	858 291	E
06	Autres	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE L'EST DE MONTREAL	01330-25	7401, rue Hochelaga	125	Montréal	Bat. 25 - Tour (système tour d'eau)	821	855 343	E
06	Autres	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE L'EST DE MONTREAL	01330-29	7401, rue Hochelaga	64	Montréal	Bat. 29 - Tunnels - services mécaniques	2 450	9 449 426	E
06	Autres	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CRIDA DU MONT SAINT-ANTOINE	01339-08	8147, rue Sherbrooke Est	57	Montréal	Gymnase	584	517 408	E
06	Autres	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CRIDA DU MONT SAINT-ANTOINE	01339-18	8147, rue Sherbrooke Est	57	Montréal	Entrepôt	340	258 679	E
06	Autres	CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL	BUREAUX ADMINISTRATIFS - 1001, RUE SAINT-DENIS	01375-01	1001, rue Saint-Denis	56	Montréal	Bureau administratif	5 970	9 248 226	E
06	Autres	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL SAINTE-ANNE	01400-05	305, boulevard des Anciens-Cor	18	Sainte-Anne-de-Belleuve	Station de pompage (05)	33	159 226	E
06	Autres	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL SAINTE-ANNE	01400-06	305, boulevard des Anciens-Cor	103	Sainte-Anne-de-Belleuve	Édifice du tunnel (06)	31	244 465	E
06	Autres	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL SAINTE-ANNE	01400-08	305, boulevard des Anciens-Cor	43	Sainte-Anne-de-Belleuve	Incinérateur (08)	226	601 075	E
06	Autres	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL SAINTE-ANNE	01400-09	305, boulevard des Anciens-Cor	103	Sainte-Anne-de-Belleuve	Ancienne centrale thermique (09)	1 021	1 867 122	E
06	Autres	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL SAINTE-ANNE	01400-10	305, boulevard des Anciens-Cor	63	Sainte-Anne-de-Belleuve	Buanderie (10)	2 969	2 205 151	E
06	Autres	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL SAINTE-ANNE	01400-13	305, boulevard des Anciens-Cor	80	Sainte-Anne-de-Belleuve	Bloc de liaison (13)	1 505	1 372 648	E
06	Autres	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL SAINTE-ANNE	01400-14	305, boulevard des Anciens-Cor	103	Sainte-Anne-de-Belleuve	Tunnel (14)	203	787 587	E
06	Autres	CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL	PAVILLON EDOUARD-ASSELIN	02762-01	264, boulevard René-Lévesque	64	Montréal	Pavillon Edouard- Asselin	18 012	30 190 215	E
06	Autres	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE MONTREAL	02812-05	4565, chemin Queen-Mary	92	Montréal	Centrale Thermique	1 457	1 937 614	E
06	Autres	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE MONTREAL	02812-06	4565, chemin Queen-Mary	35	Montréal	CPE Châteaux-des-neiges	1 536	415 168	E
06	Autres	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR DE MONTREAL	03392-09	5400, boulevard Gouin Ouest	98	Montréal	Allé Y	580	503 559	E
06	CH	HÔPITAL SANTA CABRINI	HÔPITAL SANTA CABRINI	00133-04	5655, rue Saint-Zotique Est	54	Montréal	Bat. 4 - CH S. Cabrini - Pavillon Bazzini	2 835	108 245	D
06	CH	CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL	CENTRE SERV. AMB. GILMAN	01429-01	1040, avenue Atwater	72	Westmont	Pavillon Gilman	1 928	57 471	D
06	CH	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL GÉNÉRAL DU LAKESHORE	00326-01	160, avenue Stillview	58	Pointe-Claire	Hôpital	19 815	1 664 111	D
06	CH	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL NOTRE-DAME	00339-02	1560, rue Sherbrooke Est	63	Montréal	Lachapelle-Aile B	4 859	931 696	D
06	CH	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL NOTRE-DAME	00339-12	1560, rue Sherbrooke Est	91	Montréal	Champlain-Aile L	2 948	125 862	D
06	CH	CHU SAINTE-JUSTINE	CHU SAINTE-JUSTINE	00342-01	3175, chemin de la Côte-Sainte-	72	Montréal	Blocs 1 et 2	27 514	33 077 560	D
06	CH	CHU SAINTE-JUSTINE	CHU SAINTE-JUSTINE	00342-02	3175, chemin de la Côte-Sainte-	72	Montréal	Blocs 3 et 5	18 399	15 515 961	D
06	CH	CHU SAINTE-JUSTINE	CHU SAINTE-JUSTINE	00342-06	3175, chemin de la Côte-Sainte-	72	Montréal	Bloc 9	1 058 628	1 058 628	D
06	CH	CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	00347-01	3830, avenue Lacombe	88	Montréal	Pavillon A, C et D	17 487	9 486 256	D
06	CH	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CENTRE MULTI. SSS RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	00349-02	7070, boulevard Perras	75	Montréal	Allé 'B'-1	1 497	287 942	D
06	CH	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CENTRE MULTI. SSS RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	00349-03	7070, boulevard Perras	75	Montréal	Allé 'B'-2	1 500	150 848	D
06	CH	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CENTRE MULTI. SSS RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	00349-04	7070, boulevard Perras	75	Montréal	Allé 'E'	8 145	381 237	D
06	CH	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CENTRE MULTI. SSS RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	00349-07	7070, boulevard Perras	75	Montréal	Allé 'F' - Chauffeerie	2 900	579 908	D
06	CH	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT	00350-01	5415, boulevard de l'Assomptio	70	Montréal	Pavillon Maisonneuve - unités de soins (ir	35 245	21 490 993	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00051-01	6875, boulevard LaSalle	84	Montréal	Pavillon CPC (Centre de psychiatrie comm	5 420	1 347 421	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00051-02	6875, boulevard LaSalle	106	Montréal	Pavillon Dobell (02)	1 899	1 899 026	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00051-03	6875, boulevard LaSalle	110	Montréal	Douglas Hall (03)	1 563	262 694	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00051-04	6875, boulevard LaSalle	61	Montréal	Pavillon Burgess (04)	4 436	3 949 125	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00051-06	6875, boulevard LaSalle	61	Montréal	Pavillon Frank B. Common (06)	5 463	3 292 406	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00051-08	6875, boulevard LaSalle	112	Montréal	Pavillon Newman (08)	4 286	47 546	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00051-14	6875, boulevard LaSalle	120	Montréal	Pavillon Reed (15)	3 095	1 765 760	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00051-15	6875, boulevard LaSalle	83	Montréal	Pavillon Porteous (16)	10 308	9 502 017	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00051-16	6875, boulevard LaSalle	57	Montréal	Centre récréatif Roberts (17)	1 818	769 034	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00051-17	6875, boulevard LaSalle	59	Montréal	Pavillon Stearns (18)	957	44 486	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00051-22	6875, boulevard LaSalle	59	Montréal	Pavillon Ward (23)	1 142	916 239	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00051-29	6627-6629, boulevard LaSalle	62	Montréal	Hôpital de jour (Troubles de l'alimentatio	570	339 985	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00051-30	6615-6617, boulevard LaSalle	61	Montréal	Hôpital de jour (Le Tremplin) (33)	467	70 950	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00051-34	6825, boulevard LaSalle	117	Montréal	Centre McGill d'Études sur le vieillisseme	818	157 926	D
06	CH	L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS	HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF	00438-01							

NoRegion	Catégorie	Établissement	NomIP	NomNbAt	Adresse	Age	Municipalité	Désignation	Superficie	DMA	IEG
06	CLSC	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CLSC DE LA VISITATION ET GMFU DES FAUBOURGS	00137-01	1705, rue de la Visitation	112	Montréal	CLSC	4216	845 171	D
06	CLSC	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CLSC DE SAINT-HENRI	01238-01	3833, rue Notre-Dame Ouest	38	Montréal	CLSC	2115	1 238 229	D
06	CLSC	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CLSC DE RIVIERE-DES-PRAIRIES	01343-01	8655, boulevard Perras	39	Montréal	C.L.S.C. R-D-Prairies	2999	1 035 353	D
06	CLSC	L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS	L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF - MAISON COHEN	01097-01	4615, ch. de la Cote Sainte-Cath	77	Montréal	Maison Cohen	366	844 627	E
06	CR	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CENTRE DE SERVICES EN DITED GARY-TAYLOR	01094-01	231, avenue Elm	50	Beaconsfield	Centre d'activités de jour / Services exte	3552	361 511	D
06	CR	CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL	HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTREAL	01181-03	1547, avenue des Pins Ouest	124	Montréal	Pavillon G	844	60 442	D
06	CR	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	ATELIER DE TRAVAIL ET CENTRE ACT. DE JOUR BENNY	01202-01	2221, avenue Benny	70	Montréal	Atelier CROM	1 197	595 872	D
06	CR	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	RAC BALWIN	01221-01	3190, rue Baldwin	35	Montréal	RAC Baldwin	313	24 486	D
06	CR	CENTRE DE RÉADAPTATION LETHBRIDGE-LAYTON-MA	CRDP MACKEY	01229-03	3500, boulevard Décarie	40	Montréal	Piscine	427	91 414	D
06	CR	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CRDP MARIA MARIE-BOURASSA	01288-01	5895, avenue des Maronniers	78	Montréal	Point de service Marie-Bourassa	854	30 856	D
06	CR	CENTRE DE RÉADAPTATION LETHBRIDGE-LAYTON-MA	CRDP MAB	01324-03	7010, rue Sherbrooke Ouest	54	Montréal	pavillon C	2 983	657 495	D
06	CR	CHU SAINTE-JUSTINE	CENTRE DE RÉADAPTATION MARIE ENFANT	03399-01	5200, rue Bélanger	67	Montréal	Bloc C	5 153	3 337 528	D
06	CR	CHU SAINTE-JUSTINE	CENTRE DE RÉADAPTATION MARIE ENFANT	03399-04	5200, rue Bélanger	57	Montréal	Agrandissement des blocs D-E-F	8 637	5 023 286	D
06	CR	CHU SAINTE-JUSTINE	CENTRE DE RÉADAPTATION MARIE ENFANT	03399-06	5200, rue Bélanger	30	Montréal	Bloc G	681	93 330	D
06	CR	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	RÉSIDENCE DELORIMIER	01195-01	2100, rue Saint-Zotique Est	81	Montréal	Résidence	618	666 918	E
06	CR	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CRDP LUCIE-BRUNEAU-LAURIER	01206-02	2275, avenue Laurier Est	58	Montréal	Pavillon Jacques-Carrière	3 715	16 586 368	E
06	CR	CENTRE DE RÉADAPTATION LETHBRIDGE-LAYTON-MA	CRDP MACKEY	01229-01	3500, boulevard Décarie	57	Montréal	Bureaux	2 263	1 673 311	E
06	CR	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	RÉSIDENCE - RUE DE LIÈGE EST	01298-01	600, rue de Liège Est	81	Montréal	Résidence	434	1 019 295	E
06	CR	CENTRE DE RÉADAPTATION LETHBRIDGE-LAYTON-MA	CRDP MAB	01324-04	6980, rue Sherbrooke Ouest	54	Montréal	pavillon D	1 723	1 231 054	E
06	CR	CHU SAINTE-JUSTINE	CENTRE DE RÉADAPTATION MARIE ENFANT	03399-03	5200, rue Bélanger	57	Montréal	Agrandissement du bloc B	716	1 557 738	E
07	Autres	CISSS DE L'OUTAOUAIS	HÔPITAL DE HULL	04000-03	116, boulevard Lionel-Émond	46	Gatineau	Buanderie (Allé G)	1 008	611 230	D
07	Autres	CISSS DE L'OUTAOUAIS	HÔPITAL EN SANTÉ MENTALE PIERRE-JANET	04000-05	116, boulevard Lionel-Émond	64	Gatineau	Garage et ateliers	251	7 451	D
07	Autres	CISSS DE L'OUTAOUAIS	20, rue Pharaud	01483-02	20, rue Pharaud	90	Gatineau	Chaufferie	498	145 662	D
07	Autres	CISSS DE L'OUTAOUAIS	MAISON DES AMBULANCIERS - LA VÉRENDRYE SUD	03502-01	Route 117, kilomètre 332	36	TNO Lac Pythonga	Maison des ambulanciers	269	63 864	D
07	CH	CISSS DE L'OUTAOUAIS	HÔPITAL ET CHSLD DE PAPINEAU	00399-01	155, MacLaren Est	72	Gatineau	Hôpital (Médecine-SI-LD-Hémo-Cuisine-A	8 199	98 578	D
07	CH	CISSS DE L'OUTAOUAIS	HÔPITAL DE HULL	04000-01	116, boulevard Lionel-Émond	46	Gatineau	Pavillon Rossaire-Voyer (aile C)	9 230	6 100 443	D
07	CH	CISSS DE L'OUTAOUAIS	HÔPITAL EN SANTÉ MENTALE PIERRE-JANET	01483-03	20, rue Pharaud	48	Gatineau	Pavillon juvénile	7 276	2 914 155	D
07	CHSLD	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE VALLEE-DE-LA-LIEVRE	00072-01	111, rue Gérard-Gauthier	47	Gatineau	CHSLD	5 913	613 110	D
07	CHSLD	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CHSLD D'AYLMER	00073-01	445, boulevard Wilfrid-Lavigne	42	Gatineau	CHSLD	4 117	506 712	D
07	CHSLD	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CHSLD MULTI. SSS DE LA PÊCHE	01005-01	9, chemin Passe-Partout	36	La Pêche	CHSLD	2 882	1 813 009	D
07	CHSLD	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CHSLD ERNEST-BRISSON	00141-01	134, rue Jean-René-Monette	45	Gatineau	CHSLD	4 566	1 100 017	D
07	CHSLD	GROUPE CHAMPLAIN INC. - ASS07	CENTRE D'HÉBERGEMENT CHAMPLAIN-DE-GATINEAU	00215-01	510, boulevard La Vérendrye E	23	Gatineau	CHSLD	7 500	1 101 000	D
07	CHSLD	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CLSC ET CHSLD DE LA PETITE-NATION	00354-01	14, rue Saint-André	76	Saint-André-Avellin	Aile A - CHSLD - Sud	3 921	641 710	D
07	CHSLD	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CHSLD DE MANSFIELD-ET-PONTEFRAC	01514-01	230, chemin de la Chute	54	Mansfield-et-Pontefract	Principal	1 546	517 236	D
07	CHSLD	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CRIDA FREEMAN	00145-01	155, chemin Freeman	33	Gatineau	Principal	2 571	1 222 917	D
07	CJ	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CLSC ET CPEJ DE L'OUTAOUAIS	01478-01	105, boulevard Sacré-Coeur	98	Gatineau	Principal	3 843	1 037 063	D
07	CJ	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CRIDA LA TRAVERSÉE	01493-01	456, boulevard Alexandre-Taché	47	Gatineau	Résidence La traversée	610	166 842	D
07	CJ	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CRIDA LA TRAVERSÉE	01493-02	454, boulevard Alexandre-Taché	47	Gatineau	Résidence Taché	650	263 458	D
07	CJ	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CRIDA LA TRAVERSÉE	01493-03	452, boulevard Alexandre-Taché	47	Gatineau	Maison de l'Apprenti	631	294 397	D
07	CLSC	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CLSC DE VALLEE-DE-LA-LIEVRE	00082-01	578, rue MacLaren Est	37	Gatineau	Centre administratif et CLSC	1 427	203 819	D
07	CLSC	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CLSC LEGUERRIER	00095-01	425, rue LeGuerrier	37	Gatineau	CLSC	1 837	49 498	D
07	CLSC	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CLSC DE GRACEFIELD	01477-01	12A, rue Principale	46	Gracefield	CLSC	549	31 204	D
07	CLSC	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CLSC SAINT-RÉDEMPTEUR	01500-01	85, rue Saint-Rédempteur	58	Gatineau	CLSC	2 711	2 552	D
07	CLSC	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CLSC ET CENTRE SERV. EXT. POUR LES AÎNÉS DE SHAWVILLE	01014-01	290, rue Marion	44	Shawville	Principal	1 44	1 549 315	E
07	CR	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CENTRE MULTI. SSS ROBERT-WRIGHT	00470-01	200, rue Robert-Wright	48	Gatineau	Principal - 200 Robert-Wright	5 151	104 348	D
07	CR	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CRD DE L'OUTAOUAIS	01488-01	25, rue Saint-François	55	Gatineau	Principal	1 559	813 228	D
07	CR	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CENTRE HOSPITALIER PIERRE-JANET	01496-01	46, rue Lucien-Brault	58	Gatineau	Résidence	263	72 610	D
07	CR	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CENTRE SERV.AMB. EN SM MOUSETTE	01497-01	73, boulevard Moussette	60	Gatineau	Principal	658	290 269	D
08	Autres	CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	PAVILLON YOVILLE ET GABRIELLE-LARAMÉE	00356-04	1, 9e Rue	75	Rouyn-Noranda	Chaufferie - Centrale d'énergie	690	109 894	D
08	CH	CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	CHSLD ET CLSC DE PALMAROLLE	00202-01	136, rue Principale	52	Palmarolle	Principal	1 179	5 937 515	E
08	CR	CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	SERVICES D'HÉBERGEMENT INTERNES - SOUS-RÉGION D'AMOS	0128-01	841, 3e Rue Ouest	52	Amos	Bâtiment principal	4 942	716 809	D
08	CR	CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	SERVICES D'HÉBERGEMENT INTERNES - SOUS-RÉGION D'AMOS	01528-02	841, 3e Rue Ouest	46	Amos	Pavillon Jos-Charlier	102	20 860	D
09	Autres	CISSS DE LA CÔTE-NORD	CLSC ET CHSLD DONALD G. HODD	01624-02	Harrington Harbour	55	Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	Résidence 181	256	21 331	E
09	Autres	CISSS DE LA CÔTE-NORD	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 38, ROUTE MÉCATINA (ROULOTTE)	01631-01	La Tabatière	29	Gros-Mécatina	Roulotte (logement pour personnel)	103	190 467	E
09	CH	CISSS DE LA CÔTE-NORD	CENTRE MULTI. SSS DES ESCUMINS	01644-01	4, rue de l'Hôpital	58	Les Escumins	Centre de santé 1	3 176	6 393 569	D
09	CH	CISSS DE LA CÔTE-NORD	CLSC ET HÔPITAL LE ROYER	00357-04	635, boulevard Joliet	35	Baie-Comeau	Bâtiment 4	350	2 211 614	E
09	CHSLD	CISSS DE LA CÔTE-NORD	CLSC ET CHSLD DONALD G. HODD	01624-01	Harrington Harbour	73	Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	Pavillon DG Hodd	1 774	1 477 124	D
09	CHSLD	CISSS DE LA CÔTE-NORD	CLSC ET CRD N. A.-LABRIE	01600-01	659, boulevard Blanche	71	Baie-Comeau	Centre N.A. Labrie	2 348	2 998 630	E
09	CHSLD	CISSS DE LA CÔTE-NORD	CHSLD ET CRD N. A.-LABRIE	01600-02	659, boulevard Blanche	41	Baie-Comeau	Bâtiment 2	2 102	2 982 278	E
09	CHSLD	CISSS DE LA CÔTE-NORD	CLSC DE LONGUE-POINTE-DE-MINGAN	01647-01	870, chemin du Roi	28	Longue-Pointe-de-Mingan	Dispensaire	132	20 262	D
09	CLSC	CISSS DE LA CÔTE-NORD	CLSC DE RIVIERE-SAINT-JEAN	01654-01	328, rue Saint-Jean	28	Rivière-Saint-Jean	Dispensaire	132	22 834	D
09	CR	CISSS DE LA CÔTE-NORD	CHSLD ET CRD N. A.-LABRIE	01600-04	659, boulevard Blanche	41	Baie-Comeau	Salle de jeux	245	112 043	D
10	Autres	CRSSS DE LA BAIE-JAMES	CENTRE DE SANTÉ DE CHIBOUGAMAU	00367-04	51, 3e Rue	17	Chibougamau	Bâtiment chauffé pour génératrice	35	4 711	D
10	Autres	CRSSS DE LA BAIE-JAMES	CENTRE DE SANTÉ DE CHIBOUGAMAU	00367-05	51, 3e Rue	9	Chibougamau	Entrepôt extérieur	74	24 693	D
10	Autres	CRSSS DE LA BAIE-JAMES	CENTRE DE SANTÉ LEBEL	00410-02	950, boulevard Quévillon	26	Lebel-sur-Quévillon	Bâtiment 2	115	30 614	D
10	Autres	CRSSS DE LA BAIE-JAMES	CENTRE DE SANTÉ LEBEL	00410-03	950, boulevard Quévillon	4	Lebel-sur-Quévillon	Entrepôt chauffé	66	14 891	D
10	Autres	CRSSS DE LA BAIE-JAMES	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 101, AVENUE DES GROSSEILLERS	01696-01	101, avenue Des Grosseillers	47	Baie-James	Résidence	135	38 464	D
10	Autres	CRSSS DE LA BAIE-JAMES	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 7, RUE BELLEAU	01703-01	7, rue Belleau	47	Baie-James	Résidence	125	43 217	D
10	Autres	CISSS DE LA GASPÉSIE	CENTRE D'HÉBERGEMENT MGR ROSS DE GASPÉ	01722-07	140, rue Monseigneur-Ross	54	Gaspé	Résidence	303	10 816	D
11	Autres	CISSS DE LA GASPÉSIE	CENTRE D'HÉBERGEMENT MGR ROSS DE GASPÉ	01722-08	141, rue Monseigneur-Ross	61	Gaspé	Résidence pour médecins	304	179 263	E
11	Autres	CISSS DE LA GASPÉSIE	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 529-531, 6E RUE (INFIRMIÈRES)	04173-01	529-531, 6E Rue	67	Murdochville	Jumelé	172	435 965	E
11	CH	CISSS DE LA GASPÉSIE	HÔPITAL ET GMFU DE MARIA	00284-02	419, boulevard Perron	63	Maria	Aile B	1 632	208 771	D
11	CH	CISSS DE LA GASPÉSIE	HÔPITAL ET GMFU DE MARIA	00284-03	419, boulevard Perron	69	Maria	Aile C	1 756	1 334 721	D
11	CH	CISSS DE LA GASPÉSIE	HÔPITAL ET GMFU DE MARIA	00284-04	419, boulevard Perron	62	Maria	Aile D	1 693	616 130	D
11	CH	CISSS DE LA GASPÉSIE	HÔPITAL DE GASPÉ	01729-01	215, boulevard de York Ouest	50	Gaspé	Pavillon Hôtel Dieu	13 077	5 432 711	D
11	CHSLD	CISSS DE LA GASPÉSIE	CENTRE D'HÉBERGEMENT MGR ROSS DE GASPÉ	01722-01	150, rue Monseigneur-Ross	72	Gaspé	Principal	18 225	7 334 799	D
11	CHSLD	CISSS DE LA GASPÉSIE	CLSC MAULAZ ET CENTRE D'HÉBERGEMENT DE MATAPÉDIA	01743-01	14, boulevard Perron Est	37	Gaspé	Principal	3 472	3 472	D
11	CLSC	CISSS DE LA GASPÉSIE	CLSC DE CHANDLER	00064-01	633, avenue Daignault	73	Chandler	Principal	1 662	641 092	D
11	CLSC	CISSS DE LA GASPÉSIE	CLSC DE GRANDE-VALLÉE	00290-01	71, rue Saint-François-Xavier Es	49	Grande-Vallée	Principal	700	189 848	D
11	CLSC	CISSS DE LA GASPÉSIE	CLSC DE CAPLAN	01715-02	96, boulevard Perron Ouest	57	Caplan	Pavillon de la mer	454	83 343	D
11	CLSC	CISSS DE LA GASPÉSIE	HÔPITAL DE GASPÉ	01729-02	205, boulevard de York Ouest	57	Gaspé	Pavillon Cantin	9 112	5 442 924	D
11	CLSC	CISSS DE LA GASPÉSIE	CLSC ET CENTRE SERV. AMB. DE MURDOCHVILLE	01744-01	600, avenue du Dr-William-May	62	Murdochville	Principal	2 120	394 972	D
11	CLSC	CISSS DE LA GASPÉSIE	CLSC ET CENTRE SERV. AMB. DE PASPÉBIAC	01746-01	273, boulevard Gérard-D.-Léves	48	Paspébiac	Bâtiment 1 - Partie avant 1974	2 845	1 344 417	D
11	CR	CISSS DE LA GASPÉSIE	POINT DE SERVICE DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE	00163-01	230, route du Parc	60	Sainte-Anne-des-Monts	Principal	6 023	4 545 657	D
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	HÔTEL-DIEU DE LÉVIS	00722-04	143, rue Wolfe	56	Lévis	Principal	1 551	57 184	D
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	CENTRE MULTI. SSS DE LAC-ÉTCHÉMIN	01771-04	331, rue du Sanatorium	74	Lac-Étchemin	Garage #5 (machinerie)	183	16 761	D
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	CENTRE MULTI. SSS MONSIEGNEUR-BOURGET	01780-02	200, route Monseigneur-Bourg	50	Lévis	Pavillon B	2 385	206 619	D
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	CENTRE MULTI. SSS MONSIEGNEUR-BOURGET	01780-04	200, route Monseigneur-Bourg	48	Lévis	Chalet sportif	224	111 868	D
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	CLSC ET CHSLD DE MONTMAGNY	01794-03	168, rue Saint-Joseph	72	Montmagny	Aile E (Chaufferie)	256	49 222	D
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	CLSC ET CHSLD DE MONTMAGNY	01794-04	168, rue Saint-Joseph	92	Montmagny	Garage - Aile E	66	1 747	D
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	CRDI-TSA ET CRDP ANDRÉ-WINGEN	01795-02	20, avenue Côté	47	Montmagny	Garage	163	28 537	D
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	HÔPITAL DE MONTMAGNY	01796-02	350, boulevard Taché Ouest	71	Montmagny	Aile K - Chaufferie	620	534 426	D
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	HÔPITAL DE THETFORD	01863-03	1637, rue Notre-Dame Est	92	Thetford Mines	Garage	582	50 844	D
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	HÔPITAL DE THETFORD	01863-04	1637, rue Notre-Dame Est	93	Thetford Mines	Chaufferie	1 320	630 605	D
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	CENTRE MULTI. SSS DE BEAUCVILLE	00154-05	253, route 108	73	Beauceville	Bâtiment 5	424	669 983	E
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	HÔTEL								

NoRegion	Catégorie	Etablissement	NomIP	NomvBat	Adresse	Age	Municipalite	Designation	Superficie	DMA	IEG
15	CR	CISSS DES LAURENTIDES	CRDI-TSA DE LACHUTE	00165-01	390, avenue Bethany	43	Lachute	Principal	1 175		70 231
15	CR	CISSS DES LAURENTIDES	CRDI-TSA DE LAFONTAINE	02037-01	55, 104e Avenue	43	Saint-Jérôme	Principale	1 197		525 961
16	Autres	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	GROUPE ALERTE SANTÉ INC. (OCCUPANT)	00280-01	440, boulevard Sainte-Foy	43	Longueuil	Groupe Alerte Santé Inc.	784		37 674
16	Autres	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	HÔTEL-DIEU DE SOREL	00331-11	400, avenue de l'Hôtel-Dieu	55	Sorel-Tracy	Aile F - Chaufferie	1 296		289 895
16	Autres	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	INFO-SANTÉ	03049-01	700, rue Martel	45	Richelieu	Maison de Naissance	1 621		315 796
16	Autres	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	FONDATION DE L'HÔPITAL DU SUIRÔT (OCCUPANT)	02302-01	387, rue Victoria	96	Salaberry-de-Valleyfield	Bureaux fondation	552		397 361
16	CH	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	HÔPITAL DU SUIRÔT	00239-06	150, rue Saint-Thomas	22	Salaberry-de-Valleyfield	Bâtiment 6	282		23 604
16	CH	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	HÔTEL-DIEU DE SOREL	00331-10	400, avenue de l'Hôtel-Dieu	55	Sorel-Tracy	Aile E	5 302		4 058 536
16	CH	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	HÔPITAL CHARLES-LE MOYNE	00337-03	3120, boulevard Taschereau	57	Longueuil	Bloc B (Imagerie, Labos, Bloc op.) & Bloc E	10 440		13 121 263
16	CH	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU	02386-01	920, boulevard du Séminaire Nc	52	Saint-Jean-sur-Richelieu	Centre hospitalier	35 037		1 905 680
16	CH	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	HÔPITAL DU SUIRÔT	00329-01	150, rue Saint-Thomas	40	Salaberry-de-Valleyfield	Principal	18 622		40 986 287
16	CH	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	HÔTEL-DIEU DE SOREL	00331-01	400, avenue de l'Hôtel-Dieu	77	Sorel-Tracy	Aile A - Construction 1947	2 879		6 052 644
16	CH	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	HÔTEL-DIEU DE SOREL	00331-03	400, avenue de l'Hôtel-Dieu	12	Sorel-Tracy	Urgence	1 821		10 947 229
16	CH	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	HÔTEL-DIEU DE SOREL	00331-05	400, avenue de l'Hôtel-Dieu	75	Sorel-Tracy	Aile B - Construction 1947	2 935		19 063 218
16	CH	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	HÔTEL-DIEU DE SOREL	00331-06	400, avenue de l'Hôtel-Dieu	55	Sorel-Tracy	Aile B - Construction 1967	1 626		2 137 674
16	CH	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	HÔTEL-DIEU DE SOREL	00331-07	400, avenue de l'Hôtel-Dieu	75	Sorel-Tracy	Aile C - Construction 1947	4 433		7 936 007
16	CH	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	HÔTEL-DIEU DE SOREL	00331-09	400, avenue de l'Hôtel-Dieu	55	Sorel-Tracy	Aile D - Construction 1967/et 2008	13 624		18 555 734
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE VAUDREUIL-DORION	00074-02	408, avenue Saint-Charles	41	Vaudreuil-Dorion	Bâtiment 2	4 404		1 015 583
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE MONTARVILLE	00087-03	265, boulevard Seigneurial Oue:	43	Saint-Bruno-de-Montarville	Bâtiment 3	3 318		2 702 319
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CHSLD DE LA PRAIRIE	00091-01	500, avenue de Balmoral	46	La Prairie	Principal	6 839		1 183 271
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	CHSLD CHAMPLAIN	00093-01	5050, place de Nogent	43	Brossard	CHSLD	4 374		585 509
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	CHSLD HENRIETTE-CÉRÉ	00142-01	6435, chemin de Chambly	42	Longueuil	CHSLD	3 965		134 869
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	00143-01	2761, rue Beauvais	42	Longueuil	CHSLD MGR-CODERRE	4 396		364 976
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	CENTRE D'HÉBERGEMENT J.-ARSENÉ-PARENTEAU	00175-01	40, rue De Ramezay	53	Sorel-Tracy	Longue durée	2 935		320 649
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE TRACY	00176-01	4205, rue Frontenac	50	Sorel-Tracy	Longue durée et soins palliatifs	1 938		124 623
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CHSLD DOCTEUR-AMÉ-LEDUC	00198-01	80, rue du Marché	88	Salaberry-de-Valleyfield	Principal	14 823		557 283
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CHSLD CÉCILE-GODIN	02146-01	55, rue Saint-André	46	Beauharnois	Principal	2 750		1 286 371
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CHSLD CÉCILE-GODIN	02146-02	55, rue Saint-André	34	Beauharnois	Bâtiment 2	227		58 913
16	CHSLD	CISSS DU HAUT-SAINT-LAURENT	CHSLD DU COMTÉ-DE-HUNTINGDON / HUNTINGDON COUNTY CHSLD	02198-01	198, rue Châteauguy	72	Huntingdon	Principal	4 295		1 012 852
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	CHSLD CHAMPAGNAT	02202-01	370, 5e Avenue	54	Saint-Jean-sur-Richelieu	CHSLD	5 248		876 755
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CHSLD DE RIGAUD	02236-01	5, rue D'Amour	52	Rigaud	Principal	3 197		1 426 716
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	CHSLD VAL-JOLI	02245-01	1425, rue Notre-Dame	52	Saint-Césaire	CHSLD	2 196		638 452
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	CENTRE DE SERVICE POUR LES AÎNÉS DE SAINT-LAMBERT	02290-01	831, avenue Notre-Dame	64	Saint-Lambert	Centre de services gérontiques de Saint-L	5 149		1 220 128
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE LAJEMMERAIS	02312-01	60, rue D'Youville	51	Varennes	Bâtiment 1	3 294		1 105 276
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE VAUDREUIL-DORION	00074-01	408, avenue Saint-Charles	41	Vaudreuil-Dorion	Principal	1 424		2 290 114
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CHSLD LAURENT-BERGEVIN	00088-01	200, boulevard Perrot	42	L'Île-Perrot	Principal	3 729		3 661 015
16	CHSLD	CISSS DU HAUT-SAINT-LAURENT	CHSLD D'ORMSTOWN / ORMSTOWN CHSLD	00144-01	65, rue Hector	44	Ormstown	Principal	3 499		3 796 862
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	CHSLD SAINT-JOSEPH	02165-01	100, rue Martel	45	Chambly	CHSLD	1 545		1 121 609
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	CHSLD GEORGES-PHANEUF	02279-01	230, rue Jacques-Cartier Nord	88	Saint-Jean-sur-Richelieu	CHSLD	7 618		5 580 516
16	CJ	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	CRIDA LIMOGES	02217-01	2010, rue Limoges	59	Longueuil	Principal	1 738		346 515
16	CJ	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	CRIDA DE SAINT-HYACINTHE	02270-01	3000, avenue Pratte	47	Saint-Hyacinthe	Pavillon Bois-Joly	3 331		174 500
16	CLSC	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	CLSC ET AIRE OUVERTE SAMUEL-DE-CHAMPLAIN	02161-01	5811, boulevard Taschereau	34	Brossard	CLSC	5 498		538 528
16	CR	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CRDI-TSA DE BRIGHAN	00097-01	278, chemin des Érables	71	Brighan	Principal	3 159		1 085 572
16	CR	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CRDI-TSA DE SOREL-TRACY	00185-02	15, rue Albert	61	Sorel-Tracy	Secteur atelier et service de jour	693		271 584
16	CR	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CRDP DU CHEMIN DE CHAMBLY	00239-04	5300, chemin de Chambly	61	Longueuil	Bâtiment 4	2 340		82 256
16	CR	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CRDI-TSA DE LA RUE CHOQUETTE	02150-01	255, rue Choquette	47	Bellefleur	Principal	833		411 493
16	CR	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CRDI-TSA DE LA RUE SAINT-CHARLES	02152-01	35, rue Saint-Charles	70	Bellefleur	Bâtiment original	799		189 421
16	CR	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CRDI-TSA DU BOULEVARD INDUSTRIEL	02284-01	610, boulevard Industriel	42	Saint-Jean-sur-Richelieu	Centre Maribor	2 020		657 473
16	CR	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CRDP DE LA RUE SAINT-PIERRE EST	02854-01	730, rue Saint-Pierre Est	59	Saint-Hyacinthe	Principal	964		13 921
16	CR	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	RÉSIDENCE INTERVENTION SPÉCIALISÉE TED (13-17 ANS)	03014-01	1124, boulevard Sainte-Foy	110	Longueuil	Bâtiment loué par le CRDI	717		156 002
16	CR	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CRDI-TSA DE SOREL-TRACY	00185-01	15, rue Albert	72	Sorel-Tracy	Principal	1 533		1 645 384
16	CR	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CRDP DU CHEMIN DE CHAMBLY	00239-01	5300, chemin de Chambly	61	Longueuil	Principal	3 772		1 389 801
16	CR	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CRDP DU CHEMIN DE CHAMBLY	00239-05	5300, chemin de Chambly	61	Longueuil	Bâtiment 5	1 590		1 298 759
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	00360-04	766, Siviurapik	36	Puvirnituq	Annexe eau et réservoir de rétention	102		97 602
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - ENTREPÔT - 13, AUPALUK	02333-01	113 A et B, Aupaluk	39	Aupaluk	Résidences	214		178 654
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 836, INUKJUAQ (OLD NURSING)	02334-01	836, Inukjuak	52	Inukjuak	Vieux CLSC	431		339 494
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 502, KANGIGSUJUAQ	02343-01	502 A et B, Kangigsujuaq	43	Kangigsujuaq	Résidences	180		147 300
17	Autres	RRSSS DU NUNAVIK	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 1061, TRUNDRA LANE, KUUIJUAQ	02353-01	1061, Trundra Lane	30	Kuujuaq	Résidence	122		50 805
17	Autres	RRSSS DU NUNAVIK	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1063, TUNDRA LANE, KUUIJUAQ	02355-01	1063, Tundra Lane	30	Kuujuaq	Résidence	122		21 207
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 408, KUUIJUAQ	02363-01	608 A, B et C, Kuuijuq Street	52	Kuujuaq	Résidences	441		107 744
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (6) - 5007, KUUIJUAQ	02366-01	5007 A, B, C, D, E et F Kuuijuq !	40	Kuujuaq	Résidences	638		425 529
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1428, KUUIJUAQ	02383-01	1428, Kuuijuq Street	25	Kuujuaq	Résidence	262		209 843
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1416, KUUIJUAQ	02384-01	1416, Kuuijuq Street	25	Kuujuaq	Résidences	382		295 576
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1414, KUUIJUAQ	02385-01	1414, Kuuijuq Street	25	Kuujuaq	Résidences	382		339 902
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1113, KUUIJUAQ	02388-01	1113, Kuuijuq Street	29	Kuujuaq	Résidence	148		93 642
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 208, QUMALUK, PUVIRNITUQ	02397-01	208-1 et 2, Qumaluk	42	Puvirnitutq	Résidences	194		120 958
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 210, QUMALUK, PUVIRNITUQ	02398-01	210-1 et 2, Qumaluk	36	Puvirnitutq	Résidences	194		108 199
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 280, NOVALLINGA, PUVIRNITUQ	02403-01	280, Novallinga	57	Puvirnitutq	Résidence	231		64 730
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 749, ELIYASSIALUK, PUVIRNITUQ	02408-01	749-1 et 2, Eliyassialuk	25	Puvirnitutq	Résidences	265		190 744
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 751, ELIYASSIALUK, PUVIRNITUQ	02409-01	751-1 et 2, Eliyassialuk	25	Puvirnitutq	Résidences	265		180 756
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 765, ELIYASSIALUK, PUVIRNITUQ	02410-01	765-1 et 2, Eliyassialuk	25	Puvirnitutq	Résidences	265		190 806
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 763, SIVUARAPIK, PUVIRNITUQ	02411-01	763-1 et 2, Sivuaparik	25	Puvirnitutq	Résidences	265		173 731
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (4) - 761, SIVUARAPIK, PUVIRNITUQ	02412-01	761-1, 2, 3, et 4, Sivuaparik	25	Puvirnitutq	Résidences	396		136 682
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 724, KUANANACK, PUVIRNITUQ	02423-01	724-1 et 2, Kuananack	20	Puvirnitutq	Résidences	265		123 522
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 70, TASIUJAQ	02434-01	70, Tasiujaq	39	Tasiujaq	Résidences	167		55 883
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 308, KUUIJUAQ	02448-01	308, Kuuijuq Street	25	Kuujuaq	Résidence	133		125 773
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1431, KUUIJUVIK BAY, KUUIJUAQ	03002-01	1431 A et B, Kuuijuvik Bay	21	Kuujuaq	Résidences	122		113 313
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 306, KUUIJUAQ	03023-01	306, Kuuijuq Street	25	Kuujuaq	Résidence	123		86 365
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	WORKSHOP - 722, KUANANACK, PUVIRNITUQ	03025-01	722, Kuananack	121	Puvirnitutq	Workshop	169		12 391
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 577, TASIUJAQ	03123-01	577, Tasiujaq	18	Tasiujaq	Résidence	87		65 378
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1760, KUUIJUAQ	03125-01	1760, Kuuijuq	18	Kuujuaq	Résidence	66		41 326
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1762, KUUIJUAQ	03126-01	1762, Kuuijuq	18	Kuujuaq	Résidence	66		37 393
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1764, KUUIJUAQ	03127-01	1764, Kuuijuq	18	Kuujuaq	Résidence	66		67 603
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1766, KUUIJUAQ	03129-01	1766, Kuuijuq	18	Kuujuaq	Résidence	66		48 560
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1768, KUUIJUAQ	03130-01	1768, Kuuijuq	18	Kuujuaq	Résidence	66		56 194
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1770, KUUIJUAQ	03131-01	1770, Kuuijuq	18	Kuujuaq	Résidence	66		62 199
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1772, KUUIJUAQ	03132-01	1772, Kuuijuq	18	Kuujuaq	Résidence	66		62 733
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 1904, KUUIJUAQ	03362-01	1904 A et B, Kuuijuq	14	Kuujuaq	Résidences	196		18 457
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 1905, KUUIJUAQ	03363-01	1905 A et B, Kuuijuq	14	Kuujuaq	Résidences	187		69 530
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 1907, KUUIJUAQ	03365-01	1907 A et B, Kuuijuq	14	Kuujuaq	Résidences	196		75 661
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 1908, KUUIJUAQ	03366-01	1908 A et B, Kuuijuq	14	Kuujuaq	Résidences	196		17 337
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 1910, KUUIJUAQ	03368-01	1910 A et B, Kuuijuq	14	Kuujuaq	Résidences	196		2 720
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	R								

QUESTION NO 39

- Concernant le parc immobilier du réseau de la santé :
- a) Valeur du déficit du maintien des actifs (DMA) des immeubles du réseau de la santé pour l'ensemble du Québec et ventilé par région en 2022-2023;
 - b) Liste des immeubles qui accusent un DMA en 2022-2023;
 - c) Valeur du DMA ces immeubles en 2022-2023;
 - d) Liste des établissements disposant d'un plan directeur de maintien des actifs (PDMA) en 2022-2023.

RÉPONSE NO 39

a)

No. Région	Région	Déficit de maintien des actifs (\$)
01	Bas-Saint-Laurent	22 722 966 \$
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	29 039 316 \$
03	Capitale-Nationale	240 702 205 \$
04	Mauricie et Centre-du-Québec	20 111 121 \$
05	Estrie	23 168 606 \$
06	Montréal	1 032 733 216 \$
07	Outaouais	22 340 696 \$
08	Abitibi-Témiscamingue	6 785 077 \$
09	Côte-Nord	13 922 154 \$
10	Nord-du-Québec	156 589 \$
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	30 265 155 \$
12	Chaudière-Appalaches	32 666 075 \$
13	Laval	10 043 425 \$
14	Lanaudière	20 122 005 \$
15	Laurentides	343 479 345 \$
16	Montréal	166 844 182 \$
17	Nunavik	35 871 457 \$
18	Terres-Cries-de-la-Baie-James	3 343 181 \$
TOTAL		2 054 316 773 \$

- b) et c) Voir le tableau en annexe.
- d) La liste de tous les établissements disposant d'un PDMA en 2022-2023 n'est pas disponible.
- Tous les travaux en lien au MA sont présentés et suivis dans les Plans de conservation des fonctionnalités immobilières (PCFI).

NoRegion	Catégorie	Etablissement	NomIP	NomVbat	Adresse	Age	Municipalite	Designation	Superficie	DMA	IEG
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE MATANE	00287-02	150, avenue Saint-Jérôme	54	Matane	Cuisine	432		269 804 D
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE MATANE	00287-03	150, avenue Saint-Jérôme	53	Matane	Aile administrative	1 228		33 762 D
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DU GRAND-PORTAGE	00288-03	75, rue Saint-Henri	55	Rivière-du-Loup	Aile D	6 176	3 378 600	D
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE RIVIÈRE-DU-LOUP	00541-03	28, rue Joly	57	Rivière-du-Loup	Chaufferie	897		114 110 D
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE RIVIÈRE-DU-LOUP	00541-04	28, rue Joly	141	Rivière-du-Loup	Grange	209		27 768 D
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SAINT-ANTONIN	00552-01	286, rue Principale	53	Saint-Antonin	Principal	1 821		947 660 D
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SAINT-PACÔME	00570-06	127, rue Galarneau	51	Saint-Pacôme	Chaufferie Centre d'hébergement de Sair	90		47 487 D
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	RÉSIDENTE EMPLOYÉ - 865, SANATORIUM	02654-01	865, avenue du Sanatorium	75	Mont-Joli	Principal	357		106 500 D
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GRAND-PORTAGE	00308-08	75, rue Saint-Henri	53	Rivière-du-Loup	Aile A - Chaufferie au SS-2	309		995 380 E
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	HÔPITAL DE MATANE	00291-03	333, rue Thibault	72	Matane	Chaufferie	1 168		1 571 085 E
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE RIVIÈRE-DU-LOUP	00541-05	28, rue Joly	141	Rivière-du-Loup	Bâtiment génératrice	25		258 264 E
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CR EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DU BAS-SAINT-LAURENT	00554-02	101, rue de l'Église	35	Saint-Cyprien	Passerelle reliant les ailes au bâtiment pri	96		188 940 E
01	Autres	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE MULTI. SSS DE TROIS-PISTOLES	00578-06	550, rue Notre-Dame Est	60	Trois-Pistoles	Chaufferie	566		872 349 E
01	CH	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	HÔPITAL RÉGIONAL DE RIMOUSKI	00292-08	150, avenue Rouleau	84	Rimouski	Pavillon D	4 699		685 449 D
01	CH	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	HÔPITAL RÉGIONAL DE RIMOUSKI	00292-10	150, avenue Rouleau	86	Rimouski	Pavillon F	2 604		2 841 321 D
01	CHSLD	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SAINT-LOUIS-DU-HAI HAI	00289-01	25, rue Saint-Philippe	52	Saint-Louis-du-Hai-Hai	Section centrale + 4 ailes A, B, C et D	2 349		1 391 012 D
01	CHSLD	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE RIVIÈRE-DU-LOUP	00541-01	28, rue Joly	141	Rivière-du-Loup	Aile Ouest	3 262		324 410 D
01	CHSLD	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE RIVIÈRE-DU-LOUP	00541-02	28, rue Joly	103	Rivière-du-Loup	Aile Est	5 543		458 101 D
01	CHSLD	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SQUATEC	00567-01	10, rue Saint-André	53	Saint-Michel-du-Squatec	Principal	627		210 876 D
01	CJ	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CRIDA DE RIVIÈRE-DU-LOUP	00546-01	70, rue Saint-Henri	53	Rivière-du-Loup	Villa Fraserville	3 350		2 711 354 D
01	CLSC	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CLSC DE POHÉNÉGAMOOK	00521-02	1922, rue Saint-Vallier	41	Pohénégamook	Section-CLSC	800		367 567 D
01	CLSC	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CLSC DE SAINT-PASCAL	00572-01	595, avenue Martin	55	Saint-Pascal	Principal	4 034		1 074 732 D
01	CR	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CRDI-TSA ET CRDP THÉRÈSE-MARTIN	00547-01	100, chemin de la Petite-Anse	58	Rivière-Ouelle	Bâtiment principal	6 077		3 647 097 D
01	CR	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	CR EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DU BAS-SAINT-LAURENT	00554-01	101, rue de l'Église	52	Saint-Cyprien	Bâtiment principal - Centre de services	1 702		159 338 D
02	Autres	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	HÔPITAL DE DOLBEAU-MISTASSINI	00464-04	2000, boulevard du Sacré-Coeu	51	Dolbeau-Mistassini	Mezzanine	251		14 527 D
02	Autres	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE LA COULINE	00598-05	150, rue Pind, Chicoutimi, QC	48	Saguenay	Piscine	708		79 949 D
02	Autres	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CLSC ET CHSLD DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX	00618-03	1895, route 169	64	Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Aile - E Chaufferie	294		261 735 D
02	Autres	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CENTRE D'HÉBERGEMENT SAINTE-MARIE	00219-02	2184, rue Perrier	53	Saguenay	Garage	58		67 591 E
02	Autres	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	HÔPITAL DE CHICOUTIMI	00370-07	305, rue Saint-Vallier	65	Saguenay	Aile "G"	2 971		11 840 435 E
02	Autres	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	HÔPITAL ET CENTRE DE RÉADAPTATION DE JONQUIÈRE	00371-05	2230, rue de l'Hôpital	69	Saguenay	Chaufferie partie Ouest	720		155 984 E
02	Autres	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	BUREAUX ADMINISTRATIFS - RUE DE L'HÔTEL-DIEU	00456-01	599, rue de l'Hôtel-Dieu	58	Saguenay	Principal	892		1 008 078 E
02	Autres	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CLSC LES JARDINS DU MONASTÈRE	00465-04	201, boulevard des Pères	32	Dolbeau-Mistassini	Bâtiment 4	375		1 525 003 E
02	CH	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	HÔPITAL D'ALMA	00294-01	300, boulevard Champlain	69	Alma	Aile A	13 608		5 320 297 D
02	CH	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	HÔPITAL ET CENTRE DE RÉADAPTATION DE JONQUIÈRE	00371-01	2230, rue de l'Hôpital	69	Saguenay	Aile A	9 384		22 009 D
02	CHSLD	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CENTRE D'HÉBERGEMENT SAINTE-MARIE	00219-06	2184, rue Perrier	53	Saguenay	Aile C	502		268 152 D
02	CHSLD	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CENTRE D'HÉBERGEMENT GEORGES-HÉBERT	00225-01	2841, rue Faraday	42	Saguenay	Principal	3 568		1 433 440 D
02	CHSLD	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CENTRE D'HÉBERGEMENT JACQUES-CARTIER	00459-01	904, rue Jacques-Cartier Est	53	Saguenay	Foyer Beaumanoir	3 283		704 201 D
02	CHSLD	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CENTRE D'HÉBERGEMENT ISIDORE-GAUTHIER	00460-01	5731, avenue du Pont Nord	51	Alma	Principal	1 882		71 626 D
02	CHSLD	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CLSC ET CHSLD DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX	00618-01	1895, route 169	64	Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Aile - A	1 895		1 273 593 D
02	CHSLD	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CLSC ET CHSLD DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX	00618-04	1895, route 169	64	Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Aile - C	1 877		697 006 D
02	CHSLD	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CLSC ET CHSLD DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX	00618-05	1895, route 169	64	Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Aile - D	1 894		529 298 D
02	CHSLD	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CLSC ET CHSLD DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX	00618-06	1895, route 169	64	Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Aile - E Avant	121		2 476 D
02	CHSLD	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CENTRE D'HÉBERGEMENT SAINTE-MARIE	00219-01	2184, rue Perrier	53	Saguenay	Aile A	960		1 355 535 E
02	CHSLD	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CENTRE D'HÉBERGEMENT D'ALMA	00590-03	50, chemin du Foyer	30	Alma	Débarcadère	49		455 531 E
02	CLSC	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	CLSC DE CHICOUTIMI-NORD	00600-01	222, rue Saint-Éphrem	50	Saguenay	Principal	2 144		1 056 089 D
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE DONNACONA	00068-01	250, boulevard Gaudreau	54	Donnacona	Principal (Bloc A)	2 475		799 633 D
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC	00168-04	11, côte du Palais	92	Québec	Aile K (Aile des Remparts)	4 119		907 380 D
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES	00220-03	444, rue Beauchamps	32	Saint-Marc-des-Carrières	Bât 03 : Mécanique	80		433 D
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CENTRE MULTI. SSS CHRIST-ROI	00243-03	900, boulevard Wilfrid-Hamel	51	Québec	Espaces Chaufferie	1 621		58 840 D
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CENTRE MULTI. SSS CHRIST-ROI	00243-05	900, boulevard Wilfrid-Hamel	60	Québec	Tunnel (Bâtiment # 5)	234		133 377 D
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC	00384-03	260, boulevard Langlier	85	Notre-Dame-des-Anges	Aile F	668		2 450 D
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	00377-07	2705, boulevard Laurier	53	Québec	Aile K	2 727		1 018 655 D
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	00377-15	2705, boulevard Laurier	13	Québec	Aile L	274		55 703 D
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS	00378-08	2075, avenue de Vitry	68	Québec	Aile H	7 450		3 877 019 D
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	CENTRE DE RECHERCHE DE L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC - 6, RUE MCMAHON	00040-01	10, rue McMahon	98	Québec	Ailes 850-875 Centre de recherche et tun	2 489		808 591 D
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	CENTRE DE RECHERCHE DE L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC - 9, RUE MCMAHON	00041-01	9, rue McMahon	25	Québec	Aile 700 Centre de recherche	8 331		666 719 D
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CENTRE D'HÉBERGEMENT SAINT-AUGUSTIN	00658-03	2135, rue de la Terrasse-Cadieu	62	Québec	Cuisine	1 695		205 171 D
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT	00730-05	1050, chemin Sainte-Foy	95	Québec	Aile E	3 557		1 722 329 D
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT	00730-06	1050, chemin Sainte-Foy	96	Québec	Aile F	1 506		832 279 D
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT	00730-07	1050, chemin Sainte-Foy	64	Québec	Aile G	3 216		904 216 D
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	CENTRALE THERMIQUE - PAVILLON L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC - RUE DES	00733-01	rue des Remparts	67	Québec	Ailes 100-115 Centrale thermique et tunn	1 390		1 616 981 D
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	CENTRE DE RADIOTHÉRAPIE ET D'HÔTELLERIE - HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC	00770-03	1, rue de l'Hôtel-Dieu	22	Québec	Aile 325	1 047		227 642 D
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CENTRE D'HÉBERGEMENT SAINT-ANTOINE	00205-02	1411, boulevard Père-Lelievre	60	Québec	Résidence	134		129 937 E
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CLSC DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES	00227-02	1045, boulevard Bona-Dussault	67	Saint-Marc-des-Carrières	Chaufferie (02)	75		113 786 E
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CPR ET CRIMDA MONT-D'YOUVILLE	00299-02	2915, avenue du Bourg-Royal	98	Québec	Chaufferie	251		707 102 E
03	Autres	IUCPO - UL	INST. UNIV. DE CARDIOLOGIE ET PNEUMOLOGIE DE QUÉBEC	00303-10	2725, chemin Sainte-Foy	70	Québec	Chaufferie (T8)	1 106		2 623 940 E
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	00377-02	2705, boulevard Laurier	72	Québec	Aile H	3 489		9 826 405 E
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS	00378-09	1401, 18e Rue	91	Québec	Aile I	3 597		5 668 875 E
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CENTRE D'HÉBERGEMENT SAINT-AUGUSTIN	00658-04	2135, rue de la Terrasse-Cadieu	38	Québec	Chambre électrique	62		86 671 E
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CRDI-TSA DES SANTOLINES	00702-03	7843, rue des Santolines	44	Québec	Garages (03)	290		123 775 E
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	CENTRE D'HÉBERGEMENT DU SACRÉ-COEUR	00727-06	1, avenue du Sacré-Coeur	71	Québec	Chaufferie	866		1 524 787 E
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT	00730-09	1050, chemin Sainte-Foy	76	Québec	Aile J	3 024		5 224 326 E
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT	00730-13	1050, chemin Sainte-Foy	61	Québec	Aile N-Entrepôt	1 213		1 349 733 E
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT	00730-15	1050, chemin Sainte-Foy	63	Québec	Aile R-Chaufferie	1 405		10 278 765 E
03	Autres	CHU DE QUÉBEC - UL	BUREAUX ADMINISTRATIFS - RUE DES GLACIS	00781-01	715, rue des Glacis	172	Québec	Ancien foyer Nazareth	3 335		6 176 169 E
03	Autres	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	RÉSIDENTE À ASSISTANCE CONTINUE (RAC DE L'ÉGLISE)	00832-02	53, chemin de l'Église	67	Stoneham-et-Tewkesbury	Garage	123		49 147 E
03	CH	CHU DE QUÉBEC - UL	BUREAUX ADMINISTRATIFS - RUE RICHELIEU	00583-01	980, Richelieu	123	Québec	Ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague	10 721		8 266 350 E
03	CH	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE	00158-01	10, rue De L'Espina	52	Québec	Aile A et tunnel	31 229		382 600 D
03	CH	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE	00158-02	10, rue De L'Espina	76	Québec	Aile B	14 344		356 541 D
03	CH	IUCPO - UL	INST. UNIV. DE CARDIOLOGIE ET PNEUMOLOGIE DE QUÉBEC	00303-01	2725, chemin Sainte-Foy	68	Québec	Pavillon Central (C1)	17 945		4 528 095 D
03	CH	IUCPO - UL	INST. UNIV. DE CARDIOLOGIE ET PNEUMOLOGIE DE QUÉBEC	00303-02	2725, chemin Sainte-Foy	68	Québec	Pavillon Central Sud (C2)	5 375		3 848 371 D
03	CH	CHU DE QUÉBEC - UL	CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	00377-01	2705, boulevard Laurier	72	Québec	Aile A, B et C	13 288		4 516 862 D
03	CH	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS	00378-02	1401, 18e Rue	92	Québec	Aile B	3 901		1 998 011 D
03	CH	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS	00378-03	1401, 18e Rue	91	Québec	Aile C	4 829		1 842 866 D
03	CH	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS	00378-05	1401, 18e Rue	74	Québec	Aile E	6 571		2 365 571 D
03	CH	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DE QUÉBEC	00437-17	2601, chemin de la Canardière	78	Québec	Aile J (pavillon principal)	16 930		9 798 434 D
03	CH	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT	00730-08	1050, chemin Sainte-Foy	76	Québec	Aile H	3 366		617 224 D
03	CH	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	HÔPITAL RÉGIONAL DE PORTNEUF CLSC DE SAINT-RAYMOND	00821-03	700, rue Saint-Cyrille	42	Saint-Raymond	Bloc B - Pavillon Guy Plamondon	3 119		2 763 220 D
03	CH	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	HÔPITAL ET CLSC DE LA MALBAIE	00060-02	303, rue Saint-Étienne	36	La Malbaie	Aile A-2	1 336		2 088 433 E
03	CH	CHU DE QUÉBEC - UL	HÔPITAL SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE	00158-03	10, rue De L'Espina	110	Québec	Aile C	8 552		15 535 777 E
03	CH	IUCPO - UL	INST. UNIV. DE CARDIOLOGIE ET PNEUMOLOGIE DE QUÉBEC	00303-03	2725, chemin Sainte-Foy	88	Québec	Pavillon Notre-Dame (D3)	4 588		13 432 398 E
03	CH	IUCPO - UL	INST. UNIV. DE CARDIOLOGIE ET PNEUMOLOGIE DE QUÉBEC	00303-05	2725, chemin Sainte-Foy	95	Québec	Pavillon Laval (L5)	5 705		20 695 905 E
03	CH	IUCPO - UL	INST. UNIV. DE CARDIOLOGIE ET PNEUMOLOGIE DE QUÉBEC	00303-07	2725, chemin Sainte-Foy	92	Québec	Pavillon Laval Sud (L7)	1 757		3 498 512 E
03	CH										

NoRegion	Catégorie	Établissement	NomIP	NomNbAt	Adresse	Age	Municipalité	Désignation	Superficie	DMA	IEG
06	Autres	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE L'EST DE MONTREAL	01330-08	7401, rue Hochelaga	128	Montréal	Bat. 8 - Services Techniques - Administrat	3 301	1 801 518	D
06	Autres	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CRIDA DU MONT SAINT-ANTOINE	01339-05	8135, rue Sherbrooke Est	90	Montréal	Bureaux	4 070	31 427	D
06	Autres	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CRIDA DU MONT SAINT-ANTOINE	01339-09	8147, rue Sherbrooke Est	97	Montréal	Garage	97	45 878	D
06	Autres	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR DE MONTREAL	03392-06	5400, boulevard Gouin Ouest	82	Montréal	Aile U, garderie	679	141 685	D
06	Autres	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR DE MONTREAL	03392-07	5400, boulevard Gouin Ouest	98	Montréal	Aile V, Fondation HSCM	391	71 680	D
06	Autres	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR DE MONTREAL	03392-08	5400, boulevard Gouin Ouest	98	Montréal	Aile W-X, centrale thermique	3 514	686 883	D
06	Autres	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR DE MONTREAL	03392-10	5400, boulevard Gouin Ouest	21	Montréal	Aile Z, aire clinico administrative Urgence	511	79 701	D
06	Autres	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR DE MONTREAL	03392-14	5400, boulevard Gouin Ouest	77	Montréal	Aile J	8 611	4 045 748	D
06	Autres	CHU SAINTE-JUSTINE	CENTRE DE RÉADAPTATION MARIE ENFANT	03399-08	6800, 426 Avenue	37	Montréal	Pavillon Rita Daigle-Lock	511	135 443	D
06	Autres	INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL	INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL	03400-03	5000, rue Bélanger	29	Montréal	Centre de recherche (Bloc Sud)	3 508	3 508	D
06	Autres	INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL	CENTRE E.P.I.C. - INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL	03401-01	5055, rue Saint-Zotique	49	Montréal	Centre E.P.I.C.	5 346	1 036 908	D
06	Autres	INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL	CENTRE E.P.I.C. - INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL	03401-02	5055, rue Saint-Zotique	33	Montréal	Centre E.P.I.C. - Agrandissement adm + m	1 047	542 301	D
06	Autres	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CR DE L'OUEST DE MONTREAL - BOULEVARD CHAMPLAIN	03411-01	7100, boulevard Champlain	48	Montréal	CR de l'Ouest de Montréal - boulevard Ch	3 268	1 487 906	D
06	Autres	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CENTRE D'HÉBERGEMENT RÉAL-MOREL	00017-03	3500, rue Wellington	41	Montréal	Cafétéria	622	9 726 486	E
06	Autres	HÔPITAL SANTA CABRINI	HÔPITAL SANTA CABRINI	00133-05	5655, rue Saint-Zotique Est	60	Montréal	Bat. 5 - Garage	211	343 487	E
06	Autres	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CRDI-TSA NOTRE-DAME	00148-02	8000, rue Notre-Dame Ouest	64	Montréal	Administratif	4 803	8 187 799	E
06	Autres	CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL	HÔPITAL DE LACHINE	01119-03	650, 16e Avenue	83	Montréal	Bâtiment 3	617	3 143 504	D
06	Autres	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CENTRE D'HÉBERGEMENT J.-HENRI-CHARBONNEAU	00045-02	3095, rue Sherbrooke Est	70	Montréal	Bat. 2 - Cuisine et services	582	379 896	E
06	Autres	CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	00347-16	3830, avenue Lacombe	91	Montréal	Pavillon F - CPE St. Mary	646	502 818	E
06	Autres	CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	00347-20	3830, avenue Lacombe	65	Montréal	Pavillon A - Passerelle au Pavillon E	66	72 625	E
06	Autres	CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	00347-24	3830, avenue Lacombe	52	Montréal	Pavillon D - Salle Mécanique Aile Ouest	1 186	3 041 935	E
06	Autres	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CENTRE D'HÉBERGEMENT NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI	00348-04	555, boulevard Gouin Ouest	80	Montréal	Aile J	876	1 196 926	E
06	Autres	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00351-11	6875, boulevard LaSalle	115	Montréal	Centrale électrique et garage (12)	515	740 081	E
06	Autres	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00351-12	6875, boulevard LaSalle	62	Montréal	Garages (Inst. mat. / Maint. des terrains) (	113	83 307	E
06	Autres	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00351-15	6835, boulevard LaSalle	35	Montréal	Pavillon sanitaire (Maison d'été) (40)	88	162 531	E
06	Autres	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00351-16	6875, boulevard LaSalle	61	Montréal	Tunnel J (51)	358	1 566 057	E
06	Autres	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00351-17	6875, boulevard LaSalle	91	Montréal	Tunnel K (54)	22	94 431	E
06	Autres	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CHSLD SAINT-JOSEPH-DE-LA-PROVIDENCE	00388-03	11844, avenue du Bois-de-Boul	53	Montréal	Aile B	792	1 028 918	E
06	Autres	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CHSLD SAINT-JOSEPH-DE-LA-PROVIDENCE	00388-04	11844, avenue du Bois-de-Boul	50	Montréal	Aile F	1 049	710 879	E
06	Autres	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CHSLD SAINT-JOSEPH-DE-LA-PROVIDENCE	00388-06	11844, avenue du Bois-de-Boul	67	Montréal	Aile C	1 127	954 535	E
06	Autres	CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL	HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTREAL	01181-02	1597, avenue des Pins Ouest	126	Montréal	Pavillon F	655	1 098 246	E
06	Autres	L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS	HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF	00438-09	5770, Cote des Neiges	59	Montréal	SSC-2	992	1 651 796	E
06	Autres	CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL	HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTREAL	01181-07	13, avenue Steynin	93	Montréal	Pavillon J	1 476	3 542 295	E
06	Autres	INSTITUT NATIONAL DE PSYCHIATRIE LÉGALE PHILIPPE	INSTITUT NATIONAL DE PSYCHIATRIE LÉGALE PHILIPPE-PINEL	01147-01	10905, boulevard Henri-Bouras	52	Montréal	Administration, Cuisine, Finances, Inform	9 970	11 825 474	E
06	Autres	INSTITUT NATIONAL DE PSYCHIATRIE LÉGALE PHILIPPE	INSTITUT NATIONAL DE PSYCHIATRIE LÉGALE PHILIPPE-PINEL	01147-13	10905, boulevard Henri-Bouras	52	Montréal	Chaufferie, Buanderie, Garage, Lingerie	2 303	15 369 066	E
06	Autres	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CENTRE D'HÉBERGEMENT PAUL-BRUCHESI	01203-02	2225, rue Rachel Est	67	Montréal	Entrepôt	226	298 966	E
06	Autres	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	IMMEUBLE VACANT - RUE ADDINGTON	01230-01	3518, rue Addington	105	Montréal	Foyer de groupe	325	271 620	E
06	Autres	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	PAVILLON ROSEMONT	01287-14	5655, boulevard Rosemont	72	Montréal	Aile K (Corridor et autres)	185	311 558	E
06	Autres	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL EN SANTÉ MENTALE ALBERT-PRÉVOST	01312-04	6555, boulevard Gouin Ouest	69	Montréal	Aile J (ex centre des ados)	658	1 087 316	E
06	Autres	CENTRE DE RÉADAPTATION LETHBRIDGE-LAYTON-M	CRDIP MAB	01324-06	7010, rue Sherbrooke Ouest	49	Montréal	pavillon F	579	1 620 549	E
06	Autres	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE L'EST DE MONTREAL	01330-05	7401, rue Hochelaga	58	Montréal	Bat. 5 - Entrepôts-Garage	3 958	3 377 690	E
06	Autres	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE L'EST DE MONTREAL	01330-06	7401, rue Hochelaga	78	Montréal	Bat. 6 - Buanderie-Entretien	3 149	3 314 401	E
06	Autres	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE L'EST DE MONTREAL	01330-07	7401, rue Hochelaga	125	Montréal	Bat. 7 - Ex-Chapelle-Louis	1 554	1 755 381	E
06	Autres	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE L'EST DE MONTREAL	01330-11	7401, rue Hochelaga	128	Montréal	Bat. 11 - Services Techniques - Atelier	2 137	1 666 716	E
06	Autres	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE L'EST DE MONTREAL	01330-15	7401, rue Hochelaga	122	Montréal	Bat. 15 - Corridors-Restaurant	2 537	858 291	E
06	Autres	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE L'EST DE MONTREAL	01330-25	7401, rue Hochelaga	125	Montréal	Bat. 25 - Tour (système tour d'eau)	821	853 343	E
06	Autres	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE L'EST DE MONTREAL	01330-29	7401, rue Hochelaga	64	Montréal	Bat. 29 - Tunnels - services mécaniques	2 450	9 449 426	E
06	Autres	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CRIDA DU MONT SAINT-ANTOINE	01339-08	8147, rue Sherbrooke Est	57	Montréal	Gymnase	584	517 408	E
06	Autres	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CRIDA DU MONT SAINT-ANTOINE	01339-18	8147, rue Sherbrooke Est	57	Montréal	Entrepôt	340	258 679	E
06	Autres	CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL	BUREAUX ADMINISTRATIFS - 1001, RUE SAINT-DENIS	01375-01	1001, rue Saint-Denis	56	Montréal	Bureau administratif	5 970	9 248 226	E
06	Autres	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL SAINTE-ANNE	01400-05	305, boulevard des Anciens-Cor	18	Sainte-Anne-de-Belleve	Station de pompage (05)	33	159 226	E
06	Autres	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL SAINTE-ANNE	01400-06	305, boulevard des Anciens-Cor	103	Sainte-Anne-de-Belleve	Édifice du tunnel (06)	31	244 465	E
06	Autres	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL SAINTE-ANNE	01400-08	305, boulevard des Anciens-Cor	43	Sainte-Anne-de-Belleve	Incinérateur (08)	226	601 075	E
06	Autres	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL SAINTE-ANNE	01400-09	305, boulevard des Anciens-Cor	103	Sainte-Anne-de-Belleve	Ancienne centrale thermique (09)	1 021	1 867 122	E
06	Autres	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL SAINTE-ANNE	01400-10	305, boulevard des Anciens-Cor	63	Sainte-Anne-de-Belleve	Buanderie (10)	2 969	2 205 151	E
06	Autres	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL SAINTE-ANNE	01400-13	305, boulevard des Anciens-Cor	80	Sainte-Anne-de-Belleve	Bloc de liaison (13)	1 505	1 372 648	E
06	Autres	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL SAINTE-ANNE	01400-14	305, boulevard des Anciens-Cor	103	Sainte-Anne-de-Belleve	Tunnel (14)	203	787 587	E
06	Autres	CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL	PAVILLON EDOUARD-ASSELIN	02762-01	264, boulevard René-Lévesque	64	Montréal	Pavillon Edouard- Asselin	18 012	30 190 215	E
06	Autres	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE MONTREAL	02812-05	4565, chemin Queen-Mary	92	Montréal	Centrale Thermique	1 457	1 937 614	E
06	Autres	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE MONTREAL	02812-06	4565, chemin Queen-Mary	35	Montréal	CPE Châteaux-des-neiges	1 536	415 168	E
06	Autres	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR DE MONTREAL	03392-09	5400, boulevard Gouin Ouest	98	Montréal	Aile Y	580	503 559	E
06	CH	HÔPITAL SANTA CABRINI	HÔPITAL SANTA CABRINI	00133-04	5655, rue Saint-Zotique Est	54	Montréal	Bat. 4 - CH S. Cabrini - Pavillon Bazzini	2 835	108 245	D
06	CH	CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL	CENTRE SERV. AMB. GILMAN	01429-01	1040, avenue Atwater	72	Westmont	Pavillon Gilman	1 928	57 471	D
06	CH	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL GÉNÉRAL DU LAKESHORE	00326-01	160, avenue Stillview	58	Pointe-Claire	Hôpital	19 815	1 664 111	D
06	CH	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL NOTRE-DAME	00339-02	1560, rue Sherbrooke Est	63	Montréal	Lachapelle-Aile B	4 859	931 696	D
06	CH	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL NOTRE-DAME	00339-12	1560, rue Sherbrooke Est	91	Montréal	Champlain-Aile L	2 948	125 862	D
06	CH	CHU SAINTE-JUSTINE	CHU SAINTE-JUSTINE	00342-01	3175, chemin de la Côte-Sainte-	72	Montréal	Blocs 1 et 2	27 514	33 077 560	D
06	CH	CHU SAINTE-JUSTINE	CHU SAINTE-JUSTINE	00342-02	3175, chemin de la Côte-Sainte-	72	Montréal	Blocs 3 et 5	18 399	15 515 961	D
06	CH	CHU SAINTE-JUSTINE	CHU SAINTE-JUSTINE	00342-06	3175, chemin de la Côte-Sainte-	72	Montréal	Bloc 9	1 058	628	D
06	CH	CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	00347-01	3830, avenue Lacombe	88	Montréal	Pavillon A, C et D	17 487	9 486 256	D
06	CH	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CENTRE MULTI. SSS RIVIÈRE-DES-PRAIRES	00349-02	7070, boulevard Perras	75	Montréal	Aile 'B'-1	1 497	287 942	D
06	CH	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CENTRE MULTI. SSS RIVIÈRE-DES-PRAIRES	00349-03	7070, boulevard Perras	75	Montréal	Aile 'B'-2	1 500	150 848	D
06	CH	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CENTRE MULTI. SSS RIVIÈRE-DES-PRAIRES	00349-04	7070, boulevard Perras	75	Montréal	Aile 'E'	8 145	381 237	D
06	CH	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	CENTRE MULTI. SSS RIVIÈRE-DES-PRAIRES	00349-07	7070, boulevard Perras	75	Montréal	Aile 'F' - Chauffeie	2 900	579 908	D
06	CH	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT	00350-01	5415, boulevard de l'Assomptio	70	Montréal	Pavillon Maisonneuve - unités de soins (ir	35 245	21 490 993	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00351-01	6875, boulevard LaSalle	84	Montréal	Pavillon CPC (Centre de psychiatrie comm	5 420	13 471 421	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00351-02	6875, boulevard LaSalle	106	Montréal	Pavillon Dobell (02)	1 809	1 809	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00351-03	6875, boulevard LaSalle	110	Montréal	Douglas Hall (03)	1 563	262 694	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00351-04	6875, boulevard LaSalle	61	Montréal	Pavillon Burgess (04)	4 436	3 949 125	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00351-06	6875, boulevard LaSalle	61	Montréal	Pavillon Frank B. Common (06)	5 463	3 292 406	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00351-08	6875, boulevard LaSalle	112	Montréal	Pavillon Newman (08)	4 286	47 546	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00351-14	6875, boulevard LaSalle	120	Montréal	Pavillon Reed (15)	3 095	1 765 760	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00351-15	6875, boulevard LaSalle	83	Montréal	Pavillon Porteous (16)	10 308	9 502 017	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00351-16	6875, boulevard LaSalle	57	Montréal	Centre récréatif Roberts (17)	1 818	769 034	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00351-17	6875, boulevard LaSalle	59	Montréal	Pavillon Stearns (18)	957	44 486	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00351-22	6875, boulevard LaSalle	59	Montréal	Pavillon Ward (23)	1 142	916 239	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00351-29	6627-6629, boulevard LaSalle	62	Montréal	Hôpital de jour (Troubles de l'alimentatio	570	339 985	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00351-30	6615-6617, boulevard LaSalle	61	Montréal	Hôpital de jour (Le Tremplin) (33)	467	70 950	D
06	CH	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGL	HÔPITAL DOUGLAS	00351-34	6825, boulevard LaSalle	117	Montréal	Centre McGill d'Études sur le vieillisseme	818	157 926	D
06	CH	L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS	HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF	00438-01	3755, chemin de la Côte-Sainte-						

NoRegion	Catégorie	Établissement	NomIP	NomNbAt	Adresse	Age	Municipalité	Désignation	Superficie	DMA	IEG
06	CLSC	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	CLSC DE LA VISITATION ET GMFU DES FAUBOURGS	00137-01	1705, rue de la Visitation	112	Montréal	CLSC	4 216	845 171	D
06	CLSC	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	CLSC DE SAINT-HENRI	01238-01	3833, rue Notre-Dame Ouest	38	Montréal	CLSC	2 115	1 238 229	D
06	CLSC	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	CLSC DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	01343-01	8655, boulevard Perras	39	Montréal	C.L.S.C. R-D-Prairies	2 999	1 035 353	D
06	CLSC	L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS	L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF - MAISON COHEN	01097-01	4615, ch. de la Cote Sainte-Cath	77	Montréal	Maison Cohen	366	844 627	E
06	CR	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	CENTRE DE SERVICES EN DITÉD GARRY-TAYLOR	01394-01	231, avenue Elm	50	Beaconsfield	Centre d'activités de jour / Services exter	3 552	361 511	D
06	CR	CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL	HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL	01181-03	1547, avenue des Pins Ouest	124	Montréal	Pavillon G	844	60 442	D
06	CR	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	ATELIER DE TRAVAIL ET CENTRE ACT. DE JOUR BENNY	01202-01	2221, avenue Benny	70	Montréal	Atelier CROM	1 197	595 872	D
06	CR	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	RAC BALWIN	01221-01	3190, rue Baldwin	35	Montréal	RAC Baldwin	313	24 486	D
06	CR	CENTRE DE RÉADAPTATION LETHBRIDGE-LAYTON-MA	CRDP MACKEY	01229-03	3500, boulevard Décarie	40	Montréal	Piscine	427	91 414	D
06	CR	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	CR DE MSA MARIE-BOURASSA	01288-01	5895, avenue des Maronniers	78	Montréal	Point de service Marie-Bourassa	854	30 856	D
06	CR	CENTRE DE RÉADAPTATION LETHBRIDGE-LAYTON-MA	CRDP MAB	01324-03	7010, rue Sherbrooke Ouest	54	Montréal	pavillon C	2 983	657 495	D
06	CR	CHU SAINTE-JUSTINE	CENTRE DE RÉADAPTATION MARIE ENFANT	03399-01	5200, rue Bélanger	67	Montréal	Bloc C	5 153	3 337 528	D
06	CR	CHU SAINTE-JUSTINE	CENTRE DE RÉADAPTATION MARIE ENFANT	03399-04	5200, rue Bélanger	57	Montréal	Agrandissement des blocs D-E-F	8 637	5 023 286	D
06	CR	CHU SAINTE-JUSTINE	CENTRE DE RÉADAPTATION MARIE ENFANT	03399-06	5200, rue Bélanger	30	Montréal	Bloc G	681	93 330	D
06	CR	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	RÉSIDENCE DELORIMIER	01195-01	2100, rue Saint-Zotique Est	81	Montréal	Résidence	618	666 918	E
06	CR	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	CRDP LUCIE-BRUNEAU-LAURIER	01206-02	2275, avenue Laurier Est	58	Montréal	Pavillon Jacques-Carrière	3 715	16 586 368	E
06	CR	CENTRE DE RÉADAPTATION LETHBRIDGE-LAYTON-MA	CRDP MACKEY	01229-01	3500, boulevard Décarie	57	Montréal	Bureaux	2 263	1 673 311	E
06	CR	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	RÉSIDENCE - RUE DE LIÈGE EST	01298-01	600, rue de Liège Est	81	Montréal	Résidence	434	1 019 295	E
06	CR	CENTRE DE RÉADAPTATION LETHBRIDGE-LAYTON-MA	CRDP MAB	01324-04	6980, rue Sherbrooke Ouest	54	Montréal	pavillon D	1 723	1 231 054	E
06	CR	CHU SAINTE-JUSTINE	CENTRE DE RÉADAPTATION MARIE ENFANT	03399-03	5200, rue Bélanger	57	Montréal	Agrandissement du bloc B	716	1 557 738	E
07	Autres	CISSS DE L'OUTAOUAIS	HÔPITAL DE HULL	04040-03	116, boulevard Lionel-Émond	46	Gatineau	Buanderie (Allé G)	1 008	611 230	D
07	Autres	CISSS DE L'OUTAOUAIS	HÔPITAL DE HULL	04040-05	116, boulevard Lionel-Émond	64	Gatineau	Garage et ateliers	251	7 451	D
07	Autres	CISSS DE L'OUTAOUAIS	HÔPITAL ET CENTRE SERV. EXT. POUR LES AÎNÉS DE SHAWVILLE	01483-02	20, rue Pharaud	90	Gatineau	Chaufferie	498	145 662	D
07	Autres	CISSS DE L'OUTAOUAIS	MAISON DES AMBULANCIERS - LA VÉRENDRYE SUD	03502-01	Route 117, kilomètre 332	36	TNO Lac Pythonga	Maison des ambulanciers	269	63 864	D
07	CH	CISSS DE L'OUTAOUAIS	HÔPITAL ET CHSLD DE PAPINEAU	00399-01	155, MacLaren Est	72	Gatineau	Hôpital (Médecine-SI-LD-Hémo-Cuisine-A	8 199	98 578	D
07	CH	CISSS DE L'OUTAOUAIS	HÔPITAL DE HULL	04040-01	116, boulevard Lionel-Émond	46	Gatineau	Pavillon Rossaire-Voyer (aile C)	9 230	6 100 443	D
07	CH	CISSS DE L'OUTAOUAIS	HÔPITAL EN SANTÉ MENTALE PIERRE-JANET	01483-03	20, rue Pharaud	48	Gatineau	Pavillon juvénile	7 276	2 914 155	D
07	CHSLD	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE	00072-01	111, rue Gérard-Gauthier	47	Gatineau	CHSLD	5 913	613 110	D
07	CHSLD	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CHSLD D'AYLMER	00073-01	445, boulevard Wilfrid-Lavigne	42	Gatineau	CHSLD	4 117	506 712	D
07	CHSLD	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CENTRE MULTI. SSS DE LA PÊCHE	01005-01	9, chemin Passe-Partout	36	La Pêche	CHSLD	2 882	1 813 009	D
07	CHSLD	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CHSLD ERNEST-BRISSON	00141-01	134, rue Jean-René-Monette	45	Gatineau	CHSLD	4 566	1 100 017	D
07	CHSLD	GROUPE CHAMPLAIN INC. - ASS507	CENTRE D'HÉBERGEMENT CHAMPLAIN-DE-GATINEAU	00215-01	510, boulevard La Vérendrye E	23	Gatineau	CHSLD	7 500	1 101 000	D
07	CHSLD	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CLSC ET CHSLD DE LA PETITE-NATION	00354-01	14, rue Saint-André	76	Saint-André-Avellin	Aile A - CHSLD - Sud	3 921	641 710	D
07	CHSLD	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CHSLD DE MANSFIELD-ET-PONTEFRAC	01514-01	230, chemin de la Chute	54	Mansfield-et-Pontefract	Principal	1 546	517 236	D
07	CHSLD	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CRIDA FREEMAN	00145-01	155, chemin Freeman	33	Gatineau	Principal	2 571	1 222 917	D
07	CJ	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CLSC ET CPJ DE L'OUTAOUAIS	01478-01	105, boulevard Sacré-Coeur	98	Gatineau	Principal	3 843	1 037 063	D
07	CJ	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CRIDA LA TRAVERSÉE	01493-01	456, boulevard Alexandre-Taché	47	Gatineau	Résidence La traversée	610	166 842	D
07	CJ	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CRIDA LA TRAVERSÉE	01493-02	454, boulevard Alexandre-Taché	47	Gatineau	Résidence Taché	650	263 458	D
07	CJ	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CRIDA LA TRAVERSÉE	01493-03	452, boulevard Alexandre-Taché	47	Gatineau	Maison de l'Apprenti	631	294 397	D
07	CLSC	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CLSC DE VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE	00082-01	578, rue MacLaren Est	37	Gatineau	Centre administratif et CLSC	1 427	203 819	D
07	CLSC	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CLSC LEGUERRIER	00095-01	425, rue LeGuerrier	37	Gatineau	CLSC	1 837	49 498	D
07	CLSC	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CLSC DE GRACEFIELD	01477-01	12A, rue Principale	46	Gracefield	CLSC	549	31 204	D
07	CLSC	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CLSC SAINT-RÉDEMPTEUR	01500-01	85, rue Saint-Rédempteur	58	Gatineau	CLSC	2 711	2 552	D
07	CLSC	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CLSC ET CENTRE SERV. EXT. POUR LES AÎNÉS DE SHAWVILLE	01014-01	290, rue Marion	44	Shawville	Principal	46	1 549 315	E
07	CR	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CENTRE MULTI. SSS ROBERT-WRIGHT	00470-01	200, rue Robert-Wright	48	Gatineau	Principal - 200 Robert-Wright	5 151	104 348	D
07	CR	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CRD DE L'OUTAOUAIS	01488-01	25, rue Saint-François	55	Gatineau	Principal	1 559	813 228	D
07	CR	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CENTRE HOSPITALIER PIERRE-JANET	01496-01	46, rue Lucien-Brault	58	Gatineau	Résidence	263	72 610	D
07	CR	CISSS DE L'OUTAOUAIS	CENTRE SERV.AMB. EN SM MOUSETTE	01497-01	73, boulevard Moussette	60	Gatineau	Principal	658	290 269	D
08	Autres	CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	PAVILLON YOVILLE ET GABRIELLE-LARAMÉE	00356-04	1, 9e Rue	75	Rouyn-Noranda	Chaufferie - Centrale d'énergie	690	109 894	D
08	CH	CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	CHSLD ET CLSC DE PALMAROLLE	00202-01	136, rue Principale	52	Palmarolle	Principal	1 179	5 937 515	E
08	CR	CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	SERVICES D'HÉBERGEMENT INTERNES - SOUS-RÉGION D'AMOS	0128-01	841, 3e Rue Ouest	52	Amos	Bâtiment principal	4 942	716 809	D
08	CR	CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	SERVICES D'HÉBERGEMENT INTERNES - SOUS-RÉGION D'AMOS	01528-02	841, 3e Rue Ouest	46	Amos	Pavillon Jos-Charlier	102	20 860	D
09	Autres	CISSS DE LA CÔTE-NORD	CLSC ET CHSLD DONALD G. HODD	01624-02	Harrington Harbour	55	Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	Résidence 181	256	21 331	E
09	Autres	CISSS DE LA CÔTE-NORD	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 38, ROUTE MÉCATINA (ROULOTTE)	01631-01	La Tabatière	29	Gros-Mécatina	Roulotte (logement pour personnel)	103	190 467	E
09	CH	CISSS DE LA CÔTE-NORD	CENTRE MULTI. SSS DES ESCOUMINS	01644-01	4, rue de l'Hôpital	58	Les Escoumins	Centre de santé 1	3 176	6 393 569	D
09	CH	CISSS DE LA CÔTE-NORD	CLSC ET HÔPITAL LE ROYER	00357-04	635, boulevard Joliet	35	Baie-Comeau	Bâtiment 4	350	2 211 614	E
09	CHSLD	CISSS DE LA CÔTE-NORD	CLSC ET CHSLD DONALD G. HODD	01624-01	Harrington Harbour	73	Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	Pavillon DG Hodd	1 774	1 477 124	D
09	CHSLD	CISSS DE LA CÔTE-NORD	CLSC ET CRD N.-A.-LABRIE	01600-01	659, boulevard Blanche	71	Baie-Comeau	Centre N.A. Labrie	2 348	2 998 630	E
09	CHSLD	CISSS DE LA CÔTE-NORD	CHSLD ET CRD N.-A.-LABRIE	01600-02	659, boulevard Blanche	41	Baie-Comeau	Bâtiment 2	2 102	2 982 278	E
09	CHSLD	CISSS DE LA CÔTE-NORD	CLSC DE LONGUE-POINTE-DE-MINGAN	01647-01	870, chemin du Roi	28	Longue-Pointe-de-Mingan	Dispensaire	132	20 262	D
09	CHSLD	CISSS DE LA CÔTE-NORD	CLSC DE RIVIÈRE-SAINT-JEAN	01654-01	328, rue Saint-Jean	28	Rivière-Saint-Jean	Dispensaire	132	22 834	D
09	CR	CISSS DE LA CÔTE-NORD	CHSLD ET CRD N.-A.-LABRIE	01600-04	659, boulevard Blanche	41	Baie-Comeau	Salle de jeux	245	112 043	D
10	Autres	CRSSS DE LA BAIE-JAMES	CENTRE DE SANTÉ DE CHIBOUGAMAU	00367-04	51, 3e Rue	17	Chibougamau	Bâtiment chauffé pour génératrice	35	4 711	D
10	Autres	CRSSS DE LA BAIE-JAMES	CENTRE DE SANTÉ DE CHIBOUGAMAU	00367-05	51, 3e Rue	9	Chibougamau	Entrepôt extérieur	74	24 693	D
10	Autres	CRSSS DE LA BAIE-JAMES	CENTRE DE SANTÉ LEBEL	00410-02	950, boulevard Quévillon	26	Lebel-sur-Quévillon	Bâtiment 2	115	30 614	D
10	Autres	CRSSS DE LA BAIE-JAMES	CENTRE DE SANTÉ LEBEL	00410-03	950, boulevard Quévillon	4	Lebel-sur-Quévillon	Entrepôt chauffé	66	14 891	D
10	Autres	CRSSS DE LA BAIE-JAMES	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 101, AVENUE DES GROSSEILLERS	01696-01	101, avenue Des Grosseillers	47	Baie-James	Résidence	135	38 464	D
10	Autres	CRSSS DE LA BAIE-JAMES	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 7, RUE BELLEAU	01703-01	7, rue Belleau	47	Baie-James	Résidence	125	43 217	D
10	Autres	CISSS DE LA GASPÉSIE	CENTRE D'HÉBERGEMENT MGR ROSS DE GASPÉ	01722-07	140, rue Monseigneur-Ross	54	Gaspé	Résidence	303	10 816	D
11	Autres	CISSS DE LA GASPÉSIE	CENTRE D'HÉBERGEMENT MGR ROSS DE GASPÉ	01722-08	141, rue Monseigneur-Ross	61	Gaspé	Résidence pour médecins	304	179 263	E
11	Autres	CISSS DE LA GASPÉSIE	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 529-531, 6E RUE (INFIRMIÈRES)	04173-01	529-531, 6E Rue	67	Murdochville	Jumelé	172	435 965	E
11	CH	CISSS DE LA GASPÉSIE	HÔPITAL ET GMFU DE MARIA	00284-02	419, boulevard Perron	63	Maria	Aile B	1 632	208 771	D
11	CH	CISSS DE LA GASPÉSIE	HÔPITAL ET GMFU DE MARIA	00284-03	419, boulevard Perron	69	Maria	Aile C	1 756	1 334 721	D
11	CH	CISSS DE LA GASPÉSIE	HÔPITAL ET GMFU DE MARIA	00284-04	419, boulevard Perron	62	Maria	Aile D	1 693	616 130	D
11	CH	CISSS DE LA GASPÉSIE	HÔPITAL DE GASPÉ	01729-01	215, boulevard de York Ouest	50	Gaspé	Pavillon Hôtel Dieu	13 077	5 432 711	D
11	CHSLD	CISSS DE LA GASPÉSIE	CENTRE D'HÉBERGEMENT MGR ROSS DE GASPÉ	01722-01	150, rue Monseigneur-Ross	72	Gaspé	Principal	18 225	7 334 799	D
11	CHSLD	CISSS DE LA GASPÉSIE	CLSC MAJAUZ ET CENTRE D'HÉBERGEMENT DE MATAPÉDIA	01743-01	14, boulevard Perron Est	37	Gaspé	Principal	3 472	3 472	D
11	CLSC	CISSS DE LA GASPÉSIE	CLSC DE CHANDLER	00064-01	633, avenue Daignault	37	Chandler	Principal	1 662	641 092	D
11	CLSC	CISSS DE LA GASPÉSIE	CLSC DE GRANDE-VALLÉE	00290-01	71, rue Saint-François-Xavier Es	49	Grande-Vallée	Principal	700	189 848	D
11	CLSC	CISSS DE LA GASPÉSIE	CLSC DE CAPLAN	01715-02	96, boulevard Perron Ouest	57	Caplan	Pavillon de la mer	454	83 343	D
11	CLSC	CISSS DE LA GASPÉSIE	HÔPITAL DE GASPÉ	01729-02	205, boulevard de York Ouest	57	Gaspé	Pavillon Catin	9 112	5 442 924	D
11	CLSC	CISSS DE LA GASPÉSIE	CLSC ET CENTRE SERV. AMB. DE MURDOCHVILLE	01744-01	600, avenue du Dr-William-May	62	Murdochville	Principal	2 120	394 972	D
11	CLSC	CISSS DE LA GASPÉSIE	CLSC ET CENTRE SERV. AMB. DE PASPÉBIAC	01746-01	273, boulevard Gérard-D.-Léves	48	Paspébiac	Bâtiment 1 - Partie avant 1974	2 845	1 344 417	D
11	CR	CISSS DE LA GASPÉSIE	POINT DE SERVICE DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE	00163-01	230, route du Parc	60	Sainte-Anne-des-Monts	Principal	6 023	4 545 657	D
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	HÔTEL-DIEU DE LÉVIS	00372-04	143, rue Wolfe	56	Lévis	Principal	1 551	57 184	D
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	CENTRE MULTI. SSS DE LAC-ÉTICHEMIN	01771-04	331, rue du Sanatorium	74	Lac-Étchemin	Garage #5 (machinerie)	183	16 761	D
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	CENTRE MULTI. SSS MONSIEUR-BOURGET	01780-02	200, route Monseigneur-Bourg	50	Lévis	Pavillon B	2 385	206 619	D
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	CENTRE MULTI. SSS MONSIEUR-BOURGET	01780-04	200, route Monseigneur-Bourg	48	Lévis	Chalet sportif	224	111 868	D
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	CLSC ET CHSLD DE MONTMAGNY	01794-03	168, rue Saint-Joseph	72	Montmagny	Aile E (Chaufferie)	256	49 222	D
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	CLSC ET CHSLD DE MONTMAGNY	01794-04	168, rue Saint-Joseph	92	Montmagny	Garage - Aile E	66	1 747	D
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	CRDI-TSA ET CRDP ANDRÉ-WINGEN	01795-02	20, avenue Côté	47	Montmagny	Garage	163	28 537	D
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	HÔPITAL DE MONTMAGNY	01796-02	350, boulevard Taché Ouest	71	Montmagny	Aile K - Chaufferie	620	534 426	D
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	HÔPITAL DE THETFORD	01863-03	1637, rue Notre-Dame Est	92	Therford Mines	Garage	582	50 844	D
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	HÔPITAL DE THETFORD	01863-04	1637, rue Notre-Dame Est	93	Therford Mines	Chaufferie	1 320	630 805	D
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	CENTRE MULTI. SSS DE BEAUCEVILLE	00154-05	253, route 108	73	Beauceville	Bâtiment 5	424	669 983	E
12	Autres	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	HÔTEL-DIEU DE LÉVIS	00372-01	143, rue Wolfe	27	Lévis	Réception pour lingerie	70	340	

NoRegion	Catégorie	Etablissement	NomIP	NomvBat	Adresse	Age	Municipalité	Désignation	Superficie	DMA	IEG
15	CR	CISSS DES LAURENTIDES	CRDI-TSA DE LACHUTE	00165-01	390, avenue Bethany	43	Lachute	Principal	1 175		70 231
15	CR	CISSS DES LAURENTIDES	CRDI-TSA DE LAFONTAINE	02037-01	55, 104e Avenue	43	Saint-Jérôme	Principale	1 197		525 961
16	Autres	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	GROUPE ALERTE SANTÉ INC. (OCCUPANT)	00280-01	440, boulevard Sainte-Foy	43	Longueuil	Groupe Alerte Santé Inc.	784		37 674
16	Autres	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	HÔTEL-DIEU DE SOREL	00331-11	400, avenue de l'Hôtel-Dieu	55	Sorel-Tracy	Aile F - Chaufferie	1 296		289 895
16	Autres	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	INFO-SANTÉ	03049-01	700, rue Martel	45	Richelieu	Maison de Naissance	1 621		315 796
16	Autres	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	FONDATION DE L'HÔPITAL DU SUIRÔT (OCCUPANT)	02302-01	387, rue Victoria	96	Salaberry-de-Valleyfield	Bureaux fondation	552		397 361
16	CH	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	HÔPITAL DU SUIRÔT	00239-06	150, rue Saint-Thomas	22	Salaberry-de-Valleyfield	Bâtiment 6	282		23 604
16	CH	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	HÔTEL-DIEU DE SOREL	00331-10	400, avenue de l'Hôtel-Dieu	55	Sorel-Tracy	Aile E	5 302		4 058 536
16	CH	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	HÔPITAL CHARLES-LE MOYNE	00337-03	3120, boulevard Taschereau	57	Longueuil	Bloc B (Imagerie, Labos, Bloc op.) & Bloc E	10 440		13 121 263
16	CH	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU	02386-01	920, boulevard du Séminaire Nc	52	Saint-Jean-sur-Richelieu	Centre hospitalier	35 037		1 905 480
16	CH	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	HÔPITAL DU SUIRÔT	00239-01	150, rue Saint-Thomas	40	Salaberry-de-Valleyfield	Principal	18 622		40 986 287
16	CH	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	HÔTEL-DIEU DE SOREL	00331-01	400, avenue de l'Hôtel-Dieu	77	Sorel-Tracy	Aile A - Construction 1947	2 879		6 052 644
16	CH	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	HÔTEL-DIEU DE SOREL	00331-03	400, avenue de l'Hôtel-Dieu	12	Sorel-Tracy	Urgence	1 821		10 947 229
16	CH	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	HÔTEL-DIEU DE SOREL	00331-05	400, avenue de l'Hôtel-Dieu	75	Sorel-Tracy	Aile B - Construction 1947	2 935		19 063 218
16	CH	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	HÔTEL-DIEU DE SOREL	00331-06	400, avenue de l'Hôtel-Dieu	55	Sorel-Tracy	Aile B - Construction 1967	1 626		2 137 674
16	CH	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	HÔTEL-DIEU DE SOREL	00331-07	400, avenue de l'Hôtel-Dieu	75	Sorel-Tracy	Aile C - Construction 1947	4 433		7 936 007
16	CH	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	HÔTEL-DIEU DE SOREL	00331-09	400, avenue de l'Hôtel-Dieu	55	Sorel-Tracy	Aile D - Construction 1967/et 2008	13 624		18 555 734
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE VAUDREUIL-DORION	00074-02	408, avenue Saint-Charles	41	Vaudreuil-Dorion	Bâtiment 2	4 404		1 015 583
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE MONTARVILLE	00087-03	265, boulevard Seigneurial Oue:	43	Saint-Bruno-de-Montarville	Bâtiment 3	3 318		2 702 319
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CHSLD DE LA PRAIRIE	00091-01	500, avenue de Balmoral	46	La Prairie	Principal	6 839		1 183 271
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	CHSLD CHAMPLAIN	00093-01	5050, place de Nogent	43	Brossard	CHSLD	4 374		585 509
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	CHSLD HENRIETTE-CÉRÉ	00142-01	6435, chemin de Chambly	42	Longueuil	CHSLD	3 965		134 869
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	00143-01	2761, rue Beauvais	42	Longueuil	CHSLD MGR-CODERRE	4 396		364 976
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	CENTRE D'HÉBERGEMENT J.-ARSENÉ-PARENTEAU	00175-01	40, rue De Ramezay	53	Sorel-Tracy	Longue durée	2 935		320 649
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE TRACY	00176-01	4205, rue Frontenac	50	Sorel-Tracy	Longue durée et soins palliatifs	1 938		124 623
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CHSLD DOCTEUR-AMÉ-LEDUC	00198-01	80, rue du Marché	88	Salaberry-de-Valleyfield	Principal	14 823		557 283
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CHSLD CÉCILE-GODIN	02146-01	55, rue Saint-André	46	Beauharnois	Principal	2 750		1 286 371
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CHSLD CÉCILE-GODIN	02146-02	55, rue Saint-André	34	Beauharnois	Bâtiment 2	227		58 913
16	CHSLD	CISSS DU HAUT-SAINT-LAURENT	CHSLD DU COMTÉ-DE-HUNTINGDON / HUNTINGDON COUNTY CHSLD	02198-01	198, rue Châteauguy	72	Huntingdon	Principal	4 295		1 012 852
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	CHSLD CHAMPAGNAT	02202-01	370, 5e Avenue	54	Saint-Jean-sur-Richelieu	CHSLD	5 248		876 755
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CHSLD DE RIGAUD	02236-01	5, rue D'Amour	52	Rigaud	Principal	3 197		1 426 716
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	CHSLD VAL-JOLI	02245-01	1425, rue Notre-Dame	52	Saint-Césaire	CHSLD	2 196		638 452
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	CENTRE DE SERVICE POUR LES AÎNÉS DE SAINT-LAMBERT	02290-01	831, avenue Notre-Dame	64	Saint-Lambert	Centre de services gérontiques de Saint-L	5 149		1 220 128
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE LAJEMMERAIS	02312-01	60, rue D'Youville	51	Varennes	Bâtiment 1	3 294		1 105 276
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE VAUDREUIL-DORION	00074-01	408, avenue Saint-Charles	41	Vaudreuil-Dorion	Principal	1 424		2 290 114
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CHSLD LAURENT-BERGÉVIN	00088-01	200, boulevard Perrot	42	L'Île-Perrot	Principal	3 729		3 661 015
16	CHSLD	CISSS DU HAUT-SAINT-LAURENT	CHSLD D'ORMSTOWN / ORMSTOWN CHSLD	00144-01	65, rue Hector	44	Ormstown	Principal	3 499		3 796 862
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	CHSLD SAINT-JOSEPH	02165-01	100, rue Martel	45	Chambly	CHSLD	1 545		1 121 609
16	CHSLD	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	CHSLD GEORGES-PHANEUF	02279-01	230, rue Jacques-Cartier Nord	88	Saint-Jean-sur-Richelieu	CHSLD	7 618		5 580 516
16	CJ	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	CRIDA LIMOGES	02217-01	2010, rue Limoges	59	Longueuil	Principal	1 738		346 515
16	CJ	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	CRIDA DE SAINT-HYACINTHE	02270-01	3000, avenue Pratte	47	Saint-Hyacinthe	Pavillon Bois-Joly	3 331		174 500
16	CLSC	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	CLSC ET AIRE OUVERTE SAMUEL-DE-CHAMPLAIN	02161-01	5811, boulevard Taschereau	34	Brossard	CLSC	5 498		538 528
16	CR	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CRDI-TSA DE BRIGHAN	00097-01	278, chemin des Érables	71	Brighan	Principal	3 159		1 085 572
16	CR	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CRDI-TSA DE SOREL-TRACY	00185-02	15, rue Albert	61	Sorel-Tracy	Secteur atelier et service de jour	693		271 584
16	CR	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CRDP DU CHEMIN DE CHAMBLY	00239-04	5300, chemin de Chambly	61	Longueuil	Bâtiment 4	2 340		82 256
16	CR	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CRDI-TSA DE LA RUE CHOQUETTE	02150-01	255, rue Choquette	47	Belleuil	Principal	833		411 493
16	CR	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CRDI-TSA DE LA RUE SAINT-CHARLES	02152-01	35, rue Saint-Charles	70	Belleil	Bâtiment original	799		189 421
16	CR	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CRDI-TSA DU BOULEVARD INDUSTRIEL	02284-01	610, boulevard Industriel	42	Saint-Jean-sur-Richelieu	Centre Maribro	2 020		657 473
16	CR	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CRDP DE LA RUE SAINT-PIERRE EST	02854-01	730, rue Saint-Pierre Est	52	Saint-Hyacinthe	Principal	964		13 921
16	CR	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	RÉSIDENCE INTERVENTION SPÉCIALISÉE TED (13-17 ANS)	03014-01	1124, boulevard Sainte-Foy	110	Longueuil	Bâtiment loué par le CRDI	717		156 002
16	CR	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CRDI-TSA DE SOREL-TRACY	00185-01	15, rue Albert	72	Sorel-Tracy	Principal	1 533		1 645 384
16	CR	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CRDP DU CHEMIN DE CHAMBLY	00239-01	5300, chemin de Chambly	61	Longueuil	Principal	3 772		1 389 801
16	CR	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	CRDP DU CHEMIN DE CHAMBLY	00239-05	5300, chemin de Chambly	61	Longueuil	Bâtiment 5	1 590		1 298 759
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	00360-04	766, Siviurapik	36	Puvirnituq	Annexe eau et réservoir de rétention	102		97 602
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) ENTREPÔT - 13, AUPALUK	02333-01	113 A et B, Aupaluk	39	Aupaluk	Résidences	214		178 654
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 836, INUKJUAQ (OLD NURSING)	02334-01	836, Inukjuak	52	Inukjuak	Vieux CLSC	431		339 494
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 502, KANGIGSUJUAQ	02343-01	502 A et B, Kangigsujuaq	43	Kangigsujuaq	Résidences	180		147 300
17	Autres	RRSSS DU NUNAVIK	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 1061, TRUNDRA LANE, KUUIJUAQ	02353-01	1061, Trundra Lane	30	Kuujuaq	Résidence	122		50 805
17	Autres	RRSSS DU NUNAVIK	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1063, TUNDRA LANE, KUUIJUAQ	02355-01	1063, Tundra Lane	30	Kuujuaq	Résidence	122		21 207
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 408, KUUIJUAQ	02363-01	608 A, B et C, Kuuijuq Street	52	Kuujuaq	Résidences	441		107 744
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (6) - 5007, KUUIJUAQ	02366-01	5007 A, B, C, D, E et F Kuuijuq !	40	Kuujuaq	Résidences	638		425 529
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1428, KUUIJUAQ	02383-01	1428, Kuuijuq Street	25	Kuujuaq	Résidence	262		209 843
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1416, KUUIJUAQ	02384-01	1416, Kuuijuq Street	25	Kuujuaq	Résidences	382		295 576
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1414, KUUIJUAQ	02385-01	1414, Kuuijuq Street	25	Kuujuaq	Résidences	382		339 902
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1113, KUUIJUAQ	02388-01	1113, Kuuijuq Street	29	Kuujuaq	Résidence	148		93 642
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 208, QUMALUK, PUVIRNITUQ	02397-01	208-1 et 2, Qumaluk	42	Puvirnituu	Résidences	194		120 958
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 210, QUMALUK, PUVIRNITUQ	02398-01	210-1 et 2, Qumaluk	36	Puvirnituu	Résidences	194		108 199
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 280, NOVALLINGA, PUVIRNITUQ	02403-01	280, Novallinga	57	Puvirnituu	Résidence	231		64 730
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 749, ELIYASSIALUK, PUVIRNITUQ	02408-01	749-1 et 2, Eliyassialuk	25	Puvirnituu	Résidences	265		190 762
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 751, ELIYASSIALUK, PUVIRNITUQ	02409-01	751-1 et 2, Eliyassialuk	25	Puvirnituu	Résidences	265		180 756
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 765, ELIYASSIALUK, PUVIRNITUQ	02410-01	765-1 et 2, Eliyassialuk	25	Puvirnituu	Résidences	265		190 806
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 763, SIVUARAPIK, PUVIRNITUQ	02411-01	763-1 et 2, Sivuaparik	25	Puvirnituu	Résidences	265		173 731
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (4) - 761, SIVUARAPIK, PUVIRNITUQ	02412-01	761-1, 2, 3, et 4, Sivuaparik	25	Puvirnituu	Résidences	396		136 682
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 724, KUANANACK, PUVIRNITUQ	02423-01	724-1 et 2, Kuananack	20	Puvirnituu	Résidences	265		123 522
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 70, TASIUAQ/TASIUAQ	02434-01	70, Tasiujaq	39	Tasiujaq	Résidences	167		55 883
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 308, KUUIJUAQ	02448-01	308, Kuuijuq Street	25	Kuujuaq	Résidence	133		125 773
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1431, KUUIJUVIK BAY, KUUIJUAQ	03002-01	1431 A et B, Kuuijuvik Bay	21	Kuujuaq	Résidence	113		113 313
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 306, KUUIJUAQ	03023-01	306, Kuuijuq Street	25	Kuujuaq	Résidence	122		86 365
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ INULIITSIVIK	WORKSHOP - 722, KUANANACK, PUVIRNITUQ	03025-01	722, Kuananack	121	Puvirnituu	Workshop	169		12 391
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 577, TASIUAQ	03123-01	577, Tasiujaq	18	Tasiujaq	Résidence	87		65 378
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1760, KUUIJUAQ	03125-01	1760, Kuuijuq	18	Kuujuaq	Résidence	66		41 326
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1762, KUUIJUAQ	03126-01	1762, Kuuijuq	18	Kuujuaq	Résidence	66		37 393
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1764, KUUIJUAQ	03127-01	1764, Kuuijuq	18	Kuujuaq	Résidence	66		67 603
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1766, KUUIJUAQ	03129-01	1766, Kuuijuq	18	Kuujuaq	Résidence	66		48 560
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1768, KUUIJUAQ	03130-01	1768, Kuuijuq	18	Kuujuaq	Résidence	66		56 194
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1770, KUUIJUAQ	03131-01	1770, Kuuijuq	18	Kuujuaq	Résidence	66		62 199
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ - 1772, KUUIJUAQ	03132-01	1772, Kuuijuq	18	Kuujuaq	Résidence	66		62 733
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 1904, KUUIJUAQ	03362-01	1904 A et B, Kuuijuq	14	Kuujuaq	Résidences	196		18 457
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 1905, KUUIJUAQ	03363-01	1905 A et B, Kuuijuq	14	Kuujuaq	Résidences	187		69 530
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 1907, KUUIJUAQ	03365-01	1907 A et B, Kuuijuq	14	Kuujuaq	Résidences	196		75 661
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 1908, KUUIJUAQ	03366-01	1908 A et B, Kuuijuq	14	Kuujuaq	Résidences	196		17 337
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCES EMPLOYÉS (2) - 1910, KUUIJUAQ	03368-01	1910 A et B, Kuuijuq	14	Kuujuaq	Résidences	196		2 720
17	Autres	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	RÉSIDENCE EMPLOYÉ -								

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 40

État de situation relativement aux chantiers en cours et annoncés sur le plan des établissements de santé, incluant les échéanciers, coûts prévus, dépassements de coûts, etc.

.....

RÉPONSE NO 40

Nous vous référons aux documents publics où sont présentés tous les projets d'infrastructure de la santé et des services sociaux dont le coût de projet est supérieur à 20 millions de dollars.

Les renseignements sont disponibles sur le site du Secrétariat du Conseil du trésor.

- Plan québécois des infrastructures 2023-2033 :
https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/23-24/6_Plan_quebecois_infrastructures.pdf
- Tableau de bord des projets d'infrastructure publique :
<https://www.tresor.gouv.qc.ca/infrastructures-publiques/tableau-de-bord/>

QUESTION NO 41

Détail, par installation, par région de la vétusté accumulée au 31 mars 2023.

.....

RÉPONSE NO 41

La réponse à cette question est fournie à la question no 39 des demandes de renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

QUESTION NO 42

Liste des projets d'immobilisation à l'étude ou en cours, par établissement et par région.

RÉPONSE NO 42

Nous vous référons aux documents publics où sont présentés tous les projets d'infrastructure de la santé et des services sociaux dont le coût de projet est supérieur à 20 millions de dollars.

Les renseignements sont disponibles sur le site du Secrétariat du Conseil du trésor.

- Plan québécois des infrastructures 2023-2033 :
https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/23-24/6_Plan_quebécois_infrastructures.pdf
- Tableau de bord des projets d'infrastructure publique :
<https://www.tresor.gouv.qc.ca/infrastructures-publiques/tableau-de-bord/>

QUESTION NO 43

État de situation et échéancier des projets suivants :

- a) La construction d'un nouvel hôpital dans le secteur de Vaudreuil;
- b) La construction du nouveau pavillon d'enseignement à l'Hôpital régional de Rimouski;
- c) L'agrandissement et le réaménagement du bloc opératoire à l'Hôpital de Dolbeau-Mistassini;
- d) La réalisation du nouveau complexe hospitalier sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus;
- e) La phase 2 du plan clinique : médecine de jour, hémodialyse et chimiothérapie à l'Hôpital régional de Portneuf;
- f) La phase 2 de la mise à niveau du bloc opératoire à l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec;
- g) L'agrandissement et le réaménagement de l'Unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) et la relocalisation des services d'hygiène et de salubrité et du génie biomédical à l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec;
- h) La construction du Centre mère-enfant et de l'urgence à l'Hôpital de Fleurimont;
- i) L'agrandissement du bloc et du réaménagement de l'Unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) à l'Hôpital Santa Cabrini;
- j) L'obstétrique à l'Hôpital Notre-Dame à Montréal;
- k) Le Centre intégré de traumatologie, l'Unité mère-enfant et le service d'endoscopie à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal;
- l) La phase 2 du CHUM;
- m) La construction d'un nouvel hôpital en Outaouais incluant les résultats du plan clinique;
- n) L'ajout d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique et d'un appareil de tomodensitométrie à l'Hôpital de Hull;
- o) La construction d'un édifice pour accueillir les services d'un Groupe de médecine familiale universitaire (GMF-U) à Val-d'Or;
- p) Le réaménagement de l'urgence à l'Hôpital de Sainte-Anne-des-Monts;
- q) L'agrandissement et le réaménagement de l'urgence à l'Hôpital Honoré-Mercier;
- r) L'agrandissement et la modernisation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont;
- s) Le projet d'agrandissement et de réaménagement de l'urgence et des unités de soins de l'Hôpital Pierre-Boucher;
- t) Le projet de construction de la nouvelle unité d'urgence de l'Hôpital général du Lakeshore;
- u) Le projet de réaménagement de l'Hôpital général juif;
- v) Le réaménagement du service de l'urgence de l'Hôpital de Thetford Mines;
- w) L'aménagement du laboratoire serveur OPTILAB en Montérégie à l'Hôpital Charles-Le Moyne;
- x) Le développement des services ambulatoires phases 1 et 2 à l'Hôpital Charles-Le Moyne;
- y) Le réaménagement de l'Hôpital Mont-Laurier;
- z) La modernisation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme;
- aa) La modernisation de l'Hôpital général de Montréal;
- bb) L'agrandissement et la modernisation de l'Hôpital de Verdun;
- cc) Le redéploiement et l'agrandissement de l'Hôpital de Lachine;
- dd) La construction d'un nouvel hôpital à La Malbaie;
- ee) La construction du centre d'hébergement et de soins de longue durée à Lachute.

a) La construction d'un nouvel hôpital dans le secteur de Vaudreuil

Voir annexe A.

b) La construction du nouveau pavillon d'enseignement à l'Hôpital régional de Rimouski

Le projet de construction d'un pavillon d'enseignement préclinique de la Faculté de médecine de l'Université Laval, sur le site de l'Hôpital régional de Rimouski, consiste en un agrandissement d'une superficie brute de 3 265 m² relié au pavillon D existant. Le projet a pour objectif d'augmenter les admissions à la faculté de médecine de l'Université Laval et de favoriser la pratique médicale en région.

La gestion du projet immobilier a été confiée au Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent, avec l'aval de la Société québécoise des infrastructures.

Principaux jalons :

- 2019-03-28 : Autorisation ministérielle pour la conception du projet.
- 2021-04-27 : C.T. exécution initial 224224. Montant autorisé : 26 900 000 \$ (construction neuve : 25 639 310 \$ + travaux dans l'existant liés au pavillon d'enseignement : 1 260 690 \$).
- 2021-05-10 : Autorisation ministérielle d'exécution.
- 2021-06-25 : Ouverture des soumissions pour la construction.
- 2021-08-10 : Second C.T. exécution 224821, en remplacement du CT 224224. Montant autorisé : 40 770 856 \$ (construction neuve : 25 639 310 \$ + travaux de maintien d'actifs élargis dans l'existant : 15 131 546 \$). Le même entrepreneur général réalise la construction du nouveau pavillon d'enseignement et des travaux de maintien d'actifs au Pavillon D contigu existant (réfection de l'enveloppe du pavillon D, mise à niveau de la structure du pavillon D, remplacement de la tour de refroidissement).
- 2021-08-12 : Seconde autorisation ministérielle d'exécution des travaux.
- 2021-08-16 : Début du chantier.
- 2023-02-06 : Réception avec réserves de l'ouvrage (déficiences mineures à corriger).
- 2023-06 : Travaux d'aménagement extérieur.

c) L'agrandissement et le réaménagement du bloc opératoire à l'Hôpital de Dolbeau-Mistassini

Le projet vise la mise à niveau du bloc opératoire, de la chirurgie d'un jour et de l'unité de retraitement des dispositifs médicaux et des endoscopes sur le site de l'Hôpital de Dolbeau-Mistassini (Hôpital). Ces unités présentent de façon générale une importante vétusté et un besoin pressant de mise aux normes impliquant une révision des aménagements et l'ajout d'espaces.

La présence de sols liquéfiables a été démontrée lors d'une étude géotechnique. Ce type de sol rend un bâtiment construit sur ceux-ci à risque en cas de séisme. Une étude dynamique a permis d'établir que le bloc peut être construit à l'endroit choisi, sans impacts majeurs sur les travaux nécessaires en structure. Toutefois, cela a retardé l'acceptation du concept de quatorze mois.

Des travaux préparatoires ont été réalisés de juillet à octobre 2022. Ces travaux sont principalement des travaux de génie civil concernant le stationnement, le déplacement de l'entrée des employés et des marchandises ainsi que des travaux concernant la dalle de béton du réservoir d'oxygène liquide.

Échéancier

Le dernier échéancier prévoit une mise en service du projet pour janvier 2025.

Coût de projet

Le coût de projet autorisé est de 60,1 M\$.

d) La réalisation du nouveau complexe hospitalier sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus

Voir annexe D.

e) La phase 2 du plan clinique : médecine de jour, hémodialyse et chimiothérapie à l'Hôpital régional de Portneuf

En décembre 2016, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale déposait un plan clinique pour l'Hôpital régional de Portneuf. Ce plan clinique mettait à jour des besoins, notamment pour l'implantation d'un point de service permanent en hémodialyse, une unité de médecine de jour et de chimiothérapie ambulatoire.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en avril 2018, autorisait la réalisation des travaux de réaménagement et l'acquisition du mobilier et des équipements pour le développement des unités fonctionnelles suivantes, complétant ainsi la liste de besoins identifiés au plan clinique :

- un centre satellite d'hémodialyse de 8 stations;
- une unité de médecine de jour de 8 places;
- une unité de chimiothérapie ambulatoire de 7 places.

Étapes franchies

Avril 2018 : Autorisation ministérielle pour la réalisation du projet.

Août 2020 : Début des travaux.

Mai 2021 : Réception avec réserve pour les volets médecine de jour et hémodialyse.

Décembre 2022 : Réception avec réserve pour le volet chimiothérapie ambulatoire.

f) La phase 2 de la mise à niveau du bloc opératoire à l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec

Le MSSS, en août 2018, autorisait la réalisation des plans et devis définitifs de même que la réalisation des travaux d'agrandissement et de réaménagement du bloc opératoire de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval pour permettre l'ajout d'une nouvelle salle d'opération. Au terme des deux phases (phases 1 et 2), le bloc opératoire de l'installation passe de huit à dix salles.

Étapes franchies

Août 2018 : Autorisation de réalisation du projet.

Août 2019 : Début des travaux.

Janvier 2023 : Réception avec réserve.

g) L'agrandissement et le réaménagement de l'Unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) et la relocalisation des services d'hygiène et de salubrité et du génie biomédical à l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, en août 2018, autorisait la réalisation des plans et devis définitifs de même que la réalisation des travaux d'agrandissement et de réaménagement du bloc opératoire de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval pour permettre l'ajout de deux nouvelles salles d'opération, dont une salle multidisciplinaire. Au terme de cette seconde phase, le bloc opératoire de l'installation passe de huit à dix salles.

Cette seconde phase consiste en l'ajout d'une salle multidisciplinaire au bloc et à transférer les activités des salles numéro 1 à 7 dans de nouveaux espaces aménagés dans le cadre de la phase précédente.

Étapes franchies

Août 2018 : Autorisation de réalisation du projet.

Août 2019 : Début des travaux.

Janvier 2023 : Réception avec réserve.

h) La construction du Centre mère-enfant et de l'urgence à l'Hôpital de Fleurimont

Le projet consiste en une nouvelle construction, regroupant le Centre mère-enfant et la nouvelle urgence (CMEU), attenante à l'Hôpital Fleurimont, ainsi qu'un stationnement intérieur et un bâtiment des génératrices.

La solution immobilière préconisée est une nouvelle construction de 33 635 m². Elle vise un CMEU de 27 952 m², attenants à l'hôpital existant, ainsi qu'un stationnement intérieur 5 263 m² et un bâtiment des génératrices 420 m².

Le projet comportait également un lot de travaux préparatoires et de travaux temporaires (mise en place des infrastructures souterraines civiles et électriques, construction d'un bassin de rétention souterrain, modification de la circulation véhiculaire, aménagement de stationnements temporaires, construction du garage temporaire des ambulances et réaménagement de l'urgence). Ces travaux, au coût de 7,5 M\$ (excluant les taxes) ont été réalisés entre les mois d'avril et octobre 2018 et font partie du coût total du projet.

Échéancier

L'échéancier prévoit une mise en service du projet en 2024, mais la Société québécoise des infrastructures indique la probabilité d'un report.

Coût de projet

Le coût de projet autorisé est de 344,3 M\$, dont 12 M\$ seront assumés par la Fondation du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.

i) L'agrandissement du bloc et du réaménagement de l'Unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) à l'Hôpital Santa Cabrini

Le projet vise l'agrandissement du bloc opératoire et de l'URDM de l'Hôpital Santa Cabrini (Hôpital) dont la situation actuelle limite la performance des activités.

Il a été reconnu que les installations du bloc opératoire sont désuètes et que les six salles actuellement disponibles, dont le taux d'occupation se situe autour de 95 %, peinent à répondre aux besoins grandissants de la clientèle. Les problématiques fonctionnelles ainsi que les cibles d'activités projetées impliquent une réorganisation majeure du bloc opératoire et de l'URDM.

Le MSSS reconnaît une augmentation de deux salles d'opération, soit le passage de six à huit salles et la réalisation d'une URDM permettant la mise en place des chariots de cas. Les espaces libérés par le bloc opératoire seront utilisés pour accueillir des activités de chirurgie d'un jour.

Le coût de projet autorisé est de 139,4 M\$ dont le financement est réparti entre une contribution du gouvernement du Québec de 129,4 M\$ et une contribution de la Fondation de l'Hôpital de 10 M\$.

La mise en service est prévue pour juin 2025.

j) L'obstétrique à l'Hôpital Notre-Dame à Montréal

Le projet consiste à intégrer les services d'une unité famille-naissance (UFN) à l'Hôpital Notre-Dame (HND).

Afin d'offrir des pratiques novatrices et de qualité, l'unité est développée selon l'approche clinique TARP (travail, accouchement, récupération et post-partum). Cette approche préconise l'utilisation d'une chambre unique pendant tout l'épisode de soins de la patiente et de l'enfant.

Le présent projet permettra l'aménagement d'une nouvelle UFN complète comprenant seize chambres de type TARP et une unité de soins en néonatalité de cinq berceaux. La solution immobilière retenue consiste en un réaménagement des espaces situés au niveau 2 des blocs C et T ainsi qu'une portion des ailes A et D de l'hôpital, pour une superficie totale d'environ 1 915 m². En effet, ces espaces de l'HND ont été laissés vacants à la suite des déménagements de certains services vers le nouveau Centre hospitalier de l'Université de Montréal. À terme, cette unité devrait réaliser 1 500 accouchements par année.

Échéancier

L'échéancier prévoit une mise en service du projet pour avril 2023.

Coût de projet

Le coût de projet autorisé est de 24,7 M\$.

k) Le Centre intégré de traumatologie, l'Unité mère-enfant et le service d'endoscopie à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Description du projet

Le projet consiste en un agrandissement de 14 520 m² sur quatre étages au-dessus de l'urgence actuelle afin de loger le centre intégré en traumatologie, le service d'endoscopie et l'unité mère-enfant. Certains travaux de réhabilitation sismique sur le bâtiment de l'urgence et de l'unité coronarienne sont également prévus afin que la structure ait la capacité d'accueillir ces étages additionnels.

Le projet sera réalisé en quatre phases, la première est l'agrandissement de la chaufferie et le champ de géothermie, la deuxième le réaménagement de la salle de réveil, la troisième étant la phase principale, l'agrandissement de l'établissement et la quatrième, le réaménagement des locaux laissés vacants. Les travaux pour les trois premières phases sont terminés et les nouveaux espaces sont en opération. Le projet respecte l'enveloppe budgétaire autorisée de 155,1 M\$.

Échéanciers

Phase 1 : les travaux ont commencé le 12 décembre 2016 et se sont terminés en avril 2018.

Phase 2 : les travaux ont commencé en janvier 2017 et se sont terminés en novembre 2017.

Phase 3 : les travaux ont commencé en octobre 2017 et se sont terminés le 14 juillet 2021.

Phase 4 : la réalisation des plans et devis est en cours, les travaux sont prévus pour l'automne 2024.

l) La phase 2 du CHUM

La réception provisoire de la phase 2 a été confirmée par le Certificateur indépendant (CI) le 16 avril 2021.

La réception officielle du stationnement a été confirmée par le CI le 19 mars 2020. À cette date, 859 espaces de stationnement ont été ajoutés aux 502 espaces livrés en phase 1. Le stationnement du CHUM a donc une capacité totale de 1 361 espaces.

Le transfert du CHUM pour la phase 2 a été complété en juin 2021.

À la suite de la réception provisoire de la phase 2 le 16 avril 2021, la correction des irrégularités mineures est pratiquement achevée. La documentation des modifications effectuées en cours de conception-construction est en cours (pour la signature d'un avenant à l'Entente) et certains tests finaux de performance (saisonnière) restent à compléter pour permettre la réception définitive de la phase 2.

m) La construction d'un nouvel hôpital en Outaouais incluant les résultats du plan clinique

Voir annexe M.

n) L'ajout d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique et d'un appareil de tomodensitométrie à l'Hôpital de Hull

Ce projet visait à améliorer l'accès aux services d'imagerie médicale pour la population de l'Outaouais en plus de réduire le recours aux services dispensés à sa population en Ontario. De plus, le regroupement de ces nouveaux appareils à l'Hôpital de Hull facilite la logistique d'accueil et de préparation de la clientèle, tout en optimisant l'utilisation des ressources humaines.

Étapes franchies

Mai 2018 : Autorisation ministérielle pour la réalisation du projet.

Janvier 2021 : Réception avec réserve des travaux pour le TDM.

Août 2021 : Réception avec réserve des travaux pour l'IRM.

o) La construction d'un édifice pour accueillir les services d'un Groupe de médecine familiale universitaire (GMF-U) à Val-d'Or

Le GMF-U de la Vallée-de-l'Or logera dans un nouveau bâtiment d'une superficie brute de 1 810 m² répartie sur deux niveaux, qui est actuellement en construction sur le terrain de l'Hôpital de Val-d'Or. Il offrira près du double de la superficie du complexe modulaire existant (930 m² bruts). Le nouveau bâtiment offrira un environnement conforme aux pratiques actuelles et aux recommandations d'aménagement du MSSS.

La gestion du projet immobilier a été confiée au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, avec l'aval de la Société québécoise des infrastructures.

Principaux jalons :

2019-05-29 : Autorisation ministérielle pour la conception du projet.

2021-06-08 : C.T. exécution 224427. Montant autorisé : 11 900 000 \$.

2021-06-16 : Autorisation ministérielle d'exécution.

2021-06-21 : Publication de l'appel d'offres public de construction.

2021-08-26 : Ouverture des soumissions.

2021-08-31 : Octroi du contrat.

2021-11-15 : Début des travaux.

2023-05-25 : Réception avec réserves.

2023-08-21 : Mise en exploitation du GMF-U dans ses nouveaux locaux.

p) Le réaménagement de l'urgence à l'Hôpital de Sainte-Anne-des-Monts

Le projet vise la mise à niveau des unités de l'urgence et des soins intensifs sur le site de l'Hôpital de Sainte-Anne-des-Monts. Ces unités présentaient de façon générale une importante vétusté et un besoin pressant de mise aux normes impliquant une révision des aménagements et l'ajout d'espaces.

Le scénario final proposé prévoit un réaménagement sur 930 m² bruts de l'édifice existant, sans agrandissement de celui-ci, et le maintien des six civières à l'urgence et des trois lits de soins intensifs. La solution proposée répond aux besoins essentiels d'une urgence à petit volume.

Échéancier

L'échéancier prévoit une mise en service du projet pour juillet 2023.

Coût de projet

Le coût de projet autorisé est de 11 M\$.

q) L'agrandissement et le réaménagement de l'urgence à l'Hôpital Honoré-Mercier

Le projet de l'urgence de l'Hôpital Honoré-Mercier se définit en un agrandissement de 6 516 m² et un réaménagement de 1 345 m². L'agrandissement consiste en un bâtiment sur deux niveaux (sous-sol et rez-de-chaussée) destiné à accueillir la nouvelle urgence et l'abri des ambulances

de quatre places. La nouvelle urgence comptera, entre autres, une aire d'observation de 26 civières, une aire de chocs de quatre civières et une zone d'évaluation rapide de huit fauteuils. La trame structurale de l'agrandissement est conçue de manière à pouvoir ajouter éventuellement un étage au-dessus de l'agrandissement.

Cette nouvelle construction permettra la mise aux normes et aussi de rendre fonctionnels tous les secteurs de l'urgence, d'améliorer la prévention des infections, la confidentialité et les espaces cliniques, de favoriser l'intégration des professionnels pour permettre le travail en équipes multidisciplinaires et d'améliorer la ségrégation entre les types de clientèles et les circulations avec les autres services.

Par ailleurs, les réaménagements touchent principalement l'aire clinico-administrative, l'unité de médecine de jour et les aires de soutien.

Le coût de projet autorisé est de 69,1 M\$, entièrement financé par le gouvernement du Québec.

L'échéancier prévoit une mise en service du projet en 2024, mais la Société québécoise des infrastructures indique la probabilité d'un report.

r) L'agrandissement et la modernisation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Voir annexe R.

s) Le projet d'agrandissement et de réaménagement de l'urgence et des unités de soins de l'Hôpital Pierre-Boucher

Le projet de modernisation de l'urgence et de l'unité d'hospitalisation brève à l'Hôpital Pierre-Boucher a fait l'objet d'une autorisation du MSSS pour entreprendre la phase de dossier d'opportunité (DO) en août 2018.

En janvier 2021, un avis de reconnaissance du besoin a été émis par le MSSS sur l'ensemble des besoins exprimés dans le plan clinique mis à jour par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSS).

En juillet 2021, le MSSS a demandé au CISSS de prioriser des unités fonctionnelles qui doivent être réalisées dans une première phase afin de respecter l'enveloppe budgétaire disponible tout en s'assurant de permettre dans le futur le développement complet du plan clinique reconnu. À ce jour, les unités priorisées par le CISSS sont l'urgence et l'unité d'hospitalisation brève.

Les travaux du DO permettront de déterminer la meilleure option à long terme dans le respect du budget global, et ce, le plus rapidement possible.

Le projet est présentement à l'étude et devrait être soumis prochainement aux autorités pour un passage à l'étape de planification.

t) Le projet de construction de la nouvelle unité d'urgence de l'Hôpital général du Lakeshore

Le projet de nouvelle urgence de l'Hôpital général du Lakeshore (Hôpital), un établissement du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, a fait l'objet d'une autorisation du MSSS pour entreprendre la phase de dossier d'opportunité (DO), le 7 juin 2018.

L'urgence actuelle de l'Hôpital est aménagée dans un bâtiment temporaire depuis près de 30 ans qui a dépassé sa durée de vie utile. L'urgence présente de nombreux problèmes fonctionnels et techniques.

La construction d'une nouvelle urgence permettra d'atteindre les objectifs du MSSS, notamment en prévention et contrôle des infections, surveillance adéquate des patients, respect de la confidentialité, travail d'équipe, accessibilité, etc.

Les travaux du DO permettront de déterminer la meilleure option à long terme, le budget global du projet, le mode de réalisation et l'échéancier. Le rapport final du DO est en cours de réalisation et devrait être soumis aux autorités au cours des prochaines semaines.

u) Le projet de réaménagement de l'Hôpital général juif

Le projet de l'Hôpital général juif (HGJ) – Phase IV consiste en un réaménagement d'une partie des espaces existants de l'HGJ, dans les pavillons B, C, D, E, G et H, particulièrement ceux laissés vacants à la suite du déménagement des activités dans le nouveau Pavillon K. La réalisation du projet de l'HGJ – Phase IV vise à redéployer, en continuité de la stratégie qui a donné naissance au Pavillon K, les services qui sont demeurés dans les bâtiments existants. Le projet consiste en un redéploiement de l'offre de services existante, sans développement de ceux-ci, comme reconnu par le MSSS.

12 août 2020 : Autorisation du Conseil des ministres pour l'élaboration du dossier d'affaires (DA) sans dépôt d'un dossier d'opportunité.

1^{er} octobre 2020 : Autorisation du MSSS pour l'élaboration du DA. Une enveloppe budgétaire non récurrente de 13 M\$ est allouée pour la réalisation du DA, qui s'effectuera par le centre intégré universitaire de santé et de services sociaux, en association avec la Société québécoise des infrastructures, conformément à la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, chapitre I-8.3).

29 juin 2022 : Approbation du DA par le Conseil des ministres et autorisation de réalisation du projet pour un coût global de 269 975 726 \$.

3 août 2022 : Autorisation du MSSS pour la réalisation du projet.

11 octobre 2022 : Lancement des premiers appels d'offres de construction.

Janvier 2023 : Début des travaux.

Décembre 2028 : Réception avec réserves des derniers travaux.

v) Le réaménagement du service de l'urgence de l'Hôpital de Thetford Mines

Le projet consiste en un agrandissement et un réaménagement de l'urgence de manière à résoudre une problématique de désuétude et de manque d'espace. Le projet couvre une superficie totale de 2 585 m², soit le réaménagement de l'urgence existante et de certains espaces adjacents pour une superficie de 1 224 m² et un agrandissement de 1 361 m² contigu à l'urgence existante. Les travaux touchent toutes les fonctions de l'urgence. La nouvelle urgence sera conforme aux normes et aux pratiques actuelles. L'ajout de cinq civières rehaussera le nombre total à quinze.

La Société québécoise des infrastructures agit comme gestionnaire du projet depuis le mois d'octobre 2019, après que le projet, initialement classé comme régionalisé et géré par le centre intégré de santé et de services sociaux, ait été reclassé comme projet centralisé.

Le coût autorisé du projet est de 34,440 M\$.

Le chantier a pu débuter le 16 février 2022. La fin des travaux est prévue pour mars 2025. Un retard de trois mois sur le calendrier des travaux est imputable à des changements liés à la nature du sol contaminé à l'amianté et présentant une capacité portante moindre que prévu.

w) L'aménagement du laboratoire serveur OPTILAB en Montérégie à l'Hôpital Charles-Le Moyne

L'organisation des services, telle que définie par le MSSS, implique la réalisation des analyses biologiques médicales non urgentes et spécialisées dans un centre serveur. Le scénario développé et autorisé par le MSSS pour la grappe de la Montérégie est un centre serveur externe hors hospitalier, sous la gouverne du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre (CISSS).

Le projet vise ainsi la construction d'un nouveau laboratoire serveur dans un bâtiment indépendant de deux étages, d'une superficie de 6 130 m², sur un site vacant situé dans le secteur industriel de Saint-Bruno-de-Montarville.

Le nouveau laboratoire serveur offrira des analyses de biochimie, d'hématologie, de microbiologie et de pathologie-cytologie, et desservira les établissements suivants :

CISSS de la Montérégie-Est

- Hôpital Honoré-Mercier;
- Hôpital Pierre-Boucher;
- Hôtel-Dieu de Sorel.

CISSS de la Montérégie-Centre

- Hôpital Charles-LeMoyne;
- Hôpital Haut-Richelieu.

CISSS de la Montérégie-Ouest

- Centre hospitalier Anna-Laberge;
- Hôpital du Suroît;
- Hôpital Barrie Memorial;
- Hôpital Vaudreuil-Soulanges (2026).

Le coût de projet autorisé est de 91,2 M\$ entièrement financé par le gouvernement du Québec.

La mise en service de l'installation est prévue en mai 2025.

x) Le développement des services ambulatoires phases 1 et 2 à l'Hôpital Charles-Le Moyne

Le projet s'inscrit dans le cadre du rapatriement des clientèles 450-514. Ainsi, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre (CISSS) a souhaité regrouper ses services ambulatoires en un seul lieu, au rez-de-chaussée de l'Hôpital Charles-Le Moyne, dans des espaces dédiés à la médecine ambulatoire.

Ce regroupement permet :

- d'offrir des traitements spécialisés, des examens diagnostiques ainsi que des consultations tous les jours, de 7 h à 22 h 30;
- d'éviter l'hospitalisation ou de diminuer la durée des séjours des usagers;
- d'optimiser les espaces prévus pour le travail des médecins, des résidents et des stagiaires.

De plus, le déplacement et le regroupement de ces secteurs permettent à la fois de libérer les superficies requises pour l'aménagement d'une nouvelle unité de soins de 27 lits, d'augmenter la capacité physique pour recevoir et traiter un plus grand nombre de patients et d'assurer une meilleure organisation des services ambulatoires.

Le coût du projet est de 5 838 345 \$ pour la phase 1 et de 10 507 142 \$ pour la phase 2 financé par les enveloppes du 514, du Plan de conservation de l'équipement et du mobilier, de la rénovation fonctionnelle, et de maintien d'actifs du CISSS.

La phase 1 du projet a été livrée en décembre 2022, la livraison de la phase 2 est prévue pour le mois de juin 2023.

y) Le réaménagement de l'Hôpital Mont-Laurier

Voir annexe Y.

z) La modernisation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme

Description du projet

L'Hôpital de Saint-Jérôme (HSJ) est situé dans une région en pleine expansion.

L'installation présente diverses problématiques fonctionnelles qui l'empêchent de dispenser les meilleurs soins possibles à la clientèle de sa région. L'espace restreint des installations existantes ne permet plus aucun développement des services si ce n'est au détriment d'autres services.

Le projet a pour objectif la modernisation du plateau technique chirurgical de l'HSJ. En août 2018, le gouvernement du Québec a autorisé la mise à l'étude du projet qui consiste à moderniser, entre autres, le bloc opératoire et l'endoscopie. Un budget de 450 M\$ est prévu au Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

Afin de respecter l'enveloppe budgétaire disponible, il est convenu de prioriser les secteurs d'activité devant faire l'objet d'une première séquence de travaux et d'étudier le développement futur du site à l'égard des phases subséquentes.

Les priorités cliniques établies par l'établissement sont le bloc opératoire, l'endoscopie et l'unité de retraitement des dispositifs médicaux. L'analyse immobilière a permis d'identifier les autres secteurs devant être intégrés au projet afin de rendre la solution optimale. Ces secteurs concernent le laboratoire de pathologie et la pharmacie.

La Société québécoise des infrastructures (SQI) est gestionnaire du projet.

Échéancier

L'échéancier préliminaire préparé par la SQI prévoit l'approbation du dossier d'affaires par le Conseil des ministres (CM) en décembre 2024 et un début des travaux en avril 2025.

Autorisations

2018-08 : Autorisation du CM de la mise à l'étude du projet;

2021-08 : Décision du CM autorisant le passage au dossier d'affaires (DA).

Étapes à venir

2023-12 : Acceptation du concept.

2024-06 : Acceptation des plans et devis préliminaires.

2024-12 : Approbation du DA par le CM.

aa) La modernisation de l'Hôpital général de Montréal

Voir annexe AA.

bb) L'agrandissement et la modernisation de l'Hôpital de Verdun

Voir annexe BB.

cc) Le redéploiement et l'agrandissement de l'Hôpital de Lachine

Description du projet

Dans l'ensemble, l'Hôpital de Lachine (Hôpital) vit de nombreux problèmes liés à l'âge du bâtiment construit en 1939, notamment, le flux de circulation inadéquat, le manque d'espace généralisé et l'inadaptation des locaux à la prestation de soins spéciaux, la vétusté des services sanitaires ainsi que des systèmes électromécaniques.

Le projet prévoit la construction d'un nouveau pavillon d'une superficie brute totale d'environ 21 400 m² qui abrite les unités fonctionnelles suivantes :

- L'urgence de 12 civières;
- Les soins intensifs de 7 lits;
- La médecine de jour de 8 civières;
- Les unités d'hospitalisation, de médecine et de chirurgie ainsi que les soins palliatifs de 55 lits;
- Le bloc opératoire de 5 salles d'opération;

- L'unité de retraitement des dispositifs médicaux.

Il inclut également le réaménagement d'une partie du bâtiment existant au niveau du premier et du sixième étages. Le premier étage sera réaménagé pour le centre de prélèvements ainsi que les cliniques externes. L'endoscopie et l'unité de retraitement des endoscopes seront aménagées au sixième étage.

En résumé, l'hypothèse immobilière est porteuse d'une solution pérenne qui redresse de façon significative la qualité des services offerts à la clientèle. L'ajout du bloc opératoire est un gain clinique significatif et la récupération des espaces du niveau 6 par les fonctions du programme d'endoscopie représente une opportunité.

Budget

Le coût de projet autorisé est de 223 M\$.

Échéancier

La réception avec réserve de l'agrandissement est prévue en mai 2025. Pour ce qui est des travaux de réaménagement intérieur dans l'existant, ceux-ci devraient commencer à l'automne 2025 et se terminer à l'automne 2026.

dd) La construction d'un nouvel hôpital à La Malbaie

Au cours de la dernière décennie, différentes études menées et validées par plusieurs experts reconnus ont révélé une situation préoccupante sur le plan parasismique pour les hôpitaux de Baie-Saint-Paul et de La Malbaie, d'autant plus que la région de Charlevoix est située à l'intérieur d'une zone sismique parmi les plus actives au Canada.

En janvier 2011, le gouvernement prenait la décision de maintenir un hôpital dans chacun des grands pôles populationnels de Charlevoix, soit un dans l'ouest à Baie-Saint-Paul, en service depuis septembre 2018, et l'autre dans l'est à La Malbaie.

Pour l'Hôpital de La Malbaie (HLM), la réhabilitation parasismique du bâtiment était réalisable. Des travaux d'environ 10 M\$ ont été réalisés permettant ainsi d'assurer la sécurité des occupants. La nécessité de construire un nouvel hôpital repose donc principalement sur la désuétude des aménagements.

Étapes franchies (HLM)

- **Décembre 2019** : Décision du Conseil des ministres autorisant l'application de mesures particulières permettant l'élaboration du Dossier d'affaires (DA) sans dépôt d'un Dossier d'opportunité.
- **Janvier 2020** : Autorisation ministérielle à lancer l'étape de planification.
- **Février 2021** : Report de l'échéancier d'un an pour faciliter les travaux de relocalisation de l'école Marguerite-D'Youville.
- **Novembre 2021** : Le rapport d'étape Concept a été déposé par les professionnels.
- **Août 2022** : Démarches d'expropriation débutées suivant les modalités de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (RLRQ, chapitre A-20.001).

Étapes à venir

- **Été 2023** : Libération de l'école Marguerite-d'Youville et début progressif des travaux de démolition et de construction.
- **Automne-hiver 2023** : Approbation du DA et autorisation ministérielle pour amorcer la réalisation.

ee) La construction du centre d'hébergement et de soins de longue durée à Lachute

Description du projet

Le projet consiste à construire une maison des aînés de 144 lits à Lachute. Ce nouvel immeuble, qui sera construit selon les normes du MSSS, permettra de relocaliser les lits de l'unité du Pavillon et de l'unité de La Fontaine du Centre multiservices de santé et de services sociaux d'Argenteuil qui sont vétustes et non adaptés pour ce type de clientèle.

Le projet a pu bénéficier des mesures d'assouplissement mises en place pour accélérer la réalisation des projets d'infrastructure et a été inscrit à l'étape « En planification » au Plan québécois des infrastructures 2021-2031. Des travaux sont en cours afin d'élaborer un Dossier d'affaires. La Société québécoise des infrastructures (SQI) est gestionnaire du projet.

Site

Initialement, le scénario privilégié consistait à reconstruire les unités du Pavillon et de La Fontaine sur le site du Centre multiservices de santé et de services sociaux d'Argenteuil. Suivant les nouvelles orientations ministérielles, il est rapidement ressorti que le modèle développé pour une maison des aînés ne pouvait être implanté sur le site retenu, car trop invasif.

Les contraintes liées à l'emplacement ont amené l'équipe de projet à orienter les démarches d'acquisition sur un autre site potentiel. Au terme de l'exercice d'évaluation de terrain, trois terrains répondent aux besoins. Des démarches sont en cours pour conclure une entente.

Échéancier

L'échéancier préliminaire préparé par la SQI prévoit obtenir l'autorisation de réalisation par le Conseil des ministres en septembre 2025. L'échéancier actuel prévoit un début des travaux en janvier 2026 et une prise de possession complète pour novembre 2027.

Annexe A

Contexte

Le projet proposé consiste en la construction d'un nouvel hôpital général et spécialisé de 404 lits sur un terrain situé au nord-ouest de l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de l'autoroute 30 à Vaudreuil-Dorion.

Le projet est actuellement inscrit au Plan québécois des infrastructures à la phase « Réalisation ». Le contrat a récemment été conclu et les travaux ont commencé à l'automne 2022.

La construction du nouvel hôpital assurera la dispensation des soins à proximité du lieu de résidence de la population dans un secteur en pleine expansion.

Processus d'appel d'offres et contrat de construction

Le 11 août 2021, le Conseil des ministres autorisait le lancement de l'appel de propositions du projet, avant l'approbation du dossier d'affaires (DA), selon le mode de réalisation Conception – construction – financement du projet, conformément à l'article 32 de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique.

Le 23 juin 2022, le Conseil des ministres autorisait la Société québécoise des infrastructures (SQI) à conclure un contrat de travaux de construction selon des conditions différentes de celles qui lui sont applicables en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) : un contrat a été octroyé à l'entreprise Pomerleau inc.

Expropriation

Le gouvernement du Québec a adopté, le 19 juillet 2018, un décret autorisant de procéder à l'expropriation des lots visés pour la construction de l'hôpital.

Depuis le 1^{er} novembre 2019, le CISSS est devenu propriétaire du site.

Échéancier

- Mars 2018 : Autorisation de l'élaboration du DA et passage du projet à l'étape « En planification ».
- Été 2018 : Début du processus d'expropriation et d'acquisition des lots du site visé.
- Juillet 2019 : Adoption des décrets modifiant le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté et reprise des démarches pour finaliser l'expropriation des terrains requis.
- Mai 2021 : Début des travaux préparatoires.
- Août 2021 : Autorisation du lancement de l'appel de propositions.
- Juin 2022 : le décret 1275-2002 autorise la SQI à conclure de gré à gré un contrat de travaux de construction avec le proposant.
- Juillet 2022 : Approbation du DA et autorisation de réalisation à un coût total de 2,6 G\$.
- Septembre 2022 : Début des travaux avec le proposant retenu.
- Décembre 2026 à avril 2027 : réception avec réserve progressive des bâtiments.
- Juillet 2028 : Réception sans réserve.

Annexe D

1. RÉSUMÉ

- La réalisation du projet du NCH sur le site de l’Hôpital de l’Enfant-Jésus (HEJ) suit son cours. Le Centre intégré de cancérologie (CIC) – Phase 1 du projet, dont le mode de réalisation retenu était la gérance de construction, a accueilli ses premiers patients le 17 mai 2022.
- Pour la Phase 2 – Soins critiques, centre de recherche, réaménagements dans l’HEJ, plateforme clinico-logistique hors site (plateforme), stationnements, hôtellerie et nouvelle composante relative aux ailes D, I, N et O, les travaux sont achevés pour la plateforme et certains lots de construction sont amorcés. Pour les autres composantes, la réalisation des plans et devis se poursuit en prévision des appels d’offres par lots de construction.

Pour la majorité des composantes de cette phase, le mode de réalisation retenu est celui de la gérance de construction.
- L’estimation des coûts du projet global est de 2 238,6 M\$.

2. PORTÉE

Description	Superficies (m²)
Superficie existante de l’HEJ	100 671
Constructions neuves	174 983
Hôtellerie (transaction immobilière)	4 200
Démolition	(23 139)
Superficie à terme sur le site	256 715
Plateforme clinico-logistique hors site	8 020
Réaménagement de l’HEJ	31 228
Stationnements (places)	2 600

3. ÉTAPES FRANCHIES

- Septembre 2013 : Orientation gouvernementale quant au choix du site de l’HEJ pour y établir le NCH.
- Décembre 2014 : Le choix du site de l’HEJ pour l’implantation du NCH est confirmé. Autorisation d’élaboration du Dossier d’opportunité (DO) du NCH.
- Mars 2016 : Approbation du DO global par le Conseil des ministres (CM).
- Septembre 2016 : Autorisation d’élaboration du dossier d’affaires (DA) – Phase 1 du NCH.
- Janvier 2017 : Autorisation d’élaboration du DA – Phase 2 du NCH.
- Mars 2017 : Approbation par le CM du mémoire DA Phase 1 – CIC et autorisation de réalisation de cette phase. Autorisation par le CM d’élaborer une plateforme clinico-logistique hors site 1.
- Mai 2018 : Approbation par le CM du DA Phase 2 – Soins critiques, réaménagements dans l’HEJ, recherche, plateforme clinico-logistique, hôtellerie et stationnements et autorisation de réalisation de cette phase.
- Juin 2018 : Autorisation ministérielle pour la réalisation de la Phase 2.
- Mai 2021 : Réception avec réserve de la dernière composante de la Phase 1.
- 17 mai 2022 : Le CIC/R-O accueille de la clientèle dans ses locaux.

4. ÉTAPES EN COURS

- Phase 2 : Réalisation de certains lots de construction. Pour les autres composantes, plans et devis définitifs, appel d’offres par lots et travaux de construction jusqu’en novembre 2029.

5. LIVRAISON DU PROJET PAR PHASES

- Plateforme : Septembre 2020.
- CIC / Radio-oncologie : Juin 2020, prise de possession anticipée octobre 2020 (niveau 0-1000) et mai 2021 (début des activités cliniques : 17 mai 2022).
- Hôtellerie : Avril 2021.
- Cyclotron : Juin 2023.
- Centre de recherche : Janvier 2023.
- Soins critiques : Mars 2026.
- Nouveaux stationnements : 2020 et 2024.
- Réaménagements de l'HEJ : Novembre 2029.

Annexe M

Le 14 janvier 2019, une réflexion a été entamée par le CISSS de l'Outaouais sur les besoins d'ajout de services de santé et de services sociaux dans la région de l'Outaouais, et ce, dans une perspective de 2036 ainsi que du rapatriement de services offerts dans l'est ontarien et de la rétention au Québec du personnel médical et soignant.

Le CISSS a déposé la version finale du plan clinique le 26 février 2022.

Étapes franchies

- Inscription du projet au Plan québécois des infrastructures 2019-2029 dans la catégorie des projets « À l'étude » avec un montant de 15 M\$ pour réaliser un dossier d'opportunité (DO).
- **28 juin 2019** : Dépôt et présentation du plan clinique par le CISSS au MSSS.
- **Octobre 2019** : Orientation communiquée au CISSS selon laquelle ce projet d'envergure doit se décliner par phases, dont la première consisterait en l'ajout d'environ 170 lits de courte durée dans la sous-région de Hull-Gatineau avec les services associés essentiels.
- **Octobre 2020** : Annonce publique du scénario retenu : la construction d'un nouvel hôpital affilié universitaire de 600 lits. Dans cette foulée, le MSSS autorise le CISSS à réaliser, en collaboration avec la Société québécoise des infrastructures (SQI), un DO.
- **Le 16 avril 2021**, la SQI procédait à l'émission d'un avis d'intérêt public dans la région pour recevoir des propositions. Les sites, qui se devaient d'être situés dans les secteurs d'Aylmer et de Hull, devaient répondre à divers critères, notamment :
 - Avoir une superficie minimale de 100 000 mètres carrés;
 - Être localisés à proximité des autoroutes et des grandes artères;
 - Être desservis par des services municipaux et le réseau de transport collectif.
- **Juin 2021 à février 2022** : Formation d'un comité d'évaluation de sites formé de représentants du MSSS, du CISSS et de la SQI. Le CISSS, après avoir fait une revue exhaustive des endroits possibles dans la région, a soumis plus de vingt sites au comité. Chacun des sites a été analysé dans une grille de critères.
- **22 juin 2022** : Autorisation par le Conseil des ministres d'élaborer un dossier d'affaires (DA) (élaboration des plans et devis) et d'imposer un avis de réserve aux fins publiques et éventuellement d'acquérir par expropriation les immeubles constituant le terrain 22 au coût estimé de 550 M\$:
 - Le site retenu et recommandé par la Ville de Gatineau est localisé au centre-ville dans un parc industriel à la jonction du boulevard des Carrières et de l'autoroute de la Gatineau (A-5).
 - Ce terrain, d'une superficie de 350 000 m² et localisé au centre-ville, est suffisamment vaste pour accueillir une nouvelle construction de cette ampleur (272 000 m²) et permettre son développement futur. En plus d'être à proximité des grands axes routiers, il est adéquatement desservi par le transport en commun, notamment le Rapibus.
- **14 juillet 2022** : Rencontre d'information par M^e Brunelle, avocate mandatée par la SQI, avec les propriétaires visés par l'avis de réserve de la démarche de l'imposition de la réserve et des prochaines étapes.
- Signification des avis de réserves aux propriétaires et aux locataires et occupants de bonne foi des immeubles visés suivant les modalités de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (RLRQ, chapitre A-20.001).

Résultats d'analyse du plan clinique

Le MSSS reconnaît, notamment pour le projet de construction du nouveau Centre hospitalier affilié universitaire (CHAU) de l'Outaouais, 600 lits d'hospitalisation, une urgence de 50 civières, un bloc opératoire de 19 salles, la création d'un centre régional intégré de cancérologie et 20 stations de dialyse intrahospitalières.

Étapes en cours

- Élaboration d'un DA.

Annexe R

Description du projet

Le projet de modernisation des installations de soins de santé et de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (HMR) est inscrit dans la catégorie des projets « En planification » au Plan québécois des infrastructures. Les travaux en vue d'élaborer le Dossier d'affaires (DA) ont commencé en septembre 2021. L'enveloppe autorisée pour cette importante étape est de 94,2 M\$. Elle permettra, entre autres, de finaliser le plan clinique, le programme fonctionnel et technique, l'analyse immobilière (choix des options), le mode de réalisation et de développer l'option immobilière qui sera retenue à l'issue de l'analyse immobilière.

Le projet s'articule principalement autour de quatre objectifs :

- Offrir un hôpital répondant aux besoins grandissants de la population de l'Est de l'île de Montréal;
- Un espace adapté pour une meilleure expérience de soins pour les usagers et leurs proches;
- Un environnement dynamique et stimulant pour les employés et la relève;
- Un lieu de savoir et d'innovation permettant de propulser la mission universitaire d'HMR.

Globalement, le projet vise à corriger la vétusté physique et fonctionnelle des installations. Le projet consistera à moderniser l'HMR en priorisant certaines unités fonctionnelles critiques parmi celles reconnues par le MSSS dans son avis de reconnaissance des besoins de février 2021.

Les secteurs qui ont été identifiés comme prioritaires par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS) sont notamment : les unités d'hospitalisation (soins critiques, médecine, chirurgie et oncologie), radiologie diagnostique, services chirurgicaux, unité de retraitement des dispositifs médicaux, centre mère-enfant, services logistiques et animalerie. Le projet inclut également des places de stationnement.

Le projet à développer, bien qu'autonome dès sa mise en service, devra permettre à terme le développement complet du plan clinique par l'entremise de projets futurs.

Autorisations

- **28 février 2018** : Autorisation du Conseil des ministres (CM) de la mise à l'étude du projet.
- **24 avril 2018** : Autorisation ministérielle pour l'élaboration du dossier d'opportunité (DO) et désignation de la Société québécoise des infrastructures à titre de gestionnaire du projet.
- **11 août 2021** : Autorisation du CM pour le passage direct du projet à l'étape de planification. Le DO n'est plus requis.
- **2 septembre 2021** : Autorisation ministérielle pour l'élaboration du DA.

Analyse immobilière

L'analyse immobilière a permis de déterminer la meilleure option à long terme pour répondre aux besoins cliniques de la population de l'est de l'île de Montréal ayant été reconnus par le MSSS, dans le respect des contraintes budgétaires du gouvernement. L'option retenue se développe sur la partie nord du site de l'HMR.

Coût

Le coût de projet a été fixé à 2,5 G\$ pour cette première phase, dont 94,2 M\$ ont été autorisés pour l'élaboration du DA. Ce coût global inclut le coût de construction, les honoraires professionnels, les frais administratifs contingents, le mobilier et les équipements médicaux spécialisés, les transactions immobilières, les frais de gestion, les frais de financement temporaire et les risques. À noter que puisque les stationnements ne sont plus autofinancés, ils font aussi partie du coût de projet. Le financement sera entièrement assumé par le gouvernement du Québec.

Échéancier

L'échéancier de référence du projet sera précisé une fois que le développement de l'option immobilière retenue aura démarré. Le passage direct au DA a permis un gain de neuf mois sur l'échéancier global. L'approbation d'un premier DA pour les travaux d'aménagement du site est prévue à la fin 2024 alors que celle du deuxième DA pour l'ensemble des travaux d'agrandissement et de réaménagement est prévue pour le début de 2026.

Annexe Y

Le 13 juin 2018, le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides a été autorisé à procéder à l'élaboration du programme fonctionnel et technique du projet de réaménagement des unités de soins de courte durée et de centralisation de l'unité de pharmacie à l'Hôpital de Mont-Laurier. La Société québécoise des infrastructures a été désignée gestionnaire de projet et une analyse immobilière a été commandée de manière à obtenir un accord favorable du MSSS sur la solution immobilière privilégiée.

Les objectifs fixés par ce projet sont :

Unités de soins

- Éliminer les chambres à trois et quatre lits;
- Augmenter le nombre de chambres individuelles;
- Doter l'ensemble des chambres de salle de toilette accessible aux personnes à mobilité réduite;
- Désencombrer les corridors;
- Améliorer la confidentialité;
- Ajouter des postes de lavage des mains dans les corridors.

Pharmacie

- Uniformiser les processus afin d'améliorer la qualité et l'efficacité reliées aux médicaments;
- Optimiser les ressources afin d'éviter des bris de services;
- Regrouper des activités comme l'inventaire des médicaments et ainsi générer des économies en réduisant les pertes;
- Rénover des locaux qui sont hors normes, qui ne répondent pas aux exigences de plusieurs instances, dont Agrément Canada et l'Ordre des pharmaciens du Québec, et qui ont causé des absences à cause d'accidents de travail.

Solution immobilière

La solution immobilière consiste en un agrandissement de l'Hôpital, pour accueillir des unités de soins de médecine-chirurgie et de soins palliatifs (44 lits en chambres individuelles) et la pharmacie centrale.

L'option retenue propose d'agrandir l'Hôpital en construisant un nouveau bâtiment de 4 290 m² sur deux niveaux, en forme de « E » connecté à l'existant et au corps central de l'Hôpital par un bloc de liaison incluant les escaliers et l'ascenseur.

L'agrandissement est localisé au sud de l'Hôpital dans l'emprise du stationnement existant. Le premier niveau accueille principalement l'unité de soins déployée en double corridor. Une rotule de liaison entre l'agrandissement et l'existant permet d'aménager une entrée secondaire et des locaux de soutien technique accessibles directement depuis l'extérieur. Le second niveau est dédié à la pharmacie centrale et aux espaces électromécaniques nécessaires à la nouvelle construction. Un ascenseur permet le transport clinique et logistique vers la pharmacie centrale.

Échéancier

L'analyse immobilière a débuté le 31 mars 2021. Les conclusions de cette analyse, émises en mars 2022, ont permis d'identifier une portée de projet définitive et d'obtenir une estimation de coût. L'échéancier actuel prévoit un début des travaux en novembre 2024 et une prise de possession complète en avril 2027.

Annexe AA

Description du projet

Le 20 août 2018, le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) a été autorisé à procéder à l'élaboration d'un dossier d'opportunité (DO) pour le projet de modernisation de l'Hôpital général de Montréal (HGM).

Initialement, ce projet visait à moderniser le bloc opératoire, l'unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) et l'urgence. Le projet devait également permettre l'amélioration de quelques autres secteurs d'activité, notamment les services ambulatoires, les services généraux ainsi que les unités de soins qui souffrent de la grande proportion de lits à occupation multiple.

À la suite de l'autorisation de mise à l'étude du projet de modernisation de l'HGM, le CUSM a entrepris la réalisation d'un programme fonctionnel pour l'agrandissement du plateau technique constitué du bloc opératoire, de l'URDM et de l'urgence et a constaté que le budget de 300,0 M\$ était insuffisant pour corriger l'ensemble des problématiques identifiées. De plus, le plan fonctionnel n'incluait pas la modernisation d'autres secteurs existants, les travaux de rehaussement électromécanique, ni les travaux de rehaussement sismique.

Afin d'offrir à la population des soins de qualité, un environnement novateur et conforme aux normes de sécurité et de prévention des infections, le projet de modernisation de l'HGM doit inclure la rénovation des unités de soins. En effet, les unités de soins actuelles, en plus de ne pas être conformes aux normes actuelles, sont vétustes et nécessitent une modernisation immédiate. En plus d'une mise aux normes des systèmes électromécaniques, ces installations datent en grande partie des années 1960, les chambres actuelles multiples de deux, trois et même quatre lits doivent être converties en chambres individuelles. Les montants récurrents disponibles au Plan de conservation et de fonctionnalité immobilières ne permettent pas d'assurer cette modernisation dans un avenir prévisible.

Considérant la vétusté des installations et la priorisation des unités de soins, le CUSM propose de revoir la portée du projet initial, visant la modernisation du bloc opératoire, de l'URDM et de l'urgence, et d'utiliser les investissements planifiés de 300,0 M\$ pour réaliser des travaux de maintien et de mise aux normes des infrastructures existantes (architecture, exigences sismiques et électromécaniques). Les travaux prévoient aussi la rénovation et la mise aux normes, entre autres, des unités de soins, de la dialyse, de la pharmacie, de la clinique bariatrique, de la clinique de gériatrie, de l'URDM, de l'unité de retraitement des dispositifs endoscopiques et de la salle de réveil. Le projet vise aussi le maintien des actifs de bâtiments sur le site de l'HGM, soit la Maison Birks, le Pavillon McConnell, la Maison Durnford et le Pavillon Travencore. L'ensemble des pavillons constituant l'HGM sera touché par les travaux, de manière plus ou moins importante selon les interventions à réaliser.

Échéancier

Le 23 février 2023, le Conseil des ministres autorisait le CUSM à poursuivre l'élaboration du DO du projet « Hôpital général de Montréal, bloc opératoire et urgence – Maintien et bonification » dorénavant désigné « Hôpital général de Montréal, unité de soins – Maintien ».

Le CUSM et la Société québécoise des infrastructures (SQI) sont à rassembler les intrants nécessaires au démarrage de l'analyse immobilière.

Une fois ces étapes complétées, le CUSM et la SQI seront en mesure de produire un échéancier complet pour la réalisation de ce projet.

Annexe BB

Description du projet

Le projet d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital de Verdun s'articule principalement autour de deux grands objectifs cliniques. En premier lieu, il est visé d'augmenter au maximum le pourcentage de lits en chambre individuelle avec toilette dédiée afin de bonifier l'environnement thérapeutique et de mieux contrôler les infections. Le deuxième grand objectif est de réaménager les services ambulatoires, tout en les dissociant des unités de soins afin d'éviter les croisements avec la clientèle hospitalisée. Ces objectifs visent ultimement à permettre à l'Hôpital de Verdun de continuer à offrir des soins et services de qualité à la population grandissante et vieillissante de son territoire.

Solution immobilière

L'option immobilière retenue est constituée principalement de la construction d'un nouveau pavillon de cinq étages relié au reste de l'hôpital par une passerelle à chaque niveau. Le projet prévoit aussi la création d'un atrium et l'agrandissement de la zone logistique des quais ainsi que la rénovation ponctuelle de certains espaces des pavillons existants.

Dernières étapes

Le 17 septembre 2014, le ministre de la Santé et des Services sociaux autorisait l'élaboration du dossier d'opportunité (DO) pour le projet d'agrandissement de l'Hôpital de Verdun. Le Conseil des ministres (CM) a par la suite approuvé le DO à l'été 2018.

Le 27 septembre 2018, le ministre de la Santé et des Services sociaux autorisait l'élaboration du dossier d'affaires (DA) à la suite de l'autorisation du CM. Le 17 janvier 2019, le démarrage des plans et devis par les professionnels mandatés a eu lieu.

Le 5 juin 2019, le décret d'expropriation a été adopté. Les 1^{er} juillet et 24 juillet 2019 respectivement, les avis d'expropriation ont été émis et déposés au Tribunal administratif du Québec. L'avis de transfert de propriété a été signifié aux propriétaires et est effectif depuis le 1^{er} décembre 2019.

Le 19 décembre 2019, les professionnels responsables du projet ont présenté les maquettes de conception et déposé les plans et devis préliminaires à 100 % conformément à l'échéancier prévu.

Le 8 juillet 2020, le CM a approuvé le DA et autorisé la réalisation du projet. Le 20 août 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux autorisait l'établissement à procéder à la réalisation des travaux.

Le 1^{er} septembre 2020 marquait le dernier des quatre transferts de propriété requis pour amorcer la construction.

Les premiers appels d'offres pour les lots préparatoires (médecine nucléaire, quais et aqueduc) ont été publiés entre octobre et novembre 2020 et les travaux ont débuté le 22 février 2021.

Les premiers travaux reliés à l'agrandissement (excavation) ont débuté le 2 août 2021.

Coût

Le projet est inscrit au secteur « Santé et Services sociaux » dans la catégorie « En réalisation » du Plan québécois des infrastructures au coût total de projet de 264,9 M\$, ce qui constitue la contribution du gouvernement du Québec.

Échéancier

L'échéancier prévoit une mise en service du projet en 2024, mais la Société québécoise des infrastructures indique la probabilité d'un report.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 44

Copie de l'étude de besoins de lit, avis ou rapport concernant l'agrandissement de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur.

.....

RÉPONSE NO 44

Un avis de pertinence de la Direction des services hospitaliers, de la médecine spécialisée et universitaire du ministère de la Santé et des Services sociaux, émis le 28 novembre 2018, est joint.

Avis de pertinence

REFERENCE : **18-IL-00017**

DIRECTION GENERALE : des services hospitaliers, de la médecine spécialisée et universitaire	
DIRECTION : des services hospitaliers	DATE : 28 NOVEMBRE 2018
SUJET : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière — Agrandissement de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur (projet n° 11588)	

Contexte de la demande

Au début du novembre dernier, la Direction générale des infrastructures, de la logistique, des équipements et de l'approvisionnement nous soumettait une demande d'avis visant à valider la pertinence d'augmenter le nombre de lits au projet de 150 à 250 lits pour l'installation nommée ci-dessus.

Rappelons d'abord quelques étapes déjà franchies dans ce dossier :

2013-09	Autorisation d'élaborer un dossier d'opportunité
2014-10	Dépôt du plan clinique de l'établissement au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
2015-02	Lettre de confirmation par monsieur Michel Fontaine à l'établissement confirmant un ajout de 150 lits aux 283 lits dressés existants et l'inscription du projet au Programme québécois d'infrastructures 2015-2025
2015-06	Avis de pertinence concernant l'ajout de plateaux techniques conséquemment à l'octroi d'ajout de 150 lits
2017-02	Dépôt au MSSS du programme fonctionnel et technique (PFT) par l'établissement
2017-05	Avis de pertinence sur le PFT

Résultat d'analyse

Lors du dépôt du plan clinique en 2014, l'analyse démographique et populationnelle de besoins sociosanitaires confirmait un besoin en lits hospitaliers de 534 lits en 2025.

Cette analyse est fondée sur l'évolution démographique de la région par strates d'âge et sur des indicateurs de pertinence clinique hospitalière, soit notamment des durées moyennes de séjour de premier tercile du Québec, les regroupements par diagnostics requérant une hospitalisation, des taux de chirurgie d'un jour optimaux. Notons que l'établissement a déjà un taux d'hospitalisation plus bas que la moyenne québécoise, ce qui a été maintenu dans la projection des besoins.

La rétention des clientèles de ce territoire qui se situait lors de l'étude à 51 % est également rehaussée pour atteindre 61 % sur la région. L'attraction a été réduite sur les clientèles des territoires de Laval (-33 %) et de l'est de Montréal (-66 %).

Cette analyse démontre le besoin de 534 lits hospitaliers de courte durée, ce qui mène au ratio de disponibilité de lits pour 2025 à 1,72 lit par 1 000 habitants alors que pour la province, le ratio est de 1,82 lit par 1 000 habitants.

Nous appuyons donc cette analyse.

Bien que l'établissement dispose de 288 lits de courte durée au permis en date de novembre 2018, il utilise actuellement 95 lits de débordement supplémentaires et son taux d'occupation se maintient à près de 100 %, ce qui témoigne bien de la pression interne sur le besoin d'hospitalisation de cette région.

Recommandations

En considérant :

- l'analyse démographique et populationnelle de besoins en lits bien documentée ;
- le taux de rétention non optimal sur la clientèle de la région ;
- l'utilisation réelle du nombre de lits disponibles et occupés actuellement.

Nous sommes d'avis qu'il est pertinent d'ajouter aux 150 lits déjà autorisés, 96 lits supplémentaires afin de répondre aux besoins de la clientèle de la région.

Toutefois, cet ajout implique une revue significative du positionnement de l'établissement en matière de niveau de spécialisation médicale qui devra être repensé lors des étapes subséquentes du projet.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 45

Liste des projets annoncés au PQI annulés depuis le 1er avril 2022.

.....

RÉPONSE NO 45

Aucun.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 46

Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère et du cabinet. Indiquer le lieu, la date, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.

.....

RÉPONSE NO 46

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 17) : https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/acces_info/divulgarion-des-depenses/. L'ensemble des formations de 2022-2023 seront publiés d'ici 15 mai 2023.

QUESTION NO 47

Liste et détail des initiatives interprovinciales en matière de santé découlant des conférences des premiers ministres ou des ministres provinciaux de la Santé et description de la participation du Québec à ces initiatives. Inclure la liste et le détail des initiatives auxquelles le Québec participe, ne participe pas ou participe en partie seulement.

RÉPONSE NO 47

Année	Provenance	Nom de l'initiative	Participation du Québec
2022-2023	Conférence des ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux	Groupe de travail sur les pénuries de médicaments	Oui
2022-2023	Conférence des ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux	Groupe de travail sur les soins virtuels	Oui
2022-2023	Conférence des ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux	Groupe de travail sur le développement d'une stratégie pancanadienne sur les médicaments onéreux pour les maladies rares	Non
2022-2023	Conférence des ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux	Comité de coordination des ententes interprovinciales en assurance-santé	Oui
2022-2023	Conférence des ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux	Groupe de travail sur la surveillance des surdoses et de la mortalité liées aux substances psychoactives	Oui
2022-2023	Conférence des ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux	Forum FPT sur les nouveaux défis de la gestion de la couverture des régimes de santé	Observateur
2022-2023	Conférence des ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux	Comité FPT des SMA sur la santé mentale et la consommation de substances	Observateur

QUESTION NO 48

Concernant le don d'organe :

- a) État de situation du registre au Québec;
- b) État de situation sur la consultation publique évoquée par la ministre sur le consentement présumé;
- c) État de situation sur le centre de prélèvement Sacré-Cœur.

RÉPONSE NO 48

- a) État de situation du registre au Québec

La réponse à cette question est fournie à la question n° 55 des questions particulières de l'Opposition officielle adressées à la Régie de l'assurance médicaments du Québec.

- b) État de situation sur la consultation publique évoquée par la ministre sur le consentement présumé

La consultation publique n'a pas été entreprise. La réflexion, si elle a lieu, doit permettre un débat de société ouvert sur le sujet, comme le permet une consultation.

- c) État de situation sur le centre de prélèvement Sacré-Cœur

L'organisation des services entourant le prélèvement d'organes sur le territoire de l'île de Montréal fera l'objet de discussions et de recommandations dans le cadre des travaux du Réseau québécois en don et en transplantation d'organes (RQDTO).

En effet, la mission du RQDTO est de formuler des recommandations au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de traiter les enjeux du système du don et de la transplantation d'organes. Le RQDTO est une structure provinciale, relevant du MSSS, et il est considéré comme l'interlocuteur désigné auprès du MSSS dans le domaine du don et de la transplantation d'organes.

QUESTION NO 49

État de situation concernant le programme d'accès aux pompes à insuline.

.....

RÉPONSE NO 49

La réponse à cette question est fournie à la question n° 180 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 50

Tout document ou autre communication écrite entre l'INESSS et le MSSS au sujet de la couverture du programme d'accès aux pompes à insuline en 2021-2022 et 2022-2023.

RÉPONSE NO 50

L'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) a publié l'avis sur *l'Évaluation des systèmes de pompes à insuline chez les patients atteints du diabète de type 1* en mai 2022. L'analyse des bénéfices et des enjeux notamment financiers est en cours.

Par ailleurs, aucun échange n'a eu lieu entre l'INESSS et le ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'année 2022-2023.

Pour l'année 2021-2022, veuillez-vous référer à la question n° 67 du cahier du ministère de la Santé et des Services sociaux de l'Opposition officielle produite lors de l'étude des crédits 2022-2023.

QUESTION NO 51

État de situation relativement à la mise en place d'une ligne « info-médicaments ».

.....

RÉPONSE NO 51

Le Service « info-médicaments » fait l'objet de l'orientation 20 de la Politique du médicament.
La mise en place de ce moyen a été reportée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 52

Depuis le 1er avril 2020, liste des actes médicaux qui ont été revus pour la tarification.

RÉPONSE NO 52

Les tarifs des actes médicaux sont revus de façon régulière et en continu. Les différents changements apportés au Manuel de facturation des médecins omnipraticiens et au Manuel de facturation des médecins spécialistes sont disponibles sur le site internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Médecins omnipraticiens : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/medecins-omnipraticiens/infolettres/2022/Pages/infolettres.aspx>

Médecins spécialistes : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/medecins-specialistes/infolettres/2022/Pages/infolettres.aspx>

QUESTION NO 53

Outre le programme OPUS, les actions prisent depuis 1er avril 2020 pour s'attaquer au surdiagnostic et à la surconsommation des médicaments

RÉPONSE NO 53

Le chantier de pertinence clinique en usage optimal des médicaments mis en place en 2015 poursuit ses activités, c'est-à-dire l'identification de classes de médicaments dont l'utilisation est potentiellement problématique et, le cas échéant, le développement de plans d'actions pour mettre en place des mesures correctrices tant au niveau du Régime général d'assurance médicaments que des établissements de santé. La pandémie a ralenti les travaux du chantier considérant les capacités tant du ministère de la Santé et des Services sociaux, de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux et des établissements de santé à mettre en œuvre des plans d'action. Le chantier a notamment poursuivi ses efforts au niveau du soutien du Projet d'évaluation de la personnalisation des soins infirmiers, médicaux, et pharmaceutiques en soins de longue durée (PEPS) qui visent à favoriser une meilleure utilisation des médicaments en centres d'hébergement de soins de longue durée et dans les futures maisons des aînés et maisons alternatives. Les travaux du comité responsable du chantier en usage optimal des médicaments ont repris depuis le 9 novembre 2022.

QUESTION NO 54

Depuis le 1er avril 2020, les actions prises pour accélérer l'approbation des nouveaux médicaments

RÉPONSE NO 54

L'implantation du processus en continu des demandes d'évaluation des médicaments des fabricants par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux est toujours en fonction. Ce mode d'évaluation permet de traiter les demandes des fabricants de manière plus efficiente.

QUESTION NO 55

Tous les échanges avec le gouvernement fédéral concernant le projet de régime d'assurance médicament pancanadien.

RÉPONSE NO 55

Le 22 mars 2023, le gouvernement fédéral a fait l'annonce d'un investissement de 1,5 G\$ sur 3 ans visant principalement à soutenir l'accès aux médicaments contre les maladies rares, dont 1,4 M\$ serait versé aux provinces et territoires sous condition de respecter les demandes fédérales. Ces conditions ne cadreront pas avec les réalités de la structure du régime mixte d'assurance médicaments du Québec, dont qu'une portion importante de l'accès se fait par l'entremise de régimes privés (plus de 55 % de la population et environ 70 % des enfants).

Comme indiqué par le ministre de la Santé, dès décembre 2020, le Québec demande la conclusion d'une entente qui formalisera son droit de retrait avec pleine compensation financière, en respect des particularités de son régime général d'assurance médicaments.

QUESTION NO 56

Alliance pharmaceutique pancanadienne (APP) : indiquer le nombre d'ententes signées par le Québec au cours des 5 dernières années dans le cadre de sa participation à l'APP et les économies réalisées par le Québec.

.....

RÉPONSE NO 56

Selon le Rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Régie de l'assurance maladie du Québec, il y avait 194 ententes d'inscription avec 76 fabricants innovateurs visant 232 produits, pour un rendement annuel de 611,4 M\$. Quant aux fabricants génériques, 80 ententes avec autant de fabricants ont été conclues. Celles-ci couvrent 3 296 produits pour un rendement de 9,4 M\$.

Pour ce qui est des établissements de santé et de services sociaux, le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de la Santé et des Services sociaux fait état de 251 médicaments visés par une entente d'inscription pour un rendement annuel de 324,2 M\$.

Les données pour l'exercice 2022-2023 ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 57

Actions entreprises depuis l’approbation du PLAN D’IMPLANTATION du programme québécois d’implants cochléaires pour le pôle ouest depuis janvier 2022.

RÉPONSE NO 57

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a alloué pour le démarrage du programme québécois d’implants cochléaires (PQIC) pôle Ouest, un montant maximal annuel non récurrent de 164 701 \$ pour la formation du personnel et de 11 956 \$ pour les fournitures en audiologie. De plus, un financement de 432 306 \$ pour les demandes en ressources humaines a été accordé pour la période de démarrage du 1^{er} juin 2022 au 31 mars 2023. Le financement permettra de couvrir les besoins en ressources humaines soit 4,4 équivalents temps complet (ETC) en audiologie, 2 ETC agents administratifs, 0,4 ETC technicienne en électrophysiologie médicale en oto-rhino-laryngologie. Le financement total alloué est donc de 608 963 \$ (Septembre 2022).

Le début des activités cliniques d'implant cochléaire au Centre universitaire de santé McGill et la formation des équipes des centres de réadaptation régionaux ont débuté le 28 octobre 2022.

La réalisation des premières interventions chirurgicales a eu lieu en janvier 2023. De plus, les activités de référence en IC par les centres de réadaptation régionaux débiteront en 2023.

Les régions sociosanitaires desservies par le pôle Ouest sont : 06 - Montréal, 07 - Outaouais, 08 - Abitibi - Témiscamingue, 13 - Laval, 14 - Lanaudière, 15 - Laurentides, 16 - Montérégie, 17 - Nunavik et 18 - Les Terres-Cries-de-la-Baie-James.

Résumé des résultats du projet à ce jour :

Résultats	Hôpital Royal Victoria (volet adulte)	Hôpital de Montréal pour enfants (volet pédiatrique)
Première clinique d'IC ORL	2022-10-28	2022-11-09
Nombre de patients vus par l'audio et l'ORL	38	27
Première chirurgie	2023-01-13	2023-01-17
Nombre de chirurgies	14	8
Nombre de patients sur la liste d'attente	250	15

QUESTION NO 58

Depuis la mise en place de dispositions de transition vers les produits biosimilaires amorcée le 7 juillet 2021, nous indiquer les économies réalisées pour les exercices financiers 2021-2022, 2022-2023 et les économies attendues pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 58

Fort de l'expérience de l'Europe et d'autres provinces, le Québec a élaboré un plan d'action pour rehausser l'utilisation des biosimilaires, tant dans le Régime général d'assurance médicaments que dans les établissements de santé et de services sociaux. La démarche vise l'ensemble des produits biosimilaires existants et futurs (oncologie, rhumatologie, gastro-entérologie, etc.).

Le 18 mai 2021, le ministre de la Santé et des Services sociaux a annoncé les dispositions de la transition à effectuer vers les produits biosimilaires. La mise en œuvre s'est amorcée le 7 juillet 2021. Les patients visés avaient jusqu'au 12 avril 2022 pour obtenir une ordonnance leur permettant de transiter d'un produit de référence visé vers un produit biosimilaire. Pour l'exercice financier 2021-2022, les économies, pour le volet du Régime public d'assurance médicaments, ont été de l'ordre de 15 M\$ et pour 2022-2023, elles devraient atteindre près de 150 M\$.

Les données pour 2023-2024 ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 59

Tous les échanges avec le gouvernement fédéral concernant les modifications au Règlement sur les médicaments brevetés.

RÉPONSE NO 59

- 1^{er} avril 2019 : une lettre de la ministre de la Santé et des Services sociaux, adressée à la ministre de la Santé du Canada, ainsi qu'au ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada pour faire valoir son point de vue sur l'actualisation du cadre réglementaire concernant les activités du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB).
- 14 janvier 2020 : des représentants du CEPMB ont présenté les lignes directrices provisoires du CEPMB à la Direction des affaires pharmaceutiques et du médicament, ainsi qu'à la Direction des affaires intergouvernementales et internationales du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- En août 2020 : une lettre conjointe des ministres de la Santé et de l'Économie du Québec et de l'Ontario a été adressée à la ministre de la Santé du Canada, ainsi qu'au ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada pour exprimer leur préoccupation au sujet de l'actualisation du cadre réglementaire concernant les activités du CEPMB, et signifier leur approbation à la décision du gouvernement fédéral de reporter sa mise en œuvre.
- En décembre 2021 : une lettre conjointe du ministre de la Santé et des Services sociaux et du ministre de l'Économie et de l'Innovation a été adressée au ministre de la Santé du Canada ainsi qu'au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie du Canada pour réitérer les inquiétudes du Québec face à la réforme du CEPMB et pour leur demander de reconsidérer les modalités de cette réforme.
- En décembre 2022 : une lettre de la sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux, madame Dominique Savoie, à monsieur Douglas Clark, directeur exécutif du CEPMB pour signifier que l'opérationnalisation des lignes directrices provisoires soulève certaines préoccupations et pour demander qu'il y ait une coordination avec le Québec lors de baisses de prix.

QUESTION NO 60

Détail des effectifs et budget d'opération au 31 mars 2023 de l'INESSS.

RÉPONSE NO 60

La réponse à cette question est fournie à la Question no 60 des demandes de renseignements particuliers de l'Opposition officielle, volet Aînés.

QUESTION NO 61

Délai moyen d'évaluation d'un médicament.

.....

RÉPONSE NO 61

En 2022-2023, les délais moyens d'évaluation des médicaments étaient :

- Pour les médicaments innovateurs : **126,6 jours** (cible de 180 jours maximum)
- Pour les médicaments d'extension de ligne : **78,1 jours** (cible de 120 jours maximum)
- Pour les médicaments génériques : **38,4 jours** (en fonction des mises à jour des listes des médicaments)
- Pour les médicaments biosimilaires : **75,8 jours** (cible de 90 jours maximum)

À la suite de l'adoption de la Déclaration de services aux citoyens, en 2018, de même que dans le respect des engagements liant l'INESSS à la *Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027*, l'institut doit dorénavant respecter des cibles fixées pour chacune des catégories de médicaments (innovateurs, extension de ligne et biosimilaires).

Par le passé, les catégories de médicaments innovateurs, des médicaments d'extension de ligne ainsi que les médicaments génériques étaient regroupées. Le délai moyen d'évaluation de l'ensemble des demandes, à l'exception des médicaments génériques, est de 106 jours.

Depuis novembre 2020, une liste d'attente des évaluations scientifiques a été mise en place. Les délais moyen et médian d'attente en 2022-2023 pour l'ensemble des demandes d'évaluation étaient de 108,4 et 99,5 jours calendaires, respectivement.

QUESTION NO 62

Concernant les nouveaux médicaments, le nombre et le pourcentage de demandes d'inscription acceptées en 2022-2023.

Nouveaux produits (inclut l'ensemble des formes ou teneurs du médicament) ou nouvelles indications	
Années	2022-2023
Nombre de produits évalués	616
Nombre de produits réévalués*	28
Autres situations	-
Nombre de produits inscrits**	412 (66,9 %)
Nombre de produits inscrits***	488 (79,2 %)
Médicaments innovateurs	
Nombre de produits évalués = 209	
Nombre de produits inscrits**	9 (4,3 %)
Nombre de produits inscrits***	85 (40,7 %)
Total de produits inscrits	94 (45,0 %)
Médicaments génériques	
Nombre de produits évalués	407
Nombre de produits inscrits	403 (99,0 %)

* Depuis l'instauration de l'évaluation en mode continu (2018-2019), les réévaluations sont incluses dans le nombre de produits évalués.

** Les produits innovateurs ayant eu des recommandations avec conditions ne sont pas considérés dans ce nombre et pourcentage.

*** Seuls les produits innovateurs ayant eu des recommandations avec conditions sont considérés dans ce nombre et pourcentage.

QUESTION NO 63

Pour le concept de valeur thérapeutique, fournir la liste complète des médicaments recommandés pour ajout à la liste de médicaments et à la liste des médicaments — Établissements.

RÉPONSE NO 63

Des 113 demandes analysées en 2022-2023, 85 produits ont reçu une recommandation d'inscription sur la *Liste des médicaments - Établissements**. De ce nombre, 22 produits ont reçu une recommandation d'inscription sur la *Liste des médicaments - Établissements* seulement.

* Ce chiffre inclut les produits qui font l'objet d'une recommandation aux deux listes (RGAM & établissements).

QUESTION NO 64

Pour le concept de valeur thérapeutique, indiquer le nombre de patients sous traitement pour chaque molécule et les coûts pour le gouvernement.

.....

RÉPONSE NO 64

L'information n'est pas disponible.

QUESTION NO 65

Concernant les nouveaux médicaments contre le cancer, le nombre et le pourcentage de demandes d'inscription acceptées en 2022-2023.

RÉPONSE NO 65

Nombres et proportions de demandes d'inscription* d'anticancéreux d'avril 2022 à mars 2023 ayant donné lieu à une décision positive du ministre (selon le statut d'inscription prévalant actuellement**)		
	REGIME GENERAL	ÉTABLISSEMENTS
Statut d'inscription	0/7 (0 %)	8/30 (27 %)

* Le terme *demande* réfère à une demande d'inscription ou d'ajout d'une indication reconnue. Chacune des demandes se rapporte à une dénomination commune pour une indication et une intention de traitement données.

** Le statut d'inscription qui prévaut constitue l'issue de la dernière demande d'inscription ayant conduit à une décision du ministre.

Note : les présentes statistiques ne tiennent compte que des inscriptions pour lesquelles la demande du fabricant a été reçue dans les douze mois précédant une décision du ministre (survenue entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023). Conséquemment, elles ne reflètent pas le nombre d'inscriptions réel d'anticancéreux sur cette période, qui est supérieur.

QUESTION NO 66

Nombre et détail des postes vacants.

.....

RÉPONSE NO 66

Postes vacants de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux au 31 mars 2023 :

- Soutien : 1
- Techniques : 2
- Professionnels : 8
- Cadres : 6

QUESTION NO 67

Situation financière des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, par établissement et par région (cibles annuels, déficit accumulé, intérêts payés par les établissements, etc.) pour 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024. Indiquer le total par région et le total national.

RÉPONSE NO 67

La réponse est fournie à la question n° 198 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 68

Montant de la dette à assumer par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour chaque établissement au 31 mars 2023. Fournir les prévisions de la situation au 31 mars 2024.

RÉPONSE NO 68

Dettes agences	au 31 mars 2023 (en milliers) -
Dettes réseau	15 229 802
	15 229 802

Dettes agences	au 31 mars 2024 (en milliers) -
Dettes réseau	13 423 857
	13 423 857

Note :

Comme la Corporation d'hébergement du Québec (CHQ), maintenant Société québécoise des infrastructures (SQI) était une entité autonome, elle ne pouvait plus, depuis le 1^{er} avril 2000, pourvoir au remboursement de son service de dette par l'octroi de subventions. Conséquemment, au cours de l'année financière 2000-2001 des conventions de prêts ont été signées entre la CHQ et les agences afin que la dette des mandats régionalisés soit transférée aux agences. Par la suite, en date du 31 mars 2011, ces conventions de prêts ont été transférées à Financement-Québec. Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} avril 2015 de la Loi 10, le solde existant a été transféré au CISSS ou CIUSSS où l'agence a été fusionnée. Lorsque les dettes mentionnées précédemment et émises originalement à la CHQ (maintenant SQI) viennent à échéance, elles sont refinancées par les CISSS ou CIUSSS auprès du Fonds de financement. Suite au changement de norme sur les paiements de transfert, il n'aura plus de nouveau financement long terme à partir de l'année 2022-2023.

QUESTION NO 69

- Service de la dette :
- a) Détail de la croissance du service de la dette pour les cinq dernières années ;
 - b) Par année ;
 - c) Par programme (ministère) ainsi que celui du gouvernement.

RÉPONSE NO 69

ÉVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE					
	Au 31 mars 2019 (en milliers)	Au 31 mars 2020 (en milliers)	Au 31 mars 2021 (en milliers)	Au 31 mars 2022 (en milliers)	Au 31 mars 2023 (en milliers)
Hypothèques	39 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Obligations	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Billets	13 668 122 \$	14 572 769 \$	15 364 785 \$	16 656 062 \$	15 229 802 \$
Total dette à long terme	13 668 161 \$	14 572 769 \$	15 364 785 \$	16 656 062 \$	15 229 802 \$

QUESTION NO 70

Nombre de cas et de décès, par établissement, liés à une maladie nosocomiale en 2022-2023, par année et au total. Même question pour les EPC.

RÉPONSE NO 70

La réponse à cette question est fournie à la question n° 23 du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 71

Montant octroyé par le MSSS aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux pour l'amélioration de la qualité de l'air en 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024. Indiquer les sommes par établissement, par région et au total.

.....

RÉPONSE NO 71

Le tableau en annexe présente les projets impliquant directement des travaux en lien à la qualité de l'air et que l'on présente souvent en tant que CVCA (chauffage, ventilation et conditionnement de l'air).

Les résultats de cette recherche sont approximatifs, car il est possible que certains projets aient été regroupés avec d'autres travaux de plus grande envergure.

Les projets « terminé » et « actif » ont été considérés pour représenter les montants engagés, et ce, comme pour les études de crédits des années antérieures.

En 2022-2023, pour la région de Montréal, d'importants projets concernant le CVCA ont été démarrés et réalisés, au courant de la même année. C'est qui explique l'écart important avec la période précédente.

Les prévisions pour 2023-2024 ne sont pas disponibles.

Source : Actifs+ Réseau, 1^{er} avril 2023

Montants dédiés à l'amélioration de la qualité de l'air en 2022-2023
(les chiffres sont approximatifs)

Région	Région	Nom établissement	Montant (\$) 2022-2023
01	Bas-Saint-Laurent	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	0
	Total Bas-Saint-Laurent		0
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	CENTRE D'HÉBERGEMENT ST-FRANÇOIS INC.	0
		CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	3 886 255
	Total Saguenay-Lac-Saint-Jean		3 886 255
03	Capitale-Nationale	CENTRE D'HÉBERGEMENT DU BOISÉ LTÉE	0
		CHU DE QUÉBEC - UL	1 098 664
		CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	13 966 846
		HÔPITAL JEFFERY HALE - SAINT BRIGID'S	0
		IUCPQ - UL	0
		VIGI SANTÉ LTÉE - ASSS03	0
	Total Capitale-Nationale		15 065 510
04	Mauricie et Centre-du-Québec	CIUSSS DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC	0
	Total Mauricie et Centre-du-Québec		0
05	Estrie	CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS	0
		CRDITED DE L'ESTRIE	0
		CSSS - INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE SHERBROOKE	0
	Total Estrie		0
06	Montréal	CENTRE DE RÉADAPTATION LETHBRIDGE-LAYTON-MACKAY	28 493
		CENTRE DE SOINS PROLONGÉS GRÂCE DART	670 806
		CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	0
		CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	2 845 441
		CENTRE MIRIAM	0
		CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL	0
		CHSLD JUIF DE MONTRÉAL	372 907
		CHU SAINTE-JUSTINE	0
		CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	0
		CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	0
		CIUSSS DU CENTRE-OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	0
		CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	20 682 237
		CIUSSS DU NORD-DE-L'ILE-DE-MONTRÉAL	39 725 727
		CLINIQUE COMMUNAUTAIRE DE POINTE ST-CHARLES	0
		GROUPE CHAMPLAIN INC. - ASSS06	0
		HÔPITAL MONT SINAI	0
		HÔPITAL SANTA CABRINI	6 943 636
		INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL	0
		INSTITUT NATIONAL DE PSYCHIATRIE LÉGALE PHILIPPE-PINEL	0
		INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGLAS	764 058
		LA CORPORATION DU CENTRE HOSP. GÉRIATRIQUE MAIMONIDES	0
		LES CÈDRES-CENTRE D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGÉES	0
		L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS	0
		VIGI SANTÉ LTÉE - ASSS06	
	Total Montréal		72 033 303
07	Outaouais	CISSS DE L'OUTAOUAIS	4 941 370
		GROUPE CHAMPLAIN INC. - ASSS07	0
		VIGI SANTÉ LTÉE - ASSS07	139 188
	Total Outaouais		5 080 558
08	Abitibi-Témiscamingue	CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	4 242 287
	Total Abitibi-Témiscamingue		4 242 287
09	Côte-Nord	CISSS DE LA CÔTE-NORD	0
	Total Côte-Nord		0
10	Nord-du-Québec	CRSSS DE LA BAIE-JAMES	0
	Total Nord-du-Québec		0
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	CISSS DE LA GASPÉSIE	2 803 025
		CISSS DES ÎLES	0

	Total Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		2 803 025
12	Chaudière-Appalaches	CHSLD CHANOINE-AUDET INC.	0
		CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	2 534 002
		PAVILLON BELLEVUE INC.	
	Total Chaudière-Appalaches		2 534 002
13	Laval	CISSS DE LAVAL	4 845 186
		GROUPE CHAMPLAIN INC. - ASSS13	0
		HÔPITAL JUIF DE RÉADAPTATION	0
		RÉSIDENCE RIVIERA INC.	15 000
		VIGI SANTÉ LTÉE - ASSS13	44 913
	Total Laval		4 905 099
14	Lanaudière	CHSLD DE LA CÔTE BOISÉE INC.	793 844
		CISSS DE LANAUDIÈRE	1 722 983
		GROUPE CHAMPLAIN INC. - ASSS14	90 865
		VIGI SANTÉ LTÉE - ASSS14	0
	Total Lanaudière		2 607 691
15	Laurentides	9040-9764 QUÉBEC INC.	518 097
		CISSS DES LAURENTIDES	0
		LA RÉSIDENCE DE LACHUTE	3 294 998
		VIGI SANTÉ LTÉE - ASSS15	59 662
	Total Laurentides		3 872 757
16	Montréal	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	0
		CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	9 815 011
		CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	4 238 905
		CONSEIL DES MOHAWKS DE KAHNAWAKE	0
		CSSS DU HAUT-SAINT-LAURENT	0
		GROUPE CHAMPLAIN INC. - ASSS16	7 521
		VIGI SANTÉ LTÉE - ASSS16	37 527
	Total Montréal		14 098 964
17	Nunavik	CENTRE DE SANTÉ INUULITSIVIK	27 720
		CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	1 003 027
		RRSSS DU NUNAVIK	0
	Total Nunavik		1 030 747
18	Terres-Cries-de-la-Baie-James	CCSSS DE LA BAIE JAMES	595 000
	Total Terres-Cries-de-la-Baie-James		595 000

QUESTION NO 72

Accès aux tests de dépistage du GHB (drogue du viol), nombre d'établissements où le test est offert, bilan par région pour 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024 :

- a) Liste des établissements du réseau;
- b) Liste des installations du réseau;
- c) Liste des pharmacies communautaires;
- d) Nombres de tests effectués par établissement.

RÉPONSE NO 72

- a) Liste des établissements du réseau ;

L'analyse du gamma-hydroxybutyrate (GHB) est réalisée au Centre de toxicologie du Québec.

Il est aussi possible de détecter le GHB en utilisant les trousseaux médico-légaux disponibles en établissement en cas d'agression sexuelle. Ces échantillons seront ensuite envoyés au Laboratoire de science judiciaire et de médecine légale.

- b) Liste des installations du réseau ;

Le prélèvement peut être effectué dans toutes les installations du réseau, mais l'analyse de l'échantillon est effectuée seulement au laboratoire du centre de toxicologie du Québec (CTQ). L'analyse du GHB n'est pas, selon l'information disponible, réalisée dans les laboratoires du réseau de la santé à l'heure actuelle.

- c) Liste des pharmacies communautaires ;

L'information par pharmacie communautaire n'est pas disponible.

- d) Nombres de tests effectués par établissement ;

Puisque l'analyse est produite par le CTQ, la volumétrie de production n'est pas disponible. De plus, le nombre d'analyses que le réseau de la santé et des services sociaux a transmis au CTQ pour 2022-2023 n'est pas encore disponible dans la base de données Centralab.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 73

État de situation concernant la crise des opioïdes.

.....

RÉPONSE NO 73

La réponse à cette question est fournie à la question n° 92 du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 74

Ventilation, par région et par mesure, des sommes dépensées en 2022-2023 en lien avec la Politique gouvernementale de prévention en santé et de son plan d'action.

RÉPONSE NO 74

La réponse a été fournie à la question n° 350 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 75

État de situation concernant la maladie de Lyme :

- a) Suivi du programme de formation des professionnels de la santé sur les formes de la maladie de Lyme, son diagnostic et son traitement ;
- b) Suivi des recommandations de la commission de la santé et des services sociaux concernant l'instauration et l'application du plan relatif à la maladie de Lyme

.....

RÉPONSE NO 75

Pour l'état de situation concernant la maladie de Lyme, la réponse à cette question est fournie à la question n° 81 du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 76

Campagne de vaccination régionale contre le méningocoque de séro groupe B pour les personnes âgées de 2 mois à 20 ans :

- a) Combien de cas de méningocoque de séro groupe B ont été recensés au cours des cinq dernières années, par année ?
- b) Dans quelle(s) région(s) ont-ils été recensés ?
- c) Quel bilan le ministre de la Santé et des Services sociaux dresse-t-il de la campagne de vaccination contre les infections invasives causées par le méningocoque de séro groupe B ?
- d) Quel est l'avis du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) quant à l'utilisation de ce vaccin ?
- e) Quelles sont les intentions du ministre à cet égard ?

RÉPONSE NO 76

Tableau 1 – Nombre de cas d'infection invasive à méningocoques¹ de séro groupe B déclarés selon l'année civile de déclaration et la région sociosanitaire de résidence en date du 28 février 2023 chez la population de 20 ans et moins, ensemble du Québec

Année civile de déclaration	Nombre de cas	Région sociosanitaire de résidence des cas
2023 (en cours)	n.p.	n.p.
2022	7	Mauricie et Centre-du-Québec Chaudière-Appalaches Lanaudière
2021	n.p.	n.p.
2020	10	Capitale-Nationale Mauricie et Centre-du-Québec Outaouais Chaudière-Appalaches
2019	10	Saguenay-Lac-Saint-Jean Mauricie et Centre-du-Québec Montréal Abitibi-Témiscamingue Côte-Nord Montréal Terres-Cries-de-la-Baie-James
2018	8	Capitale-Nationale Estrie Outaouais Côte-Nord Lanaudière Laurentides Montréal

Source de données : Système d'information – Gestion des maladies infectieuses (SI-GMI).

¹ Les cas inclus sont les cas probables et confirmés d'infection invasive à méningocoques de sérogroupe B. Les cas avec une acquisition à l'extérieur du Québec ne sont pas inclus.

n.p. signifie une valeur inférieure à 5 non présentée afin de respecter les règles relatives à la divulgation et de protéger la confidentialité.

Le bilan épidémiologique réalisé par l'Institut national de santé publique du Québec semble démontrer une efficacité de la campagne de vaccination au-delà des variations naturelles de l'épidémiologie de ces infections.

En mars 2014, un avis du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) sur la pertinence d'une intervention visant à contrôler une incidence élevée d'infections invasives à méningocoque de sérogroupe B dans l'Est-du-Québec recommandait de vacciner les jeunes âgées entre 2 mois et 20 ans qui résident ou qui fréquentent un établissement d'enseignement dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'avis est disponible en ligne :

https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1801_Infections_Invasives_Meningocoque.pdf.

Un rapport d'évaluation de cette campagne de vaccination est aussi disponible : *Impact épidémiologique de la campagne de vaccination contre le méningocoque de sérogroupe B dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, en 2014 : rapport au 30 juin 2018.*

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2491_impact_vaccination_meningocoque_serogroupe_b.pdf

En avril 2016, le CIQ a présenté un avis portant sur la pertinence d'un programme de vaccination de tous les enfants et/ou adolescents avec le vaccin méningococcique protéinique à quatre composantes (4CMenB) au Québec qui considère qu'il n'était pas pertinent de mettre en place ce programme de vaccination avec le 4CMenB au Québec. L'avis est disponible en ligne :

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2169_pertinence_vaccination_universelle_vaccin_meningococcique.pdf.

En septembre 2016, le CIQ a donné son avis sur la pertinence d'une intervention visant à contrôler une incidence élevée d'infections invasives à méningocoque de sérogroupe B dans la région de Chaudière-Appalaches dans lequel il recommandait la vaccination des enfants âgés de 2 mois à 4 ans sur le territoire du CLSC de Lotbinière. L'avis est disponible en ligne :

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2168_avis_pertinence_controler_infections_meningocoque_chaudiere_appalaches.pdf

Le suivi de la surveillance épidémiologique par la santé publique permet de juger des effets à plus long terme de cette campagne et de la nécessité de toute future intervention.

Du 28 août 2022 au 28 février 2023, 17 cas confirmés d'infection invasive à méningocoques de sérogroupe Y ont été déclarés au Québec. Il s'agit d'une hausse des cas pour ce sérogroupe puisque pour la même période, 4 cas étaient déclarés en moyenne pour les années prépandémiques de 2015 à 2019.

En février 2023, le MSSS a demandé au CIQ s'il est pertinent de modifier le programme québécois d'immunisation afin d'y inclure le vaccin conjugué quadrivalent contre le méningocoque étant donné la recrudescence des infections invasives à méningocoque de sérogroupe Y. L'avis est attendu au cours de l'année 2023.

QUESTION NO 77

État de situation au sujet de la fluoration de l'eau au Québec.

.....

RÉPONSE NO 77

La réponse à cette question est fournie à la question no 178 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 78

État de situation sur la norme « Entreprise en santé ». Nombre d'entreprises qui ont présentement cette certification. Nombre d'entreprises qui ont obtenu cette certification depuis la mise en place du programme.

RÉPONSE NO 78

- La norme « Entreprise en santé » a pour objectifs de :
 - spécifier un ensemble d'actions qui contribuent de façon significative à la santé des personnes en milieu de travail;
 - reconnaître les efforts des entreprises au moyen d'une certification.
- En juin 2010, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) a accordé au ministère de la Santé et des Services (MSSS) sociaux la certification « Entreprise en santé » puisque ce dernier a démontré que les processus et les pratiques en place étaient conformes aux exigences de la norme.
- En avril 2013, le MSSS est devenu le premier ministère à obtenir la certification « Entreprise en santé – Élite ». Il maintient cette certification depuis.
- En plus d'avoir été un pionnier dans l'acquisition de la certification « Entreprise en santé – Élite », le MSSS est une référence non seulement pour plusieurs ministères et organisations qui souhaitent accéder à ce titre, mais aussi pour toute entreprise souhaitant s'inscrire dans un mouvement prônant le bien-être au travail :
 - le 25 octobre 2018, lors de la remise des Prix Distinction organisée par le Groupe Entreprises en santé pour les employeurs publics et privés du Québec, le MSSS a d'ailleurs obtenu le premier prix dans la catégorie « Entreprise Certifiée - Grande entreprise ».
- Actuellement, 41 entreprises* sont certifiées « Entreprise en santé ».

* Cette donnée est disponible sur le site Web du BNQ. L'historique des certifications n'y est cependant pas disponible.

QUESTION NO 79

Bilan du Programme national de santé publique.

RÉPONSE NO 79

La réponse a été fournie à la question n° 480 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 80

Total des sommes investies en santé publique pour 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 80

Le total des sommes investies en santé publique pour 2022-2023 est de 636 M\$. Ce montant exclut les investissements non récurrents pour faire face à la pandémie de COVID-19.

Les prévisions pour 2023-2024 sont indisponibles.

QUESTION NO 81

Évaluation des coûts directs et indirects liés au tabagisme pour l'État québécois et le réseau de la santé.

RÉPONSE NO 81

La réponse à cette question est fournie à la question n° 473 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 82

Recommandations de mesures visant à mieux encadrer le vapotage. Présenter l'état de déploiement pour chacune des sept recommandations à mettre en place pour protéger la santé des jeunes et de la population en général.

RÉPONSE NO 82

Le Rapport du directeur national de santé publique - Recommandations de mesures visant à mieux encadrer le vapotage, publié en décembre 2020, formulait sept recommandations de mesures réglementaires et législatives :

1. Interdire la vente des produits de vapotage (PV) comportant une saveur ou un arôme autres que ceux du tabac, comme c'est le cas pour les produits du tabac.
2. Limiter à 20 mg/ml la concentration maximale en nicotine de tous les PV ainsi qu'encadrer la capacité des réservoirs et le volume maximal des bouteilles de liquides à vapoter.
3. Instaurer un permis de vente pour les PV et, par souci de cohérence, instaurer un permis de vente pour les produits du tabac.
4. Diminuer la densité des points de vente de PV à proximité des établissements d'enseignement.
5. Appuyer l'adoption d'une taxe spécifique provinciale sur les PV. Le gouvernement du Québec a annoncé que la taxe d'accise provinciale sur les produits de vapotage devrait être en vigueur à compter de l'automne 2023.
6. Établir un cadre réglementaire afin de limiter les caractéristiques des PV, notamment celles qui peuvent être attrayantes pour les jeunes.
7. Encadrer de façon stricte les produits émergents, tels que les produits nicotiniques récréatifs sans tabac.

Un projet de règlement visant la mise en œuvre de plusieurs mesures recommandées ci-haut a été déposé au ministre de la Santé.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 83

Financement du programme gouvernemental de lutte contre le tabac 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024. Évaluation des besoins d'indexer ce programme.

RÉPONSE NO 83

Pour 2022-2023, le financement du programme de lutte contre le tabagisme correspond à 11 M\$, auquel on doit ajouter des crédits transférés au niveau régional pour le déploiement de la Stratégie pour un Québec sans tabac 2020-2025 (SQST 2020-2025). Antérieurement, il était possible de connaître le montant exact de ces crédits de transferts régionaux et l'ajouter au financement global du programme de lutte contre le tabagisme, mais cette distinction n'est plus possible compte tenu que les crédits ont été fusionnés dans une seule enveloppe de crédits de transferts régionaux pour la santé publique.

QUESTION NO 84

Sommes ventilées, par année, prévues dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé et de son plan d’action.

RÉPONSE NO 84

Le financement de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) a débuté en 2017-2018. De 2017-2018 à 2020-2021, une somme annuelle de 20 millions de dollars a été consentie, alors que cette somme a été de 13,3M\$ pendant l’année de transition 2021-2022. La somme octroyée dans le cadre de la PGPS était de 40 millions de dollars par année en 2022-2023.

Tableau 1. Sommes annuelles dédiées à la PGPS

Année financière	Montant prévu
2017-2018	20 M\$
2018-2019	20 M\$
2019-2020	20 M\$
2020-2021	20 M\$
2021-2022	13,3 M\$
2022-2023	40 M\$

QUESTION NO 85

État de situation, concernant la mise en place d'une réglementation en ce qui concerne la cigarette électronique, incluant le nombre de constats d'infraction émis.

.....

RÉPONSE NO 85

La réponse à cette question est fournie à la question n° 484 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 86

État de situation sur le resserrement de la réglementation du vapotage.

.....

RÉPONSE NO 86

La réponse à cette question est fournie à la Question no 82 des demandes de renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

QUESTION NO 87

État de situation, au 31 mars 2023, de la mise en place d'un affichage nutritionnel obligatoire dans les établissements de restauration rapide. Prévisions budgétaires et échéancier pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 87

La réponse à cette question est fournie à la question n° 485 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 88

État de situation des actions du gouvernement en matière de prévention afin de réduire la consommation de boissons sucrées. Prévisions budgétaires et échéanciers pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 88

La réponse à cette question est fournie à la question n° 486 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 89

L'obésité étant reconnue comme une maladie chronique par le ministère de la Santé et des Services sociaux, nous indiquer les actions mises de l'avant par le MSSS afin de revoir l'exclusion datant des années 1990 et permettre leur évaluation par l'INESSS.

.....

RÉPONSE NO 89

L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux a publié en octobre 2022 un état des connaissances sur la pertinence de maintenir les médicaments prescrits pour le traitement de l'obésité dans la liste des exclusions du régime public d'assurance médicaments.

QUESTION NO 90

État de situation en matière d'écart de financement interrégional, en dollars et en pourcentage, par région socio sanitaire et par programme.

.....

RÉPONSE NO 90

La réponse pour l'exercice financier 2021-2022 est fournie en annexe.

LES ÉCARTS PAR PROGRAMME-SERVICES 2021-2022

Écart relatif par rapport à la dépense de référence

Région	Services généraux	Santé physique Écart mode 2020-2021	Santé mentale	Santé publique	Soutien à l'autonomie des PA	Déficience intellectuelle et TSA	Déficience physique	Dépendances	Jeunes en difficulté	TOTAL programmes- services	Écart relatif
RSS 01 Bas-Saint-Laurent	6 869 393 \$	(721 521 \$)	2 281 388 \$	(1 219 849 \$)	(15 207 288 \$)	1 244 185 \$	8 010 456 \$	652 578 \$	5 447 715 \$	7 357 057 \$	1,5%
RSS 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	5 035 263 \$	6 249 898 \$	3 737 953 \$	1 460 027 \$	(20 856 529 \$)	3 527 234 \$	6 305 056 \$	369 279 \$	12 986 716 \$	18 814 895 \$	2,9%
RSS 03 Capitale-Nationale	21 604 259 \$	(5 020 949 \$)	28 136 242 \$	63 571 \$	(29 676 891 \$)	8 179 958 \$	13 803 913 \$	1 257 906 \$	19 606 154 \$	57 954 162 \$	3,0%
RSS 04 Mauricie et Centre-du-Québec	1 791 656 \$	(28 306 152 \$)	(3 670 805 \$)	1 439 177 \$	(24 021 229 \$)	10 197 272 \$	2 277 870 \$	3 146 723 \$	24 062 287 \$	(13 083 202 \$)	-1,2%
RSS 05 Estrie	3 476 951 \$	(13 080 975 \$)	(16 491 714 \$)	1 440 928 \$	(18 927 416 \$)	(4 442 348 \$)	4 088 892 \$	527 452 \$	7 164 826 \$	(36 243 405 \$)	-3,5%
RSS 06 Montréal	(15 829 643 \$)	50 793 655 \$	12 840 486 \$	(7 777 440 \$)	127 782 764 \$	(7 241 492 \$)	(616 036 \$)	(1 591 323 \$)	(63 187 414 \$)	95 173 557 \$	1,7%
RSS 07 Outaouais	1 368 814 \$	(5 563 961 \$)	(3 979 130 \$)	(174 066 \$)	(5 235 757 \$)	2 961 711 \$	(1 019 291 \$)	(485 019 \$)	(3 511 879 \$)	(15 638 579 \$)	-2,4%
RSS 08 Abitibi-Témiscamingue	3 003 945 \$	(621 455 \$)	(379 049 \$)	1 029 998 \$	18 241 123 \$	4 088 084 \$	3 658 486 \$	1 127 395 \$	5 161 567 \$	35 310 094 \$	9,0%
RSS 09 Côte-Nord	59 678 \$	9 808 811 \$	2 693 633 \$	(606 438 \$)	13 292 142 \$	(2 768 467 \$)	(693 764 \$)	20 706 \$	2 885 414 \$	24 691 716 \$	9,1%
RSS 10 Nord-du-Québec											
RSS 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 682 325 \$	9 490 028 \$	1 701 005 \$	(562 665 \$)	3 426 370 \$	(234 420 \$)	1 303 670 \$	(181 658 \$)	8 060 615 \$	24 685 272 \$	10,0%
RSS 12 Chaudière-Appalaches	5 453 341 \$	(18 563 861 \$)	(2 360 719 \$)	1 935 505 \$	(21 377 146 \$)	11 498 347 \$	(2 947 353 \$)	1 896 797 \$	6 235 318 \$	(18 229 771 \$)	-2,3%
RSS 13 Laval	(3 181 036 \$)	(1 273 021 \$)	8 262 158 \$	(1 260 528 \$)	(8 833 737 \$)	1 039 826 \$	(3 876 895 \$)	276 133 \$	(20 070 764 \$)	(28 917 864 \$)	-4,3%
RSS 14 Lanaudière	(5 320 372 \$)	(8 654 609 \$)	(7 950 317 \$)	1 640 201 \$	13 783 706 \$	900 837 \$	(12 463 829 \$)	(701 523 \$)	(11 103 764 \$)	(29 869 671 \$)	-3,8%
RSS 15 Laurentides	(11 001 079 \$)	(3 048 280 \$)	(9 734 967 \$)	(1 928 778 \$)	(27 982 007 \$)	(5 785 913 \$)	(3 074 675 \$)	(2 402 759 \$)	14 813 180 \$	(50 145 279 \$)	-5,2%
RSS 16 Montérégie	(15 013 495 \$)	8 512 391 \$	(15 086 162 \$)	4 520 357 \$	(4 408 105 \$)	(23 164 813 \$)	(14 756 500 \$)	(3 912 685 \$)	(8 549 970 \$)	(71 858 982 \$)	-3,2%
RSS 17 Nunavik											
RSS 18 Terres-Cries-de-la-Baie-James											
TOTAL des écarts positifs	50 345 624 \$	84 854 784 \$	59 652 864 \$	13 529 764 \$	176 526 105 \$	43 637 454 \$	39 448 342 \$	9 274 967 \$	106 423 792 \$	263 986 753 \$	1,5%
TOTAL des écarts négatifs	(50 345 624 \$)	(84 854 784 \$)	(59 652 864 \$)	(13 529 764 \$)	(176 526 105 \$)	(43 637 454 \$)	(39 448 342 \$)	(9 274 967 \$)	(106 423 792 \$)	(263 986 753 \$)	

N.B. : écarts positifs = surplus relatif de ressources
écarts négatifs = manque relatif de ressources

QUESTION NO 91

État d'avancement des travaux liés au plan d'action pour la santé des populations nordiques.

.....

RÉPONSE NO 91

La réponse à cette question est fournie à la question n° 489 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 92

Nombre d'interventions de la ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 54 de la Loi sur la santé publique. Spécifier les dossiers dans lesquels elle est intervenue, les dates et les avis fournis.

.....

RÉPONSE NO 92

La réponse a été fournie à la question n° 490 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 93

État de situation concernant les blessures causées par des bandelettes d'incontinence au Québec et actions entreprises par le ministère pour réguler la situation et état d'avancement concernant la désignation des centres secondaires.

RÉPONSE NO 93

Les reportages de l'émission "Enquête" faisaient état qu'un spécialiste aux États-Unis offrait la possibilité d'effectuer des retraits radicaux de bandelettes. Depuis la médiatisation des effets indésirables des bandelettes pour plusieurs femmes, un grand nombre d'entre elles se sont réunies afin de partager et ont formulé plusieurs demandes telles que le remboursement pour le retrait des bandelettes aux États-Unis. Le Collège des médecins du Québec (CMQ) a été saisi de cette problématique et a procédé à une enquête afin de mieux comprendre les enjeux et formuler des recommandations pour améliorer la prise en charge de ces femmes. Le rapport d'enquête a été publié en juin 2020.

Les actions suivantes ont été entreprises :

1. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a travaillé avec un comité d'experts et en partenariat avec la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) afin d'élaborer un programme de compensation financière. Par communiqué, le MSSS annonçait en décembre 2020 la mise en place de ce programme visant à soutenir financièrement les femmes qui ont subi une chirurgie de retrait radical de leur bandelette à l'extérieur du Québec. Le programme s'est terminé à la fin de février 2021.
2. À l'automne 2020, le MSSS a mis en place un comité d'experts dont le mandat était de procéder à l'analyse des recommandations du CMQ et de recommander les mesures à mettre en place afin de répondre aux besoins et à la prise en charge des patientes qui vivent des complications à la suite de l'installation d'une bandelette urinaire. Les travaux se sont échelonnés sur 4 mois et ont mené à la rédaction d'un « Programme de prise en charge spécialisée de l'incontinence urinaire et de gestion des complications liées à la pose d'une bandelette » dont le but est d'améliorer la prise en charge des femmes souffrant d'incontinence urinaire et des patientes qui vivent des complications à la suite de la pose d'une bandelette urinaire pour le traitement de l'incontinence urinaire.
3. En février 2021, 3 centres de référence ont été désignés afin d'offrir les services spécialisés et un 4^e s'est ajouté au début du mois de mai 2021. Tous les soins et services requis pour la prise en charge des complications liées aux bandelettes urinaires sont disponibles au Québec, et ce, à travers une approche multidisciplinaire. Onze centres secondaires ont été désignés pour offrir des soins. Ces centres, également dotés d'équipes multidisciplinaires, ont pour objectif de regrouper l'expertise en lien avec le traitement de l'incontinence urinaire, incluant la pose de bandelettes urinaires et la gestion des complications simples qui peuvent survenir à la suite de la pose d'une bandelette. Depuis les désignations, un centre s'est désisté. Ce désistement a eu peu d'impact puisque d'autres centres désignés sont à proximité.

4. Obtention au printemps 2021 du budget de l'Institut de la pertinence des actes médicaux (IPAM) pour la mise en œuvre du programme.
5. Janvier 2022 : Le MSSS reçoit en continu des demandes de remboursement à la suite de retraits faits à l'extérieur du Québec. Ces demandes ont toutes été refusées puisque la date de chirurgie était après le 28 février 2021. Au fil des demandes, une récurrence d'information est apparue. En voici les principaux constats. Parmi les femmes qui ont fait une demande de remboursement :
 - Plus de la moitié ont déclaré avoir pris contact avec le groupe Facebook *Les Ameshées* ou autre groupe de soutien de femmes ;
 - Plus de la moitié ont déclaré avoir fait des démarches aux États-Unis puisqu'elles ne croyaient pas que l'expertise était disponible au Québec. Pourtant les centres de référence ont été désignés en février 2021 et les médecins qui y œuvrent sont en mesure d'offrir tous les soins requis lors de complications liées aux bandelettes ;
 - Seulement 4 femmes ont déclaré avoir fait des démarches pour recourir aux services offerts au Québec.

Depuis le mois d'août 2021, plusieurs femmes ont déclaré avoir eu du soutien pour se rendre aux États-Unis, 5 d'entre elles ont même fourni les documents y faisant référence. On peut y lire :

 - a. dans une lettre de Dr Veronikis, que les femmes doivent se rendre aux États-Unis puisque le retrait radical de bandelette n'est pas offert sécuritairement au Canada.
 - b. qu'en raison de la gravité de la chirurgie, la patiente doit être accompagnée de Mme Cynthia Gagné de la compagnie L'Expérience Ameshée Inc. Certaines femmes ont partagé les montants chargés pour ce service d'accompagnement, soit de 3 000 \$ à 5 000 \$
6. Mise en ligne de la page du Programme sur Quebec.ca, information fournie dans chaque lettre aux patientes sur la disponibilité des services au Québec.
7. En mars 2022, une spécialiste en assurance qualité a joint l'équipe du CHUM pour soutenir le déploiement de tous les centres de référence et secondaires. Plusieurs liens ont été faits afin d'encourager activement le recrutement des ressources humaines et la mise en place des équipes multidisciplinaires.
8. En mars 2022, un budget a été accordé à chaque établissement désigné afin d'offrir de la physiothérapie au privé pour pallier les enjeux de recrutement.
9. Négociation entre le MSSS et la FMSQ réalisée afin d'ajuster les rémunérations en lien avec le programme.
10. Malgré le contexte difficile au regard des ressources humaines, progression dans le recrutement.
 - 2021-2022 P13 : 43 % des ressources humaines recrutées ;
 - 2022-2023 P9 : 59 % des ressources humaines recrutées.
11. Constat d'une grande diminution de l'installation de bandelettes urinaires depuis 5 ans passant de 3 056 en 2018-2019 à 399 en 2021/10-2022/09.

Actions en cours et à venir :

- Rencontre avec les établissements vivants des difficultés de recrutement, pistes de solution établies et plan en cours d'élaboration par les établissements pour favoriser le déploiement du programme dans tous les centres secondaires.
- Élaboration d'une formation pour favoriser le recrutement et l'expertise, l'IPAM a accepté que les sommes restantes en 2021-2022 du programme puissent être utilisées pour donner de la formation. A dû être reporté, les travaux sont toujours en cours.
- Poursuite des travaux pour peaufiner les trajectoires et les outils cliniques en soutien — processus d'amélioration continu. Un formulaire de référence standardisé sera bientôt disponible afin de favoriser le processus de référence entre les centres.
- Les centres de référence ont mis sur pied des comités de cas complexes locaux qui se rencontrent régulièrement. Le MSSS poursuit le suivi du déploiement avec le comité d'experts provincial ; 5 rencontres ont eu lieu, une 6^e est prévue avril 2023.
- Des communications sont prévues avec les établissements non désignés afin de favoriser l'installation des bandelettes dans les centres désignés.

QUESTION NO 94

État de situation au sujet de la ligne 1 866 APPELLE (nombre d'appels reçus, nombre d'appels demeurés sans réponse, coûts engendrés, etc.) :

- a) Nombre de régions où les appels au 1 866 APPELLE sont transférés au service 811. Prévisions à court, à moyen et à long terme ;
- b) Nombre de régions où le transfert au service 811 permet de parler directement à un intervenant ;
- c) Économies anticipées à l'échelle du Québec par cette mesure ;
- d) Procédure transmise par le MSSS aux CISSS et aux CIUSSS dans le cadre de cette mesure.

RÉPONSE NO 94

La réponse à cette question est fournie à la question n° 367 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 95

État de situation quant au développement de la stratégie numérique en prévention du suicide.

.....

RÉPONSE NO 95

La stratégie numérique permet de répondre aux besoins de personnes vulnérables qui n'auraient pas été rejointes autrement et de renforcer le filet de sécurité dans les espaces virtuels. Elle comporte les trois volets distincts suivants :

- Volet 1 : Information et sensibilisation pour le grand public
- Volet 2 : Services à la population
- Volet 3 : Services aux ressources

Le lancement du service d'intervention par clavardage et de la plate-forme Internet Suicide.ca a eu lieu le 15 octobre 2020. Le service d'intervention fut ainsi déployé graduellement jusqu'au printemps 2021.

Le 15 avril 2021, l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ont annoncé que le Service numérique québécois en prévention du suicide (service d'intervention par clavardage et texto) était désormais disponible 24/7.

La plate-forme Web, suicide.ca est conçue pour aider les personnes qui pensent au suicide, leurs proches ainsi que les personnes endeuillées par suicide. Elle propose :

- un service d'intervention par clavardage et texto disponible 24/7;
- des contenus informatifs pour soutenir et accompagner les groupes ciblés;
- l'application mobile *Mes outils* qui offre divers outils pour prendre soin de sa santé mentale et prévenir les idées suicidaires.

Les principales actions réalisées dans le cadre du développement de cette stratégie sont :

- Évaluation d'implantation de la stratégie et de la formation des intervenants et l'évaluation d'impact des interventions;
- Poursuite des travaux permettant d'améliorer le repérage des personnes vulnérables en ligne;
- Poursuite du recrutement et de la formation;
- Déploiement d'une campagne publicitaire traditionnelle et diffusion d'une capsule vidéo destinée aux professionnels et aux intervenants;
- Ajout d'une équipe clinique relevant directement de l'AQPS pour accroître les effectifs d'intervention dans un contexte de rareté de main-d'œuvre (optimisation de l'organisation du travail pour accroître de 20 % la capacité de réponse);
- Mise en service d'un numéro court pour accéder à l'intervention par texto;
- Mise en ligne du forum virtuel pour les personnes endeuillées par suicide.

Les travaux se poursuivent. En 2022-2023, le MSSS a accordé à l'AQPS, une aide financière non récurrente de 3 986 000 \$ afin qu'ils soutiennent le déploiement de la nouvelle stratégie nationale de prévention du suicide.

QUESTION NO 96

État de situation sur l'élaboration d'une stratégie nationale en prévention du suicide.

.....

RÉPONSE NO 96

La réponse à cette question est fournie à la question n° 368 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 97

Subventions octroyées aux centres de prévention du suicide (au national et par région) en 2022-2023.

RÉPONSE NO 97

La réponse à cette question est fournie à la question n° 370 des questions particulières du Troisième groupe d’opposition.

QUESTION NO 98

Concernant le suicide, fournir :

- a) Les sommes investies dans la prévention du suicide chez les 50 à 64 ans ;
- b) Le nombre de sentinelles pour la prévention du suicide qui ont été formées afin de venir en aide aux personnes de 50 à 64 ans ;
- c) Les sommes investies spécifiquement pour la mise en place du programme des Sentinelles par année depuis sa création ; notamment pour les aînés.

RÉPONSE NO 98

- a) La prévention du suicide est une mesure universelle pour laquelle des interventions sont déployées pour toute la population, sans distinction au regard des personnes âgées de 50 à 64 ans. Les données concernant les sommes investies pour cette tranche d'âge ne sont pas disponibles.
- b) Au Québec, en moyenne, près de 2 000 sentinelles sont formées par année. Les données concernant la tranche d'âge des 50-64 ans ou celle des 65 ans et plus ne sont pas disponibles.
- c) Il n'est pas possible d'isoler les sommes spécifiquement investies pour la mise en place du programme des Sentinelles par année depuis sa création, étant donné qu'elles sont intégrées dans le financement destiné aux centres de prévention du suicide (CPS) ou autres organismes communautaires œuvrant en prévention du suicide.

Pour l'année financière 2022-2023, 3,15 M \$ ont été accordés aux CISSS/CIUSSS pour le déploiement d'actions régionales et locales, entre autres par les CPS, découlant de différentes mesures de la Stratégie nationale de prévention du suicide incluant le soutien à l'implantation de réseaux de sentinelles dans les milieux de vie, dont les milieux de travail.

QUESTION NO 99

En 2022-2023, le pourcentage d'augmentation du nombre de patients présentant des risques suicidaires ou révélant des idéations suicidaires par rapport à l'année précédente, lorsque ces patients se présentent :

- a) En milieu hospitalier, y compris les urgences;
- b) Auprès des centres de crise des organismes communautaires;
- c) En CLSC ou autre point de service non-hospitalier;
- d) Via la ligne Info-social;
- e) En milieu d'enseignement, peu importe le niveau.

RÉPONSE NO 99

- a) Le pourcentage d'augmentation, pour l'année 2022-2023 (périodes 1 à 12), du nombre de patients ayant comme raison de visite à l'urgence des idées suicidaires ou ayant fait une tentative de suicide est de 5.1 % par rapport à 2021-2022 (périodes 1 à 12).
- b) Ces données ne sont pas disponibles dans les redditions de comptes des organismes communautaires.
- c) Ces données ne sont pas disponibles.
- d) Ces données ne sont pas disponibles.
- e) Ces données ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 100

Évaluation de coûts, d'économies, et analyse d'impact sur la possibilité de permettre la vaccination grippale administrée par les pharmaciens.

RÉPONSE NO 100

Les coûts additionnels pour permettre aux pharmaciens d'administrer la vaccination grippale dans leurs pharmacies étaient estimés à 19,5 M\$ pour une période de 3 ans.

Par ailleurs, la vaccination par les pharmaciens se veut complémentaire à l'offre du réseau de la santé et des services sociaux. Elle permet de multiplier grandement les sites de vaccination et les plages horaires pour rejoindre plus facilement la population et ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs de santé publique. Dans la mesure où la pharmacie communautaire est parfois le seul point de services de santé dans plusieurs localités du Québec, l'ajout de la vaccination à l'exercice de la pharmacie est susceptible d'améliorer concrètement l'accès aux soins de santé pour les populations qui y résident.

Pour l'exercice financier 2021-2022*, la Régie de l'assurance maladie du Québec dénombre 590 923 personnes couvertes en vertu du Programme québécois d'immunisation, vaccinées en pharmacies contre l'influenza, et cela, réparties entre 1 516 pharmacies.

*Dernière période pour laquelle les données sont disponibles

QUESTION NO 101

Coût total de la campagne de vaccination :

- a) Publicité ;
- b) Location de salles ;
- c) Personnel infirmier ;
- d) Temps supplémentaire ;
- e) Cliniques de grippe ;
- f) etc.

RÉPONSE NO 101

La réponse à cette question est fournie à la question n° 235 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 102

Nombre de cliniques d’hiver, par région et par établissement, et date de mise en place pour 2021-2022 et 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 102

En 2021-2022, aucune clinique d’hiver n’a été désignée.

En 2022-2023, les cliniques d’hiver ont été désignées sous le nom de *cliniques désignées populationnelles*. Voici leur répartition par établissement et date de mise en place :

Établissement	Nombre de clinique	Date de mise en place
CIUSSS DU SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN	1	2022-12-09
CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	1	2022-12-19
CIUSSS DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUEBEC	1	2022-12-07
CIUSSS DE L'ESTRIE-CHUS	3	2022-12-02
		2022-12-21
		2023-01-09
CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ILE-DE-MONTREAL	2	2022-11-25
		2022-12-06
CIUSSS DU CENTRE-OUEST-DE-L'ILE-DE-MONTREAL	3	2022-11-21
		2022-11-21
		2022-11-24
CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL	1	2022-11-21
CIUSSS DU NORD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL	2	2022-11-17
		2022-11-14
CIUSSS DE L'EST-DE-L'ILE-DE-MONTREAL	3	2022-11-14
CISSS DE LANAUDIÈRE	3	2022-12-19
		2022-12-19
		2022-12-05
CISSS DES LAURENTIDES	2	2022-11-17
CISSS DE LA MONTEREGIE-CENTRE	3	2022-11-15
		2022-11-25
		2022-11-15

Les données 2023-2024 ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 103

Nombre de personnes et pourcentage de personnes s'étant fait vacciner contre la grippe.

.....

RÉPONSE NO 103

La réponse a été fournie à la question n° 237 du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 104

Nombre de médecins qui ont facturé pour une vaccination et les coûts reliés, s'il y a lieu

.....

RÉPONSE NO 104

En 2022-2023, 104 médecins omnipraticiens et 2 médecins spécialistes ont facturé un acte de vaccination.

QUESTION NO 105

Montant versé en honoraires aux médecins pour la vaccination.

RÉPONSE NO 105

En 2022-2023, un montant de 146 644 \$ a été versé en honoraires aux médecins omnipraticiens pour la vaccination. Pour les médecins spécialistes, un montant de 20 188 \$ a été versé en honoraires pour la même pratique.

QUESTION NO 106

Ventilation des sommes investies pour la prévention du cannabis (25 M\$) pour 2022-2023 et projection 2023-2024.

RÉPONSE NO 106

Au 1^{er} avril 2022, le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC) comptait un surplus cumulé de 83 861 900 \$ et un montant de 88 180 000 \$ provenant de la vente de cannabis, plus les revenus d'intérêts estimés à 2 595 100 \$, pour un total de 174 577 000 \$. Les surplus accumulés sont attribuables en grande partie aux années de pandémie qui ont perturbé les activités régulières et le début de certains projets. L'utilisation des surplus accumulés est planifiée dans les programmations budgétaires 2022-2023.

Tableau 1 : Sommes investies en prévention et réduction des méfaits liées à l'usage du cannabis en 2022-2023

Catégories d'activités	Budget 2022-2023
Prévention	87 059 509 \$
Recherche et Surveillance	13 260 000 \$
Mise en œuvre (Fonctionnement et rémunération)	10 724 891 \$
Soins curatifs	36 400 000 \$
Total	147 444 400 \$

Les projections pour 2023-2024 ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 107

Effectif (en ETC) et budget consacré à l’enjeu de l’encadrement du cannabis.

.....

RÉPONSE NO 107

La réponse à cette question est fournie à la question n° 477 des questions particulières du Troisième groupe d’opposition.

QUESTION NO 108

En vertu de la Loi encadrant le cannabis au Québec :

- a) Pour l'année 2022-2023, liste de tout étude, analyse ou document concernant la réglementation du cannabis chez les différentes communautés autochtones du Québec ;
- b) Le nombre de communautés ayant instauré des règles et quelles sont les règles pour chacune ;
- c) Les ressources disponibles pour les communautés pour contrôler le produit.

RÉPONSE NO 108

- a) Aucun document ne peut être partagé puisque des travaux et des échanges sont en cours avec les communautés.
- b) En vertu de la Loi encadrant le cannabis (RLRQ, chapitre C-5.3), les communautés autochtones peuvent conclure des ententes particulières avec le gouvernement du Québec. Sans une telle entente, la distribution et la vente sur ces territoires par une entité autre que la Société québécoise du cannabis (SQDC) demeure illégale.
À la suite de la légalisation, cinq communautés avaient manifesté leur intérêt de convenir d'une entente avec le gouvernement. Des discussions de nature administrative ont eu cours avec certaines d'entre elles, mais la pandémie a significativement ralenti les processus
- c) Comme il n'y a aucune entente effective en vertu de l'article 62 de la Loi encadrant le cannabis, seule la SQDC peut vendre du cannabis au Québec. Conséquemment, seuls les corps de police peuvent appliquer les mesures relatives à la vente illégale.

QUESTION NO 109

Toute étude, note ou évaluation concernant l'évolution de la consommation du cannabis dans la population depuis sa légalisation.

RÉPONSE NO 109**Enquête québécoise sur le cannabis (EQC)**

L'EQC est une enquête à portée provinciale qui permet d'obtenir de l'information sur les comportements associés à la consommation de cannabis, ainsi que sur les normes sociales à l'égard du cannabis dans la population québécoise âgée de 15 ans et plus.

Cette enquête, prévue annuellement entre 2018-2019 et 2022-2023, assure une couverture étendue afin de produire des mesures comparatives avant et après la légalisation du cannabis, qui est entrée en vigueur le 17 octobre 2018.

Cette enquête vise à établir la prévalence de la consommation de cannabis, mesurer les perceptions de la population et les normes sociales à l'égard du cannabis et comparer la consommation de cannabis et les normes sociales à l'égard du cannabis avant et après l'entrée en vigueur de la loi.

Autres enquêtes

En plus de l'EQC, d'autres enquêtes sociosanitaires collectaient déjà des informations sur la consommation de substances psychoactives :

- L'Enquête sur le tabac, l'alcool, les drogues et les jeux de hasard et d'argent chez les élèves du secondaire (ETADJES), dont les résultats de l'édition 2019 ont été diffusés le 11 mars 2020, a permis de comparer la consommation de cannabis chez les élèves du secondaire âgés de 12 à 17 ans entre 2013 et 2019. Elle documente également les normes sociales au regard de la consommation de cannabis.
- L'Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP) 2020-2021 permettra de produire des données régionales sur la consommation de cannabis chez les personnes âgées de 15 ans et plus et de comparer avec les données de 2014-2015. Les questions sur le cannabis ont été bonifiées pour mieux suivre les pratiques des consommateurs.
- L'Enquête sur le tabac et les produits de vapotage (EQTPV) permet au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de recueillir, entre autres, des données sur l'usage des produits de vapotage, dont le vapotage de cannabis.

Mise sur pied d'un système de vigie du cannabis

En 2018-2019, l'Infocentre de santé publique de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a mis en place un système de surveillance du cannabis. Il intègre plusieurs sources de données afin de détecter rapidement toute situation problématique en lien avec l'usage de cannabis (ex. : hospitalisations, intoxications, etc.). Ces indicateurs ont été développés et sont rendus disponibles au réseau de la santé et des services sociaux, par l'Infocentre de santé publique de l'INSPQ. Les données sont également disponibles sur le site de l'INSPQ : <https://www.inspq.qc.ca/substances-psychoactives/cannabis/consequences-sanitaires>.

QUESTION NO 110

Copie de tous études, rapports ou analyses des systèmes comparant la situation québécoise à celle des autres provinces pour la vente de cannabis.

.....

RÉPONSE NO 110

Le ministère de la Santé et des Services sociaux n'a pas réalisé d'analyse spécifique qui compare les ventes provinciales à l'échelle canadienne. Les tendances de prévalence d'usage du cannabis sont suivies plus étroitement.

L'Enquête canadienne sur le cannabis montre les différences entre les provinces et pour le Canada. La prévalence de l'usage était plus faible au Québec qu'ailleurs au Canada avant la légalisation et cela est demeuré vrai pour 2022. Alors que la prévalence moyenne au Canada est en hausse depuis 2018 (22 % vs 27 % en 2022), celle du Québec est passée de 16 % à 18 %, mais est demeurée stable entre 2021 et 2022.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 111

Nombre d'infirmières, d'infirmières auxiliaires, d'IPS et de préposés aux bénéficiaires à temps plein et à temps partiel dans le réseau de la santé et des services sociaux, au total ainsi que par région et par établissement, au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023 :

- a) Ventilé par région ;
- b) Prévvision du nombre d'embauches pour 2023-2024 et sommes réservées pour les embauches.

RÉPONSE NO 111

La réponse à cette question est fournie à la question n° 125 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 112

Préposés aux bénéficiaires, sur les 9 175 candidats inscrits au programme de formation de 2020, au 31 mars 2022, indiquer le nombre de PAB toujours à l'emploi.

RÉPONSE NO 112

La réponse à cette question est fournie à la question n° 142 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 113

Sommes dépensées pour la rémunération du personnel soignant autre que des médecins, par catégorie d'emploi, en 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 113

La réponse à cette question est fournie à la question n° 34 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 114

Ventilation des primes octroyées aux professionnels de la santé autres que des médecins en 2022-2023, par catégorie d'emploi.

RÉPONSE NO 114

La réponse à cette question est fournie à la question n° 35 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 115

Nombre d'infirmières formées et recrutées à l'étranger en 2022-2023.

RÉPONSE NO 115

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 29 mars 2023, 698 infirmières ont été recrutées par Recrutement Santé Québec.

Il y a eu 253 infirmières recrutées à l'étranger par Recrutement Santé Québec. Ce chiffre ne comprend pas le recrutement direct par les établissements du RSSS.

Quant au recrutement par le Projet de reconnaissance des compétences d'infirmières et d'infirmiers recrutés à l'international (PRCIIRI) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Enseignement supérieur, il se définit en 4 phases :

- Phase 1 : 205 étudiants ayant débuté la formation entre septembre et décembre 2022.
- Phase 2 : 240 étudiants ayant débuté la formation entre janvier et avril 2023.
- Phase 3 : 202 étudiants à venir et devant débiter la formation entre mai et juillet 2023 – ces étudiants ne sont pas considérés dans le total de 698.
- Phase 4 : Début des cohortes à partir de l'automne 2023.

QUESTION NO 116

Échelle salariale d'un préposé aux bénéficiaires en CHSLD public et prévision des augmentations.

RÉPONSE NO 116

L'information sur cette échelle salariale se trouve à la réponse n° 59 des questions particulières de l'Opposition officielle (Secrétariat aux aînés, Volet - Aînés et proches aidants).

QUESTION NO 117

Le nombre d'infirmières qui ont pris leur retraite en 2021-2022 et 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 117

La réponse à cette question est fournie à la question n° 118 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 118

Nombre d’infirmières praticiennes spécialisées en pratique, par spécialité et par établissement.

RÉPONSE NO 118

Le tableau ci-dessous détaille le nombre total d’infirmières praticiennes spécialisées (IPS) incluant les candidates IPS par établissement pour l’année 2022-2023.

Région	Établissement	IPSPL	IPSSA	IPSSS	IPSSP	IPSNN	Total
01	CISSS du Bas-Saint-Laurent	12	2	2	0	0	16
02	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	33	2	3	0	0	38
03	CHU de Québec – U L	0	26	2	8	2	38
03	CIUSSS de la Capitale-Nationale	67	4	17	0	0	88
03	IUCPQ – UL	0	15	0	0	0	15
04	CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	72	1	10	1	0	84
05	CIUSSS de l'Estrie – CHUS	67	8	2	1	2	80
06	CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	50	10	7	1	2	70
06	CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	41	5	9	0	0	55
06	CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	31	8	8	0	3	50
06	CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	36	4	3	0	0	43
06	CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	46	16	3	0	0	65
06	Institut de cardiologie de Montréal	0	11	0	0	0	11
06	CHUM	0	25	1	0	0	26
06	CUSM	0	18	3	13	12	46
06	CHU Sainte-Justine	0	0	1	19	15	35

Région	Établissement	IPSPL	IPSSA	IPSSS	IPSSP	IPSNN	Total
06	INPL Philippe-Pinel	0	0	1	0	0	1
07	CISSS de l'Outaouais	46	1	3	0	1	51
08	CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	23	0	4	0	0	27
09	CISSS de la Côte-Nord	7	0	0	0	0	7
10	CRSSS de la Baie-James	1	0	2	0	0	3
11	CISSS de la Gaspésie	12	0	0	0	0	12
11	CISSS des Îles	4	0	0	0	0	4
12	CISSS de Chaudière-Appalaches	36	7	7	1	0	51
13	CISSS de Laval	42	4	4	0	0	50
14	CISSS de Lanaudière	61	0	5	0	0	66
15	CISSS des Laurentides	56	4	4	3	0	67
16	CISSS de la Montérégie-Centre	45	5	5	2	0	57
16	CISSS de la Montérégie-Est	44	4	5	1	0	54
16	CISSS de la Montérégie-Ouest	53	1	4	1	0	59
17	RRSSS du Nunavik	4	0	0	0	0	4
18	CCSSS de la Baie James	0	0	0	0	0	0
Total		889	181	115	51	37	1 273

N.B : Une erreur s'est produite lors des études de crédits pour 2021-2022, le nombre d'IPSPL pour la région 4 était de 72 et non de 89.

IPSPL : IPS en soins de première ligne
IPSSA : IPS en soins aux adultes
IPSSM : IPS en santé mentale
IPSSP : IPS en pédiatrie
IPSNN : IPS en néonatalogie

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 119

Nombre de postes, d’infirmières praticiennes spécialisées, qui ne sont présentement pas comblés, par spécialité et par établissement.

RÉPONSE NO 119

Le tableau ci-dessous détaille le nombre total de postes vacants par spécialité et par établissement pour 2022-2023.

Région	Établissement	<u>IP SPL</u>	<u>IP SSA</u>	<u>IP SSM</u>	<u>IP SSP</u>	<u>IP SNN</u>	Total
1	CISSS du Bas-Saint-Laurent	9	2	2	2	0	15
2	CIU SSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	0	0	1	0	3
3	CHU de Québec – U L	0	5	0	1	0	6
3	CIU SSS de la Capitale-Nationale	0	3	3	0	0	6
3	IUC PQ – UL	0	0	0	0	0	0
4	CIU SSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	3	3	10	1	2	19
5	CIU SSS de l'Estrie – CHUS	-3	10	2	0	0	9
6	CIU SSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	6	4	3	1	2	16
6	CIU SSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	4	1	5	2	0	12
6	CIU SSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	11	4	0	0	0	15
6	CIU SSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	3	1	5	0	0	9
6	CIU SSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	13	2	1	0	0	16
6	Institut de cardiologie de Montréal	0	3	0	0	0	3
6	CHUM	0	8	1	0	1	10
6	CUSM	2	2	0	0	1	5
6	CHU Sainte-Justine	0	0	1	-1	0	0

Région	Établissement	<u>IPSPL</u>	<u>IPSSA</u>	<u>IPSSM</u>	<u>IPSSP</u>	<u>IPSNN</u>	Total
6	INPL Philippe-Pinel	2	0	1	0	0	3
7	CISSS de l'Outaouais	-1	0	2	1	0	2
8	CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	5	3	3	0	0	11
9	CISSS de la Côte-Nord	3	1	1	0	0	5
10	CRSSS de la Baie-James	3	1	-1	0	0	3
11	CISSS de la Gaspésie	2	1	1	1	1	6
11	CISSS des Îles	0	0	0	0	0	0
12	CISSS de Chaudière-Appalaches	6	3	1	2	0	12
13	CISSS de Laval	12	5	3	1	0	21
14	CISSS de Lanaudière	5	0	1	0	0	6
15	CISSS des Laurentides	14	3	6	-1	1	23
16	CISSS de la Montérégie-Centre	4	4	2	0	0	10
16	CISSS de la Montérégie-Est	13	1	2	1	1	18
16	CISSS de la Montérégie-Ouest	4	2	2	0	0	8
17	RRSSS du Nunavik	1	0	0	0	0	1
18	CCSSS de la Baie James	0	0	0	0	0	0
Total		123	72	57	12	10	274

IPSPL : IPS en soins de première ligne
IPSSA : IPS en soins aux adultes
IPSSM : IPS en santé mentale
IPSSP : IPS en pédiatrie
IPSNN : IPS en néonatalogie

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 120

Plan de stabilisation du réseau de la santé (1 G\$) : L'objectif de recruter 5 000 infirmières et 3 000 adjoints administratifs pour l'automne 2021.

Indiquer les sommes totales déboursées à ce jour :

Depuis septembre 2021, indiquer, par mois, par région et par établissement :

- a) Le nombre total d'infirmières recrutées ;
- b) Le nombre total d'infirmières praticiennes spécialisées recrutées ;
- c) Le nombre total d'infirmières qui sont restées dans le réseau et qui travaillent à temps plein ;
- d) Le nombre total d'infirmières praticiennes spécialisées qui sont restées dans le réseau et qui travaillent à temps plein ;
- e) Le nombre total d'infirmières à temps partiel qui s'engagent à passer à temps plein ;
- f) Le nombre total d'infirmières praticiennes spécialisées à temps partiel qui s'engagent à passer à temps plein ;
- g) Le nombre total d'infirmières ayant quitté pour une retraite ou vers le secteur privé et qui acceptent de revenir à temps plein ;
- h) Le nombre total d'infirmières praticiennes spécialisées qui ont quitté pour une retraite ou vers le secteur privé et qui acceptent de revenir à temps plein ;
- i) Le nombre total d'adjoints administratifs recrutés.

Depuis septembre 2021, indiquer les montants des primes versées par mois, par région et par établissement :

- a) Les primes versées pour les infirmières recrutées ;
- b) Les primes versées pour les infirmières praticiennes spécialisées recrutées ;
- c) Les primes versées pour les infirmières qui sont restées dans le réseau et qui travaillent à temps plein ;
- d) Pour les infirmières praticiennes spécialisées qui sont restées dans le réseau et qui travaillent à temps plein ;
- e) Pour les infirmières à temps partiel ayant accepté de passer à temps plein ;
- f) Pour les infirmières praticiennes spécialisées à temps partiel ayant accepté de passer à temps plein ;
- g) Pour les infirmières ayant quitté pour une retraite ou vers le secteur privé et qui acceptent de revenir à temps plein ;
- h) Pour les infirmières praticiennes spécialisées ayant quitté pour une retraite ou vers le secteur privé et qui acceptent de revenir à temps plein.

RÉPONSE NO 120

1) a-b-c-e-g

Depuis le 23 septembre 2021 :

- 4 524 personnes en soins infirmiers et cardio-respiratoire de l'extérieur du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) ont été embauchées par les établissements;
- 1 169 nouvelles personnes en soins infirmiers et cardio-respiratoire qui exerçaient d'autres fonctions dans le RSSS ont été embauchées par les établissements;

- 8 598 personnes en soins infirmiers et cardio-respiratoire à temps partiel ont obtenu un poste à temps complet.

Ces totaux incluent l'ensemble du personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoire (catégorie 1), y compris les infirmières praticiennes spécialisées.

Il est à noter que la mesure qui donnait droit à de la rémunération forfaitaire pour un engagement de travail d'un an à temps complet prenait fin au 31 mars 2022.

1) d-f-h

Cette information, indisponible de manière dissociée, est incluse plus haut à la réponse 1) a.

1) i

- Depuis son lancement, le programme de formation d'AEP pour les adjoints administratifs a permis d'octroyer 2019 bourses.
- En date du 31 décembre 2022, 1519 boursiers étaient toujours à l'emploi du RSSS.

2)

En date de février 2023, un montant total cumulatif de 702 M\$ a été versé à titre de primes prévues aux arrêtés ministériels 2021-071 et 2021-085.

QUESTION NO 121

Nombre d’infirmières praticiennes spécialisées en formation, par spécialité, par année de début de leur formation et par institution d’enseignement supérieur.

RÉPONSE NO 121

Les tableaux ci-dessous montre le nombre d’admissions au programme de formation IPS par spécialité, pour l’année d’admission 2022-2023 et par établissement d’enseignement.

Admissions 2022-2023						
Universités (U)	IPSPL	IPSSA	IPSSM	IPSSP	IPSNN	Total
U. Laval	10	20	0	0	0	30
U. de Montréal	43	37	10	0	0	90
U. de Sherbrooke	62	0	0	0	0	62
U. McGill	8	10	3	2	0	23
U. du Québec à Chicoutimi	9	0	0	0	0	9
U. du Québec en Abitibi-Témiscamingue	0	0	1	0	0	1
U. du Québec à Trois-Rivières	2	0	1	0	0	3
U. du Québec en Outaouais	25	0	6	10	0	41
U. du Québec à Rimouski	18	0	9	0	0	27
Total	177	67	30	12	0	286

IPSPL : IPS en soins de première ligne
IPSSA : IPS en soins aux adultes
IPSSM : IPS en santé mentale
IPSSP : IPS en pédiatrie
IPSNN : IPS en néonatalogie

QUESTION NO 122

Nombre d’infirmières praticiennes spécialisées qui ont gradué et commencé leur pratique au cours de l’année 2022-2023.

RÉPONSE NO 122

Nombre d’infirmières praticiennes qui ont graduées et débutées leur pratique au cours de l’année 2022-2023 :

IPSPL	IPSSA	IPSSM	IPSSP	IPSNN	Total
118	37	19	13	0	187

IPSPL : IPS en soins de première ligne
IPSSA : IPS en soins aux adultes
IPSSM : IPS en santé mentale
IPSSP : IPS en pédiatrie
IPSNN : IPS en néonatalogie

QUESTION NO 123

Indiquer, par région et par établissement :

- a) Le nombre total d'infirmières nécessaires pour combler les besoins ;
- b) Le nombre total d'infirmières praticiennes spécialisées nécessaires pour combler les besoins ;
- c) Le nombre total de médecins omnipraticiens nécessaires pour combler les besoins ;
- d) Le nombre total de médecins spécialistes nécessaires pour combler les besoins ;
- e) Le nombre total d'infirmières auxiliaires nécessaires pour combler les besoins ;
- f) Le nombre total de préposés aux bénéficiaires nécessaires pour combler les besoins ;
- g) Le nombre total d'inhalothérapeutes nécessaires pour combler les besoins ;
- h) Mesures mises en place depuis le 1er avril 2022 pour recruter des préposés aux bénéficiaires.

RÉPONSE NO 123

Les réponses aux sous-questions a-b-c-d-e-f-g sont fournies à la question n° 120 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

La réponse à la sous-question h est présenté ci-dessous.

- Le recrutement est une responsabilité des établissements du RSSS.
- Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est quant à lui responsable d'établir les stratégies nécessaires en vue d'assurer des bassins de main-d'œuvre qualifiée et en quantité suffisante. Voici les principales actions mises en place par le MSSS à cet égard :
 - Affichage des besoins sur les sites Web des établissements du RSSS;
 - Implantation du site *Je contribue* COVID-19 afin que les candidats puissent y déposer leur candidature;
 - Implantation de l'Attestation d'études professionnelles (AEP) en Soutien aux soins d'assistance en établissement de santé dans le but de recruter 10 000 préposés aux bénéficiaires au bénéfice des CHSLD;
 - Relance du programme de bourses pour les candidats inscrits au *Diplôme d'études professionnelles en Assistance à la personne en établissement de santé et à domicile* (DEP menant aux métiers de préposé aux bénéficiaires et d'auxiliaire aux services de santé et sociaux - 2000 bourses offerte pour 7 500\$ chacune);
 - Campagne de promotion des métiers et des professions du RSSS et emphase particulière sur les préposés aux bénéficiaires;
 - Collaboration entre le MSSS et le ministère de l'Éducation en vue de rehausser les inscriptions au DEP.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 124

Au total, et pour chaque région, chaque établissement et chaque installation de santé et de services sociaux, les informations suivantes :

- a) Nombre d'employés, au total ainsi que pour chaque domaine d'emploi, ayant eu à faire du temps supplémentaire ;
- b) Nombre d'heures supplémentaires travaillées, au total ainsi que pour chaque domaine d'emploi ;
- c) Nombre d'heures supplémentaires obligatoires travaillées, au total ainsi que pour chaque domaine d'emploi ;
- d) Nombre de quarts de travail de plus de 12 heures consécutives, au total ainsi que pour chaque domaine d'emploi ;
- e) Nombre de quarts de travail de plus de 16 heures consécutives, au total ainsi que pour chaque domaine d'emploi ;
- f) Nombre de quarts de travail de plus de 20 heures consécutives, au total ainsi que pour chaque domaine d'emploi ;
- g) Nombre de quarts de travail de plus de 24 heures consécutives, au total ainsi que pour chaque domaine d'emploi.

RÉPONSE NO 124

La réponse à cette question est fournie à la question n° 128 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 125

Tableau indiquant les heures travaillées par les préposés aux bénéficiaires par établissement de santé en ETC pour 2022-2023, par année civile

RÉPONSE NO 125

Pour 2021-2022, le tableau ci-dessous indique la somme des heures travaillées par les préposés aux bénéficiaires par établissement.

Établissements	Heures travaillées
CISSS du Bas-Saint-Laurent	1 242 089
Centre d'hébergement St-Francois Inc.	64 537
CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 438 658
Centre d'hébergement Champlain des Montagnes	87 293
Centre d'hébergement du Boisé Ltée	56 669
Centre d'hébergement St-Jean-Eudes Inc.	190 309
CH St-François Inc.	26 812
CHSLD Vigī St-Augustin	48 308
CHU de Québec	1 078 277
CIUSSS de la Capitale-Nationale	2 789 345
Hôpital Ste-Monique Inc.	42 804
Inst. univ. cardio. et pneumo. de Québec – UL	275 455
CHSLD Vigī les Chutes	43 233
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	3 074 183
Foyer Saints-Anges de Ham-Nord Inc.	25 257
Centre d'hébergement Champlain Maison-Rose-Blanche	52 091
CHSLD Vigī Shermont	45 358
CIUSSS de l'Estrie - CHUS	3 015 076
Santé Courville de Waterloo	62 152
Centre d'hébergement Champlain-de-Gouin	115 752
Centre Le Cardinal Inc.	135 374
CHSLD Age3 St-Vincent-Marie	66 551
CHSLD Bayview Inc.	146 220
CHSLD Bourget Inc.	59 467
CHSLD Bussey Inc.	27 213
CHSLD Champlain Marie-Victorin	280 265
CHSLD Providence N-D-de-Lourdes Inc.	86 628
CHSLD Providence–Saint-Joseph Inc.	118 052
CHSLD Vigī Dollard-des-Ormeaux	106 312
CHSLD Vigī Marie-Claret Inc.	49 947
CHSLD Vigī Mont-Royal	161 361

Établissements	Heures travaillées
CHSLD Vigî Pierrefonds	49 117
CHSLD Vigî Reine-Élizabeth	128 411
CHU Sainte-Justine	374 317
CHUM	1 184 693
CIUSSI de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	4 566 469
CIUSSI de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	2 272 510
CIUSSI du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	2 011 660
CIUSSI du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	4 170 172
CIUSSI du Nord-de-l'Île-de-Montréal	2 712 209
CUSM	1 033 261
Groupe Roy Santé - CHSLD Le Royer	100 531
Groupe Roy Santé - CHSLD St-Georges	232 833
Hôpital Marie-Clarac	126 156
Hôpital Shriners pour enfants Inc.	15 737
Institut de cardiologie de Montréal	279 014
Les Cèdres – CA pour personnes âgées	31 028
Maison Elizabeth	1 784
Résidence Angelica	298 341
Résidence Berthiaume-Du Tremblay	182 462
Villa Médica Inc.	82 894
Centre d'hébergement Champlain Gatineau	87 646
CHSLD Vigî de l'Outaouais	70 629
CISSS de l'Outaouais	1 641 359
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	735 486
CISSS de la Côte-Nord	452 495
CLSC Naskapi	5 068
CRSSS de la Baie-James	52 951
CISSS de la Gaspésie	496 762
CISSS des Îles	63 804
CA St-Joseph de Lévis Inc.	122 142
Centre d'hébergement Champlain-Chanoine-Audet	87 721
Centre d'hébergement Champlain-de-L'Assomption	80 142
CHSLD Vigî N-D-de-Lourdes	26 133
CISSS de Chaudière-Appalaches	1 895 685
Pavillon Bellevue Inc.	59 921
Centre d'hébergement Champlain St-François	49 572
CHSLD Age3 St-Jude	161 122
CHSLD Vigî l'Orchidée blanche	111 283
CISSS de Laval	1 855 761
Manoir St-Patrice Inc.	107 657
Résidence Riviera Inc.	117 472
Santé Courville de Laval	82 275
Centre d'hébergement Champlain Le Château	72 498
CHSLD de la Côte Boisée Inc.	129 314
CHSLD Heather Inc.	83 386
CHSLD Vigî Yves-Blais	74 436
CISSS de Lanaudière	2 480 027
Centre d'hébergement Champlain-de-la-Villa-Soleil	154 979
CHSLD Vigî Deux-Montagnes	53 998
CISSS des Laurentides	2 728 990
Accueil du Rivage Inc.	26 675
CA Marcelle Ferron Inc.	207 901
Centre d'hébergement Champlain des Pometiers	114 726
Centre d'hébergement Champlain J-L Lapierre	63 529
CHSLD Champlain Châteauguay	84 228
CHSLD Vigî Brossard	48 974

Établissements	Heures travaillées
CHSLD Vigi Montérégie	77 018
CISSS de la Montérégie-Centre	2 166 702
CISSS de la Montérégie-Est	2 797 619
CISSS de la Montérégie-Ouest	1 481 961
Résidence Sorel-Tracy Inc.	58 230
CS Inuulitsivik	91 579
CS Tulattavik de l'Ungava	37 008
Conseil Cri de SSS de la Baie-James	107 016
Ensemble des établissements privés conventionnés	56 368 529

Notes complémentaires :

- Les **heures travaillées** correspondent aux heures régulières, aux heures supplémentaires faites et payées sur-le-champ ainsi qu’aux heures qui seront prises en congé (temps chômé).
- Les données pour 2022-2023 seront disponibles à l'automne 2023.

QUESTION NO 126

Échéancier prévu pour accorder de nouvelles responsabilités aux infirmières et échéancier.

RÉPONSE NO 126

Aucune nouvelle activité autorisée depuis l'entrée en vigueur, en 2016, du *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par une infirmière et un infirmier*.

Il n'y a pas d'échéancier établi pour autoriser de nouvelles activités aux infirmières.

Par ailleurs, la Direction de l'attraction de la main-d'œuvre a entrepris, en décembre 2022, en collaboration avec les ordres professionnels, les directions cliniques du ministère de la Santé et des Services sociaux et des représentants du réseau, des travaux sur l'élargissement des pratiques professionnelles.

QUESTION NO 127

Montant investi dans le réseau de la santé et des services sociaux pour la main-d'œuvre indépendante (agences privées de personnel) en 2021-2022, 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 par catégorie d'emploi, par région et par établissement.

.....

RÉPONSE NO 127

La réponse à cette question est fournie à la question n° 74c des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 128

Le nombre d'heures travaillées par la main-d'œuvre indépendante, par catégorie d'emploi, par région et par établissement

RÉPONSE NO 128

La réponse à cette question est fournie à la question n° 74b des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 129

Montants et heures travaillées par la main-d'œuvre indépendante en 2022-2023, toutes les catégories d'emploi de la loi 30 confondues, et ventilation par région et par établissement

RÉPONSE NO 129

La réponse à cette question est fournie à la question n° 131 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 130

Pour chacune des catégories d'emploi de la loi 30, les heures travaillées en temps supplémentaire, détaillées par catégorie d'emploi pour les dix dernières années

.....

RÉPONSE NO 130

La réponse à cette question est fournie à la question n° 132 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 131

Pour chacune des catégories d'emploi de la loi 30, le coût des heures travaillées en temps supplémentaire, détaillées par catégorie d'emploi

RÉPONSE NO 131

La réponse à cette question est fournie à la question n° 134 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 132

Pourcentage des heures travaillées par la main-d'œuvre indépendante sur l'ensemble des heures travaillées (heures régulières et heures supplémentaires), toutes les catégories d'emploi de la loi 30 confondues.

.....

RÉPONSE NO 132

La réponse à cette question est fournie à la question n° 135 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 133

Montant et heures travaillées par centre d'activité, pour les catégories d'emploi détaillées de la catégorie 1 (infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes), par établissement et par région

.....

RÉPONSE NO 133

La réponse à cette question est fournie à la question n° 136 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 134

Nombre d'heures supplémentaires réalisées dans le réseau de la santé et des services sociaux, par catégorie d'emploi, par région et par établissement.

.....

RÉPONSE NO 134

La réponse à cette question est fournie à la question n° 137 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 135

Nombre d'heures supplémentaires réalisées dans le réseau de la santé et des services sociaux, par appellation d'emploi, par région et par établissement.

RÉPONSE NO 135

La réponse à cette question est fournie à la question n° 137 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 136

Nombre d'heures supplémentaires réalisées dans le réseau de la santé et des services sociaux, par région et par établissement :

- a) infirmières ;
- b) infirmières praticiennes spécialisées ;
- c) infirmières auxiliaires ;
- d) inhalothérapeutes ;
- e) pharmaciens d'établissement ;
- f) autres.

RÉPONSE NO 136

Pour 2021-2022, la réponse à cette question est fournie dans le tableau ci-après.

Notes complémentaires :

- Les heures supplémentaires incluent celles faites et payées sur-le-champ ainsi que celles prises en congé (temps chômé).
- Les données pour 2022-2023 seront disponibles à l'automne 2023.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 137

Nombre de préposés aux bénéficiaires par type d'établissement, incluant en CHSLD, au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023

- a) ventilé par région ;
- b) prévision du nombre d'embauches pour 2023-2024 et sommes réservées pour les embauches.

RÉPONSE NO 137

La réponse à cette question est fournie à la question n° 5 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 138

Sommes versées ou prévues pour étendre les projets ratios à travers le Québec et nombre d'embauches nécessaire.

RÉPONSE NO 138

Pour les sommes versées, la réponse à cette question est fournie à la question n° 116 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

Pour le nombre d'embauches nécessaire, le ministère de la Santé et des Services sociaux ne détient pas cette information.

QUESTION NO 139

État de situation sur la négociation de la rémunération des chirurgiens-dentistes.

RÉPONSE NO 139

Dans le cadre de la négociation visant le renouvellement de l'Entente relative à l'assurance maladie entre le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec et l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec (Entente), échue depuis le 31 mars 2015, une entente de principe entre les parties est survenue le 29 septembre 2022.

Les textes finaux sont en cours de rédaction et la signature de l'Entente devrait être effectuée au cours des prochaines semaines.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 140

Nombre de médecins de famille formés et recrutés à l'étranger en 2022-2023.

RÉPONSE NO 140

Selon les statistiques sur les diplômés internationaux en médecine, publiées sur son site Internet, le Collège des médecins du Québec a délivré 15 permis restrictifs en médecine de famille en 2021-2022. Les données 2022-2023 ne sont pas encore disponibles.

<http://www.cmq.org/page/fr/statistiques-dim.aspx>

QUESTION NO 141

Plan des admissions dans les facultés de médecine en 2023 et pour les prochaines années.

RÉPONSE NO 141

La *Politique triennale des nouvelles inscriptions dans les programmes de formation doctorale en médecine et du recrutement de médecins sous permis restrictif pour 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025* prévoit 969 nouvelles inscriptions dans le contingent régulier pour 2022-2023, en plus de 41 nouvelles inscriptions dans les contingents particuliers du doctorat en médecine en 2022-2023. Cette politique est réévaluée annuellement.

Tel qu'adopté au décret en juin 2022, le nombre d'admissions en médecine qui était prévu au contingent régulier pour 2023-2024 était de 1 003 (+34) et de 1 021 (+18) pour 2024-2025. Actuellement, les données 2023-2024 ne sont pas disponibles, puisque le décret 2023-2024 n'est pas encore adopté.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 142

Nombre de médecins spécialistes formés et recrutés à l'étranger en 2022-2023.

RÉPONSE NO 142

Selon les statistiques sur les diplômés internationaux en médecine publiées sur son site Internet, le Collège des médecins du Québec a délivré 40 permis restrictifs en médecine spécialisée en 2021-2022. Les données 2022-2023 ne sont pas encore disponibles.

<http://www.cmq.org/page/fr/statistiques-dim.aspx>

QUESTION NO 143

Nombre de médecins formés à l'étranger, mais résidant au Québec ayant obtenu un permis d'exercice restrictif ou un permis régulier en 2022-2023.

RÉPONSE NO 143

Selon les statistiques sur les diplômés internationaux en médecine publiées sur son site Internet, le Collège des médecins du Québec a délivré 119 permis d'exercice à des diplômés internationaux en médecine en 2021-2022, dont 55 permis restrictifs et 64 permis réguliers par la reconnaissance d'équivalence du diplôme M.D. Les données 2022-2023 ne sont pas encore disponibles.

Ces données ne précisent pas si les médecins détenteurs de ces permis résident au Québec ou non.

<http://www.cmq.org/page/fr/statistiques-dim.aspx>

QUESTION NO 144

Le nombre de postes de résidence (autorisés, comblés et non comblés) en médecine familiale et en spécialité, par année, en 2022-2023 et les estimations pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 144

La réponse à cette question est fournie à la question n° 117 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 145

En date du 31 mars 2023, l'objectif ministériel de prise en charge par un médecin de famille.

.....

RÉPONSE NO 145

L'objectif ministériel de prise en charge par un médecin de famille correspond à 85 % de la population admissible au Régime d'assurance maladie du Québec (Plan stratégique 2019-2023).

QUESTION NO 146

Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille, et taux d'inscription, au 31 mars 2023, par tranche d'âge et par catégorie de patient (A à E), pour chaque région et pour chaque RLS.

.....

RÉPONSE NO 146

La réponse à cette question est fournie à la question n° 98 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 147

Délai moyen d'attente avant qu'une personne prise en charge obtienne une première consultation avec un médecin de famille, par région et par catégorie de patient (A à E).

.....

RÉPONSE NO 147

La réponse à cette question est fournie à la question n° 104 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 148

Nombre et proportion de personnes n’ayant pas de médecin de famille par région, par réseau local de santé (RLS) au 31 mars 2023.

RÉPONSE NO 148

Au 28 février 2023, 24,8 % des Québécois ne sont pas inscrits à un médecin de famille selon les dispositions définies à l’Entente particulière relative aux services de médecine de famille, de prise en charge et de suivi de la clientèle.

Proportion de la population non inscrite à un médecin de famille par
région, par réseau local de services (RLS) au 28 février 2023
(données extraites en mars 2023)

Région / RLS	Nb non inscrit	%
Bas-Saint-Laurent		
0111 RLS DE KAMOURASKA	2 578	12,4 %
0112 RLS DE RIVIERE-DU-LOUP	3 959	11,3 %
0113 RLS DE TEMISCOUATA	1 457	7,4 %
0114 RLS DES BASQUES	455	5,2 %
0115 RLS DE RIMOUSKI	8 930	15,7 %
0116 RLS DE LA MITIS	1 934	10,6 %
0117 RLS DE MATANE	4 943	23,7 %
0118 RLS DE LA MATAPEDIA	1 416	8,1 %
Total Bas-Saint-Laurent	25 672	13,0 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean		
0211 RLS DU DOMAINE-DU-ROY	1 748	5,6 %
0212 RLS DE MARIA-CHAPDELAINE	2 914	11,7 %
0213 RLS DE LAC-SAINT-JEAN-EST	5 322	10,2 %
0214 RLS DE JONQUIERE	6 432	9,7 %
0215 RLS DE CHICOUTIMI	12 520	16,1 %
0216 RLS DE LA BAIE	2 581	11,8 %
Total Saguenay–Lac-Saint-Jean	31 517	11,5 %
Capitale-Nationale		
0311 RLS DE PORTNEUF	13 200	23,4 %
0312 RLS DE QUEBEC-SUD	97 351	31,6 %
0313 RLS DE QUEBEC-NORD	87 868	25,1 %
0314 RLS DE CHARLEVOIX	1 925	6,6 %
Total Capitale-Nationale	200 344	26,9 %
Mauricie et Centre-du-Québec		
0411 RLS DU HAUT-SAINT-AURICE	3 279	22,4 %
0412 RLS DE LA VALLEE-DE-LA-BATISCAN	4 994	19,1 %
0413 RLS DE MASKINONGE	2 450	10,7 %

Région / RLS	Nb non inscrit	%
0414 RLS DU CENTRE-DE-LA-MAURICIE	12 511	18,7 %
0415 RLS DE TROIS-RIVIÈRES	29 510	20,8 %
0416 RLS DE BECANCOUR — NICOLET-YAMASKA	5 391	11,7 %
0417 RLS DE DRUMMOND	20 384	18,6 %
0418 RLS D’ARTHABASKA-ET-DE-L’ERABLE	23 097	23,4 %
Total Mauricie et Centre-du-Québec	101 616	19,3 %
Estrie		
0511 RLS DE LA POMMERAIE	10 487	17,6 %
0512 RLS DE LA HAUTE-YAMASKA	24 170	22,0 %
0513 RLS DE MEMPHREMAGOG	17 532	31,5 %
0514 RLS DE COATICOOK	4 841	27,8 %
0515 RLS DE SHERBROOKE	49 012	29,0 %
0516 RLS DE VAL SAINT-FRANCOIS	9 108	28,3 %
0517 RLS D’ASBESTOS	3 364	23,2 %
0518 RLS DU HAUT-SAINT-FRANCOIS	4 311	18,0 %
0519 RLS DU GRANIT	4 378	19,9 %
Total Estrie	127 203	25,2 %
Montréal		
0611 RLS DE PIERREFONDS — LAC SAINT-LOUIS	59 776	27,7 %
0612 RLS DE DORVAL — LACHINE — LASALLE	37 724	27,1 %
0621 RLS DE COTE-SAINT-LUC — NDG — MONTREAL-OUEST	40 557	34,5 %
0622 RLS DE COTE-DES-NEIGES — METRO — PARC-EXTENSION	83 089	41,8 %
0631 RLS DE VERDUN — COTE ST-PAUL — ST-HENRI — POINTE-ST-CHARLES	53 005	35,1 %
0632 RLS DES FAUBOURGS — PLATEAU-MONT-ROYAL — ST-LOUIS-DU-PARC	56 596	42,9 %
0641 RLS DU NORD DE L’ILE — SAINT-LAURENT	54 697	37,2 %
0642 RLS D’AHUNTSIC — MONTREAL-NORD	50 725	32,8 %
0643 RLS DE LA PETITE PATRIE — VILLERAY	29 437	29,8 %
0651 RLS DE SAINT-LEONARD — SAINT-MICHEL	45 275	35,9 %
0652 RLS DE RIVIERE-DES-PRAIRIES — ANJOU — MONTREAL-EST	56 321	28,7 %
0653 RLS DE HOCHELAGA — MERCIER-OUEST — ROSEMONT	57 606	34,3 %
Total Montréal	624 808	33,9 %
Outaouais		
0711 RLS DU PONTIAC	3 982	20,2 %
0712 RLS DE LA VALLEE-DE-LA-GATINEAU	3 654	17,4 %
0713 RLS DES COLLINES-DE-L’OUTAOUAIS	8 191	20,1 %
0714 RLS DE GRANDE-RIVIERE — HULL — GATINEAU	69 794	28,0 %
0715 RLS DE LA VALLEE-DE-LA-LIEVRE ET DE LA PETITE-NATION	9 510	16,2 %
Total Outaouais	95 131	24,4 %
Abitibi-Témiscamingue		
0811 RLS DE L’ABITIBI-OUEST	3 759	18,8 %
0812 RLS DE L’ABITIBI	1 698	6,9 %
0813 RLS DE ROUYN-NORANDA	7 359	17,8 %
0814 RLS DE LA VALLEE-DE-L’OR	13 707	31,9 %
0815 RLS DU TEMISCAMING	3 763	23,7 %
Total Abitibi-Témiscamingue	30 286	20,9 %
Côte-Nord		
0911 RLS DE CANIAPISCAU	1 240	41,4 %
0912 RLS DE LA HAUTE-COTE-NORD — MANICOUAGAN	9 186	23,2 %
0913 RLS DE PORT-CARTIER	1 345	19,3 %
0914 RLS DE SEPT-ILES	4 574	17,4 %
0915 RLS DE LA MINGANIE	1 509	23,4 %
0916 RLS DE LA BASSE-COTE-NORD	4 485	94,4 %
0917 RLS DE KAWAWACHIKAMACH	634	95,8 %
Total Côte-Nord	22 973	26,2 %
Nord-du-Québec		
RLS non déterminé	2 862	n.d.

Région / RLS	Nb non inscrit	%
Total Nord-du-Québec	2 862	22,0 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine		
1111 RLS DE LA BAIE-DES-CHALEURS	5 431	16,4 %
1112 RLS DE LA HAUTE-GASPESIE	3 473	32,6 %
1113 RLS DE LA COTE-DE-GASPE	1 357	7,3 %
1114 RLS DU ROCHER-PERCE	1 216	7,6 %
1121 RLS DES ILES-DE-LA-MADELEINE	2 722	21,0 %
Total Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	14 199	15,5 %
Chaudière-Appalaches		
1211 RLS ALPHONSE-DESJARDINS	74 738	28,2 %
1212 RLS DE LA REGION DE THETFORD	6 912	16,0 %
1213 RLS DE BEAUCE	13 121	17,9 %
1214 RLS DES ETCHEMINS	2 265	13,3 %
1215 RLS DE MONTMAGNY-L’ISLET	5 375	13,4 %
Total Chaudière-Appalaches	102 411	23,3 %
Laval		
1311 RLS DE LAVAL	112 176	25,7 %
Total Laval	112 176	25,7 %
Lanaudière		
1411 RLS DE LANAUDIERE-NORD	58 229	24,7 %
1412 RLS DE LANAUDIERE-SUD	63 074	20,8 %
Total Lanaudière	121 303	22,5 %
Laurentides		
1511 RLS D’ANTOINE-LABELLE	6 124	16,7 %
1512 RLS DES LAURENTIDES	12 036	23,6 %
1513 RLS DES PAYS-D’EN-HAUT	13 713	28,6 %
1514 RLS D’ARGENTEUIL	6 858	19,5 %
1515 RLS DE DEUX-MONTAGNES — MIRABEL-SUD	30 019	23,8 %
1516 RLS DE LA RIVIERE-DU-NORD — MIRABEL-NORD	62 115	33,3 %
1517 RLS DE THERESE-DE BLAINVILLE	44 333	26,9 %
Total Laurentides	175 198	27,0 %
Montérégie		
1611 RLS DE CHAMPLAIN	80 652	35,7 %
1612 RLS DU HAUT-RICHELIEU — ROUVILLE	45 937	23,3 %
1621 RLS PIERRE-BOUCHER	82 717	32,0 %
1622 RLS DE RICHELIEU-YAMASKA	53 132	24,0 %
1623 RLS PIERRE-DE SAUREL	15 025	28,3 %
1631 RLS DE VAUDREUIL-SOULANGES	36 295	22,1 %
1632 RLS DU SUROIT	12 339	19,3 %
1633 RLS DU HAUT-SAINT-LAURENT	6 111	23,9 %
1634 RLS DE JARDINS-ROUSSILLON	60 622	26,0 %
Total Montérégie	392 830	27,2 %
Nunavik	11 435	97,0 %
Terres-Cries-de-la-Baie-James	17 699	96,9 %
Hors Québec	n.d.	n.d.
Région inconnue	n.d.	n.d.

QUESTION NO 149

Nombre de médecins omnipraticiens qui utilisent le GAMF pour obtenir des patients.

.....

RÉPONSE NO 149

La réponse à cette question est fournie à la question n° 100 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 150

Nombre et pourcentage des spécialistes qui utilisent au Centre de répartition des demandes de services (CRDS), par région. Nombre de rendez-vous présentement en attente d’être répartis à un spécialiste, par région. Nombre de rendez-vous référés par ce centre de répartition depuis sa mise en place.

.....

RÉPONSE NO 150

La réponse à cette question est fournie à la question n° 101 des questions particulières du Troisième groupe d’opposition.

QUESTION NO 151

Nombre de médecins répondants ayant apporté un soutien clinique aux CRDS, au total et par spécialité médicale ; nombre d’actes facturés par les médecins répondants ayant apporté un soutien clinique aux CRDS, au total et par spécialité médicale, ainsi que le montant versé aux médecins répondants nommés pour apporter un soutien clinique aux CRDS, au total et par spécialité médicale.

RÉPONSE NO 151

Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, les tableaux ci-dessous présentent la rémunération des médecins spécialistes en vertu de la *Lettre d'entente n° 221 concernant la rémunération des médecins spécialistes pour les activités accomplies dans les Centres de répartition des demandes de services (CRDS)*.

1) Pour les actes à tarif horaire

Spécialité	Nombre de médecins	Nombre d'heures	Montant versé
Chirurgie générale	1	3,00	612 \$
Chirurgie orthopédique	1	2,50	528 \$
Chirurgie plastique	1	1,00	211 \$
Dermatologie	4	15,50	2 954 \$
Endocrinologie et métabolisme	2	2,00	274 \$
Gastroentérologie	2	54,25	11 447 \$
Médecine interne	5	49,54	11 287 \$
Médecine physique et réadaptation	3	3,50	528 \$
Microbiologie médicale et infectiologie	2	8,00	2 036 \$
Neuro-chirurgie	2	2,50	264 \$
Neurologie	2	3,50	535 \$
Obstétrique et gynécologie	2	2,00	422 \$
Oto-rhino-laryng./chir. cervico-faciale	1	1,00	153 \$
Pédiatrie	1	2,00	612 \$
Psychiatrie	1	12,00	3 038 \$
Rhumatologie	5	27,75	6 191 \$
Urologie	2	3,50	928 \$
Total	37	193,54	42 020 \$

2) Pour les consultations :

Spécialité	Nombre de médecins	Nombre d'actes	Montant versé
Allergie et immunologie clinique	13	3 810	71 380 \$
Cardiologie	4	5 764	115 280 \$
Chirurgie générale	16	14 913	264 360 \$
Chirurgie orthopédique	16	13 449	255 950 \$
Chirurgie plastique	15	10 845	216 890 \$
Chirurgie vasculaire	6	1 800	33 890 \$
Dermatologie	20	32 758	642 350 \$
Endocrinologie et métabolisme	14	3 850	67 280 \$
Gastroentérologie	19	19 024	368 990 \$
Gériatrie	12	608	7 680 \$
Hématologie	6	1 030	20 600 \$
Médecine interne	20	9 146	160 270 \$
Médecine physique et réadaptation	7	1 331	24 480 \$
Microbiologie médicale et infectiologie	15	1 342	26 840 \$
Néphrologie	10	1 190	23 800 \$
Neuro-chirurgie	8	3 362	51 800 \$
Neurologie	19	14 052	280 840 \$
Obstétrique et gynécologie	20	16 380	309 750 \$
Oncologie médicale	11	4 589	91 270 \$
Ophtalmologie	11	6 175	119 970 \$
Oto-rhino-laryng./chir. cervico-faciale	19	32 258	617 000 \$
Pédiatrie	18	9 307	158 340 \$
Pneumologie	21	5 951	119 010 \$
Psychiatrie	3	136	2 160 \$
Rhumatologie	19	4 629	86 410 \$
Urologie	16	12 523	248 040 \$
Total	358	230 222	4 384 630 \$

Note complémentaire :

- Les données pour 2022-2023 seront disponibles à l'automne 2023.

QUESTION NO 152

Nombre de psychologues équivalent ETC, par type d'établissement et par région pour 2021-2022 et 2022-2023.

RÉPONSE NO 152

La réponse à cette question est fournie à la question n° 129 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 153

Liste des primes aux médecins qui ont été abolies depuis le 1^{er} avril 2022.

.....

RÉPONSE NO 153

Pour les médecins spécialistes :

- Les actes médicaux et leurs suppléments sont revus de façon régulière et en continu. Notamment, à la fin 2019, le Secrétariat du Conseil du trésor a conclu avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) un protocole qui prévoit notamment la création de l'Institut de la pertinence des actes médicaux (IPAM).
- Cet institut a pour mandat d'identifier et d'adopter des mesures visant à restreindre ou éliminer des actes médicaux non-pertinents c'est-à-dire inappropriés, rendus à des fréquences excessives et non conformes aux bonnes pratiques médicales.
- L'une des mesures de pertinence adoptée par l'IPAM concerne, à partir du 1^{er} avril 2022, l'abolition de certains suppléments ou primes. Cette mesure est précisée sur le site internet de l'IPAM à l'adresse : https://ipam.ca/wp-content/uploads/2022/06/13-02-2023_Tableau-Web_Mesures-de-pertinence-1.pdf
- Les différents changements apportés au *Manuel de facturation des médecins spécialistes* sont disponibles sur le site internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec à l'adresse : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/medecins-specialistes/infolettres/2023/Pages/infolettres.aspx>

Pour les médecins omnipraticiens :

- Aucune prime n'a été abolie depuis le 1^{er} avril 2022.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 154

Pour la FMSQ et la FMOQ, les résultats des études commandées à l'ICIS en vertu des ententes.

RÉPONSE NO 154

Pour la Fédération des médecins spécialistes du Québec, l'*Étude comparative des paiements versés aux médecins spécialistes du Québec et du reste du Canada en 2016-2017* produite par l'ICIS est disponible sur le site internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse : https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/Nouvelles/Rapport_ICIS.pdf

Pour la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, les résultats de l'étude demeurent confidentiels jusqu'à ce que les parties aient finalisé les discussions entreprises dans le cadre du forum sur la rémunération des médecins omnipraticiens du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 155

Copie de toute entente intervenue entre le ministère et la FMOQ pour l'année en cours.

RÉPONSE NO 155

Les ententes intervenues entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) sont disponibles sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec (infolettre 011 du 14 avril 2022, infolettre 036 du 13 mai 2022, infolettre 059 du 27 mai 2022, infolettre 102 du 5 juillet 2022, infolettre 108 du 7 juillet 2022, infolettre 141 du 12 août 2022, infolettre 179 du 19 septembre 2022, infolettre 180 du 19 septembre 2022, infolettre 192 du 30 septembre 2022, infolettre 267 du 8 décembre 2022, infolettre 268 du 8 décembre 2022 et infolettre 300 du 22 décembre 2022) à l'adresse suivante : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/medecins-omnipraticiens/infolettres/2022/Pages/infolettres.aspx>

QUESTION NO 156

Copie de toute entente intervenue entre le ministère et la FMSQ pour l'année en cours.

RÉPONSE NO 156

Depuis le 1^{er} avril 2022, le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) ont convenu de cinq (5) modifications à l'Accord-cadre du 1^{er} octobre 1995, soit les modifications 104 à 108.

Notes complémentaires :

- Les détails des modifications 104 et 108 sont disponibles sur le site internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) aux adresses suivantes :
 - > MOD104 :
<https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/infolettres/2022/info255-22.pdf> et <https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/infolettres/2023/info329-22.pdf>
 - > MOD108 :
<https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/infolettres/2023/info372-22.pdf>
- Les détails des modifications 105, 106 et 107 seront disponibles prochainement sur le site internet de la RAMQ à l'adresse suivante : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/medecins-specialistes/infolettres/2023/Pages/infolettres.aspx>.

QUESTION NO 157

Pour les chirurgies, coûts par région et par type d’intervention :

- a) Hanche ;
- b) Genou ;
- c) Cataracte ;
- d) Bariatrique ;
- e) Autre.

RÉPONSE NO 157

Estimation du financement des volumes de chirurgies
Seuils et Volumes supplémentaires déterminés au PAC
pour l'année 2021-2022
en millions de dollars

Région sociosanitaire	Chirurgies bariatriques	Chirurgies de la hanche	Chirurgies du genou	Chirurgies de la cataracte	Autres	Total
Bas-Saint-Laurent	0,7 M\$	1,9 M\$	2,3 M\$	1,2 M\$	14,8 M\$	20,9 M\$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0,3 M\$	2,3 M\$	3,5 M\$	2,0 M\$	28,5 M\$	36,6 M\$
Capitale-Nationale	3,4 M\$	4,9 M\$	5,0 M\$	4,5 M\$	113,7 M\$	131,5 M\$
Mauricie-et-Centre-du-Québec	2,3 M\$	3,8 M\$	5,6 M\$	2,0 M\$	41,2 M\$	54,9 M\$
Estrie	0,4 M\$	2,9 M\$	2,9 M\$	1,7 M\$	47,2 M\$	55,1 M\$
Montréal	6,2 M\$	15,5 M\$	14,6 M\$	5,6 M\$	285,3 M\$	327,2 M\$
Outaouais	0,0 M\$	1,9 M\$	1,6 M\$	0,4 M\$	22,6 M\$	26,5 M\$
Abitibi-Témiscamingue	0,4 M\$	0,8 M\$	1,5 M\$	0,8 M\$	14,2 M\$	17,7 M\$
Côte-Nord	0,2 M\$	0,6 M\$	1,1 M\$	0,6 M\$	6,3 M\$	8,8 M\$
Nord-du-Québec	0,0 M\$	0,0 M\$	0,0 M\$	0,0 M\$	0,3 M\$	0,3 M\$
Gaspésie–îles-de-la-Madeleine	0,1 M\$	0,5 M\$	1,3 M\$	0,6 M\$	6,0 M\$	8,6 M\$
Chaudières-Appalaches	0,5 M\$	3,6 M\$	5,4 M\$	0,8 M\$	31,6 M\$	41,8 M\$
Laval	0,6 M\$	1,7 M\$	2,1 M\$	0,6 M\$	25,9 M\$	30,8 M\$
Lanaudière	0,5 M\$	2,6 M\$	3,2 M\$	3,0 M\$	30,2 M\$	39,4 M\$
Laurentides	1,0 M\$	4,3 M\$	4,2 M\$	2,8 M\$	40,0 M\$	52,3 M\$
Montréal	2,2 M\$	7,9 M\$	9,3 M\$	1,5 M\$	86,3 M\$	107,3 M\$
Grand total	18,7 M\$	55,2 M\$	63,7 M\$	28,1 M\$	794,1 M\$	959,9 M\$

Source : Fichier de rémunération à l'acte des médecins (RAMQ)
Financement calculé à partir des paramètres du Programme d'accès à la chirurgie

Notes :
Les interventions sont ciblées selon les paramètres de la méthodologie 2021-2022 du programme d'accès à la chirurgie (PAC).

Le financement est estimé à partir des tarifs correspondant aux coûts moyens de chaque catégorie de coût.
Le tarif compense les coûts directs excluant les unités de soins, l'enseignement, l'éloignement et la spécialisation.
La colonne "Autres chirurgies" inclut :
-Toutes les autres chirurgies éligibles au PAC
-Les injections intravitréennes pour la dégénérescence maculaire liée à l'âge

MSSS, DPFAR, Mars 2023

QUESTION NO 158

Nombre de chirurgies réalisées, par type de chirurgie, par établissement pour 2021-2022 et 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 158

La réponse à cette question est fournie à la question n° 56 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 159

Nombre de chirurgies pratiquées dans le privé au service du public sans frais pour les patients en 2021-2022 et 2022-2023:

- a) Bilan du projet pilote ;
- b) Analyse ;
- c) Coûts ;
- d) Bénéfices.

RÉPONSE NO 159

L'état d'urgence sanitaire décrété le 13 mars 2020 a mis fin au projet pilote qui devait se terminer en mai 2020. Les établissements ont par la suite conclu des ententes avec des centres médicaux spécialisés lors de la reprise des activités chirurgicales. Le nombre de chirurgies réalisées dans le cadre de ces ententes est de 60 283 pour l'année financière 2021-2022 et de 55 435 d'avril 2022 à janvier 2023¹.

Nombre d'interventions et coût total par clinique dans le cadre du projet expérimental :

Centre médical spécialisé	Nbre de Cas	Coût de revient
CHIRURGIE DIX30 INC.	46 884	40, 31 M\$
Groupe Opmedic inc.	13 172	9, 66 M\$
Centre de chirurgie RocklandMD	15 828	29, 51 M\$
Total	75 884	79, 48 M\$

¹ Source : tableau de bord ministériel en date du 2 mars 2023.

QUESTION NO 160

Pour chaque type de chirurgie, incluant notamment la chirurgie de la cataracte et la neurochirurgie, par région et par établissement, en 2022-2023 :

- a) Coût moyen ;
- b) Durée moyenne de séjour ;
- c) Nombre de chirurgies effectuées.

RÉPONSE NO 160

En 2021-2022, selon les données préliminaires, il y a eu 193 040 hospitalisations chirurgicales et 280 967 chirurgies d'un jour. La répartition des chirurgies par catégorie majeure de diagnostics (CMD) se trouve en annexe. La neurochirurgie fait partie de la catégorie CMD-01 (maladies et troubles du système nerveux). La lourdeur et les coûts de ces chirurgies ne sont pas encore disponibles pour 2021-2022.

Le plus récent coût direct moyen provincial d'une chirurgie de la cataracte est de 874 \$, pour l'année 2020-2021. Ce montant n'inclut pas les coûts indirects de l'établissement. Ces chirurgies sont effectuées en chirurgie d'un jour, et représentent un volume provincial d'environ 72 720 interventions en 2021-2022. Elles font partie de la catégorie CMD-02 (maladies et troubles de l'œil).

Les données 2022-2023 ne sont pas encore disponibles.

Total provincial

Hospitalisations chirurgicales 2021-2022			
Catégorie majeure de diagnostic	Description de la CMD	Nbre d'hospit.	Durée moyenne de séjour (en jours)
01	Mal./Tb syst. nerveux	6 575	12,0
02	Mal./Tb de l'œil	600	2,4
03	Mal./Tb ORL ou os craniofac.	5 850	3,5
04	Mal./Tb syst. respiratoire	5 133	13,0
05	Mal./Tb syst. circulatoire	33 130	6,4
06	Mal./Tb syst. digestif	26 251	6,3
07	Mal./Tb foie, voies bil., pancréas	8 864	4,9
08	Mal./Tb syst. Musculosquelettique	41 181	7,1
09	Mal./Tb peau, tissu s/c, sein	3 409	5,6
10	Mal./Tb syst. endocrinien., nutrition, métabol.	5 567	2,9
11	Mal./Tb syst. urinaire	8 955	5,3
12	Mal./Tb syst. reproducteur homme	4 459	2,7
13	Mal./Tb syst. reproducteur femme	8 158	2,6
14	Grossesse, accouchement, puerpéralité	28 003	2,6
15	N-N, inclus N-N avec prob. survenant pendant période périnat.	217	59,0
16	Mal./Tb sang, org. hémato., syst. immun.	406	13,3
17	Mal./Tb tissu lymphoïde, hémato., autre tumeur, chimio. ou radio.	1 749	17,1
18	Mal. Infectieuse, parasitaire, systémique ou autre	1 220	16,6
19	Tb mentaux ou tb. comportement	210	41,9
20	Mal./Tb mentaux liés à subst.psych-actives	31	24,9
21	Empoisonnement, intox., blessure ou complic. du à interv.	1 304	10,2
22	Brûlures	181	19,6
23	Réadapt., soins suivis, aut. facteurs influen. santé	708	9,4
25	Lésions traumatiques multiples	879	17,5
TOTAL		193 040	6,1

Source : Résultats préliminaires de la Banque de données APR-DRG 2021-2022

Chirurgies d'un jour chirurgicales 2021-2022		
Catégorie majeure de diagnostic	Description de la CMD	Nbre d'hospit. d'un jour
01	Mal./Tb syst. nerveux	6 408
02	Mal./Tb de l'œil	106 183
03	Mal./Tb ORL ou os craniofac.	14 143
04	Mal./Tb syst. respiratoire	305
05	Mal./Tb syst. circulatoire	2 883
06	Mal./Tb syst. digestif	25 241
07	Mal./Tb foie, voies bil., pancréas	9 342
08	Mal./Tb syst. Musculosquelettique	48 590
09	Mal./Tb peau, tissu s/c, sein	22 205
10	Mal./Tb syst. endocrinien., nutrition, métabol.	1 733
11	Mal./Tb syst. urinaire	16 828
12	Mal./Tb syst. reproducteur homme	4 306
13	Mal./Tb syst. reproducteur femme	14 005
14	Grossesse, accouchement, puerpéralité	3 258
16	Mal./Tb sang, org. hémato., syst. immun.	209
17	Mal./Tb tissu lymphoïde, hémato., autre tumeur, chimio. ou radio.	530
18	Mal. Infectieuse, parasitaire, systémique ou autre	236
19	Tb mentaux ou tb. comportement	35
21	Empoisonnement, intox., blessure ou complic. du à interv.	1 118
22	Brûlures	120
23	Réadapt., soins suivis, aut. facteurs influen. santé	3 288
25	Lésions traumatiques multiples	1
TOTAL		280 967

Source : Résultats préliminaires de la Banque de données APR-DRG 2021-2022

QUESTION NO 161

Liste d'attente pour une chirurgie d'un jour, par région et par établissement.

RÉPONSE NO 161

La réponse à cette question est fournie à la question n° 61 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 162

Liste d'attente pour une chirurgie bariatrique, par région et par établissement.

.....

RÉPONSE NO 162

La réponse à cette question est fournie à la question n° 62 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 163

Délais pour les chirurgies, par région :

- a) Cancer colorectal ;
- b) Cancer du sein ;
- c) Cancer de la prostate ;
- d) Cancer du poumon ;
- e) Cancer de la peau ;
- f) Cancer des glandes salivaires.

RÉPONSE NO 163

La réponse à cette question est fournie à la question no 64 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 164

Nombre de patients en attente hors des délais médicalement acceptables par mois, par type de chirurgie et au total en 2022-2023 par région et par établissement.

.....

RÉPONSE NO 164

La réponse à cette question est fournie à la question n° 66 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 165

Listes d'attente en imagerie médicale et en échographie, par région et par établissement.

.....

RÉPONSE NO 165

La réponse à cette question est fournie à la question n° 227 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 166

Concernant le bilan du plan de remplacement provincial en anesthésiologie, chirurgie et obstétrique, depuis mars 2019, par région :

- a) Le nombre de découvertures ;
- b) La liste de découvertures ;
- c) La date des découvertures ;
- d) Les amendes imposées en lien avec les découvertures.

RÉPONSE NO 166

a) b)

Portrait quantitatif des découvertures confirmées en spécialités médicales de base (en jours) 2022

Régions	Établissements	Obstétrique gynécologie	Chirurgie	Anesthésie
1	Bas St Laurent	21	3	0
2	Saguenay Lac st jean	1	63	0
3	CIUSSS Capitale Nationale	0	3	0
4	Mauricie Centre du Québec	0	0	1
5	Estrie	14	0	0
12	Chaudière Appalaches	2	0	0
16	Montréal Est	9	0	0

Les données des années précédentes ont été fournies les années passées.

- c) Les dates confirmées de la part des établissements pour les ruptures ne sont pas disponibles. La transmission des tableaux hebdomadaires ne permet pas cette comptabilisation avec précision. L’outil est davantage utilisé pour les découvertures anticipées.
- d) Aucune amende n’a été imposée depuis l’entrée en vigueur des deux lettres d’entente. Aucune amende n’a été imposée pour l’anesthésie.

QUESTION NO 167

Tout document, avis ou bilan concernant le Plan de réouverture de services à l'unité de natalité et d'obstétrique de l'Hôpital de Pontiac.

RÉPONSE NO 167

Les documents, avis ou bilans en réponse à cette question sont joints ci-dessous.

ÉTAT DE SITUATION

Date :	Le 8 février 2023
Région :	Outaouais
Objet :	Service d’obstétrique du Pontiac État de situation de l’obstétrique régionale

Contexte

Depuis février 2020, les activités sont suspendues et les efforts persistent à rebâtir l’équipe de l’unité de l’obstétrique de l’hôpital du Pontiac. Le centre intégré de santé et de services sociaux de l’Outaouais (CISSS de l’Outaouais) souhaite la reprise des activités le plus rapidement possible avec une trajectoire de soins et services sécuritaires et de qualité, mais la pénurie de personnel retarde encore le retour de ce service dans le territoire.

Présentement, les mères se déplacent vers Gatineau ou vers l’hôpital de Pembroke en Ontario pour accoucher et recevoir des soins obstétricaux. Les corridors mis en place lors de l’arrêt temporaire sont maintenus. Les femmes enceintes ont l’option d’un suivi par une sage-femme ou par un omni praticien-accoucheur. Les suivis qui sont effectués en clinique externe dans le Pontiac par un omni-accoucheur le sont jusqu’à 32 semaines avant d’être soit transférés à l’équipe médicale de Gatineau ou à une équipe médicale en Ontario. De plus, une procédure d’hébergement est offerte aux femmes enceintes et à leur accompagnateur qui se déplacent pour accoucher à Gatineau, que ce soit à l’hôpital ou à la maison de naissance. Dans le Pontiac, nous avons une moyenne de 115 accouchements par année. À ce jour, nous observons une tendance à la hausse des femmes enceintes qui choisissent les suivis par une sage-femme. La proportion est passée de 20 % de la clientèle enceinte en 2020, à presque la moitié des futures mamans en 2022 qui débutent un suivi avec les sages-femmes.

Les démarches se poursuivent de façon continue afin de recruter infirmières, sages-femmes et médecins. Côté médecins, des résidents de McGill et des étudiants de l’université d’Ottawa effectuent des stages et des résidences au Pontiac. Malgré ces stages, les ressources demeurent insuffisantes. Nous sommes toujours à 2 chirurgiens qui peuvent effectuer des césariennes bien qu’ils soient âgés de plus de 60 ans. Il n’y a pas de relève formée en césarienne, leur retraite est prévue d’ici 3 ans. Il y a également dans l’équipe, 4 omni praticiens accoucheurs qui effectuent des suivis de grossesses.

Au niveau des ressources infirmières, nous n’avons pas vécu de nouvelles vagues de départ depuis juin 2022. Toutefois, les nouvelles recrues embauchées au CISSS de l’Outaouais n’ont pas démontrées d’intérêt envers le secteur de l’obstétrique. En ce qui a trait aux sages-femmes, ce secteur a subi de fortes fluctuations depuis l’été 2022 (arrêt de travail et grossesses) et l’embauche pour aller pratiquer dans le Pontiac a été difficile.

Le CISSS de l’Outaouais reste ouvert à développer des solutions innovantes bien que le modèle hybride permettant de faire des accouchements médecin/sage-femme n’ait pu être mis en place.

Portrait de ressources infirmières en obstétrique

Hôpital du Pontiac

À l’hôpital du Pontiac, l’unité d’obstétrique est incorporée à l’unité de soins de courte durée. Cette unité comprend 34 lits et elle dessert la clientèle 0-100 ans pour les soins en médecine, en chirurgie, en psychiatrie, en gériatrie, et parfois en pédiatrie. Voici le portrait des effectifs de cette unité:

Titre d'emploi	Total ETC	ETC comblés	ETC présents	% des effectifs présents
Infirmière	24	7	5	21 %
ASI	2	2	1	50 %
Inf. auxiliaire	14,9	14,4	11.4	77 %
PAB	4,2	3.5	2.8	67 %
Agente admin.	2,0	2.0	2.0	100 %

En raison du très faible pourcentage d’effectifs, l’ASI est délestée en chef d’équipe et assurent les soins directs à la clientèle. Le personnel effectue des quarts de travail de 12 heures afin d’assurer une couverture, cependant nous sommes nettement en dessous des ratios de sécurité exigés. L’unité fonctionne présentement avec un chef d’équipe et une infirmière par quart de travail. Par ailleurs, la situation ne permet pas de libérer une infirmière pour d’autres activités sur l’unité.

La structure de postes du service d’obstétrique compte 12 infirmières, mais ce service pourrait fonctionner avec 8 infirmières. Ces infirmières seraient requises peu importe le modèle de soins qui y serait déployé. Présentement, l’unité compte toujours les 3 infirmières spécialisées en obstétrique ainsi que les 2 ASI.

Hôpital de Gatineau

Depuis juin 2022, la périnatalité de l’hôpital de Gatineau doit composer avec de nombreux départs et bien que le recrutement soit plus aisé que dans le Pontiac, nous sommes en constante décroissance de ressources humaines. Le département doit composer avec les retraites et les départs des infirmières expérimentées vers les services de cliniques externes et communautaires. L’absence de quarts défavorables et le peu ou pas de fin de semaine rendent la rétention difficile dans ces autres services. La disponibilité de la main d’œuvre infirmières est passé de 66 % à 50 % des postes et des affectations d’infirmières qui sont comblés et présents en maternité/obstétrique. La mobilité de la main d’œuvre qui travaille en obstétrique vers la pédiatrie est aussi nécessaire, car celle-ci à moins de 40 % de ses effectifs. Nous observons également une hausse de nos accouchements à l’hôpital de Gatineau.

En moyenne, il manque 4 à 5 infirmières par quart de travail. Le temps supplémentaire obligatoire (TSO) est maintenant pratique courante, car le personnel n’accepte plus à l’avance les quarts non-comblés et l’expertise est parfois insuffisante en obstétrique. La monitrice, l’infirmière en entretien motivationnelle, les ASI, les chefs d’équipes sont délestées afin d’effectuer un travail d’infirmière sur tous les quarts régulièrement.

Service de sage-femme dans le territoire du Pontiac

Actuellement, nous poursuivons les démarches en vue de remplacer la sage-femme qui effectuait des suivis de grossesse complet dans les locaux de l’hôpital du Pontiac, en raison d’une journée par semaine. Des travaux sont en cours afin de nommer un tandem de sage-femme pour remplacer ce départ et permettre que le suivi s’effectue dans le Pontiac. Le recrutement se poursuit également, mais la région du Pontiac est peu attractive pour les nouvelles recrues et l’absence d’incitatifs tel que prime d’éloignement, prime de déménagement, logement de fonction donnent peu de levier. Les sages-femmes de la Maison de naissance de Gatineau effectuent des suivis de grossesses auprès des femmes enceintes du Pontiac acceptant de se déplacer, selon leur préférence, à la maison de naissance ou au CLSC Le Guerrier de Aylmer à

proximité du Pontiac. En 2022-2023, jusqu'à présent, il y a déjà 60 femmes qui ont bénéficiés d'un suivi dont 26 femmes d'un suivi complet. Nous encourageons les candidates récipiendaires de bourse (nous en avons 3 en ce moment), à aller exercer auprès de la clientèle du Pontiac lorsqu'elles auront l'expérience nécessaire.

Enjeux actuels

La situation en obstétrique au CH de Gatineau ne permet pas le déplacement de ressource infirmière. Nous travaillons présentement à maintenir l'offre de service actuel à l'hôpital de Gatineau afin de desservir la région. Une conseillère est maintenant en poste afin de former des infirmières du Pontiac intéressées à développer leur connaissance en obstétrique. La conseillère s'occupe aussi du maintien des connaissances des infirmières et supporte les périphéries afin qu'ils soient à même de soigner les femmes enceintes en cas de nécessité d'intervention urgente, dans les urgences périphériques notamment.

PRÉPARÉ PAR : Martine Bilodeau, directrice des programmes jeunesse

APPROUVÉ PAR : Bruno Desjardins
Adjoint au PDG

QUESTION NO 168

Mesures ou plan visant à assurer la réouverture 24/7 de l'Urgence de l'Hôpital de Coaticook.

.....

RÉPONSE NO 168

L'urgence de l'Hôpital de Coaticook étant une urgence de catégorie 1B, elle respecte les heures minimales d'ouverture requises pour cette catégorie d'installation. Le ministère de la Santé et des Services sociaux est en constante communication avec le centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – centre hospitalier universitaire de Sherbrooke pour le suivi de cette situation.

QUESTION NO 169

Mesures ou plan visant à assurer la réouverture 12/7 de l'Urgence du CLSC et Centre d'hébergement la Petite-Nation.

RÉPONSE NO 169

L'urgence du centre local de services communautaires et Centre d'hébergement de la Petite-Nation a rouvert à son horaire prépandémique depuis le 28 février 2022, soit du lundi au samedi, de 8 h à 16 h. Le ministère de la Santé et des Services sociaux est en constante communication avec le centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais pour le suivi de cette situation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 170

Mesures ou plan visant à assurer la réouverture 24/7 de l'Urgence du CLSC de Senneterre.

.....

RÉPONSE NO 170

Le centre local de services communautaires de Senneterre ayant rouvert 24 heures par jour, 7 jours par semaine depuis le 7 mars 2022, la question ne s'applique plus. Le ministère de la Santé et des Services sociaux est en constante communication avec le centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue pour le suivi de cette situation.

QUESTION NO 171

Mesures ou plan visant à assurer la réouverture 24/7 de l'Urgence de l'Hôpital de Lachine.

RÉPONSE NO 171

Le ministère de la Santé et des Services sociaux accompagne l'établissement dans la recherche de solutions concernant la fermeture de l'urgence de l'Hôpital de Lachine. Cependant, il appartient à l'établissement d'organiser les soins et services sur son territoire.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 172

Budget accordé pour le soutien à domicile, lié au postopératoire : montant réellement dépensé en 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024, par clientèle :

a)

b)

c)

ventilation par région pour les mêmes années ;

ventilation par CSSS pour les mêmes années ;

liste d’attente par établissement.

RÉPONSE NO 172

Dépenses dédiées au soutien à domicile lié aux services postopératoires pour l’année financière 2021-2022 :

Dépenses par établissement pour le soutien à domicile liées aux services postopératoires			
Région	No Étab.	Nom de l'établissement	2021-2022
RSS 01 Bas-Saint-Laurent	11045119	CISSS du Bas-Saint-Laurent	2 517 521
RSS 02 Saguenay--Lac-Saint-Jean	11045127	CIUSSS du Saguenay Lac Saint-Jean	2 993 042
RSS 03 Capitale Nationale	11045135	CIUSSS de la Capitale Nationale	6 933 308
RSS 04 Mauricie et Centre-du-Québec	11045143	CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	5 042 308
RSS 05 Estrie	11045150	CIUSSS de L'Estrie-Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	3 781 928
RSS 06 Montréal	11045168	CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	3 120 630
RSS 06 Montréal	11045176	CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	2 100 883
RSS 06 Montréal	11045184	CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	2 090 925
RSS 06 Montréal	11045192	CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	2 835 497
RSS 06 Montréal	11045200	CIUSSS de L'Est-de-l'Île-de-Montréal	2 784 127
RSS 06 Montréal	12453676	Clinique communautaire de Pointe-St-Charles	98 591
RSS 07 Outaouais	11045218	CISSS de L'Outaouais	2 981 175
RSS 08 Abitibi-Témiscamingue	11045226	CISSS de L'Abitibi-Témiscamingue	864 109
RSS 09 Côte-Nord	11043866	CLSC Naskapi	0
RSS 09 Côte-Nord	11045234	CISSS de la Côte-Nord	770 458
RSS 10 Nord-du-Québec	11042686	Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James	103 545
RSS 11 Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	11044088	CISSS des Îles	267 885
RSS 11 Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	11045242	CISSS de la Gaspésie	1 852 783
RSS 12 Chaudière-Appalaches	11045333	CISSS de Chaudière-Appalaches	5 388 820
RSS 13 Laval	11045267	CISSS de Laval	1 539 985
RSS 14 Lanaudière	11045275	CISSS de Lanaudière	5 032 402
RSS 15 Laurentides	11045283	CISSS des Laurentides	4 267 836
RSS 16 Montérégie	11045291	CISSS de la Montérégie-Centre	1 747 341
RSS 16 Montérégie	11045309	CISSS de la Montérégie-Est	3 663 468
RSS 16 Montérégie	11045317	CISSS de la Montérégie-Ouest	2 077 123
RSS 17 Nunavik	12730628	Centre de santé Tulattavik de l'Ungava	68 128
RSS 17 Nunavik	18456327	Centre de santé Inuulitsivik - Inuulitsivik Health Center	2 706
RSS 18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	16258899	Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James	13 174
TOTAL QUÉBEC			64 939 698

Source : Contour SAD excluant les dépenses liées à la COVID-19.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ne détient pas les données financières 2022-2023, ni les prévisions pour l’année financière 2023-2024.

Les listes d'attentes en soutien à domicile (SAD), tous besoins confondus, donc non spécifiquement liées au postopératoire, étaient les suivantes, en date du 2 janvier 2023 :

Nombre d’usagers différents en attente d'un service SAD en CLSC, par centre d’activités, en date du 2 janvier 2023

Centre d'activités	Nombre de personnes en attente ¹			
	30 jours ou moins	31 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Soins infirmiers à domicile	1 783	695	1 093	3 571
Inhalothérapie à domicile	166	91	135	392
Aide à domicile	1 004	844	1 088	2 936
Services psychosociaux à domicile	3 741	5 488	11 952	21 181
Nutrition à domicile	879	1 326	2 403	4 608
Ergothérapie à domicile	2 149	3 235	9 334	14 718
Physiothérapie à domicile	3 314	3 911	6 359	13 584
Nombre d'usagers différents ²	11 159	13 996	30 630	55 785
Source : Système de suivi de gestion et de reddition de comptes GESTRED (formulaire 34000)				
¹ Les personnes en attente sont celles qui ont été assignées à un sous-programme, mais qui n'ont pas encore reçu une première intervention pour ce sous-programme à la date visée par la collecte de données				
² Si un usager est en attente dans plus d'un sous-programme, il est compté une seule fois, et ce, selon le plus grand délai d'attente. La somme des personnes en attente par sous-programme n'est donc pas possible.				

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 173

Concernant l'offre alimentaire pour les aînés en CHSLD : montant supplémentaire octroyé pour améliorer l'offre alimentaire pour 2022-2023 et prévision pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 173

En 2019-2020, un investissement non récurrent de 5 M\$ a été rendu disponible pour l'ajout d'équipements permettant d'améliorer l'offre alimentaire aux résidents en CHSLD publics (incluant les achats de places dans les CHSLD privés) et les CHSLD privés conventionnés.

Depuis 2020-2021, un financement annuel et récurrent d'un montant maximal de 20 M\$ est octroyé aux CHSLD publics (incluant les achats de places dans les CHSLD privés) et les CHSLD privés conventionnés. Ce financement récurrent vise l'ajout de ressources humaines concernées par l'alimentation, l'achat de denrées ou d'équipements, de même que la dispensation de formations.

En 2022, un mandat a été confié à l'Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec pour effectuer des audits en CHSLD sur les processus associés à l'offre alimentaire. En suivi des constats réalisés lors des audits, des actions seront réalisées par l'ITHQ afin de soutenir les établissements du réseau dans l'amélioration des pratiques. Un budget de 2 M\$ non récurrent est prévu pour ce mandat qui prendra fin en 2024.

Le CIUSSS de la Capitale-Nationale a été mandaté pour proposer une séquence de priorisation des normes à implanter relatives aux services alimentaires, à la nutrition clinique et à l'activité repas. Il produira par ailleurs un document de référence pour soutenir les établissements dans l'amélioration du processus d'élaboration de l'offre alimentaire. Ce mandat prendra fin en 2023.

QUESTION NO 174

Concernent les places en CHSLD, par région et au total, fournir :

- a) Le coût moyen par année pour une place dans un CHSLD ;
- b) L'évaluation des sommes nécessaires pour octroyer une place pour toutes les personnes en attente d'une place en CHSLD ;
- c) Les coûts moyens engendrés par une personne en attente d'une place en CHSLD qui requiert des soins particuliers à domicile ;
- d) Prévision de nouvelles places de longue durée pour personnes âgées en 2023-2024 par région et au total.

RÉPONSE NO 174

- a) Le coût moyen par année pour une place dans un CHSLD :
 - Le coût moyen, pour une place dans un CHSLD public, est de 136 616 \$ pour l'année financière 2021-2022, incluant la contribution des adultes hébergés, et excluant l'impact associé à la pandémie de COVID-19.
 - Le coût moyen, pour une place dans un CHSLD privé conventionné, est de 135 666 \$ pour l'année financière 2021-2022, incluant la contribution des adultes hébergés, et excluant l'impact associé à la pandémie de la COVID-19.
- b) Évaluation des sommes nécessaires pour octroyer une place pour toutes les personnes en attente d'une place en CHSLD :

Le coût net pour l'année financière 2021-2022 par équivalent-lit, excluant la contribution des adultes hébergés en CHSLD et l'impact associé à la pandémie de COVID-19, était évalué pour les CHSLD publics à 116 377 \$, et pour les CHSLD privés conventionnés à 116 817 \$. Au 31 mars 2022, il y avait 3 784 personnes en attente d'hébergement en CHSLD, ce qui représente un montant maximum annuel de 440,4 M\$.
- c) Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne détient pas cette information.
- d) Les données prévisionnelles 2023-2024 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 175

Le nombre de personnes en attente d'une place dans un CHSLD public, ventilé par région, avec le délai d'attente moyen par région et au Québec.

RÉPONSE NO 175

La réponse à cette question est fournie à la question no 78 des questions particulières adressées par l'Opposition officielle au ministère de la Santé et des Services sociaux, volet « Aînés ».

QUESTION NO 176

Tableau indiquant le nombre de nouvelles ressources embauchées en CHSLD dans les établissements depuis le 1er avril 2022, ventilé par établissement, en indiquant le nombre total de ressources, le nombre de nouvelles ressources embauchées et le nombre de postes en affichage ou en dotation.

RÉPONSE NO 176

Cette information n'est pas disponible puisque les nouvelles ressources en CHSLD peuvent être des ressources nouvellement engagées ou des ressources qui travaillaient déjà dans l'établissement, mais pas en CHSLD.

La gestion des postes relève de chaque établissement, le ministère ne possède pas l'information sur les postes en affichage ou en dotation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 177

Sommes octroyées pour le soutien à domicile lié à la perte d'autonomie en 2022-2023, par région, par établissement et par clientèle, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 177

La réponse est fournie en suivi à la question n° 217 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 178

Budget de dépenses pour l'ensemble du gouvernement du Québec ainsi que par région, par personne, pour le soutien à domicile, pour 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 178

Dépenses de service à domicile						
Année	Population	Dépenses	Crédits d'impôt	PEFSAD	TOTAL	Par personne
2021-2022	8 602 335	2 373 859 494 \$	635 000 000 \$	105 300 000 \$	2 479 159 494 \$	288,20 \$

Sources : La dépense, contour financier excluant les dépenses liées à la COVID-19

Les crédits d'impôt, ministère des Finances, Dépenses fiscales – Édition 2021, tableau B.6

Le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), Bilan administratif 2020-2021, Régie de l'assurance maladie du Québec

Les données financières 2022-2023 et les prévisions financières 2023-2024 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

QUESTION NO 179

Budget par région pour le soutien à domicile pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 179

Dépenses de services de soutien à domicile 2021-2022, incluant les dépenses des organismes communautaires et celles reliées aux activités de soutien, et excluant les dépenses liées à la lutte contre la pandémie de COVID-19 (*en \$*)

Région	2021 - 2022
RSS 01 Bas-Saint-Laurent	85 002 785
RSS 02 Saguenay--Lac-Saint-Jean	76 416 836
RSS 03 Capitale Nationale	226 748 933
RSS 04 Mauricie et Centre-du-Québec	161 350 195
RSS 05 Estrie	153 023 533
RSS 06 Montréal	578 125 668
RSS 07 Outaouais	100 366 985
RSS 08 Abitibi-Témiscamingue	47 116 531
RSS 09 Côte-Nord	39 721 866
RSS 10 Nord-du-Québec	4 799 015
RSS 11 Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	51 563 558
RSS 12 Chaudière-Appalaches	114 817 366
RSS 13 Laval	112 050 550
RSS 14 Lanaudière	113 319 270
RSS 15 Laurentides	141 130 026
RSS 16 Montérégie	352 843 249
RSS 17 Nunavik	10 943 248
RSS 18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	4 519 882
TOTAL	2 373 859 494

Source : Contour financier, excluant les dépenses liées à la COVID-19

Les dépenses comprennent l’ensemble des programmes-services suivants :

- Services généraux;
- Santé physique
- Soutien à l’autonomie des personnes âgées;
- Déficience physique;
- Déficience intellectuelle et troubles du spectre de l’autisme.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne détient pas encore les données pour l’année financière 2022-2023.

QUESTION NO 180

Répartition des personnes âgées de 65 ans et plus, selon leur région de résidence.

RÉPONSE NO 180

Répartition des personnes âgées de 65 ans et plus selon le territoire de RTS (réseau territorial de services) - projection de population pour l'année 2023

RTS		2023
011	RTS du Bas-Saint-Laurent	59 068
021	RTS du Saguenay - Lac-Saint-Jean	74 141
031	RTS de la Capitale-Nationale	181 814
041	RTS de la Mauricie et du Centre-du-Québec	142 666
051	RTS de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	129 308
061	RTS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	73 752
062	RTS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	68 091
063	RTS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	45 085
064	RTS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	74 553
065	RTS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	97 444
071	RTS de l'Outaouais	78 101
081	RTS de l'Abitibi-Témiscamingue	33 127
091	RTS de la Côte-Nord	20 498
100	Nord-du-Québec	2 468
111	RTS de la Gaspésie	24 929
112	RTS des Îles	4 067
121	RTS de Chaudière-Appalaches	109 584
131	RTS de Laval	87 413
141	RTS de Lanaudière	115 441
151	RTS des Laurentides	142 431
161	RTS de la Montérégie-Centre	90 486
162	RTS de la Montérégie-Est	122 800
163	RTS de la Montérégie-Ouest	94 840
170	Nunavik	750
180	Terres-Cries-de-la-Baie-James	1 360
Total	Ensemble du Québec	1 874 217

Source: Institut de la statistique du Québec (ISQ), Série 2022 des estimations de population (1996-2021 : série produite en février 2022) et Série 2022 des projections de population (2022-2041 : série produite en juillet 2022).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 181

Nombre d'adultes âgés de 18 à 65 ans qui attendent une place en CHSLD au 31 mars 2023.

RÉPONSE NO 181

Au 28 janvier 2023 (dernière donnée disponible), 199 personnes étaient en attente d'hébergement pour une place en CHSLD, âgées de 18 à 65 ans.

Note : L'hébergement exclut l'admission transitoire. Les listes d'attente des CHSLD sont de type public et privé (conventionné ou non conventionné (places achetées seulement)).

Source : Données du Mécanisme d'accès à l'hébergement de chacune des régions.

QUESTION NO 182

Plan d'élaboration de maisons adaptées pour personnes handicapées de moins de 65 ans placées dans des CHSLD.

RÉPONSE NO 182

Dans le cadre du déploiement des maisons des aînés et alternatives à travers le Québec, 857 places sont dédiées aux adultes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.

Les maisons alternatives sont composées de maisonnettes qui disposent de 12 chambres ayant chacune leur salle de bain avec douche adaptée et présentent un aspect résidentiel tout en favorisant une proximité entre les résidents, leurs proches, le personnel et leur communauté.

QUESTION NO 183

Nombre d'ânés recevant des services selon le milieu de vie, en 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 183

Nombre d'ânés recevant des services selon le milieu de vie en 2021-2022

	2021-2022
RI-RTF ^{1,2}	14 891
CHSLD ^{3,4}	32 602

La donnée 2022-2023 n'est pas encore disponible pour la source AS-478.

1. Nombre d'usagers de 65 ans et plus présents au 31 décembre 2022 en ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF) pour l'ensemble des programmes clientèles (soutien à l'autonomie des personnes âgées [SAPA], déficience intellectuelle, déficience physique, dépendances, santé mentale, santé physique, adaptation sociale et troubles du spectre de l'autisme).
2. Source : Tables trimestrielles bâties à partir des extraits web Loi49 R1 et R2 du SIRTF.
3. Nombre d'usagers de 65 ans et plus admis au 31 mars 2021 en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) public et privé conventionné en SAPA ou avec diagnostic psychiatrique, ainsi qu'en réadaptation fonctionnelle intensive (URFI).
4. Source : Rapports statistiques annuels (AS-478).

Les prévisions pour 2023-2024 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 184

Prévisions de la population âgée de 65 ans et plus atteinte de démence, par région sociosanitaire.

RÉPONSE NO 184

Prévision du nombre de personnes âgées de plus de 65 ans atteintes de démence par région sociosanitaire

Région	Nombre prévu			Croissance		
	2015	2025	2035	2025/2015	2035/2025	2035/2015
01 Bas-Saint-Laurent	3 025	4 001	5 772	32%	44%	91%
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 569	5 053	7 178	42%	42%	101%
03 Capitale-Nationale	9 531	13 156	18 746	38%	42%	97%
04 Mauricie-et-Centre-du-Québec	7 354	10 004	14 405	36%	44%	96%
05 Estrie	6 010	9 020	13 768	50%	53%	129%
06 Montréal	24 007	27 258	35 139	14%	29%	46%
07 Outaouais	3 353	5 082	7 815	52%	54%	133%
08 Abitibi-Témiscamingue	1 587	2 160	3 102	36%	44%	95%
09 Côte-Nord	958	1 368	1 910	43%	40%	99%
10 Nord-du-Québec	97	152	206	56%	36%	112%
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 411	1 948	2 810	38%	44%	99%
12 Chaudière-Appalaches	5 242	7 630	11 517	46%	51%	120%
13 Laval	5 124	6 776	9 384	32%	38%	83%
14 Lanaudière	4 706	7 705	11 732	64%	52%	149%
15 Laurentides	5 721	9 477	14 719	66%	55%	157%
16 Montérégie	14 404	21 727	31 954	51%	47%	122%
17 Nunavik	21	30	51	38%	72%	138%
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	50	81	140	60%	74%	178%
Ensemble du Québec	96 170	132 625	190 348	38%	44%	98%

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), Série 2022 des estimations de population (1996-2021 : série produite en février 2022) et Série 2022 des projections de population (2022-2041 : série produite en juillet 2022).

Note : Les prévalences utilisées proviennent du Système canadien de surveillance des maladies chroniques 2019-2020, ce système utilise les fichiers administratif- FIPA et Medecho de la RAMQ)

QUESTION NO 185

Nombre de personnes de moins de 65 ans et de 65 ans et plus ayant recours au soutien à domicile, par région.

RÉPONSE NO 185

– Nombre d’usagers de moins de 65 ans et de 65 ans et plus
inscrits au programme SAD
distribué par région
Année financière 2022-2023 (Période 11)

Région	Nombre d'usagers			
	Moins de 65 ans	65 ans et plus	Total avec IUA	Total sans IUA
1	2996	10788	13784	14176
2	3332	9975	13307	13590
3	7397	23633	31030	32181
4	7398	20487	27885	28251
5	6751	17114	23865	24292
6	19065	55685	74750	76808
7	3544	9513	13057	13246
8	1260	4176	5436	5464
9	1096	3094	4190	4216
10	164	334	498	504
11	1598	5118	6716	6735
12	4506	14994	19500	19770
13	4331	13081	17412	17420
14	5287	13055	18342	18614
15	7518	16283	23801	24610
16	13705	36774	50479	51290

- IUA est l’identifiant unique anonyme permettant d’identifier l’usager dans chacune des bases de données et de le calculer qu’une seule fois lorsque celui-ci reçoit un service dans plus une base de données.10 182 usagers de moins sont calculés en intégrant l’IUA au total.

QUESTION NO 186

Nombre de personnes en attente d'un service de soutien à domicile, par région.

RÉPONSE NO 186

Nombre d'usagers différents¹ en attente d'un service de soutien à domicile en CLSC, par région

Région	Nombre total d'usagers en attente ² au 31 mars 2022
01 - Bas-Saint-Laurent	1 405
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 037
03 - Capitale-Nationale	4 652
04 - Mauricie et Centre-du-Québec	3 128
05 - Estrie	2 920
06 - Montréal	9 680
07 - Outaouais	2 951
08 - Abitibi-Témiscamingue	972
09 - Côte-Nord	693
10 - Nord-du-Québec	37
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	634
12 - Chaudière-Appalaches	2 887
13 - Laval	1 604
14 - Lanaudière	2 997
15 - Laurentides	2 911
16 - Montérégie	8 394

Source : GESTRED (formulaire 34000)
Les données 2022-2023 ne sont pas disponibles au moment de produire cette fiche.

1 : Si un usager est en attente dans plus d'un sous-programme, il est comptabilisé une seule fois.
2 : Les personnes en attente sont celles qui ont été assignées à un sous-programme, mais qui n'ont pas encore reçu une première intervention pour ce sous-programme à la date visée par la collecte de données. Toutefois, une personne peut-être en attente d'un service dans un sous-programme, mais recevoir des services d'un autre sous-programme.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 187

Développement des services de soutien à domicile pour 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024, pour chaque région.

RÉPONSE NO 187

Sur le total de 100 M\$ d'investissements récurrents en 2022-2023, 95,5 M\$ ont été répartis aux établissements de santé et de services sociaux.

Les prévisions pour 2023-2024 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 188

Budgets accordés pour le soutien à domicile lié à la perte d'autonomie, excluant les crédits d'impôt, et montants réellement dépensés en 2020-2021 et 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 :

- a) par clientèle ;
- b) par région ;
- c) par CSSS ;
- d) au total ;
- e) listes d'attente par établissement.

RÉPONSE NO 188

Dépenses liées au soutien à l'autonomie des personnes âgées par région, pour l'année financière 2021-2022 :

SERVICES DE SOUTIEN À DOMICILE, 2021-2022

SOUTIEN À L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES (en \$)

	SOUS	ACTIVITÉS	TOTAL	Organismes communautaires	GRAND
	TOTAL	DE	SERVICES		TOTAL
	SERVICES	SOUTIEN	SOUTIEN		
RSS 01 Bas-Saint-Laurent	36 528 249	5 666 006	42 194 255	456 122	42 650 377
RSS 02 Saguenay--Lac-Saint-Jean	31 101 062	5 475 995	36 577 057	2 922 793	39 499 850
RSS 03 Capitale Nationale	76 110 562	10 108 334	86 218 896	4 635 410	90 854 306
RSS 04 Mauricie et Centre-du-Québec	80 162 135	12 016 794	92 178 930	2 914 138	95 093 068
RSS 05 Estrie	73 953 745	11 769 906	85 723 651	4 636 344	90 359 995
RSS 06 Montréal	314 697 718	49 083 112	363 780 831	14 936 228	378 717 059
RSS 07 Outaouais	43 610 048	6 438 240	50 048 288	2 965 993	53 014 281
RSS 08 Abitibi-Témiscamingue	26 406 674	4 209 010	30 615 684	1 049 854	31 665 538
RSS 09 Côte-Nord	20 571 137	2 953 467	23 524 604	1 195 789	24 720 393
RSS 10 Nord-du-Québec	2 392 935	441 749	2 834 683	39 449	2 874 132
RSS 11 Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	24 767 370	3 928 908	28 696 278	1 300 393	29 996 671
RSS 12 Chaudière-Appalaches	53 493 146	9 174 257	62 667 403	3 379 365	66 046 768
RSS 13 Laval	64 079 598	9 715 994	73 795 592	2 467 312	76 262 904
RSS 14 Lanaudière	67 365 773	10 456 622	77 822 395	152 651	77 975 046
RSS 15 Laurentides	67 103 053	9 090 253	76 193 306	2 572 670	78 765 976
RSS 16 Montérégie	184 362 476	27 320 842	211 683 318	5 284 215	216 967 533
RSS 17 Nunavik	1 729 282	700 167	2 429 449	-	2 429 449
RSS 18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	2 885 235	441 749	3 326 984	-	3 326 984
TOTAL	1 171 320 200	178 991 404	1 350 311 604	50 908 726	1 401 220 330

Source : contour financier du soutien à domicile, excluant les dépenses liées à la COVID-19.

Ce tableau contient uniquement les dépenses liées aux services aux personnes âgées en perte d'autonomie, et ne considère aucune dépense liée à la COVID-19. Les données concernant les listes d'attente par établissement ne sont pas disponibles au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne détient pas les données financières pour l’année 2022-2023 ni les prévisions pour l’année financière 2023-2024.

Les listes d'attentes en soutien à domicile (SAD), tous besoins confondus, donc non spécifiquement liées à la perte d'autonomie, étaient les suivantes, en date du 2 janvier 2023 :

Nombre d’usagers différents en attente d'un service SAD en CLSC, par centre d’activités, en date du 2 janvier 2023

Centre d'activités	Nombre de personnes en attente ¹			
	30 jours ou moins	31 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Soins infirmiers à domicile	1 783	695	1 093	3 571
Inhalothérapie à domicile	166	91	135	392
Aide à domicile	1 004	844	1 088	2 936
Services psychosociaux à domicile	3 741	5 488	11 952	21 181
Nutrition à domicile	879	1 326	2 403	4 608
Ergothérapie à domicile	2 149	3 235	9 334	14 718
Physiothérapie à domicile	3 314	3 911	6 359	13 584
Nombre d'usagers différents ²	11 159	13 996	30 630	55 785
Source : Système de suivi de gestion et de reddition de comptes GESTRED (formulaire 34000)				
¹ Les personnes en attente sont celles qui ont été assignées à un sous-programme, mais qui n'ont pas encore reçu une première intervention pour ce sous-programme à la date visée par la collecte de données				
² Si un usager est en attente dans plus d'un sous-programme, il est compté une seule fois, et ce, selon le plus grand délai d'attente. La somme des personnes en attente par sous-programme n'est donc pas possible.				

QUESTION NO 189

Sommes investies dans le PEFSAD, les heures et services rendus ainsi que les montants alloués par entreprise, par région, en précisant le profil de la clientèle.

RÉPONSE NO 189

Montants investis dans le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) en 2021-2022

	2021-2022
Dépenses (M\$)	122,2*

*Inclus une mesure ponctuelle en raison de la pandémie de COVID-19 de 3,78 M\$.
En 2021-2022, il y a eu 5 256 533 heures de services rendues. Le détail des données par entreprise et par région n'est pas disponible.
Les données 2022-2023 ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 190

Budgets accordés en 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024, pour les services à domicile, excluant les crédits d’impôt.

RÉPONSE NO 190

Dépenses de soutien à domicile, excluant les crédits d’impôt, en 2021-2022 :

Dépenses de service à domicile excluant les crédits d'impôt				
Année	Population	Dépenses	PEFSAD	TOTAL
2021-2022	8 602 335	2 373 859 494 \$	105 300 000 \$	2 479 159 494 \$

Sources : Dépense, contour financier excluant les dépenses liées à la COVID-19
Le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique, Bilan administratif 2021-2022, Régie de l'assurance maladie du Québec.

Les données financières 2022-2023 et les prévisions financières 2023-2024 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 191

Sommes octroyées pour le soutien aux proches aidants en 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024. Si l'information n'est pas disponible, préciser pourquoi.

.....

RÉPONSE NO 191

La réponse à cette question est fournie à la Question no 52 des demandes de renseignements particuliers de l'Opposition officielle, volet Aînés.

D'autres investissements initiés depuis 2020 s'actualisent toujours en continu :

Un investissement de 10 M\$ a été annoncé le 7 février 2020 et attribué aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux pour permettre d'augmenter les services offerts directement aux personnes proches aidantes (information, formation, répit, présence-surveillance, dépannage, soutien psychosocial, etc.) pour l'ensemble des programmes-services.

Un investissement pour instaurer le crédit d'impôt pour les personnes proches aidantes (102,3 M\$ en 2020-2021) venant remplacer le crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure. Bonification et simplification du crédit d'impôt et élargissement de la clientèle (conjointes d'une personne de moins de 70 ans et aux personnes proches aidantes sans lien familial);

Observatoire québécois de la proche aidance : 500 000 \$ récurrent depuis 2020-2021 pour soutenir la mise en place de l'Observatoire québécois de la proche aidance. Dans la foulée de l'adoption de la Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives (chapitre R-1.1), l'Observatoire québécois de la proche aidance est institué. L'Observatoire a pour objectif de fournir de l'information qui soit fiable et objective en matière de proche aidance par l'observation, la vigie, l'analyse et le partage des savoirs.

Campagne de sensibilisation sur les personnes proches aidantes : 500 000 \$ récurrent pour renforcer la compréhension, au sein de la société québécoise, des différentes réalités, contextes et besoins des PPA ainsi que la conscience de la valeur de leur rôle.

Implantation des coordonnateurs en proche aidance : 3 M\$ récurrent pour soutenir la concertation entre tous les partenaires par la transmission et l'échange d'informations en proche aidance.

Documenter la prévalence, les caractéristiques et les besoins des PPA (jeunes et adultes) fréquentant un établissement des réseaux de l'éducation ou de l'enseignement supérieur : 195 000\$ pour 2021-2022

QUESTION NO 192

Nombre de proches aidants ayant reçu un soutien en 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024. Si l'information n'est pas disponible, préciser pourquoi.

.....

RÉPONSE NO 192

La réponse est fournie à la question n° 154 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 193

Nombre de proches aidants en attente de soutien, au 31 mars 2023.

.....

RÉPONSE NO 193

L'information n'est pas disponible.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

QUESTION NO 194

Nombre de personnes de moins de 65 ans et de 65 ans et plus, recevant des services dans une ressource intermédiaire, par région, en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 194

Nombre d'usagers en ressources intermédiaires selon la région et l'âge
Données au 31 décembre 2022

Région	0-64 ans	65 ans et plus	Total
01- BAS-SAINT-LAURENT	156	532	688
02- SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN	220	548	768
03- CAPITALE-NATIONALE	752	989	1 741
04- MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC	488	1232	1 720
05- ESTRIE	183	697	880
06- MONTRÉAL	2 669	2 920	5 589
07- OUTAOUAIS	255	451	706
08- ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	85	334	419
09- CÔTE-NORD	107	225	332
10- NORD-DU-QUÉBEC	2	8	10
11- GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE	70	232	302
12- CHAUDIÈRE-APPALACHES	272	423	695
13- LAVAL	518	485	1 003
14- LANAUDIÈRE	415	824	1 239
15- LAURENTIDES	726	1067	1 793
16- MONTÉRÉGIE	927	1749	2 676
Total	7 845	12 716	20 561

Source : Banque de données sur les RI-RTF (R29)

Les données 2022-2023 ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 195

Nombre de lits en ressource de type familial, par région, par établissement et par RLS, pour les cinq dernières années.

.....

RÉPONSE NO 195

La réponse à cette question est fournie en annexe.

Question PLQ MSSS 195: Nombre de places (lits) en Ressources de type familial (RTF) au 31 décembre 2022

Région	Nom de l'établissement	Places au 31 déc 22	Places au 31 déc 21	Places au 31 déc 20
01 - Bas-Saint-Laurent	CJ du Bas-St-Laurent	289	278	253
	CRDITED du Bas-St-Laurent	367	397	375
	CSSS de Rimouski-Neigette	41	54	45
	CSSS de Rivière-du-Loup	65	74	65
Total 01 - Bas-Saint-Laurent		762	803	738
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	CJ du Saguenay–Lac-St-Jean	751	729	615
	CRDITED du Saguenay–Lac-St-Jean	337	339	354
	CSSS Cléophas-Claveau	4	4	5
	CSSS de Jonquière	11	12	12
	CSSS de Lac-St-Jean-Est	13	10	8
Total 02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean		1116	1 094	994
03 - Capitale-Nationale	CJ de Québec	790	836	750
	CRDI de Québec	467	341	343
	CSSS de Charlevoix	119	84	91
	CSSS de la Vieille-Capitale	109	136	134
Total 03 - Capitale-Nationale		1485	1 397	1 318
04 - Mauricie et Centre-du-Québec	CJ de la Mauricie et du Centre-du-Québec	1243	1 316	1 223
	CRDITED Mauricie et Centre-du-Québec	702	520	508
	CSSS de Bécancour-Nicolet-Yamaska		9	9
	CSSS de l'Énergie	279	283	263
	CSSS de Maskinongé	9	8	8
	CSSS de Trois-Rivières	21	21	21
	CSSS Drummond	13	24	23
	CSSS du Haut-Saint-Maurice	9	8	8
Total 04 - Mauricie et Centre-du-Québec		2276	2 189	2 063
05 - Estrie	Centre Notre-Dame de l'Enfant Inc.	389	419	411
	CJ de l'Estrie	1088	1 095	924
	CR Estrie Inc.	5	5	5
	CSSS – Inst. univ. de gériatrie de Sherbrooke		9	9
	CSSS de la Haute-Yamaska	17	17	17
	CSSS des Sources	4	13	13
Total 05 - Estrie		1503	1 558	1 379
06 - Montréal	Centre miriam	123	141	133
	CH gériatrique Maimonides	16	25	25
	CHSLD St-Andrew-Father-Dowd-St-Margare	17	17	17
	CJ de Montréal	1339	1 467	1 314
	CJ et de la famille Batshaw	626	610	525
	CR de l'Ouest de Montréal	395	154	146
	CR Lisette-Dupras	250	84	73
	CR Lucie-Bruneau	16	10	10
	CRDI Gabrielle-Major	223	150	141
	CSSS Lucille-Teasdale	10	21	24
	Inst. univ. en santé mentale de Montréal	164	233	248
	Inst. univ. en santé mentale Douglas	255	285	293
	Services de réadaptation l'Intégrale	164	61	67
Total 06 - Montréal		3598	3 258	3 016
07 - Outaouais	Centre hospitalier Pierre-Janet	54	62	56
	CJ de l'Outaouais	631	681	601
	CSSS de Gatineau	6	6	6
	CSSS de la Vallée-de-la-Gatineau	7	7	7
	CSSS de Papineau	18	14	15
	CSSS des Collines	1	1	1
	CSSS du Pontiac	8	9	9
	Pavillon du Parc	269	229	232
Total 07 - Outaouais		994	1 009	927

08 - Abitibi-Témiscamingue	CJ de l'Abitibi-Témiscamingue	530	565	664
	Services d'hébergement internes - sous-region	370	393	402
Total 08 - Abitibi-Témiscamingue		900	958	1 066
09 - Côte-Nord	CPR de la Côte-Nord	261	291	254
	CSSS de la Basse-Côte-Nord	6	6	6
	CSSS de la Haute-Côte-Nord	5	6	7
	CSSS de Manicouagan	31	50	51
	CSSS de Port-Cartier	14	14	14
	CSSS de Sept-Îles	13	19	19
Total 09 - Côte-Nord		330	386	351
	CRSS de la Baie-James		8	0
Total 10 - Nord du Québec		0	8	0
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	CISSS des Îles	21	32	25
	CJ Gaspésie-Les Îles	263	282	237
	CSSS Baie-des-Chaleurs	16	5	6
	Point de service de la MRC de La Haute-Gaspésie	177	168	164
Total 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		477	487	432
12 - Chaudière-Appalaches	CJ Chaudière-Appalaches	549	573	516
	CRDITED Chaudière-Appalaches	175	142	140
	CSSS de Beauce	111	144	131
	CSSS de la région de Thetford	132	159	151
	CSSS de Montmagny-l'Islet	128	151	143
	CSSS des Etchemins	38	39	39
	CSSS du Grand Littoral	223	244	235
Total 12 - Chaudière-Appalaches		1356	1 452	1 355
13 - Laval	CJ de Laval	241	234	231
	CRDITED de Laval	132	80	71
	CSSS de Laval	70	81	87
	Hôpital juif de réadaptation	1	1	1
Total 13 - Laval		444	396	390
14 - Lanaudière	CJ de Lanaudière	810	755	662
	CR La Myriade	714	566	538
	CRDP Le Bouclier		1	1
Total 14 - Lanaudière		1524	1 322	1 201
15 - Laurentides	Centre du Florès	447	341	327
	CJ des Laurentides	1116	1 067	919
	CSSS d'Antoine-Labelle	9	10	10
	CSSS des Sommets	5	5	5
Total 15 - Laurentides		1577	1 423	1 261
16 - Montérégie	CJ de la Montérégie	1366	1 310	1 088
	CRDITED de la Montérégie-Est	770	695	670
	CSSS de Vaudreuil-Soulanges	1	7	7
	CSSS du Suroît	62	58	49
	CSSS Haut-Richelieu-Rouville	80	97	98
	CSSS Jardins-Roussillon	81	54	45
	CSSS Pierre-Boucher	56	82	81
	CSSS Pierre-De Saurel	29	29	28
	CSSS Richelieu-Yamaska	60	67	71
	Hôpital Charles-Le Moyne	75	80	78
	Réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort	421	364	351
Total 16 - Montérégie		3001	2 843	2 566

Source : Banque de données sur les RI-RTF (R29) au 31 décembre 2022.

QUESTION NO 196

Nombre de personnes en attente d’une place permanente en ressources de type familial au 31 mars 2023 par établissement, par région et au total.

RÉPONSE NO 196

Données sur les listes d'attente en RI-RTF¹, 2022-2023 période 12
Ces données excluent les personnes avec une admission transitoire² ou occupant une place permanente en RI-RTF ³ ou en CHSLD³

Régions	Établissements	Demandes en attente	Localisation au moment de la demande ⁴		
			DOMICILE	CH	AUTRES
01	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	126	105	17	4
02	CIUSSS DU SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN	113	76	33	4
03	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	87	74	12	1
	Sous-total RSS 03	87	74	12	1
04	CIUSSS DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUEBEC	138	116	12	10
05	CIUSSS DE L'ESTRIE-CENTRE HOSP. UNIV. DE SHERBROOKE	170	109	57	4
06	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ILE-DE-MONTREAL	101	89	11	1
	CIUSSS DU CENTRE-OUEST-DE-L'ILE-DE-MONTREAL	64	53	9	2
	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL	37	29	5	3
	CIUSSS DU NORD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL	52	36	16	0
	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ILE-DE-MONTREAL	150	133	17	0
	CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTE MCGILL	0	0	0	0
	Sous-total RSS 06	404	340	58	6
07	CISSS DE L'OUTAOUAIS	242	183	57	2
08	CISSS DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE	51	42	7	2
09	CISSS DE LA COTE-NORD	70	58	12	0
11	CISSS DE LA GASPESIE	62	57	4	1
	CISSS DES ILES	0	0	0	0
	Sous-total RSS 11	62	57	4	1
12	CISSS DE CHAUDIERE-APPALACHES	250	208	23	19
13	CISSS DE LAVAL	147	114	32	1
14	CISSS DE LANAUDIÈRE	180	129	43	8
15	CISSS DES LAURENTIDES	224	201	20	3
16	CISSS DE LA MONTEREGIE-CENTRE	145	115	25	5
	CISSS DE LA MONTEREGIE-EST	108	94	10	4
	CISSS DE LA MONTEREGIE-OUEST	170	149	14	7
	Sous-total RSS 16	423	358	49	16
	Total	2 687	2 170	436	81

¹ Clientèle adulte pour le programme SAPA (exception possible pour le type de programme selon les régions).

² L'admission transitoire indique que le bénéficiaire a été admis provisoirement pendant la demande d'hébergement active, et qu'il demeure en attente pour une place de longue durée.

³ Usagers occupant une place RI-RTF ou en CHSLD de longue durée, en attente pour une place RI-RTF dans une autre installation.

⁴ La localisation au moment de la demande réfère à la localisation du bénéficiaire lors de sa demande d'hébergement sans tenir compte des changements de localisation inscrits pendant son attente.

Rapport généré le : 2023-03-07

Source de données : Données du Mécanisme d'accès à l'hébergement de chacune des régions

Traitement : EICDH - Environnement informationnel des clientèles ayant fait l'objet d'une demande d'hébergement

Réalisé par le service Solutions d'affaires de la Direction des ressources informationnelles Lanaudière - Laurentides - Laval du CISSS de Lanaudière

QUESTION NO 197

Nombre de lits de courte durée occupés par des personnes en attente d’un lit de longue durée, par région et par établissement, au 31 mars 2023.

RÉPONSE NO 197

Voici le tableau présentant le nombre d’usagers NSA en attente d’un lit de CHSLD var 12.b et 13.b au 17 mars 2023

Tableau présentant le nombre de personnes en attentes d'un lit de longue durée (hébergement type CHSLD et Type RI-SAPA). SITUATION DES NIVEAUX DE SOINS ALTERNATIFS EN DATE DU 17 MARS 2023 100% des établissements qui hospitalisent			
Région / Établissement / Installation	12a. RI-RTF	12b. CHSLD	13b. CHSLD non- conventionné
01 - Bas-Saint-Laurent	20	7	0
CISSS du Bas-Saint-Laurent	20	7	0
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	5	7	0
CIUSSS du Saguenay – Lac-Saint-Jean	5	7	0
03 - Capitale-Nationale	9	44	0
CHU de Québec – UL	2	30	0
IUCPQ – UL	0	1	0
CIUSSS de la Capitale-Nationale	7	13	0
04 - Mauricie et Centre-du-Québec	6	24	0
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	6	24	0
05 - Estrie	15	65	0
CIUSSS de l'Estrie – CHUS	15	65	0
06 - Montréal	28	113	0
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	3	13	0
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	13	26	0
ICM	0	0	0
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	2	6	0
CUSM	1	13	0
CHU Sainte-Justine	0	0	0
CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	5	17	0
Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel	0	1	0
CHUM	1	9	0
CIUSSS DU CENTRE-OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	3	25	0
07 - Outaouais	13	65	0
CISSS de l'Outaouais	13	65	0

08 - Abitibi-Témiscamingue	3	8	0
 CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	3	8	0
09 - Côte-Nord	14	17	0
 CISSS de la Côte-Nord	14	17	0
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3	1	0
 CISSS de la Gaspésie	3	1	0
 CISSS des Îles	0	0	0
12 - Chaudière-Appalaches	2	26	0
 CISSS de Chaudière-Appalaches	2	26	0
13 - Laval	0	10	0
 CISSS de Laval	0	10	0
14 - Lanaudière	3	8	0
 CISSS de Lanaudière	3	8	0
15 - Laurentides	5	20	0
 CISSS des Laurentides	5	20	0
16 - Montérégie	8	63	0
 CISSS de la Montérégie-Est	1	33	0
 CISSS de la Montérégie-Centre	4	17	0
 CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	3	13	0
Total général	134	478	0

Source RQSUCH

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 198

Nombre de lits disponibles en ressource intermédiaire en 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024 :

- a) Par région;
- b) Par territoire de CISSS-CIUSSS;
- c) Au total.

RÉPONSE NO 198

Nombre de places disponibles en ressources intermédiaires	
Région et établissement*	Nombre de places disponibles au 31 déc 2022**
01- BAS-SAINT-LAURENT	708
02- SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN	807
03- CAPITALE-NATIONALE	1 845
04- MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC	1 808
05- ESTRIE	973
06- MONTRÉAL	5 998
CHU Sainte-Justine	4
Est-de-l'Île	1 393
Ouest-de-l'Île	1 318
Centre-Ouest-de-l'Île	549
Centre-Sud-de-l'Île	1 951
Nord	783
07- OUTAOUAIS	749
08- ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	450
09- CÔTE-NORD	362
10- NORD-DU-QUÉBEC	13
11- GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE	324
Gaspésie	275
Îles-de-la-Madeleine	49
12- CHAUDIÈRE-APPALACHES	725
13- LAVAL	1 026
14- LANAUDIÈRE	1 271
15- LAURENTIDES	1 755
16- MONTÉRÉGIE	2 949
Centre	698
Est	1 175
Ouest	1 076
Ensemble des régions	21 763

Source : Banque de données sur les RI-RTF (R29)

** Nombre de places moins nombre d’usagers placés.

Les données 2022-2023 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 199

Nombre de lits en ressources intermédiaires, par clientèle, par région et prévisions pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 199

Les données au 31 décembre 2022 se trouvent en annexe.

Les prévisions pour 2022-2023 ne sont pas disponibles.

Question PLQ MSSS 199: Nombre de places (lits) en ressources intermédiaires, par programme-clientèle et par région

Région sociosanitaire	Programme-service	Nombre de places au 31 déc 2022	Nombre de places au 31 déc 2021	Nombre de places au 31 déc 2020
01- BAS-SAINT-LAURENT	ADAPTATION SOCIALE	0	0	0
	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	90	107	91
	DÉFICIENCE PHYSIQUE	13	13	13
	DÉPENDANCES	0	0	0
	JEUNES EN DIFFICULTÉ	0	0	0
	SANTÉ MENTALE	120	117	116
	SANTÉ PHYSIQUE	0	0	0
	PERTE D'AUTONOMIE DUE AU VIEILLISSEMENT	482	485	453
	TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME	3	4	6
	À DÉTERMINER	0	0	0
	Ensemble des programmes-services	708	726	679
02- SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN	ADAPTATION SOCIALE	0	0	0
	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	134	130	137
	DÉFICIENCE PHYSIQUE	52	51	10
	DÉPENDANCES	0	0	0
	JEUNES EN DIFFICULTÉ	15	19	19
	SANTÉ MENTALE	105	104	103
	SANTÉ PHYSIQUE	0	0	0
	PERTE D'AUTONOMIE DUE AU VIEILLISSEMENT	501	476	409
	TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME	0	0	0
	À DÉTERMINER	0	0	0
	Ensemble des programmes-services	807	780	678
03- CAPITALE-NATIONALE	ADAPTATION SOCIALE	0	0	0
	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	585	596	611
	DÉFICIENCE PHYSIQUE	10	10	10
	DÉPENDANCES	0	0	0
	JEUNES EN DIFFICULTÉ	9	9	13
	SANTÉ MENTALE	491	451	453
	SANTÉ PHYSIQUE	0	0	0
	PERTE D'AUTONOMIE DUE AU VIEILLISSEMENT	749	704	703
	TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME	1	1	0
	À DÉTERMINER	0	0	0
	Ensemble des programmes-services	1845	1 771	1 790
04- MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC	ADAPTATION SOCIALE	0	0	0
	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	287	283	293
	DÉFICIENCE PHYSIQUE	0	0	0
	DÉPENDANCES	0	0	0
	JEUNES EN DIFFICULTÉ	12	12	12
	SANTÉ MENTALE	269	270	261
	SANTÉ PHYSIQUE	0	0	0
	PERTE D'AUTONOMIE DUE AU VIEILLISSEMENT	1240	1 181	1 161
	TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME	0	0	0
	À DÉTERMINER	0	0	0
	Ensemble des programmes-services	1808	1 746	1 727
05- ESTRIE	ADAPTATION SOCIALE	0	0	0
	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	117	81	81
	DÉFICIENCE PHYSIQUE	42	52	52
	DÉPENDANCES	0	0	0
	JEUNES EN DIFFICULTÉ	9	20	19
	SANTÉ MENTALE	127	126	117
	SANTÉ PHYSIQUE	0	0	0
	PERTE D'AUTONOMIE DUE AU VIEILLISSEMENT	678	588	589
	TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME	0	0	0
	À DÉTERMINER	0	0	0
	Ensemble des programmes-services	973	867	858

Question PLQ MSSS 199: Nombre de places (lits) en ressources intermédiaires, par programme-clientèle et par région				
Région sociosanitaire	Programme-service	Nombre de places au 31 déc 2022	Nombre de places au 31 déc 2021	Nombre de places au 31 déc 2020
06- MONTRÉAL	ADAPTATION SOCIALE	0	0	0
	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	2148	2 115	2 057
	DÉFICIENCE PHYSIQUE	54	45	38
	DÉPENDANCES	14	14	14
	JEUNES EN DIFFICULTÉ	105	141	141
	SANTÉ MENTALE	1329	1 361	1 322
	SANTÉ PHYSIQUE	0	0	0
	PERTE D'AUTONOMIE DUE AU VIEILLISSEMENT	2325	2 282	2 150
	TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME	23	11	6
	À DÉTERMINER	0	0	0
	Ensemble des programmes-services	5998	5 969	5 728
07- OUTAOUAIS	ADAPTATION SOCIALE	0	0	0
	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	210	207	154
	DÉFICIENCE PHYSIQUE	30	30	31
	DÉPENDANCES	0	0	0
	JEUNES EN DIFFICULTÉ	0	0	0
	SANTÉ MENTALE	102	110	98
	SANTÉ PHYSIQUE	0	0	0
	PERTE D'AUTONOMIE DUE AU VIEILLISSEMENT	403	407	412
	TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME	4	4	4
	À DÉTERMINER	0	0	0
	Ensemble des programmes-services	749	758	699
08- ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	ADAPTATION SOCIALE	0	0	0
	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	36	35	35
	DÉFICIENCE PHYSIQUE	0	0	0
	DÉPENDANCES	0	0	0
	JEUNES EN DIFFICULTÉ	3	3	3
	SANTÉ MENTALE	22	22	19
	SANTÉ PHYSIQUE	0	0	0
	PERTE D'AUTONOMIE DUE AU VIEILLISSEMENT	378	289	278
	TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME	11	11	11
	À DÉTERMINER	0	0	0
	Ensemble des programmes-services	450	360	346
09- CÔTE-NORD	ADAPTATION SOCIALE	0	0	0
	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	89	77	77
	DÉFICIENCE PHYSIQUE	10	10	10
	DÉPENDANCES	0	0	0
	JEUNES EN DIFFICULTÉ	0	0	0
	SANTÉ MENTALE	39	39	39
	SANTÉ PHYSIQUE	0	0	0
	PERTE D'AUTONOMIE DUE AU VIEILLISSEMENT	224	246	196
	TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME	0	0	0
	À DÉTERMINER	0	0	0
	Ensemble des programmes-services	362	372	322
10- NORD-DU-QUÉBEC	ADAPTATION SOCIALE	0	0	0
	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	0	0	0
	DÉFICIENCE PHYSIQUE	0	0	0
	DÉPENDANCES	0	0	0
	JEUNES EN DIFFICULTÉ	0	0	0
	SANTÉ MENTALE	5	5	5
	SANTÉ PHYSIQUE	0	0	0
	PERTE D'AUTONOMIE DUE AU VIEILLISSEMENT	8	14	14
	TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME	0	0	0
	À DÉTERMINER	0	0	0
	Ensemble des programmes-services	13	19	19
11- GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE	ADAPTATION SOCIALE	0	0	0
	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	36	43	43
	DÉFICIENCE PHYSIQUE	10	9	16
	DÉPENDANCES	0	0	0
	JEUNES EN DIFFICULTÉ	0	0	0
	SANTÉ MENTALE	47	38	38
	SANTÉ PHYSIQUE	0	0	0
	PERTE D'AUTONOMIE DUE AU VIEILLISSEMENT	230	205	210
	TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME	1	1	1
	À DÉTERMINER	0	0	0
	Ensemble des programmes-services	324	296	308

Question PLQ MSSS 199: Nombre de places (lits) en ressources intermédiaires, par programme-clientèle et par région				
Région sociosanitaire	Programme-service	Nombre de places au 31 déc 2022	Nombre de places au 31 déc 2021	Nombre de places au 31 déc 2020
12- CHAUDIÈRE-APPALACHES	ADAPTATION SOCIALE	0	0	0
	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	199	222	205
	DÉFICIENCE PHYSIQUE	7	17	17
	DÉPENDANCES	0	0	0
	JEUNES EN DIFFICULTÉ	0	0	0
	SANTÉ MENTALE	109	81	72
	SANTÉ PHYSIQUE	10	10	10
	PERTE D'AUTONOMIE DUE AU VIEILLISSEMENT	384	452	388
	TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME	0	0	0
	À DÉTERMINER	16	16	16
	Ensemble des programmes-services	725	798	708
13- LAVAL	ADAPTATION SOCIALE	0	0	0
	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	343	343	339
	DÉFICIENCE PHYSIQUE	76	76	49
	DÉPENDANCES	0	0	0
	JEUNES EN DIFFICULTÉ	9	9	9
	SANTÉ MENTALE	216	211	212
	SANTÉ PHYSIQUE	0	0	0
	PERTE D'AUTONOMIE DUE AU VIEILLISSEMENT	366	364	364
	TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME	16	21	19
	À DÉTERMINER	0	0	0
	Ensemble des programmes-services	1026	1 024	992
14- LANAUDIÈRE	ADAPTATION SOCIALE	0	0	0
	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	209	203	214
	DÉFICIENCE PHYSIQUE	3	20	20
	DÉPENDANCES	0	0	0
	JEUNES EN DIFFICULTÉ	90	81	82
	SANTÉ MENTALE	182	143	135
	SANTÉ PHYSIQUE	0	0	0
	PERTE D'AUTONOMIE DUE AU VIEILLISSEMENT	783	792	736
	TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME	4	4	4
	À DÉTERMINER	0	0	0
	Ensemble des programmes-services	1271	1 243	1 191
15- LAURENTIDES	ADAPTATION SOCIALE	0	0	0
	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	429	461	464
	DÉFICIENCE PHYSIQUE	42	30	30
	DÉPENDANCES	0	0	0
	JEUNES EN DIFFICULTÉ	122	127	127
	SANTÉ MENTALE	162	170	169
	SANTÉ PHYSIQUE	0	0	0
	PERTE D'AUTONOMIE DUE AU VIEILLISSEMENT	1000	982	887
	TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME	0	0	0
	À DÉTERMINER	0	0	0
	Ensemble des programmes-services	1755	1 770	1 677
16- MONTÉRÉGIE	ADAPTATION SOCIALE	0	0	0
	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	520	563	542
	DÉFICIENCE PHYSIQUE	107	105	96
	DÉPENDANCES	19	19	19
	JEUNES EN DIFFICULTÉ	93	88	84
	SANTÉ MENTALE	372	365	349
	SANTÉ PHYSIQUE	0	0	20
	PERTE D'AUTONOMIE DUE AU VIEILLISSEMENT	1824	1 790	1 703
	TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME	14	14	15
	À DÉTERMINER	0	0	0
	Ensemble des programmes-services	2949	2 944	2 828
Ensemble du Québec	ADAPTATION SOCIALE	0	0	0
	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	5432	5 466	5 343
	DÉFICIENCE PHYSIQUE	456	468	392
	DÉPENDANCES	33	33	33
	JEUNES EN DIFFICULTÉ	467	509	509
	SANTÉ MENTALE	3697	3 613	3 508
	SANTÉ PHYSIQUE	10	10	30
	PERTE D'AUTONOMIE DUE AU VIEILLISSEMENT	11575	11 257	10 653
	TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME	77	71	66
	À DÉTERMINER	16	16	16
	Ensemble des programmes-services	21763	21 443	20 550

Source : Banque de données sur les RI-RTF (R29)

QUESTION NO 200

Besoins en nombre de lits (courte durée, longue durée, en RI-RTF) pour chacune des régions, ainsi que le nombre de lits disponibles.

.....

RÉPONSE NO 200

La réponse à cette question est fournie à la question n° 313 des questions particulières de l'Opposition officielle, volet Santé.

QUESTION NO 201

Au 31 mars 2021, par région :

- a) Délai moyen d'attente par région et par établissement avant d'obtenir une place permanente en CHSLD ;
- b) Nombre de lits d'hébergement transitoire par région et par établissement ;
- c) Séjour moyen en lits d'hébergement transitoire avant d'obtenir une place permanente en CHSLD par région et par établissement.

RÉPONSE NO 201

- a. La réponse à la question est fournie à la question n° 78 des questions particulières du volet « Aînés et proches aidants » de l'Opposition officielle.
- b. Les données relatives au nombre de lits d'hébergement transitoire par région et par établissement sont fournies dans le tableau ci-après.
- c. Les données concernant le séjour moyen en lit d'hébergement transitoire avant d'obtenir une place permanente en CHSLD ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Nombre de lits d'hébergement transitoire des CHLSD publics au 31 mars 2022			
ÉT	Permis	Nom	Lits d'hébergement transitoire
3	11045135	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	20
Total pour la région de la Capitale-Nationale			20
6	11045168	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	95
6	11045200	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	0
6	12685608	L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS	0
6	12745725	CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	0
Total pour la région de Montréal			95
8	11045226	CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	15
Total pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue			15
Total			130

Source : Les données sont extraites du répertoire des établissements M02 au 31 mars 2022. Les données 2022-2023 ne sont pas encore disponibles au moment de produire cette fiche.

À noter qu’au-delà des lits dédiés pour un hébergement transitoire, un usager peut être admis en CHSLD en statut transitoire en attendant la place correspondant à son choix dit permanent.

QUESTION NO 202

Concernant l'installation de gicleurs dans les résidences privées et CHSLD :

- a) Nombre de résidences privées et CHSLD qui sont actuellement dotés d'un système de gicleurs;
- b) Nombre de résidences privées et CHSLD à gicler en date du 31 mars 2023;
- c) Coûts estimés de l'installation des gicleurs;
- d) Budget prévu pour l'ensemble du programme d'aide;
- e) Exceptions prévues pour les cas particuliers.

RÉPONSE NO 202

Pour les résidences privées pour aînés (RPA), la réponse est fournie à la question no 224 de l'Opposition officielle.

Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)

- a) Nombre de CHSLD qui sont actuellement dotés d'un système de gicleurs : 400 sur 415 installations (96,4 %);
- b) Nombre de CHSLD à gicler en date du 31 mars 2023 : 9 à gicler et 6 ne pouvant l'être (voir « Exceptions prévues pour les cas particuliers »);
- c) Coûts estimés de l'installation des gicleurs : non disponible;
- d) Capacité budgétaire pour réaliser des travaux en 2022-2023 pour l'installation de gicleurs et l'amélioration des systèmes de sécurité-incendie en CHSLD (enveloppe de rénovation fonctionnelle mineure en CHSLD) : 150 M\$ (soit 134 M\$ pour les établissements publics et 15 M\$ pour les établissements privés conventionnés);
- e) Exceptions prévues pour les cas particuliers : Trois installations portent sur un projet de relocalisation de la clientèle en soins de longue durée dans un nouveau bâtiment dont la construction est en cours et trois autres installations font l'objet de travaux en cours.

QUESTION NO 203

Budgets alloués pour le développement de services en ressources intermédiaires pour 2022-2023 :

- a) par région ;
- b) par CISSS-CIUSSS.

RÉPONSE NO 203

La réponse par CISSS-CIUSSS est fournie en annexe : elle présente les dépenses totales pour les services en ressources intermédiaires pour l'exercice financier 2021-2022.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne dispose pas encore des données financières pour 2022-2023. Les informations demandées pour les dépenses totales concernant les services en ressources intermédiaires 2021-2022 par région sont présentées ci-dessous :

DÉPENSES DES RESSOURCES INTERMÉDIAIRES 2021-2022

Région	2021-2022
RSS 01 Bas-Saint-Laurent	37 168 747 \$
RSS 02 Saguenay--Lac-Saint-Jean	33 963 435 \$
RSS 03 Capitale Nationale	84 513 379 \$
RSS 04 Mauricie et Centre-du-Québec	80 877 004 \$
RSS 05 Estrie	42 413 024 \$
RSS 06 Montréal	287 781 827 \$
RSS 07 Outaouais	41 508 168 \$
RSS 08 Abitibi-Témiscamingue	19 282 017 \$
RSS 09 Côte-Nord	19 889 747 \$
RSS 10 Nord-du-Québec	728 723 \$
RSS 11 Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	14 112 618 \$
RSS 12 Chaudière-Appalaches	32 654 007 \$
RSS 13 Laval	46 783 890 \$
RSS 14 Lanaudière	59 972 156 \$
RSS 15 Laurentides	86 334 134 \$
RSS 16 Montérégie	144 820 591 \$
GRAND TOTAL	1 032 803 467 \$
Source : contour financier sans considérer les dépenses COVID-19	

Réponse n° 203

DÉPENSES TOTALES POUR LES RESSOURCES INTERMÉDIAIRES PAR PROGRAMME EN 2021-2022 (par établissement public concerné), en \$

Région	Nom de l'établissement public	Jeunes en difficulté	Santé physique	Santé mentale	Soutien à l'autonomie des personnes âgées	Dépendances	Déficiences intellectuelle et TSA	Déficiences physique	TOTAL
1	CiSSS du Bas-Saint-Laurent			5 212 484	25 625 388		5 828 737	502 138	37 168 747
2	CIUSSS du Saguenay Lac Saint-Jean	471 578		4 121 042	19 063 193	275 599	7 551 853	2 480 170	33 963 435
3	CIUSSS de la Capitale Nationale	467 162		21 998 824	35 990 508		25 199 293	857 592	84 513 379
4	CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	506 354		11 880 947	56 278 127		12 211 576		80 877 004
5	CIUSSS de L'Estrie-Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	663 719		7 024 846	29 503 661		3 185 746	2 035 052	42 413 024
6	CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	1 042 452		18 959 424	17 976 301		10 997 089		48 975 266
6	CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal		890 935		20 531 920		7 536 423	315 222	29 274 500
6	CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	5 427 524			14 734 141	622 814	80 425 260	1 620 009	102 829 748
6	CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal				38 387 970				38 387 970
6	CIUSSS de L'Est-de-l'Île-de-Montréal			47 138 380	21 175 963				68 314 343
7	CiSSS de L'Outaouais	315 984		5 505 858	22 648 988		11 454 344	1 582 994	41 508 168
8	CiSSS de L'Abitibi-Témiscamingue	130 062		763 140	16 041 683		2 138 364	208 768	19 282 017
9	CiSSS de la Côte-Nord			2 186 994	11 919 434		5 115 932	667 387	19 889 747
10	Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James			326 828	401 895				728 723
11	CiSSS des Îles			46 913	197 000		870 237	304 586	1 418 736
11	CiSSS de la Gaspésie		39 626	1 737 194	8 925 792		1 847 469	143 801	12 693 882
12	CiSSS de Chaudière-Appalaches			3 476 931	21 657 738		7 514 771	4 567	32 654 007
13	CiSSS de Laval	591 829		8 473 841	17 039 836		18 214 010	2 464 374	46 783 890
14	CiSSS de Lanaudière	5 276 053		6 799 100	39 327 511		8 282 929	286 563	59 972 156
15	CiSSS des Laurentides	7 444 851		10 025 631	43 869 181		21 742 996	3 251 475	86 334 134
16	CiSSS de la Montérégie-Centre			6 499 951	24 273 458				30 773 409
16	CiSSS de la Montérégie-Est	5 324 213		7 372 099	36 663 451			23 269	49 383 032
16	CiSSS de la Montérégie-Ouest			3 624 875	30 311 788	637 080	29 684 060	406 347	64 664 150
Total général		27 661 781	930 561	173 175 302	552 544 927	1 535 493	259 801 089	17 154 314	1 032 803 467

Source : contour financier, excluant les dépenses liées à la COVID-19 (centre d'activités 5510 - Ressources intermédiaires)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 204

Au total, nombre de places en ressources intermédiaires par région administrative :

- a) Nombre créé en 2022-2023;
- b) Prévisions pour 2023-2024;
- c) Étapes de réalisation de chaque projet;
- d) Coûts associés pour la création des places.

RÉPONSE NO 204

Nombre de places en ressources intermédiaires et nombre de places créées en 2022

	Places créées	Places totales
01- BAS-SAINT-LAURENT	18	708
02- SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN	27	807
03- CAPITALE-NATIONALE	74	1845
04- MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC	62	1808
05- ESTRIE	106	973
06- MONTRÉAL	129	5998
07- OUTAOUAIS	9	749
08- ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	90	450
09- CÔTE-NORD	10	362
10- NORD-DU-QUÉBEC	6	13
11- GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE	28	324
12- CHAUDIÈRE-APPALACHES	73	725
13- LAVAL	2	1026
14- LANAUDIÈRE	47	1271
15- LAURENTIDES	34	1755
16- MONTÉRÉGIE	5	2949
Total	320	21763

Source : Banque de données sur les RI-RTF (R29) au 31 décembre 2022

Les prévisions pour 2022-2023 ne sont pas disponibles au moment de la production de cette fiche.

Les informations pour c) et d) ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 205

Nombre de ressources intermédiaires et de ressources de type familial ayant fermé leurs portes depuis le 1er avril 2021.

.....

RÉPONSE NO 205

La réponse à cette question est fournie à la question n° 285 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 206

Nombre de personnes de moins de 65 ans et de 65 ans et plus, recevant des services dans un CHSLD, par région, en 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024 :

a. Par région;

b. Par territoire de CISSS-CIUSSS;

c. Au total.

RÉPONSE NO 206

Nombre d'usagers hébergés¹ en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) publics et privés conventionnés, selon l'âge et la région sociosanitaire, au 31 mars 2022

Région sociosanitaire	Âge		
	64 ans et moins	65 ans et plus	Total
(01) Bas-St-Laurent	97	730	827
(02) Saguenay-Lac-St-Jean	49	1 145	1 194
(03) Capitale-Nationale	240	3 036	3 276
(04) Mauricie-Centre-du-Québec	135	2 355	2 490
(05) Estrie	168	2 103	2 271
(06) Montréal	1 045	9 969	11 014
(07) Outaouais	93	1 174	1 267
(08) Abitibi-Témiscamingue	82	591	673
(09) Cote-Nord	46	347	393
(10) Nord-du-Québec	6	34	40
(11) Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	46	456	502
(12) Chaudière Appalaches	117	1 825	1 942
(13) Laval	61	1 254	1 315
(14) Lanaudière	135	1 488	1 623
(15) Laurentides	133	1 838	1 971
(16) Montérégie	373	4 250	4 623
(17) Nunavik	2	7	9
Ensemble du Québec	2 828	32 602	35 430

Les données au 31 mars 2023 ne sont pas disponibles.

1. Usagers « Soutien à l'autonomie des personnes âgées » (SAPA) recevant de l'hébergement permanent, transitoire et temporaire, mais excluant l'hébergement en unité de réadaptation fonctionnelle intensive et en perte d'autonomie avec diagnostic psychiatrique.

Source : Rapports statistiques (AS-478)

QUESTION NO 207

Nombre de places dans les résidences privées pour aînés au 31 mars 2023 au Québec et par région.

RÉPONSE NO 207

Nombre d'unités locatives en résidences privées pour aînés au 31 mars 2023, au Québec et par région.

Région	Nom	Nombre d'unités
01	Bas-Saint-Laurent	4753
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	5024
03	Capitale-Nationale	16449
04	Mauricie et Centre-du-Québec	11581
05	Estrie	9415
06	Montréal	26819
07	Outaouais	4479
08	Abitibi-Témiscamingue	1970
09	Côte-Nord	646
10	Nord-du-Québec	72
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1098
12	Chaudière-Appalaches	9079
13	Laval	8249
14	Lanaudière	8329
15	Laurentides	7273
16	Montréal	22492
TOTAL		137728

Source : RRPA K-10.

QUESTION NO 208

Pour 2022-2023, indiquer, par région, les projets relatifs à :

- a) L'ouverture de nouveaux CHSLD;
- b) La fermeture de CHSLD;
- c) La transformation de CHSLD.

.....

RÉPONSE NO 208

La réponse à cette question est fournie à la question n° 292 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 209

Au 31 mars 2023, par région, par territoire de CISSS-CIUSSS, fournir :

- a) le nombre de CHSLD ;
- b) le nombre de lits ;
- c) le nombre de personnes en attente d'une place en CHSLD;
- d) le délai moyen pour obtenir une place en CHSLD ;
- e) le nombre de places occupées ;
- f) le nombre de places vacantes;
- g) le portrait de la clientèle hébergée en CHSLD.

RÉPONSE NO 209

La réponse à cette question est fournie à la question n° 196 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 210

Le nombre de places en CHSLD fermées en 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 210

La réponse à cette question est fournie à la question n° 294 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 211

Au 31 mars 2023, par région et au total :

- a) Nombre de nouveaux CHSLD;
- b) Nombre de nouvelles places;
- c) Prévisions pour 2020-2021 :
 - i. Ouverture de nouveaux CHSLD;
 - ii. Fermeture et/ou transformation de CHSLD.
- d) Étapes de réalisation pour chacun des projets.

RÉPONSE NO 211

La réponse à cette question est fournie à la question n° 296 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 212

Liste des visites d'appréciation et des rapports de visite des installations de CHSLD et de ressources intermédiaires pour aînés en 2022-2023, et planification des visites prévues pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 212

CHSLD :

Le troisième cycle des visites d'évaluation ministérielles devait initialement se terminer le 31 mars 2021. Toutefois, dans le contexte où les mesures sanitaires en vigueur en lien avec la COVID ont mené à la suspension des visites d'évaluation pendant de longues périodes depuis mars 2020, le cycle a été prolongé jusqu'en 2022.

Il est à noter que lorsque les visites d'évaluation étaient suspendues, des visites de vigie en lien avec la COVID ont été réalisées de même que des visites de vérification pour suivre l'amélioration des plans d'amélioration en cours dans les CHSLD.

Visites en CHSLD 2022-2023	
Nombre de visites d'évaluation de la qualité du milieu de vie	31
Nombre de visites de vérification	24
Nombre de visites de vigie COVID	261
Total des visites en CHSLD en 2022-23	316

Le prochain cycle (2023-2025) des visites d'évaluation de la qualité des milieux de vie en CHSLD a débuté le 1^{er} avril 2023. Il est prévu d'évaluer la moitié des CHSLD publics et privés de la province pendant la première année du cycle (2023-24) puis l'autre moitié en 2024-25.

En plus des visites d'évaluation, des visites de vérification sont réalisées pour suivre l'amélioration des plans d'amélioration rédigés par les établissements à la suite d'une évaluation.

Les rapports de visite d'évaluation de la qualité en CHSLD sont déposés sur le site Internet du MSSS (<http://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/visites-evaluation/>) et sur le site Internet des établissements.

RI-RTF :

Aucune visite d'évaluation n'a été réalisée en RI-RTF en 2022-2023, compte tenu des suspenses des visites liées à la COVID-19 et de la révision de ce processus de visite.

Il est prévu de reprendre les visites en 2023-2024.

Les rapports de visite en RI-RTF sont déposés sur le site Internet du MSSS à l'adresse suivante : <http://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/visites-evaluation/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 213

La liste des visites surprises effectuées par la ministre responsable des Aînés depuis le 1^{er} avril 2021 :

- a) Établissements visités ;
- b) Date et heure de la visite ;
- c) Personnes rencontrées ;
- d) Personnel de cabinet qui accompagnait la ministre ;
- e) Personnel du ministère qui accompagnait la ministre ;
- f) Frais de déplacement de la ministre et des membres de son personnel de cabinet ;
- g) Observations effectuées par la ministre et son personnel ;
- h) Correctifs apportés par l'établissement à la suite de la visite surprise de la ministre.

RÉPONSE NO 213

Aucune visite surprise n'a été effectuée par la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants et par la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés depuis le 1^{er} avril 2021.

Entre le 20 octobre 2022 et le 28 février 2023, la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés a visité le CHSLD de Wendake (18 janvier 2023).

QUESTION NO 214

Sommes allouées au maintien d'actifs dans les CHSLD, par région, en 2022-2023, et prévisions pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 214

Les montants alloués annuellement en CHSLD, comprennent les enveloppes de maintien des actifs immobiliers, de résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers et de rénovation fonctionnelle mineure (en CHSLD publics et privés conventionnés).

Les montants sont présentés **par région** dans les annexes ci-jointes.

Les sommes allouées aux CHSLD privés conventionnés par région ne sont pas disponibles.

Pour 2022-2023, les données ne sont pas disponibles.



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre intégré de santé et services sociaux du Bas-Saint-Laurent (1104-5119)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11045119	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	8 670 150	0	3 997 163	3 653 351
	Total	8 670 150	0	3 997 163	3 653 351



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean (1104-5127)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11045127	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	12 907 540	0	6 027 055	4 500 000
23182884	CENTRE D'HÉBERGEMENT ST-FRANÇOIS INC.	149 693	0	0	262 887
Total		13 057 233	0	6 027 055	4 762 887

PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Capitale-Nationale (1104-5135)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11045135	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	16 534 139	0	6 541 443	11 798 969
12409991	HÔPITAL JEFFERY HALE - SAINT BRIGID'S	665 470	0	252 999	0
13027073	CENTRE D'HÉBERGEMENT DU BOISÉ LTÉE	134 146	0	0	255 155
51230175	GROUPE CHAMPLAIN INC. (DES MONTAGNES)	0	0	0	405 928
27508456	CENTRE D'HEBERGEMENT ST-JEAN-EUDES INC.	0	0	0	386 598
Total		17 333 755	0	6 794 442	12 846 649



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre hospitalier universitaire de Québec - Université Laval (1104-5051)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11045051	CHU DE QUÉBEC - UL	19 187 820	0	10 499 799	0
	Total	19 187 820	0	10 499 799	0



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Institut universitaire de cardiologie et pneumologie de Québec - Université Laval (1362-3616)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
13623616	IUCPQ - UL	3 764 739	0	2 102 875	0
		Total	3 764 739	2 102 875	0



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Mauricie et Centre-du-Québec (1104-5143)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11045143	CIUSSS DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC	15 365 304	0	6 755 468	10 036 082
	Total	15 365 304	0	6 755 468	10 036 082



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de l'Estrie (1104-5150)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11045150	CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS	13 905 480	0	7 219 394	8 806 701
12536637	CRDITED DE L'ESTRIE	356 296	0	199 016	0
51233104	GROUPE CHAMPLAIN INC. (ROSE BLANCHE)	0	0	0	231 959
13818596	CSSS - INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE SHERBROOKE	3 167 684	0	208 320	0
Total		17 429 459	0	7 626 730	9 038 660



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de l'Ouest de l'Île-de-Montréal (1104-5168)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11045168	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	7 334 054	0	2 468 303	5 454 897
13727060	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGLAS	2 290 433	0	1 279 370	0
11084464	CENTRE DE SOINS PROLONGÉS GRÂCE DART	483 742	0	0	0
12745725	CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	1 967 214	0	1 098 829	0
Total		12 075 443	0	4 846 503	5 454 897

PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du Centre-Ouest de l'Île-de-Montréal (1104-5176)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11045176	CIUSSS DU CENTRE-OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	1 142 016	0	207 356	4 465 206
12685608	L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B.	7 594 312	0	4 241 965	0
12582292	CENTRE MIRIAM	69 440	0	38 787	0
13793781	CHSLD JUIF DE MONTRÉAL	626 567	0	0	0
13469796	HÔPITAL MONT SINAÏ	225 015	0	125 687	0
13146477	LA CORPORATION DU CENTRE HOSP. GÉRIATRIQUE MAIMONIDES	642 257	0	0	0
11168606	CENTRE DE RÉADAPTATION LETHBRIDGE-LAYTON-MACKAY	955 032	0	533 454	0
Total		11 254 640	0	5 147 249	4 465 206

PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du Centre-Sud de l'Île-de-Montréal (1104-5184)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11045184	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	18 447 369	0	6 982 232	11 412 371
12892303	L'HÔPITAL CHINOIS DE MONTRÉAL (1963)	282 003	0	0	0
11044815	VIGI SANTÉ LTÉE - ASSS06	269 327	0	0	579 897
11044682	GROUPE CHAMPLAIN INC. - ASSS06	305 018	0	0	1 082 474
12453676	CLINIQUE COMMUNAUTAIRE DE POINTE ST-CHARLES	76 897	0	42 953	0
11042603	GROUPE ROY SANTE INC. (CHSLD St-Georges)	0	0	0	1 005 155
Total		19 380 614	0	7 025 184	14 079 897

PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du Nord de l'Île-de-Montréal (1104-5192)

Montant (\$) par catégorie d'enveloppe					
Code	Établissement	Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11045192	CIUSSS DU NORD-DE-L'ILE-DE-MONTRÉAL	11 968 023	0	4 724 006	7 121 134
13000732	LES CÈDRES-CENTRE D'ACCUEIL POUR PERSO	0	0	0	123 711
Total		11 968 023	0	4 724 006	7 244 845



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de l'Est de l'Île-de-Montréal (1104-5200)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11045200	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	13 610 655	0	5 780 938	9 440 722
12420774	HÔPITAL SANTA CABRINI	1 535 149	0	857 490	0
Total		15 145 804	0	6 638 428	9 440 722



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Institut National de psychiatrie légale Philippe-Pinel (1279-7577)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
12797577	INSTITUT NATIONAL DE PSYCHIATRIE LÉGALE PHILIPPE-PINEL	1 086 844	0	607 080	0
		Total 1 086 844	0	607 080	0



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Institut de Cardiologie de Montréal (1243-1656)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
12431656	INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL	2 205 971	0	1 232 192	0
	Total	2 205 971	0	1 232 192	0



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (1104-2918)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe				
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)	Enveloppe entente partenariat public-privé (catégorie #61)
11042918	CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	2 988 240	0	4 778 383	0	
11042918	Entente PPP CRCHUM 2022-2023 = 3 250 520 \$; CHUM 2022-2023 = 6 122 088 \$					9 372 608
	Montant total des autorisations d'emprunt*	2 988 240		4 778 383		9 372 608



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre Universitaire de Santé McGill (1259-9213)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe				
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)	Enveloppe entente partenariat public-privé (catégorie #61)
12599213	CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL	8 313 911	0	7 136 938	518 041	
12599213	Entente PPP 2022-2023					5 796 400
	Total	8 313 911	0	7 136 938	518 041	5 796 400



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre Hospitalier universitaire Sainte-Justine (1269-4659)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
12694659	CHU SAINTE-JUSTINE	8 879 376	0	4 959 765	0
		Total	8 879 376	0	4 959 765
					0



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre intégré de santé et services sociaux de l'Outaouais (1104-5218)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11045218	CISSS DE L'OUTAOUAIS	7 962 668	0	3 483 142	4 318 299
11044682	GROUPE CHAMPLAIN INC. - R07	184 546	0	0	390 464
11044815	VIGI SANTÉ LTÉE - ASSS07	184 447	0	0	371 134
	Total	8 331 661	0	3 483 142	5 079 897



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (1104-5226)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11045226	CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	7 212 555	0	3 100 001	2 586 340
	Total	7 212 555	0	3 100 001	2 586 340



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (1104-5234)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11045234	CISSS DE LA CÔTE-NORD	7 741 116	0	3 777 305	1 844 072
	Total	7 741 116	0	3 777 305	1 844 072



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre local de services communautaires Naskapi (1104-3866)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11043866	CLSC NASKAPI	84 671	0	25 978	0
Total		84 671	0	25 978	0



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie James (1104-2686)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11042686	CRSSS DE LA BAIE-JAMES	1 064 712	0	586 271	181 701
	Total	1 064 712	0	586 271	181 701



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie (1104-5242)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11045242	CISSS DE LA GASPÉSIE	5 297 184	0	2 171 833	1 712 629
	Total	5 297 184	0	2 171 833	1 712 629



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles (1104-4088)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe				
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Priorités ministérielles (PM) (catégorie # 75)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11044088	CISSS DES ÎLES	1 280 012	1 019 988	0	714 978	363 402
	Total	1 280 012	1 019 988	0	714 978	363 402
	Total Catégorie #60 et #75 =	2 300 000				

PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre intégré de santé et services sociaux de Chaudière-Appalaches (1104-5333)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11045333	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	11 032 411	0	4 369 887	5 876 289
11043874	CHSLD CHANOINE-AUDET INC.	168 549	0	0	371 134
13317037	PAVILLON BELLEVUE INC.	128 390	0	0	220 361
	Total	11 329 351	0	4 369 887	6 467 784



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre intégré de santé et services sociaux de Laval (1104-5267)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11045267	CISSS DE LAVAL	5 892 245	0	2 555 577	2 984 536
11097029	HÔPITAL JUIF DE RÉADAPTATION	616 921	0	344 595	0
12825188	RÉSIDENCE RIVIERA INC.	225 771	0	0	494 845
11044815	VIGI SANTÉ LTÉE - ASSS13	240 868	0	0	494 845
Total		6 975 806	0	2 900 171	3 974 227

PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre intégré de santé et services sociaux de Lanaudière (1104-5275)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11045275	CISSS DE LANAUDIÈRE	9 016 146	0	3 940 247	5 331 186
11043791	CHSLD DE LA CÔTE BOISÉE INC.	262 939	0	0	541 237
11044682	GROUPE CHAMPLAIN INC. - ASSS14	137 468	0	0	282 216
11044815	VIGI SANTÉ LTÉE - ASSS14	193 189	0	0	382 732
Total		9 609 743	0	3 940 247	6 537 371

PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre intégré de santé et services sociaux des Laurentides (1104-5283)

Montant (\$) par catégorie d'enveloppe					
Code	Établissement	Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11045283	CISSS DES LAURENTIDES	9 866 123	0	4 536 913	6 846 649
12704573	LA RÉSIDENCE DE LACHUTE	65 326	0	0	0
11043692	9040-9764 QUÉBEC INC.	272 586	0	0	0
51223303	GRUPE CHAMPLAIN INC. (DE-LA-VILLA-SOLEIL	0	0	0	649 485
11044815	VIGI SANTÉ LTÉE - ASSS15	137 695	0	0	293 814
Total		10 341 730	0	4 536 913	7 789 948



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (1104-5317)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11045317	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	5 209 131	0	2 095 604	3 923 969
12363412	CSSS DU HAUT-SAINT-LAURENT	446 141	0	128 006	0
Total		5 655 272	0	2 223 610	3 923 969



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Centre (1104-5291)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11045291	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	6 202 228	0	2 648 684	3 417 526
16802704	CONSEIL DES MOHAWKS DE KAHNAWAKE	198 854	0	111 074	185 567
11044682	GROUPE CHAMPLAIN INC. - ASSS16	131 030	0	0	293 814
11044815	VIGI SANTÉ LTÉE - ASSS16	130 984	0	0	255 155
Total		6 663 097	0	2 759 758	4 152 062



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (1104-5309)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
11045309	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	10 976 817	0	4 316 873	7 863 402
	Total	10 976 817	0	4 316 873	7 863 402



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Régie régionale de santé et de services sociaux du Nunavik (1466-5293)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
14665293	RRSSS DU NUNAVIK	526 829	0	294 272	0
18456327	CENTRE DE SANTÉ INUULITSIVIK	2 908 933	0	1 607 737	30 928
12730628	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	3 144 090	0	1 756 199	77 320
	Total	6 579 852	0	3 658 207	108 247



PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES (PCFI)

Allocation des enveloppes de maintien des actifs et de rénovation fonctionnelle mineure 2022-2023

Conseil Cri de la Santé et des services sociaux de la Baie-James (1625-8899)

Code	Établissement	Montant (\$) par catégorie d'enveloppe			
		Maintien des actifs immobiliers (catégorie# 60)	Résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (catégorie # 68)	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD (catégorie #64)	RFM en CHSLD (catégorie # 65)
16258899	CCSSS DE LA BAIE JAMES	2 749 098	0	1 535 567	27 062
	Total	2 749 098	0	1 535 567	27 062

QUESTION NO 215

Nombre de résidences privées pour aînés, par région et au total, et nombre de lits dans chacune.

RÉPONSE NO 215

Répartition du nombre de résidences privées pour aînés (RPA) et du nombre d'unités locatives par région.

Répartition des RPA au 31 mars 2023		
Région	Nombre de RPA	Nombre d'unités locatives
01-Bas-Saint-Laurent	109	4753
02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	82	5024
03-Capitale-Nationale	134	16449
04-Mauricie-Centre-du-Québec	150	11581
05-Estrie	98	9415
06-Montréal	189	26819
07-Outaouais	57	4479
08-Abitibi-Témiscamingue	33	1970
09-Côte-Nord	6	646
10-Nord-du-Québec	3	72
11-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	40	1098
12-Chaudière-Appalaches	147	9079
13-Laval	45	8249
14-Lanaudière	98	8329
15-Laurentides	88	7273
16-Montérégie	211	22492
Ensemble des régions	1 490	137 728

Source : RRPA-K10

QUESTION NO 216

Nombre de résidences privées pour aînés ayant obtenu leur certification par rapport au nombre total de résidences inscrites au registre des résidences pour personnes âgées, et ce, par région, au 31 mars 2023.

RÉPONSE NO 216

Depuis mars 2013, tous les exploitants de résidences privées pour aînés (RPA) doivent obtenir, avant d’accueillir leur premier résident, une attestation temporaire de conformité pour opérer leur résidence.

État de certification des RPA au 31 mars 2023			
Régions	Certifiées ou en processus de renouvellement	Attestation temporaire de conformité	Nombre de RPA
01-Bas-Saint-Laurent	109	0	109
02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	82	0	82
03-Capitale-Nationale	131	3	134
04-Mauricie-Centre-du-Québec	150	0	150
05-Estrie	97	1	98
06-Montréal	174	15	189
07-Outaouais	54	3	57
08-Abitibi-Témiscamingue	33	0	33
09-Côte-Nord	5	1	6
10-Nord-du-Québec	3	0	3
11-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	38	2	40
12-Chaudière-Appalaches	146	1	147
13-Laval	45	0	45
14-Lanaudière	94	4	98
15-Laurentides	84	4	88
16-Montérégie	208	3	211
Ensemble des régions	1 453	37	1 490

Source : RRPA K-10.

QUESTION NO 217

Nombre de résidences ayant perdu leur certification en 2022-2023, demandé leur retrait ou n'ayant pas fait de demande de renouvellement.

.....

RÉPONSE NO 217

106 résidences privées pour aînés ont été fermées au registre au cours de l'année financière 2022-2023 (données en date du 28 février 2023).

QUESTION NO 218

État de situation à propos des résidences privées pour aînés qui n'ont pas encore reçu leur certification.

.....

RÉPONSE NO 218

Au 31 mars 2023, 37 résidences privées pour aînés ont une attestation temporaire de conformité et sont en processus pour obtenir un premier certificat de conformité.

QUESTION NO 219

Plan de services intégrés pour les personnes âgées : état de situation par catégorie d'action, travaux effectués, mesures mises en place et dépenses engagées en 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 219

La réponse à cette question est fournie à la question n° 27 des questions particulières « Aînés » de l'Opposition officielle.

QUESTION NO 220

Nombre et proportion des RPA munies de gicleurs (en totalité et en partie).

.....

RÉPONSE NO 220

Au 28 février 2023, il y a 1 500 résidences privées pour aînés (RPA). Parmi celles-ci, 1080 (72,00 %) sont munies de gicleurs :

- 1 004 RPA giclées (66,93 %);
- 76 RPA partiellement giclées (5,07 %).

QUESTION NO 221

Nombre et proportion des CHSLD munis de gicleurs (en totalité et en partie).

.....

RÉPONSE NO 221

La réponse est fournie à la question no 202 des questions particulières de l’Opposition officielle.

QUESTION NO 222

Nombre et proportion des RI/RTF munies de gicleurs (en totalité et en partie).

RÉPONSE NO 222

Les ressources de type familiales ne sont pas assujetties aux exigences de la Régie du bâtiment, conséquemment elles ne sont pas visées par l'exigence de gicleurs.

Pour les ressources intermédiaires, l'exigence d'avoir un bâtiment giclé dépendra de l'usage du bâtiment et de l'année de construction de ce dernier. De plus, le propriétaire du bâtiment fera un choix d'affaires qui aura une incidence sur la présence de l'exigence ou non au moment de la signature de son entente spécifique/particulière avec l'établissement public.

Conséquemment, en fonction du niveau de risque associé à la perte d'autonomie des usagers confiés à la ressource, le bâtiment devrait être classé "Résidence supervisée", B2 ou B3, selon l'année de construction ou de transformation et la grosseur du bâtiment.

Il est également possible de changer l'usage du bâtiment en partie seulement (ex. : 1 étage ou une aile d'un bâtiment) et donc gicler en partie seulement. Si des agrandissements au bâtiment ont eu lieu au fil des années, il est possible, selon la réglementation en vigueur, que le propriétaire ne soit pas obligé de gicler et pourrait choisir de le faire pour la partie agrandie; comme c'était souvent le cas en résidence privée pour aînés (RPA) par le passé (avant l'obligation de gicler).

L'information est disponible pour les ressources intermédiaires uniquement.

Nombre et proportion de ressources intermédiaires munies de gicleurs

	Nombre de RI	Proportion (%)
Giclée entièrement	339	19,3
Giclée en partie	42	2,4
Non giclée	1 176	67,0
À déterminer	195	11,1
Non disponible	4	0,2
Ensemble des RI	1 756	100,0
Source : Banque de données sur les RI-RTF (R29) au 28 fév. 2023		

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 223

Sommes octroyées aux résidences, aux CHSLD et aux RI-RTF pour l'installation de gicleurs, en 2022-2023, et prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 223

Les informations ne sont pas disponibles pour les CHSLD et les RI-RTF.

Pour ce qui est de la situation des résidences privées pour aînés (RPA), la réponse est fournie à la question n° 114 des questions particulières du volet « Aînés et proches aidants » de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 224

Détail du programme d'aide financière pour les gicleurs dans les résidences privées pour aînés.

RÉPONSE NO 224

- Nombre de résidences privées pour aînés (RPA) qui sont actuellement dotées d’un système de gicleurs en date du 31 mars 2023 : 1 004
- Nombre de RPA giclées par le programme en date du 31 mars 2023 : 285
- Montant versé aux RPA en date du 31 mars 2023 : 86,65 M \$
- Budget prévu pour l’ensemble du programme d’aide : 212,67 M\$.

Bilan au 31 mars 2023*

Région	Demandes d'admissibilité	Admissibilité confirmée	Demandes de subvention	Estimé des travaux
1	61	58	45	10 123 473 \$
2	33	33	25	9 276 469 \$
3	58	58	38	22 666 342 \$
4	73	70	42	16 449 054 \$
5	33	32	18	5 006 395 \$
6	46	45	27	29 906 943 \$
7	14	10	4	3 770 088 \$
8	14	13	6	2 192 669 \$
9	3	3	2	1 121 581 \$
10	2	2	2	353 088 \$
11	17	14	6	1 394 817 \$
12	85	77	55	18 354 209 \$
13	12	11	7	3 593 544 \$
14	38	34	24	4 451 936 \$
15	28	25	14	3 422 885 \$
16	172	67	50	12 071 430 \$
Total	589	552	365	144 154 923 \$

*Note : Dans le présent tableau, les données diffèrent des années antérieures, car elles prennent en compte les RPA qui ont cessé leurs activités depuis 2015.

QUESTION NO 225

- Coûts d’immobilisation et d’opération moyens estimés par jour :
- a) D’un lit en CHSLD ;
 - b) D’un lit de courte durée ;
 - c) D’un lit en ressource intermédiaire ;
 - d) D’un lit en ressource de type familial ;
 - e) D’un lit en centre de réadaptation ;
 - f) D’un bloc opératoire, par heure

RÉPONSE NO 225

Les coûts d’exploitation moyens estimés présentés ci-dessous représentent le résultat de l’ensemble des coûts hospitaliers admissibles divisé par le nombre de jours-présence ou le nombre d’heures-présence, le cas échéant.

Ces coûts excluent la rémunération des médecins et des autres professionnels rémunérés par la Régie de l’assurance maladie du Québec.

Coût moyen estimé par jour pour un lit

Type de ressources ¹	2021-2022
Centre d'hébergement de longue durée (CHSLD)	374 \$
Courte durée ²	1 189 \$
Ressource intermédiaire (RI)	111 \$
Ressource de type familial (RTF)	60 \$
Centre de réadaptation (CR)	1 412 \$
Bloc opératoire par heure	1 852 \$

Sources : Rapports financiers annuels audités AS-471 et contour financier.

¹ Les tarifs excluent l’impact des mesures temporaires liées à la pandémie de COVID-19, le cas échéant.

² Le coût d’un lit de courte durée a été indexé au taux de 2.30 % pour l’année 2020-2021 et au taux de 2.16 % pour l’année 2021-2022.

QUESTION NO 226

Nombre d'hospitalisations de courtes durées chez les personnes âgées en 2021-2022 et 2022-2023, sur la base de diagnostics principaux et secondaires.

RÉPONSE NO 226

La réponse à cette question est fournie à la question n° 313 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 227

Nombre de lits (courte et longue durée) permis pour chacun des Centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés par région et au total au 31 mars 2023.

RÉPONSE NO 227

Nombre de lits des centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés au 2 mars 2023

RSS	CODE	NOM	Lits de santé physique	Lits de gériatrie	Lits de psychiatrie	Lits de néonatalogie	Lits d'hôtellerie	Total
1	11045119	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	551	25	55	5		636
Total pour la région du Bas-Saint-Laurent			551	25	55	5		636
2	11045127	CIUSSS DU SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN	672	75	99	22	21	889
Total pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean			672	75	99	22	21	889
3	11045051	CHU DE QUÉBEC – UL	1 258			56		1 314
3	11045135	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	81	63	37		63	244
3	12409991	HÔPITAL JEFFERY HALE - SAINT BRIGID'S		31				31
3	13623616	IUCPQ – UL	338					338
3	16322059	LA MAISON MICHEL SARRAZIN	15					15
Total pour la région de la Capitale-Nationale			1 692	94	37	56	63	1 942
4	11045143	CIUSSS DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC	888	108	122	25		1 143
Total pour la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec			888	108	122	25		1 143
5	11045150	CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS	863	24	133	20		1 040
5	13818596	CSSS - INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE SHERBROOKE		64				64
Total pour la région de l'Energie			863	88	133	20		1 104

RSS	CODE	NOM	Lits de santé physique	Lits de gériatrie	Lits de psychiatrie	Lits de néonatalogie	Lits d'hôtellerie	Total
6	11042918	CHUM	884		38	10		932
6	11045168	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	344		31	34		409
6	11045176	CIUSSS DU CENTRE-OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	146					146
6	11045184	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	621	106	38			765
6	11045192	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	666	73	119			858
6	11045200	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	556	26		20		602
6	12420774	HÔPITAL SANTA CABRINI	305	18				323
6	12431656	ICM	153					153
6	12452645	HÔP. MARIE-CLARAC DES SOEURS DE CHARITÉ DE STE-MARIE	228					228
6	12599213	CUSM	882		54	52		988
6	12685608	L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS	516	28	48			592
6	12694659	CHU SAINTE-JUSTINE	333		19	65		417
6	12745725	CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	224	24	29			277
6	13388905	CENTRE MÉTROPOLITAIN DE CHIRURGIE PLASTIQUE INC.	17					17
6	13469796	HÔPITAL MONT-SINAI	65					65
6	13506472	HÔPITAL SHRINERS POUR ENFANTS (QUÉBEC) INC..	22					22
6	29732187	VILLA MEDICA INC.	207					207
Total pour la région de Montréal			6 169	275	376	181		7 001
7	11045218	CISSS DE L'OUTAOUAIS	505	35	126	37		703
Total pour la région de l'Outaouais			505	35	126	37		703
8	11045226	CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	323	12	77	8		420
Total pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue			323	12	77	8	0	420
9	11045234	CISSS DE LA CÔTE-NORD	165	29	33			227
Total pour la région de la Côte-Nord			165	29	33	0	0	227
10	11042686	CRSSS DE LA BAIE-JAMES	38					38
Total pour la région du Nord-du-Québec			38	0	0	0	0	38
11	11044088	CISSS DES ÎLES	26		4			30
11	11045242	CISSS DE LA GASPÉSIE	183	18	25			226

RSS	CODE	NOM	Lits de santé physique	Lits de gériatrie	Lits de psychiatrie	Lits de néonatalogie	Lits d'hôtellerie	Total
Total pour la région de la Gaspésie-Île-de-la-Madeleine			209	18	29	0	0	256
12	11045333	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	529	38	123			690
Total pour la région de Chaudière-Appalaches			529	38	123	0	0	690
13	11045267	CISSS DE LAVAL	538		51			589
13	11097029	HOPITAL JUIF DE READAPTATION	132					132
Total pour la région de Laval			670	0	51	0	0	721
14	11045275	CISSS DE LANAUDIÈRE	486	49	92	10		637
Total pour la région de Lanaudière			486	49	92	10	0	637
15	11045283	CISSS DES LAURENTIDES	827	26	239	15		1 107
Total pour la région des Laurentides			827	26	239	15	0	1 107
16	11045291	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	893	20	48			961
16	11045309	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	745	55	92			892
16	11045317	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	398	29	63	9		499
16	12363412	CSSS DU HAUT-SAINT-LAURENT	42					42
16	16802704	CONSEIL DES MOHAWKS DE KAHNAWAKE	15					15
Total pour la région de la Montérégie			2 093	104	203	9	0	2 409
17	12730628	CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA	15				22	37
17	18456327	CENTRE DE SANTE INUULITSIVIK	17					17
Total pour la région du Nunavik			32	0	0	0	22	54
18	16258899	CCSSS DE LA BAIE JAMES						0
Total pour la région des Terres-Cries-de-la-Baie-James			0	0	0	0	0	0
Total			16 712	976	1 795	388	106	19 977

Source : Les données sont extraites du répertoire des établissements M03 au 2 mars 2023.

QUESTION NO 228

Répartition des sommes allouées au programme « Soutien à l'autonomie des personnes âgées » pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 228

Voici l'information demandée pour l'année 2021-2022 :

SOUTIEN À L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGÉES

Région	2021-2022
RSS 01 Bas-Saint-Laurent	167 584 782 \$
RSS 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	164 198 737 \$
RSS 03 Capitale Nationale	457 390 107 \$
RSS 04 Mauricie et Centre-du-Québec	379 516 008 \$
RSS 05 Estrie	320 374 867 \$
RSS 06 Montréal	1 491 620 333 \$
RSS 07 Outaouais	208 877 498 \$
RSS 08 Abitibi-Témiscamingue	126 084 869 \$
RSS 09 Côte-Nord	89 253 658 \$
RSS 10 Nord-du-Québec	10 400 731 \$
RSS 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	85 681 895 \$
RSS 12 Chaudière-Appalaches	275 463 467 \$
RSS 13 Laval	231 394 176 \$
RSS 14 Lanaudière	266 833 744 \$
RSS 15 Laurentides	300 295 178 \$
RSS 16 Montérégie	756 010 747 \$
RSS 17 Nunavik	11 058 880 \$
RSS 18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	7 081 201 \$
GRAND TOTAL	5 349 120 878 \$

Source : contour financier excluant les dépenses liées à la COVID-19.

Les données financières 2022-2023 ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 229

Organismes communautaires soutenus dans les catégories du Programme-service « Perte d'autonomie liée au vieillissement » (PALV) en 2022-2023.

RÉPONSE NO 229

La réponse à cette question est fournie à la question n° 316 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 230

Évolution du nombre d’heures en Soutien à domicile pour les aînés depuis 2017-2018, par année, par région et pour l’ensemble du Québec.

RÉPONSE NO 230

Nombre d’heures en soutien à domicile (SAD) pour le programme-services Soutien à l’autonomie des personnes âgées (SAPA).

Portrait cumulatif des heures en soutien à domicile pour le programme-services Soutien à l’autonomie des personnes âgées (SAPA), par région, à la période P13 – 2021-2022

Région / Établissement	Nbre d'heures
01 - Bas-Saint-Laurent	373 296
02 - Saguenay Lac-Saint-Jean	303 637
03 - Capitale-Nationale	1 709 764
04 - Mauricie et Centre-du-Québec	1 142 959
05 - Estrie	847 395
06 - Montréal	4 304 626
07 - Outaouais	1 059 942
08 - Abitibi-Témiscamingue	328 080
09 - Côte-Nord	265 668
10 - Nord-du-Québec	20 312
11 - Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	461 279
12 - Chaudière-Appalaches	808 039
13 - Laval	696 174
14 - Lanaudière	1 012 989
15 - Laurentides	799 852
16 - Montérégie	3 169 131
Total	17 303 144

Source : Tableau de bord ministériel/GESTRED 10554
Les données 2022-2023 ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 231

Tableau indiquant le nombre d’usagers, le nombre d’interventions et le nombre d’heures de service en soutien à domicile, pour les aînés, par établissement pour 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

RÉPONSE NO 231

Les données 2022-2023 ne sont pas disponibles.

Soutien à domicile - SAPA	Nombre d'usagers	Nombre d'interventions	Nombre d'heures (incluant CES)
Établissements	2021-2022	2021-2022	2021-2022
	P13	P13	P13
CISSS du Bas-Saint-Laurent	6 300	472 471	373 296
CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	6 461	285 261	303 637
CIUSSS de la Capitale-Nationale	15 206	2 336 371	1 709 764
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	15 985	1 925 953	1 142 959
CIUSSS de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de sherbrooke	12 309	967 062	847 395
CIUSSS de l'Ouest-de-l'île-de-Montréal	8 793	809 083	757 689
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal	10 469	701 242	1 005 020
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal	5 706	596 654	462 547
CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal	11 877	1 230 678	880 709
CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal	13 987	1 426 775	1 191 036
CLINIQUE COMMUNAUTAIRE DE POINTE ST-CHARLES	272	16 688	7 625
CISSS de l'Outaouais	7 477	269 022	1 059 942
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	3 673	421 791	328 080
CISSS de la Côte-Nord	2 890	221 643	265 668
10 Nord-du-Québec	365	33 517	20 312
CISSS des Îles	292	47 977	59 072
CISSS de la Gaspésie	3 326	282 245	402 207
CISSS de Chaudière-Appalaches	7 734	838 436	808 039
CISSS de Laval	12 602	762 274	696 174
CISSS de Lanaudière	11 184	1 382 180	1 012 989
CISSS des Laurentides	13 104	1 029 721	799 852
CISSS de Montérégie-Centre	7 703	575 774	564 232
CISSS de Montérégie-Est	10 333	1 414 908	1 230 103
CISSS de Montérégie-Ouest	6 288	307 403	1 374 796
Ensemble du Québec	194 336	18 355 129	17 303 144

Source: I-CLSC et GESTRED 10554

QUESTION NO 232

Évolution des heures travaillées en soutien à domicile pour les aînés depuis 2018, ventilée par année civile.

RÉPONSE NO 232

Les heures travaillées sont disponibles dans les rapports financiers annuels des établissements. Les rapports pour l'année financière 2022-2023 ne sont pas disponibles actuellement.

Pour l'année financière 2021-2022, il y a eu 21 078 938 heures travaillées en soutien à domicile (SAD) dans le réseau public de santé et de services sociaux. Ces heures travaillées sont réalisées auprès de toutes les clientèles desservies en SAD, quel que soit leur âge ou la nature de leurs incapacités. Cette donnée ne tient pas compte du nombre d'heures travaillées pour les services achetés auprès des prestataires externes.

Note complémentaire :

- Le soutien à domicile est basé sur les centres d'activité suivants : 6170 : Soins infirmiers à domicile ; 6351 : Inhalothérapie à domicile ; 6531 : Aide à domicile régulière ; 6532 : Aide à domicile continue ; 6561 : Services psychosociaux à domicile ; 6864 : Audiologie et orthophonie à domicile ; 7111 : Nutrition à domicile ; 7161 : Ergothérapie à domicile ; 7162 : Physiothérapie à domicile.

QUESTION NO 233

Tableau indiquant l’évolution des ETC en Soutien à domicile pour les aînés depuis 2018, ventilé par année civile.

RÉPONSE NO 233

Au 31 mars 2022, il y avait 17 103 ressources en soutien à domicile dans le réseau public de santé et de services sociaux. Ces ressources offrent des services auprès de toutes les clientèles desservies en SAD, quel que soit leur âge ou la nature de leurs incapacités.

Cette donnée ne tient pas compte du nombre de ressources pour les services achetés auprès des prestataires externes.

Les données 2022-2023 ne sont pas disponibles.

Source : Tableau de bord, GESTRED 31 800

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 234

Tableau indiquant le nombre de nouvelles ressources embauchées en soutien à domicile dans les établissements depuis le 1^{er} avril 2022, ventilé par établissement, en indiquant le nombre total de ressources, le nombre de nouvelles ressources embauchées et le nombre de postes en affichage ou en dotation.

RÉPONSE NO 234

Les données 2022-2023 ne sont pas disponibles.

Données 2022-2023 P10

Nombre d'ETC par établissement à la période 2022-2023 P10

Établissement	Période courante	P13 de l'année précédente	Variation	% variation
01-CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	730	766	-36	-4.7 %
02-CIUSSS DU SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN	439	469	-30	-6.4 %
03-CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	1,369	1,331	+38	2.9 %
04-CIUSSS DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC	1,315	1,280	+35	2.7 %
05-CIUSSS DE L'ESTRIE - CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE	1,146	1,112	+34	3.1 %
06-CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	1,594	1,474	+120	8.1 %
06-CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	623	760	-138	-18.1 %
06-CIUSSS DU CENTRE-OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	752	771	-19	-2.4 %
06-CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	806	710	+96	13.6 %
06-CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	1,141	1,102	+39	3.6 %
07-CISSS DE L'OUTAOUAIS	528	525	+3	0.6 %
08-CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	296	290	+6	2.2 %
09-CISSS DE LA CÔTE-NORD	214	183	+31	16.9 %
10-CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE-JAMES	43	43	+1	1.6 %
11-CISSS DE LA GASPÉSIE	174	271	-97	-35.7 %
11-CISSS DES ÎLES	40	37	+3	8.1 %
12-CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	878	869	+9	1.1 %
13-CISSS DE LAVAL	946	908	+38	4.2 %
14-CISSS DE LANAUDIÈRE	838	782	+56	7.1 %
15-CISSS DES LAURENTIDES	1,258	1,178	+80	6.8 %
16-CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	697	664	+33	5.0 %
16-CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	869	794	+76	9.5 %
16-CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	852	785	+67	8.5 %
Total	17,549	17,103	+446	2.6 %

Source : GESTRED (formulaire 31800)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 235

Concernant les services d'aide à domicile :

- a) sommes réservées pour l'embauche de personnel supplémentaire dans les CLSC pour offrir des services d'aide à la vie domestique pour les aînés (repas, soins d'hygiène, ménage, etc.) en 2022-2023 et 2023-2024;
- b) nombre de personnel engagé en CLSC depuis le 1^{er} avril 2022 pour offrir des services d'aide à la vie domestique pour les aînés.

RÉPONSE NO 235

a) Il n'y a pas de sommes réservées pour l'embauche de personnel supplémentaire dans les CLSC. Les investissements en soutien à domicile (SAD) servent à augmenter le nombre d'heures de services et le nombre d'utilisateurs en fonction des besoins, sans égard à l'âge ou à la nature des incapacités de ces derniers. En fonction des besoins, les établissements peuvent engager des ressources supplémentaires pour assurer la dispensation des services.

b) Au 31 mars 2022, il y avait 1234 nouvelles ressources embauchées dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, et ce, pour l'ensemble des services de SAD et des utilisateurs, peu importe leur âge ou la nature de leurs incapacités.

Les données 2022-2023 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 236

Concernant les Entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EESAD) :

- a) le budget total en 2022-2023;
- b) le budget ventilé par région en 2022-2023;
- c) le nombre d'interventions au Québec en 2022-2023;
- d) le nombre d'interventions ventilé par région en 2022-2023.

RÉPONSE NO 236

Les données 2022-2023 ne sont pas disponibles.

Dans le cadre du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), les EESAD reconnues ont réalisées 5 256 533 heures de services admissibles en 2021-2022 comparativement à 4 416 892 en 2020-2021 soit plus de 839 641 heures additionnelles.

QUESTION NO 237

Liste des mesures de gériatrie sociale mises en place depuis le 18 octobre 2018 et sommes accordées pour 2022-2023 et 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 237

La réponse à cette question est fournie à la question n° 21 des questions particulières de l'Opposition officielle, volet Aînés.

QUESTION NO 238

Nombre et pourcentage d'établissements qui maintiennent et bonifient l'accessibilité aux personnes recevant des soins palliatifs à domicile aux services de base, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ainsi que le panier de services suivant pour 2021-2022 et 2022-2023 :

- a) Un service téléphonique (avec mise à profit d'Info-Santé) ;
- b) Les services médicaux ;
- c) Les services infirmiers ;
- d) La couverture pharmaceutique avec trousse d'urgence ;
- e) Les services de répit et de dépannage ;
- f) Le matériel et les fournitures pour l'aide à domicile.

RÉPONSE NO 238

Les données ne sont pas disponibles puisqu'elles ne sont pas répertoriées.

QUESTION NO 239

Nombre de lits en soins palliatifs par région sociosanitaire, par établissement et ratio (1 lit pour 10 000 habitants) par région sociosanitaire.

RÉPONSE NO 239

Les données sont seulement disponibles pour la période 6, soit en date du 30 septembre 2022.

Nombre de lits ouverts	2022-2023 (P6 – 30 septembre 2022)			Total	Ratio 1/10 000 hab. ¹
	Centre hospitalier	CHSLD	Maisons soins palliatifs		
01 - CISSS du Bas-Saint-Laurent	4	17	13	34	20
02 - CIUSSS du Saguenay–Lac-St-Jean	4		25	29	28
03 - CIUSSS de la Capitale-Nationale	57	24	28	109	77
04 - CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	20	8	38	66	28
05 - CIUSSS de l’Estrie – CHUS	17	2	26	45	50
06 - CIUSSS de l’Est-de-l’Île-de-Montréal	54		12	66	53
06 - CIUSSS de l’Ouest-de-l’Île-de-Montréal	6		23	29	37
06 - CIUSSS du Centre-Ouest-de-l’Île-de-Montréal	45		12	57	
06 - CIUSSS du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal	30	6		36	32
06 - CIUSSS du Nord-de-l’Île-de-Montréal	56			56	45
07 - CISSS de l’Outaouais	15		28	43	40
08 - CISSS de l’Abitibi-Témiscamingue	2	4	16	22	14
09 - CISSS de la Côte-Nord	4	6	13	23	9
10 - Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James	1			1	4

Nombre de lits ouverts	2022-2023 (P6 – 30 septembre 2022)			Total	Ratio 1/10 000 hab. ¹
	Centre hospitalier	CHSLD	Maisons soins palliatifs		
11 - CISSS de la Gaspésie		7		7	7
11 - CISSS des Îles	1	1		2	1
12 - CISSS de Chaudière-Appalaches	16	18	23	57	44
13 - CISSS de Laval	15		12	27	44
14 - CISSS de Lanaudière	17	16	12	45	54
15 - CISSS des Laurentides	19	12	23	54	65
16 - CISSS de la Montérégie-Centre	13			13	68
16 - CISSS de la Montérégie-Est	11	30	28	69	28
16 - CISSS de la Montérégie-Ouest	8	20	12	40	49
Total général	415	171	344	930	869

QUESTION NO 240

Développement de lits en soins palliatifs en 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 240

Il n'y a pas eu de développement de lits en maisons de soins palliatifs en 2022-2023.

Les données 2023-2024 ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 241

Concernant les équipes médicales intensives à domicile (SIAD), au 31 mars 2023 :

- a) nombre d'équipes déployées par région ;
- b) toute correspondance entre le MSSS et la FMOQ ;
- c) rémunération prévue des médecins qui font partie des équipes SIAD.

RÉPONSE NO 241

a) Le tableau ci-dessous le nombre d'équipes médicales SIAD désignées par région sociosanitaire au 31 mars 2023.

Région	Nombre d'équipe
Bas Saint-Laurent	8
Saguenay – Lac-Saint-Jean	0
Capitale-Nationale	1
Mauricie et Centre-du-Québec	0
Estrie	2
Montréal	3
Outaouais	2
Abitibi-Témiscamingue	0
Côte-Nord	0
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	0
Chaudière-Appalaches	0
Laval	2
Lanaudière	4
Laurentides	2
Montréal	3

b) Aucune correspondance n’a été échangée entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec.

c) Chaque CISSS/CIUSSS dispose d’un nombre maximal de forfaits quotidiens qu’il répartit entre les équipes médicales SIAD de son territoire.

Le médecin faisant partie de l’équipe médicale SIAD peut réclamer un ou plusieurs forfaits quotidiens au montant de 41,40 \$. Le forfait rémunère les activités professionnelles liées à la prestation continue de services médicaux auprès des patients SIAD dont le médecin de l’équipe SIAD a la responsabilité.

Un supplément de 130,20 \$ s'ajoute aux honoraires du médecin pour ses services médicaux lorsqu'il doit se déplacer au domicile du patient pour effectuer la prise en charge du patient ou une évaluation équivalente.

Une rémunération est prévue pour le médecin responsable qui voit à l'organisation et la gestion de l'équipe médicale SIAD. Le médecin peut réclamer un ou plusieurs forfaits de 70,75 \$.

QUESTION NO 242

Sommes dédiées à la formation du personnel en soins palliatifs pour 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 242

Aucune somme n'a été dédiée à la formation du personnel en soins palliatifs en 2022-2023. Pour 2023-2024, les données ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 243

Tous les rapports produits en 2022-2023 concernant les soins de fin de vie, et la possibilité d'étendre l'aide médicale à mourir.

RÉPONSE NO 243

La Commission sur les soins de fin de vie transmet au ministre de la Santé son rapport annuel d'activités, tel qu'exigé par la Loi concernant les soins de fin de vie.

Le rapport pour l'exercice 2021-2022 a été déposé à l'Assemblée nationale le 9 décembre 2022.

QUESTION NO 244

Bilan complet de l'implantation des GMF au 31 mars 2022 (nombre de GMF accrédité par région et au total, nombre de demandes en attente, objectifs d'accréditation d'ici le 31 mars 2023, coûts récurrents et non récurrents, évaluation de la formule, etc.).

.....

RÉPONSE NO 244

La réponse à cette question est fournie à la question n° 49 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 245

Nombre et pourcentage de GMF qui respectent leur entente au 31 mars 2023 :

- a) Quant aux heures d'ouverture ;
- b) Quant au nombre de patients inscrits.

.....

RÉPONSE NO 245

La réponse à cette question est fournie à la question n° 50 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 246

Nombre et pourcentage de GMF qui ont, au 31 mars 2023, un taux d'assiduité de :

- a) 80 % et plus ;
- b) 79 à 79,9 % ;
- c) 78 à 78,9 % ;
- d) 77 à 77,9 % ;
- e) 76 à 76,9 % ;
- f) 75 à 75,9 % ;
- g) 70 à 74,9 % ;
- h) Moins de 70 %

RÉPONSE NO 246

La réponse à cette question est fournie à la question n° 51 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 247

Nombre de lits de longue durée, par région et par établissement, en 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 247

La réponse à cette question est fournie à la question n° 226 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 248

Nombre de lits de courte durée, par région et par établissement, ainsi que par 1000 habitants par région en 2022-2023.

RÉPONSE NO 248

La réponse à cette question est fournie à la question n° 225 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 249

Taux d’occupation des lits dans chacun des établissements du réseau de la santé et des services sociaux par établissement, par région et au total.

RÉPONSE NO 249

Le taux d’occupation des lits dans les hôpitaux est une valeur qui compare le nombre de lits occupés par rapport au nombre de lits disponibles quotidiennement dans chaque installation hospitalière. Cet indicateur varie chaque jour pour chacun des centres hospitaliers de la province.

	Tableau des taux d'occupation par <u>établissement</u> au 27 février 2023	Soins de courte durée (excluant la réadaptation)
Région	Établissement	Taux d'occupation des lits disponibles
1	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	75,8 %
2	CIUSSS DU SAGUENAY — LAC-SAINT-JEAN	73,6 %
3	CHU DE QUÉBEC — UNIVERSITÉ LAVAL	86,0 %
3	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	96,6 %
3	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE CARDIOLOGIE ET DE PNEUMOLOGIE DE QUÉBEC — UNIVERSITÉ LAVAL	88,0 %
4	CIUSSS DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC	83,7 %
5	CIUSSS DE L’ESTRIE — CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE	90,5 %
6	CENTRE HOSPITALIER DE L’UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	77,5 %
6	CIUSSS DE L’OUEST-DE-L’ÎLE-DE-MONTRÉAL	85,5 %
6	CIUSSS DU CENTRE-OUEST-DE-L’ÎLE-DE-MONTRÉAL	86,2 %

	Tableau des taux d'occupation par <u>établissement</u> au 27 février 2023	Soins de courte durée (excluant la réadaptation)
Région	Établissement	Taux d'occupation des lits disponibles
6	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	100 %
6	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	99,6 %
6	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	96,9 %
6	INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL	61,9 %
6	CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL	94,0 %
6	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE SAINTE-JUSTINE	67,3 %
6	INSTITUT PHILIPPE-PINEL DE MONTRÉAL	94,6 %
7	CISSS DE L'OUTAOUAIS	76,9 %
8	CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	79,8 %
9	CISSS DE LA CÔTE-NORD	63,1 %
11	CISSS DES ÎLES	63,3 %
11	CISSS DE LA GASPÉSIE	75,1 %
12	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	76,5 %
13	CISSS DE LAVAL	110 %
14	CISSS DE LANAUDIÈRE	84,3 %
15	CISSS DES LAURENTIDES	87,7 %
16	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	86,8 %
16	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	89,3 %
16	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-ouest	84,7 %
	Ensemble du Québec	84,0 %

Source: Infogestion

Données en date du 27 février 2023.

*Les données d’occupation des lits pour les régions 10, 17 et 18 ne sont pas saisies par les établissements.

QUESTION NO 250

Coût par jour pour chacun des types de lits (ou places) du réseau de la santé et des services sociaux (lits de courte durée dans un CH, places en RI, places en RTF, lits en réadaptation, places en Centre jeunesse, etc.) en 2022-2023.

RÉPONSE NO 250

Les coûts d'exploitation moyens estimés mentionnés ci-dessous représentent le résultat de l'ensemble des coûts admissibles divisé par le nombre de jours-présence ou le nombre d'heures-présence, le cas échéant. Ces coûts excluent la rémunération des médecins et des autres professionnels rémunérés par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Coût moyen estimé par jour pour un lit en 2021-2022

Type de ressources ¹	2021-2022
Courte durée ²	1 189 \$
Ressource intermédiaire (RI)	111 \$
Ressource de type familial (RTF)	60 \$
Centre de réadaptation (CR)	1 412 \$
Centre jeunesse	859 \$

Sources : rapport financier annuels audités AS-471 et contour financier.

¹ Les tarifs excluent l'impact des mesures temporaires liées à la pandémie de COVID-19.

² Le coût d'un lit de courte durée a été indexé au taux de 2.3 % pour l'année 2020-2021, et au taux de 2.16 % pour l'année 2021-2022.

Les données pour l'année financière 2022-2023 ne sont pas encore disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 251

Montant payé par des centres hospitaliers à des cliniques privées avec médecins non participants pour des soins donnés à des clients de ces cliniques privées :

- a) Montant total pour le Québec ;
- b) Montant payé par établissement.

RÉPONSE NO 251

Cette information n'est pas disponible au ministère de la Santé et des services Sociaux, car les ententes sont conclues par les établissements.

QUESTION NO 252

Liste des établissements ayant signé des ententes avec des cliniques privées de chirurgie ou d'ophtalmologie et le nom des cliniques concernées, ainsi que les sommes versées aux cliniques. Sommes spécifiques pour les frais d'administration.

.....

RÉPONSE NO 252

La réponse à cette question est fournie à la question n° 73 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 253

Nombre et liste détaillée des nouveaux permis de cliniques de radiologie octroyés en 2022-2023.

RÉPONSE NO 253

Clinique Radiomédic (Place Viau) (11276) – Valide à partir du 12 octobre 2022
7600, boulevard Viau, local RP-341
Saint-Léonard (Québec) H1S 2P3

Lacroix Chirurgie Privée Montréal (11617) – Valide à partir du 7 février 2023
1500, rue Montgolfier, 2^e étage
Laval (Québec) H7T 0A2

QUESTION NO 254

Le nombre de demandes reçues de nouveaux permis de clinique de radiologie en 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 254

Onze demandes de nouveaux permis de clinique de radiologie ont été reçues en 2022-2023 soit :

Région	Nombre
04	1
05	1
06	4
12	1
14	2
15	1
16	1
Total	11

QUESTION NO 255

Le nombre de renouvellements de permis émis et la liste des cliniques de radiologie ayant obtenu un renouvellement de permis en 2022-2023.

RÉPONSE NO 255

Pour la période 2022-2023, 45 cliniques de radiologie ont obtenu un renouvellement de permis.

La liste est fournie dans le tableau suivant :

N° de permis	Cliniques de radiologie ayant obtenu un renouvellement de permis en 2022-2023
11256	Radiologie Delson - Groupe UnImage
11064	Clinique de radiologie Viau
11039	Léger radiologie
11050	RADIMÉD - Pierrefonds
11257	Clinix Mesnil
11254	IRM Québec Place de la Cité
11255	Le Centre de résonance magnétique de la Vallée de l'Outaouais
11201	RadiologiX Fleury
11083	Imagix - Radiologie Brossard
11008	Clinix Imagerie et intervention de la Cité
11085	Clinique radiologique du Haut-Richelieu
11224	Radiologie P.B. Beloeil-St-Hilaire
11604	Clinique radiologique de la Capitale - Succursale de l'Hôtrière
11067	RADIMÉD West Island
11247	IRM Sud-Ouest
11090	Radiologie P.B. St-Bruno St-Basile
11139	Imagix - Radiologie St-Eustache
11611	Centre de chirurgie Rockland MD
11273	Radiologix St-Jérôme
11036	Radiologie Lachine - Groupe UnImage
11614	Centre d'interventions spinales de Mtl
11221	Clinix Val-Bélair
11059	Centre radiologique Côte-des-Neiges
11011	RadiologiX des Bois-Francis
11116	Radiologie St-Martin & Bois-de-Boulogne (succ. Bois-de-Boulogne)
11093	RadiologiX Outaouais
11176	RadiologiX St-Sauveur

N° de permis	Cliniques de radiologie ayant obtenu un renouvellement de permis en 2022-2023
11216	RadiologiX RadioJunior
11117	Radiologie St-Martin & Bois-de-Boulogne (succ. St-Martin)
11112	RadiologiX Angus
11598	Radiologie Pierre-Boucher
11147	RadiologiX Sorel-Tracy
11026	RadiologiX Fabreville
11211	Centre d'imagerie diagnostique Complexe de santé Reine-Élisabeth
11170	Radiologie DIX30
11140	Imagerie Terrebonne
11022	RadiologiX Concorde
11206	Tomo Concorde 2010
11267	RadiologiX Villeray
11266	Radiologie Villeray
11169	Radiologie LaSalle - Groupe UnImage
11252	Services imagerie ViaMedica
11600	Centre de physiatrie Sherbrooke
11220	SORAD Clinique Bélanger
11527	Clinique de ski Mont-Tremblant

QUESTION NO 256

Nombre de personnes ayant été prises en charge par un médecin de famille par le biais du GAMF en 2022-2023, par région et par catégorie de patient (A à E) et par âge.

RÉPONSE NO 256

Du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, 175 562 personnes ayant une demande enregistrée au guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) ont été prises en charge par un médecin de famille.

Nombre de personnes ayant été prises en charge par un médecin de famille par le biais du GAMF, par région, par priorité et par groupe d'âge entre le 1^{er} avril 2022 et le 28 février 2023
(données extraites en mars 2022)

CISSS/CIUSSS Priorité	Groupe d'âge								Total
	0-1 an	2-5 ans	6-17 ans	18-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	80 ans et plus	
01 Bas-Saint-Laurent	176	196	542	1991	756	1 274	910	463	6 308
A	2	1	8	65	17	39	47	17	196
B		2	8	106	35	69	44	31	295
C	174	31	97	463	271	551	787	415	2 789
D		12	34	264	91	137	7		545
E		150	395	1 093	342	478	25		2 483
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	111	150	395	2071	683	1 003	644	383	5 440
A	10		2	68	31	59	66	34	270
B		1	8	84	31	31	25	35	215
C	101	28	63	468	248	463	541	314	2 226
D		18	59	426	153	228	7		891
E		103	263	1 025	220	222	5		1838
03 Capitale-Nationale	366	489	1 297	4 290	1508	2 270	1822	1 133	13 175
A	6	3	5	73	44	124	182	186	623
B	1	1	14	118	61	103	105	93	496
C	359	170	252	941	577	1 007	1495	854	5 655
D		27	114	872	297	466	14		1790
E		288	912	2 286	529	570	26		4 611

CISSS/CIUSSS Priorité	Groupe d'âge								
	0-1 an	2-5 ans	6-17 ans	18-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	80 ans et plus	Total
04 Mauricie et Centre-du-Québec	245	219	615	2 584	1 135	1811	1 383	919	8 911
A	6	1	4	50	25	79	86	62	313
B		3	17	123	64	74	51	69	401
C	239	46	131	720	504	926	1 241	788	4 595
D		17	62	438	192	343	2		1 054
E		152	401	1 253	350	389	3		2 548
05 Estrie	377	395	819	2 798	1 017	1503	1 276	1 030	9 215
A	5	6	2	45	54	118	116	107	453
B		2	3	118	44	76	101	87	431
C	372	150	143	641	352	636	1 000	836	4 130
D		17	104	570	216	316	28		1 251
E		220	567	1 424	351	357	31		2 950
06-1 Montréal (Ouest)	219	227	516	2 943	1 012	1 031	769	457	7 174
A	2	3	5	64	24	66	53	47	264
B	1	2	13	111	54	67	58	53	359
C	214	51	82	482	403	521	643	357	2 753
D		14	61	591	232	188	5		1 091
E	2	157	355	1695	299	189	10		2 707
06-2 Montréal (Centre-Ouest)	171	310	549	2 925	661	612	535	375	6 138
A			1	15	8	23	42	69	158
B				19	13	11	3	9	55
C	171	59	18	298	245	281	479	297	1848
D		16	59	710	156	138	5		1 084
E		235	471	1883	239	159	6		2 993
06-3 Montréal (Centre-Sud)	183	139	371	2 492	615	606	490	247	5 143
A	2	2	6	132	52	62	48	35	339
B	1	3	20	191	61	64	50	31	421
C	180	44	34	400	202	246	387	181	1674
D		12	59	609	116	89	3		888
E		78	252	1 160	184	145	2		1821
06-4 Montréal (Nord)	608	467	985	4 219	1 287	1510	1 107	648	10 831
A	1			15	21	35	50	69	191
B			5	108	43	39	25	20	240
C	607	449	86	702	492	735	1 024	558	4 653
D		3	842	995	310	333	4		2 487
E		15	52	2 399	421	368	4	1	3 260
06-5 Montréal (Est)	761	473	1 368	4 537	1 307	1 342	1 038	830	11 656
A			1	19	16	52	77	81	246
B	1	3	11	39	5	15	9	4	87
C	760	458	190	605	420	693	949	745	4 820
D		6	1 154	1 226	403	495	2		3 286
E		6	12	2 648	463	87	1		3 217
07 Outaouais	132	240	496	1889	824	1 062	721	513	5 877
A	2	1		28	23	69	89	78	290
B	2	6	6	39	28	38	35	47	201
C	128	58	75	303	278	485	574	388	2 289
D		21	72	517	187	210	9		1 016
E		154	343	1 002	308	260	14		2081

CISSS/CIUSSS Priorité	Groupe d'âge								
	0-1 an	2-5 ans	6-17 ans	18-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	80 ans et plus	Total
08 Abitibi-Témiscamingue	72	74	185	1 160	400	526	337	152	2 906
A	2	1	1	32	12	18	20	9	95
B		1	1	49	18	27	18	9	123
C	70	28	16	149	111	213	279	134	1 000
D		1	25	344	113	144	13		640
E		43	142	586	146	124	7		1 048
09 Côte-Nord	13	41	157	500	233	365	318	187	1814
A	1		4	22	15	34	34	16	126
B		2	14	50	21	54	34	23	198
C	12	14	34	149	101	186	247	148	891
D		5	25	98	33	46	1		208
E		20	80	181	63	45	2		391
10 Nord-du-Québec	12	22	52	199	81	90	52	31	539
A				2	2	3	1		8
B			1	9	1		1		12
C	12	9	9	55	42	42	50	31	250
D		1	4	43	15	23			86
E		12	38	90	21	22			183
11-1 Gaspésie	11	18	84	420	201	300	211	156	1 401
A		1	1	19	8	25	20	21	95
B			2	23	14	20	21	20	100
C	11	4	12	98	83	156	162	115	641
D		1	13	81	42	41	4		182
E		12	56	199	54	58	4		383
11-2 Îles-de-la-Madeleine	4	4	8	134	93	91	66	46	446
A				4	7	4	10	7	32
B				13	5	9	7	3	37
C	4	2	1	33	45	51	49	36	221
D				27	15	14			56
E		2	7	57	21	13			100
12 Chaudière-Appalaches	403	413	927	2 852	1 131	1661	1 333	833	9 553
A	1		1	9	25	60	89	43	228
B	1	1	11	14	10	25	30	43	135
C	401	42	122	653	383	758	1 197	747	4 303
D		27	92	513	221	351	6		1 210
E		343	701	1663	492	467	11		3 677
13 Laval	166	135	458	3 089	1 265	1531	1 176	861	8 681
A	2	3	6	81	60	96	143	172	563
B		2	8	153	73	90	84	87	497
C	164	31	56	539	442	742	947	602	3 523
D		11	61	1 009	344	344	1		1770
E		88	327	1 307	346	259	1		2 328
14 Lanaudière	356	283	947	3 739	1 440	1561	1 276	618	10 220
A	7	6	4	32	35	46	55	28	213
B			11	96	51	66	39	40	303
C	349	117	96	667	519	778	1 134	550	4 210
D		16	124	992	362	322	21		1837
E		144	712	1952	473	349	27		3 657

CISSS/CIUSSS Priorité	Groupe d'âge								
	0-1 an	2-5 ans	6-17 ans	18-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	80 ans et plus	Total
15 Laurentides	446	307	849	3 999	1922	2 531	2084	1 185	13 323
A	3	3	3	95	75	127	154	97	557
B		1	15	243	153	215	157	129	913
C	443	62	150	942	743	1 187	1716	959	6 202
D		23	90	787	368	485	36		1789
E		218	591	1932	583	517	21		3 862
16-1 Montérégie (Centre)	352	187	865	3 904	1 344	1592	1 149	923	10 316
A	1	1	22	135	64	79	107	192	601
B			8	112	68	116	120	438	862
C	350	37	192	763	485	687	918	293	3 725
D	1	30	161	1 409	415	458	3		2 477
E		119	482	1485	312	252	1		2 651
16-2 Montérégie (Est)	623	419	1 306	5 271	1926	2 277	1825	966	14 613
A	8	14	7	70	79	158	218	153	707
B	2	5	8	98	42	49	50	45	299
C	613	45	271	1 189	634	1 038	1537	768	6 095
D		37	171	1 443	613	628	14		2 906
E		318	849	2 471	558	404	6		4 606
16-3 Montérégie (Ouest)	254	337	1 127	4 288	1666	1894	1515	801	11 882
A	9	2	8	83	43	101	133	120	499
B	2	8	23	180	64	90	75	84	526
C	243	52	180	1 091	710	1 029	1 287	597	5 189
D		35	136	843	313	323	12		1662
E		240	780	2091	536	351	8		4 006
Total général	6 061	5 545	14 918	62 294	22 507	28 443	22 037	13 757	175 562

QUESTION NO 257

Nombre de patients inscrits au GAMF depuis moins de 3 mois, entre 3 et 6 mois, entre 6 et 9 mois, entre 9 et 12 mois, et depuis plus d’un an – fusionner : Délai moyen d’attente avant qu’une personne enregistrée au GAMF soit prise en charge, par région et par catégorie de patient (A à E).

.....

RÉPONSE NO 257

Les réponses à cette question sont fournies aux questions n° 99 et n° 102 des questions particulières du Troisième groupe d’opposition.

QUESTION NO 258

Répartition des GMF et des cliniques réseaux par territoire de CISSS et CIUSSS.

.....

RÉPONSE NO 258

La réponse à cette question est fournie à la question n° 105 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 259

État de déploiement de RDV Santé Québec ainsi que le nombre de cliniques, de GMF et de super clinique qui l'utilise

.....

RÉPONSE NO 259

Dans le contexte du déploiement de l'orchestrateur de rendez-vous, les cliniques médicales se connectent désormais directement à l'orchestrateur pour publier des plages en ligne. Ces plages apparaissent ensuite sur les portails de rendez-vous qui sont connectés à l'orchestrateur, incluant le portail Rendez-vous santé Québec (RVSQ). De cette façon, les cliniques médicales n'utilisent plus RVSQ directement.

QUESTION NO 260

Bilan et état de situation concernant le projet Archimède.

.....

RÉPONSE NO 260

La réponse à cette question est fournie à la question n° 97 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 261

Liste des GMF qui ne respectent pas les critères de super-clinique, mais qui reçoivent tout de même une bonification du soutien financier par rapport au financement généralement accordé au GMF de même niveau

.....

RÉPONSE NO 261

Aucun groupe de médecine de famille (GMF) ne reçoit de bonification du soutien financier par rapport au financement généralement accordé aux GMF de même niveau.

Pour bénéficier du soutien financier accordé pour une superclinique, un GMF doit faire une demande d'adhésion au Programme de désignation accès-réseau pour les groupes de médecine de famille (Programme). Un financement est octroyé, selon le nombre de consultations annuelles effectuées par des patients dont le lieu d'inscription n'est pas ce GMF et le respect des obligations prévues au Programme.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 262

Subvention moyenne versée à une super-clinique pour commencer ses activités, subvention moyenne pour les années suivantes et total des subventions versées. Ventilation par type de financement

RÉPONSE NO 262

Le tableau suivant présente le financement et le soutien professionnel offerts annuellement à une superclinique (ou GMF accès-réseau), selon le niveau de celle-ci.

Nombre de consultations annuelles par des patients non-inscrits à un groupe de médecine de famille (GMF)	Niveau de la mission accès-réseau	Nombre d'équivalents temps complet (ETC) infirmière			Montant versé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en soutien à l'établissement	Montant versé au GMF accès-réseau pour les opérations et l'administration	Total versé par le MSSS
		Auxiliaire	Technicienne	Clinicienne			
5000 à 9999	1	1,5			59 734	19 676	79 410
10 000 à 14 999	2	2			78 989	29 514	108 503
15 000 à 19 999	3	2,5		0,5	127 537	49 547	177 084
20 000 à 24 999	4	4	1	1	289 502	87 448	376 950
25 000 à 29 999	5	4,5	1	1	311 163	106 364	417 526
30 000 à 34 999	6	5	1	1	332 823	125 279	458 103
35 000 à 39 999	7	5,5	1	1	354 485	144 195	498 680
40 000 à 44 999	8	6	1	2	438 102	166 646	604 748
45 000 à 49 999	9	6,5	1	2	459 273	188 013	647 286
50 000 à 54 999	10	7	1	2	481 424	204 479	685 904
55 000 à 59 999	11	7,5	1	2	502 595	225 844	728 440
60 000 et plus	12	8	1	3	586 703	245 844	832 547

Le niveau de financement de la superclinique (ou du GMF accès-réseau) est révisé une fois par année, sur la base des données de visites de patients non-inscrits au GMF qui a la mission accès-réseau.

QUESTION NO 263

Depuis le 1^{er} avril 2020, toute demande de modification du cadre de gestion pour les super-cliniques.

RÉPONSE NO 263

Depuis le 1^{er} avril 2020, 3 demandes de modification au Programme de désignation réseau pour les groupes de médecine de famille ont été formulées par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec :

1. Réduction de l'obligation entourant les heures d'ouverture les soirs et fin d'après-midi pour les journées du samedi et dimanche ;
2. Rehaussement des postes d'infirmières auxiliaires, techniciennes et cliniciennes afin d'éliminer les demi-postes ;
3. Considération des visites effectuées par les patients sans numéro d'assurance maladie aux fins de la mesure 8.4 du Programme GMF et du Programme GMF accès-réseau.

QUESTION NO 264

Le nombre de super-cliniques, ventilation des subventions versées et le nombre de patients accueillis par établissement, par région.

RÉPONSE NO 264

La réponse concernant la ventilation des subventions versées est fournie à la question n° 262 des questions particulières de l'Opposition officielle.

Le tableau suivant présente les 59 groupes de médecine de famille (GMF) accès-réseau (25 GMF accès et 34 GMF réseau), leur niveau (selon le Programme de désignation accès-réseau pour les GMF, entré en vigueur le 1^{er} avril 2022), le nombre minimal de visites annuelles attendues par des patients non inscrits au GMF, ainsi que le nombre de visites de patients non-inscrits au GMF réellement effectuées dans la dernière année (données au 15 février 2023).

Un GMF effectuant moins de 20 000 consultations annuelles auprès de patients dont le lieu d'inscription n'est pas ce GMF, reçoit la dénomination de GMF accès (GMF-A) et obtient les niveaux 1 à 3. Quant à un GMF effectuant 20 000 consultations ou plus, il conserve sa dénomination de GMF réseau (GMF-R) et obtient les niveaux 4 à 12.

Centres intégrés et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CISSS / CIUSSS) GMF accès-réseau (GMF-A et GMF-R)	Niveau de la mission accès-réseau	Nombre minimal de visites attendues (patients non-inscrits au GMF)	Nombre de visites effectuées par des patients non-inscrits au GMF (15 février 2023)
Capitale-Nationale (03)			
GMF-A ProActive Santé Maizerets	1	5 000	13 690
GMF-A du Carrefour	3	15 000	13 282
GMF-A Le Mesnil	1	5 000	8 263
GMF-A Val-Bélair-Valcartier-Ste-Catherine	1	5 000	10 311
GMF-R La Cité Médicale	6	30 000	26 678
GMF-A Proximité St-Roch	1	5 000	12 280
GMF-R MAClinique Lebourgneuf	9	45 000	47 602
Mauricie-Centre-du-Québec (04)			
GMF-A du Cap	1	5 000	17 517
GMF-A Clinique Réseau de Trois-Rivières	3	15 000	19 350
Estrie (05)			
GMF-A des Grandes-Fourches	1	5 000	15 711
Ouest-de-l'Île-de-Montréal (06-1)			

Centres intégrés et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CISSS / CIUSSS) GMF accès-réseau (GMF-A et GMF-R)	Niveau de la mission accès-réseau	Nombre minimal de visites attendues (patients non-inscrits au GMF)	Nombre de visites effectuées par des patients non-inscrits au GMF (15 février 2023)
GMF-R Stillview	9	45 000	20 231
GMF-R Brunswick	5	25 000	19 644
GMF-R Clinique Mednam Lachine	4	20 000	12 422
Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal (06-2)			
GMF-R Herzl	4	20 000	18 906
GMF-R Reine Élisabeth	6	30 000	24 173
GMF-R Métro-Médic Centre-Ville	4	20 000	5 780
GMF-A Forcemedic 3	3	15 000	1 951
GMF-A Santé Mont-Royal	1	5 000	9 593
GMF-A Clinique médicale Diamant	3	15 000	7 442
Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (06-3)			
GMF-R du Sud-Ouest	4	20 000	22 671
GMF-A Centre médical Métro Monk	3	15 000	15 464
GMF-R 1851	4	20 000	12 538
GMF-R En Route	4	20 000	21 224
Nord-de-l'Île-de-Montréal (06-4)			
GMF-R Cosmopolite de Saint-Laurent	8	40 000	27 928
GMF-A Clinique Désy	3	15 000	12 345
GMF-R Centre de médecine familiale Saint-Laurent	8	40 000	21 071
GMF-R Forcemedic	4	20 000	7 926
GMF-R Villeray	4	20 000	18 297
GMF-A Jarry-Lajeunesse	3	15 000	13 623
GMF-R District Médical	4	20 000	21 772
GMF-A Centre médical Mieux-Être - Succursale Saint-Laurent	1	5 000	8 181
Est-de-l'Île-de-Montréal (06-5)			
GMF-A 3000	3	15 000	9 952
GMF-R Polyclinique Levasseur	4	20 000	11 979
GMF-R Maisonneuve-Rosemont	6	30 000	20 949
GMF-R Collectif Médica	4	20 000	20 916
GMF-A Centre médical Mieux-Être – Succursale St-Léonard	1	5 000	29 597
GMF-R Viau	4	20 000	16 329
GMF-R Pointe-aux-Trembles	4	20 000	9 634
GMF-R Clinique médicale Angus	4	20 000	20 775
GMF-R Hochelaga	4	20 000	6 441
GMF-A ImaSanté	1	5 000	3 892
Outaouais (07)			
GMF-R MédiGo	4	20 000	20 868
GMF-A Delta Santé	1	5 000	3 539
Chaudière-Appalaches (12)			
GMF-A Lévis-Métro	3	15 000	16 284
Laval (13)			
GMF-R Centre médical Laval	4	20 000	22 706
GMF-R Concorde	9	45 000	36 755
GMF-R Sainte-Dorothée	4	20 000	23 364

Centres intégrés et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CISSS / CIUSSS) GMF accès-réseau (GMF-A et GMF-R)	Niveau de la mission accès-réseau	Nombre minimal de visites attendues (patients non-inscrits au GMF)	Nombre de visites effectuées par des patients non-inscrits au GMF (15 février 2023)
GMF-R Médi-Centre Chomedey	5	25 000	24 607
GMF-A Ste-Rose	1	5 000	8 368
GMF-A Polyclinique Centre de l'Île	1	5 000	2 871
GMF-A des Boisés	1	5 000	9 379
Lanaudière (14)			
GMF-R Polyclinique Pierre Le Gardeur	4	20 000	30 271
Montérégie-Centre (16-1)			
GMF-R Haut-Richelieu	4	20 000	20 585
GMF-A Dix30	1	5 000	6 537
GMF-R Clinique Azur	8	40 000	34 973
Montérégie-Est (16-2)			
GMF-R Clinique médicale Pierre-Boucher	4	20 000	21 400
Montérégie-Ouest (16-3)			
GMF-R des Trois Lacs	3	15 000	14 386
GMF-R Vaudreuil-Dorion	4	20 000	20 573
GMF-R Le Trait-d'Union	4	20 000	19 494

QUESTION NO 265

Répartition des cliniques d'hiver par territoire de CISSS et de CIUSSS.

.....

RÉPONSE NO 265

La réponse à cette question est fournie à la question n° 102 des questions particulières de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 266

Plages horaires des cliniques d'hiver qui ont offert des services, ventilées par mois, pour 2021-2022 et 2022-2023.

RÉPONSE NO 266

Aucune clinique d'hiver n'a été désignée en 2021-2022 et l'information n'est pas disponible pour 2022-2023.

QUESTION NO 267

Rapport quinquennal de la situation dans les salles d'urgence (incluant le nombre de visites à l'urgence, le délai moyen de séjour et le pourcentage de patients par clientèle, par région et par établissement).

.....

RÉPONSE NO 267

La réponse à cette question est fournie à la question n° 206 (voir annexe 206) des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 268

Délai moyen entre le moment où un patient entre à l'urgence et celui où il voit un médecin, par région et par établissement.

RÉPONSE NO 268

La réponse à cette question est fournie à la question n° 207 (voir annexe 207) des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 269

Patients ayant quitté les urgences sans avoir vu un médecin par région et par établissement.

.....

RÉPONSE NO 269

La réponse à cette question est fournie à la question n° 212 (voir annexe 212) des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 270

État de situation concernant les unités de débordement existantes dans le réseau de la santé et des services sociaux :

- a) Liste des unités ;
- b) Statistiques de fréquentation et de délai moyen de séjour, par unité et par établissement.

RÉPONSE NO 270

La réponse à cette question est fournie à la question n° 213 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 271

État de situation concernant les unités d'hospitalisation brève (UHB) existantes dans le réseau de la santé et des services sociaux :

- a) Liste des unités ;
- b) Nombre de patients admis ;
- c) Durée moyenne de séjour (DMS) ;
- d) Nombre et pourcentage de patients ayant dépassé les 48 heures de présence ;
- e) Nombre et pourcentage de patients avec retour à domicile ;
- f) Nombre et pourcentage de patients transférés dans un lit d'hospitalisation ;
- g) Temps de réponse aux consultations ;
- h) Temps de réponse aux examens diagnostiques ;
- i) Taux de réadmission après congé.

RÉPONSE NO 271

La réponse à cette question est fournie à la question n° 235 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 272

Depuis le 26 octobre 2021, l'état de situation de la révision de l'organisation de travail dans les urgences.

RÉPONSE NO 272

L'organisation du travail dans les urgences appartient aux établissements. Pour sa part, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis en place des actions convergentes en amont (réorientation des clientèles réorientables, déploiement des guichets d'accès à la première ligne [GAP], mise en place de cliniques d'infirmières praticiennes spécialisées [IPS], projet pilote de clinique d'urgences mineures, collaboration entre la première ligne et les urgences, etc.), dans les services d'urgence (vigie quotidienne des données via de nouveaux outils technologiques accessibles à l'ensemble du réseau, amélioration des trajectoires [ex. : rétention des ambulances, utilisation des zones d'évaluation rapide, mise en place d'unités d'intervention brève en santé mentale, etc.], déploiement d'alternatives à l'urgence [ex. : accueil clinique, clinique d'accès rapide, médecine de jour, etc.], amorce de deux projets à l'hiver 2023 avec l'Institut de la pertinence des actes médicaux [IPAM] concernant les alternatives à l'hospitalisation ainsi que les demandes d'imagerie et de consultations en médecine spécialisée) et en aval avec la recherche d'amélioration de la fluidité hospitalière (prise en charge active des admissions et congés, planification précoce et conjointe des congés, gestion des lits, mise en place de coordonnateurs médicaux à l'urgence et à l'hospitalisation, etc.). L'objectif est d'accompagner les établissements dans l'atteinte des cibles ministérielles, d'orienter l'utilisateur au bon endroit et d'optimiser la qualité des soins et services prodigués.

Afin de soutenir les installations en difficulté, le MSSS a assuré le déploiement de l'équipe STAT (soutien, transformation, accès, terrain). Cette dernière a pour mandat de diagnostiquer, mesurer et soutenir l'implantation de solutions pérennes dans les établissements des urgences les plus en difficulté (23 installations visitées en phase 1 et 18 installations à venir en phase 2). La visée ultime de cette équipe est l'amélioration de la fluidité hospitalière tout en optimisant la qualité et la sécurité des soins et services offerts à la population dans les établissements.

De plus, la publication de la directive DGAUMIP-042 visant l'optimisation et la gestion des hospitalisations en soins de courte durée en contexte de pandémie de COVID-19 a été publiée en janvier 2022. L'objectif de cette directive était d'inviter tous les établissements à mettre en place des pratiques de gestion des hospitalisations qui sont agiles, innovantes et en concordance avec les meilleures pratiques hospitalières et ce, dans le but d'améliorer la capacité et l'accès aux soins et services hospitaliers pour tous les usagers. Les mesures à instaurer au sein des établissements de santé doivent tenir compte de l'ensemble du continuum de soins du début du séjour du patient à l'urgence jusqu'à sa sortie vers le milieu de vie.

Enfin, le MSSS poursuit son projet d'investissement de 92,5 M\$ mis en place en 2019 et visant la consolidation des équipes de soins de courte durée pour permettre une meilleure fluidité des patients, des soins optimaux et une efficacité de la prise en charge des usagers. Un suivi rapproché du délai entre la demande d'admission et le départ de l'utilisateur vers l'unité de soins, de même que l'amélioration des durées moyennes de séjours hospitaliers pour les sept diagnostics d'admission les plus fréquents sont effectués. Un processus de reddition de comptes a été établi pour assurer l'utilisation adéquate des sommes versées aux établissements de santé.

QUESTION NO 273

Grille des tarifs pour le stationnement de chacun des établissements de santé et de services sociaux, tarifs moyens et médians, et profits engendrés par établissement.

RÉPONSE NO 273

Depuis l'entrée en vigueur le 5 juin 2020 de la Directive relative aux activités de stationnement des établissements publics (circulaire codifiée 03.01.10.15), les établissements doivent appliquer les modalités prévues à la grille de tarification jointe en annexe à la circulaire. Celle-ci peut être consultée par Internet à l'adresse suivante :

<https://g26.pub.msss.rtss.qc.ca/Formulaires/Circulaire/ConsCirculaire.aspx?enc=1GGpGsvf6tw=>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 274

Depuis le 1^{er} avril 2022 copie de toute directive envoyée aux établissements de santé concernant la tarification de leurs stationnements.

RÉPONSE NO 274

La Directive relative aux activités de stationnement des établissements publics (circulaire codifiée 03.01.10.15) a été publiée le 5 juin 2020. Celle-ci peut être consultée par Internet à l'adresse suivante :

<https://g26.pub.msss.rtss.qc.ca/Formulaires/Circulaire/ConsCirculaire.aspx?enc=1GGpGsvf6tw=>

Les directives transmises aux établissements par le biais de messages aux abonnés sont annexées à cette circulaire.

QUESTION NO 275

État de situation sur la vaccination contre le zona.

.....

RÉPONSE NO 275

En février 2018, le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) a produit son *Avis sur la pertinence d'ajouter la vaccination contre le zona au Programme québécois d'immunisation*. Celui-ci est disponible en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2381>, et les informations qui suivent sont tirées de cet avis.

Le zona est un problème de santé important qui touche environ une personne sur trois au cours de sa vie. Au Québec, on estime à chaque année environ 27 000 cas de zona, 600 hospitalisations et 10 décès causés par la maladie. Environ 80 % des décès surviennent chez des personnes âgées de 80 ans et plus. En 2018, le coût moyen du zona pour le système de santé québécois était estimé à environ 25 M\$ annuellement.

Le calendrier de vaccination recommandé pour le vaccin Shingrix est de deux doses, avec un intervalle recommandé de 2 à 12 mois entre les doses. L'efficacité du vaccin à prévenir le zona est d'environ 90 %, et ce, dans tous les groupes d'âge.

Dans ce même avis, le CIQ a recommandé la mise sur pied d'un programme de vaccination contre le zona selon l'ordre de priorité suivant :

- personnes âgées de 50 ans et plus ET immunodéprimées;
- personnes âgées de 65 ans et plus;
- s'il n'est pas possible de viser l'ensemble des personnes âgées de 65 ans et plus, il est recommandé d'offrir la vaccination aux personnes âgées de 70 ans et plus;
- personnes âgées de 50 à 64 ans.

En novembre 2020, le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) a produit son avis *Vaccination des personnes immunosupprimées âgées de 18 à 49 ans et des adultes avec des maladies chroniques : vaccin sous-unitaire adjuvanté contre le zona (Zona-SU)*. Dans cet avis, le CIQ recommande d'élargir la vaccination contre le zona aux personnes immunodéprimées âgées de 18 à 49 ans.

En janvier 2023, lors de sa plus récente prise de position informelle, le CIQ a réitéré sa vision en proposant une administration des vaccins en priorité aux personnes immunodéprimées âgées de 18 ans et plus, pour ensuite poursuivre les activités avec les groupes des 65 à 75 ans en raison des ratios avantageux sur le plan économique.

QUESTION NO 276

Sommes provisionnées associées au déploiement de la vaccination gratuite contre le zona pour les personnes âgées en 2022-2023.

RÉPONSE NO 276

Il n'y avait pas de sommes provisionnées pour le déploiement de la vaccination gratuite contre le zona en 2022-2023.

QUESTION NO 277

État de situation sur la mise en place de la Direction générale de cancérologie (DGC), incluant l'effectif et le budget d'opération.

RÉPONSE NO 277

La réponse à cette question est fournie à la question no 228 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 278

Liste d'attente pour une chirurgie oncologique, par région et par établissement et état de situation des cibles.

RÉPONSE NO 278

La réponse à cette question est fournie à la question no 63 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

La cible du Plan stratégique du ministère de la Santé et des Services sociaux est fixée à 77 % des patients opérés à l'intérieur de 28 jours pour 2022-2023.

QUESTION NO 279

État de situation sur la mise en place des équipes interdisciplinaires fonctionnelles dans chaque établissement impliqué dans la lutte contre le cancer.

RÉPONSE NO 279

La réponse à cette question est fournie à la question no 229 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 280

État de situation sur la mise en place du programme de dépistage du cancer colorectal ainsi que les prévisions pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 280

La réponse à cette question est fournie à la question no 231 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 281

État de situation sur la mise en place d'un programme d'assurance qualité dans les laboratoires québécois.

.....

RÉPONSE NO 281

La réponse à cette question est fournie à la question n° 232 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 282

État de situation du Plan d'action en cancérologie, ainsi que les prévisions pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 282**Contexte**

Faisant suite aux *Orientations prioritaires en cancérologie 2007-2012*, le *Plan directeur en cancérologie* (2013) a établi les fondements en termes de vision, mission, valeurs et gouverne du Réseau de cancérologie du Québec (RCQ). Afin de mettre en œuvre les orientations exprimées dans ce document-cadre, le Programme québécois de cancérologie (PQC) a d'abord lancé un premier *Plan d'action en cancérologie* en 2013. Depuis, plusieurs autres plans d'action ont été élaborés. Ces plans d'action sont le fruit d'une consultation auprès d'acteurs du milieu de la cancérologie et impliquent notamment les établissements du RCQ, les directions générales du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de même que certaines organisations partenaires du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).

Le Plan d'action 2018-2020 priorisait de nouvelles actions à entreprendre de même que des actions antérieures à poursuivre. Ses livrables s'échelonnent sur deux ans, soit de 2018 à 2020. Il se base sur le mandat général du PQC, soit de planifier et de coordonner l'organisation des activités de cancérologie dans l'ensemble du Québec, selon un modèle hiérarchisé et intégré, en collaboration avec les autres directions générales du MSSS, afin d'assurer aux personnes touchées par le cancer, des soins et services de qualité, accessibles et continus.

Le Plan d'action s'articule autour de 7 principaux axes :

1. Qualité (sécurité, continuité et pertinence) des soins et services en cancérologie ;
2. Accessibilité des soins et services en cancérologie ;
3. Promotion de la santé, prévention et dépistage du cancer ;
4. Organisation efficiente des soins et services en cancérologie ;
5. Soins et services axés sur les besoins des patients ;
6. Surveillance du cancer ;
7. Réseau de cancérologie par siège tumoral.

Survol d'activités réalisées :

L'année 2022-2023 a permis de poursuivre la réalisation des objectifs identifiés dans le Plan d'action 2018-2020. Le contexte de la pandémie COVID-19 a fait en sorte que ce plan d'action a été reconduit.

Des travaux ont d'ailleurs été entrepris en 2022-2023 en vue d'élaborer de nouvelles Orientations prioritaires en cancérologie, assorties d'un nouveau Plan d'action. Ces travaux sont menés en consultation de représentants de différents partenaires du Réseau de cancérologie du Québec tels que les personnes touchées par le cancer (patients et proches), les organismes communautaires œuvrant en cancérologie, les gestionnaires, cliniciens de même que les

différents comités de professionnels en place au sein du Programme québécois de cancérologie (pharmaciens, infirmières, intervenants psychosociaux, etc.).

Voici une liste non exhaustive de projets qui ont fait l'objet de travaux au cours de la dernière année.

1. Qualité (sécurité, continuité et pertinence) des soins et services en cancérologie

- Avancées dans les travaux en lien avec l'objectif d'assurer l'accessibilité et l'usage pertinent des tests génomiques en cancérologie : participation aux travaux du Réseau québécois de diagnostic moléculaire (RQDM), mise en place de structures de consultation clinique auprès des réseaux par siège tumoral (sein, poumon, sarcomes, ovaires, etc.) et diffusion de cliniques aux cliniciens.
- Mise à jour de la méthode de soins infirmiers (MSI) agents antinéoplasiques et ajout de MSI pour autres voies d'administration et réalisation d'audits.
- Bonification de la méthode de financement à l'activité en soutien à l'amélioration continue de la qualité des soins et services de radio-oncologie.

2. Accessibilité des soins et services en cancérologie

- Déploiement du projet de mise en place de guichets d'investigation en cancérologie dans tous les établissements (projet IPAM, budget de 11 M\$).
- Suivi des cibles ministérielles en matière de délais d'attente pour l'accès aux différents services (chirurgie oncologique, traitements systémiques, radiothérapie, greffe).
- Élaboration de tableaux de bord diffusés sur le web pour la chirurgie oncologique et le dépistage du cancer colorectal.
- La définition des équipements et techniques standards en radio-oncologie a été effectuée et a soutenu le processus de renouvellement du parc d'accélérateurs linéaires.
- Publication en continu des délais d'accès aux examens du Programme québécois de dépistage du cancer du sein, soit la mammographie de dépistage et l'investigation mammaire complémentaire (cliché mammaire et échographie mammaire).
- Expérimentation dans 2 établissements de la surveillance et la gestion des symptômes par les pharmaciens et les IPO auprès des patients recevant de la chimiothérapie par voie orale.

3. Promotion de la santé, prévention et dépistage du cancer

- Poursuite du projet de démonstration pour le dépistage du cancer du poumon dans des sites pilotes.
- Implantation d'une nouvelle trajectoire pour le suivi des mammographies anormales visant à réduire les délais pour les patientes.
- Suivi des données d'accès et de production en coloscopie et mise en place d'un tableau de bord et d'une méthode de financement bonifiée dans ce secteur.
- Mise en fonction du nouveau système d'information du Programme québécois de dépistage du cancer du sein.
- Développement de la solution informatique transitoire en endoscopie jusqu'à l'arrivée du Dossier santé numérique (DSN) et pilotage dans 3 établissements d'un rapport normé de coloscopie qui sera déployé dans le reste de la province.
- Suivi du nombre de tests de recherche de sang occulte dans les selles par technique immunochimique (RSOSi) réalisés dans chaque région tout au long de la pandémie et publication sur le site web du gouvernement du Québec.
- Support à la participation de 100 % des technologues en mammographie des centres publics et des cliniques privées à la formation en ligne sur le positionnement en mammographie.
- Travaux pour la mise en place du test VPH pour le dépistage du cancer du col de l'utérus à la suite des travaux de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS).
- Travaux pour améliorer l'accès au dépistage du cancer colorectal pour la clientèle sans médecin de famille via un protocole médical national et un modèle d'ordonnance collective.

4. Organisation efficiente des soins et services en cancérologie

- Soutien actif en continu de la part du PQC auprès du Réseau de cancérologie du Québec. Accentuation en contexte COVID-19 avec rencontres fréquentes et publication de guides, recommandations et outils en soutien à l'organisation et la priorisation des services.
- Publication de documents et étude sur les répercussions de la pandémie de la COVID-19 sur les soins et les services en cancérologie au Québec.
- Publication d'un Programme d'orientation pour soutenir l'accueil et la formation des infirmières en cancérologie.
- Publication d'un guide pour supporter le réseau dans l'implantation des infirmières praticiennes spécialisées en soins aux adultes (IPSSA) dans le secteur de la cancérologie.
- Publication en continu d'outils pharmaceutiques et de feuillets de conseil aux patients en lien avec les médicaments contre le cancer.

5. Soins et services axés sur les besoins des patients

- Poursuite des travaux du Comité national des personnes touchées par le cancer regroupant des personnes touchées par le cancer représentant chaque établissement du Québec.
- Poursuite des travaux d'un Comité national regroupant les organismes communautaires en cancérologie.
- Soutien financier aux hôtelleries du cancer.
- Déploiement du Programme pour la prévention et le traitement des séquelles buccodentaires chez les enfants à la suite d'un cancer.
- Poursuite du projet « La vie après le cancer », fruit d'une collaboration entre le MSSS et trois établissements du réseau de cancérologie qui a pour objectif de rendre disponible une Trousse de transition et des outils d'information centrés sur les besoins des patients, des proches et des professionnels de la santé, utilisable durant la transition de la fin des traitements vers le retour de la personne à la vie quotidienne.

6. Surveillance du cancer

- Ajout en continu de données au Tableau de bord web du Registre québécois du cancer.
- Réalisation d'une étude sur l'évolution du nombre de cas de cancer déclarés pendant la pandémie.
- Vigie mensuelle des données d'accès et de production dans les différents secteurs d'activité.
- Évolution continue du système d'information du Registre québécois du cancer (SI-RQC)
- Poursuite en continu du projet SARDO permettant l'analyse et la réalisation de plusieurs composantes de l'écosystème de données en cancérologie, notamment en soutien aux fonctions du RQC et la mise en place d'une banque de données plus complète sur la trajectoire de soins en cancérologie.

7. Réseau de cancérologie par siège tumoral

- Plan d'action annuel et reddition de comptes élaborés par tous les établissements agissant comme centre responsable des réseaux par siège tumoral.
- Poursuite du déploiement du réseau de cancérologie pulmonaire et du réseau des sarcomes musculo-squelettiques.
- Mise en place du réseau de greffes de cellules souches hématopoïétiques, et du réseau de thérapie immunocellulaire en cancérologie, du réseau de cancérologie mammaire, du réseau de cancérologie cervico-faciale.

QUESTION NO 283

Délai moyen pour un traitement de radiothérapie par clientèle, par région et par établissement.

RÉPONSE NO 283

Proportion des patients traités en radiothérapie dont le traitement a été administré dans les délais prescrits (28 jours et moins) en 2022-2023, moyenne des douze premières périodes (1^{er} avril au 25 février 2023):

Région	Établissement	%
01	CISSS du Bas-Saint-Laurent	99 %
02	CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean	100 %
03	CHU de Québec — Université Laval	93 %
04	CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	99 %
05	CIUSSS de l’Estrie — CHUS	99 %
06	CIUSSS du Centre-Ouest-de-l’Île-de-Montréal	97 %
06	CIUSSS de l’Est-de-l’Île-de-Montréal	100 %
06	Centre universitaire de santé McGill (CUSM)	98 %
06	Centre hospitalier de l’Université de Montréal (CHUM)	94 %
07	CISSS de l’Outaouais	97 %
08	CISSS de l’Abitibi *	97 %
12	CISSS de Chaudière-Appalaches	100 %
13	CISSS de Laval	98 %
16	CISSS de la Montérégie-Centre	94 %

* Le service de radio-oncologie du CISSS de l’Abitibi a ouvert officiellement le 14 novembre 2022.

La cible ministérielle pour la radiothérapie est la suivante : 90 % de la clientèle requérant un traitement en radiothérapie pour un cancer débute son premier traitement dans un délai de 28 jours ou moins (jours civils).

QUESTION NO 284

Liste des permis émis à des cliniques médicales spécialisées (CMS) comprenant le nom, le statut, l'adresse et le type de chirurgies autorisées.

RÉPONSE NO 284

La réponse est fournie dans le document ci-après.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024 – QUESTIONS PARTICULIÈRES

Liste des centres médicaux spécialisés ayant reçu un permis en date du 31 mars 2023

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
1	71010075	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Institut Médico-Esthétique et Chirurgical de l'Estuaire 748, boulevard Saint-Germain Rimouski (Québec) G5L 3T1
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices			
2	71010077	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	C. M. S. Saguenay 345, rue des Saguenéens, bureau 110 Chicoutimi (Québec) G7H 6K9
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire			
2	71010085	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Priorité chirurgicale Saguenay 484, boulevard du Royaume, bureau 400 Saguenay (Québec) G7H 0S7
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonida			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
3	71010005	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Clinique de chirurgie plastique et esthétique de la Grande-Allée 425, Grande Allée Est Québec (Québec) G1R 2J5
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.5 Chirurgie herniaire 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
3	71010062	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Opéra M.D. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 503 Québec (Québec) G2J 0C4
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes 8.4 Laparoscopie diagnostique 8.5 Chirurgie herniaire 8.6 Chirurgie bariatrique 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entérocéle ou rectocèle 9.4 Ligature tubaire toute voie d'approche 9.5 Dilatation et curetage 9.6 Hystéroscopie diagnostique et thérapeutique 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique 9.8 Hystérectomie vaginale simple 9.9 Salpingo-ovariectomie ou ovariectomie toute voie d'approche 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 11.6 Chirurgie pour strabisme 11.7 Chirurgie de la rétine 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
3	71010063	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Clinique de Chirurgie de Québec 301-1000, chemin Sainte-Foy Québec (Québec) G1S 2L6
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices			
3	71010067	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	L5-S1 Médecine privée du dos 406-1825, boulevard Henri-Bourassa Québec (Québec) G1J 0H4
5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux			
3	71010070	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	Clinique de phlébologie de Québec 945, avenue Marguerite-Bourgeoys, bureau 400 Québec (Québec) G1S 3X6
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 11.1 Au laser 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
3	71010079	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	Lacroix chirurgie privée - Québec 1000, chemin Ste-Foy, suite 116 Québec (Québec) G1S 1L6
00. Arthroplastie-prothèse de la hanche 01. Arthroplastie-prothèse du genou 02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 2.1 Interruption de grossesse 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes 8.4 Laparoscopie diagnostique 8.5 Chirurgie herniaire 8.6 Chirurgie bariatrique 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entéroçèle ou rectocèle 9.4 Ligature tubaire toute voie d'approche 9.5 Dilatation et curetage 9.6 Hystéroscopie diagnostique et thérapeutique 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique 9.8 Hystérectomie vaginale simple 9.9 Salpingo-ovariectomie ou ovariectomie toute voie d'approche 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 11.6 Chirurgie pour strabisme 11.7 Chirurgie de la rétine 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 13.1 Vaginoplastie 13.2 Phalloplastie avec insertion de prothèse pénienne 13.3 Scrotoplastie avec insertion de prothèses testiculaires 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
3	71010083	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	C.M.S. Lebourgneuf 220-1020, rue Bouvier Québec (Québec) G2K 0K9
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières			
3	71010084	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	C.M.S. Ste-Foy Complexe Jules-Dallaire (Tour 2) 2828, boulevard Laurier, suite 2 Québec (Québec) G1V 0B9
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire			
4	71010006	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	Clinique ChirurgiVision Trois-Rivières inc. 579, rue Laviolette Trois-Rivières (Québec) G9A 1V6
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire			
4	71010048	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	CMS des Trois-Rivières 3050, boulevard Saint-Jean Trois-Rivières (Québec) G9B 2M9
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 6.2 Rhinoplastie 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 11.4 Blépharoplastie 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices			

4	71010092	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Centre chirurgical de la Mauricie 836, rue des Ursulines Trois-Rivières (Québec) G9A 5B9
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 13.1 Vaginoplastie 13.2 Phalloplastie avec insertion de prothèse pénienne 13.3 Scrotoplastie avec insertion de prothèses testiculaires 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices			
5	71010017	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Services chirurgicaux des Cantons inc. 1000, boulevard Lionel-Groulx, bureau 101 Sherbrooke (Québec) J1E 0H5
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 6.2 Rhinoplastie 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 11.4 Blépharoplastie 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices			
5	71010021	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	Centre de chirurgie et de médecine esthétique de l'Estrie 80, rue De Vimy Nord Sherbrooke (Québec) J1J 3M4
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
5	71010059	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Oculo Vision 1125, rue King Ouest Sherbrooke (Québec) J1H 1S5
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 11.6 Chirurgie pour strabisme 11.7 Chirurgie de la rétine			
5	71010090	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Centre de chirurgie esthétique Sherbrooke – succursale 13 ^e Avenue 750, 13 ^e Avenue Nord, bureau 100 Sherbrooke (Québec) J1E 3L7
5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.5 Chirurgie herniaire 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal 15. Biopsies mammaires			
5	71010091	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Clinique d’ophtalmologie Axe Visuel 1290, rue Belvédère Sud Sherbrooke (Québec) J1H 4C7
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 11.6 Chirurgie pour strabisme 11.7 Chirurgie de la rétine			
6	71010001	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	Cliniques Michel Pop 9001, boulevard de l’Acadie Nord, bureau 900 Montréal (Québec) H4N 3H5
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 11.7 Chirurgie de la rétine			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
6	71010003	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	Cataract MD 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Niveau MD Montréal (Québec) H3B 4W8
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire			
6	71010009	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Le 200.CA 200, boulevard Henri-Bourassa Est Montréal (Québec) H3L 1B8
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 15. Biopsies mammaires			
6	71010010	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Institut canadien de chirurgie esthétique 1, Carré Westmount, bureau 1380 Westmount (Québec) H3Z 2P9
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection			
6	71010019	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Clinique d'Ophtalmologie Bellevue 4135, rue de Rouen Montréal (Québec) H1V 1G5
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 11.7 Chirurgie de la rétine			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
6	71010020	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	Institut de chirurgie spécialisée de Montréal 6100, avenue du Boisé, bureau 112 Montréal (Québec) H3S 2W1
00. Arthroplastie-prothèse de la hanche 01. Arthroplastie-prothèse du genou 02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes 8.4 Laparoscopie diagnostique 8.5 Chirurgie herniaire 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entérocéle ou rectocèle 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 11.6 Chirurgie pour strabisme 11.7 Chirurgie de la rétine 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
6	71010023	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Clinique de chirurgie plastique et esthétique Carpe Diem 5270, rue de Bellechasse Montréal (Québec) H1T 2A9
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 13.1 Vaginoplastie 13.2 Phalloplastie avec insertion de prothèse pénienne 13.3 Scrotoplastie avec insertion de prothèses testiculaires 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
6	71010025	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Clinique O 4845, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2J 2L7
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 11.6 Chirurgie pour strabisme 11.7 Chirurgie de la rétine 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices			
6	71010026	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Centre de chirurgie plastique et esthétique de Montréal 1506, avenue du Docteur-Penfield Montréal (Québec) H3G 1B9
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.5 Chirurgie herniaire 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
6	71010028	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	Centre de chirurgie Westmount Square 1, carré Westmount, bureau C-190 Westmount (Québec) H3Z 2P9
00. Arthroplastie-prothèse de la hanche 01. Arthroplastie-prothèse du genou 02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.4 Laparoscopie diagnostique 8.5 Chirurgie herniaire 8.6 Chirurgie bariatrique 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entéroccèle ou rectocèle 9.4 Ligature tubaire toute voie d'approche 9.5 Dilatation et curetage 9.6 Hystéroscopie diagnostique et thérapeutique 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique 9.8 Hystérectomie vaginale simple 9.9 Salpingo-ovariectomie ou ovariectomie toute voie d'approche 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
6	71010032	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Clinique Médicale d'Esthétique Dr. Denis Bisson M.D. 70, rue de l'Église Verdun (Québec) H4G 2L9
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection			
6	71010034	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Institut de Chirurgie Oculaire de Montréal – Laservue 1100, avenue Beaumont, bureau 201 Mont-Royal (Québec) H3P 3H5
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire			
6	71010035	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Institut de l'œil de Montréal 2300, boulevard Marcel-Laurin Saint-Laurent (Québec) H4R 1J9
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 11.6 Chirurgie pour strabisme 11.7 Chirurgie de la rétine			
6	71010036	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Clinique de chirurgie esthétique Dre Lucie Duclos 3350, boulevard Rosemont Montréal (Québec) H1X 1K3
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.5 Chirurgie herniaire 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
6	71010038	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Centre de chirurgie RocklandMD 100, chemin Rockland, bureau 115(A) et 126 Mont-Royal (Québec) H3P 2V9
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes 8.4 Laparoscopie diagnostique 8.5 Chirurgie herniaire 8.6 Chirurgie bariatrique 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entéroccèle ou rectocèle 9.4 Ligature tubaire toute voie d'approche 9.5 Dilatation et curetage 9.6 Hystéroscopie diagnostique et thérapeutique 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique 9.8 Hystérectomie vaginale simple 9.9 Salpingo-ovariectomie ou ovariectomie toute voie d'approche 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 13.1 Vaginoplastie 13.2 Phalloplastie avec insertion de prothèse pénienne 13.3 Scrotoplastie avec insertion de prothèses testiculaires 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
6	71010039	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	L'institut de chirurgie plastique de Westmount 4131, rue Sherbrooke Ouest Westmount (Québec) H3Z 1B7
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 15. Biopsies mammaires			
6	71010041	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	IPM Institut de Poly-chirurgie de Montréal 8, place du Commerce, bureau 220 Verdun (Québec) H3E 1N3
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 6.2 Rhinoplastie 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 11.4 Blépharoplastie 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris)			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
6	71010044	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Centre de chirurgie esthétique et cosmétique de Westmount 245, avenue Victoria, bureau 300 Westmount (Québec) H3Z 2M6
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 6.2 Rhinoplastie 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.4 Laparoscopie diagnostique 8.5 Chirurgie herniaire 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 11.4 Blépharoplastie 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 15. Biopsies mammaires			
6	71010051	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Institut canadien de chirurgie laser 2100, avenue de Marlowe, bureau 306 Montréal (Québec) H4A 3L5
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection			
6	71010055	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Centre de chirurgie de Maisonneuve 881, boulevard de Maisonneuve Est Montréal (Québec) H2L 1Y8
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 11.4 Blépharoplastie 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
6	71010058	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Espace MD 4200, boulevard Dorchester Ouest, bureau 200 Westmount (Québec) H3Z 1V4
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.5 Chirurgie herniaire 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
6	71010060	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Clinique Le 1620 1620, avenue de Seaforth Montréal (Québec) H3H 1B7
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.5 Chirurgie herniaire 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 11.4 Blépharoplastie 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal			
6	71010061	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Clinique d'anesthésie A.G.M. 100, chemin Rockland, bureau 145 Mont-Royal (Québec) H3P 2V9
8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses			
6	71010064	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Endoscopie Brunswick 1, avenue Holiday, bureau 115 Pointe-Claire (Québec) H9R 5N3
8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
6	71010065	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	Centre de chirurgie Mont-Royal 100, chemin Rockland, bureau 144 Mont-Royal (Québec) H3P 2V9
00. Arthroplastie-prothèse de la hanche 01. Arthroplastie-prothèse du genou 02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes 8.4 Laparoscopie diagnostique 8.5 Chirurgie herniaire 8.6 Chirurgie bariatrique 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entérocele ou rectocèle 9.4 Ligature tubaire toute voie d'approche 9.5 Dilatation et curetage 9.6 Hystéroscopie diagnostique et thérapeutique 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique 9.8 Hystérectomie vaginale simple 9.9 Salpingo-ovariectomie ou ovariectomie toute voie d'approche 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 11.6 Chirurgie pour strabisme 11.7 Chirurgie de la rétine 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 13.1 Vaginoplastie 13.2 Phalloplastie avec insertion de prothèse pénienne 13.3 Scrotoplastie avec insertion de prothèses testiculaires 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
6	71010073	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Centre chirurgical de l’Est 3232, rue Bélanger, 5 ^e étage Montréal (Québec) H1Y 3H5
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes 8.4 Laparoscopie diagnostique 8.5 Chirurgie herniaire 8.6 Chirurgie bariatrique 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entéroccèle ou rectocèle 9.4 Ligature tubaire toute voie d'approche 9.5 Dilatation et curetage 9.6 Hystéroscopie diagnostique et thérapeutique 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique 9.8 Hystérectomie vaginale simple 9.9 Salpingo-ovariectomie ou ovariectomie toute voie d'approche 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 11.6 Chirurgie pour strabisme 11.7 Chirurgie de la rétine 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 13.1 Vaginoplastie 13.2 Phalloplastie avec insertion de prothèse pénienne 13.3 Scrotoplastie avec insertion de prothèses testiculaires 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
6	71010076	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	Dr Karl Schwarz 1100, Atwater Suite 4100 Westmount (Québec) H3Z 2Y4
1.1 Liposuccion 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 11.1 Au laser 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
6	71010078	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Centre chirurgical Outremont 6100, avenue du Boisé, suite 112E Montréal (Québec) H3S 2W1
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes 8.4 Laparoscopie diagnostique 8.5 Chirurgie herniaire 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entéroçèle ou rectocèle 9.4 Ligature tubaire toute voie d'approche 9.5 Dilatation et curetage 9.6 Hystéroscopie diagnostique et thérapeutique 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique 9.8 Hystérectomie vaginale simple 9.9 Salpingo-ovariectomie ou ovariectomie toute voie d'approche 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 11.6 Chirurgie pour strabisme 11.7 Chirurgie de la rétine 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 13.1 Vaginoplastie 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
6	71010081	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	Dr Beauchamp 1130, avenue Beaumont, bureau 100 Mont-Royal (Québec) H3P 3E5
00. Arthroplastie-prothèse de la hanche 01. Arthroplastie-prothèse du genou 1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes 8.5 Chirurgie herniaire 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
6	71010087	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Institut de chirurgie Ville-Marie 1558, avenue Docteur-Penfield Montréal (Québec) H3G 1B9
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes 8.4 Laparoscopie diagnostique 8.5 Chirurgie herniaire 8.6 Chirurgie bariatrique 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entérocele ou rectocèle 9.4 Ligature tubaire toute voie d'approche 9.5 Dilatation et curetage 9.6 Hystéroscopie diagnostique et thérapeutique 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique 9.8 Hystérectomie vaginale simple 9.9 Salpingo-ovariectomie ou ovariectomie toute voie d'approche 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 11.6 Chirurgie pour strabisme 11.7 Chirurgie de la rétine 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 13.1 Vaginoplastie 13.2 Phalloplastie avec insertion de prothèse pénienne 13.3 Scrotoplastie avec insertion de prothèses testiculaires 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
7	71010016	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Centre chirurgical de la Capitale P.B. inc. 555-B, boulevard de la Gappe Gatineau (Québec) J8T 8N7
01. Arthroplastie-prothèse du genou 02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.5 Chirurgie herniaire 8.6 Chirurgie bariatrique 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 9.6 Hystéroscopie diagnostique et thérapeutique 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
7	71010054	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Incognito MD 540, boulevard de l'Hôpital Gatineau (Québec) J8V 3T2
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes 8.4 Laparoscopie diagnostique 8.5 Chirurgie herniaire 8.6 Chirurgie bariatrique 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entérocele ou rectocèle 9.4 Ligature tubaire toute voie d'approche 9.5 Dilatation et curetage 9.6 Hystéroscopie diagnostique et thérapeutique 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique 9.8 Hystérectomie vaginale simple 9.9 Salpingo-ovariectomie ou ovariectomie toute voie d'approche 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 11.6 Chirurgie pour strabisme 11.7 Chirurgie de la rétine 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 13.1 Vaginoplastie 13.2 Phalloplastie avec insertion de prothèse pénienne 13.3 Scrotoplastie avec insertion de prothèses testiculaires 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
7	71010069	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Complexe Médical Spécialisé 819 444, boulevard de l'Hôpital Gatineau (Québec) J8T 7X6
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 1.2 Lipoinjection 2.1 Interruption de grossesse 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes 8.4 Laparoscopie diagnostique 8.5 Chirurgie herniaire 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entéroçèle ou rectocèle 9.4 Ligature tubaire toute voie d'approche 9.5 Dilatation et curetage 9.6 Hystéroscopie diagnostique et thérapeutique 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique 9.8 Hystérectomie vaginale simple 9.9 Salpingo-ovariectomie ou ovariectomie toute voie d'approche 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 11.6 Chirurgie pour strabisme 11.7 Chirurgie de la rétine 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
13	71010007	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	Clinique d'ophtalmologie COI Laval 3030, boulevard Le Carrefour, bureau 1105 Laval (Québec) H7T 2P5
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée			
13	71010011	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Clinique Innovation 300-2950, rue Lucien-L'Allier Laval (Québec) H7P 0H8
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 6.2 Rhinoplastie 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 13.1 Vaginoplastie 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
13	71010013	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Santé Clearpoint Québec 1565, boulevard de l'Avenir, bureau 300 Laval (Québec) H7S 2N5
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes 8.4 Laparoscopie diagnostique 8.5 Chirurgie herniaire 8.6 Chirurgie bariatrique 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entéroçèle ou rectocèle 9.4 Ligature tubaire toute voie d'approche 9.5 Dilatation et curetage 9.6 Hystéroscopie diagnostique et thérapeutique 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique 9.9 Salpingo-ovariectomie ou ovariectomie toute voie d'approche 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.1 Au laser 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
13	71010022	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Clinique chirurgicale de Laval 4650, Desserte Sud, autoroute 440, bureau 120 Laval (Québec) H7P 4W5
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe 6.2 Rhinoplastie			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
13	71010030	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	Clinique orthopédique Duval 1487, boulevard des Laurentides Laval (Québec) H7M 2Y3
00. Arthroplastie-prothèse de la hanche 01. Arthroplastie-prothèse du genou 02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 1.2 Lipoinjection 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes 8.4 Laparoscopie diagnostique 8.5 Chirurgie herniaire 8.6 Chirurgie bariatrique 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entérocele ou rectocèle 9.5 Dilatation et curetage 9.6 Hystéroscopie diagnostique et thérapeutique 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique 9.8 Hystérectomie vaginale simple 9.9 Salpingo-ovariectomie ou ovariectomie toute voie d'approche 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 11.6 Chirurgie pour strabisme 11.7 Chirurgie de la rétine 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 13.1 Vaginoplastie 13.2 Phalloplastie avec insertion de prothèse pénienne 13.3 Scrotoplastie avec insertion de prothèses testiculaires 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal 15. Biopsies mammaires			
13	71010066	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	C.M.S. Laval 1350, boulevard Le Corbusier Laval (Québec) H7N 0A0
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
13	71010072	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	Clinique médicale CitéFlex inc. 607-1435, boul. Saint-Martin Ouest Laval (Québec) H7S 2C6
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.3 Augmentation mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
13	71010080	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	Lacroix chirurgie privée – Montréal 1500, rue Montgolfier, suite 200 Laval (Québec) H7T 0A2
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 2.1 Interruption de grossesse 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes 8.4 Laparoscopie diagnostique 8.5 Chirurgie herniaire 8.6 Chirurgie bariatrique 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entérocéle ou rectocèle 9.4 Ligature tubaire toute voie d'approche 9.5 Dilatation et curetage 9.6 Hystéroscopie diagnostique et thérapeutique 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique 9.8 Hystérectomie vaginale simple 9.9 Salpingo-ovariectomie ou ovariectomie toute voie d'approche 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 11.6 Chirurgie pour strabisme 11.7 Chirurgie de la rétine 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 13.1 Vaginoplastie 13.2 Phalloplastie avec insertion de prothèse pénienne 13.3 Scrotoplastie avec insertion de prothèses testiculaires 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
13	71010082	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	Centre d'excellence en orthopédie de Montréal 4650, Desserte Sud, autoroute 440, bureau 120 Laval (Québec) H7T 2Z8
00. Arthroplastie-prothèse de la hanche 01. Arthroplastie-prothèse du genou 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe 8.6 Chirurgie bariatrique 11.4 Blépharoplastie			
15	71010047	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	Institut de l'œil des Laurentides 400-6100, Doris-Lussier Boisbriand (Québec) J7H 0E8
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 11.7 Chirurgie de la rétine			
15	71010089	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Centre chirurgical des Laurentides 204-305, rue du Docteur-Charles-Léonard Saint-Jérôme (Québec) J7Y 0M9

3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes 8.4 Laparoscopie diagnostique 8.5 Chirurgie herniaire 8.6 Chirurgie bariatrique 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entérocele ou rectocèle 9.4 Ligature tubaire toute voie d'approche 9.5 Dilatation et curetage 9.6 Hystéroscopie diagnostique et thérapeutique 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique 9.8 Hystérectomie vaginale simple 9.9 Salpingo-ovariectomie ou ovariectomie toute voie d'approche 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal 15. Biopsies mammaires			
16	71010015	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	Centre de chirurgie esthétique de Longueuil 300, rue de Longueuil Longueuil (Québec) J4H 1H4
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
16	71010033	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	Centre de Médecine et de Chirurgie Ambulatoires ISOMED 1205, rue Ampère, bureau 105 Boucherville (Québec) J4B 7M6
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes 8.4 Laparoscopie diagnostique 8.5 Chirurgie herniaire 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 13.1 Vaginoplastie 13.3 Scrotoplastie avec insertion de prothèses testiculaires 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
16	71010045	Un centre où exercent exclusivement des médecins qui ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec	Centre de médecine & de chirurgie esthétique de la Rive-Sud 504, boulevard Roland-Therrien Longueuil (Québec) J4H 3V9
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 6.2 Rhinoplastie 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices			
16	71010050	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Dr Réjean Arbour 8100, boulevard Leduc, bureau 100 Brossard (Québec) J4Y 0K7
1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.5 Chirurgie herniaire 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
16	71010053	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Chirurgie Dix30 9090, boulevard Leduc, bureau 220 Brossard (Québec) J4Y 0E2
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 2.1 Interruption de grossesse 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes 8.4 Laparoscopie diagnostique 8.5 Chirurgie herniaire 8.6 Chirurgie bariatrique 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entérocele ou rectocèle 9.4 Ligature tubaire toute voie d'approche 9.5 Dilatation et curetage 9.6 Hystéroscopie diagnostique et thérapeutique 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique 9.8 Hystérectomie vaginale simple 9.9 Salpingo-ovariectomie ou ovariectomie toute voie d'approche 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 11.6 Chirurgie pour strabisme 11.7 Chirurgie de la rétine 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal 15. Biopsies mammaires			

<i>RÉGION</i>	<i>NO. PERMIS</i>	<i>FORME EXPLOITATION</i>	<i>ADRESSE</i>
16	71010056	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Cliniques D'Ophtalmologie Bellevue 1375 boulevard Sainte-Foy Longueuil (Québec) J4K 1Y1
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 11.6 Chirurgie pour strabisme 11.7 Chirurgie de la rétine			
16	71010057	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Clinique esthétique Dre Stéphanie Oliver 201, rue Champlain, bureau 202 Bromont (Québec) J2L 3B2
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 6.2 Rhinoplastie 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 11.6 Chirurgie pour strabisme 11.7 Chirurgie de la rétine 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices			
16	71010074	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Clinique Pierre Larose 239, rue Green Saint-Lambert (Québec) J4P 1S9
1.1 Liposuccion			
16	71010088	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	Centre de santé Desjardins 230, boulevard Brisebois, 3 ^e étage Châteauguay (Québec) J6K 0J6

02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire 1.1 Liposuccion 1.2 Lipoinjection 2.1 Interruption de grossesse 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie 3.3 Augmentation mammaire 3.4 Réduction mammaire 3.5 Autre reconstruction mammaire 4.1 Lipectomie abdominale 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions 4.3 Rhytidectomie (modelage facial) 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires 6.2 Rhinoplastie 6.3 Chirurgie des sinus 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices 7.2 Excision de ganglions superficiels 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes 8.4 Laparoscopie diagnostique 8.5 Chirurgie herniaire 8.6 Chirurgie bariatrique 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entérocéle ou rectocèle 9.4 Ligature tubaire toute voie d'approche 9.5 Dilatation et curetage 9.6 Hystéroscopie diagnostique et thérapeutique 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique 9.8 Hystérectomie vaginale simple 9.9 Salpingo-ovariectomie ou ovariectomie toute voie d'approche 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques 11.1 Au laser 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière 11.4 Blépharoplastie 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières 11.6 Chirurgie pour strabisme 11.7 Chirurgie de la rétine 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris) 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie 14.2 Greffe 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal 15. Biopsies mammaires			
16	71010093	Un centre où exercent exclusivement des médecins participants au régime d'assurance maladie du Québec	C.M.S. Brossard 1850, rue Panama, bureau 410 Brossard (Québec) J4W 3C6
02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire			

QUESTION NO 285

Liste des CMS ayant obtenu un permis de CMS, mais n'ayant pas encore obtenu d'agrément.

.....

RÉPONSE NO 285

Les CMS suivants ont obtenu un permis, mais pas leur agrément :

- Clinique de chirurgie plastique et esthétique Carpe Diem (7101-0023)
- Centre de chirurgie Mont-Royal (7101-0065)
- L5-S1 Médecine privée du dos (7101-0067)
- C.M.S. Laval (7101-0066)
- Complexe Médical Spécialisé 819 (7101-0069)
- Clinique de phlébologie de Québec (7101-0070)
- Clinique Pierre Larose (7101-0074)
- Centre chirurgical de l'est (7101-0073)
- Centre chirurgical de l'estuaire (7101-0075)
- Clinique Dr Karl Schwarz (7101-0076)
- Clinique médicale Cité-Flex (7101-0072)
- C.M.S. Centre chirurgical Outremont (7001-0078)
- Lacroix chirurgie privé – Québec (7101-0079)
- Lacroix chirurgie privé – Montréal (7101-0080)
- Dr Beauchamp (7101-0081)
- Centre d'excellence en orthopédie de Montréal (7101-0082)
- C.M.S. Lebourgneuf KC (7101-0083)
- C.M.S. Ste-Foy (7101-0084)
- Priorité chirurgicale Saguenay (7101-0085)
- Institut de chirurgie Ville-Marie (7101-0087)
- Centre de santé Desjardins (7101-0088)
- Centre chirurgical de la Mauricie (7101-0092)
- Centre chirurgical de la région des Laurentides (7101-0089)
- CMS Brossard (7101-0093)

QUESTION NO 286

Liste des demandes de permis de CMS déposées au 31 mars 2023, en spécifiant la région et le type de chirurgies qui font l'objet de chacune des demandes.

RÉPONSE NO 286

Quinze demandes ont été déposées au cours de l'année 2022-2023

Région 04

Centre chirurgical de la Mauricie

- 1.1 Liposuction
- 1.2 Lipoinjection
- 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme
- 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie
- 3.3 Augmentation mammaire
- 3.4 Réduction mammaire
- 3.5 Autre reconstruction mammaire
- 4.1 Lipectomie abdominale
- 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions
- 4.3 Rhytidectomie (modelage facial)
- 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux
- 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis
- 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren
- 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien
- 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires
- 6.2 Rhinoplastie
- 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices
- 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses
- 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes
- 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres
- 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière
- 11.4 Blépharoplastie
- 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières
- 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris)
- 13.1 Vaginoplastie
- 13.2 Phalloplastie avec insertion de prothèse pénienne
- 13.3 Scrotoplastie avec insertion de prothèses testiculaires
- 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie
- 14.2 Greffe
- 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices

Région 05

Clinique d'ophtalmologie Axe Visuel

02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire

11.1 Au laser

11.2 Kératectomie superficielle de la cornée

11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière

11.4 Blépharoplastie

11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières

11.6 Chirurgie pour strabisme

11.7 Chirurgie de la rétine

C.M.S. Sherbrooke

02. Extraction de la cataracte avec implantation d'une lentille intra-oculaire

11.2 Kératectomie superficielle de la cornée

11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière

11.4 Blépharoplastie

11.5 Tarsorrhaphie et séparation de la paupière

Région 06

Centre de santé Desjardins

02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire

1.1 Liposuction

1.2 Lipoinjection

2.1 Interruption de grossesse

3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme

3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie

3.3 Augmentation mammaire

3.4 Réduction mammaire

3.5 Autre reconstruction mammaire

4.1 Lipectomie abdominale

4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions

4.3 Rhytidectomie (modelage facial)

5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux

5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis

5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale

5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren

5.5 Chirurgie pour tunnel carpien

5.6 Reconstruction ligamentaire du genou

5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe

6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires

6.2 Rhinoplastie

6.3 Chirurgie des sinus

7.1 Ligature, section et exérèse pour varices

7.2 Excision de ganglions superficiels

8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses

8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus

8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes

8.4 Laparoscopie diagnostique

8.5 Chirurgie herniaire

8.6 Chirurgie bariatrique

9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes

9.2 Plastie des petites et grandes lèvres

9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entérocele ou rectocèle

9.4 Ligature tubaire toute voie d'approche

9.5 Dilatation et curetage

9.6 Hystérocopie diagnostique et thérapeutique

9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique

9.8 Hystérectomie vaginale simple

9.9 Salpingo-ovariectomie ou ovariectomie toute voie d'approche

10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques

11.1 Au laser

- 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée
- 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière
- 11.4 Blépharoplastie
- 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières
- 11.6 Chirurgie pour strabisme
- 11.7 Chirurgie de la rétine
- 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris)
- 14.1 Chirurgie abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule, glandes sudoripares, avec ou sans greffe et débridement de plaie
- 14.2 Greffe
- 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices
- 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal
- 15. Biopsies mammaires

Centre médical esthétique St-Laurent

- 1.1 Liposuccion
- 1.2 Lipoinjection
- 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme
- 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie
- 3.3 Augmentation mammaire
- 3.4 Réduction mammaire
- 3.5 Autre reconstruction mammaire
- 4.1 Lipectomie abdominale
- 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions
- 4.3 Rhytidectomie (modelage facial)
- 6.2 Rhinoplastie
- 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres
- 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entérocele ou rectocèle
- 11.4 Blépharoplastie

Clinique UnionMD Greenfield Park

- 00.Arthroplastie-prothèse de la hanche
- 01.Arthroplastie-prothèse du genou
- 1.1 Liposuccion
- 1.2 Lipoinjection
- 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme
- 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie
- 3.3 Augmentation mammaire
- 3.4 Réduction mammaire
- 3.5 Autre reconstruction mammaire
- 4.1 Lipectomie abdominale
- 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions
- 4.3 Rhytidectomie (modelage facial)
- 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux
- 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis
- 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale
- 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren
- 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien
- 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou
- 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe
- 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires
- 6.2 Rhinoplastie
- 6.3 Chirurgie des sinus
- 7.2 Excision de ganglions superficiels
- 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses
- 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus
- 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes
- 8.4 Laparoscopie diagnostique
- 8.5 Chirurgie herniaire
- 8.6 Chirurgie bariatrique
- 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes

- 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres
- 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entérocele ou rectocèle
- 9.4 Ligature tubaire toute voie d'approche
- 9.5 Dilatation et curetage
- 9.6 Hystéroscopie diagnostique et thérapeutique
- 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique
- 9.8 Hystérectomie vaginale simple
- 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerf périphériques
- 11.4 Blépharoplastie
- 14.1 Chirurgies pour abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule superficielle ou profonde, glandes sudoripares avec ou sans greffe, et débridement de plaie
- 14.2 Greffe
- 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices
- 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal
- 15. Biopsies mammaires

Clinique UnionMD Montréal

- 00.Arthroplastie-prothèse de la hanche
- 01.Arthroplastie-prothèse du genou
- 1.1 Liposuction
- 1.2 Lipoinjection
- 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme
- 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie
- 3.3 Augmentation mammaire
- 3.4 Réduction mammaire
- 3.5 Autre reconstruction mammaire
- 4.1 Lipectomie abdominale
- 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions
- 4.3 Rhytidectomie (modelage facial)
- 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux
- 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis
- 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale
- 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren
- 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien
- 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou
- 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe
- 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires
- 6.2 Rhinoplastie
- 6.3 Chirurgie des sinus
- 7.2 Excision de ganglions superficiels
- 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses
- 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus
- 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes
- 8.4 Laparoscopie diagnostique
- 8.5 Chirurgie herniaire
- 8.6 Chirurgie bariatrique
- 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes
- 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres
- 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entérocele ou rectocèle
- 9.4 Ligature tubaire toute voie d'approche
- 9.5 Dilatation et curetage
- 9.6 Hystéroscopie diagnostique et thérapeutique
- 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique
- 9.8 Hystérectomie vaginale simple
- 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerf périphériques
- 11.4 Blépharoplastie
- 14.1 Chirurgies pour abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule superficielle ou profonde, glandes sudoripares avec ou sans greffe, et débridement de plaie
- 14.2 Greffe

- 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices
- 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal
- 15. Biopsies mammaires

CMS de l'Est

- 00.Arthroplastie-prothèse de la hanche
- 01.Arthroplastie-prothèse du genou
- 02. Extraction de la cataracte avec implantation d'une lentille intra-oculaire
- 1.1 Liposuction
- 1.2 Lipoinjection
- 2.1 Interruption de grossesse
- 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme
- 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie
- 3.3 Augmentation mammaire
- 3.4 Réduction mammaire
- 3.5 Autre reconstruction mammaire
- 4.1 Lipectomie abdominale
- 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions
- 4.3 Rhytidectomie (modelage facial)
- 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux
- 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis
- 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale
- 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren
- 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien
- 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou
- 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe
- 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires
- 6.2 Rhinoplastie
- 6.3 Chirurgie des sinus
- 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices
- 7.2 Excision de ganglions superficiels
- 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses
- 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus
- 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes
- 8.4 Laparoscopie diagnostique
- 8.5 Chirurgie herniaire
- 8.6 Chirurgie bariatrique
- 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes
- 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres
- 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entérocele ou rectocèle
- 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entérocele ou rectocèle
- 9.4 Ligature tubaire toute voie d'approche
- 9.5 Dilatation et curetage
- 9.6 Hystéroscopie diagnostique et thérapeutique
- 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique
- 9.8 Hystérectomie vaginale simple
- 9.9 Salpingo-ovariectomie ou avariectomie toute vois d'approche
- 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerf périphériques
- 11.1 Au laser
- 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée
- 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière
- 11.4 Blépharoplastie
- 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières
- 11.6 Chirurgie pour strabisme
- 11.7 Chirurgie de la rétine
- 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris)
- 13.1 Vaginoplastie
- 13.2 Phalloplastie avec insertion de prothèse pénienne
- 13.3 Scrotoplastie avec insertion de prothèses testiculaires
- 14.1 Chirurgies pour abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule superficielle ou profonde, glandes sudoripares avec ou sans greffe, et débridement de plaie

- 14.2 Greffe
- 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices
- 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal
- 15. Biopsies mammaires

Région 07

C.M.S. Gatineau

- 02. Extraction de la cataracte avec implantation d'une lentille intra-oculaire
- 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée
- 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière
- 11.4 Blépharoplastie
- 11.5 Tarsorrhaphie et séparation de la paupière

Clinique Evaro

- 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires
- 6.2 Rhinoplastie
- 6.3 Chirurgie des sinus
- 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses

Région 08

Centre d'ophtalmologie Albahiti

- 02.Extraction de la cataracte avec implantation d'une lentille intra-oculaire
- 11.1 Au laser
- 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée
- 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière
- 11.4 Blépharoplastie
- 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières
- 11.6 Chirurgie pour strabisme
- 11.7 Chirurgie de la rétine

Région 16

C.M.S. Brossard

- 02. Extraction de la cataracte avec l'implantation d'une lentille intra-oculaire

Centre chirurgical Réseau Santé Varennes

- 00.Arthroplastie-prothèse de la hanche
- 01.Arthroplastie-prothèse du genou
- 02.Extraction de la cataracte avec implantation d'une lentille intra-oculaire
- 1.1 Liposuction
- 1.2 Lipoinjection
- 2.1 Interruption de grossesse
- 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme
- 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie
- 3.3 Augmentation mammaire
- 3.4 Réduction mammaire
- 3.5 Autre reconstruction mammaire
- 4.1 Lipectomie abdominale
- 4.2 Abdominosplastie/redrapage cutané autres régions
- 5.1 Chirurgie pour lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux
- 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis
- 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale
- 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren
- 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien
- 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou
- 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe
- 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices
- 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses
- 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus
- 8.4 Laparoscopie diagnostique
- 8.5 Chirurgie herniaire
- 8.6 Chirurgie bariatrique

- 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes
- 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres
- 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entéroccèle ou rectocèle
- 9.4 Ligature tubaire toute voie d'approche
- 9.5 Dilatation et curetage
- 9.6 Histérocopie diagnostique et thérapeutique
- 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique
- 9.8 Hystérectomie vaginale simple
- 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerfs périphériques
- 11.1 Au laser
- 11.2 Kératocomie superficielle de la cornée
- 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière
- 11.4 Blépharoplastie
- 11.5 Tarsorrhaphie et séparation de la paupière
- 11.6 Chirurgie pour strabisme
- 11.7 Chirurgie de la rétine
- 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris)
- 14.1 Chirurgies pour abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule superficielle ou profonde, glandes sudoripares avec ou sans greffe, et débridement de plaie
- 14.2 Greffe
- 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices
- 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal

Centre de chirurgie Montérégie

- 00.Arthroplastie-prothèse de la hanche
- 01.Arthroplastie-prothèse du genou
- 02. Extraction de la cataracte avec implantation d'une lentille intra-oculaire
- 1.1 Liposuction
- 1.2 Lipoinjection
- 2.1 Interruption de grossesse
- 3.1 Mastectomie chez la femme et chez l'homme
- 3.2 Exérèse de prothèse/capsulectomie
- 3.3 Augmentation mammaire
- 3.4 Réduction mammaire
- 3.5 Autre reconstruction mammaire
- 4.1 Lipectomie abdominale
- 4.2 Abdominoplastie/redrapage cutané autres régions
- 4.3 Rhytidectomie (modelage facial)
- 5.1 Chirurgie lésions bénignes des os, muscles, ligaments, tendons, bourses synoviales et fascias et arthroplastie d'hallux
- 5.2 Exérèse de fil, clou, plaque et vis
- 5.3 Arthrotomie ou arthroscopie diagnostique ou thérapeutique, excluant la colonne vertébrale
- 5.4 Chirurgie pour maladie de Dupuytren
- 5.5 Chirurgie pour tunnel carpien
- 5.6 Reconstruction ligamentaire du genou
- 5.7 Acromioplastie, reconstruction de la coiffe
- 6.1 Chirurgie du nez pour lésions bénignes ou troubles respiratoires
- 6.2 Rhinoplastie
- 6.3 Chirurgie des sinus
- 7.1 Ligature, section et exérèse pour varices
- 7.2 Excision de ganglions superficiels
- 8.1 Chirurgie des lèvres, de la bouche et de la langue pour lésions bénignes ou précancéreuses
- 8.2 Chirurgie anorectale pour fissure, fistule, hémorroïdes ou prolapsus
- 8.3 Excision de glandes salivaires pour lésions bénignes
- 8.4 Laparoscopie diagnostique
- 8.5 Chirurgie herniaire
- 8.6 Chirurgie bariatrique
- 9.1 Exérèse de kystes, de tumeurs bénignes ou malignes
- 9.2 Plastie des petites et grandes lèvres
- 9.3 Cure de cystocèle toute voie d'approche, entéroccèle ou rectocèle
- 9.4 Ligature tubaire toute voie d'approche

- 9.5 Dilatation et curetage
- 9.6 Hystéroscopie diagnostique et thérapeutique
- 9.7 Laparoscopie diagnostique et thérapeutique
- 9.8 Hystérectomie vaginale simple
- 9.9 Salpingo-ovariectomie ou avariectomie toute vois d'approche
- 10.1 Chirurgie pour lésion ou réparation de nerf périphériques
- 11.1 Au laser
- 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée
- 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière
- 11.4 Blépharoplastie
- 11.5 Tarsorrhaphie et séparation des paupières
- 11.6 Chirurgie pour strabisme
- 11.7 Chirurgie de la rétine
- 12.1 Réparation d'oreilles décollées (prominauris)
- 14.1 Chirurgies pour abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule superficielle ou profonde, glandes sudoripares avec ou sans greffe, et débridement de plaie
- 14.2 Greffe
- 14.3 Correction chirurgicale ou au laser de cicatrices
- 14.4 Exérèse avec ou sans plastie de sinus pilonidal
- 15. Biopsies mammaires

C.M.S. Boucherville

- 02. Extraction de la cataracte avec implantation d'une lentille intra-oculaire
- 11.2 Kératectomie superficielle de la cornée
- 11.3 Exérèse de lésions cutanées de la paupière
- 11.4 Blépharoplastie
- 11.5 Tarsorrhaphie et séparation de la paupière

QUESTION NO 287

Liste des CMS qui ne répondaient pas aux normes, mais qui ont obtenu un permis.

.....

RÉPONSE NO 287

Aucun CMS ne répondant pas aux normes n'a obtenu de permis.

QUESTION NO 288

Liste des contrats entre les CMS-A et les contractants publics.

.....

RÉPONSE NO 288

Il n'y a aucun contrat de CMS-A qui a été émis pour la chirurgie.

QUESTION NO 289

Sommes totales allouées pour les services préhospitaliers d'urgence par région pour 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 289

La réponse à cette question est fournie à la question n° 204 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 290

Moyenne des délais de réponse de la Corporation Urgences-Santé en 2022-2023. Ventilation des budgets alloués en précisant, notamment :

- a) Le nombre de postes et les détails (infirmières, chauffeurs, répartiteurs, etc.) ;
- b) Le nombre de déplacements d'un établissement à un autre, de transports, de détournements, etc. ;
- c) Le maintien d'appels reçus (répartition urgents et non urgents) ;
- d) Le nombre d'unités d'ambulance ;
- e) La moyenne des délais de réponse, selon la priorité d'appel, par région et au total, pour les trois dernières années ;
- f) Nombre de véhicules redirigés en raison du débordement d'une urgence.

RÉPONSE NO 290

La réponse à cette question est fournie à la question n° 209 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 291

Pour chacun des avions-ambulances et avions-hôpitaux :

- a) Le nombre de transports de patients, par lieu d'embarquement des patients ;
- b) Les coûts d'utilisation, ventilés ;
- c) Le nombre de transports de patients mineurs accompagnés d'un proche ;
- d) Le nombre de transports de patients mineurs sans accompagnateur.

RÉPONSE NO 291

La réponse à cette question est fournie à la question n° 202 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 292

Bilan, état de situation, et toute action entreprise depuis le 1er avril 2019 concernant le projet Airmédic.

.....

RÉPONSE NO 292

Le développement d'une offre de service hélicoptéré complémentaire à l'offre ambulancière terrestre et les évacuations aéromédicales par avion (EVAQ) a fait l'objet de discussions dans le cadre des travaux du Comité national de transformation du système préhospitalier d'urgence (CNTSPU), entre novembre 2019 et juin 2021.

La mise en place du transport médical hélicoptéré figure parmi les objectifs de la *Politique gouvernementale sur le système préhospitalier d'urgence - Une transformation au bénéfice de tous* (2022).

QUESTION NO 293

Concernant les services préhospitaliers d'urgence :

- a) Liste des entreprises, corporations ou coopératives ayant le mandat d'assurer les transports préhospitaliers d'urgence, par région ;
- b) Moyenne des délais de réponse, selon la priorité d'appel, par région et au total, pour les trois dernières années ;
- c) Budget accordé, par région et per capita, et total pour les trois dernières années. Indiquer également le budget consenti par titre d'emploi ;
- d) Nombre de techniciens ambulanciers et d'unités d'ambulance, par région et au total, pour les trois dernières années ;
- e) Nombre de transports ambulanciers, par région et au total, en indiquant le type de transport (urgence ou interétablissements) et le type de soins (de base ou médicaux avancés), pour les trois dernières années ;
- f) Couverture horaire assurée, selon la zone ambulancière, pour les trois dernières années ;
- g) Budgets consentis à la formation des techniciens ambulanciers, par région et au total, pour les trois dernières années ;
- h) Nombre d'ambulances et de quarts de travail ajoutés en 2022-2023, par zone ambulancière ;
- i) Nombre d'heures de faction convertis en heures à l'heure en 2022-2023, par zone ambulancière ;
- j) Nombre de demandes, d'ajout d'ambulances, d'ajout de quarts de travail et de conversions d'heures de faction en heures à l'heure, formulées par les établissements de santé auprès du MSSS en 2022-2023 ;
- k) Pour chaque zone ambulancière, liste des MRC et des municipalités locales desservies et carte du territoire couvert ;
- l) Nombre d'appels reçus, nombre d'affectations transmises aux ressources préhospitalières, nombre de transports effectués par les ressources préhospitalières, nombre d'affectations qui ont été réaffectées avant le transport, nombre de transports annulés ainsi que taux d'utilisation clinique (TUC), par zone ambulancière, en 2022-2023.

RÉPONSE NO 293

La réponse à cette question est fournie à la question n° 197 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 294

Pour les maisons de naissance au Québec, fournir, pour 2022-2023:

- a) Le nom, la date d'ouverture et l'emplacement de toutes les maisons de naissance au Québec ;
- b) Le financement gouvernemental accordé à ces maisons ;
- c) Le nombre de nouvelles maisons ;
- d) Les prévisions pour 2022-2023 ;
- e) Le nombre de naissances dans les maisons de naissance ;
- f) Le coût moyen par accouchement pour toutes les maisons de naissance.

RÉPONSE NO 294

La réponse à cette question est fournie à la question n° 204 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition ainsi qu'à la question n° 26 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 295

Pour les sages-femmes au Québec, fournir, le nombre de sages-femmes par catégorie d'emploi (poste permanent, à temps partiel ou occasionnel), le nombre de graduations en 2022-2023 par institution d'enseignement supérieur, et le nombre d'inscriptions au programme de formation en 2022-2023, par institution d'enseignement supérieur.

.....

RÉPONSE NO 295

La réponse à cette question est fournie à la question n° 205 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 296

Ventilation du budget dévolu au projet Dossier santé Québec (DSQ)

RÉPONSE NO 296

Le projet DSQ est terminé depuis le 31 décembre 2020.

Le budget d’investissement global qui avait été alloué au DSQ a été respecté et sa ventilation est présentée dans le tableau suivant (en milliers de dollars)

	Coûts prévus
Couche d'accès à l'information de santé (CAIS)	35 019,9 \$
Consentement (fichier des consentements et des certificats annulés compris)	7 925,2 \$
Dossier de santé électronique et laboratoires (visualiseur, RSVP et CTI)	142 700,4 \$
Infrastructure à clé publique	27 100,4 \$
Imagerie diagnostique (systèmes d'archivage et de communication)	164 403,4 \$
Index patient maître (IPM)	26 822,3 \$
Systèmes d'information sur les médicaments	55 061,0 \$
Registre des intervenants et des usagers	25 869,8 \$
Réseau de services intégrés aux personnes âgées (RSIPA)	2 238,5 \$
Santé publique (système Panorama)	26 432,7 \$
Télésanté	47 690,1 \$
Évaluation des bénéfices	1 356,9 \$
TOTAL	562 620,6 \$

QUESTION NO 297

Guichet d'accès à la première ligne (GAP), ventilation des dépenses totales réalisées pour l'infrastructure informatique au 31 mars 2023 et les projections pour 2023-2024, 2024-2025 ;

- a) Composants matériels;
- b) Logiciel ;
- c) Réseau ;
- d) Système d'exploitation ;
- e) Système de stockage des données.

RÉPONSE NO 297

GAP locaux - Voir la réponse fournie à la question 298 des questions particulières de l'Opposition officielle.

Services nationaux – Gap numérique et téléphonie 811

- Coûts relatif l'implantation du GAP numérique :
3,6 M\$
- Coûts relatifs à l'évolution de la plateforme téléphonique 811 pour soutenir les GAP :
5,5 M\$

Il n'est pas possible de ventiler les dépenses comme demandé.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 298

Ventilation des coûts assumés par organisme ou ministère :

- a) CISSS et CIUSSS ;
- b) Établissements ;
- c) Cabinet de médecins ;
- d) Cliniques médicales ;
- e) Pharmacies ;
- f) RAMQ ;
- g) MSSS.

RÉPONSE NO 298

En 2022-2023, le ministère de la Santé et des Services sociaux a alloué un financement total de 52 703 131\$ aux CISSS et CIUSSS pour la mise en œuvre de mécanismes d'accès pour la population sans médecin de famille, incluant les Guichets d'accès à la première ligne (GAP).

QUESTION NO 299

Ventilation des coûts hors portée du projet.

RÉPONSE NO 299

Le projet DSQ est terminé depuis le 31 décembre 2020.

Les investissements connexes sont des investissements non compris dans le budget et la portée de développement du Dossier santé Québec (DSQ) de 563 M\$.

Domaines hors portée	Engagé
Investissements connexes	
Imagerie médicale	100 786 557 \$
Stations cliniques	35 059 389 \$
Télésanté	9 499 356 \$
Médicament	12 693 102 \$
Laboratoire	9 551 139 \$
Santé publique	2 839 014 \$
Mesures de sécurité et CTI	12 655 059 \$
Télécommunication	25 713 045 \$
Soutien et autre	1 676 191 \$
Total investissements connexes	213 472 852 \$

QUESTION NO 300

Ventilation des dépenses totales réalisées au 31 mars 2023 et ventilation par projet et par organisme ou ministère :

- a) CISSS et CIUSSS;
- b) Établissements non fusionnés;
- c) Corporation d’hébergement du Québec;
- d) RAMQ;
- e) MSSS

RÉPONSE NO 300

Ventilation des dépenses totales réalisées la dernière comptabilisée
(en milliers de dollars)

Le projet DSQ est terminé depuis le 31 décembre 2020.

Projet	Propriétaire	
Couche d'accès à l'information de santé (CAIS)	RAMQ	35 019,9 \$
Consentement (fichier des consentements et des certificats annulés compris)	RAMQ	7 925,2 \$
Dossier de santé électronique et laboratoires (Visualiseur, RSVP et CTI)	CIUSSS du Centre-Sud-de-l’Ile-de-Montréal	142 700,3 \$
Infrastructure à clé publique	RAMQ	27 100,4 \$
Imagerie diagnostique (systèmes d'archivage et de communication)	CIUSSS du Centre-Sud-de-l’Ile-de-Montréal	129 565,6 \$
Index patient maître (IPM)	CIUSSS de la Capitale-Nationale, CISSS de Laval et CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean	26 822,3 \$
Systèmes d'information sur les médicaments	RAMQ	48 733,1 \$
Registre des intervenants et des usagers	RAMQ	25 869,8 \$
Réseau de services intégrés aux personnes âgées (RSIPA)	CIUSSS du Centre-Sud-de-l’Ile-de-Montréal	2 238,5 \$
Santé publique (système Panorama)	Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)	24 212,3 \$
Télésanté	CIUSSS de la Capitale-Nationale	47 690,1 \$
Évaluation des bénéfices	CIUSSS du Centre-Sud-de-l’Ile-de-Montréal	1 356,9 \$
TOTAL :		519 234,4 \$

QUESTION NO 301

État d’avancement de chacun des projets et leur échéancier.

RÉPONSE NO 301

Domaine Médicament
Le domaine médicament est déployé à 100 % depuis l’année 2016-2017.

Domaine laboratoire
Le domaine Laboratoire est déployé à 100 % depuis l’année 2016-2017.

Domaine imagerie médicale – sites publics
Le domaine imagerie médicale – sites publics est déployé à 100 % depuis l’année 2018-2019.

Branchement des laboratoires d’imagerie médicale générale (LIM)

Au 28 février 2023, 96.2 % des LIM sont branchés au DSQ pour un total de 99% du volume d’examens réalisés dans les LIM disponible à la consultation par l’entremise du DSQ.

Des 5 branchements restant, seulement 2 LIM respectent les spécifications exigées par le DSQ. Un LIM a été intégré dans les transmissions de Radiologix vers le DSQ. Un deuxième LIM a été acheté par Radiologix et sera prochainement intégré aux transmissions de Radiologix vers le DSQ. Les autres LIM seront branchés au DSQ lorsque les spécifications exigées seront atteintes.

Régions		Nombre de LIM dans la région	Nombre de LIM branchés au DSQ	Pourcentage
R01	Bas-Saint-Laurent	0	0	s.o.
R02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	2	100%
R03	Capitale-Nationale	12	12	100%
R04	Mauricie et Centre-du-Québec	4	4	100%
R05	Estrie	3	3	100%
R06	Montréal	40	38	95%
R07	Outaouais	5	3	60%
R08	Abitibi-Témiscamingue	0	0	s.o.
R09	Côte-Nord	0	0	s.o.
R10	Nord du Québec	0	0	s.o.
R11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	s.o.
R12	Chaudière-Appalaches	2	2	100%
R13	Laval	9	9	100%
R14	Lanaudière	3	3	100%
R15	Laurentides	4	4	100%
R16	Montréal	20	20	100%
R17	Nunavik	0	0	s.o.
R18	Terres-Cries-de-la-Baie-James	0	0	s.o.
TOTAL		104	100	96,2%

QUESTION NO 302

Montants reçus d’Inforoute Santé du Canada, par année, depuis la signature de l’entente.

RÉPONSE NO 302

Le projet DSQ est terminé depuis le 31 décembre 2020.

Les montants reçus d’Inforoute Santé Canada, comptabilisés par année depuis la signature de l’entente en 2005-2006, sont les suivants :

	Montants reçus
2005-2006	1 272 400 \$
2006-2007	1 493 261 \$
2007-2008	13 373 739 \$
2008-2009	65 095 386 \$
2009-2010	19 921 645 \$
2010-2011	10 344 427 \$
2011-2012	14 988 119 \$
2012-2013	28 329 544 \$
2013-2014	28 686 008 \$
2014-2015	36 567 952 \$
2015-2016	77 086 459 \$
2016-2017	13 255 701 \$
2017-2018	25 698 103 \$
2018-2019	22 544 951 \$
2019-2020	3 537 808 \$
TOTAL	362 195 503 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 303

Évaluation des dépassements de coûts totaux au 31 mars 2022 pour le déploiement complet du DSQ.

RÉPONSE NO 303

Le projet DSQ est terminé depuis le 31 décembre 2020.

Le budget d'investissement global de 562 620 000 \$ qui avait été alloué au DSQ a été respecté.

.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 304

Nombre d'utilisateurs du DSQ au 31 mars 2023.

RÉPONSE NO 304

Au 28 février 2023, le nombre d'utilisateurs du DSQ est de 96 786.

QUESTION NO 305

État de situation sur le développement du DCI dans les établissements

.....

RÉPONSE NO 305

En 2015, une orientation ministérielle a été donnée aux établissements à l'effet de déployer une solution de Dossier clinique informatisé (DCI), soit Cristal-Net, dans l'ensemble du RSSS. De 2015 à 2018, des travaux ont été réalisés pour donner suite à cette orientation et le DCI Cristal-Net a été déployé dans cinq établissements.

En 2019, il a été constaté que les fonctionnalités présentes dans le DCI Cristal-Net, déployé initialement au CHU de Québec, ne répondaient pas aux besoins souhaités des autres établissements. Des enjeux technologiques et de sécurité de l'information ont aussi été rencontrés. Le ministère de la Santé et des Services sociaux a alors suspendu le déploiement de ce DCI et procédé à une analyse des solutions disponibles sur le marché en vue de mettre en œuvre une solution nationale de Dossier de santé numérique (DSN) plus complète. Seules des mises à niveau dans les établissements ayant déjà déployé ce DCI ont été permises depuis.

En 2021 - 2022 des actions correctrices ont été réalisées sur les enjeux de sécurité, ceci afin de poursuivre l'utilisation sécuritaire de Cristal-Net dans les établissements qui l'utilisent.

Un dossier d'opportunité pour le DSN a été approuvé par le Conseil du trésor en 2020 et un dossier d'affaires a été soumis pour approbation au Conseil du trésor en mars 2022.

Un appel d'offres a été publié entre décembre 2022 et mars 2023. Le processus d'évaluation des soumissions est en cours jusqu'à l'été 2023. Les activités de préparation des régions vitrines se poursuivent. Les autres établissements peuvent également poursuivre la modernisation de leurs systèmes en attendant le DSN grâce aux plans de modernisation technologiques décentralisés.

QUESTION NO 306

Concernant Cristal-Net :

- a) Copie de l'appel d'offres #1230114 publié au SEAO ;
- b) Explications de l'annulation de l'appel d'offres ;
- c) Analyses commandées depuis le 1^{er} avril 2020 ;
- d) Coûts prévus.

RÉPONSE NO 306

a) Vous référer à l'adresse suivante pour accéder aux documents officiels :

<https://www.seao.ca/OpportunityPublication/ConsulterAvis/Recherche?ItemId=e27a866f-e8ad-489d-9036-5295889317fc&callingPage=0&searchId=5bfd956a-5ba8-490e-8a1c-f29e82a753a7>

b) Aucun soumissionnaire n'a présenté d'offre.

c) Aucune autre analyse n'a été commandée depuis le 1^{er} avril 2020.

d) Aucun coût prévu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 307

Concernant OACIS :

- a) Analyses commandées depuis le 1^{er} avril 2020;
- b) Coûts prévus.

RÉPONSE NO 307

- a) Aucune analyse commandée en 2022-2023.
- b) Aucun coût prévu en lien avec les analyses commandées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 308

Détail du montant prévu pour l'informatisation (DSQ/DCI/DME).

RÉPONSE NO 308

Évaluation pour le DSQ :

Le projet DSQ est terminé depuis le 31 décembre 2020.

Aucun montant d'investissement en 2022-23 et pour les années futures.

Dans le cadre du DSQ, aucun coût d'informatisation pour le DCI et DMÉ n'a été réalisé en 2022-2023. Aucune somme n'est prévue pour les années futures.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 309

Pour le Programme d'allocation directe – chèque emploi-service :

- a. ventilation détaillée du budget pour les trois dernières années, par région et par établissement;
- b. nombre de demandes reçues au cours des trois dernières années et le total au 31 mars 2023;
- c. nombre de bénéficiaires du programme au cours des trois dernières années et le total au 31 mars 2023;
- d. montant octroyé en moyenne pour chaque heure de service, par région;
- e. nombre d'heures de services payées, par région.

RÉPONSE NO 309

La réponse à cette question est fournie à la question n° 26 des questions particulières de l'Opposition officielle, volet Aînés.

QUESTION NO 310

Montants facturés aux usagers des centres de jour pour le transport et les repas, en 2022-2023, ventilés par région

RÉPONSE NO 310

Le tableau ci-dessous présente les tarifs moyens par établissement et la moyenne provinciale.

Les données de ce tableau sont celles qui ont été recueillies par un sondage effectué auprès des établissements au printemps 2015. Elles représentent les tarifs utilisés avant le 1^{er} janvier 2015. Une directive ministérielle du 20 mai 2015 exige des établissements de maintenir ces tarifs, et ce, jusqu’à ce qu’une nouvelle directive soit émise, le cas échéant.

Nom de l'établissement	Tarifs moyens	
	Transport	Repas
CISSS du Bas-Saint-Laurent	2,25 \$	3,25 \$
CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean	3,50 \$	4,50 \$
CIUSSS de la Capitale-Nationale	2,25 \$	4,50 \$
CHU de Québec – Université Laval	2,50 \$	4,50 \$
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	3,25 \$	3,75 \$
CIUSSS de l’Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	3,75 \$	4,50 \$
CIUSS de l’Ouest-de-l’Île-de-Montréal	1,25 \$	4,75 \$
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l’Île-de-Montréal	2,50 \$	3,50 \$
CIUSSS du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal	3,00 \$	6,25 \$
CIUSSS du Nord-de-l’Île-de-Montréal	4,50 \$	4,50 \$
CIUSSS de l’Est-de-l’Île-de-Montréal	2,00 \$	5,25 \$
Centre hospitalier de l’Université de Montréal (CHUM)	4,50 \$	1,25 \$
CISSS de l’Outaouais	3,25 \$	4,75 \$
CISSS de l’Abitibi-Témiscamingue	2,00 \$	4,50 \$
CISSS de la Côte-Nord	3,00 \$	4,50 \$
CISSS des Îles	2,50 \$	3,50 \$
CISSS de la Gaspésie	1,75 \$	5,25 \$
CISSS de Chaudière-Appalaches	4,25 \$	5,00 \$
CISSS de Laval	5,00 \$	4,00 \$
CISSS de Lanaudière	2,00 \$	5,00 \$
CISSS des Laurentides	2,50 \$	5,75 \$
CISSS de la Montérégie-Est	3,50 \$	4,25 \$
CISSS de la Montérégie-Centre	2,00 \$	4,50 \$
CISSS de la Montérégie-Ouest	3,50 \$	4,00 \$
Moyenne provinciale	2,75 \$	4,50 \$

Tarifs arrondis aux 0,25 \$ les plus proches.

QUESTION NO 311

Ventilation du financement des maisons de jeunes, par maison, par région et au total, ainsi que les prévisions pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 311

La réponse à cette question est fournie à la question n° 400 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 312

Bilan du plan d'action pour le bien-être et la santé des hommes.

RÉPONSE NO 312

En août 2017, le Plan d'action ministériel en santé et bien-être des hommes 2017-2022 (PAMSBEH) a été rendu public avec un investissement initial de 31 M\$ sur 5 ans.

Ce plan a été reconduit pour une année supplémentaire, 2022-2023, afin de terminer certaines actions. Le bilan sera donc produit en 2023-2024.

QUESTION NO 313

Ressources d'accueil (nombre de ressources, nombres de places, nombres d'usagers, nombre de personnes en attente), selon les types de clientèle suivants, ainsi que les prévisions pour 2023-2024 :

- a. les jeunes;
- b. les adultes;
- c. les personnes âgées;
- d. les personnes ayant une déficience physique;
- e. les personnes ayant une déficience intellectuelle;
- f. les personnes alcooliques et toxicomanes, ainsi que les joueurs pathologiques.

RÉPONSE NO 313¹

Données au 31 décembre 2022
Les données 2022-2023 ne sont pas disponibles.

		RI-RTF		
		Nombre d'installations	Nombre de places	Nombre d'usagers placés
Clientèle	ADULTE	3 601	28 830	27 055
Clientèle	ENFANT	7 610	13 790	12 814
Programme-service	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	2 522	10 750	9 826
Programme-service	TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME	65	217	203
Programme-service	DÉFICIENCE PHYSIQUE	63	515	493
Programme-service	DÉPENDANCES	4	4	9
Programme-service	SOUTIEN À L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES	479	11 989	11 541

Source : Banque de données sur les RI-RTF (R29)

Pour le nombre de personnes en attente, la réponse à cette question est fournie aux questions n° 195 à 201 des questions particulières de l'Opposition officielle, volet Santé.

¹ L'appellation « ressources d'accueil » peut être interprétée de façon très large. Les données transmises ne concernent que les RI-RTF.

QUESTION NO 314

Liste des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et budget alloué, par maison, par région et au total, pour 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 314

La réponse à cette question est fournie à la question n° 395 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 315

Fournir une ventilation détaillée des sommes accordées par le MSSS en 2022-2023 pour déployer des mesures visant à soutenir les femmes et les enfants victimes de violence conjugale et de violences sexuelles et les prévisions pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 315

La réponse à cette question est fournie à la question n° 387 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 316

Pour le plan quinquennal de financement de 22,5 M\$ afin de rehausser le financement des maisons d'hébergement à l'occasion du budget 2021-2022, à raison de 4,5 M\$ par année, veuillez nous indiquer :

- a) Le nom des maisons d'hébergement ayant bénéficié de ce financement ;
- b) Le montant versé ;
- c) La date de réception du financement;
- d) Les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 316

La réponse à cette question est fournie à la question no 317 des questions particulières de l'Opposition officielle. Les crédits ont été intégrés aux Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026.

QUESTION NO 317

Pour le plan quinquennal de financement de 92 M\$ pour les maisons d’aide et d’hébergement de première étape, soit 18,4 M\$ par année, veuillez nous indiquer :

- a) Les noms des maisons d’hébergement ayant bénéficié de ce financement ;
- b) Le montant versé ;
- c) La date de réception du financement ;
- d) Les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 317

Les subventions aux maisons d’aide et d’hébergement d’urgence prévues dans le cadre des Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026 et du budget 2021-2022 sont :

En millions	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026	15,5	18,0	18,0	20,0	20,5	92,0
Budget 2021-2022	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	22,5

Les maisons ayant bénéficié de ce financement et les montants octroyés sont présentés à la page suivante.

La date de réception du financement et les prévisions pour 2023-2024 ne sont pas disponibles.

Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026			
Région / Organisme	Répartition de 2021-2022 (incluant le 4,5 M\$ prévu au budget 2021-2022)	Répartition de 2022-2023	Total réparti dans le cadre des Actions prioritaires
Région 01 - CISSS du Bas-Saint-Laurent	505 113 \$	37 769 \$	542 882 \$
Gigogne	158 457 \$	12 683 \$	171 140 \$
La Débrouille	177 907 \$	15 802 \$	193 709 \$
L'Autre-Toit du KRTB	168 749 \$	9 284 \$	178 033 \$
Région 02 - CIUSSS du Saguenay – Lac-Saint-Jean	1 066 834 \$	116 964 \$	1 183 798 \$
Auberge de l'amitié Roberval	178 443 \$	20 712 \$	199 155 \$
Centre féminin du Saguenay	158 430 \$	16 998 \$	175 428 \$
Centre Le Rivage de La Baie inc.	226 256 \$	29 071 \$	255 327 \$
Maison d'acc. & héb. Chambrée	164 027 \$	16 694 \$	180 721 \$
Maison halte secours	175 345 \$	18 799 \$	194 144 \$
Passerelle (Alma) inc.	164 333 \$	14 690 \$	179 023 \$
Région 03 - CIUSSS de la Capitale-Nationale	1 671 835 \$	238 866 \$	1 910 701 \$
Mais. femmes Québec	143 017 \$	15 620 \$	158 637 \$
Mais. Hélène Lacroix	134 562 \$	14 887 \$	149 449 \$
Mais. La Montée LM	147 141 \$	16 199 \$	163 340 \$
Maison communautaire Missinak	180 296 \$	30 938 \$	211 234 \$
Maison du Coeur pour femmes	145 406 \$	18 004 \$	163 410 \$
Maison Kinsmen-Marie-Rollet	231 253 \$	35 238 \$	266 491 \$
Maison pour femmes immigrantes	143 844 \$	14 297 \$	158 141 \$
Mirepi, Maison d'hébergement	189 689 \$	25 651 \$	215 340 \$
Y des femmes QC (Y.W.C.A.)	356 627 \$	68 032 \$	424 659 \$
Région 04 - CIUSSS de la Mauricie-Centre-et-du-Québec	1 092 229 \$	108 115 \$	1 200 344 \$
F.A.R. (fam. acc. référence)	187 698 \$	21 680 \$	209 378 \$
La Rose des vents de Drummond	156 275 \$	15 615 \$	171 890 \$
La Séjournelle	156 150 \$	15 152 \$	171 302 \$
Le Toit de l'amitié	150 277 \$	15 023 \$	165 300 \$
Maison "De Connivence" inc.	145 267 \$	13 349 \$	158 616 \$
Maison d'hébergement la Volte-Face	144 519 \$	12 767 \$	157 286 \$
Maison La Nacelle	152 043 \$	14 529 \$	166 572 \$
Région 05 - CIUSSS de l'Estrie - CHUS	948 761 \$	86 638 \$	1 035 399 \$
Escale Estrie	153 756 \$	0 \$	153 756 \$
Horizon pour elle	194 638 \$	22 510 \$	217 148 \$
La bouée région. Lac Mégantic	143 595 \$	16 779 \$	160 374 \$
La Méridienne	145 704 \$	15 167 \$	160 871 \$
Maison Alice Desmarais	165 291 \$	16 655 \$	181 946 \$
Maison Séjour (Séjour la Bonne Œuvre)	145 776 \$	15 527 \$	161 303 \$
Région 06 - CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	5 339 710 \$	645 922 \$	5 985 632 \$
Arrêt-source	143 393 \$	16 313 \$	159 706 \$
Assistance aux femmes de Mtl	143 147 \$	15 223 \$	158 370 \$
Auberge Madeleine	249 424 \$	36 301 \$	285 725 \$
Auberge shalom pour femmes	142 499 \$	15 037 \$	157 536 \$
Auberge transition	164 325 \$	19 026 \$	183 351 \$
Cons. direc. l'armée du salut	209 853 \$	27 894 \$	237 747 \$
Dalauze	147 650 \$	16 152 \$	163 802 \$
Dauphinelle inc.	291 684 \$	48 184 \$	339 868 \$
Escale pour elle (Montréal)	153 383 \$	17 435 \$	170 818 \$
Foyer femmes autochtones Mtl	133 588 \$	12 136 \$	145 724 \$
Inter-Val 1175	161 609 \$	18 245 \$	179 854 \$
La rue des femmes	133 077 \$	14 996 \$	148 073 \$
Le Chainon	310 636 \$	0 \$	310 636 \$
Logifem	198 685 \$	26 207 \$	224 892 \$
Maison d'Athéna	217 529 \$	33 174 \$	250 703 \$

Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026

Région / Organisme	Répartition de 2021-2022 (incluant le 4,5 M\$ prévu au budget 2021-2022)	Répartition de 2022-2023	Total réparti dans le cadre des Actions prioritaires
Maison d'hébergement Anjou	308 852 \$	40 829 \$	349 681 \$
Maison du réconfort	143 441 \$	15 308 \$	158 749 \$
Maison Flora Tristan	284 249 \$	46 113 \$	330 362 \$
Maison grise Montréal.	205 542 \$	29 780 \$	235 322 \$
Maison Marguerite Montréal	222 006 \$	32 925 \$	254 931 \$
Maison Secours aux femmes	142 499 \$	15 037 \$	157 536 \$
maisons de l'Ancre	145 298 \$	16 181 \$	161 479 \$
Multi-Femmes	161 315 \$	18 161 \$	179 476 \$
Parados	196 884 \$	25 968 \$	222 852 \$
Passages ressources pour F.	176 996 \$	21 799 \$	198 795 \$
Refuge femmes l'Ouest de l'Ile	176 061 \$	21 530 \$	197 591 \$
Transit 24	237 532 \$	31 386 \$	268 918 \$
Y.W.C.A - Ass. chrét. jeunes femmes Mtl	138 553 \$	14 582 \$	153 135 \$
Région 07 - CISSS de l'Outaouais	1 231 188 \$	120 067 \$	1 351 255 \$
Autre chez soi inc.	212 337 \$	0 \$	212 337 \$
Centre Mechtilde inc.	153 478 \$	17 165 \$	170 643 \$
Entourelle	162 684 \$	18 950 \$	181 634 \$
Halte-femme Haute-Gatineau	193 202 \$	22 981 \$	216 183 \$
Hébergement pour elle des deux-Vallées	168 125 \$	20 148 \$	188 273 \$
Maison Libère-Elles	151 798 \$	16 552 \$	168 350 \$
Maison Unies-Vers Femmes	189 563 \$	24 271 \$	213 834 \$
Région 08 - CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	644 740 \$	78 204 \$	722 944 \$
"Le Nid" Val d'Or	145 542 \$	15 912 \$	161 454 \$
Alternative pour elles	196 651 \$	24 509 \$	221 160 \$
Maison Mikana	156 515 \$	19 014 \$	175 529 \$
Maison. d'hébergement Équinoxe	146 033 \$	18 769 \$	164 802 \$
Région 09 - CISSS de la Côte-Nord	470 471 \$	52 655 \$	523 126 \$
Autour d'elles, Maison des femmes de Sept-Iles	146 866 \$	14 700 \$	161 566 \$
Maison d'aide et d'hébergement Fermont	30 000 \$	10 000 \$	40 000 \$
Maison des femmes Baie-Comeau	150 781 \$	15 095 \$	165 876 \$
Maison l'amie d'elle	142 824 \$	12 860 \$	155 684 \$
Région 10 - CRSSS de la Baie-James (Nord-du-Québec)	222 052 \$	29 365 \$	251 417 \$
Maison d'hébergement l'Aquarelle	222 052 \$	29 365 \$	251 417 \$
Région 11 - CISSS de la Gaspésie	764 249 \$	88 598 \$	852 847 \$
Le centre Louise-Amélie	160 076 \$	18 059 \$	178 135 \$
Mais. héberg. Émergence	145 417 \$	15 647 \$	161 064 \$
Mais. héberg. L'Aid'elle	150 858 \$	16 845 \$	167 703 \$
Maison aide et héb l'Accalmie	156 505 \$	19 011 \$	175 516 \$
Maison d'héberg.Blanche-Morin (l'Orée Pabos)	151 393 \$	19 036 \$	170 429 \$
Région 12 - CISSS de Chaudière-Appalaches	685 612 \$	79 343 \$	764 955 \$
GITÉE INC.	185 818 \$	24 389 \$	210 207 \$
Havre des femmes	145 449 \$	16 079 \$	161 528 \$
Havre Éclaircie	148 572 \$	14 669 \$	163 241 \$
La Jonction pour elle inc.	205 773 \$	24 206 \$	229 979 \$
Région 13 - CISSS de Laval	614 769 \$	84 068 \$	698 837 \$
Maison de Lina	211 151 \$	29 564 \$	240 715 \$
Maison le Prélude inc.	206 442 \$	27 191 \$	233 633 \$
Maison l'Esther	197 176 \$	27 313 \$	224 489 \$
Région 14 - CISSS de Lanaudière	617 725 \$	71 114 \$	688 839 \$
Maison d'accueil La Traverse	191 098 \$	21 477 \$	212 575 \$
Regard en elle	244 666 \$	33 624 \$	278 290 \$
Regroup'elles inc.	181 962 \$	16 013 \$	197 975 \$

Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026

Région / Organisme	Répartition de 2021-2022 (incluant le 4,5 M\$ prévu au budget 2021-2022)	Répartition de 2022-2023	Total réparti dans le cadre des Actions prioritaires
Région 15 - CISSS des Laurentides	1 050 664 \$	147 716 \$	1 198 380 \$
Citad'elle de Lachute (La)	243 716 \$	36 722 \$	280 438 \$
Maison d'accueil le Mitan inc.	245 135 \$	37 270 \$	282 405 \$
Maison d'Ariane	222 933 \$	31 758 \$	254 691 \$
Ombre-elle, maison d'hébergem.	185 835 \$	23 194 \$	209 029 \$
Passe r elle Hautes-Laurent.	153 045 \$	18 772 \$	171 817 \$
Région 16 - CISSS de la Montérégie-Centre	1 993 655 \$	255 525 \$	2 249 180 \$
Accueil pour elle (L')	203 445 \$	25 182 \$	228 627 \$
Carrefour pour elle	274 129 \$	40 654 \$	314 783 \$
Clé sur la porte maison d'héb.	224 839 \$	28 720 \$	253 559 \$
La Re-Source	184 159 \$	21 842 \$	206 001 \$
Maison hébergement Simonne-Monet-Chartrand	207 270 \$	28 426 \$	235 696 \$
Maison Hina inc.	150 833 \$	13 838 \$	164 671 \$
Maison La Source du Richelieu	169 376 \$	18 494 \$	187 870 \$
Passerelle Héb.urg.viol.conj.Vaudreuil-Soulange	226 292 \$	33 444 \$	259 736 \$
Pavillon Marguerite Champlain	192 060 \$	22 826 \$	214 886 \$
Rés. Elle Haut St-Laurent ou Résidence Elle à Huntingdon	161 252 \$	22 099 \$	183 351 \$
Région 17 - Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik	780 392 \$	193 019 \$	973 411 \$
Centre pour femmes - Tungaasuvik (Kuujjuaq)	255 147 \$	50 205 \$	305 352 \$
Centre pour femmes Initsiak (Salluit)	237 864 \$	59 545 \$	297 409 \$
Maison Ajapirvik Women's shelter	287 382 \$	83 269 \$	370 651 \$
Région 18 - Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James (1)	200 000 \$	44 000 \$	244 000 \$
Région 09 - CLSC Naskapi (1)	100 000 \$	22 000 \$	122 000 \$
Total général	19 999 999 \$	2 499 948 \$	22 499 947 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 318

Le nombre de places supplémentaires développées depuis le 1^{er} avril 2022 pour les maisons d'hébergement de 1^{ère} étape pour femmes victimes de violence conjugale, par région, par maison d'hébergement.

RÉPONSE NO 318

Huit places ont été créées depuis le 1^{er} avril 2022 à partir des sommes octroyées en 2021-2022 des Actions prioritaires.

Au total, au 31 mars 2023, le MSSS finance 111 maisons d'aide et d'hébergement d'urgence (MH1), ce qui représente 1 590 places.

QUESTION NO 319

Le nombre de places supplémentaires développées depuis le 1er avril 2022 pour les maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes victimes de violence conjugale, par région, par ressource.

RÉPONSE NO 319

Les informations ne sont pas disponibles pour 2022-2023.

QUESTION NO 320

Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 : bilan détaillé et ventilé par région, par catégorie d'action, des mesures mises en place, des organismes financés et des dépenses engagées ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 320

Actions sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux :

Actions pour les victimes : actions 39 et 40

Action 39. Concevoir et rendre disponible une formation en matière d'agression sexuelle pour les intervenantes et intervenants ainsi que pour le personnel professionnel du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)

- Suivi : Cette formation est accessible depuis avril 2021 pour les intervenants du RSSS via la plateforme de l'environnement numérique d'apprentissage (ENA) au <https://fcp.rtss.qc.ca/course/view.php?id=2483>. Elle est aussi accessible pour l'ensemble des intervenants psychosociaux hors-réseau au <https://fcp-partenaires.ca>.

Action 40. Adapter aux réalités actuelles les modalités de diffusion de la formation offerte aux intervenantes et intervenants des centres désignés pour les victimes d'agression sexuelle en situation d'urgence, afin d'assurer l'accessibilité et la pérennité de cette formation

- Suivi : Les travaux de mise à jour de la formation sont en cours et bien avancés pour les documents de référence : guide d'intervention médicosociale, formulaires des trousseaux médicosociales et médicolégales. Cette étape est un préalable à la rédaction des contenus finaux de la formation en ligne à venir.

Actions pour les personnes ayant une déficience : actions 3, 4, 41 et 42

Action 3. Recenser les outils d'information destinés aux personnes présentant une déficience

Action 4. Favoriser la diffusion au sein du réseau de la santé et des services sociaux des initiatives d'éducation à la sexualité à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme et des initiatives d'information à l'intention des familles sur la sexualité de leur enfant (jeune ou adulte)

Action 41. Favoriser la diffusion des pratiques et des interventions visant à identifier et à traiter les conséquences des agressions sexuelles chez les victimes présentant une déficience

Action 42. Recenser les outils d'évaluation et d'intervention adaptés pour venir en aide aux agresseurs sexuels ayant une déficience et en assurer la diffusion au sein du réseau de la santé et des services sociaux

- Suivi : Mandat confié au Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faites aux femmes pour la réalisation de ces quatre actions de la Stratégie. Les actions 3 et 42 sont complétées et le rapport final est attendu sous peu afin de réaliser les actions 4 et 41.

Actions pour les enfants victimes : actions 31 et 53

Action 31. Mettre à jour l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique

- Suivi : La version renouvelée de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, d'abus physiques ou de négligence grave est entrée en vigueur à l'automne 2021. Un guide de pratiques appuyant l'Entente multisectorielle a également été diffusé en avril 2022.

Ce guide oriente les intervenants et intervenantes des services de protection de la jeunesse et leurs partenaires quant au cadre juridique, aux situations visées, à la procédure d'intervention sociojudiciaire, aux contextes particuliers et au suivi de l'application de l'Entente. Au cours des prochaines années, cette mesure donnera également lieu à la tenue d'activités de sensibilisation, de formation et à la distribution d'outils d'appropriation.

Action 53. Mesurer l'implantation et les effets de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique

- Suivi : Le MSSS a financé un projet sous la supervision de monsieur Marc Alain de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Le rapport *Quinze années d'application de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'agression physique, d'agression sexuelle ou de négligence grave: évaluation, pistes d'action et transfert des connaissances acquises à travers le Québec* a été publié en février 2022 :

https://frq.gouv.qc.ca/histoire-et-rapport/quinze-annees-dapplication-de-lentente-multisectorielle-relative-aux-enfants-victimes-dagression-physique-dagression-sexuelle-ou-de-negligence-grave-evaluation-pistes-daction-et-transfer/?_rt=MXwxfG1hcmMgYWxhaW58MTY4MDcyNDc0Ng&_rt_nonce=3f475feea8.

QUESTION NO 321

État de situation quant au suivi des conclusions du Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels et ventilation des sommes utilisées, par mesure.

RÉPONSE NO 321

La réponse à cette question est fournie dans le tableau des pages suivantes.

FINANCEMENT 2022-2023 DES MESURES ISSUES DU FORUM SUR LES AGRESSIONS ET LE HARCÈLEMENT SEXUELS SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MSSS

Destinataire	Mesure	Montant versé en 2022-2023
CISSS/CIUSSS + CLSC Naskapi	Financement des services publics en agression sexuelle	3 600 000 \$ (crédits récurrents depuis 2021-2022)
CISSS et CIUSSS	Soutien aux initiatives régionales en agression sexuelles	252 500 \$
Centre Marie-Vincent	Convention de subvention pour adaptation formation webinaires	70 000 \$
Centre Marie-Vincent	Formation des intervenants en violence conjugale et violence sexuelle auprès des jeunes	250 000 \$
Centre pour les victimes d’agression sexuelle de Montréal	Mise en œuvre et les opérations du Service-conseil aux centres désignés pour l’intervention médicosociale aux victimes d’agression sexuelle.	300 000 \$
Femmes autochtones du Québec	Poste de coordonnatrice pour l'organisme	75 000 \$
47 organismes et un regroupement	Intervention auprès des victimes d’agression sexuelle	7 800 000 \$ (crédits récurrents depuis 2020-2021)
Neuf organismes et un regroupement	Services auprès des agresseurs sexuels	1 400 000 \$ (crédits récurrents depuis 2020-2021)
14 organismes et un regroupement	Services de prévention de la violence auprès des enfants	2 500 000 \$ (crédits récurrents depuis 2020-2021)
	Total	16 247 500 \$

QUESTION NO 322

Ventilation détaillée du financement des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), par CALACS, par région et au total, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 322

La réponse à cette question est fournie à la question n° 397 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 323

Ventilation détaillée des sommes accordées en 2022-2023 pour des mesures servant à soutenir les femmes et les enfants victimes de violence, excluant les CALACS et les CAVAC. Mesures engagées ou à prévoir et ventilation des sommes prévues pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 323

La réponse à cette question est fournie à la question n° 398 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 324

Ventilation détaillée du financement des centres de femmes ainsi que les prévisions pour 2023-2024. La ventilation demandée comprend la répartition interrégionale et régionale, de même que la liste de tous les centres financés et le détail de leur financement, ainsi que les critères de financement.

RÉPONSE NO 324

La réponse à cette question est fournie à la question n° 399 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 325

Montant dévolu, par région, au programme de santé mentale en 2021-2022 et 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024 :

a) Clientèle adulte :

- i. 1^{re} ligne;
- ii. 2^e ligne;
- iii. Autres.

b) Clientèle jeune :

- i. 1^{re} ligne;
- ii. 2^e ligne;
- iii. Autres.

RÉPONSE NO 325

La réponse à cette question est fournie à la question n° 77 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 326

Montant dévolu par les établissements au programme de santé mentale en 2021-2022 et 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024 :

a) Clientèle adulte (par région et au total) :

- i. 1^{re} ligne;
- ii. 2^e ligne;
- iii. Autres.

b) Clientèle jeune (par région et au total) :

- i. 1^{re} ligne;
- ii. 2^e ligne;
- iii. Autres.

RÉPONSE NO 326

La réponse à cette question est fournie à la question n° 77 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 327

Nombre de personnes en attente pour des services en santé mentale, par tranche d'âge et par région (1^{re} et 2^e ligne).

.....

RÉPONSE NO 327

La réponse à cette question est fournie à la question n° 73 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 328

Nombre de personnes qui passent de la 1^{re} à la 2^e ligne et de la 2^e à la 1^{re} ligne par tranche d'âge et par région.

.....

RÉPONSE NO 328

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne dispose pas de ces informations.

QUESTION NO 329

Quel est le temps moyen d'attente pour les personnes qui passent de la 1^{re} à la 2^e ligne et pour ceux qui passent de la 2^e à la 1^{re} ligne?

.....

RÉPONSE NO 329

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne dispose pas de ces informations.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 330

Quel est le montant annuel global du budget consacré à la santé mentale en 2022-2023, et combien de ces sommes ont été dépensées ?

RÉPONSE NO 330

Les données 2022-2023 ne sont pas disponibles.

Le montant annuel global du budget consacré à la santé mentale en 2021-2022 est 1 753 457 033\$.

QUESTION NO 331

Quel est le budget prévu pour les services d'un psychologue en 2022-2023, et combien de ces sommes ont été dépensées ?

.....

RÉPONSE NO 331

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne dispose pas de ces informations.

QUESTION NO 332

Suivant l'annonce du gouvernement sur l'accès à des services en psychologie au privé, combien de personnes ont eu accès aux psychologues au privé ?

.....

RÉPONSE NO 332

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne dispose pas de ces informations.

QUESTION NO 333

Ventilation des professionnels qui travaillent au guichet d'accès en santé mentale par catégorie d'emploi, pour la 1^{re} ligne, la 2^e ligne ou autres, et par région.

.....

RÉPONSE NO 333

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne détient pas cette information.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 334

Ventiler les montants alloués en prévention pour la santé mentale, par action et par tranche d'âge.

RÉPONSE NO 334

Projet	Tranche d'âge visée	Montant alloué 2022-2023
Montants alloués par la Direction générale de la santé publique		
Soutien au personnel des équipes-écoles, des milieux de la santé et des services sociaux ainsi que communautaires afin d'améliorer le repérage des enfants 5-13 ans présentant des idées suicidaires	5-13 ans	70 000 \$
Projet Épanouir (promotion de la santé mentale en contexte scolaire)	5-25 ans	25 000 000 \$
Projet de promotion de la santé mentale dans les milieux d'éducation supérieure	18-35 ans	150 000 \$
Projet de promotion de la santé mentale dans les milieux de travail	18-65 ans	150 000 \$
Mandat confié à l'Hôpital Sainte-Justine sur la santé mentale positive des parents et futurs parents durant la période périnatale	14-50 ans	120 000 \$
Stratégie nationale de prévention du suicide	Toute la population	15 000 000 \$
Entente spécifique santé mentale avec l'Institut national de santé publique du Québec	Toute la population	130 967 \$
Développement d'une formation dédiée aux médecins sur la prévention du suicide basée sur les meilleures pratiques.	Toute la population	40 000 \$
TOTAL		40 660 967 \$

Montants alloués par la Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés		
Déploiement du programme HORS-PISTE dans les écoles secondaires	12-17 ans	1 000 000 \$
Initier les élèves du secondaire au plaisir de bouger toute l'année pour améliorer leur bien-être	12-17 ans	200 000 \$
Création d'un fond régional de soutien aux projets culturels destinés à avoir un effet positif sur la santé mentale des jeunes	12-18 ans	1 000 000 \$
Projet Actions de promotion – Santé psychologique dans les milieux de travail	18-65 ans	2 431 000 \$
Activités de communication grand public pour l'information et la sensibilisation aux troubles mentaux	Toute la population	100 000 \$
Réseau d'éclaireurs	Toute la population	13 400 000 \$
TOTAL		18 131 000 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

QUESTION NO 335

Déclinaison des 20 M\$ annoncés dans le cadre du forum jeunes et santé mentale.

RÉPONSE NO 335

Répartition des sommes versées aux établissements ayant nécessité un accompagnement dans l’atteinte de leur cible.		
2022-2023		
Région	Nom	Total
1	CISSS du Bas-Saint-Laurent	518 000
2	CIUSSS du Saguenay Lac Saint-Jean	634 500
3	CIUSSS de la Capitale Nationale	1 176 000
4	CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	1 268 000
5	CIUSSS de L'Estrie-CHUS	1 376 300
6	CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	1 112 000
6	CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	466 600
6	CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	491 100
6	CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	892 300
6	CIUSSS de L'Est-de-l'Île-de-Montréal	1 585 600
6	Centre hospitalier de l'Université de Montréal	338 200
6	Centre universitaire de santé McGill	444 200
6	Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine	43 200
7	CISSS de L'Outaouais	898 500
8	CISSS de L'Abitibi-Témiscamingue	429 100
9	CISSS de la Côte-Nord	407 300
10	CRSSS de la Baie-James	65 000
11	CISSS des Îles	95 000
11	CISSS de la Gaspésie	303 100
12	CISSS de Chaudière-Appalaches	794 300
13	CISSS de Laval	759 900
14	CISSS de Lanaudière	1 093 800
15	CISSS des Laurentides	1 335 600
16	CISSS de la Montérégie-Centre	1 092 700
16	CISSS de la Montérégie-Est	1 220 600
16	CISSS de la Montérégie-Ouest	819 100
17	Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik	215 000
18	Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James	125 000
	Total	20 000 000

QUESTION NO 336

Portrait de l'implication des patients partenaires et pairs aidants et pairs aidants famille partout au Québec tel qu'annoncé par la ministre lors du forum adultes et santé mentale.

RÉPONSE NO 336

Un portrait des pairs aidants en santé mentale et des pairs aidants familles formés et au travail dans toutes les régions du Québec est fourni dans le rapport annuel de l'organisme communautaire national qui coordonne le programme Pair aidant réseau et Pair aidant famille, l'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale, soutenue financièrement par le ministère de la Santé et des Services sociaux, afin de former et de soutenir les pairs aidants et leur milieu d'embauche.

Les rapports annuels sont disponibles sur le site Internet de l'organisme.

Aucun portrait concernant les patients partenaires n'est disponible au ministère de la Santé et des Services sociaux.

QUESTION NO 337

Plan d'action en santé mentale 2022-2026 : tableau de bord/bilan détaillé, par catégorie d'action, des travaux effectués, des mesures mises en place et des dépenses engagées, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 337

La réponse à cette question est fournie à la question n° 65 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 338

Plan d’action en santé mentale 2022-2026 : Pour chaque année, de 2022 à 2026, ventilation des sommes octroyées, par année et par organisme, pour l’action 3.1.

.....

RÉPONSE NO 338

La réponse à cette question est fournie dans le tableau des pages suivantes.

Plan d'action en santé mentale 2022-2026 :

Ventilation des sommes octroyées, par organisme, pour l'action 3.1.

Les crédits octroyés dans le cadre du rehaussement à la mission globale au Programme de soutien communautaire (PSOC) sont récurrents.

Région	Organisme	Montant
1	Bas-Saint-Laurent	
1	Périscopes des Basques	72 518 \$
1	Association Kamouraskoise en santé mentale La Traversée	55 801 \$
1	Centre alt. En santé mentale et sociale Le Marigot de Matane	47 050 \$
1	Rayon de partage	50 214 \$
1	Maison des Tournesols	45 466 \$
1	Santé mentale Québec	21 530 \$
1	La Lueur de l'Espoir du Bas Saint-Laurent	34 528 \$
1	P.L.A.I.D.D. du Bas-du-Fleuve	53 518 \$
1	Centre d'entraide l'horizon de Rivière-du-Loup	55 231 \$
1	Centre prévention suicide du KRTB	62 830 \$
1	Source d'espoir du Témis	52 231 \$
1	Maison d'hébergement La Bouffée d'air du KRTB	36 863 \$
1	Regroupement des organismes en santé mentale ROCASM	13 519 \$
2	Saguenay Lac-Saint-Jean	
2	Association Panda SLSJ	57 000 \$
2	Comité Enfaim	31 000 \$
2	GRTP (Groupe de ressources pour les troubles de panique et autres troubles anxieux)	57 000 \$
2	Association canadienne pour la santé mentale section Saguenay	93 000 \$
2	Santé mentale Québec - LSJ	52 000 \$
2	Centre de prévention du suicide région 02	57 000 \$
2	Centre le Phare	97 200 \$
2	Centre L'Escale	63 000 \$
2	Centre de santé mentale L'Arrimage	52 000 \$
2	Centre Le Bouscueil de Roberval	52 000 \$
2	Centre Nelligan (Centre en santé mentale)	52 000 \$
2	GPDDSM (Groupe de promotion et défense des droits en SM de la région 02)	31 000 \$
2	Centre de rétablissement Le Renfort	83 000 \$
2	Le Maillon	60 000 \$
2	La Maison du cheminement	135 000 \$
2	Les Services d'intégration sociale Nouvel essor du Saguenay	47 000 \$
3	Capitale-Nationale	
3	Amarrage (L')	85 762 \$
3	Arc-en-ciel Organisme communautaire en santé mentale	20 000 \$
3	Archipel d'entraide (L')	25 000 \$
3	Assocaiton canadienne pour la santé mentale (région de Québec) inc.	19 857 \$
3	Association des personnes utilisatrices de services de santé mentale de la région de Québec (03)	35 000 \$
3	Boussole (La) Regroupement des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale	10 000 \$
3	Centre communautaire l'Amitié inc. (Le)	20 590 \$
3	Centre de jour Feu Vert inc.	30 374 \$
3	Centre de jour L'Envol inc.	52 464 \$
3	Centre d'entraide du trouble affectif bipolaire de Québec L'Équilibre	19 925 \$
3	Centre d'entraide Émotions	40 063 \$
3	Centre de parrainage civique de Québec inc. (Le)	33 402 \$
3	Centre de prévention du suicide C.P.S.	10 000 \$

Région	Organisme	Montant
3	Centre de prévention du suicide de Charlevoix	15 000 \$
3	Centre social de la Croix Blanche (région de Québec)	30 455 \$
3	Cercle polaire (Le)	19 036 \$
3	Croissance-Travail	10 000 \$
3	Demi-Lune	83 790 \$
3	Libre Espace Côte-de-Beaupré inc.	89 500 \$
3	Maison l'Éclaircie	10 000 \$
3	Marée (La) regroupement des parents & amis de la personne atteinte de maladie mentale	17 477 \$
3	Odyssée Bleue inc. (L')	27 302 \$
3	Organisation communautaire d'écoute et d'aide naturelle (OCÉAN)	9 513 \$
3	Oragnisation de santé mentale oeuvrant à la sensibilisation et à l'entraide (O.S.M.O.S.E.)	42 373 \$
3	Parents-Espoir	65 882 \$
3	Pavois (Le) Programmes d'activités valorisantes offrant interaction et soutien	10 000 \$
3	Relais la Chaumine inc.	10 000 \$
3	Service d'Entraide l'Espoir (Québec)	92 796 \$
3	Perséïdes, soutien au deuil périnatal (Les)	65 469 \$
3	AutonHommie (L') Centre de ressources sur la condition masculine (Québec) inc.	10 000 \$
3	Communautés Solidaires	65 274 \$
3	Verger (Le), centre communautaire en santé mentale	39 226 \$
3	Auto-Psy	10 671 \$
4	Mauricie-Centre-du-Québec	
4	Anna et la mer	17 141 \$
4	Association Le P.A.S.	27 780 \$
4	Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable inc.	40 640 \$
4	Groupe d'entraide "L'entraîn"	27 233 \$
4	La chrysalide Maison d'hébergement communautaire en santé mentale	59 304 \$
4	La passerelle, AFPPAMM - BNY	23 698 \$
4	La Traverse du sentier	28 460 \$
4	L'avenue libre du bassin de Maskinongé inc.	23 823 \$
4	Le gyroscope du bassin de Maskinongé	22 806 \$
4	Centre de prévention du suicide : Accalmie	116 893 \$
4	Centre le Havre de Trois-Rivières	109 385 \$
4	Centre Roland-Bertrand (Hamac seulement)	78 621 \$
4	Groupe d'entraide La lanterne	27 522 \$
4	La Maison Le Réverbère inc.	67 734 \$
4	Le traversier, Centre de jour et d'entraide en santé mentale	27 134 \$
4	Les parents-partenaires inc.	31 502 \$
4	Maison de transition de la Batiscan	62 497 \$
4	SRAADD	12 000 \$
4	AFPPAMM - Drummond	26 091 \$
4	Centre d'écoute et de prévention suicide Drummond	40 504 \$
4	Ensoleilvent	59 396 \$
4	Pivot Centre-du-Québec	33 557 \$
4	Réseau d'aide Le tremplin inc.	84 871 \$
4	TDA/H Mauricie Centre du Québec	21 859 \$
4	Le phénix, ECJ, Centre Mauricie/Mékinac	24 213 \$
4	Groupe d'entraide Facile d'accès	23 393 \$
4	Le Périscope (AFPPAMM) Centre Mauricie, Mékinac et Haut-St-Maurice	23 643 \$
4	Regroupement des organismes de base en santé mentale 04-17	10 000 \$

Région	Organisme	Montant
5	Estrie	
5	Alternative en santé mentale l'Autre Versant inc.	35 658 \$
5	Association d'entraide en santé mentale «L'Éveil» de Brome-Missisquoi	35 658 \$
5	Association des proches de personnes atteintes de maladie mentale de l'Estrie	37 356 \$
5	Association PANDA Brome-Missisquoi	33 396 \$
5	L'autre-Rive	35 658 \$
5	Centre de prévention du suicide de la Haute-Yamaska	35 658 \$
5	Centre L'élan	35 658 \$
5	La Cordée, ressource alternative en santé mentale	35 658 \$
5	La Croisée des sentiers	35 658 \$
5	L'Ensoleillée: Ressource communautaire en santé mentale	35 658 \$
5	Entrée Chez-Soi brome-Missisquoi	35 658 \$
5	JEVI Centre de prévention du suicide Estrie	37 356 \$
5	Maison d'hébergement RSSM	41 316 \$
5	Mon Shack...Mes choix...Mon avenir!	97 248 \$
5	Oasis santé mentale Granby et région	35 940 \$
5	Phare Source d'entraide	35 658 \$
5	Promotion et défense des droits en santé mentale de l'Estrie	34 440 \$
5	Ressource communautaire en santé mentale "L'Éveil"	35 658 \$
5	Le Rivage du Val St-François	35 658 \$
5	Santé mentale Estrie	117 420 \$
5	Secours-Amitié (Estrie)	37 920 \$
5	4456TDA/H Estrie	37 356 \$
5	Virage Santé Mentale	35 656 \$
6	Montréal	
6	Accès Santé Mentale Cible Travail	15 000 \$
6	Action Santé de Pointe St-Charles	42 243 \$
6	Action-Autonomie le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal	15 000 \$
6	Agence Ometz	54 147 \$
6	Alternative, Centre de jour en santé mentale (L')	29 454 \$
6	Ami-Québec Agir contre la maladie mentale	16 666 \$
6	Amis de la santé mentale (banlieue Ouest) (Les)	55 032 \$
6	Anorexie et boulimie Québec	80 609 \$
6	Antenne communications	50 459 \$
6	Art-Rivé centre de jour de Rivière-des-Prairies (L')	29 454 \$
6	Association Bénévole Amitié Inc.	15 000 \$
6	Association canadienne pour la santé mentale / filiale de Montréal	15 000 \$
6	Association de parents pour la santé mentale de Saint-Laurent-Bordeaux-Cartierville	55 032 \$
6	Association québécoise des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale Inc. (AQPAMM)	29 454 \$
6	Association québécoise pour les troubles d'apprentissage Section Saint-Léonard	24 944 \$
6	Atelier d'artisanat Centre-Ville Inc. (L')	15 000 \$
6	Ateliers Quatre Saisons Inc. (Les)	55 032 \$
6	C.A.D.R.E. Centre d'action, de développement et de recherche en employabilité	42 243 \$
6	Carrefour populaire de St-Michel Inc.	55 032 \$
6	Centrami	16 666 \$
6	Centre Bienvenue Inc.	12 000 \$
6	Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre émotionnel de Montréal-Nord (CAMEE)	55 032 \$
6	Centre d'apprentissage parallèle de Montréal C.A.P. (Le)	15 000 \$

Région	Organisme	Montant
6	Centre de crise de l'Ouest de l'île	15 000 \$
6	Centre de crise Le Transit	15 000 \$
6	Centre de Jour de St-James	29 454 \$
6	Centre de soir Denise Massé	15 000 \$
6	Centre d'écoute et de référence Halte-Ami	18 438 \$
6	Centre d'écoute et de référence Multi-Écoute	15 000 \$
6	Centre d'écoute et d'intervention Face à Face (Le)	14 723 \$
6	Centre d'écoute Le Havre Inc.	3 400 \$
6	Centre d'entraide Le Pivot, C.E.L.P.	55 032 \$
6	Centre d'intervention de crise Tracom	15 000 \$
6	Centre famille & ressource A.D.D.	80 609 \$
6	Centre l'autre maison Inc.	15 000 \$
6	Centre Local d'Initiatives Communautaires du Nord-Est de Montréal	80 609 \$
6	Centre Montréalais pour les troubles d'apprentissage	30 120 \$
6	Centre Soutien-Jeunesse de Saint-Laurent	55 032 \$
6	Clé des champs, réseau d'entraide pour personnes souffrant de troubles anxieux (La)	55 032 \$
6	Club ami, la santé mentale par l'entraide et l'intégration socio-professionnelle Inc.	80 609 \$
6	Diogène, suivi communautaire	15 000 \$
6	Écoute Entraide Inc.	15 000 \$
6	Entraide Saint-Michel	42 243 \$
6	Entreprise sociale en santé mentale	15 000 \$
6	Équipe Entreprise (L')	42 243 \$
6	Étincelle de l'amitié Inc. (L')	55 032 \$
6	Expression LaSalle centre communautaire en santé mentale	29 454 \$
6	Fondation pour l'art thérapeutique et l'art brut au Québec	29 974 \$
6	Groupe d'Entraide Lachine	55 032 \$
6	GymnO Montréal	80 609 \$
6	Maison des amis du Plateau Mont-Royal Inc. (La)	16 666 \$
6	Maison Le Parcours Inc.	15 000 \$
6	Maison L'Échelon Inc.	15 000 \$
6	Maison L'Éclaircie de Montréal	84 486 \$
6	Maison Les Étapes Inc.	15 000 \$
6	Maison multiethnique Myosotis Inc.	80 609 \$
6	Maison St-Dominique	15 000 \$
6	Maison St-Jacques Inc.	15 000 \$
6	Mûrier Inc. (Le)	42 243 \$
6	P.R.I.S.E. II (Programme éducatif de revalorisation individuelle, sociale) Inc.	15 000 \$
6	Paradis urbain	39 904 \$
6	Parentrie du Nord de Montréal (La)	42 243 \$
6	Parents et Amis du bien-être mental du Sud-Ouest de Montréal	42 243 \$
6	Parrainage Civique de la Banlieue Ouest de Montréal	15 000 \$
6	Parrainage civique de l'Est de l'île de Montréal	42 243 \$
6	Perspective Autonomie en Santé Mentale	45 058 \$
6	Perspective Communautaire en Santé Mentale (W.I.)	15 000 \$
6	Pracom Inc.	15 000 \$
6	Projet P.A.L. Inc.	15 000 \$
6	Projet Suivi Communautaire	15 000 \$
6	Projets P.A.R.T.	2 622 \$
6	Rebond, ressource alternative en santé mentale dans la Petite-Patrie (Le)	94 044 \$
6	Relax-Action Montréal	15 000 \$
6	Répît «Une heure pour moi» Inc.	55 032 \$

Région	Organisme	Montant
6	Réseau alternatif et communautaire des organismes (RACOR) en santé mentale	31 682 \$
6	Services communautaires Cypres	15 000 \$
6	Société québécoise de la schizophrénie	15 000 \$
6	Suicide-Action Montréal Inc.	15 000 \$
6	Suivi communautaire Le Fil	15 000 \$
6	Tel-Aide	18 438 \$
6	Tel-Écoute	42 243 \$
6	Vers L'équilibre	15 000 \$
7	Outaouais	
7	Centre Inter-Section	43 292 \$
7	Centre intervalle Pontiac	38 877 \$
7	Droits-Accès de l'Outaouais	36 954 \$
7	Entraide-Deuil de l'Outaouais	33 856 \$
7	L'Apogée Association pour parents et amis de la personne ayant un problème de santé mentale	38 265 \$
7	La Maison Alonzo Wright	32 949 \$
7	Le Boulev'art de la Vallée	50 941 \$
7	L'Envol S. R. T. Service de retour au travail	46 885 \$
7	Les Habitations Nouveau Départ	38 679 \$
7	Maison amitié de la Haute-Gatineau	30 623 \$
7	Maison le Ricochet	58 702 \$
7	Maison-Réalité inc.	49 484 \$
7	Réseau Outaouais ISP	45 169 \$
7	Service d'accompagnement pour l'inclusion sociale S.A.I.S	44 018 \$
7	Suicide Détour	34 534 \$
7	Tel-Aide Outaouais (Québec)	34 727 \$
7	Regroupement des organismes communautaires en santé mentale (ROCSMO)	9 622 \$
7	C.A.P. Santé de l'Outaouais (Centre d'activités promotionnelles)	30 623 \$
8	Abitibi-Témiscamingue	
8	Accueil d'Amos	37 629 \$
8	Association de parents PANDA Abitibi-Ouest	6 533 \$
8	Bouée d'Espoir inc. (La)	26 220 \$
8	Centre de prévention du suicide d'Abitibi-Ouest	27 290 \$
8	Centre de prévention du suicide Amos	26 387 \$
8	Centre de prévention du suicide de Rouyn-Noranda inc.	24 220 \$
8	Centre prévention suicide Senneterre	28 000 \$
8	Centre de prévention du suicide du Témiscamingue	28 146 \$
8	Centre prévention suicide Vallée de l'Or	25 723 \$
8	Entretroise	23 345 \$
8	Groupe Soleil de Malartic	22 202 \$
8	Groupe en toute amitié de Senneterre	29 069 \$
8	La Rescousse	26 214 \$
8	Le Pont	16 500 \$
8	Le Portail	25 917 \$
8	Le Repère 649	20 995 \$
8	Le Résilient	25 900 \$
8	Maison 4 saisons	49 980 \$
8	Maison du Soleil Levant de Rouyn-Noranda	45 490 \$
8	RAIDDAT	9 010 \$
8	Résidence hébergement Chaumière	52 257 \$
8	Trait d'union de La Sarre	44 673 \$
9	Côte-Nord	
9	Association des parents et amis du malade émotionnel Baie-Comeau inc. (APAME)	21 657 \$

Région	Organisme	Montant
9	Association des parents et amis du malade émotionnel de l'Est de la Côte-Nord inc. (APAME)	30 481 \$
9	Association des troubles anxieux de la Côte-Nord	11 631 \$
9	Âtre de Sept-Îles	71 777 \$
9	Centre d'action bénévole le Nordest	11 583 \$
9	Centre de prévention du suicide Côte-Nord	87 120 \$
9	Créam	24 818 \$
9	Droits et recours en santé mentale Côte-Nord	41 728 \$
9	Éki-Lib Santé Côte-Nord	17 889 \$
9	Habitations communautaires Le Gîte inc.	13 324 \$
9	Maison de transition Baie-Comeau inc. "Le Gîte"	49 731 \$
9	PANDA Manicouagan	21 657 \$
9	Point de rencontre inc.	11 691 \$
9	Regroupement des organismes communautaires et alternatifs en santé mentale Côte-Nord (ROCASM)	6 263 \$
9	Ressource de réinsertion « Le Phare »	21 591 \$
9	Santé mentale Québec-Côte-Nord	30 480 \$
9	Transit Sept-Îles	15 779 \$
10	Nord-du-Québec	
10	Corporation le Zéphir	101 916 \$
10	CPS Lebel	20 384 \$
11	Gaspésie les îles	
11	Association d'entraide pour la santé mentale en Gaspésie	19 762 \$
11	Nouveau Regard, Association de parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale de la Gaspésie	47 754 \$
11	Centre de ressourcement, de réinsertion et d'intervention (CRRI)	20 022 \$
11	Centre communautaire l'Éclaircie des Îles	20 355 \$
11	Droits et recours en santé mentale Gaspésie/Les Îles	19 589 \$
11	Groupe d'action sociale et psychiatrique des Monts	91 882 \$
11	Centre Émilie-Gamelin	69 847 \$
11	Centre Accalmie inc.	71 459 \$
11	Regroupement des organismes communautaires et alternatifs en santé mentale	19 589 \$
11	La Maison à Damas	67 552 \$
11	Accueil Blanche Goulet de Gaspé	90 889 \$
12	Chaudière-Appalaches	
12	Convergence action bénévole	29 970 \$
12	S.O.S. Onde Amitié	34 390 \$
12	Centre d'écoute et de prévention du suicide Beauce-Etchemins	35 671 \$
12	L'Ancre, regroupement des parents et amis des personnes atteintes de maladie mentale	42 414 \$
12	Le Rappel groupe d'entraide de personnes atteintes d'une maladie mentale	31 489 \$
12	Le Trait d'Union, groupe d'entraide pour personnes ayant des troubles de santé mentale	34 304 \$
12	Le Havre, groupe d'aide et d'entraide pour la personne vivant avec un problème de santé mentale	30 441 \$
12	L'Éveil, groupe d'entraide pour personnes atteintes de maladie mentale	42 105 \$
12	Le Contrevent, pour l'entourage d'une personne ayant un trouble majeur de santé mentale	32 944 \$
12	Intervalle	35 673 \$
12	Centre la Barre du Jour	34 399 \$
12	La Croisée - regroupement de parents, amis(es) de la personne atteinte de maladie mentale - MRC des Appalaches	42 105 \$
12	Aux Quatre Vents, groupe d'entraide pour personnes en difficulté psychologique ou psychiatrique	31 160 \$

Région	Organisme	Montant
12	Santé Mentale Québec - Chaudière-Appalaches	47 212 \$
12	La Passerelle, groupe d'aide et d'entraide pour personnes vivant avec un problème de santé mentale	33 470 \$
12	Société de réadaptation et d'intégration communautaire (S.R.I.C.)	37 763 \$
12	Le Sillon regroupement des parents et amis de la personne atteinte d'une maladie mentale	32 144 \$
12	La Rencontre, groupe d'entraide pour personnes atteintes de maladie mentale	38 973 \$
12	L'Oasis de Lotbinière inc.	41 235 \$
12	Le Murmure, groupe d'entraide de personnes ayant ou ayant eu un problème de santé mentale	39 785 \$
12	Les nouveaux sentiers de la MRC de L'Islet	42 105 \$
12	L'A-Droit de Chaudière-Appalaches	30 348 \$
13	Laval	
13	Association de loisirs pour personnes handicapées psychiques de Laval (ALPHPL)	48 932 \$
13	Association lavalloise de parents pour le bien-être mental (ALPABEM)	31 560 \$
13	(CAFGRAF) Groupe d'entraide en Santé mentale de Laval	15 028 \$
13	Centre d'implication libre de Laval en réadaptation sociale (CILL)	17 749 \$
13	L'En-droit de Laval	20 450 \$
13	L'Îlot-Centre de crise et de prévention du suicide de Laval	51 115 \$
13	Maison 100 limites	118 309 \$
13	Ressource anxiété et trouble panique groupes de soutien pour personnes anxieuses	42 826 \$
13	Service populaire de psychothérapie	46 431 \$
14	Lanaudière	
14	Association de parents PANDA MRC Des Moulins	79 568 \$
14	Bonne étoile Joliette inc. (La)	33 905 \$
14	Centre d'entraide en santé mentale du secteur Brandon "Le Croissant de Lune"	19 844 \$
14	Centre de prévention du suicide de Lanaudière (Le)	19 744 \$
14	Groupe d'entraide en santé mentale de la région Berthier/Lavaltrie "L'Envol"	51 705 \$
14	Habitat jeunesse, Mascouche	75 260 \$
14	Maison L'Intersection (La)	172 956 \$
14	PANDA de la MRC L'Assomption	77 790 \$
14	Pleins droits de Lanaudière inc.	12 000 \$
14	Propulsion Lanaudière	74 001 \$
14	Regroupement des organismes communautaires et alternatifs en santé mentale de Lanaudière	24 375 \$
14	Rescousse amicale (La)	36 669 \$
14	Rescousse Montcalm (La)	41 604 \$
14	Services de crise de Lanaudière (Les)	19 744 \$
14	Tournesol de la Rive-Nord inc. (Le)	27 626 \$
14	Vaisseau d'or (Des Moulins) (Le)	99 609 \$
15	Laurentides	
15	Arc-en-Soi, centre de prévention et d'intervention en santé mentale (L)	5 000 \$
15	Association Laurentienne des proches de la personne atteinte de maladie mentale inc. (ALPPAMM)	58 977 \$
15	Association Panda Thérèse-De Blainville et des Laurentides	93 304 \$
15	Atelier Ensemble on se tient	24 103 \$
15	Centre aux sources d'Argenteuil	24 614 \$
15	Centre prévention suicide le Faubourg	24 103 \$

Région	Organisme	Montant
15	C.E.S.A.M.E. Centre pour l'enfance en santé mentale Deux-Montagnes	32 674 \$
15	Collectif des Laurentides en santé mentale	164 722 \$
15	Droits et recours Laurentides	62 307 \$
15	Échelon des Pays d'en Haut inc. (L)	36 132 \$
15	Groupe La Licorne MRC Thérèse-De Blainville	24 102 \$
15	Hébergement Fleur de Macadam	75 000 \$
15	L'Envolée, ressource alternative en santé mentale	45 706 \$
15	Maison Clothilde	32 924 \$
15	Panda Basses-Laurentides sud-ouest	25 032 \$
16	Montréal	
16	Accolade Santé Mentale (L')	39 988 \$
16	Alternative - Centregens	37 120 \$
16	Ancre et Ailes du Haut St-Laurent	34 879 \$
16	Arc-en-ciel (Vaudreuil-Soulanges)	33 928 \$
16	Arc-en-ciel des Seigneuries, groupe d'entraide en santé mentale (L')	40 998 \$
16	Association des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale - Rive-Sud APAMM-RS	36 518 \$
16	Association Le Vaisseau d'Or	34 250 \$
16	Ateliers Transition inc. (Les)	35 458 \$
16	Au Second Lieu	34 904 \$
16	Avant-garde en santé mentale (L')	35 085 \$
16	Campagnol des jardins de Napierville centre de jour (Le)	38 569 \$
16	Centre de crise et de prévention du suicide du Haut-Richelieu-Rouville	33 544 \$
16	Centre de crise et de prévention du suicide La Traversée	45 879 \$
16	Centre de soutien en santé mentale - Montréal	31 902 \$
16	Centre de transition Perceval inc.	41 596 \$
16	Centre psychosocial Richelieu-Yamaska (Le)	27 175 \$
16	Collectif de défense des droits de la Montréal	27 175 \$
16	Contact Richelieu-Yamaska	39 720 \$
16	D'un couvert à l'autre	33 911 \$
16	Éclusier du Haut-Richelieu	35 481 \$
16	Groupe d'entraide G.E.M.E.	31 747 \$
16	Groupe d'entraide L'Arrêt-Court, Sorel-Tracy	42 822 \$
16	Groupe d'entraide le Dahlia de Beauharnois (Le)	43 466 \$
16	Havre à nous (le) / Our Harbour	31 904 \$
16	Hébergement l'Entre-Deux	42 941 \$
16	Hyper-Lune	33 911 \$
16	Maison alternative de développement humain (MADH) inc.	47 640 \$
16	Maison des petits tournesols (nouvel admis)	33 911 \$
16	Maison d'intervention Vivre	32 535 \$
16	Maison du Goéland de la Rive-Sud (La)	41 668 \$
16	Maison Jacques-Ferron	43 384 \$
16	Maison le Point Commun	33 071 \$
16	Maison sous les arbres	39 247 \$
16	Phare, Saint-Hyacinthe et régions Inc. (Le)	40 382 \$
16	Pont du Suroît (Le)	38 336 \$
16	Psychosocial inc.	42 934 \$
16	Regroupement des organismes communautaires en santé mentale de la Montréal (ROCSMM)	17 175 \$
16	Réseau d'habitations Chez soi	34 970 \$
16	Ressource de transition le Tournant	39 247 \$
16	Santé mentale Québec - Haut-Richelieu	35 928 \$
16	Santé mentale Québec - Pierre-De Saurel	36 299 \$

Région	Organisme	Montant
16	Santé mentale Québec - Rive-Sud	33 911 \$
16	Service d'intervention en santé mentale - ESPOIR	39 247 \$
16	Tel-aide région du Suroît	34 967 \$
16	Toits d'Émile (Les)	31 916 \$
16	Trait-d'Union Montérégien	38 439 \$
16	Traversée (Rive-Sud) (La)	33 911 \$
16	Versant (Le), réseau d'entraide pour les personnes souffrant de troubles anxieux	33 911 \$
17	Nunavik	
17	Hébergement communautaire Ungava	48 400 \$
17	Hébergement communautaire Uvattinut	48 400 \$
18	Terres-Cries-de-la-Baie-James	
	Forfaitaire	75 000 \$
National		
National	AGIDD/Ass. défense droit SM/Qc	11 250 \$
National	AQRP/Ass. qc réad. psychosoc.	11 250 \$
National	COSME/Réseau commun. mentale	11 250 \$
National	Mouvement Santé mentale Québec	11 250 \$
National	Regr. assoc. Panda Qc	11 250 \$
National	Regr. ctres prév. suicide QC	11 250 \$
National	Regr. ressources alternatives	11 250 \$
National	Réseau Avant Craquer	11 250 \$
National	RESICQ/Reg.interv. crise du Qc	11 250 \$
National	Ass. québécoise prév. suicide	27 500 \$
National	Au coeur familles agricoles	27 500 \$
National	Phobies-Zéro	27 500 \$
National	Association québécoise des personnes vivant un trouble mental : Les Porte-Voix du rétablissement	27 500 \$
National	Relief - Le chemin de la santé mentale	27 500 \$
National	Association des centres d'écoute téléphonique du Québec	11 250 \$
TOTAL		15 000 000 \$

QUESTION NO 339

Plan d'action en santé mentale 2022-2026 : Portrait de l'implication du comité de suivi, les actions mises en place et les prévisions quant à la reddition de comptes pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

RÉPONSE NO 339

Le comité de suivi découle de la gouvernance du Plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM) et du plan d'action interministériel (PAII).

Il est composé de représentants du ministère de la Culture et de la Communication, du ministère de l'Éducation du Québec, du ministère de l'Enseignement supérieur, du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, du ministère de la Justice du Québec, du ministère de la Sécurité publique, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère de la Santé et des Services sociaux, et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail.

Ses objectifs sont de :

- Produire et assurer la réalisation du cadre de suivi et d'évaluation du PAISM;
- Assurer une vigie tactique du PAISM par la validation des orientations prises par la coordination du PAISM;
- Assurer l'arrimage avec la Table interministérielle en itinérance et en santé mentale;
- Favoriser l'évolution des actions et l'atteinte des cibles en recevant les différents bilans : cadre financier, reddition de comptes semestrielle 2 fois par an.

Il se rencontre 2 à 3 fois par an. Une rencontre s'est tenue le 12 octobre 2022.

Le comité de suivi a posé comme action la validation du Cadre de suivi et d'évaluation préliminaire (CSEP) du PAISM.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 340

Évolution et ventilation des sommes investies dans le secteur de la santé mentale en comparaison des dépenses consacrées à l'ensemble des programmes et les prévisions pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 340

La réponse est fournie en suivi à la question n° 69 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 341

État de situation *per capita* régional pondéré, basé sur l’estimation des coûts de production de services en santé mentale, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 341

Per capita régional pondéré, basé sur les dépenses en santé mentale, pour l’année financière 2021-2022 :

SANTÉ MENTALE PER CAPITA PONDÉRÉ	
	2021-2022
RSS 01 Bas-Saint-Laurent	144,86
RSS 02 Saguenay--Lac-Saint-Jean	146,75
RSS 03 Capitale Nationale	169,77
RSS 04 Mauricie et Centre-du-Québec	125,57
RSS 05 Estrie	100,88
RSS 06 Montréal	138,26
RSS 07 Outaouais	122,10
RSS 08 Abitibi-Témiscamingue	130,63
RSS 09 Côte-Nord	164,45
RSS 10 Nord-du-Québec	
RSS 11 Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	153,55
RSS 12 Chaudière-Appalaches	127,10
RSS 13 Laval	155,60
RSS 14 Lanaudière	116,32
RSS 15 Laurentides	116,28
RSS 16 Montérégie	122,56
RSS 17 Nunavik	
RSS 18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	
TOTAL QUÉBEC	133,02

Source : Mode d'allocation des ressources 2021-2022, schéma 2, programme Santé mentale.

Certaines régions sociosanitaires, telles que le Nord-du-Québec, les Terres-cries-de-la-Baie-James et le Nunavik, en raison de leurs caractéristiques particulières, sont difficilement comparables avec les autres. C’est pourquoi elles sont exclues du mode d’allocation des ressources, et par le fait même, du calcul du *per capita* pondéré.

Les prévisions pour l’année financière 2022-2023 ne sont encore pas disponibles.

QUESTION NO 342

Bilan du déploiement de l'ajout de 100 postes de psychologues jeunesse et d'autres professionnels annoncés en décembre 2017 afin de compléter les équipes multidisciplinaires jeunesse des CISSS et des CIUSSS et fournir la liste des centres jeunesse ayant bénéficié de cette mesure. Préciser, sur une base annuelle, le nombre de postes affichés par catégorie professionnelle, le nombre de postes comblés, le nombre des départs dans la même catégorie professionnelle.

RÉPONSE NO 342

En décembre 2017, le Gouvernement a annoncé l'investissement de 12 M\$ pour l'ajout de postes en lien avec le rehaussement des services de psychologie jeunesse pour les services de proximité et les services de la protection de la jeunesse.

Subséquemment, à l'automne 2020, un investissement supplémentaire de 25 M\$ a été annoncé afin de bonifier l'offre de service en santé mentale jeunesse. Cet investissement visait l'amélioration la santé émotionnelle des jeunes et à diminuer la détresse psychologique et les symptômes des troubles mentaux. Plus spécifiquement il impliquait :

- La bonification de l'accessibilité aux services en santé mentale pour les jeunes, les jeunes adultes et leur famille;
- La consolidation des équipes multidisciplinaires déjà existantes;
- L'augmentation du soutien clinique aux intervenants œuvrant en santé mentale jeunesse;
- La bonification de l'arrimage et la liaison entre les différentes équipes travaillant auprès des jeunes, de jeunes adultes et leur famille.

Selon les dernières données disponibles en date du 11 février 2023, les CISSS et CIUSSS comptaient, au total, 635.3 équivalents temps complet (ETC) à titre de psychologues en santé mentale jeunesse. Si l'on compare ces données à celles obtenues à la même période l'an dernier, on note une légère diminution de 23.1 en termes d'ETC.

On doit toutefois préciser que dans certains établissements, il n'est pas possible de distinguer les psychologues en santé mentale jeunesse des psychologues en santé mentale adulte, les mêmes intervenants ou les mêmes équipes œuvrant à la fois auprès des deux clientèles.

QUESTION NO 343

Bilan du projet pilote, Aire ouverte, et prévisions du déploiement.

.....

RÉPONSE NO 343

La réponse à cette question est fournie à la question n° 384 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 344

Bilan détaillé des mesures mises en place et des dépenses engagées en 2022-2023 dans la mise en œuvre du Programme québécois de psychothérapie pour les troubles mentaux. Suivi des phases de déploiement et indiquer si les actions sont dans les délais.

RÉPONSE NO 344

La réponse à cette question est fournie à la question n° 72 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 345

Total des incidents de sécurité mettant en cause des patients en santé mentale rapportés dans les salles d'urgence et les hôpitaux du RSSS en 2022-2023, et évolution par rapport à 2019-2020.

.....

RÉPONSE NO 345

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ne dispose pas des informations requises pour répondre à cette question, puisque les gestionnaires de l'établissement sont responsables du suivi de ces incidents, et ce, sans obligation de transmettre les données statistiques au MSSS.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 346

De l'ensemble des demandes reçues par le GASM des établissements fusionnés du RSSS en 2022-2023, indiquer le pourcentage en provenance de :

- a) Organismes communautaires;
- b) Psychologues en cabinet;
- c) Services de crise;
- d) Ligne Info-Social;
- e) Milieux d'enseignement;
- f) Services de police et Sûreté du Québec;
- g) Services correctionnels
- h) Employeurs et PAE des entreprises privées
- i) Employeurs et PAE des organismes publics et parapublics;
- j) Membre de l'entourage de la personne utilisatrice;
- k) Personne utilisatrice avec accompagnement
- l) Personne utilisatrice sans accompagnement.

RÉPONSE NO 346

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne dispose pas de ces informations.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 347

Pour chaque GASM du RSSS, en 2022-2023, indiquer :

- a) Le délai moyen entre la réception de la demande et la transmission au service approprié d'une demande complétée;
- b) Le pourcentage de ces délais inférieur à 5 jours;
- c) Le pourcentage de ces délais inférieur à 10 jours;
- d) Le pourcentage de ces délais inférieur à 20 jours;
- e) Le pourcentage de ces délais supérieur à 20 jours.

RÉPONSE NO 347

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne dispose pas de ces informations.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 348

Pour chaque GASM du RSSS, en en 2022-2023, indiquer :

- a) Le délai moyen entre la transmission au service approprié d'une demande complétée et la première intervention du service ayant pour effet d'ajouter une note clinique significative au dossier;
- b) Le pourcentage de ces délais inférieur à 15 jours;
- c) Le pourcentage de ces délais inférieur à 30 jours;
- d) Le pourcentage de ces délais inférieur à 60 jours;
- e) Le pourcentage de ces délais supérieur à 60 jours.

RÉPONSE NO 348

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne dispose pas de ces informations.

QUESTION NO 349

Pour chaque GASM du RSSS, en 2022-2023, indiquer :

- a) Le délai moyen entre la transmission au service approprié d'une demande complétée et la première rencontre en présence de la personne référée;
- b) Le pourcentage de ces délais inférieur à 15 jours;
- c) Le pourcentage de ces délais inférieur à 30 jours;
- d) Le pourcentage de ces délais inférieur à 60 jours;
- e) Le pourcentage de ces délais supérieur à 60 jours.

.....

RÉPONSE NO 349

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne dispose pas de ces informations.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 350

Pour chaque GASM du RSSS, en 2022-2023, indiquer :

- a) Le délai moyen entre la première rencontre en présence de la personne référée et l'inscription au dossier d'un diagnostic ou d'une évaluation formelle de la condition et des besoins de la personne référée;
- b) le pourcentage de ces délais inférieur à 15 jours;
- c) Le pourcentage de ces délais inférieur à 30 jours;
- d) Le pourcentage de ces délais inférieur à 60 jours;
- e) Le pourcentage de ces délais supérieur à 60 jours.

RÉPONSE NO 350

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne dispose pas de ces informations.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 351

Pour chaque GASM du RSSS, en 2022-2023, indiquer :

- a) Le délai moyen entre le diagnostic ou l'évaluation formelle de la personne référée et la rétroaction au référent;
- b) Le pourcentage de ces délais inférieur à 3 jours;
- c) Le pourcentage de ces délais inférieur à 7 jours;
- d) Le pourcentage de ces délais inférieur à 15 jours;
- e) le pourcentage de ces délais supérieur à 30 jours.

RÉPONSE NO 351

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne dispose pas de ces informations.

QUESTION NO 352

Pour chaque GASM du RSSS, en 2022-2023, indiquer :

- a) Le délai moyen entre le diagnostic ou l'évaluation formelle et le début du service thérapeutique recommandé (première séance ou atelier de consultation avec un professionnel habilité);
- b) Le pourcentage de ces délais inférieur à 15 jours;
- c) Le pourcentage de ces délais inférieur à 30 jours;
- d) Le pourcentage de ces délais inférieur à 60 jours;
- e) Le pourcentage de ces délais supérieur à 60 jours.

RÉPONSE NO 352

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne dispose pas de ces informations.

QUESTION NO 353

Pour chaque GASM du RSSS, en 2022-2023, indiquer :

- a) Le délai moyen entre la fin du service thérapeutique recommandé et le début des activités de maintien du rétablissement correspondant aux besoins de la personne (groupes d'entraide, activités structurées en milieu de jour, service d'intégration au travail);
- b) Le pourcentage de ces délais inférieur à 15 jours;
- c) Le pourcentage de ces délais inférieur à 30 jours;
- d) Le pourcentage de ces délais inférieur à 60 jours;
- e) Le pourcentage de ces délais supérieur à 60 jours.

RÉPONSE NO 353

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne dispose pas de ces informations.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 354

Pour chaque GASM du RSSS, en 2022-2023, indiquer :

- a) Le délai moyen entre la fin du service thérapeutique recommandé et le début des activités de réadaptation en dépendance recommandées (organismes communautaires ou CRD certifiés);
- b) Le pourcentage de ces délais inférieur à 15 jours;
- c) Le pourcentage de ces délais inférieur à 30 jours;
- d) Le pourcentage de ces délais inférieur à 60 jours;
- e) le pourcentage de ces délais supérieur à 60 jours.

RÉPONSE NO 354

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne dispose pas de ces informations.

QUESTION NO 355

De l'ensemble des demandes reçues par le guichet d'accès en santé mentale de chaque région en 2022-2023, indiquer le pourcentage en provenance de :

- a) GMF;
- b) Urgences des centres hospitaliers;
- c) AAOR des établissements fusionnés;
- d) La DPJ ou les autorités régionales de protection de la jeunesse;
- e) D'autres intervenants du RSSS.

.....

RÉPONSE NO 355

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne dispose pas de ces informations.

QUESTION NO 356

De l'ensemble des demandes pour des services spécialisés en psychiatrie en 2022-2023, indiquer le pourcentage en provenance de :

- a) Urgences des centres hospitaliers;
- b) De médecins référents en première ligne par le biais de l'accès priorisé aux services spécialisés;
- c) La Direction de la protection de la jeunesse ou les autorités régionales de protection de la jeunesse;
- d) Des guichets d'accès en santé mentale régionaux;
- e) D'autres intervenants du réseau de la santé et des services sociaux.

.....

RÉPONSE NO 356

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne dispose pas de ces informations.

QUESTION NO 357

Pour le service Info-Social, indiquer :

- a) l'augmentation en pourcentage du nombre d'appels entre 2021-2022 et 2022-2023;
- b) l'augmentation en pourcentage du nombre d'appels abandonnés entre 2021-2022 et 2022-2023;
- c) l'augmentation en pourcentage du délai moyen de réponse entre 2021-2022 et 2022-2023;
- d) l'augmentation en pourcentage du nombre d'appels répondus après le délai-cible prévu dans la déclaration des services à la clientèle entre 2021-2022 et 2022-2023;
- e) l'augmentation en pourcentage des effectifs du service et des heures travaillées entre 2021-2022 et 2022-2023;
- f) le pourcentage des appels s'étant traduit par un référencement au GASM et l'ouverture d'un dossier en 2022-23 et son augmentation (en pourcentage) par rapport à 2021-2022.

RÉPONSE NO 357

Pour le service Info-Social, voici :

- a) L'augmentation en pourcentage du nombre d'appels entre 2021-2022 et 2022-2023 :

Augmentation du nombre d'appels	7 %

- b) L'augmentation en pourcentage du nombre d'appels abandonnés entre 2021-2022 et 2022-2023 :

Augmentation du nombre d'appels abandonnés	26 %

- c) L'augmentation en pourcentage du délai moyen de réponse en 2021-2022 et 2022-2023 :

Augmentation du délai moyen de réponse	11 %

- d) L'augmentation en pourcentage du nombre d'appels répondus après le délai cible prévu dans la déclaration des services à la clientèle entre 2021-2022 et 2022-2023 :

Augmentation du nombre d'appels répondus après le délai	73 %

Les données pour les points e) et f) ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 358

Pour chaque région administrative, indiquer :

a) les effectifs de chaque équipe d'intervention de crise dans le milieu;

b) les postes vacants et non-comblés au sein de chaque équipe;

c) le nombre d'interventions réalisées en 2022-2023 et son évolution par rapport à 2021-2022;

d) le pourcentage des interventions réalisées en 2022-2023 auprès de la même personne.

RÉPONSES NO 358

- a) Les données ventilées par région administrative ne sont pas disponibles.
- b) Les données ventilées par région administrative ne sont pas disponibles.
- c) Les données ventilées par région administrative ne sont pas disponibles.
- d) Les données du tableau excluent les partenaires hors réseau (ex. : organismes communautaires).

Au 28 février 2023 (période 12, I-CLSC fournie par la RAMQ)

		Évolution
Nombre interventions réalisées 2022-2023	26 873 Interventions	4 172 Interventions de plus
Nombre interventions réalisées 2021-2022	22 701 Interventions	
		Pourcentage
Interventions auprès d'une même personne réalisées en 2022-2023	15 757 Interventions	58,64 %

QUESTION NO 359

Pour chaque région administrative, indiquer :

- a) le nombre de places d’hébergement de crise disponibles;
- b) l’effet des restrictions sanitaires sur la disponibilité des places;
- c) les places d’hébergement de crise qui seront ajoutées en 2023-2024.

RÉPONSE NO 359

a) Selon la cartographie réalisée en novembre 2022, il y avait 290 places en hébergement de crise disponibles.

Tableau 1 - Nombre de places d’hébergement de crise disponibles par région socio sanitaire dans les organismes communautaires de crise membres du Regroupement des Services d'Intervention de Crise du Québec (RESICQ) selon la liste transmise en novembre dernier pour la bonification 5 M\$

Région socio sanitaire	Nombre de places
01 - Bas-Saint-Laurent	18
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	0
03 - Capitale-Nationale	66
04 - Mauricie et Centre-du-Québec	9
05 - Estrie	7
06 - Montréal	30
07 - Outaouais	8
08 - Abitibi-Témiscamingue	0
09 - Côte-Nord	5
10 - Nord-du-Québec	0
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0
12 - Chaudière-Appalaches	0
13 - Laval	7
14 - Lanaudière	16
15 - Laurentides	10
16 - Montérégie	13
17 - Nunavik	0
18 - Terres-Cries-de-la-Baie-James	0
TOTAL :	189

Tableau 2 - Nombre de places d’hébergement de crise disponibles par région socio sanitaire dans les établissements et les organismes communautaires de crise ou partenaires, non membres du RESICQ pour l’exercice financier 2022-2023 (données de novembre 2022)

Région socio sanitaire	Nombre de places
01 - Bas-Saint-Laurent	-
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	6
03 - Capitale-Nationale	30
04 - Mauricie et Centre-du-Québec	9
05 - Estrie	-
06 - Montréal	-
07 - Outaouais	-
08 - Abitibi-Témiscamingue	-
09 - Côte-Nord	-
10 - Nord-du-Québec	1
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2
12 - Chaudière-Appalaches	27
13 - Laval	-
14 - Lanaudière	-
15 – Laurentides	9
16 – Montérégie	5
17 – Nunavik	12
18 - Terres-Cries-de-la-Baie-James	-
TOTAL :	101

- b) Ces informations ne sont pas disponibles.
- c) Les prévisions pour l’année 2023-2024 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 360

Pour chaque région administrative, indiquer :

- a) Le nombre de places d'hébergement disponibles en RAC ou en URCI en 2022-2023 et son évolution depuis 2021-2022;
- b) L'effet des restrictions sanitaires sur la disponibilité des places;
- c) L'augmentation des loyers exigés entre 2020-2021 et 2022-2023;
- d) Les places d'hébergement en RAC ou URCI qui seront ajoutées en 2022-2023;
- e) Le coût moyen per capita associé au gîte et au couvert dans chaque RAC ou URFI, ainsi que le coût moyen per capita associé au gîte et au couvert pour la clientèle des installations des centres-jeunesse, et la clientèle de moins de 65 ans des CHSLD.

RÉPONSE NO 360

La réponse est fournie à la page suivante.

a) Le nombre de places d’hébergement en RAC en date du 11 septembre 2021 et du 9 septembre 2022 est présenté dans le tableau ci-après.

Régions	Nombre de places en RAC P-06 2021-2022	Nombre de places en RAC P-06 2022-2023
1-Bas-Saint-Laurent	23	26
2-Saguenay-Lac-Saint-Jean	75	75
3-Capitale-Nationale	163	160
4-Mauricie-Centre-du-Québec	25	27
5-Estrie	30	25
6-Montréal	232	220
7-Outaouais	36	30
8-Abitibi-Témiscamingue	12	12
9-Côte-Nord	13	13
11-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	22	21
12-Chaudière-Appalaches	42	42
13-Laval	5	0
14-Lanaudière	41	44
15-Laurentides	9	39
16-Montérégie	102	115
Total provincial	830	854

* Source : formulaire Gestred 41955 (P-06) 2021-2022 et 2022-2023

Trois projets de démonstration d’unités de réadaptation comportementale intensive ont été autorisés et financés par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Huit places sont présentement disponibles pour une clientèle jeunesse au CISSS de la Montérégie-Ouest. Les deux autres projets démarreront en début d’année 2023-2024.

- b) Les restrictions sanitaires n’ont pas eu d’impacts sur la disponibilité des places.
- c) La contribution exigée de l’usager dans les RAC n’est pas actuellement encadrée par une réglementation.

À compter du 1^{er} mars 2021, les établissements qui n’appliquaient pas les modalités de la circulaire 2021-009 *Ressources intermédiaires et ressources de type familial : allocations financières, contribution des usagers et contribution parentale*, doivent limiter les hausses de contribution à l’indexation établie à partir de l’indice des rentes conformément à l’article 117 de la Loi sur le régime de rentes du Québec (RLRQ, chapitre R 9).

- d) Ces données ne sont pas disponibles.
- e) Ces données ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 361

Pour chaque région administrative, indiquer :

- a) Les effectifs de chaque équipe de soutien et de répit-dépannage pour la famille et l'entourage;
- b) Les postes vacants et non-comblés au sein de chaque équipe;
- c) Le nombre d'interventions réalisées en 2022-2023 et son évolution par rapport à 2021-2022.

.....

RÉPONSE NO 361

Les données ne sont pas disponibles, puisqu'elles ne sont pas colligées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

QUESTION NO 362

Pour chaque région administrative, indiquer :

- a) Les effectifs de chaque équipe de 2e niveau offrant des services de réadaptation aux jeunes en difficulté d'adaptation et à leurs familles;
- b) Les postes vacants et non-comblés au sein de chaque équipe;
- c) le nombre d'interventions réalisées en 2022-2023 et son évolution par rapport à 2021-2022;
- d) le pourcentage des interventions réalisées en 2022-2023 auprès de la même personne/famille.

.....

RÉPONSE NO 362

Les informations demandées ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 363

Pour chaque région administrative, indiquer :

a) le ratio de places disponibles par 100 000 habitants pour les mesures de soutien dans la communauté des personnes atteintes de troubles mentaux graves en 2022-2023 et son évolution par rapport à 2021-2022 ;

b) le pourcentage des places disponibles réservées pour le suivi intensif dans le milieu ;

c) le pourcentage des places disponibles réservées pour le suivi d'intensité variable ;

d) le pourcentage des places disponibles réservées pour le soutien de base non intensif ;

RÉPONSE NO 363

a) le ratio de places disponibles par 100 000 habitants pour les mesures de soutien dans la communauté des personnes atteintes de troubles mentaux graves en 2022-2023

Réseau territorial de services (RTS)	Ratio 2022-23
011 RTS Bas St-Laurent	292,70
021 RTS du Saguenay-Lac St-Jean	223,86
031 RTS Capitale-Nationale	292,68
041 RTS de la Mauricie et Centre-du-Québec	240,95
051 RTS de l'Estrie- Centre hospitalier de Sherbrooke	240,80
061 Région de Montréal	117,81
071 RTS de l'Outaouais	161,04
081 RTS de L'Abitibi-Témiscamingue	221,25
091 RTS de la Côte-Nord	220,82
100 Nord-du-Québec	133,63
111 RTS de la Gaspésie/Les Îles	274,94
121 RTS Chaudière-Appalaches	272,37
131 RTS de Laval	198,91
141 RTS de Lanaudière	205,77
151 RTS des Laurentides	216,22
161 RTS de la Montérégie	227,78

b) le pourcentage des places disponibles réservées pour le suivi intensif dans le milieu

RTS	% de places Suivi intensif dans le milieu
011 RTS Bas St-Laurent	13 %
021 RTS du Saguenay-Lac St-Jean	15 %
031 RTS Capitale-Nationale	24 %
041 RTS de la Mauricie et Centre-du-Québec	25 %
051 RTS de l’Estrie- Centre hospitalier de Sherbrooke	20 %
061 Région de Montréal	39 %
071 RTS de l’Outaouais	19 %
081 RTS de L’Abitibi-Témiscamingue	0 %
091 RTS de la Côte-Nord	0 %
100 Nord-du-Québec	0 %
111 RTS de la Gaspésie/Les Îles	0 %
121 RTS Chaudière-Appalaches	9 %
131 RTS de Laval	28 %
141 RTS de Lanaudière	27 %
151 RTS des Laurentides	25 %
161 RTS de la Montérégie	25 %

c) le pourcentage des places disponibles réservées pour le suivi d’intensité variable

RTS	% de places Suivi intensité variable
011 RTS Bas St-Laurent	17 %
021 RTS du Saguenay-Lac St-Jean	42 %
031 RTS Capitale-Nationale	72 %
041 RTS de la Mauricie et Centre-du-Québec	67 %
051 RTS de l’Estrie- Centre hospitalier de Sherbrooke	64 %
061 Région de Montréal	61 %
071 RTS de l’Outaouais	72 %
081 RTS de L’Abitibi-Témiscamingue	100 %
091 RTS de la Côte-Nord	55 %
100 Nord-du-Québec	100 %
111 RTS de la Gaspésie/Les Îles	100 %
121 RTS Chaudière-Appalaches	75 %
131 RTS de Laval	72 %
141 RTS de Lanaudière	73 %
151 RTS des Laurentides	75 %
161 RTS de la Montérégie	66 %

d) le pourcentage des places disponibles réservées pour le soutien de base non intensif

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne dispose pas de ces informations.

QUESTION NO 364

Pour chaque région administrative, indiquer :

- a) le ratio de places disponibles par 100 000 habitants pour les services d'hébergement et d'habitation autres qu'institutionnels;
- b) le pourcentage des places disponibles en logement supervisé;
- c) le pourcentage des places disponibles en logement autonome;
- d) le temps d'attente moyen avant d'avoir accès à une place.

.....

RÉPONSE NO 364

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne dispose pas de ces informations.

QUESTION NO 365

Pour chaque centre intégré, indiquer :

- a) le nombre de lits de psychiatrie par 100 000 habitants;
- b) le nombre de lits de pédopsychiatrie par 100 000 habitants;
- c) le nombre de lits de psychiatrie par 100 000 habitants pour les soins de courte durée;
- d) le nombre de lits de psychiatrie par 100 000 habitants pour les soins de longue durée;
- e) le nombre de lits de psychiatrie par 100 000 habitants;
- f) le nombre de lits réservés pour les soins médico-légaux par 100 000 habitants;
- g) le nombre de lits réservés pour les soins médico-légaux par 100 000 habitants en milieu fermé;
- h) le nombre de lits réservés pour les soins médico-légaux par 100 000 habitants à sécurité maximale.

RÉPONSE NO 365

a) le nombre de lits de psychiatrie par 100 000 habitants

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ne détient pas les données pour distinguer le nombre de lits de psychiatrie (adultes) du nombre de lits de pédopsychiatrie (jeunes).

b) le nombre de lits de pédopsychiatrie par 100 000 habitants

Le MSSS ne détient pas les données pour distinguer le nombre de lits de psychiatrie (adultes) du nombre de lits de pédopsychiatrie (jeunes).

c) le nombre de lits de psychiatrie par 100 000 habitants pour les soins de courte durée

La réponse est fournie dans le tableau ci-après. Il est à noter que ce tableau inclut les lits de psychiatrie (adultes) et de pédopsychiatrie (jeunes).

Régions	Établissements	Nombre de lits par 100 000 habitants
01 - Bas-Saint-Laurent	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	28
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	CIUSSS DU SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN	36
03 - Capitale-Nationale	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE / CHU de Québec – Université Laval	52
04 - Mauricie et Centre-du-Québec	CIUSSS DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC	23
05 - Estrie	CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS	27
06 - Montréal	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	86
	CIUSSS DU CENTRE-OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL / CUSM / CHU Sainte-Justine	32
	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL / CHUM	23
	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	51
	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	54
07 - Outaouais	CISSS DE L'OUTAOUAIS	31
08 - Abitibi-Témiscamingue	CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	43
09 - Côte-Nord	CISSS DE LA CÔTE-NORD	48
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	CISSS DE LA GASPÉSIE	32
	CISSS DES ÎLES	32
12 - Chaudière-Appalaches	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	29
13 - Laval	CISSS DE LAVAL	9
14 - Lanaudière	CISSS DE LANAUDIÈRE	18
15 - Laurentides	CISSS DES LAURENTIDES	32
16 - Montérégie	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	11
	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	17
	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-ouest	13

d) le nombre de lits de psychiatrie par 100 000 habitants pour les soins de longue durée

La réponse est fournie dans le tableau ci-après.

Régions	Établissements	Nombre de lits par 100 000 habitants
01 - Bas-Saint-Laurent	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	21
03 - Capitale-Nationale	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	20
04 - Mauricie et Centre-du-Québec	CIUSSS DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC	5
06 - Montréal	CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	21
	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	12
	CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	50
	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	7
08 - Abitibi-Témiscamingue	CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	9
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	CISSS DE LA GASPÉSIE	3
13 - Laval	CISSS DE LAVAL	5
14 - Lanaudière	CISSS DE LANAUDIÈRE	12
16 - Montérégie	CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	6

e) le nombre de lits de psychiatrie par 100 000 habitants

Cette question est un doublon de la question a).

f) le nombre de lits réservés pour les soins médico-légaux par 100 000 habitants

Le MSSS ne détient pas les données pour distinguer le nombre de lits réservés pour les soins médico-légaux.

g) le nombre de lits réservés pour les soins médico-légaux par 100 000 habitants en milieu fermé

Le MSSS ne détient pas les données pour distinguer le nombre de lits réservés pour les soins médico-légaux en milieu fermé.

h) le nombre de lits réservés pour les soins médico-légaux par 100 000 habitants à sécurité maximale

Le MSSS ne détient pas les données pour distinguer le nombre de lits réservés pour les soins médico-légaux à sécurité maximale.

QUESTION NO 366

Pour chaque centre intégré, indiquer :

- a) le délai moyen d'attente pour une consultation en psychiatrie d'un patient en état de crise;
- b) le délai moyen d'attente pour une consultation en psychiatrie d'un patient à l'état mental instable se présentant avec une crise de manie, un premier épisode psychotique ou un trouble dépressif post-partum grave;
- c) le délai moyen d'attente pour une consultation en psychiatrie d'un patient à l'état mental instable se présentant avec une crise d'hypomanie ou une dépression majeure;
- d) le délai moyen d'attente pour une consultation en psychiatrie d'un patient à l'état mental stable se présentant avec un premier épisode psychotique;
- e) le délai moyen d'attente pour une consultation en psychiatrie d'un patient à l'état mental stable se présentant avec une crise d'hypomanie, un trouble dépressif postpartum grave ou une dépression majeure.

.....

RÉPONSE NO 366

La donnée demandée n'est ni disponible au ministère de la Santé et des Services sociaux ni au sein des établissements de santé et des services sociaux.

QUESTION NO 367

Pour chaque centre intégré, indiquer :

- a) Combien de psychiatres sont désignés pour agir à titre de médecins spécialistes répondants en psychiatrie ;
- b) la sommes des actes relatifs à la fonction de médecins spécialistes répondants en psychiatrie facturés à la RAMQ en 2022-2023 et son évolution par rapport à 2021-2022.

.....

RÉPONSE NO 367

En 2022-2023, 622 médecins spécialistes sont désignés répondants en psychiatrie. L'information est disponible par région.

Voir tableau à la page suivante.

Rémunération versée aux médecins désignés spécialistes répondant en psychiatrie

Nom de la région²	2022-2023¹		
	Nombre de médecin³	Nombre de services	Montant versé (en k\$)
01 - Bas-Saint-Laurent	15	575	103
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	13	180	61
03 - Capitale-Nationale	21	144	102
04 - Mauricie et Centre-du-Québec	32	816	177
05 - Estrie	20	483	149
06 - Montréal	56	1 118	680
07 - Outaouais	13	289	156
08 - Abitibi-Témiscamingue	4	79	19
09 - Côte-Nord	13	754	126
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11	133	30
12 - Chaudière-Appalaches	24	490	122
13 - Laval	13	387	129
14 - Lanaudière	19	543	280
15 - Laurentides	11	305	119
16 - Montérégie	73	964	500
TOTAL	319²	7 260	2 753

1. La période couverte est du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023.

2. Seules les régions pour lesquelles des sommes ont été versées sont présentées dans le tableau.

3. Le total du nombre de médecins est distinct. Un médecin peut avoir une pratique dans plus d'une région. Seuls les médecins qui ont facturé au moins un service au cours de la période visée sont comptabilisés (un médecin peut être désigné et ne pas avoir facturé de service).

Liste des actes et de leurs libellés :

98013 -Montant forfaitaire par demi-journée (soutien à l'équipe de santé mentale pour les adultes)

98014 -Montant forfaitaire par demi-journée (soutien à l'équipe de santé mentale pour les jeunes)

98018 -Montant forfaitaire par demi-journée (soutien aux cabinets de médecins du territoire pour les adultes)

98019 -Montant forfaitaire par demi-journée (soutien aux cabinets de médecins du territoire pour les jeunes)

98015 -Forfait de disponibilité téléphonique, par jour (santé mentale pour adultes) *Abrogé le 30 septembre 2021*

98016 -Forfait de disponibilité téléphonique, par jour (santé mentale pour les jeunes) *Abrogé le 30 septembre 2021*

98017 -Consultation téléphonique et rapport

QUESTION NO 368

Au sujet de la mise en œuvre des équipes mixtes d'interventions psychosociales et policières de proximité :

- a) La proportion de policiers et de travailleurs sociaux au sein de chaque équipe;
- b) Le nombre de ces équipes par 100 000 habitants dans les grands centres urbains;
- c) Le nombre total d'équipes à la fin de la mise en œuvre et les communautés desservies;
- d) Le calendrier de déploiement des équipes;
- e) Le rôle des pairs aidants et des spécialistes en situation de crise des organismes communautaires dans le contexte du déploiement de ces équipes;
- f) Le nombre d'équipes mixtes d'intervention en place, en date du 1^{er} avril 2023.

RÉPONSE NO 368

Les données pour les points a), b), et c) ne sont pas disponibles.

d) L'information n'est pas disponible.

e) Chaque CISSS et CIUSSS concerné par le déploiement de nouvelles équipes mixtes d'intervention psychosociales et policières de proximité, est tenu de définir conjointement, en partenariat avec les services policiers ainsi que les autres partenaires territoriaux, les attentes relatives à l'implication, aux rôles et aux arrimages requis entre les différents partenaires, dont les pairs aidants ainsi que les organismes communautaires spécialisés en intervention de crise.

f) La donnée au 1^{er} avril 2023 n'est pas disponible.

QUESTION NO 369

Au sujet de l'intégration et de la formation des pairs aidants :

- a) Combien de pairs aidants sont-ils actifs sur le terrain en 2022-23 ?
- b) Combien de nouveaux pairs aidants ont été formés et intégrés en 2022-23 et combien de pairs aidants ont quitté au cours de la même période ?
- c) Quelles sont les équipes d'intervention dans le milieu qui doivent comprendre au moins un pair aidant et pour lesquelles ces postes ne sont pas comblés ?
- d) Quelles sont les équipes « aires ouvertes » qui doivent comprendre au moins un pair aidant et pour lesquelles ces postes ne sont pas comblés ?

RÉPONSE NO 369

a) Selon les données fournies par l'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale (AQRP) qui gère le programme Pairs aidants réseau (PAR), financé par le MSSS, on compte présentement 203 pairs aidants en santé mentale formés et actifs au Québec. D'autres types de pairs aidants, non comptabilisés dans le cadre de cet exercice, peuvent aussi travailler au sein d'organismes communautaires ou du réseau de la santé et des services sociaux.

b) Le nombre de nouveaux pairs-aidants formés par le programme PAR pour l'année 2022 est de 21. De ces 21 pairs-aidants, 12 ont été intégrés en emploi. Nous n'avons pas d'information sur les pairs-aidants ayant quitté.

c) Le MSSS suit l'intégration de pairs aidants dans les équipes de suivi intensif dans le milieu (SIM), notamment dans le cadre du processus d'homologation des équipes. En date de mars 2023, 20 des 53 équipes SIM comprenaient un pair aidant à temps plein ou à temps partiel (total de 16,9 ETC). Les pairs aidants travaillent également dans d'autres services au sein du réseau de la santé et des services sociaux et d'organismes communautaires.

d) Les établissements sont invités à procéder à l'embauche d'un pair aidant pour chacun de leur site Aire ouverte. À ce jour, très peu ont procédé à cette embauche en raison des obstacles variables reliés aux ressources humaines dans les établissements (absence de titre d'emploi, obstacles à l'embauche, etc.). Des travaux sont en cours avec les équipes de recherche et les établissements afin de mieux définir les attentes face à ce requis.

QUESTION NO 370

Quels seront les critères retenus pour ‘prioriser’ l'accès aux services en santé mentale et en dépendance pour les parents d'enfants suivis par le réseau de la santé et des services sociaux ? En quoi le niveau de priorisation de cette clientèle sera-t-il différent de celui d'adultes avec des besoins similaires mais dont les enfants ne sont pas suivis par le réseau? Quel sera le résultat de ‘l'échec’ de ces traitements sur la décision de la DPQ de retenir un signalement et de retirer l'enfant du milieu familial?

RÉPONSE NO 370

En août 2020, une directive a été donnée aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux afin de prioriser la demande de services pour les parents et les enfants ayant fait l'objet d'un signalement retenu à la protection de la jeunesse et qu'un service soit offert dans un délai maximal de 30 jours. Les établissements ont par la suite eu à élaborer à l'interne leur mécanisme de priorisation afin de répondre à cette exigence.

Le Directeur de la protection de la jeunesse doit apprécier la situation de l'enfant sous quatre angles d'analyse différents afin de statuer si la sécurité ou le développement peut ou est compromis, soit les faits, la vulnérabilité de l'enfant, la capacité parentale et les ressources du milieu. En ce sens, les services en place permettant de soutenir l'exercice de la parentalité ou de cheminer par rapport aux difficultés personnelles du parent, sont un élément clé à l'analyse du DPJ pour discriminer si l'enfant est en besoin de protection. Il importe de prioriser les enfants pris en charge par le DPJ afin de le soutenir, dans une perspective de responsabilité collective, à ce que la situation de compromission prenne fin et éviter qu'elle ne se reproduise.

De plus, les établissements ont mis en œuvre des programmes et des trajectoires de référencement dès le signalement afin d'améliorer l'accessibilité aux services de proximité ou aux organismes communautaires et d'éviter une prise en charge en protection de la jeunesse.

On retrouve également, l'action 4.7 du Plan d'action interministériel en santé mentale : « Prioriser l'accès aux services en santé mentale et en dépendance pour les parents d'enfants suivis par le RSSS lorsque l'absence de ces services pourrait limiter la portée des interventions offertes à ces enfants et à leur famille ». Cette action vise à faciliter l'accès aux services en santé mentale et dépendance pour les parents d'enfants suivis par les services sociaux généraux, le programme Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance, le programme-services Jeunes en difficulté (JED), les services en santé mentale jeunesse ou en protection de la jeunesse. Des travaux sont en cours afin de préciser ces critères de priorisation pour les enfants dont l'absence de services pour les parents pourrait compromettre la portée et la réussite des interventions.

QUESTION NO 371

Au sujet du Programme d’accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM) :

a) Dans quel district judiciaire ce programme est-il implanté?

b) A-t-il eu un effet démontré sur la judiciarisation ou l’incarcération de ces patients?

c) Dans combien de districts judiciaires doit-il encore être déployé, et d’ici quand?

d) Quelle est la composition de chaque équipe?

RÉPONSE NO 371

a) Dans quel district judiciaire ce programme est-il implanté?

Cour du Québec			
Abitibi	Gaspé	Longueuil	Saint-François
Baie-Comeau	Gatineau	Mingan	Saint-Maurice
Beauharnois	Iberville	Montréal	Saint-Hyacinthe
Bedford	Joliette	Québec	Saint-Maurice
Bonaventure	Kamouraska	Richelieu	Terrebonne
Chicoutimi	Labelle	Rimouski	Trois-Rivières
Drummond	Laval	Roberval	
Cour municipale			
Laval	Montréal	Québec	Lévis

b) Y a-t-il eu un effet démontré sur la judiciarisation ou l’incarcération de ces patients?

Ces données ne sont pas disponibles; elles ne sont pas colligées par le MSSS.

c) Dans combien de districts judiciaires doit-il encore être déployé, et d’ici quand?

Huit districts judiciaires n’ont pas au moins un PAJ-SM en activité : Alma, Arthabaska, Beauce, Charlevoix, Frontenac, Mégantic, Montmagny et Pontiac.

Tel que prévu à l’action 5.7 du Plan d’action interministériel en santé mentale (PAISM) 2022–2026 : « le MSSS, le ministère de la Justice (MJQ) et leurs partenaires poursuivront l’implantation des PAJ-SM dans tous les districts judiciaires du Québec. » (p.58)

d) Quelle est la composition de chaque équipe?

Les équipes opérationnelles des PAJ-SM sont composées des différentes parties prenantes intersectorielles, représentées par les intervenants qui sont appelés à rencontrer et à interagir avec la clientèle prenant part au programme. De manière générale, chaque équipe est composée des acteurs suivants :

- Intervenant pivot;
- Procureur aux poursuites criminelles et pénales;

- Avocat de la défense;
- Agent de probation;
- Policier (dans certains PAJ-SM);
- Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (dans certains PAJ-S).

QUESTION NO 372

Au sujet de l’investissement de 21 M\$ pour les unités pour troubles graves du comportement et le remplacement des RAC par les URCI :

a) Combien d’embauches ont été réalisées en 2022-2023?

b) Combien de postes reste-t-il encore à combler?

c) Quelle est l’échéance des projets-pilotes annoncés et quand seront publiés les rapports d’évaluation?

RÉPONSE NO 372

a) et b) Le tableau suivant illustre le suivi des embauches en date du 30 décembre 2022 pour les projets :

	Nombre de postes prévus (ETC)	Nombre de postes dotés (ETC)	Nombre de poste en processus de dotation (ETC)
Déploiement des équipes RCI	291,2	187,6	103,6
Projets démonstration URCI	93	47,6	45,4
Source : Formulaire Gestred 51650, P-10 2022-2023			

c) L’échéance des 3 projets de démonstration est tributaire du rapport d’évaluation prévu pour l’hiver 2024.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 373

Au sujet de l'opération main-d'œuvre dans le secteur psychosocial :

- a) Combien de personnes détentrices d'un baccalauréat et non-inscrites à un ordre professionnel ont-elles été embauchées depuis l'annonce de décembre 2021 ?
- b) Combien de personnes supplémentaires se sont inscrites au doctorat dans les disciplines de la psychothérapie depuis l'annonce des bourses d'études de décembre 2021 ?
- c) Combien d'agents administratifs se sont inscrits à la formation accélérée depuis l'annonce de décembre 2021, et combien seront embauchés à la suite de leur formation en 2022 ?
- d) Combien de nouveaux postes de stagiaires seront créés dans le réseau en 2022 et 2023, et quels sont les établissements régionaux qui n'offriront pas de stages ;
- e) Combien de nouveaux superviseurs de stages seront-ils formés et désignés en 2022 et 2023 et où seront-ils déployés ?

RÉPONSE NO 373

a)

La 5^e vague de la pandémie de la COVID-19 n'a pas permis le déploiement de cette mesure qui a été reportée à l'année financière 2022-2023.

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 30 septembre 2022, 365 personnes détentrices d'un baccalauréat et non inscrites à un ordre professionnel ont été embauchées.

Note complémentaire :

- La reddition de comptes ayant lieu deux fois par année, les données pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 31 mars 2023 ne sont pas disponibles.

b)

En février 2022, un programme de bourses en psychothérapie a été lancé pour les étudiants en maîtrise en thérapie conjugale et familiale, en maîtrise en sexologie clinique et au doctorat en psychologie clinique menant à l'exercice de la psychothérapie.

- Pour 2022-2023, 43 bourses ont été octroyées dans le cadre de ce volet, dont 40 à des étudiants au doctorat.

De plus, en 2022-2023, le volet professionnel pour ce programme de bourses a vu le jour. Celui-ci s'adresse aux professionnels suivants : conseiller d'orientation, ergothérapeute, criminologue, infirmière, psychoéducateur et travailleur social.

- Le ministère de la Santé et des Services sociaux a accordé 30 bourses jusqu'à un maximum de 45 000 \$ pour ce volet.

c)

Par ailleurs, 2 681 personnes se sont inscrites à la formation accélérée (ce nombre inclut les personnes qui se sont désistées avant de débiter la formation);

- Au 29 juin 2022, 2 019 personnes ayant réussi la formation avaient été embauchées.

d)

Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) accueillent déjà des stagiaires. Un exercice est en cours afin d'analyser la capacité d'accueil et de favoriser l'utilisation des places vacantes. Le cas échéant, cette analyse permettra de cibler des actions pour augmenter la capacité d'accueil dans certains établissements et favoriser l'utilisation de stratégies innovantes de supervision.

- Pour 2021-2022, le nombre de jours de stages réalisés dans le RSSS tous programmes de formation initiale confondus est de plus de 2 390 000.

Note complémentaire :

- Les données pour 2022-2023 sont en cours d'analyse.

e)

L'identification des besoins de nouveaux superviseurs est tributaire des résultats d'analyse de la capacité d'accueil de stagiaires dans les établissements et des stratégies innovantes de supervision qui seront mises en œuvre (point d).

Des stages se réalisent dans l'ensemble des régions du Québec. Les régions éloignées à plus faible volume de stages ont reçu un financement supplémentaire dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre afin d'optimiser la gestion des stages et augmenter le volume de stages réalisés. L'impact de ce financement sera analysé avec les données 2023-2024.

QUESTION NO 374

Au sujet des projets-pilotes du PQPTM réalisés dans trois établissements régionaux au cours des trois dernières années :

- a) Y aura-t-il des rapports d'évaluation de ces projets-pilotes et quand seront-ils publiés ?
- b) Dans ces trois régions, quel a été l'impact sur les délais d'attente pour obtenir un premier service ?
- c) Dans ces trois régions, quel a été l'impact sur les délais d'attente pour obtenir des sessions de psychothérapie, lorsqu'indiqué par l'évaluation des besoins du patient ?
- d) Dans ces trois régions, quelle a été la proportion des patients à qui l'on a prodigué des conseils au téléphone ou référer à un guide d'autosoins qui a ensuite été pris en charge par des centres de crise, les services psychiatriques des hôpitaux ou fait l'objet d'une intervention policière ?

RÉPONSE NO 374

- a) Le PQPTM a fait l'objet d'un projet de démonstration en 2018 et 2019 auprès de deux établissements, le Centre intégré universitaire en santé et services sociaux de la Mauricie-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) et auprès du Centre intégré de santé et services sociaux de Chaudière-Appalaches, volet jeunesse (CISSS-CA).

Ces projets ont fait l'objet de rapports qualitatifs internes aux établissements et visaient à déterminer la faisabilité de l'implantation du programme. Le nombre plus restreint d'intervenants participant à ces deux projets permettrait de les identifier si leurs rétroactions précises transcrites dans les rapports étaient partagées publiquement.

Puisque les assises cliniques du projet sont basées sur les données probantes issues de la recherche et que le programme sur lequel est basé le projet avait démontré des retombées significatives pendant ses dix années d'implantation en Angleterre, la pertinence et l'efficacité du projet n'avait pas à être démontrée à nouveau lors de cette étape initiale de démonstration.

Finalement, une évaluation de la mise en œuvre, de l'atteinte des objectifs opérationnels et des effets bruts du PQPTM est en cours. Selon les échéanciers remis par la Direction de l'évaluation du MSSS, les résultats finaux devraient être disponibles en octobre 2024.

- b) Puisque de nombreux facteurs autres que l'organisation des services influencent les délais d'attente, notamment la hausse des demandes de services en santé mentale et la disponibilité des ressources humaines, il n'est pas possible d'isoler l'impact du PQPTM sur le délai d'attente dans le cadre des projets pilotes.
 - c) Les délais d'attente ne sont pas mesurés par types de services. Ces données ne sont donc pas disponibles.
 - d) Ces données ne sont pas colligées.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 375

Nombre de personnes en attente, délais d'attente moyens et coûts estimés pour améliorer l'accessibilité aux services pour chacun des services spécialisés de réadaptation en déficience physique, selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2023 :

- a) Adultes ;
- b) Aînés ;
- c) Enfants.

RÉPONSE NO 375

La réponse à cette question est fournie à la question n° 372 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 376

Nombre de personnes en attente, délais d'attente moyens et coûts estimés pour améliorer l'accessibilité aux services pour chacun des services spécialisés de réadaptation en déficience intellectuelle, selon la région sociosanitaire et au 31 mars 2023 :

- a) Adultes ;
- b) Aînés ;
- c) Enfants.

RÉPONSE NO 376

La réponse à cette question est fournie à la question n° 373 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 377

Nombre de personnes en attente, délais d'attente moyens et coûts estimés pour améliorer l'accessibilité aux services spécialisés pour chacun des services spécialisés de réadaptation pour les TSA, selon la région sociosanitaire et au 31 mars 2023 :

- a) Adultes ;
- b) Aînés ;
- c) Enfants.

RÉPONSE NO 377

La réponse à cette question est fournie à la question n° 374 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 378

Liste d'attente pour un premier service de réadaptation DI, DP et TSA (ventilation par région et par tranche d'âge).

RÉPONSE NO 378

La réponse à cette question est fournie à la question n° 375 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 379

Délai moyen d'attente pour une demande d'évaluation diagnostique de trouble du spectre de l'autisme et pour une demande d'évaluation globale des besoins, par région et par tranche d'âge.

RÉPONSE NO 379

Les données ne sont pas disponibles, car elles ne sont pas colligées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 380

Par famille, en moyenne, le taux de roulement de travailleurs sociaux qui prennent en charge le dossier.

RÉPONSE NO 380

Les données ne sont pas disponibles, puisqu'elles ne sont pas colligées par le MSSS.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières du Premier groupe d'opposition

QUESTION NO 381

Nombre de familles qui bénéficient des épisodes de services et le coût de cette mesure, par année, pour 2021-2022 et 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 381

La réponse à cette question n'est pas disponible, puisque le ministère de la Santé et des Services sociaux ne collige pas ces données.

QUESTION NO 382

État de situation et ventilation des sommes de 29 M\$ et de 1,25 M\$ annoncées le 21 mars 2017 en lien avec le Plan d’action sur le trouble du spectre de l’autisme 2017- 2022 ainsi que de la somme de 11 M\$ annoncée afin de réduire les listes d’attente.

RÉPONSE NO 382

Ventilation de l’allocation récurrente de 29 M\$:

Âge	Utilisation	Sommes
0-5 ans	Rehaussement des services en adaptation-réadaptation à la personne et en intervention comportementale intensive	11,2 M\$
6-17 ans	Rehaussement des services en adaptation-réadaptation à la personne	5 M\$
18 ans et plus	Rehaussement des services d’adaptation-réadaptation en contexte d’intégration communautaire (activités de jour) ou services d’intégration au travail	3 M\$
Tous âges	Création de nouvelles places de répit et soutien financier aux familles	3,8 M\$
	Soutien spécialisé aux personnes dans leur milieu de vie et développement des services résidentiels	6 M\$
Investissement total		29 M\$

Ventilation de l’allocation non récurrente de 11 M\$, versée en 2017-2018 :

Âge	Sommes
0-5 ans Services en adaptation-réadaptation à la personne et en intervention comportementale intensive	6 M\$
6-17 ans Services en adaptation-réadaptation à la personne	2,8 M\$
18 ans et plus services en adaptation-réadaptation à la personne	1,1 M\$
Soutien aux familles	1,1 M\$
Investissement total	11 M\$

Un financement non récurrent de 1,25 M\$ couvrait 2017-2018 à 2019-2020 pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS-MCQ), par sa désignation d'Institut universitaire en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme pour la mise en œuvre de la phase 1 du plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme (PATSA)

Un versement d'une somme non récurrente de 175 061 \$ pour l'année 2020-2021 ainsi que l'octroi d'une somme non récurrente de 584 058 \$ pour l'année 2021-2022 ont aussi été confirmés au CIUSSS-MCQ afin d'assurer la conclusion des travaux.

QUESTION NO 383

État de situation détaillé par mesure et par région, de la mise œuvre du Plan d’action sur le trouble du spectre de l’autisme 2017-2022 et son impact sur les temps d’attente et la prise en charge.

RÉPONSE NO 383

Suivi de l’implantation du Plan d’action TSA 2017-2022
mise à jour le 29 mars 2023

ACTIONS/MESURES	Progression	LIVRABLES
1. Définir des balises nationales pour une trajectoire d’évaluation diagnostique au sein du RSSS.	90 %	Balises nationales pour une trajectoire d’évaluation diagnostique au sein du RSSS
2. Mettre en place une trajectoire d’évaluation diagnostique intégrée à l’intérieur d’une trajectoire de services.	20 %	- Définir les bases des trajectoires avec les partenaires (à déterminer selon les réalités des RLS) - Livrable dépendant de la mesure 1 qui doit d’abord être complétée
3. Effectuer l’évaluation globale des besoins dans les délais prescrits par le plan d’accès en assurant la disponibilité d’une équipe multidisciplinaire.	En continu	Suivi indicateur : taux de respect des délais et délai moyen d’attente
4. Définir des lignes directrices ministérielles pour baliser l’application de l’ICI.	90 %	Lignes directrices ministérielles appuyées sur le rapport du comité d’experts en tenant compte des réalités différentes des établissements
5. Établir des balises pour l’utilisation d’approches d’intervention de réadaptation autre que l’ICI.	100 %	Balises pour l’utilisation d’approches d’intervention de réadaptation autre que l’ICI
6. Consolider les services spécialisés en fonction des besoins de l’enfant de 5 ans ou moins.	En continu	Suivi indicateur : nombre d’usagers desservis en adaptation-réadaptation ou en ICI
7. Élaborer des lignes directrices interministérielles sur la transition vers la maternelle pour les enfants recevant des services de réadaptation.	90 %	Lignes directrices interministérielles sur la transition vers la maternelle pour les enfants recevant des services de réadaptation
8. Assigner systématiquement un intervenant pivot aux jeunes enfants dès l’accès aux services.	En continu	Suivi indicateur : pourcentage d’usagers de 5 ans ou moins ayant un intervenant pivot
9. Élaborer une stratégie pour soutenir les différents réseaux dans la mise en place de pratiques de TEVA.	100 %	- Diffusion de la démarche TEVA dans chacun des réseaux - Suivi indicateur : nombre d’usagers TSA desservis en activités socioprofessionnelles et communautaires

ACTIONS/MESURES	Progression	LIVRABLES
10. Adapter le parcours de formation axée sur l’emploi au 2 ^e cycle du secondaire.	60 %	○ Actualisation du PFAE en cours ○ Diffusion du guide, formation et accompagnement dans le réseau prévu en 2023-2024
11. Concevoir des outils afin de soutenir les adolescents et les jeunes adultes dans leur projet de vie.	100 %	○ Document final de stratégie de transfert des connaissances pour des outils déposé en avril 2022
12. Préciser la gamme de services spécialisés aux enfants et aux adolescents et en assurer l’implantation dans les CISSS et les CIUSSS.	100 %	○ Fiche-résumé des recommandations déposée en février 2022
13. Définir et implanter des balises favorisant la collaboration entre les services de garde éducatifs à l’enfance, les établissements du réseau scolaire et les CISSS et CIUSSS en vue de réduire les risques de bris de services.	100 %	○ Balises de collaboration entre les réseaux en vue de réduire les risques de bris de services
14. Déterminer et mettre en œuvre des mesures pour améliorer l’accès aux services aux enfants et aux adolescents.	100 %	○ Rapport synthèse des initiatives prometteuses en réponse aux obstacles liés à l’accès (mai 2021)
15. Mettre à la disposition des intervenants scolaires une offre de formation continue en ligne concernant l’enseignement aux élèves ayant un TSA.	100 %	○ Formation en ligne disponible aux intervenants du réseau concernant l’enseignement aux élèves ayant un TSA ○ Traduction à prévoir pour septembre 2023
16. Assurer une offre de services coordonnée et concertée aux jeunes à la fin de la scolarisation.	80 %	○ Implantation des mécanismes régionaux pour soutenir le projet de vie des jeunes à la fin de leur scolarisation (prévu en juin 2023) ○ Suivi indicateur : nombre d’usagers TSA desservis en activités socioprofessionnelles et communautaires
17. Accroître les services socioprofessionnels et communautaires pour les adultes ayant terminé leur scolarisation.	En continu	○ Lignes directrices en activités de jour à l’été 2021 ○ Suivi indicateur : nombre d’usagers TSA desservis en activités socioprofessionnelles et communautaires
18. Favoriser la réussite éducative des jeunes ainsi que l’accès aux services de soutien par la mise en place de mécanismes de transition des élèves entre le secondaire et le collégial.	100 %	○ Application des mécanismes de transition par les réseaux en 2020 ○ Suivi et évaluation des mécanismes de transition (document synthèse février 2021) ○ Informations déposées sur le site de Québec.ca
19. Déterminer l’offre de services spécifiques et spécialisés aux adultes ayant un TSA en réponse aux besoins variés de ces personnes.	100 %	○ État de connaissances déposé en décembre 2020 ○ Liste des interventions à privilégier déposé en février 2022
20. Documenter les modèles de services efficaces en activités socioprofessionnelles et communautaires.	100 %	○ Rapports finaux des deux projets de recherche déposés à l’automne 2019
21. Émettre un avis sur les modèles de services efficaces en activités socioprofessionnelles et communautaires pour les adultes en tenant compte des profils variés de besoins.	Abandonné	○ Mesure abandonnée considérant des travaux existants tels que la Stratégie nationale pour l’intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024
22. Réaliser une recherche sur les mesures et les facteurs favorisant l’intégration en emploi de personnes ayant un TSA.	100 %	○ Rapport de recherche sur l’intégration en emploi finalisé en janvier 2023
23. Renforcer les services de répit, de dépannage et de gardiennage dans chaque région afin de répondre aux besoins des familles.	En continu	○ Suivi indicateur : nombre d’usagers dont la famille bénéficie du programme de soutien aux familles

ACTIONS/MESURES	Progression	LIVRABLES
24. Réviser le programme de soutien aux familles pour améliorer l'accès, la qualité et l'équité de l'offre de service.	90 %	○ Implantation du programme révisé (déposé en janvier 2023 en au conseil du trésor et en attente de validation)
25. Déterminer le continuum résidentiel requis pour répondre à l'ensemble des besoins des personnes ayant un TSA et pour assurer le développement d'une vision commune avec les partenaires.	50 %	○ Travaux ministériels relatifs au continuum résidentiel
26. Favoriser l'accès à des logements sociaux et communautaires aux adultes présentant un TSA.	En continu	○ Données des programmes de la SHQ ○ Le comité d'arrimage impliquant la SHQ est repris dans le cadre des travaux du plan d'action sur les services résidentiels
27. Favoriser le développement d'une gamme diversifiée de formules résidentielles en soutenant la concertation intersectorielle entre la SHQ, le RSSS et les fondations et organismes communautaires impliqués dans le logement social.	En continu	○ Suivi indicateur de la planification stratégique : places en services résidentiels pour les personnes vivant un trouble du spectre de l'autisme ○ Requête aux établissements sur des projets novateurs potentiels
28. Renforcer le soutien spécialisé dans le milieu de vie de la personne (TGC).	90 %	○ Diffusion des orientations ministérielles prévue à l'été 2023
29. Réaliser une recherche sur les formules novatrices de soutien à domicile permettant à la personne de demeurer dans son milieu de vie.	80 %	○ Rapport de recherche en cours (date prévue juin 2023)
30. Élaborer et coordonner la mise en œuvre d'une stratégie gouvernementale visant l'adaptation du système de justice québécois et l'accompagnement des personnes présentant un trouble grave de santé mentale, une DI ou un TSA.	100 %	○ MJQ considère la mesure réalisée au 30 août 2018 (elle avait été lancée au 19 juin 2018)
31. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale afin de déterminer les besoins en matière de recherche ainsi que les secteurs et les thématiques prioritaires.	100 %	○ Plan de travail pour la deuxième partie, visant à prioriser les besoins de développement, réalisé à l'hiver 2021
32. Déployer un programme de formation s'adressant aux intervenants des différents réseaux (TGC).	100 %	○ Plan de formation et rapport du livrable déposé en avril 2022
33. Réaliser un projet pilote pour documenter la pertinence du modèle de professionnel répondant en TSA.	Abandonné	○ Mesure transformée et traitée pour la formation continue partagée dans le cadre des travaux ministériels sur l'intervenant pivot
34. a) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale afin d'assurer la complémentarité des activités de transfert de connaissances. b) Planifier et réaliser des actions concertées entre les partenaires pour la diffusion des connaissances dans les différents réseaux de services.	100 %	○ Rapport sur les fondements théoriques et conceptuels de la stratégie globale de transfert de connaissance déposé en janvier 2022 ○ Mise à l'essai de la stratégie envers les partenaires et utilisateurs futurs en mars 2022
35. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication qui tient compte des besoins des professionnels des différents réseaux, des personnes ayant un TSA et de leurs proches.	100 %	○ Modélisation de la stratégie globale de transfert de connaissance, fondements théoriques et guide d'accompagnement produits en mars 2022

Prise en charge et délai d’attente des personnes ayant un TSA

	0-17 ans		18-64 ans		65 ans et plus		Total d’usagers
	Usagers	Délai (jrs)	Usagers	Délai (jrs)	Usagers	Délai (jrs)	
1-Bas-Saint-Laurent	22	97	12	224	0	0	34
2-Saguenay-Lac-Saint-Jean	31	154	14	195	1	331	46
3-Capitale-Nationale	272	422	48	275	-	-	320
4-Mauricie-Centre-du-Québec	262	156	57	197	2	265	321
5-Estrie	247	450	31	546	-	-	278
6-Montréal	2338	549	410	827	2	1893	2750
7-Outaouais	384	297	49	204	-	-	433
8-Abitibi-Témiscamingue	136	261	16	321	0	0	152
9-Côte-Nord	89	414	25	406	0	0	114
11-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	49	249	13	225	0	0	62
12-Chaudière-Appalaches	166	110	38	169	0	0	204
13-Laval	96	239	89	709	3	1043	188
14-Lanaudière	702	269	54	271	0	0	756
15-Laurentides	157	183	67	198	1	148	225
16-Montréal	1993	495	278	633	-	-	2271
Délai moyen pondéré	-	432	-	573	-	881	-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 384

Délai moyen d'attente pour des services de stimulation précoce ICI offerts par les CRDI des CIUSSS par région et par tranche d'âge. (DI, DP et TSA)

RÉPONSE NO 384

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne dispose pas de ces données.

QUESTION NO 385

Délai moyen d’attente pour des services de réadaptation par un CRDI d’un CIUSSS après l’âge de sept ans, par région et par tranche d’âge. (DI, DP et TSA)

RÉPONSE NO 385

Tableau 1 : Délai moyen d’attente pour personnes ayant 5 ans et plus en attente d'un service en DI au 31 Mars 2022

Établissement	5-11 ans	12-17 ans	18-21 ans	22-44 ans	45-64 ans	65-74 ans	75 ans+
CISSS du Bas-Saint-Laurent	35,0	167,0	135,7	258,6	256,4	77,0	0,0
CIUSSS du Saguenay – Lac-Saint-Jean	168,5	162,3	328,2	219,8	359,5	401,0	277,7
CIUSSS de la Capitale-Nationale	376,0	496,0	295,0	223,0	145,0	179,0	164,0
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	190,0	159,0	350,0	176,0	337,0	360,0	316,0
CIUSSS de l'Estrie – CHUS	264,7	171,5	177,6	362,1	762,6	407,7	0,0
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	619,1	1269,0	1004,0	1292,0	1437,0	1073,0	1443,0
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	324,0	371,0	211,0	283,0	230,0	0,0	0,0
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	321,2	203,8	343,0	613,1	656,3	428,4	593,5
CISSS de l'Outaouais	348,8	481,0	220,9	286,6	256,9	1171,0	309,0
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	127,2	328,6	0,0	122,8	143,7	62,0	0,0
CISSS de la Côte-Nord	488,0	403,0	456,0	329,0	413,0	0,0	753,0
CISSS de la Gaspésie	210	87,7	255	172,9	143,1	272,7	0,0
CISSS de Chaudière-Appalaches	96,7	137,8	77,4	182,2	170,1	245,7	159,0
CISSS de Laval	437,4	9,3	329,8	813,5	699,6	815,0	609,5
CISSS de Lanaudière	284,3	386,0	268,7	391,2	436,3	341,0	496,6
CISSS des Laurentides	166,6	204,2	169,8	257,0	235,6	195,9	533,0
CISSS de la Montérégie-Ouest	502,0	508,0	589,0	489,0	615,0	306,0	4988,0

Source AS 485 2021-2022 P18

Tableau 2 : Délai moyen d’attente pour personnes ayant 5 ans et plus en attente d’un service en DP au 31 Mars 2022

Établissement	5-11 ans	12-17 ans	18-21 ans	22-44 ans	45-64 ans	65-74 ans	75 ans +
CISSS du Bas-Saint-Laurent	84,0	57,0	46,0	43,0	51,0	109,0	123,0
CIUSSS du Saguenay – Lac-Saint-Jean	292,0	367,3	808,9	711,4	554,2	535,6	309,5
CIUSSS de la Capitale-Nationale	142,0	178,0	276,0	178,0	160,0	154,0	98,0
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	184,0	430,0	543,0	693,0	612,0	788,0	921,0
CIUSSS de l'Estrie – CHUS	110,0	203,0	164,0	319,0	277,0	224,0	212,0
CHU Sainte-Justine	341,8	435,4	689,3	1422,0	0,0	0,0	0,0
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	210,0	272,0	295,0	212,0	179,0	229,0	149,0
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	137,7	263,1	122,9	373,3	302,2	311,8	279,0
CISSS de l'Outaouais	218,8	237,6	232,2	217,6	278,9	280,7	255,1
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	311,5	341,0	572,0	744,5	564,7	595,9	511,4
CISSS de la Côte-Nord	607,0	522,0	1438,0	258,0	292,0	363,0	362,0
CISSS de la Gaspésie	268,7	442,0	405,8	337,1	278,7	250,7	234,6
CISSS de Chaudière-Appalaches	126,4	164,7	363,9	303,8	298,0	265,4	261,3
CISSS de Laval	443,7	1031,0	929,0	551,9	457,5	653,3	937,1
CISSS de Lanaudière	235,2	359,9	310,0	131,4	140,1	104,8	164,3
CISSS des Laurentides	104,6	109,3	215,1	147,3	212,4	190,9	124,7
CISSS de la Montérégie-Centre	45,8	66,5	129,0	95,4	82,0	72,1	70,5
CISSS de la Montérégie-Ouest	205,8	197,6	175,8	346,0	377,9	281,1	184,8

Source 484 2021-2022 p 13

Tableau 3 : Délai moyen d'attente pour personnes ayant 5 ans et plus en attente d'un service en TSA au 31 Mars 2022

Établissement	5 à 11 ans	12 à 17 ans	18 à 21 ans	22 à 44 ans	45 à 64 ans	65 à 74 ans	75 ans +
CISSS du Bas-Saint-Laurent	107,8	105,6	133,0	401,0	136,8	0,0	0,0
CIUSSS du Saguenay – Lac-Saint-Jean	168,1	149,4	276,2	60,0	331,0	331,0	0,0
CIUSSS de la Capitale-Nationale	497,0	619,0	526,0	142,0	168,0	0,0	0,0
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	161,0	177,0	97,0	264,0	65,0	265,0	0,0
CIUSSS de l'Estrie – CHUS	424,4	550,7	593,3	494,3	538,2	0,0	0,0
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	701,9	1157,0	1013,0	1236,0	1251,0	0,0	0,0
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	553,0	522,0	469,0	277,0	288,0	0,0	0,0
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	602,8	760,1	627,6	832,4	530,9	1893,0	0,0
CISSS de l'Outaouais	380,8	269,3	198,5	203,8	222,7	0,0	0,0
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	345,0	299,3	302,0	469,1	68,7	0,0	0,0
CISSS de la Côte-Nord	352,0	579,0	506,0	314,0	0,0	0,0	0,0
CISSS de la Gaspésie	209,6	336,5	246,0	248,3	228,5	0,0	0,0
CISSS des Îles	0,0	0,0	0,0	24,0	0,0	0,0	0,0
CISSS de Chaudière-Appalaches	107,8	138,4	231,9	111,3	144,0	0,0	0,0
CISSS de Laval	314,8	185,8	528,5	729,4	851,2	1094,0	1018,0
CISSS de Lanaudière	235,3	358,7	323,2	208,3	164,2	0,0	0,0
CISSS des Laurentides	207,4	227,1	210,9	186,0	225,0	148,0	0,0
CISSS de la Montérégie-Ouest	521,0	623,0	601,0	617,0	978,0	0,0	0,0

Source AS 485 2021-2022 P18

QUESTION NO 386

Délai moyen d’attente pour l’accès aux services socio-professionnels par région et par tranche d’âge. (DI, DP et TSA)

RÉPONSE NO 386

Voici les tableaux synthèse avec les délais moyens d’attente pour l’accès aux services socioprofessionnels par région et par tranche d’âge, pour les usagers ayant une déficience intellectuelle (DI), une déficience physique (DP) et un trouble du spectre de l’autisme (TSA) de l’année 2021-2022.

Services d’intégration au travail pour les usagers ayant une DI

	0-17 ans		18 -64 ans		65 ans et plus		Total d’usagers
	Usagers	Délai (jrs)	Usagers	Délai (jrs)	Usagers	Délai (jrs)	
1-Bas-Saint-Laurent	1	4	8	99	-	-	9
2-Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	-	9	143	-	-	9
3-Capitale-Nationale	1	44	70	301	-	-	71
4-Mauricie-Centre-du-Québec	16	105	56	253	-	-	72
5-Estrie	0	0	16	343	-	-	16
6-Montréal	1	478	237	1310	9	4317	248
7-Outaouais	-	-	5	297	-	-	5
8-Abitibi-Témiscamingue	-	-	-	-	-	-	-
9-Côte-Nord	-	-	-	-	-	-	-
12-Chaudière-Appalaches	0	0	12	676	-	-	12
13-Laval	-	-	2	230	-	-	2
15-Laurentides	3	47	63	233	1	150	67
16-Montérégie	5	541	113	759	2	817	120
Délai moyen pondéré	-	187	-	785	-	3458	-
Total des usagers	27	-	591	-	13	-	631

Services d'intégration au travail pour les usagers ayant une DP

	0-17 ans		18-64 ans			Total d'usagers
	Usagers	Délai (jrs)	Usagers	Délai (jrs)	Délai (jrs)	
1-Bas-Saint-Laurent	-		2	120		2
15-Laurentides	3	211	16	329		19
Délai moyen pondéré	-	211	-	306		
Total d'usagers	3	-	18	-	-	21

Services d'intégration au travail pour les usagers ayant un TSA

	0-17 ans		18-64 ans		65 ans et plus		Total d'usagers
	Usagers	Délai (jrs)	Usagers	Délai (jrs)	Usagers	Délai (jrs)	
1-Bas-Saint-Laurent	-		5	177	0	0	5
2-Saguenay-Lac-Saint-Jean	-		6	302	1	331	7
3-Capitale-Nationale	-		5	517	0	0	5
4-Mauricie-Centre-du-Québec	29	92	37	183	-	-	66
5-Estrie	-	-	3	379	-	-	3
6-Montréal	2	259	170	1091	0	0	172
9-Côte-Nord	-	-	-	-	-	-	-
11-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	-	3	122	-	-	3
12-Chaudière-Appalaches	-	-	6	413	0	0	6
15-Laurentides	7	212	33	276	0	0	40
16-Montérégie	5	363	71	581	-	-	76
Délai moyen pondéré	-	151	-	743	-	0	-
Total d'usagers	43	-	339	-	1	-	383

QUESTION NO 387

Listes d'attente par région, par tranche d'âge et au total pour obtenir des services de répit, par catégorie (aînés, handicapés, etc.)

RÉPONSE NO 387

La réponse à cette question est fournie à la question n° 447 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 388

Sommes réservées en 2022-2023 et en 2023-2024 pour développer des services de répit supplémentaires.

RÉPONSE NO 388

En sus des investissements actuels du Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes les sommes suivantes sont investies pour du répit supplémentaire en 2022-2023 et le seront en 2023-2024 :

Mesure 42. Rehausser les services en centres de jour offerts aux aînés : 12 M\$ en 2023-2024

Mesure 44. Rehausser les services en centres de jour offerts dans les maisons de soins palliatifs : 752 000\$ en 2022-2023 et 1 400 000\$ en 2023-2024

Mesure 45. Poursuivre le développement des services de répit hors domicile avec nuitées : voir la réponse à la question n° 19 des questions particulières, volet « Aînés et proches aidants », de l'Opposition officielle

Mesure 46. Élargir l'offre de services de Baluchon Alzheimer pour les PPA : 700 000\$ en 2022-2023 et en 2023-2024

Mesure 47. Soutenir les services de répit et de ressourcement offerts aux PPA par le Monastère des Augustines : 300 000\$ en 2022-2023 et en 2023-2024.

Mesure 41. Diversifier l'offre de services de répit pour les PPA des personnes ayant une DP, une DI ou un TSA et améliorer l'accès à ces services dans chaque région du Québec : 5 000 000\$ en 2023-2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 389

Liste des organismes communautaires, par région, qui agissent auprès des personnes handicapées, et qui ont obtenu ou à qui l'on a donné, des subventions du ministère de la Santé et des Services sociaux (par le biais du PSOC) ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 389

La réponse à cette question est fournie à la question n° 153 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 390

Ventilation des places et des temps d'attente avant d'avoir une place dans les centres d'hébergement publics, dans les centres de réadaptation et dans les centres de jour pour 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024, par région.

RÉPONSE NO 390

La réponse à cette question est fournie à la question n° 449 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 391

Liste des centres de jour par région et liste d'attente pour les centres de jour, par catégorie (aînés, handicapés, etc.).

RÉPONSE NO 391

Les données concernant la liste d'attente pour les centres de jour ne sont pas disponibles.

Liste des centres de jour par région au 2 mars 2023 :

Région 01

Point de service MRC Kamouraska Ouest
Point de service du Témiscouata
Atelier rue des ateliers
Atelier Tache
Centre d'activités de jour
Point de service MRC de Matane
Centre d'activités de jour
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Bas-Saint-Laurent Centre administratif
Point de service MRC Rivière-du-Loup
Point de service MRC Kamouraska Est
Centre d'activités de jour
Centre d'activités de jour
Services professionnels - MRC Mitis
Centre d'hébergement Marie-Anne-Ouellet
Centre multiservices de santé et de services sociaux de Trois-Pistoles
Centre d'hébergement de Rimouski
Centre d'hébergement de Rivière-du-Loup

Région 02

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de L'Anse-Saint-Jean
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Gauthier
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de La Baie
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme F.X.-Bouchard
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Collard
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme du Long-Sault
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Maria-Chapdelaine
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme du Cénacle

Région 02 (suite)

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Tanguay
CLSC et Centre d'hébergement de Normandin
Hôpital et CHSLD de Roberval
Centre d'hébergement de Bagotville
Centre d'hébergement de Saint-Félicien
Hôpital de Dolbeau-Mistassini
Centre d'hébergement d'Alma
CLSC et centre d'hébergement de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
Centre d'hébergement Jacques-Cartier

Région 03

Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Saint-Placide
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de La Malbaie
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme et centre d'hébergement de Saint-Marc-des-Carrières
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Valcartier
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme 1289 Louis-XIV
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Loyola
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Villa Ringfield
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Jean-Paquin
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Saint-Germain
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Racine
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de l'Île-d'Orléans
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de la Basilique Sainte-Anne
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Boivin
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme du Cégep François-Xavier-Garneau
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme François-1^{er}
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Saint-Siméon
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Lapierre
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Donnacona
CLSC et CHSLD de Saint-Siméon
CLSC et CHSLD Alphonse-Bonenfant
CHSLD Bellerive
Centre d'hébergement de Pont-Rouge
Centre d'hébergement de Saint-Casimir
Centre d'hébergement de Donnacona
Centre d'hébergement Yvonne-Sylvain
Centre multiservices de santé et de services sociaux de Baie-Saint-Paul
Centre multiservices de santé et de services sociaux de Boivin
Centre multiservices de santé et de services sociaux de Donnacona
Centre multiservices de santé et de services sociaux de Saint-Raymond
Centre d'hébergement de Saint-Raymond
Centre d'hébergement de Limoilou
Saint Brigid's Home
Centre multiservices de santé et de services sociaux de Sainte-Anne-de-Beaupré
CHSLD et hôpital de Charlesbourg
Centre d'hébergement de Loretteville
Centre de services ambulatoires en santé mentale Saint-Vallier

Région 03 (suite)

Institut universitaire en santé mentale de Québec

Région 04

Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme des Bois-Francis-Nord

Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Notre-Dame

Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Nicolet

Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Letendre

Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Saint-Paul

Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Gamache

Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Notre-Dame-Est

Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Girouard

Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Saint-Léonard-d'Aston

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de Shawinigan

Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de la Fontaine

Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Boland

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de Trois-Rivières

CHSLD et centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme Laflèche

Centre d'hébergement de Saint-Anne-de-la-Pérade

Centre d'hébergement et CLSC de Sainte-Thècle

Centre d'hébergement et CLSC Mgr Paquin

Centre multiservices de santé et de services sociaux Saint-Joseph

Centre multiservices de santé et de services sociaux de Plessisville

Centre d'hébergement Saint-Maurice

CLSC et centre de services externes pour les aînés de Saint-Alexis-des-Monts

Centre d'hébergement et CLSC Lucien-Shooner

Centre multiservices de santé et de services sociaux Christ-Roi

Centre multiservices de santé et de services sociaux Cloutier

Centre multiservices de santé et de services sociaux de Fortierville

Centre multiservices de santé et de services sociaux Comtois

Centre de services ambulatoires en santé mentale de Trois-Rivières

Centre multiservices de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Maurice

Centre d'hébergement Frédérick-George-Heriot

Centre multiservices de santé et de services sociaux de Bécancour

Centre multiservices de santé et de service sociaux du Passage

Centre d'hébergement et de réadaptation en déficience physique du Roseau

Région 05

Centre d'activités de jour de Dixville

Centre d'activités de jour du Val-Saint-François

Centre d'activités de jour du Haut-Saint-François

Centre d'activités de jour de Magog

Atelier du Val-Saint-François

Centre d'activités de jour de Sherbrooke - Queen

Atelier et Centre d'activités de jour d'Asbestos

Centre d'activités de jour du Granit

Centre d'activités de jour de Mansonville

Centre d'activités de jour de Sherbrooke - Fairmount

Atelier et centre d'activités de jour Sherbrooke - Prospect

CHSLD de Richmond

CLSC et CHSLD de Valcourt

Région 05 (suite)

CHSLD Marie-Berthe-Couture
Centre de services externes pour les aînés de Potton
Centre de jour Le Bel Âge
CHSLD Saint-Vincent-de-Paul
CHSLD de Lac-Mégantic
CHSLD de Sutton
CHSLD de Farnham
CHSLD de Cowansville
Centre multiservices de santé et de services sociaux de la MRC de Coaticook
Centre multiservice de santé et de services sociaux de Memphrémagog
CHSLD d'East-Angus
Centre de réadaptation en dépendance Jean-Patrice-Chiasson
Centre de réadaptation pour les mères et leurs enfants Villa Marie-Claire
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de Granby
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de Farnham
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de Cowansville
Centre multiservice de santé et de services sociaux des Sources

Région 06

L'hôpital chinois de Montréal (1963)
CHSLD Éloria-Lepage
Centre d'hébergement de Dorval
CHSLD Joseph-François-Perreault
CHSLD Saint-Joseph-de-la-Providence
Centre d'hébergement Denis-Benjamin-Viger
Centre d'hébergement de LaSalle
Centre d'hébergement de Lachine
Centre d'hébergement de Saint-Henri
CHSLD de Cartierville
Centre d'hébergement Émilie-Gamelin
Centre d'hébergement Saint-Margaret
CHSLD de Saint-Laurent
Centre multiservices de santé et de services sociaux de Parc-Extension
Centre de jour Mab-Mackay
Centre d'hébergement de Verdun
Hôpital Sainte-Anne
CHSLD Dante
CHSLD François-Séguenot
CHSLD Paul-Gouin
CHSLD Pierre-Joseph-Triest
Centre d'activités de jour Option
Atelier de travail et centre d'activités de jour Benny
Centre d'activités de jour Alternative
Centre d'activités de jour Cartier
Centre de services en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement Garry-Taylor
Centre de réadaptation Marie Enfant
Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation du mont Saint-Antoine
Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation Dominique-Savio
Mountain view school 'project center'
Centre de jour pour les jeunes en difficulté d'adaptation Fullum
Centre de jour pour les jeunes en difficulté d'adaptation Lajeunesse
Foyer de groupe Bourbonnière
Campus Dorval
Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation Rose-Virginie-Pelletier
Hôpital Douglas
Centre de services ambulatoires de soins psychiatriques Wellington
Hôpital de soins psychiatrique de l'Est-de-Montréal
Hôpital Notre-Dame
Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation de la Cité-des-Prairies

Région 06 (suite)

Hôpital en santé mentale Albert-Prévost

Résidence Berthiaume-Du Tremblay

Centre d'hébergement et de soins de longue durée Vigi de Dollard-des-Ormeaux

Centre Miriam

Maison Élisabeth

Centre de réadaptation en dépendance du Nouveau Départ

Centre d'accueil Le Programme de Portage

Centre de services externes pour les aînés Angelica

Centre d'activité de jour en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme Ontario

Centre d'activité de jour en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme Lapierre

Centre d'hébergement Alfred-Desrochers

Centre d'activité de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme
17^e Avenue

Centre d'activité de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Hymus

Centre d'activité de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme
Hochelaga-Maisonneuve

Centre d'activité de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme
Jeanne-D'arc

Centre d'activité de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Léger

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme
Saint-Patrick

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme
Champ-d'Eau

Centre de protection et de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation du
Centre-de-Montréal

Centre de protection et de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation Décarie

Région 07

CLSC et centre de services externes pour les aînés de Shawville

CLSC et centre d'hébergement la Petite-Nation

Centre d'hébergement de Maniwaki

Centre d'hébergement la Piéta

Hôpital en santé mentale Pierre-Janet

Centre d'hébergement d'Aylmer

Centre d'hébergement Ernest-Brisson

Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de
Gatineau

Centre multiservices de santé et de services sociaux Robert-Wright

Région 08

CHSLD de Ville-Marie

CHSLD de Val-d'Or

CHSLD d'Amos

Centre d'hébergement et de soins de longue durée Macamic (CHSLD)

CHSLD de Rouyn-Noranda

Point de service de 1^{re} ligne Dupuy

CHSLD de Malartic

CHSLD de la Sarre

Centre d'hébergement et de soins de longue durée Palmarolle

Région 09

Centre multiservices de santé et de services sociaux de Sept-Îles

CHSLD de Sept-Îles

Région 10

CHSLD Boréal

Région 11

Centre d'hébergement et de réadaptation de Maria

Centre multiservices de santé et de services sociaux de Bonaventure

Centre multiservices de santé et de services sociaux de Sainte-Anne-des-Monts

Région 11 (suite)

Hôpital et CLSC de Sainte-Anne-des-Monts

Centre de réadaptation en déficience physique et en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Haldimand

CLSC du Mont-Louis

CLSC et centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Rivière-au-Renard

Centre d'hébergement de Chandler

Centre de réadaptation en déficience physique et en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme du Rocher-Percé

Centre multiservices SEGA de Chandler

Région 12

CHSLD du Séminaire

Centre multiservices de santé et de services sociaux de Lac-Etchemin

CLSC et CHSLD de Saint-Prosper

CLSC et centre de services externes pour les aînés de Saint-Pamphile

CSLC et centre de services externes pour les aînés de Laurier-Station

CHSLD de Saint-Raphaël

CHSLD de Sainte-Claire

CHSLD Denis-Marcotte

CHSLD Marc-André-Jacques

CHSLD René-Lavoie

CHSLD de Saint-Fabien-de-Panet

Centre de services externes pour les aînés de Saint-Romuald

CLSC et CHSLD de Sainte-Marie

Centre multiservices de santé et de services sociaux de Lévis

Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Dumais-Nord

Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Desjardins-Est

Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Saint-Romuald

Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Plaza

Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Saint-Prosper

Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Notre-Dame

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Saint-Flavien

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de l'Islet-sur-Mer

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Sainte-Claire

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Sainte-Marie

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme André-Wingen

Centre multiservices de santé et de services sociaux de Saint-Georges

Région 13

Centre d'hébergement Fernand-Laroque

CLSC et CHSLD Sainte-Rose

CLSC et CHSLD Idola-Saint-Jean

Région 14

Centre de services ambulatoires en santé mentale et de réadaptation en dépendance de Charlemagne

Centre d'hébergement de Saint-Gabriel-de-Brandon

Centre d'hébergement Brassard

Centre d'hébergement de Saint-Donat

CHSLD de la Côte Boisée

Région 14 (suite)

Centre d'hébergement et de réadaptation en déficience physique de l'Assomption
Centre multiservices de santé et de services sociaux de Saint-Jean-de-Matha
Centre d'hébergement Saint-Eusèbe
Centre d'hébergement Sainte-Antoine-de-Padoue
Centre d'hébergement de Saint-Jacques

Région 15

Centre multiservices de santé et de services sociaux d'Argenteuil
CLSC et centre de services externes pour les aînés de Grenville
Centre d'hébergement de Saint-Eustache
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de Rosemère
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de Saint-Sauveur
Centre multiservices de santé et de services sociaux de Mont-Laurier
Centre d'activité de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Rivière-Rouge
Centre d'activité de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Mont-Laurier
Centre d'hébergement Labelle
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Lachute
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Lafontaine
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Sainte-Agathe
Centre de services externes pour les aînés et de réadaptation en dépendance de Sainte-Agathe-des-Monts
Centre multiservices de santé et de services sociaux Sainte-Anne
Centre multiservices de santé et de services sociaux de Deux-Montagnes
Centre multiservices de santé et de services sociaux de Thérèse-de-Blainville
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Saint-Eustache
Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge
Centre de réadaptation en dépendance de la Rivière-du-Nord

Région 16

CHSLD de La Prairie
CHSLD de Châteauguay
CHSLD Pierre-Rémi-Narbonne
Centre d'hébergement Andrée-Perrault
CHSLD Champlain
CHSLD Champagnat
Centre d'hébergement de Lajemmerais
CLSC et centre d'hébergement de Contrecoeur
Centre d'hébergement Jeanne-Crevier
Centre d'hébergement du Chevalier-de-Lévis
CHSLD Sainte-Croix
CHSLD Docteur-Aimé-Leduc
Centre d'hébergement d'Acton Vale
CHSLD de Rigaud
CHSLD et CLSC de Coteau-du-Lac
CHSLD Gertrude-Lafrance
CHSLD d'Ormstown / Ormstown CHSLD
CHSLD Laurent-Bergevin
CHSLD Cécile-Godin
CLSC Gaston-Bélanger
Centre d'hébergement Marguerite-Adam
Centre d'hébergement de Montarville
Centre d'hébergement de Monseigneur-Coderre
Centre d'hébergement René-Lévesque
Pôle de l'Hôpital Pierre-Boucher - Bellagio

Région 16 (suite)

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de Delson
Hôpital Honoré-Mercier

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de
Boucherville

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de Chambly

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de
Vaudreuil-Dorion

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme du chemin
de Chambly

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de la rue
Dorchester

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de
Napierville

Centre de services ambulatoires en santé mentale de la rue du Marché

CHSLD et centre de réadaptation en déficience physique de Vaudreuil-Dorion

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de la rue
Salaberry Ouest

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de
Châteauguay

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme du
Boulevard Industriel

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de Brossard

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de l'avenue
Trudeau

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de la rue
Saint-Charles

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de
Sorel-Tracy

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 392

Nombre de centres de jour ayant fermé leurs portes depuis le 1^{er} avril 2022, et donner le nombre de places en moins que cela représente.

.....

RÉPONSE NO 392

Le nombre de centres de jour ayant fermé leurs portes depuis le 1^{er} avril 2022 est fourni à la question n° 450 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition. Cela représente 88 places en moins.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 393

Sommes réservées en 2023-2024 pour l'ajout de services de centres de jour.

.....

RÉPONSE NO 393

Ces données ne sont pas disponibles, car elles ne sont pas colligées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

QUESTION NO 394

Listes d'attente pour les programmes d'aide matérielle, par catégorie de programme, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 394

La réponse à cette question est fournie à la question n° 451 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 395

État de situation et échéancier concernant l'adoption d'un règlement visant la mise en accessibilité des édifices construits avant 1976 par le ministre du Travail. Actions posées en 2022-2023 pour faire avancer ce dossier.

RÉPONSE NO 395

Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux effectuent des travaux de mise aux normes des bâtiments construits avant 1976, et ce, depuis 2008. Ceci, selon un ordre de priorités qui sont déterminées par chacun d'entre eux. Un état de situation démontrant l'avancement des travaux effectués et des investissements faits a été demandé par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour l'année 2016-2017, et ces informations ont été transmises. De plus, notons que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a participé aux travaux et transmis ses commentaires sur le projet de règlement au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Une version préliminaire de projet de règlement sur l'accessibilité aux personnes handicapées d'immeubles publics construits avant 1976 a été préparée par le MTESS en 2014. Des consultations sur ce projet de règlement ont été menées entre 2014 et 2015 par le MTESS, avec la collaboration de l'Office des personnes handicapées du Québec, auprès des ministères et organismes publics (MO) concernés, soit le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le MSSS, la Société d'habitation du Québec et la Société québécoise des infrastructures. Ces consultations ont tenu compte des planifications décennales produites et mises en œuvre à partir de 2008 par plusieurs MO pour améliorer l'accessibilité de leur parc immobilier ou celui de leur réseau, et des budgets associés à ces planifications. À la suite de ces consultations, des validations techniques et juridiques concernant le contenu du projet de règlement ont été effectuées par le MTESS et la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) depuis l'automne 2015.

La ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie a dévoilé, en juin 2015, le Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique gouvernementale. En 2018, un décret a transféré au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation la responsabilité de l'article 69 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1) adoptée en 1978 et modifiée le 17 décembre 2004. En juin 2020, la RBQ a réuni les ministères et organismes et a demandé un état de situation sur les travaux réalisés afin de produire une étude d'impact du projet de règlement. En décembre 2020, le MSSS a transmis à la RBQ, un état de situation pour les travaux complétés à ce jour et une évaluation des engagements financiers pour les travaux à réaliser.

QUESTION NO 396

État de situation concernant les mesures favorisant l'accessibilité universelle des commerces, incluant le nombre de demandes d'aide financière reçues et les sommes versées, par région.

RÉPONSE NO 396

Deux programmes d'aide financière avec un budget total de 13 000 000 \$ sur cinq ans ont été mis en place en 2017 et 2018 pour améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées de certains établissements qui offrent des biens et des services à la population.

Il s'agit du Programme d'accessibilité des établissements touristiques (PAET), financé par le ministère du Tourisme (MTO) dont la gestion a été confiée à l'organisme Kéroul ainsi que du programme Petits établissements accessibles (PEA) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), administré par 87 municipalités et municipalités régionales de comté à travers le Québec.

Le PAET est issu des engagements en matière d'accueil touristique 2017-2020. Il a pour objectifs de favoriser l'accessibilité des établissements touristiques du Québec et de leurs services aux personnes ayant une incapacité, d'appuyer financièrement des projets qui visent la transformation ou l'amélioration d'infrastructures et de services, d'encourager le tourisme responsable dans une perspective de développement durable et de favoriser la mise en place de solutions novatrices en matière d'offre touristique accessible pour tous. L'enveloppe totale du programme est de 5 000 000 \$ et il est prévu que celui-ci prenne fin le 31 mars 2024 ou lors de l'épuisement de l'enveloppe budgétaire. Au moment du lancement du PAET, un établissement admissible pouvait bénéficier d'une subvention maximale de 20 000 \$ et ne pouvait être soutenu financièrement qu'une seule fois. Le PAET a été bonifié à deux reprises. En février 2018, la subvention maximale avait été augmentée à 50 000 \$ et un établissement qui avait déjà bénéficié d'une aide financière dans le cadre du PAET avait la possibilité de soumettre une seconde demande sous certaines conditions. En mars 2021, le gouvernement du Québec a annoncé une modification de la subvention maximale qui peut maintenant atteindre 100 000 \$ pour la réalisation de certains projets. Le PAET 2022-2024 permet de continuer à appuyer des initiatives visant une plus grande accessibilité, mais également de mettre en place des mesures bonifiées afin de favoriser la réalisation de projets novateurs. Il offre trois volets d'aide financière dont les montants maximaux varient entre 50 000 \$ et 300 000 \$, selon le type de projet. En 2021-2022, 63 demandes ont été reçues et 41 projets se sont vu allouer une aide financière totalisant 2 743 739 \$ épuisant ainsi l'enveloppe de 5 000 000 \$. Les données sur les sommes versées par région sont disponibles auprès du MTO.

Le programme PEA de la SHQ a été lancé en juin 2018 et est doté d'un budget de 8 000 000 \$ sur cinq ans. Ce programme vise à améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite à de petits établissements commerciaux, d'affaires et de réunion, non assujettis à une obligation légale en matière d'accessibilité. Il offre une aide financière aux propriétaires et aux locataires de ces petits établissements qui désirent réaliser des travaux permettant d'appliquer les exigences d'accessibilité du Code de construction. Les objectifs du programme sont donc d'améliorer l'accès aux bâtiments visés, de réduire le fardeau financier des propriétaires ou locataires de ces bâtiments et d'augmenter la fréquentation des petits commerces et des services

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

de proximité par des personnes handicapées ou à mobilité réduite. Lors du lancement du PEA, l'aide financière maximale qui pouvait être versée était de 15 000 \$ par établissement admissible pour un taux d'aide de 75 % au coût reconnu. Une modification au programme est entrée en vigueur en 2022 pour bonifier l'aide financière dont le taux d'aide est passé à 90 % avec un montant maximal de 25 000 \$. Le PEA prendra fin le 31 mars 2023. Les données de gestion de ce programme, telles que le nombre de demandes reçues et les sommes versées par région, sont disponibles auprès de la SHQ.

En 2017, à la suite d'une mobilisation du milieu associatif et de certains membres de la communauté d'affaires, la Commission de l'économie et du travail (CET) de l'Assemblée nationale a confié le mandat à l'Office des personnes handicapées du Québec de réaliser un portrait de l'accessibilité des commerces de proximité au Québec. L'étude vise à documenter les obstacles relatifs à l'accessibilité des petits bâtiments où sont offerts des biens et des services à la population et à identifier des pistes de solution pour les réduire. En 2018, un rapport d'étape a été présenté à la CET. Les travaux portant sur l'étude sur l'accessibilité des petits bâtiments où sont offerts des biens et des services à la population seront menés à terme au printemps 2023. Un rapport final incluant des recommandations sera déposé à la Commission de l'économie et du travail afin de soutenir la prise de décision du gouvernement en ce sens.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 397

Qui compose le comité médical du MTESS qui a décidé, en juillet 2022, de dresser une nouvelle liste des diagnostics évidents qui permet un accès accéléré aux prestations du Programme de solidarité sociale ? Est-ce que le MSSS a été consulté ? Pourquoi la liste a-t-elle été réduite ?

RÉPONSE NO 397

Cette question relève de la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 398

Pour 2020-2021 et 2021-2022, combien de personnes, pour chacun de ces diagnostics, ont bénéficié de l'accès accéléré aux prestations du Programme de solidarité sociale avant que la liste soit réduite ?

- d'autisme;
- de schizophrénie;
- de bipolarité.

RÉPONSE NO 398

Cette question relève de la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 399

État de situation concernant les différents travaux entamés par le MSSS pour la transition des enfants autistes à l'âge de 18 ans.

RÉPONSE NO 399

En 2022-2023, les activités entourant l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation ont repris. Une nouvelle planification stratégique de l'Entente de complémentarité et une nouvelle structure de comité de travail a été adoptée. Les personnes responsables de la coordination de l'Entente s'assurent de la mise en œuvre des travaux découlant de la planification stratégique et de la reprise des comités de travail pour l'année en cours, dont ceux sur la transition école vie active pour la rendre plus inclusive.

La collaboration interministérielle avec le MÉQ a également permis la mise en œuvre du projet de démonstration SASEFA (projet de services adaptés santé/éducation de la formation générale adulte) sur 3 ans, depuis novembre 2020, afin d'offrir des services adaptés à une vingtaine de jeunes polyhandicapés à la fin de leur scolarisation. Pour la durée du projet de démonstration, SASEFA est financé conjointement par le MSSS (3,1 M\$) et le MÉQ (450 000 \$). Ce projet pilote est actuellement en évaluation par les deux ministères.

QUESTION NO 400

Ventilation des ressources et des mesures en place pour accompagner les personnes autistes vieillissantes (40 ans et plus).

RÉPONSE NO 400

Les données ne sont pas disponibles, puisqu'elles ne sont pas colligées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 401

État de situation du taux de suicide des personnes qui ont un trouble du spectre de l'autisme pour les années 2021-2022 et 2022-2023.

RÉPONSE NO 401

Les données ne sont pas disponibles, puisqu'elles ne sont pas colligées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 402

État de situation du taux d'itinérance des personnes qui ont un trouble du spectre de l'autisme pour les années 2021-2022 et 2022-2023.

RÉPONSE NO 402

Les données ne sont pas disponibles, puisqu'elles ne sont pas colligées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

QUESTION NO 403

État de situation, liste des rencontres, études, correspondances et analyses concernant la mise à niveau de l'aide financière aux familles naturelles d'enfants handicapés à celle des familles d'accueil.

.....

RÉPONSE NO 403

Les mesures d'aide financière aux familles de personnes handicapées d'âge mineur et majeur sont sous la responsabilité d'autres ministères et organismes, soit le ministère de la Famille, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Retraite Québec et le ministère des Finances. Le ministère de la Santé et des Services sociaux collabore de façon continue avec ses collègues, dans les balises de sa mission clinique, aux travaux relatifs à ces mesures.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 404

Concernant le *Plan d'engagements gouvernementaux : Une action gouvernementale concertée à l'égard des personnes handicapées : mise en œuvre 2021-2024 de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité (PEG)*, pour chacun des 12 engagements, veuillez nous indiquer :

- a) L'investissement total du Plan 2021-2024 et les sommes provenant de nouveaux investissements;
- b) Le ministère/organisme responsable de l'engagement;
- c) Si l'engagement est nouveau ou bien s'il était déjà prévu dans un autre plan d'actions des ministères, organismes et municipalités. Si oui, veuillez nous identifier où cet engagement se retrouve.
- d) Le montant prévu par année pour l'engagement en indiquant les nouveaux investissements;
- e) Le montant investi en 2022-2023;
- f) L'état d'avancement de l'engagement;
- g) La liste des groupes qui ont été consultés pour la réalisation du Plan en indiquant le nom du groupe ou de l'organisme, la date de la consultation et les personnes consultées.

RÉPONSE NO 404

a) Investissement total du plan 2021-2024 et sommes provenant de nouveaux investissements

Il n'y a pas d'investissement associé au plan 2021-2024. Les douze nouveaux engagements sont autofinancés à même les crédits des ministères et des organismes publics qui en sont responsables. L'autofinancement est lié essentiellement à l'utilisation de ressources humaines.

b) Ministère/organisme responsable des engagements

c) Nouvel engagement ou non

1. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Nouvel engagement

- Proposer une modification législative visant l'abaissement du seuil d'assujettissement des municipalités à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*

2. Ministère de l'Éducation du Québec

Nouvel engagement

- Permettre une meilleure accessibilité aux personnes handicapées à la pratique d'activités récréatives, sportives, physiques et de plein air sur l'ensemble du territoire québécois, notamment par l'accès à des équipements et au soutien en accompagnement
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

3. Ministère de l'Éducation du Québec

Nouvel engagement

- Produire un guide de transition de l'école vers la vie estivale afin de soutenir la démarche « Vers une intégration réussie dans les camps de jour »

4. Ministère de la Santé et des Services sociaux

Nouvel engagement

- Recenser et diffuser les meilleures pratiques visant à soutenir le développement de capacités nécessaires à l'autonomie sociorésidentielle pour les personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme

5. Ministère de la Santé et des Services sociaux

Nouvel engagement

- Réaliser un portrait des services offerts en activités socioprofessionnelles et communautaires dans l'ensemble des régions du Québec

6. Ministère de la Santé et des Services sociaux, Office des personnes handicapées du Québec

Nouvel engagement

- Actualiser les activités des services d'interprétation visuelle et tactile et à évaluer le cadre financier requis

7. Ministère des Transports du Québec

Nouvel engagement

- Améliorer la mise en œuvre de l'article 67 de la *Loi*, notamment par la clarification des rôles de l'Office et du ministère ainsi que par la mise à jour des attentes envers les autorités organisatrices de transport et les municipalités régionales de comté en regard de la production et du suivi des plans de développement visant l'accessibilité du transport collectif aux personnes handicapées

8. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Nouvel engagement

- Dresser un portrait des services en préemployabilité et en développement de l'employabilité offerts aux personnes handicapées par le ministère et son réseau en vue de déterminer les points de complémentarité avec les services offerts par le ministère de la Santé et des Services sociaux et son réseau

9. Régie du bâtiment du Québec

Nouvel engagement

- Réaliser le portrait de l'accessibilité des bâtiments construits avant 1976 du secteur public et à identifier des solutions visant à rendre ces immeubles accessibles

10. Société d'habitation du Québec

Nouvel engagement

- Améliorer l'adaptabilité des logements subventionnés et des nouveaux logements financés par la Société d'habitation du Québec

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

11. Office des personnes handicapées du Québec

Nouvel engagement

- Sensibiliser les municipalités non assujetties à la production d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées et à leur offrir du soutien-conseil

12. Office des personnes handicapées du Québec

Nouvel engagement

- Considérer dans la formation au niveau de l'enseignement supérieur des éléments de connaissance relatifs à l'adaptation des pratiques et des interventions auprès des personnes handicapées

d) Montant prévu par année pour chaque engagement

Comme il n'y a pas d'investissement associé au plan 2021-2024, le montant prévu par année pour chaque engagement, y compris les nouveaux investissements, demeure sans objet.

e) Montant investi en 2022-2023 pour chaque engagement

Comme il n'y a pas d'investissement associé au plan 2021-2024, le montant investi en 2022-2023 pour chaque engagement demeure sans objet.

f) État d'avancement des engagements

Au 31 mars 2022, 75 % des 12 engagements inscrits au Plan d'engagements 2021-2024 (Office 2021) sont soit réalisés (1) ou en cours de réalisation (8) :

- Un engagement est réalisé (8 %). Il s'agit de l'engagement neuf qui consiste à réaliser le portrait de l'accessibilité des bâtiments construits avant 1976 du secteur public et identifier des solutions visant à rendre ces immeubles accessibles;
- Huit engagements sont en cours de réalisation (67 %);
- Trois engagements sont non débutés (25 %);
- Aucun engagement n'a été abandonné.

g) Liste des groupes consultés pour la réalisation du plan

Conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec

14 novembre 2019

Martin Trépanier, président

Frances Champigny, vice-présidente

Anne Hébert, directrice générale

Valérie Banville

Louis Bourassa

Sylvie Godbout

Raymond Gouin

Khelil Hamitouche

Edith Keays

André Leclerc

Anne Pelletier

Pierre Richard

Jeannette Uwantege

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Représentants du Mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées

27 février 2020

Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées

Pauline Couture, présidente

Isabelle Tremblay, directrice générale

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec

Camille Desforges, directrice générale par intérim

Réseau communautaire en santé mentale

Charles Rice, président

Fédération québécoise de l'autisme

Lili Plourde, directrice générale

Société québécoise de la déficience intellectuelle

Anick Larose, directrice générale

Pour les groupes consultés, une analyse des initiatives publiques, alors réalisée ou en cours de réalisation, a été présentée, suivie d'un sommaire des enjeux persistants pour la participation sociale des personnes handicapées. L'objectif était de permettre aux groupes de bien circonscrire la portée du plan à venir. Il leur a été demandé si, de leur point de vue, les enjeux présentés étaient représentatifs de la situation vécue par les personnes handicapées, leur famille et leurs proches, et si d'autres enjeux devaient, selon eux, être également prioritaires dans le plan.

Il est à noter que les ministères et les organismes publics concernés par les enjeux identifiés ont été partie prenante en continu dans le cadre de l'élaboration des engagements, à partir de janvier 2021, en regard de leur mission et de leurs responsabilités respectives.

QUESTION NO 405

Concernant le *Centre d'autisme À pas de géant*, veuillez nous indiquer:

- a) L'état d'avancement du projet;
- b) Les sommes transférées par le Ministère en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024;
- c) L'échéance de réalisation du projet.

.....

RÉPONSE NO 405

Cette question relève de la responsabilité du ministère de l'Éducation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 406

Concernant la transition des jeunes autistes vers l'âge adulte, veuillez nous fournir :

- a) La liste des travaux effectués par le Ministère pour faciliter la transition;
- b) Les avis, analyses, notes, études, recherches ou tout autre document concernant ce sujet;
- c) La liste des rencontres effectuées à ce sujet en indiquant la date, l'organisme ou les personnes rencontrées, l'objet de la rencontre;
- d) Toutes les mesures annoncées ou mises en place afin de faciliter la transition vers l'âge adulte.

RÉPONSE NO 406

a) et d) La réponse à ces questions est fournie à la question n° 399 des questions particulières de l'Opposition officielle.

b) Cette question n'est pas en lien avec l'exercice de l'étude des crédits.

c) Ces données ne sont pas disponibles, car elles ne sont pas colligées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 407

Veillez détailler la ventilation des sommes investies en 2021-2022 et 2022-2023 pour bonifier les soins et services aux personnes handicapées et les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 407

Les nouveaux investissements du MSSS, destinés à bonifier les soins et services aux personnes ayant une déficience physique, intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme sont les suivants :

2021-2022

- 10 M\$ récurrents pour le rehaussement du programme de soutien aux familles

2022-2023

- 15 M\$ récurrents pour le programme Agir tôt

2023-2024

- Ces données ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 408

Veillez indiquer le taux de chômage des personnes handicapées qui sont aptes à l'emploi, par année, depuis les cinq dernières années

RÉPONSE NO 408

Cette question relève de la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

QUESTION NO 409

Veillez donner, par année depuis 2017, le nombre total de demandes d'allocation pour un enfant handicapé. De ce nombre, ventiler les demandes qui ont été refusées et donner le motif du refus.

RÉPONSE NO 409

Cette question relève de la responsabilité de Retraite Québec.

QUESTION NO 410

Veillez donner, par année depuis 2017, le nombre total de demandes d'allocation du supplément pour un enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels. De ce nombre, ventiler les demandes qui ont été refusées et donner le motif du refus.

.....

RÉPONSE NO 410

Cette question relève de la responsabilité de Retraite Québec.

QUESTION NO 411

Concernant le *Programme de soutien à la famille d’une personne ayant une déficience ou un trouble du spectre de l’autisme*, veuillez nous indiquer pour 2022-2023 :

- a) Le nombre de personnes ayant une déficience intellectuelle ayant eu accès au programme, ventilé par région;
- b) Le nombre de personnes ayant un trouble du spectre de l’autisme, ventilé par région;
- c) Le nombre moyen d’heures octroyées à une personne ayant une déficience intellectuelle, ventilé par région;
- d) Le nombre moyen d’heures accordées à une personne sous le spectre de l’autiste, ventilé par région;
- e) Le nombre de personnes ayant une déficience intellectuelle sur la liste d’attente, ventilé par région;
- f) Le nombre de personnes sous le spectre de l’autisme sur la liste d’attente, ventilé par région.

RÉPONSE NO 411

Le tableau suivant présente, en date du 31 décembre 2022, le nombre de personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l’autisme dont la famille a eu accès au programme de soutien aux familles ou en attente, ventilé par région. Les données ventilées en fonction de la déficience ou du trouble du spectre de l’autisme ne sont pas disponibles, ni celles relatives au nombre moyen d’heures accordées.

Régions	Nombre d’usagers desservis	Nombre d’usagers en attente
1-Bas-Saint-Laurent	278	0
2-Saguenay-Lac-Saint-Jean	779	0
3-Capitale-Nationale	1 437	17
4-Mauricie-Centre-du-Québec	3 057	0
5-Estrie	1 705	0
6-Montréal	6 819	0
7-Outaouais	402	0
8-Abitibi-Témiscamingue	347	0
9-Côte-Nord	328	0
10-Nord-du-Québec	13	0
11-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	272	0
12-Chaudière-Appalaches	709	2
13-Laval	1 745	0
14-Lanaudière	1 803	0
15-Laurentides	2 362	194
16-Montérégie	4 075	0
Total provincial	26 131	258

* Source : Gestred, formulaire 52100, P10

QUESTION NO 412

Liste des organismes communautaires subventionnés par le MSSS par le biais du PSOC (organismes à rayonnement national et organismes à rayonnement régional) et montant des subventions octroyées par organisme, par région, par mois et au total, en 2022-2023. Détailler les montants selon le mode de financement (à la mission globale, entente de service ou spécifique et projet) et préciser la typologie et la catégorie de chaque organisme.

.....

RÉPONSE NO 412

La réponse à cette question est fournie à la question n° 155 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 413

Fournir les barèmes financiers et les seuils planchers utilisés par chaque CISSS-CIUSSS et par la Direction des services sociaux généraux et des activités communautaires (DSSGAC), selon chaque typologie, l'année de leur élaboration et le plan établi pour les atteindre.

.....

RÉPONSE NO 413

La réponse à cette question est fournie à la question n° 157 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 414

Ventilation des nouvelles sommes (supplémentaires) octroyées par le PSOC en 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 414

La réponse à cette question est fournie à la question n° 151 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 415

Liste des organismes qui sont reconnus au PSOC, mais qui sont en attente de financement, par région. Indiquer aussi le nombre de demandes de reconnaissances reçues, par région.

.....

RÉPONSE NO 415

La réponse à cette question est fournie à la question n° 156 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 416

Subventions accordées à des organismes communautaires œuvrant auprès des hommes, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 416

La réponse à cette question est fournie à la question no 401 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 417

Détailler les sommes annoncées par le Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2020-2024 en précisant les organismes communautaires ayant reçu des sommes et le mode de financement (mission, projet ou entente de service).

.....

RÉPONSE NO 417

La réponse à cette question est fournie à la question n° 164 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 418

Subventions accordées aux organismes communautaires en santé mentale dans chacune des régions, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 418

La réponse à cette question est fournie à la question no 345 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 419

État de situation et sommes dépensées pour le *Programme québécois universel de dépistage de la surdité*.

RÉPONSE NO 419

En 2022-2023, le Programme québécois de dépistage de la surdité chez les nouveau-nés (PQDSN) est implanté dans les installations suivantes :

Installations où le PQDSN est présentement implanté	
Établissements	# naissances de 2021-2022
CHU Sainte-Justine	3 310
Centre hospitalier de Lanaudière (Hôpital de Joliette)	1497
Hôtel-Dieu de Sorel	497
Hôpital Pierre-Boucher	2 667
Hôpital Honoré Mercier	1466
CHU de Québec-Université Laval + maison de naissance Capitale Nationale	4 444
Centre universitaire de santé McGill	3 048
CHU de Sherbrooke et maison de naissance Estrie	3 256
Centre hospitalier de l'Université de Montréal	2 524
Hôpital Saint-François d'Assise	3 933
Hôpital Maisonneuve-Rosemont et maison de naissance de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	2 882
Centre hospitalier affilié universitaire régional de Trois-Rivières	1898
Hôtel Dieu Lévis et maison de naissance Mimosa	2 450
Hôpital Brome-Missisquoi	877
Hôpital de Granby	646
Hôtel-Dieu d'Arthabaska (Victoriaville)	1 004
Hôpital General Juif et maison de naissance Côte-des-Neiges	3 965
Hôpital Pierre-Le Gardeur et maison de naissance Lanaudière	3 351
Pourcentage des nouveau-nés du Québec qui bénéficient du dépistage systématique de la surdité	54 % 43 715 / 80 947

Il est à noter que le ministère de la Santé et des Services sociaux poursuit les démarches pour l’implantation du programme dans l’ensemble des installations du Québec. Les travaux sont en cours pour :

- le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie ;
- le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l’Ouest-de-l’Île-de-Montréal ;
- le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est ;
- la Maison de naissance Jeanne-Mance (Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal).

Ces déploiements permettront d’augmenter l’accessibilité au PQDSN à 67 % des nouveau-nés.

Par ailleurs, en 2022-2023, un montant de 662 877 \$ a été octroyé pour permettre aux centres de confirmation diagnostiques des CHU pédiatriques d’acquérir différents équipements afin de compléter les ressources matérielles nécessaires :

Établissements	Montants octroyés 2022-2023
CHU Sainte-Justine	317 500 \$
CHU de Québec-UL	167 500 \$
CUSM/Centre universitaire santé McGill	167 500 \$
CIUSSS Estrie-CHUS	24 551 \$
Total	677 051 \$

Un montant totalisant 1 325 749 \$ a été octroyé pour permettre aux établissements d’acquérir les appareils requis pour réaliser les activités de dépistage de la surdité dans leur région, réparti de la façon suivante :

Établissements	Montants octroyés 2022-2023
CISSS Abitibi-Témiscamingue	122 754 \$
CISSS du Bas-Saint-Laurent	147 305 \$
CIUSSS Capitale-Nationale	24 551 \$
CISSS Chaudière-Appalaches	73 653 \$
CISSS des Îles	24 551 \$
CISSS Montérégie-Est	24 551 \$
CISSS Montérégie-Ouest	49 102 \$
CISSS Montérégie-Centre	49 102 \$
CIUSSS Ouest-Ile-de-Mtl	122 755 \$
CIUSSS Centre-Sud-Ile-de-Mtl	24 551 \$
CIUSSS Nord-Ile-de-Mtl	24 551 \$
CISSS de la Côte-Nord	49 102 \$
CRSSS de la Baie-James	24 551 \$
CIUSSS Estrie-CHUS	24 551 \$
CISSS de la Gaspésie	98 203 \$
CISSS des Laurentides	98 203 \$
CISSS de Laval	49 102 \$
CIUSSS Mauricie-Centre-Québec	73 653 \$
CISSS de l’Outaouais	73 653 \$
RRSSS du Nunavik	49 102 \$
CIUSSS Saguenay–Lac-Saint-Jean	98 203 \$
Total	1 325 749 \$

QUESTION NO 420

État de situation et avancement au sujet de la réforme du PSOC.

.....

RÉPONSE NO 420

Le cadre normatif autorisé par le Conseil du trésor est entré en vigueur le 1^{er} avril 2023.

QUESTION NO 421

Combien d'organismes vont bénéficier des 100 M\$ supplémentaires du PSOC ? Ventiler par circonscription.

.....

RÉPONSE NO 421

C'est un montant de 194 M\$ sur 5 ans, à partir de 2023-2024, qui a été annoncé. La répartition est à venir.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle

QUESTION NO 422

Crédits octroyés et dépensés en matière de sécurité alimentaire et aux banques alimentaires. Fournir les besoins financiers de ces organismes.

RÉPONSE NO 422

En 2022-2023, par l'entremise du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS), le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) a soutenu la mission de divers organismes en aide alimentaire :

- Les Banques alimentaires du Québec (BAQ);
- Les Moissons régionales;
- Le Regroupement des popotes roulantes;
- Le Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ);
- La Tablée des chefs;
- Croquarium.

Fonds d'urgence en aide alimentaire :

Août 2022 : un montant de 3 M\$ est versé à 33 organismes communautaires locaux effectuant la distribution de denrées alimentaires, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022, afin de faire face aux coûts supplémentaires des denrées engendrés par l'inflation.

Décembre 2022 : un montant de 5 M\$ est versé à l'organisme national Les Banques alimentaires du Québec, jusqu'au 31 mars 2023. Cet organisme soutient 32 membres régionaux d'aide alimentaire, qui desservent à leur tour plus de 1 200 organismes communautaires locaux affiliés.

Sécurité alimentaire :

La Direction générale de la santé publique (DGSP) a soutenu divers projets nationaux en sécurité alimentaire en 2022-2023, notamment :

- BAQ : Programme Récolte Communautaire (128 200 \$) et projet-pilote pour améliorer l'approvisionnement en fruits et légumes frais dans les banques alimentaires (250 000 \$)
- RCCQ : Poursuite du soutien au déploiement de cuisines collectives au sein de collectivités autochtones (110 000 \$)
- Direction de santé publique (DSPublique) de la Capitale-Nationale : Formation en hygiène et salubrité en contexte d'aide alimentaire (32 000 \$)
- Dispensaire diététique de Montréal : Poursuite du déploiement du panier à provisions nutritif et économique (PPNE) dans plusieurs régions du Québec et adaptation du PPNE aux communautés autochtones (160 000 \$)

Des projets nationaux et régionaux pour améliorer la sécurité alimentaire des populations vulnérables ont été déployés par la DGSP et les DSPublique par l'entremise de la mesure 13.1 du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS) (6 000 000 \$).

De plus, les deux initiatives suivantes du Plan d'action interministériel 2022-2025 de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) ont été soutenues financièrement en 2022-2023 et en sont à l'étape de la planification :

- Mise en œuvre d'initiatives pour favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées géographiquement par les dix-sept tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie (1,4 M\$).
- Projet-pilote de coupons de fruits et légumes pour les personnes en situation de vulnérabilité en Montérégie (2,5 M\$).

Environ 2,4 M\$ sont également octroyés annuellement et de façon récurrente, par l'entremise des DSPublique et du PSOC, à des organismes locaux et régionaux en sécurité alimentaire.

En décembre 2021, un soutien financier additionnel de 3 000 000 \$ a été octroyé par le PSOC à des organismes communautaires locaux et régionaux œuvrant en sécurité alimentaire pour l'achat et la distribution de denrées alimentaires.

Les besoins financiers de ces organismes ne sont pas disponibles.

À noter que d'autres ministères (ex. : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère de l'Éducation) soutiennent également des actions en sécurité alimentaire, dont les banques alimentaires.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 423

Nombre d'adoptions en cours et complétées en 2022-2023 selon le pays d'origine de l'enfant.

.....

RÉPONSE NO 423

La réponse à cette question est fournie à la question no 409 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 424

Nombre de parents ayant eu accès à une formation pré adoption en 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 424

La réponse à cette question est fournie à la question no 410 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 425

Nombre de parents ayant eu accès à une formation post-adoption en 2022-2023.

RÉPONSE NO 425

La réponse à cette question est fournie à la question no 411 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 426

Liste des établissements du réseau de la santé et des services sociaux offrant un suivi post-adoption.

RÉPONSE NO 426

La réponse à cette question est fournie à la question no 412 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION 427

À la suite des modifications apportées par la Loi modifiant le Code civil et d’autres dispositions législatives en matière d’adoption et de communication de renseignements (113), indiquer le nombre de refus de communication de l’identité, ou de contacts inscrits, ventilés selon s’il s’agit d’une adoption antérieure au 16 juin 2018 ou non.

RÉPONSE 427

Les données disponibles relatives aux refus de divulgation d’identité ou aux refus de contact depuis l’entrée en vigueur de la *Loi modifiant le Code civil et d’autres dispositions législatives en matière d’adoption et de communication de renseignements* le 16 juin 2018, sont celles présentées dans le tableau ci-dessous :

Nombre de refus de contact ou de divulgation d’identité inscrits	Adoption nationale	Adoption internationale
Refus de contact	4 721	106
Refus de divulgation d'identité	3 663	50
Total	8 384	156

* Données du 16 juin 2018 au 28 février 2023

QUESTION NO 428

Pour chacun des employés de l'État qui travaillent en protection de la jeunesse et qui relèvent du Ministère, veuillez nous indiquer le nombre de postes abolis alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de l'abolition du poste.

.....

RÉPONSE NO 428

La réponse à cette question est fournie à la question n° 17 des questions particulières de l'Opposition officielle.

QUESTION NO 429

Pour chacun des employés de l'État qui travaillent en protection de la jeunesse et qui relèvent du Ministère, veuillez nous indiquer le nombre de postes mutés alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de mutation du poste.

.....

RÉPONSE NO 429

La réponse à cette question est fournie à la question n° 18 des questions particulières de l'Opposition officielle.

QUESTION NO 430

État de situation au sujet du financement, de l'âge moyen des enfants et du nombre de familles d'accueil, au 31 décembre 2022, ainsi que les prévisions pour 2023.

RÉPONSE NO 430

Nombres de familles d'accueil / Âge moyen des usagers placés en RTF						
Période finissant le	Centres jeunesse		Autres installations du réseau		Total	Moyenne d'âge
	Famille d'accueil	Mixte (FA-RA ¹)	Famille d'accueil	Mixte (FA-RA ¹)		
2021-12-31	6 743	0	238	0	6 981	9,7

¹FA-RA: Familles d'accueil et Résidences d'accueil. Il est normal de n'avoir aucune donnée dans cette colonne considérant que les RA sont attribuables à la clientèle adulte.

Les prévisions pour 2022-2023 ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 431

État de situation des travaux en cours visant à rétablir l'écart entre l'aide financière versée aux familles naturelles et aux familles d'accueil de personnes handicapées d'âge mineur et majeur.

.....

RÉPONSE NO 431

La réponse à cette question est fournie à la question n° 403 des questions particulières de l'Opposition officielle.

QUESTION NO 432

Le nombre de professionnels engagés en protection de la jeunesse via la plateforme Je contribue en 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 432

La plateforme « Je contribue Jeunesse » a été mise en place au cours du mois de décembre 2021 afin de recruter des professionnels pouvant exercer des actes réservés en protection de la jeunesse et ainsi réaliser des évaluations au sens de la loi. La plateforme était gérée par le ministère de la Santé et des Services sociaux. L'objectif principal était d'avoir un impact sur la diminution des listes d'attente.

La plateforme « Je contribue Jeunesse » a généré un flux important d'inscriptions jusqu'à la fin du mois de janvier 2022. Au total, plus de 1700 inscriptions ont été recensées. Plusieurs profils de ces inscriptions étaient toutefois davantage pertinents pour la plateforme générale « Je contribue ». Toutes les candidatures reçues ont été relayées aux ressources humaines des établissements.

Selon les informations colligées auprès des établissements, 75 embauches ont été réalisées par le biais de la plateforme « Je contribue Jeunesse ». Les personnes embauchées ont été majoritairement en soutien aux évaluateurs en protection de la jeunesse. Des éducateurs et/ou psychoéducateurs ont aussi pu venir prêter main-forte aux centres de réadaptation. Quelques retraités intéressés ont regagné la pratique. La pandémie de la COVID-19 ayant exacerbé les enjeux liés au manque de personnel dans ce secteur, cette initiative a aussi permis d'embaucher des intervenants en relation d'aide ou stagiaires ayant une connaissance de l'intervention en jeunesse afin de soutenir les équipes durant cette période difficile.

QUESTION NO 433

Le nombre total de professionnels en protection de la jeunesse pour l'année 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 433

La réponse à cette question est fournie à la question n° 167 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 434

Le nombre de professionnels en protection de la jeunesse ayant quitté ou en arrêt de travail pour l'année 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 434

La réponse à cette question est fournie à la question n° 167, des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 435

État de situation, par région administrative, du nombre de dossiers de protection de la jeunesse confiés à chaque intervenant, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 435

La réponse à cette question est fournie à la question n° 415 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 436

État de situation pour 2022-2023, par région administrative, du nombre de signalements reçus et retenus en protection de la jeunesse. Indiquer le motif du signalement.

RÉPONSE NO 436

La réponse à cette question est fournie aux questions n° 416 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition et n° 171 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 437

État de situation pour 2022-2023, par région administrative, sur le nombre de places manquantes dans les centres jeunesse, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 437

Ces données ne sont pas disponibles : les tentatives de compilation provinciale de cette information n'ont pas traduit un portrait fiable de la situation réelle dans les établissements.

Un chantier portant sur l'offre de service provinciale en réadaptation est en cours de démarrage.

QUESTION NO 438

État de situation pour 2022-2023, par région administrative, sur le nombre de places créées dans les centres jeunesse, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 438

Tableau : Places aux permis, par région

Région	6 février 2022	5 février 2023	Variation
Bas-Saint-Laurent	68	56	-12
Saguenay–Lac-Saint-Jean	123	128	5
Québec	261	262	1
Mauricie et Centre-du-Québec	142	230	88
Estrie	109	109	0
Montréal (centre-sud)	822	821	-1
Montréal (Batshaw)	201	207	6
Outaouais	84	84	0
Abitibi-Témiscamingue	95	95	0
Côte-Nord	80	80	0
Gaspésie/Les-Îles	37	37	0
Chaudière-Appalaches	133	134	1
Laval	290	290	0
Lanaudière	192	197	5
Laurentides	273	267	-6
Montréal	513	509	-4
TOTAL	3423	3506	83

Source : PIJ, formulaire Gestred n° 9050, semaine 45

Le présent tableau inclut les places aux permis accordées à chaque établissement basé sur le calcul des places en ressources intermédiaires, foyer de groupe, régulières, encadrement intensif et sécuritaire.

Les données 2023-2024 ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 439

État de situation pour 2022-2023, par région administrative, sur le nombre d'enfants sur la liste d'attente, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 439

Nombre de dossiers en attente à l'évaluation à la semaine débutant le 26 février 2023

Région/établissement	Attente à l'évaluation
01 – Bas-Saint-Laurent	39
02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	248
03 – Capitale-Nationale	194
04 – Mauricie-et-Centre-Du-Québec	463
05 – Estrie	608
06 – Ouest-de-l'Île-de-Montréal	385
06 – Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	473
07 – Outaouais	291
08 – Abitibi-Témiscamingue	47
09 – Côte-Nord	53
11 – Gaspésie/Les-Iles	43
12 – Chaudière-Appalaches	336
13 – Laval	91
14 – Lanaudière	301
15 – Laurentides	259
16 – Montérégie	706
17 – Centre de santé Inuulitsivik	102
17 – Centre Tulattavik de l'Ungava	55
Total	4 694

Source : BDC PIJ

QUESTION NO 440

Le délai de traitement moyen entre la réception du signalement et le début de l'évaluation, par région administrative, pour 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 440

Les données spécifiques à ce délai ne sont pas disponibles dans la base de données du MSSS.

QUESTION NO 441

État de situation pour 2022-2023 des différentes mesures mises en place en protection de la jeunesse dans le Grand Nord québécois.

RÉPONSE NO 441

La réponse à cette question est fournie à la question n° 417 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 442

Ventilation des sommes dévolues en développement pour chaque année ainsi que les prévisions pour 2023-2024, pour les jeunes en difficulté, par région et par établissement.

RÉPONSE NO 442

La réponse à cette question est fournie à la question n° 172 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 443

Liste des sommes dues par le gouvernement fédéral aux centres jeunesse desservant les communautés autochtones.

RÉPONSE NO 443

La réponse à cette question est fournie à la question n° 174 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 444

Listes d'attente, par région, en évaluation, en accès à l'hébergement et en application des mesures pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, par groupe d'âge, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 444

La réponse à cette question est fournie à la question n° 178 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 445

Pour chaque année par région du Québec, la moyenne de dossiers, de protection de la jeunesse, confiés à chaque intervenant, ventilé selon le type d’intervention (évaluation/application des mesures).

.....

RÉPONSE NO 445

La réponse à cette question est fournie à la question n° 415 des questions particulières du Troisième groupe d’opposition.

QUESTION NO 446

Pour chaque année, par région du Québec, à l’application des mesures, la moyenne des rencontres par mois et/ou semaine, et/ou année, avec l’enfant, et/ou sa famille ayant un suivi avec la DPJ.

RÉPONSE NO 446

Nombre moyen d’interventions (aux 2 semaines) à l’application des mesures

Région	CENTRES JEUNESSE	Nombre moyen d’interventions (aux 2 semaines)
01	CJ Bas-Saint-Laurent	2.25
02	CJ Saguenay–Lac-Saint-Jean	1.8
03	CJ Québec	1.97
04	CJ Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	1.75
05	CJ Estrie	1.85
06	CJ Montréal	1.77
06	CJ et de la famille Batshaw	1.48
07	CJ Outaouais	1.44
08	CJ Abitibi-Témiscamingue	1.94
09	CJ Côte-Nord	1.81
11	CJ Gaspésie/Les-Iles	1.34
12	CJ Chaudière-Appalaches	2.39
13	CJ Laval	1.82
14	CJ Lanaudière	1.96
15	CJ Laurentides	1.57
16	CJ Montérégie	1.52

Source : Gestred 804, page 820
Période de référence : Cumulatif de période 1 à période 12, 2022-2023

L’indicateur utilisé pour compléter ce tableau a été développé en 2006. Les pratiques d’établissement ayant été modifiées depuis ce temps, l’indicateur nous donne un portrait partiel de l’intensité pour chacun des établissements. De plus, les pratiques de saisie n’étant pas identiques, l’indicateur ne peut être utilisé pour comparer les établissements entre eux. Il est également à noter que cette donnée ne porte que sur les interventions effectuées par l’intervenant à l’application des mesures, mais n’inclut pas toutes autres interventions, à domicile ou en milieu de vie, effectuées par d’autres intervenants de l’établissement (notamment par les services de proximité jeunesse ou les intervenants en CRJDA) ou par des partenaires (organismes communautaires, centres de pédiatrie sociale, etc.).

QUESTION NO 447

Nombre de fugues des centres jeunesse, par centre jeunesse en 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 447

La réponse à cette question est fournie à la question n° 183 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 448

Budgets octroyés aux centres jeunesse (CISSS et CIUSSS — direction responsable des programmes préalablement administrés par les centres jeunesse) en 2022-2023.

RÉPONSE NO 448

Dépenses associées aux services en centres jeunesse pour l'année financière 2021-2022 :

DÉPENSES DE SERVICES EN CENTRES DE JEUNESSE EXCLUANT LES ACTIVITÉS DE SOUTIEN	
Région	2021-2022
RSS 01 Bas-Saint-Laurent	32 135 858 \$
RSS 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	60 949 593 \$
RSS 03 Capitale Nationale	107 206 818 \$
RSS 04 Mauricie et Centre-du-Québec	107 959 436 \$
RSS 05 Estrie	96 722 975 \$
RSS 06 Montréal	294 210 577 \$
RSS 07 Outaouais	53 179 429 \$
RSS 08 Abitibi-Témiscamingue	48 425 432 \$
RSS 09 Côte-Nord	32 635 614 \$
RSS 10 Nord-du-Québec	
RSS 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	23 172 903 \$
RSS 12 Chaudière-Appalaches	61 062 812 \$
RSS 13 Laval	61 845 228 \$
RSS 14 Lanaudière	77 654 996 \$
RSS 15 Laurentides	110 719 017 \$
RSS 16 Montérégie	176 147 974 \$
RSS 17 Nunavik	51 151 281 \$
RSS 18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	26 200 110 \$
GRAND TOTAL	1 421 380 052 \$

Source : contour financier sans considérer les dépenses COVID-19

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne détient pas encore les données pour l'année financière 2022-2023 et 2023-2024.

QUESTION NO 449

État de situation quant au déploiement du programme d'intervention en négligence dans chacune des régions du Québec ; ventilation des sommes qui y sont consacrées.

.....

RÉPONSE NO 449

La réponse à cette question est fournie à la question n° 424 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 450

État de situation et bilan concernant les mesures d'isolement en centre jeunesse ouvert en lien avec la loi 99, Loi modifiant la *Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions*, par établissement et par installation.

RÉPONSE NO 450

L'hébergement en unité d'encadrement intensif ainsi que la mesure visant à empêcher un jeune de quitter un centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA) ne sont pas des mesures d'isolement, lesquelles mesures sont balisées par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, article 118.1).

En ce qui a trait aux nouvelles dispositions de la Loi sur la protection de la jeunesse (RLRQ, chapitre P-34.1) (LPJ) qui prévoient le recours à certaines mesures d'encadrement à l'égard des jeunes hébergés dans les CRJDA lorsque requis, ces dernières sont entrées en vigueur le 28 janvier 2019. Ces nouvelles dispositions concernent plus spécifiquement :

- la période de transition pour un jeune hébergé dans une unité en encadrement intensif; (modification à l'article 11.1.1 de la LPJ);
- la mesure visant à empêcher un jeune hébergé dans une unité de réadaptation ouverte de quitter le centre lorsqu'il présente un risque de fugue où il se trouverait en situation de danger, sans toutefois présenter les éléments justifiant le recours à un hébergement en unité d'encadrement intensif (ajout de l'article 11.1.2 de la LPJ).

En vertu du Règlement sur les conditions applicables au recours à certaines mesures d'encadrement (RLRQ, chapitre P-34.1, r. 6), le directeur général de l'établissement ou la personne qu'il autorise par écrit doit rendre compte au conseil d'administration, tous les 3 mois ou sur demande de ce dernier, des situations où il a eu recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif. Cette attente de transmission n'est toutefois pas demandée au regard du ministère de la Santé et des Services sociaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 451

Crédits budgétaires alloués en 2022-2023 et prévus en 2023-2024 afin de mettre en œuvre les recommandations du Rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (Rapport Viens) ainsi que les recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA) et les recommandations du rapport Laurent.

RÉPONSE NO 451

Pour donner suite à certaines recommandations de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès (Commission Viens), un montant de 15 M\$ sur 5 ans (2020-2025) a été annoncé le 6 novembre 2020 pour la mise en place d'actions structurantes visant à implanter l'approche de sécurisation culturelle dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Pour 2022-2023, les crédits budgétaires sont de 3 269 871 \$. Les données 2023-2024 ne sont pas disponibles.

En complémentarité avec l'implantation de l'approche de sécurisation culturelle dans le RSSS, un montant de 27 417 507 \$ sur 4 ans (2021-2025) est consacré à l'amélioration de l'offre de services de première ligne culturellement sécurisants pour les Autochtones en milieu urbain. Plus concrètement, ce chantier vise à assurer le financement récurrent de la Clinique Minowé à Val-d'Or ainsi qu'à soutenir le déploiement ailleurs en province de projets s'inspirant de ce modèle novateur. Pour 2022-2023, les crédits budgétaires sont de 6 864 262 \$. Les données 2023-2024 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 452

État de situation et bilan du programme qualification jeunesse, par établissement ou installation;

- a) Sommes et ventilation des montants alloués au programme, par établissement ou installation;
- b) Nombre de participants qui ont eu accès au programme, par établissement ou installation;
- c) Nombre de participants qui ont quitté le programme à l'âge de 19 ans, par établissement ou installation;

RÉPONSE NO 452

La réponse à la question a) et b) est fournie à la question no 431 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition. La réponse à la question c) n'est pas disponible dans la base de données du MSSS.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 453

État de situation du groupe d'action interministériel assurant la mise en œuvre des recommandations du rapport Laurent. Ce comité implique les ministres de la Justice, de la Famille, de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que des Affaires autochtones. Indiquer :

- a) Les dates des rencontres;
- b) La liste des participants;
- c) Les ordres du jour;
- d) Les procès-verbaux;
- e) L'échéancier des travaux concernant chacune des 65 recommandations qui se déclinent à près de 250 actions;
- f) L'échéancier prévu de la mise en œuvre des phases 2 et 3.

RÉPONSE NO 453

- a) Il n'y a pas eu de rencontre officielle des différents partenaires en 2022-2023, sinon une reddition de comptes des travaux de chacun via le bilan de juin 2022 sur l'état d'avancement des travaux et la mise à jour de janvier 2023.

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003417/>

Outre les travaux de collaboration entre les différents ministères, des rencontres sont cependant à prévoir pour la fin de la phase 1 en mai 2023 et la planification de la phase 2 (2023-2025).

- b) Avec la mise à jour des cabinets respectifs des différents ministères concernés, voici la liste des participants du Groupe d'action interministériel de Bienveillance envers les enfants:

Participants :

- M^{me} Dominique Savoie, sous-ministre (MSSS) ;
 - M^{me} Anne Racine, sous-ministre (MT)
 - M^{me} Annick Laberge, sous-ministre (MESS) ;
 - M^{me} Julie Blackburn, sous-ministre (MFA), et;
 - M^{me} Isabelle Merizzi, sous-ministre adjointe (MFA) ;
 - M. Benoît Dagenais, sous-ministre (MIFI) ;
 - M. Yan Paquette, sous-ministre (MJQ) ;
 - M. Frédéric Guay, sous-ministre (MAMH) ;
 - M^{me} Paule De Blois, sous-ministre (MES), représentée par M^{me} Nathalie Parenteau, sous-ministre (MES) ;
 - M Marc Croteau, sous-ministre (MSP) ;
 - M^{me} Carole Arav, sous-ministre (MEQ), accompagné par M^{me} Pascale Lemay, DGA ;
 - M^{me} Nathalie Verge, sous-ministre (SAJ), accompagné par M^{me} Annie Grand-Mourcel-Brousseau, sous-ministre-adjointe (SAJ);
 - M. Patrick Lahaie, secrétaire général (SAA) ;
-

- M^{me} Catherine Lemay, sous-ministre adjointe, accompagnée par M. Sébastien Patoine.

c) et d) Il n'y a pas eu d'ordre du jour ou de compte-rendu en 2022-2023

e) et f) Le 1^{er} décembre 2021, le premier plan des Étapes des mises en œuvre des recommandations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse ont été diffusées. Le tableau des priorités s'articule autour de 5 principaux thèmes et se décline en 3 phases de réalisation. Soulignons par ailleurs qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des projets/actions qui seront mis en œuvre.

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003226/>

Il est attendu que les actions liées au plan de mise en œuvre s'échelonnent sur une période de 6 ans soit de mai 2021 à mai 2027. La première phase devrait se terminer en juin 2023, suivi du dépôt de la phase 2 (2023-2025) et éventuellement de la phase 3 (2025-2027).

QUESTION NO 454

État de situation concernant les ententes entre la Direction de la protection de la jeunesse et le ministère de l'Éducation concernant la scolarisation des enfants au Nunavik hébergés en centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté.

RÉPONSE NO 454

Le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal ainsi que le centre de santé Tulattavik de l'Ungava (unité Ulluriaq filles et Unité Ulluriaq garçons, situés tous deux dans la région métropolitaine) accueillent des autochtones pour l'hébergement dans leurs installations à Montréal.

Les jeunes ont rarement un certificat d'admissibilité à l'enseignement en anglais à leur arrivée dans ces installations, la Charte de la langue française n'exigeant pas un tel certificat lorsque ces derniers sont scolarisés en anglais dans leur communauté autochtone. Sans un certificat d'admissibilité à l'enseignement en anglais, les jeunes n'avaient pas accès à un milieu d'enseignement en anglais, ce qui avait comme effet de restreindre leur accès à l'éducation.

Depuis juillet 2020, le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et le centre de santé Tulattavik de l'Ungava (unités Ulluriaq filles et garçons) ont collaboré de près avec deux professionnelles du ministère de l'Éducation (MEQ) qui ont été mandatées pour soutenir et faciliter l'accessibilité à l'éducation des jeunes (admissibilité temporaire et permanent, selon les situations). Cette collaboration a permis d'identifier des solutions afin d'accélérer le traitement de ces situations. Pour la majorité des dossiers, le processus se déroule actuellement dans un délai de 48 h, à partir du moment où le dossier de l'élève est soumis au MEQ pour analyse. Certains dossiers plus complexes peuvent impliquer des délais plus longs.

Depuis 2022, le MEQ a embauché une personne-ressource pour supporter les commissions scolaires et les centres de services scolaires dans leurs démarches. Pour le moment, les autorisations émises selon l'article 97 de la Charte, qui permettent aux commissions scolaires anglophones de scolariser les élèves autochtones en anglais, doivent être répétées lors d'un changement de commission scolaire.

Afin de remédier à cette situation de façon permanente, des travaux demeurent nécessaires afin d'introduire des modifications à la Charte, soit à l'article 85.1 ou à l'article 73 ou 73.1. La responsabilité de la Charte est maintenant portée par le ministre de la Langue française.

Le MEQ et le ministère de la Santé et des Services sociaux disposent une mesure prévue sur le Plan stratégique 2022-2025 de l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation qui vise à favoriser l'accès des élèves autochtone à des milieux culturellement sécurisants et à l'enseignement en anglais.

QUESTION NO 455

État de situation concernant l’investissement de 10M\$ afin d’améliorer le soutien clinique des familles d’accueil jeunesse : Indiquer, par région administrative :

- a) Le nombre de postes créés au soutien clinique des familles d’accueil;
- b) Les ajouts à la bonification de la qualité des services rendus aux jeunes hébergés;
- c) Les actions posées concernant l’amélioration de l’attraction et la rétention des familles d’accueil;
- d) La liste des ressources ayant reçu un montant, spécifier le montant et indiquer la date à laquelle la somme a été versée;
- e) La ventilation de la somme de 10M\$.
- f) Les sommes dépensées à ce jour du 10M\$.

RÉPONSE NO 455

Titre : Soutien clinique aux familles d’accueil jeunesse

a) Le nombre de postes créés

Nom CISSS / CIUSSS	Dotés (ETC)	En affichage (ETC)
CISSS du Bas-Saint-Laurent	2,2	0
CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean	0,4	5
CIUSSS de la Capitale-Nationale	8	1
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	11	0
CIUSSS de L'Estrie-CHUS	2	6
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	4	0
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	7	3
CISSS de L'Outaouais	6	1
CISSS de L'Abitibi-Témiscamingue	7	0
CISSS de la Côte-Nord	2	0
CISSS de la Gaspésie	0	2
CISSS de Chaudière-Appalaches	4	0
CISSS de Laval	1,8	0
CISSS de Lanaudière	5	1
CISSS des Laurentides	8	0
CISSS de la Montérégie-Est	8	1
Régie régionale de la SSS du Nunavik	2	0
Conseil Cri de la SSS de la Baie-James	1	0
Total	79,4	20

Source : MSSS, Gestred (données recueillies à la période 9, du 1^{er} avril 2022 au 3 décembre 2022).

b), c), d) Ces informations ne sont pas disponibles au MSSS.

e) La ventilation de la somme de 10 M\$

Nom CISSS / CIUSSS	Montant admissible annoncé dans la lettre
CISSS du Bas-Saint-Laurent	200 000 \$
CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean	600 000 \$
CIUSSS de la Capitale-Nationale	700 000 \$
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	1 000 000 \$
CIUSSS de L'Estrie-CHUS	800 000 \$
CIUSSS de l'Ouest-de-l'île-de-Montréal	400 000 \$
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal	1 300 000 \$
CISSS de L'Outaouais	700 000 \$
CISSS de L'Abitibi-Témiscamingue	600 000 \$
CISSS de la Côte-Nord	200 000 \$
CISSS de la Gaspésie	200 000 \$
CISSS de Chaudière-Appalaches	400 000 \$
CISSS de Laval	200 000 \$
CISSS de Lanaudière	500 000 \$
CISSS des Laurentides	800 000 \$
CISSS de la Montérégie-Est	1 100 000 \$
Régie régionale de la SSS du Nunavik	200 000 \$
Conseil Cri de la SSS de la Baie-James	100 000 \$
Total	10 000 000 \$

f) Les sommes dépensées à ce jour du 10 M\$.

La réponse à cette question est fournie à la question n° 177 des questions particulières du Deuxième groupe d’opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 456

État de situation concernant l'investissement de 28,5M\$ destiné à améliorer la qualité et l'accessibilité des services de proximité offerts aux jeunes en difficulté. Indiquer :

- a) Les actions posées quant au délai d'accès aux services de proximité.
- b) Les délais d'accès aux services de proximité en 2021-2022 et 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024;
- c) Les actions posées quant à l'augmentation du taux de prise en charge;
- d) Les délais des taux de prise en charge en 2021-2022 et 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024;
- e) Ventiler la somme de 28,5M\$;
- f) Les sommes dépensées à ce jour du 28,5M\$.

RÉPONSE NO 456

a) Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 48,9 M\$ récurrent afin de rehausser les services du programme-services jeunes en difficulté. De cet investissement, un montant de 28,5 M\$ a été alloué plus spécifiquement au rehaussement du programme d'intervention en négligence (PIN) afin d'améliorer l'accès aux services de proximité offerts aux jeunes en difficulté et à leur famille, et ce, afin de réduire les délais d'accès aux services de proximité, d'augmenter le taux de prise en charge et, ainsi, d'éviter que la situation des enfants ne se détériore.

Dans le cadre de ces investissements, des montants ont été octroyés aux établissements, entre autres, pour bonifier les équipes par l'embauche d'intervenants et pour conclure des ententes de services avec les organismes communautaires, afin de bonifier l'offre de services aux jeunes et aux familles en situation ou à risque de négligence.

b) Pourcentage des premiers services en CLSC pour les jeunes en difficulté rendus dans un délai de 30 jours ou moins.

Pourcentage d'usagers ayant eu accès à un service de proximité dans un délai de 30 jours ou moins	
Région (CISSS-CIUSSS)	2022-2023 (P12)
01 – Bas-Saint-Laurent	40,2
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	48,1
03 – Capitale-Nationale	63,8
04 – Mauricie et Centre-du-Québec	31,6
05 – Estrie	49,8
06 – Ouest-de-l'île-de-Montréal	60,7
06 – Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	76,8
06 – Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	63,9
06 – Nord-de-l'Île-de-Montréal	77,0
06 – Est-de-l'Île-de-Montréal	76,6
07 – Outaouais	46,8
08 – Abitibi-Témiscamingue	45,9
09 – Côte-Nord	25,7
11 – Gaspésie	42,9
11 – Îles-de-la-Madeleine	N.D
12 – Chaudière-Appalaches	77,6
13 – Laval	85,4
14 – Lanaudière	36,6
15 – Laurentides	73,5
16 – Montérégie - Centre	74,5
16 – Montérégie-Est	55,9
16 – Montérégie-Ouest	47,3
Total provincial	59,0 %

Sources d'information :
MSSS, Tableau de Bord ministériel, données au 30 mars 2023

c) Voir réponse en a)

d) Au cours de la dernière année, des travaux ont été réalisés afin d’améliorer la précision des indicateurs relatifs aux services de proximité existants et développer des indicateurs de résultats plus pertinents, notamment pour le suivi de l’accessibilité des services, de la qualité des services offerts ainsi que l’optimisation des ressources.

Taux régionaux par 1000 jeunes		
	2022-2023 (P11)	
Régions (CISSS/CIUSSS)	Nombre d'usagers 0-17 ans	Taux des jeunes
01 – Bas-Saint-Laurent	1 854	57
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 049	42,3
03 – Capitale-Nationale	3 841	28,7
04 – Mauricie et Centre-du-Québec	4 183	45,1
05 – Estrie	3 806	41,3
06 – Ouest-de-l'Île-de-Montréal	1 731	24,7
06 – Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	2 806	42,9
06 – Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	2 853	63,8
06 – Est-de-l'Île-de-Montréal	4 363	42,8
06 – Nord-de-l'Île-de-Montréal	3 130	35,8
07 – Outaouais	2 823	34,3
08 – Abitibi-Témiscamingue	2 311	79,4
09 – Côte-Nord	1 307	77,9
10 – Nord-du-Québec	315	120
11 – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	490	42,6
11 – Îles-de-la-Madeleine	115	68,1
12 – Chaudière-Appalaches	3 379	41,1
13 – Laval	2 995	33,3
14 – Lanaudière	5 589	51,2
15 – Laurentides	6 421	52,1
16 – Montérégie-Centre	4 914	57,9
16 – Montérégie-Est	6 221	60
16 – Montérégie-Ouest	5 642	54,5
Total général	73 138	45,4

Sources de données :
 Formulaire 503, GESTRED
 ISQ, Estimations et projections de population comparables (1996-2041)

e) et f) Ventiler la somme de 28,5 M\$ et celles dépensées à ce jour :

CISSS/CIUSSS	Sommes initiales annoncées 2021-2022	Dépenses totales déclarées en P11 2022-2023	Écarts à la cible
01 – Bas-Saint-Laurent	593 500 \$	395 089 \$	198 411 \$
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	729 700 \$	617 438 \$	112 262 \$
03 – Capitale-Nationale	1 663 700 \$	1 554 329 \$	109 371 \$
04 – Mauricie et Centre-du-Québec	1 339 300 \$	897 145 \$	442 155 \$
05 – Estrie	1 509 400 \$	1 292 088 \$	217 312 \$
06 – Ouest-de-l’île-de-Montréal	1 204 100 \$	799 250 \$	404 850 \$
06 – Centre-Ouest-de-l’Île-de-Montréal	1 076 900 \$	725 861 \$	351 039 \$
06 – Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal	1 462 000 \$	1 281 022 \$	180 978 \$
06 – Est-de-l’Île-de-Montréal	2 561 900 \$	1 712 529 \$	849 371 \$
06 – Nord-de-l’Île-de-Montréal	2 052 300 \$	878 694 \$	1 173 606 \$
07 – Outaouais	1 313 500 \$	770 127 \$	543 373 \$
08 – Abitibi-Témiscamingue	489 000 \$	345 663 \$	143 337 \$
09 – Côte-Nord	496 700 \$	90 434 \$	406 266 \$
10 – CRSSS Baie-James	166 700 \$	34 403 \$	132 297 \$
11 – Gaspésie	226 800 \$	134 450 \$	92 350 \$
11 – Îles-de-la-Madeleine	166 700 \$	30 779 \$	135 921 \$
12 – Chaudière-Appalaches	1 189 300 \$	863 181 \$	326 119 \$
13 – Laval	1 795 100 \$	989 293 \$	805 807 \$
14 – Lanaudière	2 030 000 \$	1 577 652 \$	452 348 \$
15 – Laurentides	1 751 000 \$	1 497 127 \$	253 873 \$
16 – Montérégie-Centre	1 253 000 \$	1 002 093 \$	250 907 \$
16 – Montérégie-Est	1 414 900 \$	1 421 755 \$	(6 855) \$
16 – Montérégie-Ouest	1 514 400 \$	961 738 \$	552 662 \$
17 – Centre de santé Tulattavik de l’Ungava	166 700 \$	ND	ND
17 – Centre de santé Inuulitsivik – Health Center	166 700 \$	ND	ND
18 – Terres-Cri-de-la-Baie-James	166 700 \$	ND	ND
Ensemble du Québec	28 500 000 \$	19 872 140 \$	8 627 860 \$

Sources de données :
Formulaire 10805, GESTRED

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 457

État de situation concernant l'investissement de 1,5M\$ au projet de centre de services intégrés en abus et maltraitance (SIAM). Ventiler ce montant.

RÉPONSE NO 457

Un financement récurrent de 1,5 M \$ a été octroyé au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale afin de consolider et pérenniser le SIAM. La ventilation du montant n'est pas disponible au MSSS.

QUESTION NO 458

État de situation pour chacune des phases et des actions du document *S'engager pour nos enfants* sur les étapes de mise en œuvre des recommandations de la commission Laurent.

RÉPONSE NO 458

La réponse à cette question est fournie à la question n° 427 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 459

Ventilation du financement des ressources pour personnes itinérantes, par maison, par région, par tranche d'âge, par sexe et au total, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 459

La réponse à cette question est fournie à la question n° 435 des questions particulières du Troisième groupe de l'opposition.

QUESTION NO 460

Taux d'occupation des refuges pour itinérants pour les 4 dernières années, par région et par refuge.

RÉPONSE NO 460

La réponse à cette question est fournie à la question n° 436 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 461

État de situation sur le renouvellement de la SPLI et sur les conditions imposées par le gouvernement fédéral.

.....

RÉPONSE NO 461

La réponse à cette question est fournie à la question n° 437 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 462

Étude ou analyse des impacts de la nouvelle SPLI sur les organismes québécois qui luttent contre l'itinérance.

RÉPONSE NO 462

La réponse à cette question est fournie à la question n° 439 des questions particulières du Troisième groupe de l'opposition.

QUESTION NO 463

Ventilation des sommes affectées à l'itinérance par le MSSS et par le gouvernement.

RÉPONSE NO 463

La réponse à cette question est fournie à la question n° 441 des questions particulières du Troisième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 464

État de situation sur les travaux visant à renouveler le Plan d'action en itinérance.

.....

RÉPONSE NO 464

Les travaux sont terminés. Le Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 a été lancé le 18 octobre 2021 et est disponible en ligne :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-846-01W.pdf>

QUESTION NO 465

État de situation et l'ensemble des mesures prises dans la continuité des services de répit et d'hébergement mis en place durant la période hivernale. Fournir notamment la liste des projets, les dates d'échéance, les montants prévus et distribués, le tout ventilé par région.

RÉPONSE NO 465

Le Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 (PAII) annonçait, lors sa publication, des investissements de 276,57 M\$ sur cinq ans. En complément à ce financement, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a ajouté en 2022-2023 des leviers financiers supplémentaires s'élevant à 12,33 M\$ pour rehausser les services d'hébergement d'urgence (9 M\$) et majorer le nombre de projets de Stabilité résidentielle avec accompagnement (3,33 M\$). Le financement destiné aux services d'hébergement d'urgence et transitoire pour 2022-2023 dans le cadre du PAII se décline comme suit (en incluant les nouveaux investissements annoncés) :

- 3.1 Rehausser le continuum de services en dépendance : 8 M\$
- 6.1 Soutenir le continuum d'hébergement d'urgence et de transition : 17,625 M\$
- 6.2 Consolider les services d'hébergement d'urgence et de transition pour les femmes : 2 M\$

En juin 2022, les établissements de santé et de services sociaux (ESSS) de chaque région ont déposé au MSSS leurs plans d'action régionaux et communautaires intégrés en itinérance (PARCI), élaborés avec la collaboration de leurs partenaires régionaux. Ceux-ci détaillent comment les différentes actions du PAII (dont les mesures 3.1, 6.1 et 6.2) sont opérationnalisées à partir des leviers financiers rendus disponibles dans le PAII et des priorités régionales identifiées par le milieu.

À l'hiver et au printemps 2022, les ESSS et leurs partenaires se sont aussi dotés de stratégies d'investissement du financement dans le cadre du programme Vers un chez-soi. Des appels de propositions se sont tenus et des projets sont en place pour 2022-2023. Tous les établissements ont été appelés à favoriser un bon arrimage entre le financement du programme Vers un chez-soi et celui du Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 pour s'assurer d'une vision intégrée et structurante.

Ces différents leviers ont donc permis de bonifier en 2022-2023 l'offre de service en itinérance disponible à l'année, notamment en matière d'hébergement d'urgence et de transition pour répondre aux différents besoins, en plus de s'assurer d'une offre adaptée pour la période hivernale.

En complément à ces initiatives régionales, le MSSS a soutenu, au cours de l'année 2022-2023, la réalisation d'un projet pilote visant à développer un modèle de gestion des risques pour la prévention et l'intervention en périodes de froid en avec l'itinérance.

Concernant le détail par région des listes des projets, des dates d'échéances et des montants prévus et distribués, le MSSS ne détient pas ce niveau d'information.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières du Premier groupe d’opposition

QUESTION NO 466

Nombre de places total dans les refuges pour les personnes itinérantes et nombre de nouvelles places créées ventilées par région.

RÉPONSE NO 466

Places disponibles dans les ressources offrant, parmi leur offre de services, de l’hébergement d’urgence et/ou de transition au sein des 13 régions qui ont participé à l’exercice de dénombrement des personnes en situation d’itinérance au Québec du 11 octobre 2022. Le ministère de la Santé et des Services sociaux n’est pas en mesure de préciser le nombre de nouvelles places créées au cours de l’année 2022-2023, parmi les places disponibles en date du 11 octobre 2022.

Région	Ressource d’hébergement d’urgence	Nombre de places
02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	Centre Le Phare	10
	Séjour Marie-Fitzbach	9
	La Maison d'accueil pour Sans-abri de Chicoutimi Pavillon	9
	Centre l'Escale de Jonquière	1
	Centre de ressources pour hommes optimum	7
	Service d'intervention de Proximité	3
	Centre de ressources pour hommes optimum	7
	Carrefour Social Ushkui	5
	ACSMS-Ressac	15
	Centre de rétablissement Le Renfort	9
	La maison du Cheminement Roberval	8
	La Maison du cheminement Dolbeau	2
	La Maison d'accueil pour Sans-abri de Chicoutimi	20
Total de la région		105
03 – Capitale-Nationale	Centr'Homme Charlevoix	3
	Le Rempart	25
	Maison Richelieu hébergement jeunesse Ste-Foy	9
	PECH - Maison St-Luc	17
	PECH - Camp de base	40
	PECH - Châteauguay - ferme le 12 octobre	1
	Société John-Howard	13
	SQUAT Basse-Ville (logements)	17
	Gîte Jeunesse	9
	Gîte Jeunesse - temporairement fermé depuis 1 mois	6
	Maison de Marthe	6
	YWCA Québec - La Canopée	12

	Maison Oxygène de Québec	6
	Projet LUNE - Prince-Édouard	12
	CMS Le Complice	7
	Fondation famille Jules Dallaire (Mère-Mallet)	25
	Archipel d'entraide (L')	16
	Centre résidentiel et communautaire Jacques-Cartier (Le)	18
	Piolet (Le) - Loretteville	52
	Mères et monde	23
	Maison Dauphine	9
	Lauberivière (accueil hommes)	48
	Lauberivière (accueil femmes)	12
	Lauberivière (halte et dégrisement)	25
	Maison Marie-Frédéric (Pont Scott)	20
	Maison Marie-Frédéric (Langelier)	16
	SQUAT Basse-Ville (maison d'hébergement)	10
	YWCA Québec - siège social	57
	Centre multiethnique de Québec - HMQ d'Youville	15
	Maison Revivre	24
	Lauberivière (réinsertion)	10
	Total de la région	563
04 – Mauricie- Centre-du- Québec	Maison Habit-action de Drummondville inc.	9
	Auberge du cœur Maison Raymond Roy	8
	Communauté du Désert inc.	15
	Réseau d'habitation communautaire de la Mauricie (logements supervisés)	5
	Réseau d'aide le Tremplin (maison d'hébergement thérapeutique)	8
	Réseau d'aide le Tremplin (logements partagés)	12
	Centre le Havre	22
	Centre le Havre (Le Refuge)	14
	Ensoleilvent (unité de débordement de Drummondville)	10
	Ensoleilvent (hébergement de dépannage Victoriaville)	10
	Ensoleilvent (hébergement de dépannage Drummondville)	9
	Le Hamac	12
	Total de la région	134
05 – Estrie	La cordée	5
	Maison Oxygène de l'ESTRIE	14
	Auberge sous mon toit ASMT	16
	Maison Oxygène Granby	4
	Tremplin 16-30 de Sherbrooke	23
	Maison Arc-en-ciel	20
	Villa Pierrot	21
	entrée chez soi	0
	Le Passant	27
	entr'elles	23
	espace vivant	9
	Auberge du cœur la source soleil	10
	Partage St François	46
	Maison Jeunes Est	9
	Total de la région	227
06 - Montréal	Accueil Bonneau - Maison Claire Ménard	31
	Accueil Bonneau - Maison Eugénie Bernier	52
	Accueil Bonneau - Maison Joseph Vincent	35
	Armée du Salut - Centre Booth - Le Gouvernail	72
	Armée du Salut - Centre Booth - Le Rivage	73

Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal (Y des femmes)	34
Auberge communautaire du Sud-Ouest	15
Avenue hébergement communautaire (L')	12
Avenue hébergement communautaire (L')	16
CAP Saint-Barnabé - Maison l'Espérance	50
Carrefour Familial Hochelaga Maison oxygène	12
Chrysalide (La)	6
Dans la Rue	17
En Marge 12-17	9
Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal inc.	18
Habitations l'escalier de Montréal	20
Hébergement Jeunesse Le Tournant - 1	10
Hébergement Jeunesse Le Tournant - 2	12
Hebergement St Denis	6
Héberjeune de Parc Extension	33
Le Chaînon - Maison Ste-Marie	49
Le Chaînon - Maison Yvonne-Maisonneuve	49
Logifem - 1	7
Logifem - 2	17
Logifem - 3	20
Logifem - 4	25
Logis Rose-Virginie	21
Maison du Père - Logements de transitions (dans la communauté)	18
Maison du Père - Maison Wolfe	57
Maison L'Éclaircie de Montréal	10
Maison L'Éclaircie de Montréal - Habitations de la Visitation	27
Maison L'Éclaircie de Montréal - Phase 2	22
Maison LI-BER-T	5
Maison Marguerite de Montréal inc. (La)	19
Maison Tangente	14
Mères avec pouvoir - MAP Montréal	30
Méta d'Âme - 2	21
Méta d'Âme - 3	7
Méta d'Âme - 1	14
Mission Bon Accueil - Hébergements de transition (inclus programme en dépendance)	45
Mission Bon Accueil-Appartements Delinelle	26
Mission Old Brewery - Pavillon Andrée et Roger Beaulieu (La Traversée)	14
Mission Old Brewery - Pavillon Lanaudière	10
Mission Old Brewery - Pavillon L'Artigue	12
Mission Old Brewery - Pavillon Marcelle et Jean Coutu	30
Mission Old Brewery -Pavillon Lise Watier	29
Mûrier (Le) - Résidence Le Jalon	12
Mûrier (Le) - Résidence Pie-IX	9
Mûrier (Le) - Résidence Toit Vert	28
Projets Autochtones du Québec (PAQ) - Site Maison Transition	16
Ressources Jeunesse de Saint-Laurent	34
Ressources Jeunesse de St-Laurent Inc.	11
Rue des femmes de Montréal (La) - 2	12

	Service d'Intégration à la Collectivité (Ressource hébergement appartements supervisés Augustine Gonzales) - 1	18
	Service d'Intégration à la Collectivité (Ressource hébergement appartements supervisés Augustine Gonzales) - 2	15
	Sidalys - Amaryllis	14
	Sidalys - Centre Sida Secours	10
	La Société John Howard	6
	Habitations Portage	30
	Carrefour communautaire de Rosemont-L'entre-gens	5
	Action Jeunesse de l'Ouest de l'Ile	32
	CAP Saint-Barnabé inc.	50
	Dans la Rue - Le Bunker	17
	Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. (La) - 2	24
	Mission Bon Accueil - Hôtel Dieu	186
	Mission Bon Accueil - Macaulay - Centre d'accueil et de référencement (CAR)	140
	Mission Old Brewery - Pavillon Patricia MacKenzie	42
	Mission Old Brewery - Zone rouge COVID	18
	Passages: ressources pour jeunes femmes en difficulté	16
	Projets Autochtones du Québec - Site 2 (PAQ2)	50
	Projets Autochtones du Québec (PAQ)	38
	Refuge des Jeunes de Montréal	45
	Société de développement social - Halte Favreau	65
	Nouvelle approche humanitaire d'apprentissage (Centre NAHA)	20
	Association IRIS	4
	Dîners St-Louis	7
	Maison plein coeur	8
	C.A.RE Montréal (Refuge Cap-C.A.RE) YMCA Hochelaga	247
	C.A.RE Montréal (Refuge L'étape)	90
	CAP Saint-Barnabé - Carrefour d'Alimentation et de Partage - Centre de jour	50
	Mission Old Brewery - Café Mission	31
	Porte ouverte Montréal (La)	45
	Rue des femmes de Montréal (La) - 3	24
	Conseil de direction de l'Armée du Salut du Canada (L'abri d'espoir)	50
	En Marge 12-17	12
	Foyer pour femmes autochtones de Montréal	13
	Le Chaînon	51
	Maison du père	156
	Mission Old Brewery - Pavillon Webster	170
	Rue des femmes de Montréal (La) - 1	61
	Amour en action Syl et Dan (L')	40
Total de la région		3153
07- Outaouais	Maison des oliviers (BRAS)	6
	CRC Outaouais	35
	Le Mon Calme (Gite)	67
	Le Transit (Gite)	14
	Les Coloc (Gite)	8
	Logements de la Soupe Populaire 50 ans ou plus	19
	Le Belvédère (Vallée jeunesse)	16
	Mon Chez Nous	30
	Manoir Dumoulin (Mon Chez Nous)	29
	Projet St-Antoine (Mon Chez Nous)	9

	Les habitations Benoit Fortin (Mon chez Nous)	26
	Habitations Marc Bachand (Mon Chez Nous)	9
	Œuvre Isidore Ostiguy	9
	Ressources Olivier	4
	Centre Intervalle Pontiac	15
	Habitations Nouveau Départ	3
	Résidence Charles-Desnoyers (HND)	5
	Residence St-Cyr (HND)	6
	Résidence 137 (HND)	14
	Résidence Oak (HND)	7
	Appart'Adojeune	6
	AutonHomme Pontiac	9
	Gite Ami	58
	Héberge Ados (ave des jeunes)	8
	Motel Shawville	5
	Maison oxygene	3
	Le Havre (Le boulev'Art de la Vallée)	6
	Maison amitié de la Haute-Gatineau	9
	Ricochet	21
	La Halte(BRAS)	24
	Maniwaki friendship center	1
	Accueil Parrainage-Outaouais	16
	Logemen'occupe	12
	La Maison des Capucins (Oeuvre Isidore Ostiguy)	8
	Le Tremplin (Oeuvres Isidore Ostiguy)	21
	Office de d'habitation de l'Outaouais	2
Total de la région		540
08 – Abitibi-Témiscamingue	Site non-traditionnel	25
	La Piaule	50
	La Maison du soleil levant	22
	Maison Oxygène	2
	La Maison du compagnon	8
	Groupe IMAGE	23
	Accueil d'Amos	6
Total de la région		136
09 – Côte-Nord	Homme aide Manicouagan	10
	Le Gîte	6
	L'Âtre de Sept-Îles	12
	Transit Sept-Îles	12
Total de la région		40
12 - Chaudière-Appalaches	Centre aide et prévention jeunesse A	10
	Centre aide et prévention jeunesse B	6
	Centre aide et prévention jeunesse C	13
	Centre aide et prévention jeunesse D	5
	Centre aide et prévention jeunesse E	1
	Alliance Jeunesse	26
	Espace Mélilot	18
	Société de réadaptation et d'intégration communautaire A	9
	Adoberge Chaudière-Appalaches A	10
	Adoberge Chaudière-Appalaches B	6
	Prisme	4
	L'intervalle	17
	Le trait d'Union	4
	Société de réadaptation et d'intégration communautaire B	9
	Centre Yvon Mercier	6

Total de la région		144
13 - Laval	Maison Dominique	9
	L'étape	11
	Agape	0
	Place Brazeau	11
	TRILL	2
	Le Refuge	23
	L'Aviron	29
	Auberge du cœur, L'Envolée	16
Total de la région		101
14 - Lanaudière	Maison l'intersection	8
	Le vaisseau d'Or - Hébergement spécialisé SM adulte	6
	Maison Oxygène Joliette	12
	Maison Oxygène L'Assomption	4
	La Hutte	48
	Le Hul	36
	Auberge du cœur Roland Gauvreau	12
	Auberge du cœur chaumière jeunesse	9
	Auberge du cœur Accueil Jeunesse Lanaudière	9
	Auberge du cœur le Diapason	14
	CRC Joliette - Lanaudière (portion provinciale)	24
	Propulsion Lanaudière	16
Total de la région		198
15 - Laurentides	Centre hébergement multiservices de Mirabel	8
	Les ressources Oliviers	20
	Centre le Phénix	6
	Maison Oxygène	6
	Appartement le Transit (ACJ+)	3
	Petit Patro	10
	Hébergement Gingras (St-Jérôme et St-Eustache)	18
	Répit de la rue (ACJ +)	9
	Concertation Hébergement d'Argenteuil	1
	Maison le Paravent	7
	La Hutte de Saint-Jérôme	54
	L'accueil communautaire jeunesse le Labyrinthe	9
	Maison Lyse Beauchamp	10
	Accueil communautaire jeunesse (ACJ+)	9
	Maison de Sophia	9
	Resto-pop Thérèse-De-Blainville	4
	La Croisée des Laurentides	10
Total de la région		193
16 - Montérégie	Famille à coeur inc./Maison Oxygène Haut-Richelieu	18
	Hébergement la CASA Bernard-Hubert/Le Relais/Les Apparts	33
	Hébergement L'Entre-Deux	12
	Maison alternative de développement humain (MADH) inc.	13
	Maison Le Baluchon: -Auberge du Coeur -Appts Le Passage -Appts Le Bail-Bye	7
	Maison Oxygène Saurel	11
	Bureau de consultation jeunesse	26
	Le 2159	16
	Espace vivant Living room	7
	Maison du Goéland de la Rive-Sud (La)	9

	Service d'intervention en santé mentale - ESPOIR	35
	Aiguillage (L')	22
	Maison d'hébergement dépannage de Valleyfield (MHDV)	18
	Maisonnée (La)(CIJM)	6
	Actions Dépendances/ Refuge temporaire Motel Harris	8
	Maison des jeunes Châteleois Travail de rue Châteauguay	10
	POSA Source des Monts	6
	Centre de transition Perceval inc.	11
	Les Toits d'Émile	11
	Hébergement - Maison de la Paix inc. -La Chaumière -La Chaumine -Le Halo -Foyer de groupe	45
	Centre d'Intervention-Jeunesse des Maskoutains (Le)/Refuge (CIJM) -Centre de jour -Volet travail de rue	6
	Antichambre 12-17, Hébergement jeunesse du Suroît (L')	9
	Refuge d'urgence MHDV	9
	Habitation Chez Nous (MHDV)	13
	L'Ancrage	3
	Antre-Temps Longueuil (L')	14
	La Petite Ferme de l'Auberge	10
	CESUMAS	22
	L'Avant-Garde	8
	Abri de la Rive-Sud	29
	Hébergement la CASA Bernard-Hubert	20
	Porte du passant inc. (La)	20
	La Halte du Coin	20
Total de la région		507
Total de l'ensemble du Québec		6041

QUESTION NO 467

Crédits et implications dans le cadre de la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance : Vers un chez-soi.

RÉPONSE NO 467

Les informations permettant de réponse à la question se trouvent dans la réponse N° 468 de l'Opposition officielle

QUESTION NO 468

Fournir le détail de toutes les ententes entre le gouvernement du Canada et celui du Québec visant à aider les Québécois en situation d'itinérance. Préciser les états d'avancement, budgets, crédits disponibles, le bilan de chacune et tous autres éléments pertinents.

RÉPONSE NO 468

En date du 31 mars 2023, une entente Canada-Québec visant à aider les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir est en cours.

Entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi 2019-2024 (l'Entente VCS)

Cette entente s'échelonne sur cinq années financières, soit de 2019-2020 à 2023-2024 inclusivement, et porte sur trois volets de financements : le volet *Communautés désignées* (CD), le volet *Itinérance dans les communautés rurales et éloignées* (ICRÉ) et le volet *Capacité communautaire et innovation* (CCI). À l'été 2022, les gouvernements du Québec et du Canada ont annoncé la signature d'une entente modificatrice, permettant d'ajouter du financement supplémentaire pour les années 2022-2023 et 2023-2024. Voici comment le financement est réparti par volet de financement, pour 2022-2023 :

Volets	2022-2023
CD	72 175 113 \$
ICRÉ	5 558 383 \$
CCI	1 248 120 \$
Total	78 981 616 \$

L'Entente VCS prendra fin le 31 mars 2024. En novembre 2022, les gouvernements du Québec et du Canada ont convenu de mener des travaux afin de prolonger de deux ans l'Entente VCS, soit jusqu'au 31 mars 2026. Ces travaux sont en cours.

Entente visant la mise en œuvre au Québec du volet Capacité communautaire et innovation dans le cadre de Vers un chez-soi (l'Entente CCI)

L'Entente CCI a été en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022 et est échue en date du 3 mars 2023. Elle avait pour objet de permettre au Québec de :

- Réaliser de travaux d'analyse et de consultation pouvant mener à l'élaboration d'un modèle d'accès coordonné cohérent avec les orientations et les priorités du Québec en matière d'itinérance;
- Tenir un dénombrement des personnes en situation d'itinérance dans les communautés désignées du Québec.

Initialement, cette entente devait s'échelonner du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2021. Une entente modificatrice à l'Entente CCI a été signée en décembre 2021 afin de prolonger l'entente d'une année, ce qui a permis de réviser les échéanciers de réalisation des travaux, lesquels ont été retardés en raison de la pandémie de COVID-19. Le financement disponible pouvait être utilisé jusqu'au 31 décembre 2022. Il a également été convenu entre les gouvernements du Québec et du Canada que le dénombrement des personnes en situation d'itinérance se tienne en octobre 2022.

Aucune des deux ententes n'a fait l'objet de bilan à ce jour.

QUESTION NO 469

Bilan et état d'avancement du plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026.

.....

RÉPONSE NO 469

La réponse à cette question est fournie à la question n° 251 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 470

Budget investi en prévention et en traitement du jeu pathologique et en cyberdépendance ainsi que les prévisions pour 2023-2024, par région et au total.

.....

RÉPONSE NO 470

La réponse à cette question est fournie à la question no 455 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 471

Nombre et liste des organismes financés pour la lutte contre la toxicomanie, par région, ainsi que le montant versé à chacun.

.....

RÉPONSE NO 471

La réponse à cette question est fournie à la question n° 457 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 472

Liste d’attente en matière de lutte contre la toxicomanie et les délais d’attente par région.

RÉPONSE NO 472

RÉGIONS	Nombre de personnes en attente d’un premier service ¹
CISSS du Bas-Saint-Laurent (01)	99
CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	43
CIUSSS de la Capitale-Nationale (03)	360
CIUSSS de la Mauricie et Centre-du-Québec (04)	194
CIUSSS de l’Estrie – CHUS (05)	111
Montréal (06) ²	517
CISSS de l’Outaouais (07)	60
CISSS de l’Abitibi-Témiscamingue (08)	45
CISSS de la Côte-Nord (09)	57
CRSSS de la Baie-James (10)	4
CISSS de la Gaspésie (11)	16
CISSS de Chaudière-Appalaches (12)	89
CISSS de Laval (13)	81
CISSS de Lanaudière (14)	79
CISSS des Laurentides (15)	205
CISSS de la Montérégie-Ouest (16)	356
TOTAL	2 316

¹ Données du 15 février 2023.
² CIUSSS du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal, mission CRD, Centre de recherche et d’aide pour les narcomanes (CRAN), excluant le Centre Le Grand Chemin et Centre Le Portage.

QUESTION NO 473

Bilan des ressources d'hébergement en toxicomanie ayant reçu leur certification et donner le nombre de places que cela représente.

RÉPONSE NO 473

La réponse à cette question est fournie à la question n° 458 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 474

Liste des ressources d'hébergement en processus de certification, par région, pour 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 474

La réponse à cette question est fournie à la question n° 459 des questions particulières du Troisième groupe d'Opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 475

Liste des organismes qui offrent des traitements de lutte contre la toxicomanie, par région.

.....

RÉPONSE NO 475

La réponse à cette question est fournie à la question n° 460 des questions particulières du Troisième groupe d'Opposition.

QUESTION NO 476

Listes d'attente en désintoxication.

RÉPONSE NO 476

La réponse à cette question est fournie à la question n° 462 des questions particulières du Troisième groupe d'Opposition.

QUESTION NO 477

État de situation concernant l'encadrement et le financement des centres de lutte contre la dépendance, notamment la toxicomanie.

.....

RÉPONSE NO 477

La réponse à cette question est fournie à la question n° 461 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 478

État de situation, au 31 mars 2023, de la mise en œuvre du Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028. Fournir tout rapport ou document produit et ventilé par :

- a) actions complétées en 2022-2023 ;
- b) actions en cours et dans les délais en 2022-2023 ;
- c) actions en cours et hors délais en 2022-2023 ;
- d) actions réévaluées/hors délais/impossibles à déterminer ;
- e) actions à venir en 2023-2024 ;
- f) budget investi jusqu'à maintenant pour chaque action.

RÉPONSE NO 478

La réponse à cette question est fournie à la question générale n° 71.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 479

Montant prévu pour la lutte contre la toxicomanie par région et par établissement, et prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 479

La réponse à cette question est fournie à la question n° 463 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 480

Dans le cadre de l'aide financière de 300 000\$ octroyée à l'organisme *Au cœur des familles agricoles*, fournir :

- a. Le nombre d'agriculteur aider par l'organisme annuellement;
- b. Le nombre d'agriculteurs supplémentaires qui pourront bénéficier de l'aide grâce à l'aide financière;
- c. Analyse, note ou document afin d'aller potentiellement plus loin dans l'accompagnement des agriculteurs en matière de santé mentale;
- d. Le nombre de dépression ou de cas déclarer de problème de santé mentale au Québec pour les agriculteurs;
- e. Les pertes agricoles associés aux problèmes de santé mentale;
- f. Tout suivi fait par le MSSS afin d'outiller davantage les agriculteurs en matière de santé mentale.

RÉPONSE NO 480

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne dispose pas de ces données.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 481

Dépenses engagées pour l’achat de matériel de protection individuelle ventilé par mois et par région. État des réserves au 31 mars 2023 pour chaque élément.

RÉPONSE NO 481

Voici les équipements de protection individuelle (EPI) ventilés par mois pour lesquels des dépenses ont été engagées pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023. Celles-ci ne peuvent être ventilées par région puisque les achats d’EPI sont réalisés pour être mis en commun au sein de la réserve provinciale gérée par le MSSS.

Dans un deuxième temps, vous trouverez à la page suivante l’état de la réserve provinciale au 31 mars 2023 pour chaque élément disponible. Les quantités sont représentées en format unitaire.

	Catégorie EPI		
Mois de commande	Masques N95	Masques médicaux	Total général
Avril 2022	6 450 000 \$	1 545 250 \$	7 995 250 \$
Mai	6 855 600 \$	476 350 \$	7 331 950 \$
Juin	8 692 800 \$	1 618 400 \$	10 311 200 \$
Juillet	0 \$	0 \$	0 \$
Août	10 090 200 \$	910 000 \$	11 000 200 \$
Septembre	3 589 800 \$	1 163 120 \$	4 752 920 \$
Octobre	2 400 000 \$	825 650 \$	3 225 650 \$
Novembre	5 760 000 \$	1 540 000 \$	7 300 000 \$
Décembre	2 520 000 \$	770 000 \$	3 290 000 \$
Janvier 2023	600 000 \$	0 \$	600 000 \$
Février	4 820 000 \$	3 199 920 \$	8 019 920 \$
Mars	1 320 000 \$	770 000 \$	2 090 000 \$
	53 098 400 \$	12 818 690 \$	65 917 090 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

État de la réserve provinciale au 31 mars 2023

Grande Catégorie	Seconde Catégorie	Quantité unitaire
Aiguilles & Bandages & Compresse de gaze	Aiguilles	4 828 100
	Bandages	1 596 984
	Compresse de gaze	1 856 000
	Contenant à objet tranchant	79 421
	Seringues	15 178 465
	Tampon imbibé d'alcool	5 872 000
Blouse	Blouse Jetable	53 332 043
	Blouse réutilisable	819 427
Dépistage	Écouvillons	4 952 200
	Embouts de pipettes	17 524 800
	Équipement (appareil) Test Rapide COVID-19	165
	Tests Rapides Covid-19	49 608 437
	Trousse écouvillon	9 000
Divers	Divers	232 216
Équipement	Congélateur	74
	Équipements	682 141
Équipement Laboratoire	Équipement Laboratoire	164 156
Gant	Gant chimiothérapie	184 654 000
	Gants 9,5 PO avec mention chimio sur la boîte	8 405 000
	Gants Nitrile 12 PO	194 638 000
	Gants Nitrile 9,5 PO	859 146 200
	Gants Vinyle	0
Gel-Lotion	Gel-Lotion	708 487
Lingette	Lingettes pré-imbibées	29 737 092
	Lingettes sèches	81 191 400
Masque	Masque KN95	7 926 038
	Masque médical	163 921 150
	Masque N95	36 871 347
	Masque N99	68 320
	Masques Oxygène	128
	Masques Populationnels	13 163 792
Protection Oculaire	Monture	645 250
	Visière	16 640
Soluté	Soluté	14 445 942
Thermomètre	Thermomètre	3
Tube	Tube	1 148 000

QUESTION NO 482

Taux d’achat auprès de fabricants québécois pour les équipements de protection individuelle, notamment les masques, les blouses et les gants en 2022-2023.

RÉPONSE NO 482

Voici les taux d’achat auprès de fabricants québécois pour les équipements de protection individuelle comme les masques médicaux et appareil de protection respiratoire de type N95 en date du 31 mars 2023. Aucun achat n’a été réalisé pour les blouses, les gants, lingettes et désinfectant à mains et protections oculaires.

Catégories d'équipements de protection individuelle	Taux d'achat auprès de fabricants québécois
Masques médicaux	100 %
Masque N95	100 %
Blouses jetables	aucun achat
Blouses réutilisables	aucun achat
Désinfectant à mains	aucun achat
Gants	aucun achat
Lingettes	aucun achat
Visières	aucun achat

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 483

Valeur totale et volume d'unités achetées pour tous les contrats de gré à gré pour l'approvisionnement en EPI d'avril 2020 au 31 décembre 2022, en vertu du décret sanitaire du 13 mars; en pourcentage du total et en comparaison avec l'année financière précédente.

RÉPONSE NO 483

Les informations à cette question se trouvent sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). Voici le lien web à ce sujet : <https://www.seao.ca/>

Veillez noter qu'il n'y a pas de disponibilité de rapport de comparaison avec l'année financière précédente.

QUESTION NO 484

Coût unitaire moyen des masques de procédure, blouses et gants achetés de gré à gré, en comparaison des coûts unitaires pour l'ensemble des approvisionnements en EPI de l'année financière précédente.

.....

RÉPONSE NO 484

Aucune acquisition en 2022-2023.

QUESTION NO 485

Nombre et montant des ententes de services conclues avec le secteur privé (cliniques ou laboratoires). Liste par région, par type de service et montant de l'entente pour chacune.

RÉPONSE NO 485

Le nombre d'ententes de services conclues avec des cliniques privées est de 40.

En 2022-2023, les laboratoires du réseau de la santé et des services sociaux qui désiraient recourir aux services d'un laboratoire privé pour effectuer des analyses de détection du SARS-CoV-2 devaient conclure une entente avec ce dernier. Le ministère de la Santé et des Services sociaux n'était pas responsable de l'élaboration ni de l'application de ces contrats. Le paiement des laboratoires privés relevait de l'établissement signataire du contrat.

De plus, certains centres de dépistage (CDD) ont été jumelés avec un laboratoire privé dans le cadre d'un appel d'offres tenu à l'été 2021. Le paiement du laboratoire privé relevait de l'établissement responsable du CDD jumelé avec ce dernier.

Par conséquent, l'information demandée concernant les ententes conclues avec des laboratoires privés n'est pas disponible.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 486

Nombre de préposés aux bénéficiaires embauchés travaillant à temps plein en 2022-2023.

RÉPONSE NO 486

En 2021-2022, 6 189 nouveaux préposés aux bénéficiaires (PAB) sont arrivés dans le réseau de la santé et des services sociaux. Parmi ceux-ci, au 31 mars 2022, 1 480 occupaient un emploi à temps complet régulier.

Notes complémentaires :

- La notion de nouveau fait référence à des PAB qui n'ont jamais occupé la fonction de PAB auparavant.
- Les données pour 2022-2023 seront disponibles à l'automne 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 487

Nombre d'employés déplacés d'une installation à l'autre, par mois et par établissement, en 2022-2023. Faire la distinction entre les employés du MSSS et ceux des agences.

RÉPONSE NO 487

Considérant l'évolution de la pandémie, la Directive sur la stabilisation de la main-d'œuvre des milieux de vie publics et privés conventionnés des établissements du réseau de la santé et des services sociaux qui précisait les balises entourant les déplacements des employés d'une installation à l'autre a été archivée en 2022. Les données ne sont donc pas disponibles.

QUESTION NO 488

Dans le cas d'un déplacement de personnel, processus d'autorisation du déplacement et critères pour permettre le déploiement d'un travailleur de la santé dans plus d'une installation.

RÉPONSE NO 488

La réponse à cette question est fournie à la question n° 487 des questions particulières de l'Opposition officielle.

QUESTION NO 489

Sommes nécessaires pour rattraper le retard accumulé dans les interventions chirurgicales.

RÉPONSE NO 489

Le coût du rattrapage de l'ensemble des activités délestées en chirurgie incluant l'ensemble de la trajectoire (examens diagnostiques, hospitalisations, soutien à domicile, etc.) et la rémunération médicale est évalué à plus de 700 M\$ pour l'ensemble des opérations de rattrapage sur la période 2023-2027.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 490

Nombre de patients en attente d’une chirurgie, par type et par CISSS/CIUSSS.

RÉPONSE NO 490

Nombre de patients en attente d’une chirurgie, par type, pour chaque établissement.
Source : SIMASS, P12 2022-2023.

Région	Établissements	Liste d’attente pour une chirurgie avec hospitalisation	Liste d’attente pour une chirurgie d’un jour
01 – Bas-Saint-Laurent	CISSS du Bas-Saint-Laurent	993	1 997
02 — Saguenay – Lac-Saint-Jean	CIUSSS du Saguenay — Lac-Saint-Jean	1 762	5 258
03 — Capitale-Nationale	CIUSSS de la Capitale-Nationale	7	182
	CHU de Québec — Université Laval	4 011	10 349
	Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec	611	69
04 — Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	2 067	5 650
05 — Estrie	CIUSSS de l’Estrie — Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	3 236	8 812
06 — Montréal	CIUSSS de l’Ouest-de-l’Île-de-Montréal	1 380	4 430
	CIUSSS du Centre-Ouest-de-l’Île-de-Montréal	782	1 462
	CIUSSS du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal	1 436	3 622
	CIUSSS du Nord-de-l’Île-de-Montréal	2 166	5 400
	CIUSSS de l’Est-de-l’Île-de-Montréal	2 007	7 914
	Centre hospitalier de l’Université de Montréal	2 364	4 671
	Centre universitaire de santé McGill	2 199	6 755
	CHU de Sainte-Justine	760	4 468
	Institut de cardiologie de Montréal	28	0
	Hôpital Shriners pour Enfants (Québec) inc.	152	305
07 — Outaouais	CISSS de l’Outaouais	1 565	5 881
08 — Abitibi-Témiscamingue	CISSS de l’Abitibi-Témiscamingue	749	1 544

Région	Établissements	Liste d’attente pour une chirurgie avec hospitalisation	Liste d’attente pour une chirurgie d’un jour
09 — Côte-Nord	CISSS de la Côte-Nord	113	921
10 — Nord-du-Québec	CRSSS de la Baie-James	4	59
11 — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	CISSS de la Gaspésie	318	1 264
	CISSS des Îles	7	107
12 — Chaudière-Appalaches	CISSS de Chaudière-Appalaches	1 899	4 360
13 — Laval	CISSS de Laval	954	2 734
14 — Lanaudière	CISSS de Lanaudière	2 612	6 754
15 — Laurentides	CISSS des Laurentides	1 989	7 749
16 — Montérégie	CISSS de la Montérégie-Centre	1 832	5 533
	CISSS de la Montérégie-Est	2 041	5 704
	CISSS de la Montérégie-Ouest	1 854	4 872

QUESTION NO 491

Taux de chirurgies reportées par CISSS/CIUSSS et par mois.

.....

RÉPONSE NO 491

Les données demandées à cette question ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 492

Nombre de patients dont la chirurgie a été annulée sous recommandation du médecin. Raison de cette annulation.

RÉPONSE NO 492

Les données demandées ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 493

Sommes dépensées dans le secteur privé (cliniques et laboratoires) pour le rattrapage de chirurgies et les services de radiologie, par type, par milieu et par région.

RÉPONSE NO 493

Selon les informations que le MSSS détient, les sommes dépensées dans le secteur privé (cliniques et laboratoires) pour le rattrapage de chirurgies, d'examens et d'interventions transférées vers les cliniques privées pour l'année financière 2021-2022 sont de 50 387 253 \$. Plus précisément :

- 7 605 073 \$ en imagerie médicale;
- 2 445 901 \$ en endoscopie;
- 40 336 279 \$ en chirurgie.

Les informations pour l'année 2022-2023 ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 494

Sommes dépensés pour la construction ou la rénovation de salles de chirurgie ou de laboratoires dans des cliniques privées. Liste des cliniques, type de service et montant pour chacune.

RÉPONSE NO 494

L'information demandée n'est pas disponible. Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne finance pas ce type d'investissements.

QUESTION NO 495

Dépensées liées à l'utilisation des plateaux techniques par région et par CISSS/CIUSSS.
Comparaison avec l'année précédente.

RÉPONSE NO 495

La réponse à cette question se retrouve en annexe.

PLQ - QUESTION N^o 495 ANNEXE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Numéro de la région socio-sanitaire	Nom de l'établissement	Bloc opératoire (centre d'activités n° 6260)	Hémodynamie/ électrophysiologie interventionnelle (centre d'activités n° 6750)	Endoscopie centre d'activités n° 6770	Total
2021-2022 (en \$)					
01	CISSS du Bas-Saint-Laurent	23 324 588		697 106	24 021 694
02	CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean	38 054 877	3 658 827	4 237 953	45 951 657
03	CHU de Québec - Université Laval	94 207 792	4 393 821	10 372 987	108 974 600
03	CIUSSS Capitale-Nationale	2 432 914		887 727	3 320 641
03	Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec	31 415 752	39 862 731	2 620 139	73 898 622
04	CIUSSS Mauricie-Centre-Québec	49 675 717	3 352 760	5 433 844	58 462 321
05	CIUSSS Estrie-CHUS	60 068 386	18 876 210	4 982 700	83 927 296
06	Centre hospitalier de l'Université de Montréal	79 372 558	22 547 483	7 995 313	109 915 354
06	CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	33 449 272		3 692 187	37 141 459
06	CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	36 230 670	5 415 744	5 391 609	47 038 023
06	CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	26 467 206		4 393 944	30 861 150
06	CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	53 939 842	14 585 287	5 986 609	74 511 738
06	CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	43 065 028	3 475 065	6 893 840	53 433 933
06	Institut de cardiologie de Montréal	21 573 860	38 258 929		59 832 789
06	Centre universitaire de santé McGill	85 606 971	27 947 781	9 278 643	122 833 395
06	Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine	19 083 576	1 531 655		20 615 231
06	Hôpital Shriners enfants	4 147 284			4 147 284
07	CISSS de l'Outaouais	31 060 089	2 763 549	3 372 159	37 195 797
08	CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	15 732 906		1 453 132	17 186 038
09	CISSS de la Côte-Nord	10 562 956		842 355	11 405 311
11	CISSS des Iles	1 397 089		147 037	1 544 126
11	CISSS de la Gaspésie	9 956 198		1 349 811	11 306 009
12	CISSS Chaudière-Appalaches	39 857 242		5 141 321	44 998 563
13	CISSS de Laval	31 691 422	4 007 536	5 172 763	40 871 721
14	CISSS de Lanaudière	31 493 140	122 843	6 848 529	38 464 512
15	CISSS des Laurentides	47 314 576	243 407	7 140 276	54 698 259
16	CISSS de la Montérégie-Centre	38 643 599	4 254 894	7 873 741	50 772 234
16	CISSS de la Montérégie-Est	39 649 156	4 982 851	7 034 840	51 666 847
16	CISSS de la Montérégie-Ouest	22 258 601		3 150 866	25 409 467
Total		1 021 733 267	200 281 373	122 391 431	1 344 406 071

Source : Rapports financiers annuels AS-471 des établissements, excluant les dépenses associées à la COVID-19.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 496

Nombre de patients en attente d'un scan ou d'une IRM, par type et par région.

RÉPONSE NO 496

		Résonance magnétique (IRM)				Tomodensitométrie (TDM)			
RSS	Région	IRM C-	IRMC +	IRM autres	IRM TOTAL	TDM C-	TDM C+	TDM autres	TDM TOTAL
1	Bas-Saint-Laurent	365	508	840	1713	787	540	830	2 157
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	828	314	0	1 142	1 382	803	576	2 761
3	Capitale-Nationale	3 473	8 926	153	12 552	1998	1956	269	4 223
4	Mauricie et Centre-du-Québec	2 717	1 201	1849	5 767	1795	2053	1743	5 591
5	Estrie	3 600	2 345	0	5 945	2 430	3 049	1 219	6 698
6	Montréal	2 411	1 108	0	3 519	2 926	1 421	0	4 347
7	Outaouais	2 139	1946	0	4 085	1 423	6 493	0	7 916
8	Abitibi-Témiscamingue	810	217	0	1 027	126	147	2 123	2 396
9	Côte-Nord	1 430	166	478	2074	813	989	26	1828
10	Nord-du-Québec					65	42		107
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	662	406	0	1 068	699	579	60	1 338
12	Chaudière-Appalaches	2 673	1 420	0	4 093	1 099	1665	0	2 764
13	Laval	1 114	818	0	1932	671	659	37	1 367
14	Lanaudière	4 814	1 434	0	6 248	7 239	5 497	253	12 989
15	Laurentides	6 150	1 414	1	7 565	2 331	2063	254	4 648
16	Montréal	3 286	4 203	0	7 489	487	1 401	33	1921
19	Îles-de-la-Madeleine	67	11	2	80	30	19	1	50
20	Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	12 847	5 654	7	18 508	18 927	6 332	10	25 269
21	Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	5 881	9 153	9	15 043	3 853	5 598	228	9 679
22	Nord-de-l'Île-de-Montréal	2 379	562	2	2 943	688	857	176	1721
23	Est-de-l'Île-de-Montréal	5 175	2 738	126	8 039	5 203	3 735	353	9 291
24	Montréal	3 435	2 517	68	6 020	3 848	4 125	11	7 984
25	Montréal	6 758	901	577	8 236	2 781	1 084	108	3 973

Source : Formulaires GESTRED 12530 et 12526, P11 2022-2023

QUESTION NO 497

Nombre d'interventions reportées à cause du délestage, par région et par type d'intervention.

.....

RÉPONSE NO 497

Pour le secteur de l'imagerie médicale, aucun délestage des activités en 2022-2023.
Pour le secteur de la chirurgie, aucun délestage des activités en 2022-2023.

QUESTION NO 498

Plan d'action et sommes dépensées par le ministère pour lutter contre la désinformation liée à la COVID dans l'espace public.

RÉPONSE NO 498

Depuis le début de la pandémie, toutes les actions de communications ont été faites en fonction de livrer un message juste, clair et simple à la population. À chacun des volets publicitaires mis en place, une veille des commentaires sur les médias sociaux a été effectuée et les messages ont été ajustés en continu auprès de divers publics pour que la juste information soit véhiculée le plus largement possible. Il est donc impossible d'identifier précisément les montants liés à la lutte à la désinformation, puisque le tout était intégré dans la stratégie de communication globale.

La campagne visait à sensibiliser la population à l'importance du respect des consignes sanitaires ainsi qu'à encourager la vaccination du plus grand nombre de personnes afin de limiter la propagation du virus. Elle visait également à informer la population à propos :

- des sources officielles d'information sur la COVID-19 et la situation au Québec (Québec.ca/coronavirus, lignes téléphoniques);
- des ressources pour obtenir de l'aide ou en offrir;
- des diverses problématiques afférentes au contexte de la pandémie.

Un total de 14 283 354 \$* a été investi en placements médiatiques pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023 pour des placements liés uniquement à la COVID-19.

Divers médias ont été utilisés pour communiquer à la population l'ensemble des messages liés à la COVID-19, soit la télévision (incluant communautaire), la radio (incluant communautaire et autochtone), les quotidiens imprimés (incluant communautaire et ethnique), les hebdomadaires régionaux, les revues et magazines, l'affichage ainsi que le Web.

À noter que les coûts concernant les honoraires d'agence de publicité et de frais de production de ces publicités ont été assumés par le ministère du Conseil exécutif (MCE).

* Ce montant inclut les frais de mise en ligne et d'achat de mots ainsi que les frais d'administration de l'agence de publicité Cossette Communication inc. (la firme Cossette Communication inc. facture directement le MSSS pour le placement média (sans transiger par le Centre d'acquisitions gouvernementales)).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 499

Données sur l'utilisation du logiciel COVID-Alert.

.....

RÉPONSE NO 499

Pour l'année 2022-2023, l'application Alerte COVID a été désactivée.

QUESTION NO 500

Nombre d'éclosions dans les installations RAC, RI-RTF qui héberge des clientèles DP-DI-TSA, ainsi que les installations d'hébergement des centres jeunesse, pour femmes victimes de violence, les maisons de convalescence et les CRD, ventilé par région et par mois.

RÉPONSE NO 500

Tableau 1. Nombre d'éclosions nosocomiales déclarées de COVID-19 en RI de 10 places et plus par RSS entre le 1^{er} avril 2022 et le 28 février 2023

RSS de l'établissement	Nombre d'éclosions déclarées en RI / RTF
01 - Bas-Saint-Laurent	33
02 - Saguenay - Lac-Saint-Jean	20
03 - Capitale-Nationale	50
04 - Mauricie-et-Centre-du-Québec	38
05 – Estrie	41
06 – Montréal	146
07 – Outaouais	19
08 - Abitibi-Témiscamingue	23
09 - Côte-Nord	0
10 - Nord-du-Québec	n.p.
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	8
12 - Chaudière-Appalaches	n.p.
13 – Laval	24
14 – Lanaudière	53
15 – Laurentides	50
16 – Montérégie	106
17 - Nunavik	0
18 - Terres-Cries-de-la-Baie-James	0

Source : SI-SPIN

n.p. : Valeur inférieure à cinq non présentée afin de respecter les règles relatives à la divulgation et de protéger la confidentialité. Une cellule complémentaire peut être masquée pour éviter que la donnée de la cellule masquée puisse être déduite par soustraction.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 501

Les cas, les hospitalisations (par 100 000 habitants), les tests (par 100 000 habitants), taux de positivité des tests et le nombre d'éclosions pour chaque région administrative.

.....

RÉPONSE NO 501

L'évolution récente du nombre de nouveaux cas, du nombre de tests et du taux de positivité ainsi que du nombre d'hospitalisations incidentes et actives par région sociosanitaire ainsi que pour certaines sous-régions et regroupements de régions, est disponibles sur le site Web de l'INSPQ.
<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 502

Les cas, les hospitalisations (par 100 000 habitants), les tests (par 100 000 habitants), taux de positivité des tests et nombre d'éclosions pour chacune des 10 plus grandes municipalités au Québec.

RÉPONSE NO 502

Informations sur les 10 plus grandes municipalités entre le 1er avril 2022 et le 28 février 2023											
Code municipal	Municipalité	Nb hospitalisations	Tx hospitalisations	Nb cas confirmés en laboratoire	Tx cas confirmés en laboratoire	Nb personnes testées négatives	% de positivité	Nb tests admissibles	Tx tests admissibles	Nb éclosions ¹	Population 2022
66023	Montréal	7154	399,3	59054	3296,3	277776	17,5	648217	36182,8	796	1791508
23027	Québec	3014	540,7	24808	4450,7	75183	24,8	261219	46864,7	367	557390
65005	Laval	2014	451,1	15621	3498,7	63732	19,7	199990	44793,0	205	446476
81017	Gatineau	971	331,9	7296	2494,2	26026	21,9	55410	18942,0	139	292524
58227	Longueuil	1337	527,6	8590	3389,7	33529	20,4	92899	36659,1	146	253413
43027	Sherbrooke	906	515,7	8913	5073,3	20333	30,5	57118	32511,8	86	175684
25213	Lévis	709	458,1	6960	4496,9	17831	28,1	55515	35868,2	92	154775
94068	Saguenay	795	536,2	7367	4969,2	21096	25,9	54735	36919,7	117	148254
37067	Trois-Rivières	858	599,2	7541	5266,2	17296	30,4	58437	40809,4	55	143195
64008	Terrebonne	351	287,5	4266	3493,8	16076	21,0	38740	31727,6	7	122102

1. Nombre d'éclosions saisies au registre des éclosions avec une date d'ouverture entre le 1er avril et le 17 décembre 2022.
Le registre des éclosions de COVID-19 a 15,4 % des éclosions dont la municipalité n'a pas pu être attribuée entre le 1er avril 2022 et le 17 décembre 2022.

Les données de cette année ne peuvent pas être comparées aux données de l'année passée puisque les sources de données et la méthodologie de collecte ont été modifiées. Depuis juillet 2022, la source officielle pour le suivi des cas est les données obtenues des laboratoires. Il faut donc interpréter avec prudence la comparaison avec les données précédentes. Aussi, depuis l'arrivée du variant Omicron, l'accès aux tests a été préservé seulement pour certains groupes prioritaires. Cela entraine donc une sous-estimation du nombre des cas confirmés.

QUESTION NO 503

Les cas, les hospitalisations (par 100 000 habitants), les tests (par 100 000 habitants), taux de positivité des tests et nombre d'éclosions pour la région de l'Outaouais, en soustrayant le RLS de Pontiac.

RÉPONSE NO 503

Vous trouverez dans les tableaux ci-dessous, les informations demandées selon les trois découpages suivants : Outaouais, RLS de Pontiac et Outaouais sans le RLS de Pontiac. Les indicateurs sont présentés à partir du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 28 février 2023. Les informations sur le nombre d'éclosions par RLS ne sont pas disponibles puisque ce découpage territorial n'est pas disponible dans le registre des éclosions.

Tableau 1. Nombre de tests admissibles (taux/100 000), pourcentage de positivité, cas confirmés (taux/100 000) et hospitalisations incidentes (taux/100 000) de la COVID-19 selon les découpages territoriaux, à partir du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 28 février 2023.

Territoire	Tests admissibles			Cas confirmés		Hospitalisations incidentes	
	n	Taux par 100 000	% positivité	n	Taux par 100 000	n	Taux par 100 000
07 – Outaouais	79200	19 254	13,08	10359	2 518	1405	342
07 - RLS de Pontiac	3777	18 388	14,11	533	2 594	78	380
07 – Outaouais sans RLS de Pontiac	75423	19 299	13,03	9826	2 514	1327	340

Source : Tests admissibles et pourcentage de positivité : Infocentre de l'INSPQ. Cas confirmés : Liste des résultats des tests de dépistage de la COVID-19. Hospitalisations : MSSS, Fichier des hospitalisations MED-ÉCHO, actualisation découpage territorial version M34-2021.

QUESTION NO 504

Taux de vaccination des travailleurs du réseau de la santé, par emploi, par milieu et par région et par CISSS/CIUSSS.

.....

RÉPONSE NO 504

Voir le tableau 1. Couverture vaccinale contre la COVID-19 parmi les travailleurs de la santé sur la liste de paie du RSSS pour Québec et ses régions à la page suivante.

Aucun détail en lien avec le milieu de dispensation de soins n’est disponible au-delà de la région sociosanitaire de pratique pour les couvertures vaccinales des professionnels des ordres professionnels (Collège des médecins du Québec, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, Ordre des pharmaciens du Québec, Ordre des Sages-Femmes du Québec).

Tableau 1. Couverture vaccinale¹ contre la COVID-19 parmi les travailleurs de la santé sur la liste de paie du RSSS en date du 28 février 2023 Québec et ses régions						
Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel²	Sous-catégorie de personnel²	Couverture vaccinale (%)³		
				Vaccination de base complétée⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois⁶
01 - Bas-Saint-Laurent	Autres	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	86,7	26,7	23,3
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	96,4	53,6	35,7
			13 - Inhalothérapeute	100,0	100,0	50,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	93,3	26,7	20,0
			16 - Externe en soins infirmiers	100,0	33,3	0,0
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	93,4	42,5	29,2
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	62,5	3,1	3,1
			22 - Auxiliaire familiale	100,0	0,0	0,0
			23 - Autres paratechniques	92,9	14,3	7,1
			24 - Services auxiliaires	84,2	25,5	16,9
			25 - Métiers	90,9	38,2	14,5
			Ensemble des sous-catégories	83,9	25,1	15,6
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	89,1	23,5	13,7
			32 - Technicien de l'administration	84,2	30,2	20,0
			33 - Professionnel de l'administration	92,5	37,6	25,6
			Ensemble des sous-catégories	88,2	28,8	18,3
	CH	4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	94,1	32,4	16,2
			42 - Professionnel de la santé	95,1	37,7	26,2
			43 - Technicien des services sociaux	85,2	22,2	7,4
			44 - Professionnel des services sociaux	100,0	38,5	30,8
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
	CH	5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	Ensemble des sous-catégories	94,0	33,5	20,3
			51 - Pharmacien	0,0	0,0	0,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	0,0	0,0	0,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,4	45,2	36,7
			Ensemble des sous-catégories	96,4	45,2	36,7
	CH	8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	100,0	0,0
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	100,0	0,0	0,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	50,0	0,0
			Ensemble des catégories	88,5	30,6	20,2
			Ensemble des sous-catégories	88,5	30,6	20,2
	CH	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	.	.	.
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	.	.	.
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
	CH	3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	Ensemble des sous-catégories	.	.	.
			31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
	CH		33 - Professionnel de l'administration	.	.	.

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	.	.	.
	CH et CLSC	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	94,5	28,1	20,3
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	96,0	37,7	27,9
			13 - Inhalothérapeute	96,9	42,2	37,5
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	83,6	15,4	10,7
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	93,7	31,2	23,1
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	86,4	20,2	13,2
			22 - Auxiliaire familiale	64,5	9,7	6,5
			23 - Autres paratechniques	86,4	35,9	24,3
			24 - Services auxiliaires	83,9	16,5	12,7
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	84,5	22,4	15,6
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	88,9	32,4	21,1
			32 - Technicien de l'administration	94,1	52,9	29,4
			33 - Professionnel de l'administration	50,0	50,0	25,0
			Ensemble des sous-catégories	88,8	33,0	21,3
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	91,7	26,0	20,4
			42 - Professionnel de la santé	94,8	55,2	38,0
			43 - Technicien des services sociaux	87,6	20,0	13,1
			44 - Professionnel des services sociaux	91,5	30,8	22,3
			45 - Externe en technologie médicale	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	91,6	31,2	22,8
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	84,6	51,3
			52 - Biochimiste clinique	100,0	33,3	33,3
			53 - Physicien	100,0	100,0	100,0
			54 - Sage-femme	80,0	10,0	10,0
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	96,4	69,1	45,5
		6 - Cadre	60 - Cadre	97,1	46,4	34,8
			Ensemble des sous-catégories	97,1	46,4	34,8
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	100,0	60,0	20,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	60,0	20,0
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	90,7	30,6	21,8

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	93,8	18,8	12,5
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	82,7	12,0	6,8
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	86,9	15,7	9,6
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	84,0	13,4	7,4
			22 - Auxiliaire familiale	100,0	33,3	33,3
			23 - Autres paratechniques	91,7	18,1	13,9
			24 - Services auxiliaires	83,3	33,3	16,7
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	84,9	14,2	8,3
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	86,7	0,0	0,0
			32 - Technicien de l'administration	50,0	0,0	0,0
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	82,4	0,0	0,0
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	0,0	0,0
			42 - Professionnel de la santé	100,0	100,0	0,0
			43 - Technicien des services sociaux	75,0	0,0	0,0
			44 - Professionnel des services sociaux	84,0	20,0	16,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	84,4	18,8	12,5
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	50,0	50,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	50,0	50,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	42,9	42,9
			Ensemble des sous-catégories	100,0	42,9	42,9
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	85,6	14,9	9,1
	CPEJ	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	0,0	0,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	0,0	0,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	69,6	13,0	8,7
			23 - Autres paratechniques	75,0	20,0	10,0
			24 - Services auxiliaires	81,8	27,3	18,2
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	74,1	18,5	11,1
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	96,0	28,0	16,0
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	96,0	28,0	16,0
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	100,0	66,7	33,3

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			43 - Technicien des services sociaux	89,8	9,4	5,5
			44 - Professionnel des services sociaux	87,4	26,3	16,8
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	88,9	17,3	10,6
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	37,5	12,5
			Ensemble des sous-catégories	100,0	37,5	12,5
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	87,3	18,7	11,1
	CR	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	100,0	25,0	25,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	50,0	50,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	100,0	0,0	0,0
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	25,0	25,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	93,3	6,7	6,7
			22 - Auxiliaire familiale	82,3	21,0	16,1
			23 - Autres paratechniques	80,0	20,0	20,0
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	84,1	18,3	14,6
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	73,3	20,0	13,3
			32 - Technicien de l'administration	100,0	66,7	66,7
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	100,0	100,0
			Ensemble des sous-catégories	80,0	35,0	30,0
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	66,7	33,3	33,3
			42 - Professionnel de la santé	97,4	47,4	26,3
			43 - Technicien des services sociaux	91,4	17,2	13,2
			44 - Professionnel des services sociaux	90,2	34,1	26,8
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	92,6	28,4	19,2
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	50,0	27,8
			Ensemble des sous-catégories	100,0	50,0	27,8
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	90,8	27,5	19,4
	Domicile	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	85,5	21,8	18,2
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	91,0	18,0	12,0
			13 - Inhalothérapeute	100,0	37,5	37,5
			14 - Perfusionniste	.	.	.

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			15 - Infirmière auxiliaire	90,7	9,3	9,3
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,9	16,8	13,4
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	66,7	0,0	0,0
			22 - Auxiliaire familiale	90,4	23,1	18,3
			23 - Autres paratechniques	95,0	15,0	10,0
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	90,6	21,3	16,5
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	93,5	19,6	13,0
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	93,9	18,4	12,2
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	93,3	26,7	20,0
			42 - Professionnel de la santé	95,0	35,0	23,3
			43 - Technicien des services sociaux	80,8	10,0	7,5
			44 - Professionnel des services sociaux	88,0	20,0	12,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	86,9	19,6	13,5
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Etudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	89,5	36,8	31,6
			Ensemble des sous-catégories	89,5	36,8	31,6
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	89,2	19,3	14,4
	Total	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	93,2	26,7	19,5
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	95,4	35,7	26,0
			13 - Inhalothérapeute	97,3	43,2	37,8
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	84,8	13,4	9,2
			16 - Externe en soins infirmiers	100,0	33,3	0,0
			17 - Externe en inhalothérapie	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	92,2	27,8	20,3
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	84,0	14,7	8,8
			22 - Auxiliaire familiale	82,7	19,6	15,1
			23 - Autres paratechniques	87,5	28,8	19,6
			24 - Services auxiliaires	84,0	21,9	15,2
			25 - Métiers	90,9	38,2	14,5
			Ensemble des sous-catégories	84,6	20,2	13,2
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	89,0	28,7	18,2
			32 - Technicien de l'administration	84,8	32,1	21,1
			33 - Professionnel de l'administration	91,5	38,0	26,1
			Ensemble des sous-catégories	88,6	30,2	19,5
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	92,0	26,6	20,0
			42 - Professionnel de la santé	95,4	48,1	31,6
			43 - Technicien des services sociaux	87,5	14,8	9,9
			44 - Professionnel des services sociaux	90,4	29,2	20,9
			45 - Externe en technologie médicale	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	91,0	28,0	19,6

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	97,8	78,3	50,0
			52 - Biochimiste clinique	100,0	33,3	33,3
			53 - Physicien	100,0	100,0	100,0
			54 - Sage-femme	80,0	10,0	10,0
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	95,2	66,1	45,2
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,5	44,9	34,8
			Ensemble des sous-catégories	96,5	44,9	34,8
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	100,0	0,0
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	100,0	50,0	16,7
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	57,1	14,3
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	89,3	27,0	18,7
02 - Saguenay – Lac-Saint-Jean	Autres	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	90,3	64,5	48,4
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	95,3	38,8	30,6
			13 - Inhalothérapeute	100,0	33,3	33,3
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	100,0	25,0	18,8
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	50,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	94,2	42,3	32,8
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	81,8	21,8	20,0
			22 - Auxiliaire familiale	100,0	0,0	0,0
			23 - Autres paratechniques	92,0	35,6	26,4
			24 - Services auxiliaires	87,0	27,9	21,9
			25 - Métiers	89,9	23,2	18,8
			Ensemble des sous-catégories	87,4	27,8	21,9
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	84,8	30,8	22,4
			32 - Technicien de l'administration	86,8	31,6	21,8
			33 - Professionnel de l'administration	89,9	34,1	29,0
			Ensemble des sous-catégories	86,3	31,7	23,4
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	96,6	43,8	34,8
			42 - Professionnel de la santé	97,9	53,2	40,4
			43 - Technicien des services sociaux	82,8	6,9	3,4
			44 - Professionnel des services sociaux	87,2	35,9	33,3
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	93,1	39,2	31,4
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	100,0	100,0	0,0
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	0,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	97,1	46,6	32,8
			Ensemble des sous-catégories	97,1	46,6	32,8
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	100,0	100,0
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	100,0	50,0	50,0
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	100,0	0,0	0,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	50,0	50,0
			Ensemble des catégories	88,9	32,9	25,0
	CH	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	.	.	.
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
Région sociosanitaire de			Sous-catégorie de	Couverture vaccinale (%) ³		

l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	personnel ²	Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	.	.	.
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	.	.	.

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁵
	CH et CLSC	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	92,7	30,9	23,9
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	95,6	37,2	28,0
			13 - Inhalothérapeute	97,1	37,0	25,4
			14 - Perfusionniste	100,0	100,0	50,0
			15 - Infirmière auxiliaire	90,0	26,5	19,6
			16 - Externe en soins infirmiers	97,3	27,0	27,0
			17 - Externe en inhalothérapie	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	93,9	33,2	25,1
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	88,5	26,6	23,0
			22 - Auxiliaire familiale	100,0	16,7	11,1
			23 - Autres paratechniques	91,6	41,6	30,4
			24 - Services auxiliaires	86,0	29,4	21,6
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,1	33,7	25,5
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	92,8	39,2	32,0
			32 - Technicien de l'administration	90,0	45,0	35,0
			33 - Professionnel de l'administration	33,3	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	92,5	39,2	31,9
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	94,2	38,8	28,5
			42 - Professionnel de la santé	97,4	49,4	34,6
			43 - Technicien des services sociaux	88,2	22,8	16,5
			44 - Professionnel des services sociaux	97,1	34,8	25,3
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	94,9	38,0	27,6
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	83,7	53,1
			52 - Biochimiste clinique	100,0	16,7	16,7
			53 - Physicien	100,0	83,3	66,7
			54 - Sage-femme	57,1	28,6	28,6
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	95,6	72,1	48,5
		6 - Cadre	60 - Cadre	94,0	53,0	38,8

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			Ensemble des sous-catégories	94,0	53,0	38,8
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	100,0	100,0
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	75,0	50,0	50,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	80,0	60,0	60,0
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	92,9	36,1	27,2
	CHSLD	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	84,8	26,2	17,9
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	89,6	33,3	20,8
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	88,7	16,9	10,3
			16 - Externe en soins infirmiers	100,0	0,0	0,0
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	87,5	22,1	14,3
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	90,7	20,7	14,4
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	88,2	17,6	17,6
			24 - Services auxiliaires	84,6	30,8	30,8
			25 - Métiers	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	90,5	20,7	14,8
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	100,0	50,0	50,0
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	100,0	100,0
			Ensemble des sous-catégories	100,0	66,7	66,7
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	50,0	50,0
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	100,0	0,0	0,0
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	33,3	33,3
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	80,0	60,0	60,0
			Ensemble des sous-catégories	80,0	60,0	60,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	89,6	21,4	14,9
	CPEJ	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	100,0	100,0	100,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	100,0	100,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	100,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	81,8	15,2	15,2
			24 - Services auxiliaires	77,3	13,6	9,1
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	80,0	14,5	12,7

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	94,7	28,9	23,7
			32 - Technicien de l'administration	100,0	33,3	33,3
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	100,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	95,2	31,0	23,8
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	100,0	100,0
			42 - Professionnel de la santé	85,3	26,5	26,5
			43 - Technicien des services sociaux	86,0	9,2	8,0
			44 - Professionnel des services sociaux	96,3	17,1	12,8
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,8	13,6	11,4
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	68,4	47,4
			Ensemble des sous-catégories	100,0	68,4	47,4
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	89,6	17,3	14,1
	CR	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	85,7	0,0	0,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	93,8	31,3	31,3
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	77,8	22,2	16,7
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	85,4	18,8	16,7
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	100,0	21,4	21,4
			22 - Auxiliaire familiale	93,7	25,3	16,5
			23 - Autres paratechniques	89,1	23,6	18,2
			24 - Services auxiliaires	80,0	20,0	20,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	92,2	24,2	17,6
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	82,8	31,0	17,2
			32 - Technicien de l'administration	100,0	20,0	0,0
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	100,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	85,7	31,4	14,3
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	87,5	25,0	25,0
			42 - Professionnel de la santé	98,4	50,0	29,4
			43 - Technicien des services sociaux	90,9	23,7	17,2
			44 - Professionnel des services sociaux	98,9	33,0	26,4
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	94,5	32,8	22,5
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	100,0	100,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	100,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	42,1	36,8
			Ensemble des sous-catégories	100,0	42,1	36,8
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	93,1	30,5	21,4
	Domicile	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	92,6	25,9	20,4
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	92,9	27,1	21,2
			13 - Inhalothérapeute	100,0	15,4	7,7
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	97,1	40,0	24,3
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	94,6	30,2	21,2
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	90,0	30,0	20,0
			22 - Auxiliaire familiale	95,2	22,6	14,5
			23 - Autres paratechniques	100,0	50,0	33,3
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	94,3	26,1	17,0
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	70,0	13,3	3,3
			32 - Technicien de l'administration	100,0	0,0	0,0
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	71,0	12,9	3,2
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	97,6	36,6	24,4
			42 - Professionnel de la santé	99,0	41,4	21,2
			43 - Technicien des services sociaux	87,1	9,7	4,8
			44 - Professionnel des services sociaux	91,7	27,5	19,3
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	93,9	29,6	17,7
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	90,9	45,5	27,3
			Ensemble des sous-catégories	90,9	45,5	27,3
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	93,1	28,8	18,3
	Total	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	91,5	30,6	23,4
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	95,1	36,5	27,5
			13 - Inhalothérapeute	97,4	35,1	24,0
			14 - Perfusionniste	100,0	100,0	50,0
			15 - Infirmière auxiliaire	90,3	24,6	16,9
			16 - Externe en soins infirmiers	97,4	26,3	26,3
			17 - Externe en inhalothérapie	83,3	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	93,0	31,8	23,7
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	89,9	22,4	17,0
			22 - Auxiliaire familiale	95,1	22,7	14,7
			23 - Autres paratechniques	90,9	37,2	27,7
			24 - Services auxiliaires	86,4	28,2	21,6
			25 - Métiers	90,0	22,9	18,6
			Ensemble des sous-catégories	89,2	27,8	20,9
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	89,6	35,4	27,7
			32 - Technicien de l'administration	87,5	32,3	22,4
			33 - Professionnel de l'administration	88,9	34,7	28,5
			Ensemble des sous-catégories	89,2	34,9	26,9

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	94,6	39,2	29,1
			42 - Professionnel de la santé	97,2	46,9	30,9
			43 - Technicien des services sociaux	88,0	16,4	12,1
			44 - Professionnel des services sociaux	95,9	29,9	22,4
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	93,8	32,5	23,4
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	84,6	55,8
			52 - Biochimiste clinique	100,0	28,6	14,3
			53 - Physicien	100,0	83,3	66,7
			54 - Sage-femme	57,1	28,6	28,6
			56 - Etudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	95,8	73,6	50,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	95,9	49,7	36,0
			Ensemble des sous-catégories	95,9	49,7	36,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	100,0	100,0
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	100,0	50,0	50,0
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	80,0	40,0	40,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	92,3	53,8	53,8
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	91,6	32,1	23,8
03 - Capitale-Nationale	Autres	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	89,8	55,1	32,7
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	94,4	42,9	34,9
			13 - Inhalothérapeute	100,0	60,0	40,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	100,0	33,3	20,0
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	93,8	45,6	33,3
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	75,0	16,7	16,7
			22 - Auxiliaire familiale	0,0	0,0	0,0
			23 - Autres paratechniques	78,8	42,4	27,3
			24 - Services auxiliaires	79,7	23,6	15,6
			25 - Métiers	85,5	21,8	11,8
			Ensemble des sous-catégories	80,1	23,9	15,5
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	76,7	23,3	18,0
			32 - Technicien de l'administration	78,7	26,1	20,8
			33 - Professionnel de l'administration	82,0	29,6	22,7
			Ensemble des sous-catégories	78,3	25,3	19,8
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	92,9	31,3	24,2
			42 - Professionnel de la santé	87,6	34,9	24,7
			43 - Technicien des services sociaux	89,7	23,1	17,9
			44 - Professionnel des services sociaux	97,7	39,5	20,9
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	90,5	33,2	23,4
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	0,0	0,0	0,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	0,0	0,0	0,0
			56 - Étudiant	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	25,0	0,0	0,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	92,6	40,2	28,2
			Ensemble des sous-catégories	92,6	40,2	28,2
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	0,0	0,0
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	80,0	20,0	20,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	83,3	16,7	16,7
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	82,9	28,9	20,9
	CH	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	93,5	20,4	15,1

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	94,7	23,6	17,9
			13 - Inhalothérapeute	97,4	27,3	19,2
			14 - Perfusionniste	100,0	56,3	37,5
			15 - Infirmière auxiliaire	88,0	10,4	7,6
			16 - Externe en soins infirmiers	100,0	21,1	18,4
			17 - Externe en inhalothérapie	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	93,8	21,4	16,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	86,9	16,2	11,3
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	85,0	16,6	13,1
			24 - Services auxiliaires	80,2	15,8	10,2
			25 - Métiers	90,7	18,7	13,1
			Ensemble des sous-catégories	84,4	16,3	11,6
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	84,3	19,4	14,3
			32 - Technicien de l'administration	82,3	23,9	17,1
			33 - Professionnel de l'administration	89,5	35,5	26,7
			Ensemble des sous-catégories	84,6	22,1	16,3
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	92,3	22,7	16,6
			42 - Professionnel de la santé	95,8	38,9	28,4
			43 - Technicien des services sociaux	87,5	25,0	25,0
			44 - Professionnel des services sociaux	96,1	42,8	30,3
			45 - Externe en technologie médicale	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	93,4	28,0	20,4
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	99,5	66,3	49,5
			52 - Biochimiste clinique	60,0	20,0	20,0
			53 - Physicien	100,0	41,7	25,0
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	81,8	54,5	36,4
			Ensemble des sous-catégories	98,0	62,5	46,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	97,8	47,4	36,9
			Ensemble des sous-catégories	97,8	47,4	36,9
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	90,2	23,0	17,0
	CH et CLSC	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	92,9	31,4	21,6
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	94,2	33,5	23,6
			13 - Inhalothérapeute	100,0	52,4	33,3
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	86,2	23,5	15,0
			16 - Externe en soins infirmiers	66,7	16,7	16,7
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	92,8	31,8	22,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	83,2	13,8	7,7
			22 - Auxiliaire familiale	90,0	16,7	6,7
			23 - Autres paratechniques	79,5	18,2	13,1
			24 - Services auxiliaires	75,7	15,5	11,7
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	78,6	15,5	10,7
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	84,7	37,1	25,5
			32 - Technicien de l'administration	86,3	33,3	23,5
			33 - Professionnel de l'administration	80,0	46,7	33,3
			Ensemble des sous-catégories	84,7	37,1	25,5
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	88,8	24,0	17,8
			42 - Professionnel de la santé	94,3	36,8	27,1
			43 - Technicien des services sociaux	89,6	16,3	11,6

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			44 - Professionnel des services sociaux	93,0	33,2	24,3
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	92,0	29,3	21,4
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	59,3	37,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	90,0	15,0	10,0
			56 - Étudiant	100,0	100,0	100,0
			Ensemble des sous-catégories	97,3	48,0	30,7
		6 - Cadre	60 - Cadre	93,2	35,3	25,2
			Ensemble des sous-catégories	93,2	35,3	25,2
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	61,5	38,5
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	100,0	0,0	0,0
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	88,9	61,1	44,4
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	95,7	58,7	39,1
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	89,0	29,6	20,8
	CHSLD	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	83,0	16,2	7,5
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	81,9	21,3	9,4
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	83,9	11,1	6,4
			16 - Externe en soins infirmiers	100,0	16,7	16,7
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	83,4	14,2	7,3
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	78,3	14,5	8,0
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	79,3	17,8	11,9
			24 - Services auxiliaires	86,8	25,0	19,9
			25 - Métiers	100,0	60,0	60,0
			Ensemble des sous-catégories	78,9	15,5	9,2
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	87,0	21,7	17,4
			32 - Technicien de l'administration	77,8	22,2	22,2
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	40,0	20,0
			Ensemble des sous-catégories	86,5	24,3	18,9
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	85,7	21,4	0,0
			42 - Professionnel de la santé	87,5	50,0	25,0
			43 - Technicien des services sociaux	91,9	30,6	25,8
			44 - Professionnel des services sociaux	92,3	46,2	23,1
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	90,7	33,0	21,6
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	59,2	34,7
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	59,2	34,7
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,9	31,3	28,1
			Ensemble des sous-catégories	96,9	31,3	28,1
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	81,1	16,4	9,5
	CPEJ	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	0,0	0,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	0,0	0,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	72,3	2,0	0,0
			24 - Services auxiliaires	76,4	23,6	15,7
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	74,2	12,1	7,4
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	80,0	10,0	6,7
			32 - Technicien de l'administration	73,3	33,3	33,3
			33 - Professionnel de l'administration	87,5	50,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	79,5	18,1	10,8
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	0,0	0,0
			42 - Professionnel de la santé	80,8	34,6	30,8
			43 - Technicien des services sociaux	87,7	10,9	8,5
			44 - Professionnel des services sociaux	89,9	14,8	9,9
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	88,5	13,4	9,8
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	100,0	100,0	100,0
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	100,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	98,3	29,3	15,5
			Ensemble des sous-catégories	98,3	29,3	15,5
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	86,1	14,3	9,8
	CR	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	88,7	29,0	21,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	88,4	23,2	18,8
			13 - Inhalothérapeute	100,0	100,0	100,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	85,7	9,5	9,5
			16 - Externe en soins infirmiers	100,0	0,0	0,0
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	88,1	22,2	17,6
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	83,3	27,1	20,8
			22 - Auxiliaire familiale	80,3	7,4	4,9
			23 - Autres paratechniques	78,4	27,0	24,3
			24 - Services auxiliaires	100,0	0,0	0,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	80,5	14,6	11,6
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	96,6	34,5	20,7
			32 - Technicien de l'administration	100,0	25,0	12,5
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	97,3	32,4	18,9
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	42,9	14,3
			42 - Professionnel de la santé	96,9	47,5	34,2
			43 - Technicien des services sociaux	87,1	17,9	14,6
			44 - Professionnel des services sociaux	92,3	37,9	27,7
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	92,1	33,8	24,9

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	100,0	100,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	100,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	40,7	22,2
			Ensemble des sous-catégories	100,0	40,7	22,2
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	0,0	0,0	0,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	0,0	0,0	0,0
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	89,3	28,4	21,0
	Domicile	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	86,8	16,0	13,2
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	93,0	31,0	24,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	90,1	16,4	14,5
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	90,5	22,9	18,4
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	83,3	16,7	16,7
			22 - Auxiliaire familiale	83,0	16,7	12,2
			23 - Autres paratechniques	76,9	38,5	38,5
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	82,8	17,4	13,1
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	82,4	33,8	26,5
			32 - Technicien de l'administration	69,2	38,5	15,4
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	80,5	34,1	24,4
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	88,5	28,8	19,2
			42 - Professionnel de la santé	94,2	41,8	30,7
			43 - Technicien des services sociaux	90,7	25,7	18,1
			44 - Professionnel des services sociaux	88,4	33,3	23,9
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	90,6	33,3	23,9
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	98,0	38,0	32,0
			Ensemble des sous-catégories	98,0	38,0	32,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	88,7	27,1	20,3
	Total	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	91,7	22,7	15,9
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	93,9	27,2	20,0
			13 - Inhalothérapeute	97,5	29,1	20,3
			14 - Perfusionniste	100,0	56,3	37,5
			15 - Infirmière auxiliaire	86,5	13,5	9,2
			16 - Externe en soins infirmiers	96,2	19,2	17,3
			17 - Externe en inhalothérapie	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	92,1	23,5	16,8
Région sociosanitaire de			Sous-catégorie de	Couverture vaccinale (%) ³		

l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	personnel ²	Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	81,7	15,2	9,3
04 - Mauricie et Centre-du-Québec	Autres	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	86,1	22,2	16,7
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	94,7	38,6	27,3
			13 - Inhalothérapeute	80,0	20,0	20,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	82,1	3,6	3,6
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	91,0	30,3	21,9
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	71,0	20,3	15,9
			22 - Auxiliaire familiale	72,7	9,1	9,1
			23 - Autres paratechniques	80,8	26,2	17,7
			24 - Services auxiliaires	79,0	25,1	13,1
			25 - Métiers	87,8	33,3	20,0
			Ensemble des sous-catégories	78,9	25,1	14,3
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	77,1	21,7	13,9
			32 - Technicien de l'administration	81,6	27,3	18,2
			33 - Professionnel de l'administration	88,7	28,9	19,7
			Ensemble des sous-catégories	81,2	25,3	16,7
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	91,3	42,3	30,8
			42 - Professionnel de la santé	95,3	41,2	29,1
			43 - Technicien des services sociaux	72,7	12,5	8,0
			44 - Professionnel des services sociaux	88,6	40,0	28,6
			45 - Externe en technologie médicale	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	88,3	35,0	24,8
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	66,7	33,3	0,0
			54 - Sage-femme	0,0	0,0	0,0
			56 - Étudiant	100,0	100,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	50,0	33,3	0,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	95,3	44,0	33,8

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			Ensemble des sous-catégories	95,3	44,0	33,8
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	82,9	28,2	18,5
	CH	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	.	.	.
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	.	.	.
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	.	.	.
	CH et CLSC	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	92,2	33,8	23,3
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	92,7	33,1	22,5
			13 - Inhalothérapeute	93,2	42,6	29,5
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	87,0	17,8	11,5
			16 - Externe en soins infirmiers	91,5	12,2	9,8
			17 - Externe en inhalothérapie	100,0	66,7	33,3
			Ensemble des sous-catégories	91,6	30,9	21,1
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	86,5	24,2	13,6
			22 - Auxiliaire familiale	60,0	10,0	10,0
			23 - Autres paratechniques	84,4	29,5	19,0
			24 - Services auxiliaires	80,1	24,1	13,2
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	83,5	25,8	15,2

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	84,0	33,9	20,4
			32 - Technicien de l'administration	93,1	31,0	15,5
			33 - Professionnel de l'administration	80,0	40,0	10,0
			Ensemble des sous-catégories	84,4	33,8	20,2
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	90,2	30,1	18,6
			42 - Professionnel de la santé	95,1	50,3	33,1
			43 - Technicien des services sociaux	85,3	16,8	11,5
			44 - Professionnel des services sociaux	92,1	35,2	23,8
			45 - Externe en technologie médicale	75,0	25,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	90,9	33,2	21,6
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	99,0	79,4	57,7
			52 - Biochimiste clinique	100,0	57,1	57,1
			53 - Physicien	100,0	77,8	55,6
			54 - Sage-femme	78,6	14,3	7,1
			56 - Étudiant	100,0	50,0	50,0
			Ensemble des sous-catégories	96,9	70,5	51,9
		6 - Cadre	60 - Cadre	93,4	46,1	28,0
			Ensemble des sous-catégories	93,4	46,1	28,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	90,0	80,0	30,0
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	92,9	64,3	50,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	100,0	50,0	50,0
			Ensemble des sous-catégories	92,3	69,2	42,3
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	88,8	31,8	20,5
	CHSLD	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	88,5	22,9	14,2
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	87,5	22,7	12,5
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	81,5	13,1	8,1
			16 - Externe en soins infirmiers	95,7	8,7	8,7
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	84,7	17,2	10,5
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	83,3	18,1	10,4
			22 - Auxiliaire familiale	50,0	0,0	0,0
			23 - Autres paratechniques	69,8	16,2	8,8
			24 - Services auxiliaires	57,1	21,4	7,1
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	79,5	17,6	10,0
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	100,0	40,0	20,0
			32 - Technicien de l'administration	100,0	0,0	0,0
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	22,2	11,1
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	20,0	0,0
			42 - Professionnel de la santé	100,0	25,0	25,0
			43 - Technicien des services sociaux	100,0	0,0	0,0
			44 - Professionnel des services sociaux	75,0	25,0	25,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	93,3	20,0	13,3
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	69,2	61,5
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	100,0	64,3	57,1
		6 - Cadre	60 - Cadre	91,4	28,6	17,1
			Ensemble des sous-catégories	91,4	28,6	17,1
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	81,3	17,8	10,4
	CPEJ	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	33,3	0,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	33,3	0,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	69,2	7,7	5,6
			24 - Services auxiliaires	60,0	20,0	20,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	69,0	8,0	6,0
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	78,7	27,9	21,3
			32 - Technicien de l'administration	80,0	40,0	40,0
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	78,8	28,8	22,7
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	0,0	0,0
			42 - Professionnel de la santé	92,9	25,0	14,3
			43 - Technicien des services sociaux	79,2	9,9	7,7
			44 - Professionnel des services sociaux	84,6	20,3	15,4
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	81,7	14,0	10,6
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,9	21,9	12,5
			Ensemble des sous-catégories	96,9	21,9	12,5
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	79,5	14,1	10,5
	CR	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	81,3	6,3	0,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	44,4	38,9
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	71,4	9,5	4,8
			16 - Externe en soins infirmiers	100,0	0,0	0,0
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	84,2	19,3	14,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	88,9	33,3	27,8
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	71,1	12,0	9,0
			24 - Services auxiliaires	66,7	66,7	33,3
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	72,7	15,0	11,2
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	80,0	28,3	21,7
			32 - Technicien de l'administration	75,0	25,0	25,0
			33 - Professionnel de l'administration	75,0	25,0	25,0
			Ensemble des sous-catégories	79,4	27,9	22,1

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	95,2	54,1	32,8
			43 - Technicien des services sociaux	84,6	19,3	13,1
			44 - Professionnel des services sociaux	94,2	39,7	26,9
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,7	33,7	21,7
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	97,1	41,2	23,5
			Ensemble des sous-catégories	97,1	41,2	23,5
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	86,2	29,7	19,6
	Domicile	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	86,3	17,9	12,6
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	89,7	14,9	10,3
			13 - Inhalothérapeute	92,5	37,5	22,5
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	94,0	19,0	13,1
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	90,1	18,8	12,7
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	86,7	21,8	14,5
			23 - Autres paratechniques	77,1	14,5	12,0
			24 - Services auxiliaires	88,9	22,2	22,2
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	84,8	20,4	14,2
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	85,3	26,7	13,3
			32 - Technicien de l'administration	85,7	28,6	14,3
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	85,7	26,2	13,1
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	96,8	32,3	27,4
			42 - Professionnel de la santé	96,1	43,4	27,6
			43 - Technicien des services sociaux	84,5	19,0	12,9
			44 - Professionnel des services sociaux	86,4	24,2	15,9
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	90,5	30,3	20,6
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	92,6	29,6	25,9
			Ensemble des sous-catégories	92,6	29,6	25,9
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	88,4	23,8	16,1
	Total	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	91,1	30,7	20,9

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	92,3	31,3	21,2
			13 - Inhalothérapeute	92,8	41,2	28,1
			14 - Perfusionniste			
			15 - Infirmière auxiliaire	84,9	15,5	9,9
			16 - Externe en soins infirmiers	92,5	11,2	9,3
			17 - Externe en inhalothérapie	100,0	66,7	33,3
			Ensemble des sous-catégories	90,2	27,5	18,6
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	83,6	20,0	11,7
			22 - Auxiliaire familiale	85,1	20,8	14,1
			23 - Autres paratechniques	76,4	20,5	13,1
			24 - Services auxiliaires	79,3	24,6	13,2
			25 - Métiers	87,8	33,3	20,0
			Ensemble des sous-catégories	80,5	21,5	12,7
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	81,9	30,0	18,4
			32 - Technicien de l'administration	82,9	27,6	18,0
			33 - Professionnel de l'administration	88,3	29,0	19,3
			Ensemble des sous-catégories	82,8	29,4	18,4
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	90,7	31,2	20,0
			42 - Professionnel de la santé	95,2	48,1	31,1
			43 - Technicien des services sociaux	82,4	15,2	10,6
			44 - Professionnel des services sociaux	90,1	32,1	22,1
			45 - Externe en technologie médicale	80,0	20,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	89,1	30,4	20,2
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	99,1	78,2	58,2
			52 - Biochimiste clinique	100,0	57,1	57,1
			53 - Physicien	91,7	66,7	41,7
			54 - Sage-femme	68,8	12,5	6,3
			56 - Étudiant	100,0	50,0	25,0
			Ensemble des sous-catégories	95,3	68,5	50,3
		6 - Cadre	60 - Cadre	94,4	42,1	28,8
			Ensemble des sous-catégories	94,4	42,1	28,8
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	90,0	80,0	30,0
			82 - Employé catégorie 2 (AM)			
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	92,9	64,3	50,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	100,0	50,0	50,0
			Ensemble des sous-catégories	92,3	69,2	42,3
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	86,0	27,4	17,6
05 - Estrie	Autres	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	92,2	32,8	26,6
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	89,0	45,5	29,0
			13 - Inhalothérapeute	87,5	37,5	37,5
			14 - Perfusionniste			
			15 - Infirmière auxiliaire	66,7	13,0	11,1
			16 - Externe en soins infirmiers			
			17 - Externe en inhalothérapie			
			Ensemble des sous-catégories	85,2	35,8	25,1
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	82,2	17,8	12,2
			22 - Auxiliaire familiale	66,7	33,3	33,3
			23 - Autres paratechniques	78,4	29,4	21,6
			24 - Services auxiliaires	82,2	29,2	20,6
			25 - Métiers	74,1	30,9	22,2
			Ensemble des sous-catégories	81,4	28,4	20,1
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	81,4	25,6	16,7
			32 - Technicien de l'administration	77,4	29,1	19,2
			33 - Professionnel de l'administration	88,6	47,1	29,5
			Ensemble des sous-catégories	81,7	31,5	20,4
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	92,9	47,5	34,3
			42 - Professionnel de la santé	89,6	59,0	33,6
			43 - Technicien des services sociaux	84,8	19,6	13,0

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			44 - Professionnel des services sociaux	87,5	46,9	28,1
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,7	48,2	30,2
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	100,0	100,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	100,0	0,0	0,0
			54 - Sage-femme	100,0	100,0	100,0
			56 - Étudiant	0,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	75,0	50,0	50,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,6	51,3	30,7
			Ensemble des sous-catégories	96,6	51,3	30,7
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	66,7	66,7	66,7
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	66,7	66,7	66,7
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	83,8	34,0	22,5
	CH	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	.	.	.
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	.	.	.
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	.	.	.
	CH et CLSC	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	91,9	30,1	22,4
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	94,1	36,9	25,5
			13 - Inhalothérapeute	93,8	37,8	24,4
			14 - Perfusionniste	100,0	71,4	57,1
			15 - Infirmière auxiliaire	88,1	16,5	12,3

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			16 - Externe en soins infirmiers	95,2	13,1	10,7
			17 - Externe en inhalothérapie	100,0	20,0	20,0
			Ensemble des sous-catégories	92,5	31,2	22,2
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	84,8	18,4	13,0
			22 - Auxiliaire familiale	72,0	48,0	36,0
			23 - Autres paratechniques	85,7	23,7	17,1
			24 - Services auxiliaires	80,4	22,4	14,7
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	83,4	21,3	14,8
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	86,5	31,3	21,8
			32 - Technicien de l'administration	92,9	35,7	21,4
			33 - Professionnel de l'administration	90,9	45,5	36,4
			Ensemble des sous-catégories	86,7	31,5	21,9
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	92,3	34,8	21,9
			42 - Professionnel de la santé	96,1	54,4	32,2
			43 - Technicien des services sociaux	88,1	21,3	10,9
			44 - Professionnel des services sociaux	92,7	38,5	23,2
			45 - Externe en technologie médicale	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	92,8	38,6	23,4
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	80,5	53,1
			52 - Biochimiste clinique	100,0	75,0	50,0
			53 - Physicien	100,0	77,8	55,6
			54 - Sage-femme	65,2	8,7	4,3
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	94,6	69,1	45,6
		6 - Cadre	60 - Cadre	95,9	45,1	30,1
			Ensemble des sous-catégories	95,9	45,1	30,1
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	100,0	100,0	66,7
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	66,7
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	90,1	32,0	21,5
	CHSLD	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	88,3	17,0	11,7
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	78,9	21,1	12,2
			13 - Inhalothérapeute	100,0	23,1	7,7
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	80,4	15,2	10,1
			16 - Externe en soins infirmiers	85,7	14,3	4,8
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	82,7	16,6	10,7
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	83,2	16,8	11,8
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	85,7	31,0	20,2
			24 - Services auxiliaires	76,2	19,0	9,5
			25 - Métiers	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	83,2	17,5	12,2
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	83,6	23,0	14,8
			32 - Technicien de l'administration	0,0	0,0	0,0
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	82,3	22,6	14,5
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	50,0	0,0	0,0
			42 - Professionnel de la santé	100,0	100,0	100,0
			43 - Technicien des services sociaux	100,0	0,0	0,0
			44 - Professionnel des services sociaux	100,0	100,0	0,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	87,5	25,0	12,5

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	50,0	0,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	50,0	0,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	92,5	27,5	20,0
			Ensemble des sous-catégories	92,5	27,5	20,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	83,2	17,5	11,9
	CPEJ	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	33,3	0,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	33,3	0,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	100,0	33,3	0,0
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	77,0	14,8	6,6
			24 - Services auxiliaires	87,5	32,5	15,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	81,7	22,1	9,6
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	89,6	22,4	14,9
			32 - Technicien de l'administration	75,0	25,0	0,0
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	88,7	22,5	14,1
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	100,0	100,0
			42 - Professionnel de la santé	96,0	28,0	20,0
			43 - Technicien des services sociaux	84,6	12,4	8,5
			44 - Professionnel des services sociaux	89,0	26,7	13,2
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	87,1	19,1	11,3
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,9	37,5	28,1
			Ensemble des sous-catégories	96,9	37,5	28,1
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	87,0	20,4	11,8
	CR	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	94,6	24,3	13,5
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	83,9	29,0	19,4
			13 - Inhalothérapeute	100,0	0,0	0,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	84,0	4,0	0,0
			16 - Externe en soins infirmiers	100,0	0,0	0,0
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	88,7	19,6	11,3
Région sociosanitaire de			Sous-catégorie de	Couverture vaccinale (%) ³		

l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	personnel ²	Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	70,0	10,0	10,0
			22 - Auxiliaire familiale	71,4	23,8	14,3
			23 - Autres paratechniques	75,0	25,0	17,9
			24 - Services auxiliaires	83,3	8,3	6,3
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	77,6	15,9	11,2
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	88,2	17,6	5,9
			32 - Technicien de l'administration	100,0	66,7	66,7
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	90,0	25,0	15,0
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	40,0	0,0
			42 - Professionnel de la santé	99,2	56,3	25,2
			43 - Technicien des services sociaux	92,5	24,5	14,3
			44 - Professionnel des services sociaux	93,0	41,9	18,6
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	95,0	39,5	18,8
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	0,0	0,0	0,0
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	0,0	0,0	0,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	93,3	53,3	46,7
			Ensemble des sous-catégories	93,3	53,3	46,7
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	90,3	31,8	16,7

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
	Domicile	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	96,4	32,5	25,3
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	93,6	30,7	21,4
			13 - Inhalothérapeute	97,0	60,6	27,3
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	91,0	10,4	7,5
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	94,1	30,0	20,1
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	78,3	13,0	8,7
			22 - Auxiliaire familiale	81,5	18,8	9,6
			23 - Autres paratechniques	86,2	24,1	10,3
			24 - Services auxiliaires	87,5	12,5	0,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	81,8	18,8	9,4
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	76,9	29,7	24,2
			32 - Technicien de l'administration	100,0	0,0	0,0
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	77,4	29,0	23,7
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	88,5	36,1	19,7
			42 - Professionnel de la santé	95,4	56,6	31,2
			43 - Technicien des services sociaux	89,4	22,8	13,0
			44 - Professionnel des services sociaux	93,3	36,4	18,7
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	92,6	39,5	21,3
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	52,0	28,0

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			Ensemble des sous-catégories	100,0	52,0	28,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	89,3	31,5	18,3
	Total	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	91,7	28,4	21,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	92,6	36,0	24,5
			13 - Inhalothérapeute	94,4	39,6	24,0
			14 - Perfusionniste	100,0	71,4	57,1
			15 - Infirmière auxiliaire	84,0	15,2	10,8
			16 - Externe en soins infirmiers	93,4	13,2	9,4
			17 - Externe en inhalothérapie	100,0	20,0	20,0
			Ensemble des sous-catégories	90,5	28,7	20,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	83,6	17,3	12,1
			22 - Auxiliaire familiale	80,1	21,4	12,0
			23 - Autres paratechniques	84,0	24,3	16,7
			24 - Services auxiliaires	81,6	25,8	17,5
			25 - Métiers	74,4	30,5	22,0
			Ensemble des sous-catégories	82,7	21,2	14,5
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	84,6	29,0	19,9
			32 - Technicien de l'administration	78,3	29,5	19,3
			33 - Professionnel de l'administration	88,7	47,0	29,8
			Ensemble des sous-catégories	84,1	31,0	20,9
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	92,1	36,0	22,8
			42 - Professionnel de la santé	95,4	54,4	30,8
			43 - Technicien des services sociaux	87,3	18,0	10,7
			44 - Professionnel des services sociaux	91,9	36,1	20,0
			45 - Externe en technologie médicale	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	91,8	36,2	21,2
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	80,2	52,6
			52 - Biochimiste clinique	100,0	75,0	50,0
			53 - Physicien	100,0	70,0	50,0
			54 - Sage-femme	61,5	11,5	7,7
			56 - Étudiant	0,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	93,0	67,5	44,6
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,1	46,7	29,9
			Ensemble des sous-catégories	96,1	46,7	29,9
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	83,3	83,3	66,7
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	83,3	83,3	66,7
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	87,7	29,6	19,4
06 - Montréal	Autres	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	84,3	39,3	32,6
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	91,2	41,2	31,1
			13 - Inhalothérapeute	100,0	100,0	40,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	79,5	30,8	21,8
			16 - Externe en soins infirmiers	100,0	0,0	0,0
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	88,8	40,0	30,1
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	60,0	13,3	10,4
			22 - Auxiliaire familiale	100,0	30,8	23,1
			23 - Autres paratechniques	59,9	14,5	10,2
			24 - Services auxiliaires	69,1	16,5	12,2
			25 - Métiers	83,4	23,4	17,5
			Ensemble des sous-catégories	68,9	16,7	12,4

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	69,8	18,3	13,6
			32 - Technicien de l'administration	75,0	24,4	17,4
			33 - Professionnel de l'administration	80,6	28,5	20,6
			Ensemble des sous-catégories	73,8	22,5	16,3
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	87,5	34,2	25,8
			42 - Professionnel de la santé	84,8	38,4	27,8
			43 - Technicien des services sociaux	90,1	26,8	21,1
			44 - Professionnel des services sociaux	86,5	35,4	26,6
			45 - Externe en technologie médicale			
			Ensemble des sous-catégories	85,9	36,3	26,8
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	90,0	60,0
			52 - Biochimiste clinique			
			53 - Physicien	100,0	100,0	75,0
			54 - Sage-femme	0,0	0,0	0,0
			56 - Étudiant	40,0	20,0	20,0
			Ensemble des sous-catégories	80,0	70,0	50,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	93,4	44,3	32,6
			Ensemble des sous-catégories	93,4	44,3	32,6
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	66,7	33,3	33,3
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	0,0	0,0	0,0
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	64,7	11,8	11,8
			85 - Employé catégorie 5 (AM)			
			Ensemble des sous-catégories	60,0	16,0	16,0
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	75,7	24,7	18,2
	CH	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	90,2	29,7	19,8
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	91,1	36,1	23,3
			13 - Inhalothérapeute	92,4	35,0	23,2
			14 - Perfusionniste	94,4	38,9	38,9
			15 - Infirmière auxiliaire	80,4	15,1	9,4
			16 - Externe en soins infirmiers	84,7	20,6	15,3
			17 - Externe en inhalothérapie	66,7	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	89,6	31,5	20,6
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	78,4	20,5	12,6
			22 - Auxiliaire familiale			
			23 - Autres paratechniques	77,6	22,7	14,9
			24 - Services auxiliaires	71,1	17,1	11,5
			25 - Métiers	90,0	32,0	18,0
			Ensemble des sous-catégories	75,4	19,7	12,8
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	78,8	25,5	15,9
			32 - Technicien de l'administration	82,5	34,7	21,5
			33 - Professionnel de l'administration	81,2	34,9	21,9
			Ensemble des sous-catégories	79,6	27,7	17,3
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	89,7	33,7	22,0
			42 - Professionnel de la santé	93,7	50,2	31,5
			43 - Technicien des services sociaux	86,6	27,7	18,3
			44 - Professionnel des services sociaux	95,6	63,3	38,9
			45 - Externe en technologie médicale	33,3	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	91,3	41,2	26,3
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	99,2	72,7	46,2
			52 - Biochimiste clinique	96,7	73,3	56,7
			53 - Physicien	100,0	59,6	46,2
			54 - Sage-femme			
			56 - Étudiant	92,9	35,7	28,6
			Ensemble des sous-catégories	98,9	69,3	46,4
		6 - Cadre	60 - Cadre	95,5	53,8	32,1
			Ensemble des sous-catégories	95,5	53,8	32,1
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	100,0	100,0
			82 - Employé catégorie 2 (AM)			
			84 - Employé catégorie 4 (AM)			

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁵
			85 - Employé catégorie 5 (AM)			
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	100,0
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	84,9	31,1	19,9
	CH et CLSC	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	83,4	23,1	17,7
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	86,4	30,0	23,5
			13 - Inhalothérapeute	89,0	31,3	23,4
			14 - Perfusionniste	90,9	63,6	63,6
			15 - Infirmière auxiliaire	77,1	12,1	9,2
			16 - Externe en soins infirmiers	76,0	11,4	8,7
			17 - Externe en inhalothérapie	73,7	15,8	10,5
			Ensemble des sous-catégories	83,8	24,6	19,1
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	71,2	13,6	10,3
			22 - Auxiliaire familiale	72,8	16,2	8,1
			23 - Autres paratechniques	74,1	22,3	17,3
			24 - Services auxiliaires	68,1	17,0	11,5
			25 - Métiers	75,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	70,9	16,5	12,1
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	73,7	19,9	14,3
			32 - Technicien de l'administration	83,9	30,6	25,0
			33 - Professionnel de l'administration	81,4	37,2	26,5
			Ensemble des sous-catégories	74,4	20,8	15,1
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	83,8	27,2	20,1
			42 - Professionnel de la santé	91,6	45,4	33,2
			43 - Technicien des services sociaux	83,6	23,3	15,2
			44 - Professionnel des services sociaux	91,1	39,8	28,8
			45 - Externe en technologie médicale			
			Ensemble des sous-catégories	88,6	36,4	26,3
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	96,8	64,2	50,3
			52 - Biochimiste clinique			
			53 - Physicien	87,0	52,2	34,8
			54 - Sage-femme	78,7	19,7	13,1
			56 - Étudiant	81,8	18,2	18,2
			Ensemble des sous-catégories	93,2	55,7	43,1
		6 - Cadre	60 - Cadre	93,9	40,8	30,0
			Ensemble des sous-catégories	93,9	40,8	30,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	87,2	46,2	38,5
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	80,0	40,0	40,0
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	78,6	32,8	27,1
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	100,0	66,7	33,3
			Ensemble des sous-catégories	80,3	35,6	29,3
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	80,5	25,3	18,9
	CHSLD	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	75,3	12,6	8,3
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	81,0	15,4	9,0
			13 - Inhalothérapeute	72,7	9,1	0,0
			14 - Perfusionniste			
			15 - Infirmière auxiliaire	70,3	8,1	5,4
			16 - Externe en soins infirmiers	80,0	20,0	20,0
			17 - Externe en inhalothérapie	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	72,8	10,0	6,5
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	67,8	10,0	6,8
			22 - Auxiliaire familiale			
			23 - Autres paratechniques	59,0	11,1	6,2
			24 - Services auxiliaires	70,2	16,4	12,0
			25 - Métiers	93,8	25,0	25,0
			Ensemble des sous-catégories	67,4	10,4	7,1
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	73,8	22,3	17,5
			32 - Technicien de l'administration	82,6	26,7	18,6
			33 - Professionnel de l'administration	84,2	42,1	31,6
			Ensemble des sous-catégories	77,3	25,8	19,4

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	82,5	29,8	21,1
			42 - Professionnel de la santé	86,8	33,0	22,0
			43 - Technicien des services sociaux	86,7	25,3	21,3
			44 - Professionnel des services sociaux	85,1	34,0	21,3
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	85,6	30,4	21,5
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	93,6	50,0	30,8
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	93,6	50,0	30,8
		6 - Cadre	60 - Cadre	90,4	27,5	19,3
			Ensemble des sous-catégories	90,4	27,5	19,3
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	70,1	11,7	7,9
	CPEJ	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	100,0	0,0	0,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	94,1	47,1	47,1
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	94,4	44,4	44,4
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	65,2	17,4	17,4
			22 - Auxiliaire familiale	45,9	8,1	5,4
			23 - Autres paratechniques	59,4	10,2	5,9
			24 - Services auxiliaires	70,1	21,7	15,8
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	63,2	15,4	11,0
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	70,5	21,9	15,2
			32 - Technicien de l'administration	71,7	19,6	17,4
			33 - Professionnel de l'administration	82,4	41,2	35,3
			Ensemble des sous-catégories	71,4	22,7	16,8
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	33,3	0,0
			42 - Professionnel de la santé	94,2	45,3	33,7
			43 - Technicien des services sociaux	81,4	17,1	10,6
			44 - Professionnel des services sociaux	86,3	25,2	19,4
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	84,2	22,2	15,5
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	95,6	44,4	28,9
			Ensemble des sous-catégories	95,6	44,4	28,9
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	80,8	22,7	15,9
	CR	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	85,1	14,9	6,4

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	79,7	28,8	16,9
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	74,1	11,1	3,7
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	80,5	20,3	10,5
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	65,1	18,6	16,3
			22 - Auxiliaire familiale	62,4	9,4	7,9
			23 - Autres paratechniques	69,1	19,1	13,6
			24 - Services auxiliaires	77,8	33,3	11,1
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	64,8	13,4	10,3
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	76,1	29,7	24,6
			32 - Technicien de l'administration	78,3	30,4	26,1
			33 - Professionnel de l'administration	80,0	60,0	60,0
			Ensemble des sous-catégories	76,5	30,7	25,9
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	90,0	20,0	10,0
			42 - Professionnel de la santé	94,9	52,3	41,1
			43 - Technicien des services sociaux	81,8	22,4	15,6
			44 - Professionnel des services sociaux	91,0	37,9	27,6
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	87,1	33,3	24,7
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	94,7	51,8	38,6
			Ensemble des sous-catégories	94,7	51,8	38,6
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	82,4	29,5	21,9
	Domicile	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	80,8	18,1	12,5
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	82,0	22,7	16,4
			13 - Inhalothérapeute	91,7	45,8	29,2
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	75,5	11,0	8,5
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	80,0	18,6	13,4
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	100,0	50,0	50,0
			22 - Auxiliaire familiale	68,4	14,4	9,9
			23 - Autres paratechniques	69,8	15,1	13,2
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	68,5	14,4	10,0
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	75,2	18,4	15,2
			32 - Technicien de l'administration	71,4	35,7	28,6
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	75,3	19,0	15,7
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	84,9	24,5	17,0
			42 - Professionnel de la santé	90,0	40,0	28,2
			43 - Technicien des services sociaux	76,5	14,5	10,8

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			44 - Professionnel des services sociaux	82,3	27,5	20,8
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	84,8	30,2	21,8
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,2	42,9	29,5
			Ensemble des sous-catégories	96,2	42,9	29,5
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	76,5	20,2	14,5
	Total	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	84,6	24,0	17,2
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	88,0	32,0	22,8
			13 - Inhalothérapeute	90,7	33,6	23,3
			14 - Perfusionniste	93,6	44,7	44,7
			15 - Infirmière auxiliaire	74,8	11,2	7,7
			16 - Externe en soins infirmiers	79,1	14,5	11,0
			17 - Externe en inhalothérapie	73,9	13,0	8,7
			Ensemble des sous-catégories	84,1	25,0	17,8
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	70,2	12,7	8,7
			22 - Auxiliaire familiale	67,7	13,8	9,5
			23 - Autres paratechniques	71,1	19,6	13,8
			24 - Services auxiliaires	69,5	16,9	11,9
			25 - Métiers	85,1	25,2	17,7
			Ensemble des sous-catégories	70,2	15,2	10,6
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	74,7	21,7	14,9
			32 - Technicien de l'administration	78,3	28,2	19,6
			33 - Professionnel de l'administration	80,9	31,4	21,8
			Ensemble des sous-catégories	76,0	23,7	16,4
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	87,5	31,3	21,4
			42 - Professionnel de la santé	91,5	45,8	32,2
			43 - Technicien des services sociaux	82,4	20,8	13,9
			44 - Professionnel des services sociaux	90,0	39,1	27,7
			45 - Externe en technologie médicale	33,3	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	88,2	35,3	24,5
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	97,4	66,2	46,6
			52 - Biochimiste clinique	96,7	73,3	56,7
			53 - Physicien	96,2	59,5	44,3
			54 - Sage-femme	77,4	19,4	12,9
			56 - Étudiant	80,0	26,7	23,3
			Ensemble des sous-catégories	95,2	61,1	43,5
		6 - Cadre	60 - Cadre	94,0	44,4	30,5
			Ensemble des sous-catégories	94,0	44,4	30,5
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	85,1	46,8	40,4
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	57,1	28,6	28,6
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	77,5	31,1	25,8
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	100,0	66,7	33,3
			Ensemble des sous-catégories	78,6	34,2	28,6
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	79,5	24,7	17,3
07 - Outaouais	Autres	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	100,0	53,8	46,2
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	91,1	40,6	35,6
			13 - Inhalothérapeute	80,0	80,0	80,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	72,7	27,3	27,3

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	90,0	42,3	37,7
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	57,8	17,8	13,3
			22 - Auxiliaire familiale	50,0	0,0	0,0
			23 - Autres paratechniques	68,1	20,3	13,0
			24 - Services auxiliaires	74,2	17,5	13,6
			25 - Métiers	86,8	34,0	24,5
			Ensemble des sous-catégories	73,3	19,3	14,5
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	72,2	16,9	10,6
			32 - Technicien de l'administration	73,8	27,9	20,8
			33 - Professionnel de l'administration	72,9	27,8	20,1
			Ensemble des sous-catégories	72,8	22,3	15,5
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	84,6	30,8	28,8
			42 - Professionnel de la santé	83,3	37,2	25,6
			43 - Technicien des services sociaux	82,6	30,4	21,7
			44 - Professionnel des services sociaux	95,5	40,9	22,7
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	85,1	34,9	25,7
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	50,0	50,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	100,0	50,0	50,0
			Ensemble des sous-catégories	100,0	50,0	50,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	92,8	45,3	34,3
			Ensemble des sous-catégories	92,8	45,3	34,3
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	100,0	0,0	0,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	100,0	0,0	0,0
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	77,7	26,6	19,9
	CH	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	.	.	.
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	.	.	.
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	.	.	.
	CH et CLSC	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	89,2	32,7	25,2
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	87,3	30,7	25,2
			13 - Inhalothérapeute	97,1	37,1	32,4
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	77,2	14,4	11,7
			16 - Externe en soins infirmiers	80,5	9,8	9,8
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	86,5	28,3	22,8
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	77,1	13,0	9,9
			22 - Auxiliaire familiale	77,8	16,7	16,7
			23 - Autres paratechniques	68,3	20,1	15,6
			24 - Services auxiliaires	71,1	14,7	11,5
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	72,4	16,0	12,4
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	75,1	20,6	16,0
			32 - Technicien de l'administration	96,0	44,0	32,0
			33 - Professionnel de l'administration	77,8	55,6	22,2
			Ensemble des sous-catégories	75,7	21,6	16,5
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	89,5	30,5	24,1
			42 - Professionnel de la santé	89,0	44,9	33,9
			43 - Technicien des services sociaux	75,4	15,3	9,3
			44 - Professionnel des services sociaux	86,4	32,8	23,6
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	86,3	31,8	23,7
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	92,5	57,5	45,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	85,7	71,4	71,4
			54 - Sage-femme	76,5	23,5	23,5
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	87,5	50,0	42,2
		6 - Cadre	60 - Cadre	86,3	31,7	23,7
			Ensemble des sous-catégories	86,3	31,7	23,7
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	100,0	71,4
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	73,3	40,0	26,7
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	81,8	59,1	40,9
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	81,3	25,5	19,8
	CHSLD	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	76,7	20,4	11,7
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	62,5	12,5	7,1
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	75,6	11,0	7,5
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	74,1	13,6	8,5
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	69,1	10,9	6,2

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁵
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	68,1	17,4	10,6
			24 - Services auxiliaires	61,3	12,9	6,5
			25 - Métiers	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	68,7	12,1	7,0
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	66,7	16,7	10,0
			32 - Technicien de l'administration	100,0	50,0	0,0
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	68,8	18,8	9,4
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	80,0	40,0	20,0
			42 - Professionnel de la santé	100,0	0,0	0,0
			43 - Technicien des services sociaux	100,0	0,0	0,0
			44 - Professionnel des services sociaux	100,0	0,0	0,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	92,3	15,4	7,7
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	85,7	57,1	42,9
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	85,7	57,1	42,9
		6 - Cadre	60 - Cadre	81,0	38,1	19,0
			Ensemble des sous-catégories	81,0	38,1	19,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	100,0	100,0	100,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	100,0
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	70,5	13,2	7,8
	CPEJ	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	100,0	100,0	100,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	33,3	33,3
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	50,0	50,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	100,0	0,0	0,0
			24 - Services auxiliaires	50,0	50,0	0,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	66,7	33,3	0,0
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	82,8	20,7	13,8
			32 - Technicien de l'administration	100,0	0,0	0,0
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	85,7	17,1	11,4
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	0,0	0,0
			42 - Professionnel de la santé	84,0	24,0	16,0
			43 - Technicien des services sociaux	69,9	14,7	9,6
			44 - Professionnel des services sociaux	81,3	14,1	10,2
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	75,9	15,1	10,3
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	91,7	37,5	33,3

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			Ensemble des sous-catégories	91,7	37,5	33,3
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	78,0	17,2	12,2
	CR	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	84,2	26,3	15,8
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	82,6	43,5	26,1
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	68,8	6,3	6,3
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	79,3	27,6	17,2
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	66,7	12,5	12,5
			22 - Auxiliaire familiale	62,5	12,5	12,5
			23 - Autres paratechniques	61,9	14,3	4,8
			24 - Services auxiliaires	0,0	0,0	0,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	63,0	13,0	9,3
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	75,0	19,4	5,6
			32 - Technicien de l'administration	50,0	0,0	0,0
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	73,7	18,4	5,3
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	0,0	0,0
			42 - Professionnel de la santé	89,1	40,6	27,3
			43 - Technicien des services sociaux	76,0	9,1	8,3
			44 - Professionnel des services sociaux	86,2	30,9	23,4
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	83,7	26,7	19,5
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	36,8	26,3
			Ensemble des sous-catégories	100,0	36,8	26,3
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	80,9	25,1	17,3
	Domicile	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	93,5	19,6	15,2
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	90,9	22,1	16,9
			13 - Inhalothérapeute	91,7	41,7	33,3
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	84,4	8,9	4,4
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	90,0	19,4	14,4
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	0,0	0,0	0,0
			22 - Auxiliaire familiale	86,8	25,0	19,1
			23 - Autres paratechniques	85,7	0,0	0,0
			24 - Services auxiliaires	100,0	0,0	0,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	86,2	23,4	17,9

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	76,7	23,3	16,7
			32 - Technicien de l'administration	60,0	20,0	0,0
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	72,5	22,5	12,5
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	85,7	14,3	0,0
			42 - Professionnel de la santé	90,4	38,3	27,7
			43 - Technicien des services sociaux	73,3	6,7	6,7
			44 - Professionnel des services sociaux	81,4	24,5	21,6
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	83,5	26,2	20,6
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	56,3	43,8
			Ensemble des sous-catégories	100,0	56,3	43,8
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	85,7	24,2	18,3
	Total	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	88,0	30,7	23,1
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	86,5	30,3	24,7
			13 - Inhalothérapeute	95,9	39,3	34,4
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	76,8	12,7	9,7
			16 - Externe en soins infirmiers	80,5	9,8	9,8
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	84,8	26,1	20,6
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	71,2	11,8	7,7
			22 - Auxiliaire familiale	84,1	23,2	18,3
			23 - Autres paratechniques	68,3	19,0	13,5
			24 - Services auxiliaires	72,2	16,1	12,3
			25 - Métiers	87,0	33,3	24,1
			Ensemble des sous-catégories	71,7	15,5	11,0
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	74,4	19,6	14,2
			32 - Technicien de l'administration	76,2	28,6	20,3
			33 - Professionnel de l'administration	73,4	29,2	20,1
			Ensemble des sous-catégories	74,5	21,7	15,5
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	88,9	30,2	24,1
			42 - Professionnel de la santé	88,3	40,7	29,4
			43 - Technicien des services sociaux	74,2	13,6	9,4
			44 - Professionnel des services sociaux	85,1	28,2	20,8
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	84,2	28,4	21,0
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	92,2	56,9	45,1
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	85,7	71,4	71,4
			54 - Sage-femme	76,5	23,5	23,5
			56 - Étudiant	100,0	50,0	50,0
			Ensemble des sous-catégories	88,3	50,6	42,9
		6 - Cadre	60 - Cadre	90,5	39,8	29,8
			Ensemble des sous-catégories	90,5	39,8	29,8
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	100,0	71,4
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	76,5	41,2	29,4

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	84,0	56,0	40,0
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	79,1	23,3	17,4
08 - Abitibi-Témiscamingue	Autres	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	100,0	28,6	28,6
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	91,7	36,1	22,2
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	100,0	50,0	50,0
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	93,3	35,6	24,4
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	76,9	23,1	7,7
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	84,6	9,6	3,8
			24 - Services auxiliaires	78,6	19,6	12,0
			25 - Métiers	83,3	28,6	11,9
			Ensemble des sous-catégories	79,7	19,4	10,9
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	78,8	29,7	16,6
			32 - Technicien de l'administration	81,1	33,3	21,6
			33 - Professionnel de l'administration	94,7	40,4	22,8
			Ensemble des sous-catégories	81,5	32,1	18,7
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	39,3	21,4
			42 - Professionnel de la santé	95,9	36,7	24,5
			43 - Technicien des services sociaux	76,9	14,3	9,9
			44 - Professionnel des services sociaux	89,7	10,3	7,7
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	87,0	22,2	14,5
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	99,0	49,5	32,0
			Ensemble des sous-catégories	99,0	49,5	32,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	100,0	0,0	0,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des catégories	83,7	27,4	16,5
	CH	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	.	.	.
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	.	.	.
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	.	.	.
	CH et CLSC	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	94,8	34,7	22,3
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	93,5	43,0	27,5
			13 - Inhalothérapeute	98,6	62,9	31,4
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	83,0	19,9	8,0
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	100,0	100,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	92,7	37,3	22,5
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	79,7	18,8	12,1
			22 - Auxiliaire familiale	0,0	0,0	0,0
			23 - Autres paratechniques	85,1	25,3	15,5
			24 - Services auxiliaires	87,4	30,6	18,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	84,2	25,5	15,5
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	84,8	34,8	22,0
			32 - Technicien de l'administration	100,0	50,0	50,0
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	50,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	85,1	35,1	22,1
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	86,7	30,4	13,8
			42 - Professionnel de la santé	94,5	47,5	23,0
			43 - Technicien des services sociaux	84,7	9,7	7,3
			44 - Professionnel des services sociaux	91,4	30,8	17,7
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,9	31,3	16,3
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	72,7	40,9
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	0,0	0,0	0,0
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	95,7	69,6	39,1
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,9	48,0	24,5
			Ensemble des sous-catégories	96,9	48,0	24,5
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	100,0	100,0	33,3
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	33,3
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	89,3	33,6	19,6
	CHSLD	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	86,0	32,6	11,6

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁵
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	24,1	13,8
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	87,8	14,3	6,8
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,0	19,2	8,7
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	82,3	15,1	6,2
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	82,9	20,0	11,4
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	82,4	16,1	7,2
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	100,0	25,0	0,0
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	25,0	0,0
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	100,0	100,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	100,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	41,7	0,0
			Ensemble des sous-catégories	100,0	41,7	0,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	84,7	17,5	7,6
	CPEJ	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	100,0	0,0	0,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	0,0	0,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	0,0	0,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	100,0	0,0	0,0
			23 - Autres paratechniques	100,0	0,0	0,0
			24 - Services auxiliaires	100,0	25,0	25,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	12,5	12,5
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	85,7	10,7	7,1
			32 - Technicien de l'administration	100,0	100,0	100,0
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	86,7	13,3	10,0
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	100,0	0,0
			42 - Professionnel de la santé	100,0	50,0	12,5
			43 - Technicien des services sociaux	81,7	11,3	9,9

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			44 - Professionnel des services sociaux	92,5	22,6	16,1
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	88,4	19,7	13,3
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	28,6	23,8
			Ensemble des sous-catégories	100,0	28,6	23,8
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	89,7	19,2	13,7
	CR	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	66,7	0,0	0,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	40,0	40,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	66,7	0,0	0,0
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	78,6	14,3	14,3
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	0,0	0,0	0,0
			22 - Auxiliaire familiale	100,0	0,0	0,0
			23 - Autres paratechniques	89,1	14,1	9,4
			24 - Services auxiliaires	93,8	43,8	18,8
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	86,9	19,0	10,7
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	91,3	21,7	8,7
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	91,7	20,8	8,3
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	16,7	16,7
			42 - Professionnel de la santé	98,6	35,1	25,7
			43 - Technicien des services sociaux	90,6	24,6	18,1
			44 - Professionnel des services sociaux	92,7	39,0	22,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	93,4	29,7	20,8
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	94,7	31,6	15,8
			Ensemble des sous-catégories	94,7	31,6	15,8
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	91,5	26,5	17,5
	Domicile	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	94,1	52,9	23,5
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	95,1	48,8	34,1
			13 - Inhalothérapeute	100,0	33,3	33,3
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	92,3	19,2	3,8

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	94,3	40,2	23,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	0,0	0,0	0,0
			22 - Auxiliaire familiale	84,9	19,4	6,5
			23 - Autres paratechniques	93,3	13,3	13,3
			24 - Services auxiliaires	0,0	0,0	0,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	83,8	18,0	7,2
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	83,3	16,7	0,0
			32 - Technicien de l'administration	100,0	100,0	50,0
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	85,7	28,6	7,1
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	33,3	11,1
			42 - Professionnel de la santé	100,0	50,0	13,6
			43 - Technicien des services sociaux	79,1	16,3	9,3
			44 - Professionnel des services sociaux	92,0	28,0	14,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,5	28,2	12,1
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	83,3	41,7	8,3
			Ensemble des sous-catégories	83,3	41,7	8,3
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	88,5	28,4	12,9
	Total	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	94,0	34,8	21,4
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	93,9	41,8	27,0
			13 - Inhalothérapeute	98,6	61,6	31,5
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	85,4	17,4	7,3
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	100,0	100,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	92,1	34,5	20,4
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	80,8	16,3	8,0
			22 - Auxiliaire familiale	84,4	18,8	6,3
			23 - Autres paratechniques	85,5	19,6	11,9
			24 - Services auxiliaires	82,8	25,0	14,8
			25 - Métiers	83,3	28,6	11,9
			Ensemble des sous-catégories	82,8	20,5	11,2
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	82,9	31,5	18,8
			32 - Technicien de l'administration	82,2	35,6	23,7
			33 - Professionnel de l'administration	95,2	39,7	20,6
			Ensemble des sous-catégories	83,7	32,5	19,6
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	89,3	31,6	14,7
			42 - Professionnel de la santé	96,1	43,5	22,9
			43 - Technicien des services sociaux	84,1	15,9	11,5
			44 - Professionnel des services sociaux	91,6	28,0	16,6
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,9	28,2	16,1

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	73,9	43,5
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	0,0	0,0	0,0
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	95,8	70,8	41,7
		6 - Cadre	60 - Cadre	97,4	45,3	24,9
			Ensemble des sous-catégories	97,4	45,3	24,9
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	100,0	75,0	25,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	75,0	25,0
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	87,7	29,0	16,7
09 - Côte-Nord	Autres	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	90,0	50,0	30,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	53,3	40,0
			13 - Inhalothérapeute	100,0	0,0	0,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	75,0	50,0	25,0
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	93,5	48,4	32,3
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	100,0	100,0	100,0
			22 - Auxiliaire familiale	100,0	0,0	0,0
			23 - Autres paratechniques	90,9	18,2	18,2
			24 - Services auxiliaires	77,6	23,3	12,3
			25 - Métiers	88,9	22,2	7,4
			Ensemble des sous-catégories	79,6	23,1	12,3
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	84,9	20,6	13,5
			32 - Technicien de l'administration	82,5	18,4	9,6
			33 - Professionnel de l'administration	84,9	28,8	20,5
			Ensemble des sous-catégories	84,0	21,7	13,7
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	89,5	63,2	31,6
			42 - Professionnel de la santé	97,2	41,7	11,1
			43 - Technicien des services sociaux	100,0	50,0	50,0
			44 - Professionnel des services sociaux	100,0	29,4	11,8
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	95,9	44,6	17,6
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	95,9	41,1	31,5
			Ensemble des sous-catégories	95,9	41,1	31,5
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	85,2	27,4	16,1
	CH	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	.	.	.
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	.	.	.
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	.	.	.
	CH et CLSC	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	94,0	43,3	24,1
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	93,1	40,4	27,1
			13 - Inhalothérapeute	100,0	41,7	16,7
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	87,6	17,5	7,2
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	93,0	38,2	22,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	80,3	26,0	11,8
			22 - Auxiliaire familiale	100,0	0,0	0,0
			23 - Autres paratechniques	90,2	35,2	13,1
			24 - Services auxiliaires	83,9	23,7	13,3
			25 - Métiers	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	84,7	27,1	12,7
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	86,6	26,3	13,4
			32 - Technicien de l'administration	90,0	40,0	20,0
			33 - Professionnel de l'administration	60,0	40,0	20,0
			Ensemble des sous-catégories	86,3	27,1	13,7
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	90,2	30,4	19,6
			42 - Professionnel de la santé	94,3	47,1	25,7
			43 - Technicien des services sociaux	89,5	24,6	17,5
			44 - Professionnel des services sociaux	92,6	31,1	18,5
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	91,7	32,9	20,1
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	71,4	52,4
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	71,4	52,4
		6 - Cadre	60 - Cadre	97,3	50,7	31,5

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			Ensemble des sous-catégories	97,3	50,7	31,5
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	89,9	33,5	18,7
	CHSLD	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	81,0	28,6	19,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	12,5	0,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	85,0	14,0	5,0
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	85,3	16,3	7,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	81,8	19,9	9,7
			22 - Auxiliaire familiale	100,0	50,0	35,7
			23 - Autres paratechniques	76,2	16,7	9,5
			24 - Services auxiliaires	100,0	0,0	0,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	81,9	20,8	10,9
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	100,0	50,0	0,0
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	50,0	0,0
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	66,7	33,3	33,3
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	66,7	33,3	33,3
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	82,9	19,7	9,8
	CPEJ	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	0,0	0,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	0,0	0,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	84,2	13,2	7,9
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	84,2	13,2	7,9

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	90,0	20,0	15,0
			32 - Technicien de l'administration	100,0	100,0	0,0
			33 - Professionnel de l'administration	75,0	50,0	50,0
			Ensemble des sous-catégories	88,0	28,0	20,0
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	100,0	20,0	20,0
			43 - Technicien des services sociaux	80,2	3,7	1,2
			44 - Professionnel des services sociaux	98,7	27,3	22,1
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,6	15,3	11,7
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	93,8	25,0	25,0
			Ensemble des sous-catégories	93,8	25,0	25,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	88,9	16,9	12,8
	CR	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	50,0	50,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	50,0	50,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	100,0	25,0	25,0
			23 - Autres paratechniques	60,0	10,0	10,0
			24 - Services auxiliaires	66,7	0,0	0,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	76,2	14,3	14,3
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	100,0	66,7	33,3
			32 - Technicien de l'administration	100,0	0,0	0,0
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	62,5	31,3
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	100,0	0,0
			42 - Professionnel de la santé	100,0	56,7	36,7
			43 - Technicien des services sociaux	96,3	16,7	7,4
			44 - Professionnel des services sociaux	93,3	26,7	16,7
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	96,5	30,4	17,4
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	50,0	33,3
			Ensemble des sous-catégories	100,0	50,0	33,3
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	94,4	32,5	19,4
	Domicile	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	92,3	38,5	26,9
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	28,6	21,4
			13 - Inhalothérapeute	100,0	33,3	33,3
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	80,0	0,0	0,0
			16 - Externe en soins infirmiers	100,0	0,0	0,0
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	93,0	28,1	21,1
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	90,9	16,7	12,1
			23 - Autres paratechniques	100,0	33,3	16,7
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	91,7	18,1	12,5
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	70,0	40,0	30,0
			32 - Technicien de l'administration	100,0	0,0	0,0
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	75,0	33,3	25,0
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	33,3	0,0
			42 - Professionnel de la santé	100,0	64,3	21,4
			43 - Technicien des services sociaux	100,0	8,3	8,3
			44 - Professionnel des services sociaux	97,3	29,7	16,2
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	98,6	33,3	14,5
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	14,3	0,0
			Ensemble des sous-catégories	100,0	14,3	0,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	93,5	26,3	15,7
	Total	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	92,9	42,2	24,2
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	94,2	39,5	26,7
			13 - Inhalothérapeute	100,0	38,6	18,2
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	85,8	15,6	6,2
			16 - Externe en soins infirmiers	100,0	0,0	0,0
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	91,9	34,5	20,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	81,3	22,3	10,7
			22 - Auxiliaire familiale	93,6	21,3	16,0
			23 - Autres paratechniques	85,6	26,2	11,8
			24 - Services auxiliaires	80,6	23,3	12,7
			25 - Métiers	89,3	21,4	7,1
			Ensemble des sous-catégories	83,1	23,3	12,0
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	86,4	26,2	14,5
			32 - Technicien de l'administration	83,6	20,3	10,2
			33 - Professionnel de l'administration	82,9	30,5	22,0
			Ensemble des sous-catégories	85,4	25,6	14,6

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	90,1	35,5	20,6
			42 - Professionnel de la santé	96,8	48,4	23,9
			43 - Technicien des services sociaux	88,3	13,6	8,3
			44 - Professionnel des services sociaux	95,3	29,4	18,6
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	92,9	30,1	17,3
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	71,4	52,4
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	71,4	52,4
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,6	42,9	29,7
			Ensemble des sous-catégories	96,6	42,9	29,7
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	88,4	29,0	16,6
10 - Nord-du-Québec	Autres	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	100,0	100,0	100,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	75,0	50,0	0,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	80,0	60,0	20,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	100,0	0,0	0,0
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	100,0	50,0	0,0
			24 - Services auxiliaires	88,4	48,8	25,6
			25 - Métiers	33,3	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	85,7	44,9	22,4
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	75,0	25,0	17,9
			32 - Technicien de l'administration	81,3	18,8	12,5
			33 - Professionnel de l'administration	72,2	27,8	22,2
			Ensemble des sous-catégories	75,8	24,2	17,7
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	80,0	60,0	60,0
			42 - Professionnel de la santé	86,7	33,3	26,7
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	85,0	40,0	35,0
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	94,1	41,2	23,5
			Ensemble des sous-catégories	94,1	41,2	23,5
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	82,4	35,9	22,2
	CH	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	.	.	.
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	.	.	.
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	.	.	.
	CH et CLSC	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	86,8	45,3	26,4
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	97,5	42,5	17,5
			13 - Inhalothérapeute	100,0	50,0	16,7
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	100,0	18,8	6,3
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	93,0	40,9	20,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	77,8	11,1	11,1
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	75,0	45,0	25,0
			24 - Services auxiliaires	85,7	35,7	14,3
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	80,7	35,1	17,5
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	87,0	34,8	10,9
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	87,0	34,8	10,9
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	86,8	36,8	18,4
			42 - Professionnel de la santé	79,2	37,5	25,0
			43 - Technicien des services sociaux	94,1	47,1	23,5

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			44 - Professionnel des services sociaux	92,9	40,5	11,9
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	88,4	39,7	18,2
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	0,0	0,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	0,0	0,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	61,5	38,5
			Ensemble des sous-catégories	100,0	61,5	38,5
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	89,0	39,3	18,4
	CHSLD	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	100,0	50,0	50,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	0,0	0,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	100,0	12,5	12,5
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	19,0	19,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	67,9	10,7	10,7
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	75,0	0,0	0,0
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	68,8	9,4	9,4
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	100,0	0,0	0,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	81,5	13,0	13,0
	CPEJ	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	.	.	.
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	.	.	.
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	.	.	.
	CR	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	.	.	.
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	.	.	.
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	50,0	0,0	0,0
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	50,0	0,0	0,0
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	100,0	0,0	0,0
			43 - Technicien des services sociaux	100,0	0,0	0,0
			44 - Professionnel des services sociaux	75,0	0,0	0,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	87,5	0,0	0,0

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	100,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	0,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	81,8	9,1	0,0
	Domicile	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	77,8	33,3	33,3
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	50,0	0,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	100,0	0,0	0,0
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	84,6	30,8	23,1
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	88,2	23,5	11,8
			23 - Autres paratechniques	.	.	.
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	88,2	23,5	11,8
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	0,0	0,0
			42 - Professionnel de la santé	50,0	50,0	0,0
			43 - Technicien des services sociaux	100,0	100,0	100,0
			44 - Professionnel des services sociaux	0,0	0,0	0,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	60,0	40,0	20,0
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	82,9	28,6	17,1
	Total	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	86,6	44,8	29,9
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	95,7	42,6	14,9
			13 - Inhalothérapeute	100,0	50,0	16,7
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	100,0	14,7	8,8
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	92,9	37,7	20,1
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	71,1	10,5	10,5

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			22 - Auxiliaire familiale	88,2	23,5	11,8
			23 - Autres paratechniques	76,9	38,5	19,2
			24 - Services auxiliaires	87,3	43,7	21,1
			25 - Métiers	33,3	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	80,6	31,6	16,8
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	81,6	30,3	13,2
			32 - Technicien de l'administration	81,3	18,8	12,5
			33 - Professionnel de l'administration	72,2	27,8	22,2
			Ensemble des sous-catégories	80,0	28,2	14,5
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	86,4	38,6	22,7
			42 - Professionnel de la santé	81,4	34,9	23,3
			43 - Technicien des services sociaux	95,0	45,0	25,0
			44 - Professionnel des services sociaux	89,4	36,2	10,6
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	87,0	37,7	19,5
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	0,0	0,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	0,0	0,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,9	50,0	28,1
			Ensemble des sous-catégories	96,9	50,0	28,1
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	86,2	34,9	18,5
11 - Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	Autres	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	100,0	87,5	75,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	96,9	68,8	46,9
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	100,0	0,0	0,0
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	97,8	63,0	45,7
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	100,0	25,0	25,0
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	83,3	16,7	16,7
			24 - Services auxiliaires	90,3	26,7	14,1
			25 - Métiers	88,2	23,5	5,9
			Ensemble des sous-catégories	90,1	26,2	13,7
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	87,0	34,2	19,2
			32 - Technicien de l'administration	93,2	31,1	14,6
			33 - Professionnel de l'administration	92,1	21,1	10,5
			Ensemble des sous-catégories	89,9	31,4	16,4
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	80,0	25,0	10,0
			42 - Professionnel de la santé	100,0	53,3	30,0
			43 - Technicien des services sociaux	80,0	20,0	0,0
			44 - Professionnel des services sociaux	100,0	31,3	31,3
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	93,0	38,0	22,5
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	0,0	0,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	0,0	0,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	94,5	52,3	31,2

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			Ensemble des sous-catégories	94,5	52,3	31,2
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	100,0	100,0	0,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	0,0
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	91,4	35,4	20,1
	CH	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	.	.	.
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	.	.	.
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	.	.	.
	CH et CLSC	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	94,9	43,2	29,2
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	94,3	38,0	25,6
			13 - Inhalothérapeute	94,4	36,1	25,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	85,9	22,1	14,1
			16 - Externe en soins infirmiers	100,0	0,0	0,0
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	93,0	37,1	24,9
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	90,8	23,0	11,5
			22 - Auxiliaire familiale	80,0	40,0	40,0
			23 - Autres paratechniques	89,9	33,9	24,8
			24 - Services auxiliaires	85,6	23,3	17,8
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	87,8	26,3	18,6

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	93,8	36,1	23,8
			32 - Technicien de l'administration	100,0	33,3	33,3
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	100,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	93,9	36,3	23,8
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	88,9	28,6	20,6
			42 - Professionnel de la santé	97,3	67,3	41,8
			43 - Technicien des services sociaux	91,8	21,9	15,1
			44 - Professionnel des services sociaux	92,3	37,5	21,4
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	92,5	39,6	24,9
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	75,0	46,4
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	50,0	0,0	0,0
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	93,8	65,6	40,6
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	31,3	15,6
			Ensemble des sous-catégories	100,0	31,3	15,6
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	92,2	35,9	23,7
	CHSLD	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	95,5	40,9	22,7
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	72,7	27,3
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	89,0	17,4	11,0
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	91,5	27,4	15,2
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	89,1	19,9	10,3
			22 - Auxiliaire familiale	100,0	0,0	0,0
			23 - Autres paratechniques	88,9	22,2	13,9
			24 - Services auxiliaires	100,0	100,0	0,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,2	20,3	10,6
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	100,0	100,0	0,0
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	0,0
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	89,9	22,7	12,0
	CPEJ	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	.	.	.
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	76,9	15,4	15,4
			24 - Services auxiliaires	88,9	38,9	22,2
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	83,9	29,0	19,4
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	94,1	23,5	11,8
			32 - Technicien de l'administration	100,0	100,0	0,0
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	94,4	27,8	11,1
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	0,0	0,0	0,0
			42 - Professionnel de la santé	100,0	0,0	0,0
			43 - Technicien des services sociaux	77,7	12,6	7,8
			44 - Professionnel des services sociaux	86,5	17,3	11,5
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	80,6	13,8	8,8
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	93,3	53,3	20,0
			Ensemble des sous-catégories	93,3	53,3	20,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	83,0	19,6	11,2
	CR	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	100,0	33,3	25,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	0,0	0,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	88,9	11,1	11,1
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	95,5	22,7	18,2
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	60,0	20,0	0,0
			22 - Auxiliaire familiale	90,9	22,7	18,2
			23 - Autres paratechniques	100,0	11,1	0,0
			24 - Services auxiliaires	100,0	100,0	20,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	90,2	29,3	12,2
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	73,3	33,3	6,7
			32 - Technicien de l'administration	100,0	0,0	0,0
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	75,0	31,3	6,3

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	96,0	60,0	32,0
			43 - Technicien des services sociaux	87,8	21,6	13,5
			44 - Professionnel des services sociaux	94,1	32,4	23,5
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	91,8	36,1	21,5
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	54,5	27,3
			Ensemble des sous-catégories	100,0	54,5	27,3
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	91,1	34,3	19,0
	Domicile	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	95,2	31,0	26,2
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	90,9	18,2	4,5
			13 - Inhalothérapeute	100,0	100,0	100,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	96,3	25,9	22,2
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	94,6	28,0	21,5
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	80,0	20,0	20,0
			22 - Auxiliaire familiale	89,7	15,4	14,1
			23 - Autres paratechniques	90,0	60,0	40,0
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,2	20,4	17,2
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	100,0	33,3	33,3
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	33,3	33,3
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	66,7	33,3
			42 - Professionnel de la santé	92,3	46,2	30,8
			43 - Technicien des services sociaux	81,8	18,2	3,0
			44 - Professionnel des services sociaux	90,9	36,4	22,7
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	88,8	35,0	17,5
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	50,0	16,7
			Ensemble des sous-catégories	100,0	50,0	16,7
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	91,5	28,1	19,2
	Total	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	95,2	42,5	29,0

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	94,5	40,5	26,2
			13 - Inhalothérapeute	94,7	39,5	28,9
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	88,2	20,1	13,4
			16 - Externe en soins infirmiers	100,0	0,0	0,0
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	93,2	35,9	24,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	89,1	20,6	10,6
			22 - Auxiliaire familiale	89,6	17,9	16,0
			23 - Autres paratechniques	89,1	30,1	21,3
			24 - Services auxiliaires	88,2	26,6	16,2
			25 - Métiers	88,2	23,5	5,9
			Ensemble des sous-catégories	88,8	24,1	14,8
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	91,6	35,2	21,8
			32 - Technicien de l'administration	93,5	31,5	14,8
			33 - Professionnel de l'administration	92,3	23,1	10,3
			Ensemble des sous-catégories	91,9	34,0	20,1
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	88,1	30,8	20,1
			42 - Professionnel de la santé	97,1	60,9	36,2
			43 - Technicien des services sociaux	84,4	18,1	10,4
			44 - Professionnel des services sociaux	91,8	32,9	20,5
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	90,1	34,1	20,8
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	72,4	44,8
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	50,0	0,0	0,0
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	93,9	63,6	39,4
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,0	48,6	26,6
			Ensemble des sous-catégories	96,0	48,6	26,6
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	100,0	100,0	0,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	0,0
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	91,2	32,7	20,3
12 - Chaudière-Appalaches	Autres	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	89,2	37,8	29,7
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	93,0	29,8	21,1
			13 - Inhalothérapeute	100,0	100,0	50,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	76,7	16,7	13,3
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,6	30,1	21,9
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	82,4	17,6	11,8
			22 - Auxiliaire familiale	75,0	25,0	0,0
			23 - Autres paratechniques	81,4	23,9	17,7
			24 - Services auxiliaires	82,5	16,5	12,3
			25 - Métiers	82,4	11,8	5,9
			Ensemble des sous-catégories	82,3	17,2	12,3
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	79,8	23,9	15,0
			32 - Technicien de l'administration	78,0	20,8	13,8
			33 - Professionnel de l'administration	73,2	23,0	19,1
			Ensemble des sous-catégories	77,8	22,4	15,3
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	87,3	21,6	17,6
			42 - Professionnel de la santé	87,7	35,2	25,4
			43 - Technicien des services sociaux	86,7	16,7	13,3

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			44 - Professionnel des services sociaux	93,6	21,3	14,9
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	88,2	25,7	19,3
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	100,0	0,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	50,0	0,0	0,0
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	60,0	20,0	0,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	94,4	43,0	33,2
			Ensemble des sous-catégories	94,4	43,0	33,2
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	0,0	0,0
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	100,0	50,0	50,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	40,0	40,0
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	82,9	23,6	16,9
	CH	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	.	.	.
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	.	.	.
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	.	.	.
	CH et CLSC	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	93,1	26,1	19,1
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	91,6	26,9	19,9
			13 - Inhalothérapeute	87,8	39,6	24,5
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	87,0	14,4	11,0

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			16 - Externe en soins infirmiers	97,1	8,8	0,0
			17 - Externe en inhalothérapie	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	91,4	25,5	18,5
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	87,8	20,7	15,2
			22 - Auxiliaire familiale	80,0	10,0	2,5
			23 - Autres paratechniques	78,6	20,8	15,2
			24 - Services auxiliaires	83,3	13,4	8,8
			25 - Métiers			
			Ensemble des sous-catégories	83,1	17,4	12,2
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	81,5	22,8	17,4
			32 - Technicien de l'administration	77,8	24,4	24,4
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	81,4	22,8	17,7
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	86,1	26,4	18,1
			42 - Professionnel de la santé	91,4	39,1	28,5
			43 - Technicien des services sociaux	87,1	16,4	13,3
			44 - Professionnel des services sociaux	90,0	29,4	18,8
			45 - Externe en technologie médicale			
			Ensemble des sous-catégories	88,3	28,0	19,3
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	57,1	41,3
			52 - Biochimiste clinique	100,0	100,0	100,0
			53 - Physicien	100,0	44,4	33,3
			54 - Sage-femme	53,8	7,7	0,0
			56 - Étudiant	100,0	75,0	50,0
			Ensemble des sous-catégories	93,4	50,5	36,3
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,1	42,5	30,4
			Ensemble des sous-catégories	96,1	42,5	30,4
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	66,7	33,3
			82 - Employé catégorie 2 (AM)			
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	100,0	62,5	50,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)			
			Ensemble des sous-catégories	100,0	63,6	45,5
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	87,8	25,1	18,0
	CHSLD	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	87,0	18,9	9,7
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	83,5	21,5	16,5
			13 - Inhalothérapeute			
			14 - Perfusionniste			
			15 - Infirmière auxiliaire	81,8	12,5	8,8
			16 - Externe en soins infirmiers	81,8	0,0	0,0
			17 - Externe en inhalothérapie			
			Ensemble des sous-catégories	83,4	15,1	9,8
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	84,2	11,7	7,9
			22 - Auxiliaire familiale	66,7	0,0	0,0
			23 - Autres paratechniques	77,7	17,5	10,6
			24 - Services auxiliaires	87,1	27,1	21,4
			25 - Métiers	100,0	33,3	0,0
			Ensemble des sous-catégories	83,3	13,3	8,9
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	86,8	17,0	9,4
			32 - Technicien de l'administration	66,7	22,2	11,1
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	50,0	50,0
			Ensemble des sous-catégories	84,4	18,8	10,9
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	77,8	33,3	22,2
			42 - Professionnel de la santé	100,0	33,3	0,0
			43 - Technicien des services sociaux	78,6	21,4	14,3
			44 - Professionnel des services sociaux	100,0	100,0	100,0
			45 - Externe en technologie médicale			
			Ensemble des sous-catégories	82,2	28,9	17,8

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	33,3	33,3
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	33,3	33,3
		6 - Cadre	60 - Cadre	90,9	18,2	9,1
			Ensemble des sous-catégories	90,9	18,2	9,1
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	83,5	14,3	9,4
	CPEJ	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	66,7	33,3	0,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	100,0	100,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	100,0	0,0	0,0
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	80,0	40,0	20,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	76,3	18,4	15,8
			24 - Services auxiliaires	81,1	18,9	10,8
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	78,7	18,7	13,3
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	84,6	17,9	12,8
			32 - Technicien de l'administration	88,9	44,4	11,1
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	85,7	22,4	12,2
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	50,0	0,0	0,0
			42 - Professionnel de la santé	85,7	7,1	7,1
			43 - Technicien des services sociaux	83,2	9,6	7,9
			44 - Professionnel des services sociaux	88,3	14,8	10,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	85,4	11,8	8,7
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,0	28,0	16,0
			Ensemble des sous-catégories	96,0	28,0	16,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	85,0	14,1	9,9
	CR	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	75,0	25,0	12,5
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	85,7	42,9	28,6
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	78,6	7,1	7,1
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	79,5	25,0	15,9
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	89,7	31,0	13,8

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			22 - Auxiliaire familiale	71,4	14,3	14,3
			23 - Autres paratechniques	78,6	21,4	21,4
			24 - Services auxiliaires	66,7	0,0	0,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	83,0	24,5	15,1
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	100,0	23,3	16,7
			32 - Technicien de l'administration	80,0	20,0	10,0
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	95,1	22,0	14,6
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	80,0	20,0	10,0
			42 - Professionnel de la santé	96,2	40,5	34,3
			43 - Technicien des services sociaux	89,6	14,3	11,8
			44 - Professionnel des services sociaux	93,9	29,8	20,2
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	92,5	26,2	21,0
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	58,3	50,0
			Ensemble des sous-catégories	100,0	58,3	50,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	91,5	26,8	20,9
	Domicile	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	97,6	26,2	23,8
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	87,0	16,3	9,8
			13 - Inhalothérapeute	91,3	60,9	52,2
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	95,1	23,0	13,1
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	91,2	23,7	16,9
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	66,7	0,0	0,0
			22 - Auxiliaire familiale	93,8	19,3	12,4
			23 - Autres paratechniques	71,4	0,0	0,0
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	91,3	17,4	11,2
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	79,3	17,2	13,8
			32 - Technicien de l'administration	63,6	18,2	9,1
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	75,0	17,5	12,5
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	97,8	26,1	13,0
			42 - Professionnel de la santé	93,0	34,1	25,6
			43 - Technicien des services sociaux	86,4	14,4	11,4
			44 - Professionnel des services sociaux	85,0	22,0	15,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,2	23,7	16,8
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	92,3	38,5	26,9

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			Ensemble des sous-catégories	92,3	38,5	26,9
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	89,6	22,7	15,9
	Total	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	91,8	25,3	17,9
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	90,8	26,1	19,1
			13 - Inhalothérapeute	88,4	43,3	28,7
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	84,5	14,0	10,1
			16 - Externe en soins infirmiers	93,3	6,7	0,0
			17 - Externe en inhalothérapie	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	89,6	23,6	16,8
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	84,9	13,8	9,4
			22 - Auxiliaire familiale	89,4	17,1	10,1
			23 - Autres paratechniques	78,5	19,8	14,0
			24 - Services auxiliaires	83,1	15,9	11,3
			25 - Métiers	83,0	12,5	5,7
			Ensemble des sous-catégories	83,3	15,7	10,8
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	81,7	22,6	16,2
			32 - Technicien de l'administration	77,7	21,5	14,5
			33 - Professionnel de l'administration	74,2	22,6	18,9
			Ensemble des sous-catégories	80,0	22,3	16,1
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	86,7	25,6	17,6
			42 - Professionnel de la santé	92,4	37,3	28,5
			43 - Technicien des services sociaux	86,4	13,8	11,1
			44 - Professionnel des services sociaux	89,6	24,9	16,4
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	88,6	24,5	17,7
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	54,8	39,7
			52 - Biochimiste clinique	100,0	100,0	100,0
			53 - Physicien	100,0	44,4	33,3
			54 - Sage-femme	52,9	5,9	0,0
			56 - Étudiant	100,0	75,0	50,0
			Ensemble des sous-catégories	92,4	47,6	34,3
		6 - Cadre	60 - Cadre	95,1	41,5	30,7
			Ensemble des sous-catégories	95,1	41,5	30,7
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	50,0	25,0
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	100,0	58,3	50,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	56,3	43,8
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	86,3	22,2	15,9
13 - Laval	Autres	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	92,9	35,7	14,3
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	94,7	37,2	26,6
			13 - Inhalothérapeute	100,0	0,0	0,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	100,0	22,2	22,2
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	95,0	35,3	24,4
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	80,0	0,0	0,0
			22 - Auxiliaire familiale	100,0	0,0	0,0
			23 - Autres paratechniques	68,5	15,1	12,3
			24 - Services auxiliaires	83,3	29,0	18,1
			25 - Métiers	83,9	25,8	19,4
			Ensemble des sous-catégories	80,6	25,6	16,8

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	82,8	23,8	20,5
			32 - Technicien de l'administration	89,5	32,3	22,6
			33 - Professionnel de l'administration	87,6	34,3	28,6
			Ensemble des sous-catégories	85,5	28,2	22,7
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	83,7	23,3	18,6
			42 - Professionnel de la santé	92,9	45,7	27,1
			43 - Technicien des services sociaux	100,0	54,5	45,5
			44 - Professionnel des services sociaux	100,0	36,7	26,5
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	93,1	38,2	26,0
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	100,0	100,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	100,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	97,5	50,3	38,2
			Ensemble des sous-catégories	97,5	50,3	38,2
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	100,0	100,0	0,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	0,0
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	87,3	32,0	23,4
	CH	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	.	.	.
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	.	.	.
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	.	.	.
	CH et CLSC	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	90,9	31,0	24,5
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	93,4	41,6	31,0
			13 - Inhalothérapeute	96,9	43,1	35,4
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	84,6	19,8	15,9
			16 - Externe en soins infirmiers	87,7	22,2	14,8
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	90,9	33,5	25,7
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	80,0	14,3	10,0
			22 - Auxiliaire familiale	80,0	30,0	30,0
			23 - Autres paratechniques	79,5	20,5	16,0
			24 - Services auxiliaires	78,3	23,0	16,8
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	79,4	18,1	13,3
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	81,9	28,5	20,1
			32 - Technicien de l'administration	89,7	28,2	21,8
			33 - Professionnel de l'administration	87,5	62,5	50,0
			Ensemble des sous-catégories	82,6	28,8	20,5
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	92,5	35,9	27,9
			42 - Professionnel de la santé	93,3	53,4	41,6
			43 - Technicien des services sociaux	91,4	29,1	18,5
			44 - Professionnel des services sociaux	93,3	37,3	27,2
			45 - Externe en technologie médicale	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	92,7	38,2	28,9
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	73,1	61,5
			52 - Biochimiste clinique	83,3	83,3	83,3
			53 - Physicien	87,5	0,0	0,0
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	80,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	95,8	60,6	52,1
		6 - Cadre	60 - Cadre	95,6	53,3	34,8
			Ensemble des sous-catégories	95,6	53,3	34,8
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	100,0	100,0
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	75,0	25,0	25,0
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	85,7	57,1	28,6
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	84,6	53,8	38,5
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	87,9	31,6	23,7
	CHSLD	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	85,2	18,9	9,8
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	77,2	17,5	12,3
			13 - Inhalothérapeute	100,0	0,0	0,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	83,2	12,0	5,1
			16 - Externe en soins infirmiers	100,0	14,3	0,0
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	83,3	14,2	6,9
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	74,6	13,8	7,1
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	92,3	23,1	23,1
			24 - Services auxiliaires	73,7	7,9	7,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	74,7	13,5	7,2
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	71,9	31,3	15,6
			32 - Technicien de l'administration	100,0	66,7	33,3
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	66,7	33,3
			Ensemble des sous-catégories	78,0	39,0	19,5

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	90,9	63,6	45,5
			42 - Professionnel de la santé	100,0	55,6	55,6
			43 - Technicien des services sociaux	100,0	100,0	50,0
			44 - Professionnel des services sociaux	90,0	60,0	30,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	93,8	62,5	43,8
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	100,0	100,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	100,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	48,6	24,3
			Ensemble des sous-catégories	100,0	48,6	24,3
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	77,5	15,5	8,3
	CPEJ	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	50,0	0,0	0,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	66,7	66,7
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	100,0	0,0	0,0
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	83,3	33,3	33,3
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	66,7	0,0	0,0
			23 - Autres paratechniques	68,4	15,8	15,8
			24 - Services auxiliaires	66,2	16,2	10,8
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	66,7	14,7	10,8
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	75,0	16,7	16,7
			32 - Technicien de l'administration	100,0	37,5	25,0
			33 - Professionnel de l'administration	83,3	33,3	16,7
			Ensemble des sous-catégories	80,0	22,0	18,0
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	66,7	33,3	0,0
			42 - Professionnel de la santé	90,9	54,5	36,4
			43 - Technicien des services sociaux	85,3	13,2	9,1
			44 - Professionnel des services sociaux	94,9	22,9	18,5
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	87,8	16,8	12,0
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	41,2	27,5
			Ensemble des sous-catégories	100,0	41,2	27,5
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	85,4	18,5	13,4
	CR	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	92,3	15,4	7,7

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	77,8	11,1	11,1
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	80,0	16,0	12,0
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	82,1	14,3	10,7
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	80,0	20,0	14,3
			22 - Auxiliaire familiale	0,0	0,0	0,0
			23 - Autres paratechniques	68,1	9,6	3,2
			24 - Services auxiliaires	100,0	66,7	66,7
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	70,9	13,4	7,5
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	85,7	17,9	10,7
			32 - Technicien de l'administration	100,0	50,0	50,0
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	86,7	20,0	13,3
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	98,1	43,8	32,4
			43 - Technicien des services sociaux	93,1	31,0	17,2
			44 - Professionnel des services sociaux	91,9	38,7	29,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	94,9	38,2	26,4
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	100,0	100,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	100,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	91,7	50,0	41,7
			Ensemble des sous-catégories	91,7	50,0	41,7
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	86,2	27,9	19,1
	Domicile	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	97,3	35,6	17,8
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	92,8	32,4	22,3
			13 - Inhalothérapeute	100,0	16,7	16,7
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	86,4	13,6	7,6
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	92,8	28,3	17,6
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	78,5	19,8	15,5
			23 - Autres paratechniques	100,0	16,7	0,0
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	79,0	19,7	15,2
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	70,1	23,4	13,0
			32 - Technicien de l'administration	80,0	33,3	20,0
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	71,7	25,0	14,1
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	94,6	27,0	24,3
			42 - Professionnel de la santé	95,2	39,3	28,6
			43 - Technicien des services sociaux	89,7	28,9	18,6

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			44 - Professionnel des services sociaux	91,9	37,4	26,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	92,4	34,3	24,3
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	0,0	0,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	0,0	0,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	56,3	37,5
			Ensemble des sous-catégories	100,0	56,3	37,5
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	86,8	27,8	19,1
	Total	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	90,6	29,5	21,4
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	92,5	38,7	28,7
			13 - Inhalothérapeute	97,5	37,5	31,3
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	84,2	16,1	10,9
			16 - Externe en soins infirmiers	88,6	21,6	13,6
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,8	29,5	21,5
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	76,3	14,0	8,1
			22 - Auxiliaire familiale	77,9	19,3	15,3
			23 - Autres paratechniques	76,0	17,6	13,1
			24 - Services auxiliaires	78,3	22,4	15,5
			25 - Métiers	83,9	25,8	19,4
			Ensemble des sous-catégories	76,9	16,8	11,1
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	81,0	26,7	19,4
			32 - Technicien de l'administration	89,7	32,2	22,7
			33 - Professionnel de l'administration	87,7	36,9	29,5
			Ensemble des sous-catégories	82,8	28,3	20,6
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	92,0	35,3	27,4
			42 - Professionnel de la santé	94,6	48,2	35,8
			43 - Technicien des services sociaux	88,2	21,2	13,7
			44 - Professionnel des services sociaux	93,7	34,6	25,3
			45 - Externe en technologie médicale	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	91,9	33,7	24,8
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	73,2	62,5
			52 - Biochimiste clinique	83,3	83,3	83,3
			53 - Physicien	87,5	0,0	0,0
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	80,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	96,0	61,3	53,3
		6 - Cadre	60 - Cadre	97,3	50,2	34,6
			Ensemble des sous-catégories	97,3	50,2	34,6
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	100,0	100,0
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	75,0	25,0	25,0
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	87,5	62,5	25,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	85,7	57,1	35,7
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	85,6	27,3	19,6
14 - Lanaudière	Autres	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	94,3	66,7	50,6
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	96,1	57,5	43,3
			13 - Inhalothérapeute	100,0	100,0	75,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	92,7	58,5	51,2

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			16 - Externe en soins infirmiers	100,0	0,0	0,0
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	95,0	60,7	46,9
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	84,0	20,0	16,0
			22 - Auxiliaire familiale	60,0	0,0	0,0
			23 - Autres paratechniques	82,1	45,7	30,9
			24 - Services auxiliaires	84,5	25,6	14,9
			25 - Métiers	87,0	37,0	18,5
			Ensemble des sous-catégories	83,8	30,3	18,5
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	86,3	30,6	19,1
			32 - Technicien de l'administration	83,0	31,9	24,7
			33 - Professionnel de l'administration	89,5	37,0	26,5
			Ensemble des sous-catégories	85,9	32,0	22,0
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	90,0	48,3	18,3
			42 - Professionnel de la santé	94,3	41,4	27,1
			43 - Technicien des services sociaux	94,9	12,8	7,7
			44 - Professionnel des services sociaux	96,0	36,0	32,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	93,3	37,1	21,1
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	94,0	49,1	31,7
			Ensemble des sous-catégories	94,0	49,1	31,7
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	50,0	50,0
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	100,0	0,0	0,0
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	100,0	78,9	42,1
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	100,0	33,3	33,3
			Ensemble des sous-catégories	100,0	68,0	40,0
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	87,6	36,7	24,5
	CH	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	.	.	.
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	.	.	.
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	.	.	.
	CH et CLSC	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	91,4	29,8	23,9
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	93,7	34,9	27,6
			13 - Inhalothérapeute	98,0	30,0	20,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	87,1	13,7	10,6
			16 - Externe en soins infirmiers	94,8	15,5	10,3
			17 - Externe en inhalothérapie	50,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	91,8	28,2	22,2
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	82,7	22,8	16,4
			22 - Auxiliaire familiale	74,4	20,5	15,4
			23 - Autres paratechniques	81,7	23,7	16,4
			24 - Services auxiliaires	87,5	22,2	14,1
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	83,1	22,9	15,9
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	85,6	27,8	16,8
			32 - Technicien de l'administration	96,4	42,9	28,6
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	33,3	16,7
			Ensemble des sous-catégories	86,1	28,4	17,2
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	87,4	27,5	19,9
			42 - Professionnel de la santé	93,0	44,8	31,1
			43 - Technicien des services sociaux	89,5	24,9	16,3
			44 - Professionnel des services sociaux	91,3	29,8	21,2
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	90,4	31,4	22,0
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	98,1	88,7	58,5
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	76,9	0,0	0,0
			56 - Étudiant	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	94,1	69,1	45,6
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,8	56,5	36,0
			Ensemble des sous-catégories	96,8	56,5	36,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	100,0	100,0
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	100,0	0,0	0,0
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	70,0	40,0	40,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	100,0	100,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	76,9	46,2	38,5
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	88,7	28,8	20,6
	CHSLD	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	84,2	25,9	15,2
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	87,5	15,3	9,7
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	80,5	13,6	9,3
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	82,2	17,0	10,8
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	82,5	15,6	10,4

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁵
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	78,7	21,8	10,9
			24 - Services auxiliaires	76,7	25,6	16,7
			25 - Métiers	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	81,8	16,9	10,8
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	84,2	31,6	26,3
			32 - Technicien de l'administration	100,0	0,0	0,0
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	25,0	25,0
			Ensemble des sous-catégories	88,5	26,9	23,1
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	88,9	22,2	22,2
			42 - Professionnel de la santé	100,0	25,0	25,0
			43 - Technicien des services sociaux	100,0	25,0	12,5
			44 - Professionnel des services sociaux	83,3	66,7	33,3
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	92,6	33,3	22,2
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	100,0	50,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	50,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	95,2	31,0	11,9
			Ensemble des sous-catégories	95,2	31,0	11,9
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	82,3	17,5	11,1
	CPEJ	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	0,0	0,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	0,0	0,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	50,0	50,0	0,0
			23 - Autres paratechniques	77,5	16,9	15,5
			24 - Services auxiliaires	75,0	0,0	0,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	76,6	16,9	14,3
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	84,8	17,4	13,0
			32 - Technicien de l'administration	100,0	50,0	25,0
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	86,0	20,0	14,0
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	100,0	18,2	18,2
			43 - Technicien des services sociaux	86,1	9,1	6,3
			44 - Professionnel des services sociaux	89,6	21,7	16,5
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	88,0	15,2	11,4
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	93,9	18,2	15,2

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			Ensemble des sous-catégories	93,9	18,2	15,2
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	86,9	15,9	12,1
	CR	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	100,0	50,0	50,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	50,0	50,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	100,0	11,1	11,1
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	26,7	26,7
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	85,7	17,9	7,1
			22 - Auxiliaire familiale	60,0	0,0	0,0
			23 - Autres paratechniques	72,3	18,9	9,4
			24 - Services auxiliaires	84,1	25,0	13,6
			25 - Métiers	100,0	50,0	50,0
			Ensemble des sous-catégories	76,1	19,7	10,1
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	88,6	25,0	11,4
			32 - Technicien de l'administration	100,0	66,7	33,3
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	100,0	100,0
			Ensemble des sous-catégories	89,6	29,2	14,6
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	97,6	46,3	33,5
			43 - Technicien des services sociaux	86,1	15,6	9,5
			44 - Professionnel des services sociaux	93,5	34,3	25,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	91,5	29,6	20,7
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	27,3	21,2
			Ensemble des sous-catégories	100,0	27,3	21,2
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	87,5	26,6	17,4
	Domicile	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	92,7	23,6	18,2
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	94,9	30,6	25,5
			13 - Inhalothérapeute	89,5	36,8	21,1
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	82,9	7,7	5,1
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,3	20,4	15,6
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	69,2	15,4	15,4
			22 - Auxiliaire familiale	77,7	11,2	8,2
			23 - Autres paratechniques	68,8	16,3	11,3
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	75,6	12,3	9,3

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	88,3	35,1	28,6
			32 - Technicien de l'administration	100,0	100,0	100,0
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	88,5	35,9	29,5
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	89,7	19,0	13,8
			42 - Professionnel de la santé	94,1	35,3	25,0
			43 - Technicien des services sociaux	95,7	25,0	17,4
			44 - Professionnel des services sociaux	90,8	21,5	15,4
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	92,9	25,4	18,0
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	31,8	27,3
			Ensemble des sous-catégories	100,0	31,8	27,3
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	84,5	19,5	14,7
	Total	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	90,7	31,8	24,5
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	93,7	35,7	28,0
			13 - Inhalothérapeute	96,7	33,3	22,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	84,6	14,7	11,1
			16 - Externe en soins infirmiers	95,1	14,8	9,8
			17 - Externe en inhalothérapie	50,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	90,3	28,0	21,5
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	82,4	18,1	12,5
			22 - Auxiliaire familiale	76,6	11,8	8,6
			23 - Autres paratechniques	79,0	24,7	16,1
			24 - Services auxiliaires	84,7	24,3	14,6
			25 - Métiers	87,7	36,8	19,3
			Ensemble des sous-catégories	81,5	20,6	13,6
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	86,0	28,8	18,0
			32 - Technicien de l'administration	84,7	33,3	25,1
			33 - Professionnel de l'administration	90,2	37,0	26,6
			Ensemble des sous-catégories	86,2	30,2	19,9
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	88,0	28,9	19,0
			42 - Professionnel de la santé	94,7	43,1	30,3
			43 - Technicien des services sociaux	88,6	17,0	11,1
			44 - Professionnel des services sociaux	91,2	28,3	20,5
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	90,6	28,1	19,5
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	98,2	89,1	58,2
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	76,9	0,0	0,0
			56 - Étudiant	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	94,3	70,0	45,7
		6 - Cadre	60 - Cadre	95,9	46,0	29,6
			Ensemble des sous-catégories	95,9	46,0	29,6
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	66,7	66,7
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	100,0	0,0	0,0
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	89,7	65,5	41,4

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	100,0	50,0	25,0
			Ensemble des sous-catégories	92,1	60,5	39,5
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	86,9	26,6	18,5
15 - Laurentides	Autres	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	89,5	52,6	42,1
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	94,1	44,9	33,8
			13 - Inhalothérapeute	100,0	40,0	40,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	84,5	27,6	19,0
			16 - Externe en soins infirmiers	100,0	100,0	100,0
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	91,1	42,8	32,7
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	66,2	24,6	21,5
			22 - Auxiliaire familiale	60,0	0,0	0,0
			23 - Autres paratechniques	92,2	46,5	34,1
			24 - Services auxiliaires	78,9	22,8	17,5
			25 - Métiers	85,4	33,3	27,1
			Ensemble des sous-catégories	80,1	26,6	20,4
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	81,2	32,1	22,9
			32 - Technicien de l'administration	83,9	33,7	25,6
			33 - Professionnel de l'administration	84,6	36,8	25,8
			Ensemble des sous-catégories	82,4	33,3	24,0
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	96,1	43,4	23,7
			42 - Professionnel de la santé	92,7	49,5	35,8
			43 - Technicien des services sociaux	84,8	24,2	21,2
			44 - Professionnel des services sociaux	87,9	31,8	25,8
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	91,5	40,8	28,5
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	100,0	66,7
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	100,0	50,0	0,0
			56 - Étudiant	100,0	50,0	50,0
			Ensemble des sous-catégories	100,0	66,7	44,4
		6 - Cadre	60 - Cadre	94,3	51,8	32,2
			Ensemble des sous-catégories	94,3	51,8	32,2
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	100,0	100,0
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	100,0	0,0	0,0
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	100,0	0,0	0,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	100,0	100,0	100,0
			Ensemble des sous-catégories	100,0	37,5	37,5
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	84,6	34,5	24,9
	CH	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	.	.	.
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	.	.	.
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	.	.	.
	CH et CLSC	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	92,5	32,8	25,6
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	93,4	39,1	29,7
			13 - Inhalothérapeute	92,9	46,1	39,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	88,1	20,9	15,3
			16 - Externe en soins infirmiers	90,2	20,7	15,2
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	91,7	32,4	24,9
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	84,6	20,2	15,9
			22 - Auxiliaire familiale	88,9	22,2	11,1
			23 - Autres paratechniques	89,0	35,5	24,1
			24 - Services auxiliaires	82,2	18,7	12,7
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	85,1	23,6	17,0
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	87,0	31,1	21,9
			32 - Technicien de l'administration	87,9	24,2	13,6
			33 - Professionnel de l'administration	83,3	41,7	16,7
			Ensemble des sous-catégories	87,0	30,9	21,5
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	91,0	32,0	23,6
			42 - Professionnel de la santé	91,8	53,6	35,6
			43 - Technicien des services sociaux	88,2	25,4	17,1
			44 - Professionnel des services sociaux	91,4	34,3	24,7
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	90,9	35,9	25,4
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	79,3	58,6
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	92,9	14,3	7,1
			56 - Étudiant	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	98,6	65,8	47,9
		6 - Cadre	60 - Cadre	95,8	42,9	25,7
			Ensemble des sous-catégories	95,8	42,9	25,7
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	100,0	80,0
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	100,0	53,8	23,1
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	66,7	38,9
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	89,5	31,4	22,9
	CHSLD	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	90,8	28,9	19,0

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	91,7	30,0	18,3
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	84,3	18,8	13,6
			16 - Externe en soins infirmiers	0,0	0,0	0,0
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	86,3	22,0	15,2
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	83,0	18,0	11,8
			22 - Auxiliaire familiale	66,7	33,3	33,3
			23 - Autres paratechniques	80,5	29,9	21,8
			24 - Services auxiliaires	84,6	25,6	5,1
			25 - Métiers	100,0	100,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	82,9	18,9	12,2
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	100,0	40,0	0,0
			32 - Technicien de l'administration	100,0	0,0	0,0
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	33,3	0,0
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	55,6	33,3
			42 - Professionnel de la santé	100,0	50,0	50,0
			43 - Technicien des services sociaux	100,0	66,7	66,7
			44 - Professionnel des services sociaux	83,3	33,3	33,3
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	95,5	50,0	40,9
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	57,1	42,9
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	57,1	42,9
		6 - Cadre	60 - Cadre	93,5	35,5	16,1
			Ensemble des sous-catégories	93,5	35,5	16,1
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	84,2	20,4	13,4
	CPEJ	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	0,0	0,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	0,0	0,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	92,0	24,0	16,0
			23 - Autres paratechniques	80,0	21,7	21,7
			24 - Services auxiliaires	68,0	20,0	8,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	77,8	21,5	15,6
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	80,6	19,4	15,3
			32 - Technicien de l'administration	81,3	37,5	37,5
			33 - Professionnel de l'administration	80,0	20,0	20,0
			Ensemble des sous-catégories	80,6	22,6	19,4
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	38,5	15,4
			42 - Professionnel de la santé	83,3	33,3	33,3
			43 - Technicien des services sociaux	83,6	16,4	11,0

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			44 - Professionnel des services sociaux	87,5	21,3	16,6
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	85,8	19,3	14,0
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	0,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	0,0	0,0	0,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	94,3	34,3	31,4
			Ensemble des sous-catégories	94,3	34,3	31,4
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	84,5	20,3	15,2
	CR	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	83,3	33,3	33,3
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	81,8	9,1	9,1
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	80,0	0,0	0,0
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	82,1	17,9	17,9
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	73,7	15,8	15,8
			22 - Auxiliaire familiale	83,8	16,2	13,5
			23 - Autres paratechniques	82,2	24,4	17,8
			24 - Services auxiliaires	100,0	100,0	50,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	81,6	21,4	16,5
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	87,2	27,7	19,1
			32 - Technicien de l'administration	100,0	25,0	25,0
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	88,2	27,5	19,6
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	10,0	10,0
			42 - Professionnel de la santé	95,9	52,1	39,3
			43 - Technicien des services sociaux	84,7	20,1	12,2
			44 - Professionnel des services sociaux	92,3	34,3	25,2
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	90,8	34,9	25,1
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	93,3	53,3	40,0
			Ensemble des sous-catégories	93,3	53,3	40,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	89,2	32,5	23,7
	Domicile	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	91,0	27,0	21,3
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	90,9	33,6	21,0
			13 - Inhalothérapeute	94,9	48,7	43,6
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	84,0	19,8	15,3

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,1	29,1	21,4
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	85,5	18,5	15,2
			23 - Autres paratechniques	85,3	32,4	20,6
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	85,5	19,6	15,6
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	83,8	33,8	25,7
			32 - Technicien de l'administration	100,0	20,0	0,0
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	100,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	85,0	33,8	23,8
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	93,1	29,3	17,2
			42 - Professionnel de la santé	96,6	48,7	38,7
			43 - Technicien des services sociaux	88,8	20,9	12,7
			44 - Professionnel des services sociaux	88,3	29,7	21,1
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	91,3	32,1	22,8
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	57,7	15,4
			Ensemble des sous-catégories	100,0	57,7	15,4
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	88,6	27,7	20,0
	Total	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	92,0	32,8	25,4
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	93,1	38,4	28,6
			13 - Inhalothérapeute	93,5	46,5	40,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	86,4	20,4	14,9
			16 - Externe en soins infirmiers	89,4	21,3	16,0
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	90,7	31,2	23,6
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	83,1	18,9	13,6
			22 - Auxiliaire familiale	85,5	18,7	14,9
			23 - Autres paratechniques	87,5	34,9	24,7
			24 - Services auxiliaires	80,1	21,2	14,9
			25 - Métiers	86,0	36,0	26,0
			Ensemble des sous-catégories	83,3	22,2	16,0
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	85,1	31,0	22,0
			32 - Technicien de l'administration	85,2	31,3	23,0
			33 - Professionnel de l'administration	84,5	37,0	25,0
			Ensemble des sous-catégories	85,1	31,5	22,3
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	92,3	33,3	22,8
			42 - Professionnel de la santé	93,8	51,6	37,2
			43 - Technicien des services sociaux	85,7	20,4	13,4
			44 - Professionnel des services sociaux	90,1	30,7	22,6
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	90,1	32,7	23,2

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	77,9	57,4
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	93,8	18,8	6,3
			56 - Étudiant	83,3	33,3	33,3
			Ensemble des sous-catégories	97,8	64,4	46,7
		6 - Cadre	60 - Cadre	95,0	47,0	28,4
			Ensemble des sous-catégories	95,0	47,0	28,4
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	100,0	85,7
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	100,0	0,0	0,0
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	100,0	41,2	17,6
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	100,0	100,0	100,0
			Ensemble des sous-catégories	100,0	57,7	38,5
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	87,6	29,5	21,3
16 - Montérégie	Autres	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	95,3	60,9	48,4
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	96,9	46,7	31,5
			13 - Inhalothérapeute	100,0	50,0	50,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	81,0	26,2	21,4
			16 - Externe en soins infirmiers	0,0	0,0	0,0
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	94,8	46,8	33,3
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	79,6	19,5	8,0
			22 - Auxiliaire familiale	60,0	6,7	6,7
			23 - Autres paratechniques	81,5	39,7	26,7
			24 - Services auxiliaires	82,6	23,7	16,1
			25 - Métiers	90,8	42,9	32,7
			Ensemble des sous-catégories	82,5	25,8	17,3
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	82,7	27,4	19,6
			32 - Technicien de l'administration	85,5	28,7	20,5
			33 - Professionnel de l'administration	87,6	34,7	25,7
			Ensemble des sous-catégories	84,5	29,3	21,1
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	92,4	39,5	28,7
			42 - Professionnel de la santé	94,1	44,1	31,3
			43 - Technicien des services sociaux	81,8	19,5	15,6
			44 - Professionnel des services sociaux	91,3	43,6	30,9
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	91,6	40,0	28,7
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	66,7	50,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	100,0	100,0	100,0
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	66,7	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	90,9	54,5	45,5
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,3	52,3	29,0
			Ensemble des sous-catégories	96,3	52,3	29,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	0,0	0,0
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	100,0	60,0	20,0
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	100,0	66,7	66,7
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	55,6	33,3
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	86,7	33,2	22,6
	CH	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	.	.	.
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	.	.	.
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	.	.	.
	CH et CLSC	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	92,9	34,5	26,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	93,1	39,3	29,1
			13 - Inhalothérapeute	93,8	49,5	36,1
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	88,4	20,6	15,4
			16 - Externe en soins infirmiers	87,8	17,6	14,4
			17 - Externe en inhalothérapie	100,0	30,0	30,0
			Ensemble des sous-catégories	92,0	33,8	25,3
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	83,2	23,2	17,6
			22 - Auxiliaire familiale	73,3	15,6	8,9
			23 - Autres paratechniques	84,8	35,4	24,2
			24 - Services auxiliaires	83,3	24,9	17,3
			25 - Métiers	100,0	100,0	100,0
			Ensemble des sous-catégories	83,6	27,0	19,3
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	88,1	35,2	25,6
			32 - Technicien de l'administration	92,2	31,1	23,3
			33 - Professionnel de l'administration	94,1	47,1	35,3
			Ensemble des sous-catégories	88,3	35,2	25,6
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	92,3	38,8	28,5
			42 - Professionnel de la santé	94,6	52,6	39,5
			43 - Technicien des services sociaux	87,3	21,5	14,6
			44 - Professionnel des services sociaux	92,9	39,2	28,0
			45 - Externe en technologie médicale	50,0	25,0	25,0
			Ensemble des sous-catégories	92,2	39,3	28,6
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	98,7	80,4	48,7
			52 - Biochimiste clinique	85,7	85,7	71,4
			53 - Physicien	100,0	69,2	7,7
			54 - Sage-femme	75,0	18,8	12,5
			56 - Étudiant	100,0	33,3	16,7
			Ensemble des sous-catégories	96,5	73,5	43,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,8	52,1	32,2

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			Ensemble des sous-catégories	96,8	52,1	32,2
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	97,5	67,5	42,5
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	100,0	46,7	33,3
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	97,7	60,5	44,2
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	100,0	75,0	75,0
			Ensemble des sous-catégories	98,0	61,8	43,1
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	89,7	34,5	25,0
	CHSLD	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	87,9	19,9	15,2
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	86,8	28,9	17,1
			13 - Inhalothérapeute	100,0	50,0	0,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	86,1	14,1	9,5
			16 - Externe en soins infirmiers	62,5	0,0	0,0
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	86,6	17,3	11,9
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	83,3	17,5	11,4
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	79,7	22,7	15,4
			24 - Services auxiliaires	71,2	13,6	9,3
			25 - Métiers	83,3	16,7	16,7
			Ensemble des sous-catégories	82,5	17,9	11,9
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	90,0	30,0	23,3
			32 - Technicien de l'administration	75,0	25,0	16,7
			33 - Professionnel de l'administration	66,7	33,3	33,3
			Ensemble des sous-catégories	84,4	28,9	22,2
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	93,9	45,5	27,3
			42 - Professionnel de la santé	100,0	57,1	42,9
			43 - Technicien des services sociaux	95,7	30,4	21,7
			44 - Professionnel des services sociaux	86,7	33,3	6,7
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	95,3	41,9	27,1
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	60,0	0,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	60,0	0,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	92,9	28,2	16,5
			Ensemble des sous-catégories	92,9	28,2	16,5
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	84,0	18,6	12,4
	CPEJ	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	100,0	33,3	33,3
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	90,0	20,0	10,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	92,3	23,1	15,4
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	100,0	100,0	100,0
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	73,8	11,0	7,9
			24 - Services auxiliaires	75,5	30,6	24,5
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	74,3	15,4	11,6

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	85,5	30,4	25,4
			32 - Technicien de l'administration	82,4	5,9	5,9
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	85,2	27,7	23,2
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	40,0	40,0
			42 - Professionnel de la santé	93,1	37,9	31,0
			43 - Technicien des services sociaux	88,2	17,8	14,2
			44 - Professionnel des services sociaux	90,8	26,4	18,3
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,5	22,0	16,6
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,5	43,5	27,8
			Ensemble des sous-catégories	96,5	43,5	27,8
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	100,0	100,0	100,0
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	100,0
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	87,7	23,0	17,2
	CR	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	82,9	25,7	11,4
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	86,5	27,0	13,5
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	86,0	11,6	9,3
			16 - Externe en soins infirmiers	50,0	0,0	0,0
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	84,6	20,5	11,1
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	82,5	7,5	7,5
			22 - Auxiliaire familiale	75,0	7,5	5,0
			23 - Autres paratechniques	83,6	16,4	11,3
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	82,9	15,0	10,5
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	92,6	29,8	26,6
			32 - Technicien de l'administration	81,8	18,2	0,0
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	50,0	50,0
			Ensemble des sous-catégories	91,6	29,0	24,3
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	73,3	53,3
			42 - Professionnel de la santé	96,1	52,7	39,5
			43 - Technicien des services sociaux	90,6	20,3	15,2
			44 - Professionnel des services sociaux	92,9	33,7	24,6
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	92,8	33,4	24,8
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	93,9	57,6	22,7
			Ensemble des sous-catégories	93,9	57,6	22,7
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	90,2	29,2	21,0
	Domicile	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	93,8	37,5	26,4
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	95,9	32,9	24,7
			13 - Inhalothérapeute	98,9	56,5	39,1
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	92,1	19,8	15,3
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	95,0	33,5	24,6
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	89,3	25,3	17,3
			22 - Auxiliaire familiale	86,2	17,3	11,4
			23 - Autres paratechniques	90,8	30,8	18,5
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	86,9	19,2	12,6
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	82,5	25,5	18,2
			32 - Technicien de l'administration	85,7	42,9	28,6
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	82,6	26,4	18,8
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	91,8	28,2	17,3
			42 - Professionnel de la santé	97,5	49,1	30,8
			43 - Technicien des services sociaux	84,3	23,8	16,7
			44 - Professionnel des services sociaux	91,9	32,7	21,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	91,9	35,3	22,7
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	95,9	42,5	31,5
			Ensemble des sous-catégories	95,9	42,5	31,5
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	91,0	29,8	20,3
	Total	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	92,3	33,3	25,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	93,3	38,6	28,1
			13 - Inhalothérapeute	95,0	51,1	36,7
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	87,7	18,3	13,4
			16 - Externe en soins infirmiers	86,3	16,7	13,7
			17 - Externe en inhalothérapie	100,0	30,0	30,0
			Ensemble des sous-catégories	91,5	31,9	23,5
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	83,3	19,7	13,8
			22 - Auxiliaire familiale	84,3	16,4	10,8
			23 - Autres paratechniques	82,9	28,3	19,3
			24 - Services auxiliaires	82,3	24,0	16,5
			25 - Métiers	90,5	41,9	32,4
			Ensemble des sous-catégories	83,1	22,6	15,6
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	86,4	32,2	23,6
			32 - Technicien de l'administration	86,0	28,4	20,2
			33 - Professionnel de l'administration	87,8	35,2	26,1
			Ensemble des sous-catégories	86,4	32,0	23,4

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	92,4	38,6	28,0
			42 - Professionnel de la santé	95,3	50,6	36,9
			43 - Technicien des services sociaux	88,4	20,3	15,0
			44 - Professionnel des services sociaux	92,3	35,7	25,1
			45 - Externe en technologie médicale	50,0	25,0	25,0
			Ensemble des sous-catégories	91,9	35,2	25,5
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	98,8	79,3	47,3
			52 - Biochimiste clinique	85,7	85,7	71,4
			53 - Physicien	100,0	73,3	20,0
			54 - Sage-femme	75,0	18,8	12,5
			56 - Étudiant	88,9	22,2	11,1
			Ensemble des sous-catégories	96,3	72,2	42,1
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,1	49,8	29,0
			Ensemble des sous-catégories	96,1	49,8	29,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	97,6	65,9	41,5
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	100,0	50,0	30,0
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	97,8	60,9	45,7
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	100,0	80,0	80,0
			Ensemble des sous-catégories	98,2	61,6	42,9
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	88,4	30,8	21,8
17 - Nunavik	Autres	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	100,0	0,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	0,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	85,7	14,3	14,3
			24 - Services auxiliaires	69,6	13,0	8,7
			25 - Métiers	81,8	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	73,4	10,9	7,8
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	66,7	19,0	19,0
			32 - Technicien de l'administration	77,1	25,0	16,7
			33 - Professionnel de l'administration	78,3	34,8	30,4
			Ensemble des sous-catégories	75,0	26,1	20,7
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	80,0	20,0	20,0
			42 - Professionnel de la santé	81,8	36,4	36,4
			43 - Technicien des services sociaux	37,5	0,0	0,0
			44 - Professionnel des services sociaux	87,5	12,5	12,5
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	65,0	15,0	15,0
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	100,0	0,0	0,0
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	0,0	0,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	95,8	27,1	25,0
			Ensemble des sous-catégories	95,8	27,1	25,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	77,2	20,7	17,1
	CH	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	.	.	.
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	.	.	.
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	.	.	.
	CH et CLSC	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	84,4	37,5	26,6
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	96,1	31,6	23,9
			13 - Inhalothérapeute	100,0	100,0	0,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	100,0	28,6	14,3
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	93,0	33,5	24,2
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	75,2	10,9	8,5
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	95,5	31,8	27,3
			24 - Services auxiliaires	81,9	19,3	15,7
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	79,5	15,8	12,8
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	70,7	14,6	9,8
			32 - Technicien de l'administration	72,7	54,5	54,5
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	50,0	50,0
			Ensemble des sous-catégories	72,2	24,1	20,4
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	97,6	42,9	35,7
			42 - Professionnel de la santé	88,2	41,2	35,3
			43 - Technicien des services sociaux	84,8	10,6	4,5

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			44 - Professionnel des services sociaux	81,7	22,0	15,9
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	86,5	24,2	17,9
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	42,9	14,3
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	82,4	11,8	11,8
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	87,5	20,8	12,5
		6 - Cadre	60 - Cadre	95,8	37,5	25,0
			Ensemble des sous-catégories	95,8	37,5	25,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	85,6	24,7	18,4
	CHSLD	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	100,0	0,0	0,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	0,0	0,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	100,0	14,3	14,3
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	9,1	9,1
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	90,9	0,0	0,0
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	50,0	50,0	50,0
			24 - Services auxiliaires	100,0	0,0	0,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	85,7	7,1	7,1
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	100,0	0,0	0,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	0,0	0,0
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	100,0	0,0	0,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	92,6	7,4	7,4
	CPEJ	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	0,0	0,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	0,0	0,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	53,1	6,1	4,1
			24 - Services auxiliaires	72,7	9,1	9,1
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	56,7	6,7	5,0
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	71,4	28,6	28,6
			32 - Technicien de l'administration	87,5	25,0	25,0
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	81,3	25,0	25,0
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	80,0	20,0	20,0
			43 - Technicien des services sociaux	75,7	7,0	1,7
			44 - Professionnel des services sociaux	83,1	10,8	4,6
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	78,4	8,6	3,2
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	90,0	10,0	10,0
			Ensemble des sous-catégories	90,0	10,0	10,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	74,8	9,2	5,3
	CR	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	.	.	.
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	.	.	.
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	100,0	0,0	0,0
			43 - Technicien des services sociaux	60,6	6,1	6,1
			44 - Professionnel des services sociaux	100,0	0,0	0,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	66,7	5,1	5,1

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	100,0	0,0	0,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	67,5	5,0	5,0
	Domicile	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	81,8	45,5	18,2
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	66,7	0,0	0,0
			13 - Inhalothérapeute	50,0	0,0	0,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	100,0	100,0	100,0
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	76,5	35,3	17,6
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	100,0	50,0	50,0
			22 - Auxiliaire familiale	66,7	20,0	13,3
			23 - Autres paratechniques	0,0	0,0	0,0
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	70,0	25,0	20,0
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	100,0	33,3	33,3
			42 - Professionnel de la santé	60,0	20,0	20,0
			43 - Technicien des services sociaux	75,0	0,0	0,0
			44 - Professionnel des services sociaux	50,0	0,0	0,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	70,0	10,0	10,0
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	100,0	0,0	0,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	73,3	21,7	15,0
	Total	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	84,2	38,2	25,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	95,7	30,7	22,7
			13 - Inhalothérapeute	66,7	33,3	0,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	100,0	26,7	20,0
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	92,2	32,7	23,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	77,1	11,1	9,0

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			22 - Auxiliaire familiale	66,7	20,0	13,3
			23 - Autres paratechniques	66,7	14,8	12,3
			24 - Services auxiliaires	77,3	16,3	12,8
			25 - Métiers	81,8	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	74,7	13,8	11,0
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	69,6	17,4	14,5
			32 - Technicien de l'administration	77,6	29,9	23,9
			33 - Professionnel de l'administration	80,8	34,6	30,8
			Ensemble des sous-catégories	74,7	25,3	21,0
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	96,0	40,0	34,0
			42 - Professionnel de la santé	82,1	33,3	30,8
			43 - Technicien des services sociaux	73,5	7,1	2,9
			44 - Professionnel des services sociaux	82,4	15,8	10,3
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	79,5	15,4	10,8
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	42,9	14,3
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	83,3	11,1	11,1
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	88,0	20,0	12,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	94,8	24,7	20,6
			Ensemble des sous-catégories	94,8	24,7	20,6
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	81,1	19,9	14,9
18 - Terres-Cries-de-la-Baie-James	Autres	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	86,2	51,7	37,9
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	87,0	44,9	27,5
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	50,0	0,0	0,0
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	86,0	46,0	30,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	63,2	10,5	10,5
			22 - Auxiliaire familiale	85,7	38,1	28,6
			23 - Autres paratechniques	74,4	18,6	14,0
			24 - Services auxiliaires	81,5	24,9	22,8
			25 - Métiers	83,3	16,7	16,7
			Ensemble des sous-catégories	79,5	23,7	20,9
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	85,0	21,4	17,1
			32 - Technicien de l'administration	79,8	31,3	27,3
			33 - Professionnel de l'administration	78,3	33,0	29,2
			Ensemble des sous-catégories	81,4	27,8	23,8
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	75,0	25,0	12,5
			42 - Professionnel de la santé	81,6	40,8	32,9
			43 - Technicien des services sociaux	85,3	14,7	12,0
			44 - Professionnel des services sociaux	84,6	30,8	30,8
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	83,2	28,1	23,2
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	92,3	48,7	38,5

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			Ensemble des sous-catégories	92,3	48,7	38,5
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	82,6	30,2	24,6
	CH	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	.	.	.
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	.	.	.
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	.	.	.
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	.	.	.
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	.	.	.
	CH et CLSC	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	91,4	51,7	41,4
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	91,0	50,0	37,2
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	66,7	66,7	33,3
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	90,6	51,1	38,8
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	83,9	38,7	29,0
			22 - Auxiliaire familiale	100,0	44,4	22,2
			23 - Autres paratechniques	82,9	19,5	14,6
			24 - Services auxiliaires	77,2	29,4	25,7
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	80,6	30,6	24,6

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	70,6	28,4	23,5
			32 - Technicien de l'administration	83,3	22,2	22,2
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	40,0	40,0
			Ensemble des sous-catégories	75,7	27,7	24,3
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	85,2	44,4	37,0
			42 - Professionnel de la santé	93,8	43,8	40,6
			43 - Technicien des services sociaux	90,9	32,5	23,4
			44 - Professionnel des services sociaux	85,2	40,7	37,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,6	38,0	31,3
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	83,3	33,3	33,3
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	57,1	14,3	0,0
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	69,2	23,1	15,4
		6 - Cadre	60 - Cadre	91,2	38,2	35,3
			Ensemble des sous-catégories	91,2	38,2	35,3
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	83,8	35,7	29,0
	CHSLD	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	100,0	50,0	50,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	100,0	0,0	0,0
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	100,0	100,0	0,0
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	60,0	20,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	95,8	20,8	20,8
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	.	.	.
			24 - Services auxiliaires	.	.	.
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	95,8	20,8	20,8
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	.	.	.
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	.	.	.
			44 - Professionnel des services sociaux	.	.	.
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	96,6	27,6	20,7
	CPEJ	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	88,5	23,1	19,2
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	89,5	36,8	26,3
			13 - Inhalothérapeute	83,3	33,3	33,3
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	100,0	25,0	25,0
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,1	29,1	23,6
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	90,5	0,0	0,0
			22 - Auxiliaire familiale	.	.	.
			23 - Autres paratechniques	66,7	0,0	0,0
			24 - Services auxiliaires	67,3	3,6	1,8
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	73,4	2,5	1,3
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	80,6	16,1	16,1
			32 - Technicien de l'administration	85,7	21,4	21,4
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	50,0	50,0
			Ensemble des sous-catégories	83,7	20,4	20,4
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	66,7	33,3	33,3
			42 - Professionnel de la santé	84,2	36,8	26,3
			43 - Technicien des services sociaux	71,8	9,2	6,3
			44 - Professionnel des services sociaux	87,3	20,0	14,5
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	76,7	15,6	11,1
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	93,8	18,8	18,8
			Ensemble des sous-catégories	93,8	18,8	18,8
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	78,9	15,6	12,2
	CR	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	100,0	50,0	50,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	91,7	50,0	41,7
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	94,4	50,0	44,4
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	83,3	16,7	16,7
			22 - Auxiliaire familiale	84,6	38,5	30,8
			23 - Autres paratechniques	85,7	35,7	28,6
			24 - Services auxiliaires	90,2	29,5	23,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	88,0	31,5	25,0
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	95,2	23,8	19,0
			32 - Technicien de l'administration	100,0	25,0	25,0
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	96,0	24,0	20,0

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	92,3	53,8	30,8
			43 - Technicien des services sociaux	76,6	23,4	23,4
			44 - Professionnel des services sociaux	91,7	41,7	41,7
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	81,9	31,9	27,8
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	100,0	66,7	33,3
			Ensemble des sous-catégories	100,0	66,7	33,3
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	87,6	32,7	27,0
	Domicile	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	100,0	25,0	25,0
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	.	.	.
			13 - Inhalothérapeute	.	.	.
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	.	.	.
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	25,0	25,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	100,0	0,0	0,0
			22 - Auxiliaire familiale	88,2	26,5	17,6
			23 - Autres paratechniques	.	.	.
			24 - Services auxiliaires	100,0	0,0	0,0
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	91,1	20,0	13,3
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	100,0	0,0	0,0
			32 - Technicien de l'administration	.	.	.
			33 - Professionnel de l'administration	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	0,0	0,0
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	.	.	.
			42 - Professionnel de la santé	.	.	.
			43 - Technicien des services sociaux	100,0	28,6	28,6
			44 - Professionnel des services sociaux	100,0	0,0	0,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	22,2	22,2
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		6 - Cadre	60 - Cadre	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	93,3	20,0	15,0
	Total	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	90,4	44,8	36,0

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	89,4	46,4	32,4
			13 - Inhalothérapeute	83,3	33,3	33,3
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	81,8	45,5	18,2
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,4	45,5	33,3
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	84,2	24,1	19,5
			22 - Auxiliaire familiale	88,3	33,8	23,4
			23 - Autres paratechniques	80,0	22,6	17,4
			24 - Services auxiliaires	80,0	23,7	20,6
			25 - Métiers	83,3	16,7	16,7
			Ensemble des sous-catégories	81,6	24,6	20,2
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	80,4	23,3	19,3
			32 - Technicien de l'administration	81,7	28,1	25,5
			33 - Professionnel de l'administration	80,8	34,2	30,8
			Ensemble des sous-catégories	80,8	26,9	23,4
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	81,6	39,5	31,6
			42 - Professionnel de la santé	85,5	41,5	32,7
			43 - Technicien des services sociaux	79,5	17,1	13,4
			44 - Professionnel des services sociaux	86,9	28,7	25,4
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	82,3	25,9	20,9
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	83,3	33,3	33,3
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	57,1	14,3	0,0
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	69,2	23,1	15,4
		6 - Cadre	60 - Cadre	92,4	42,7	35,1
			Ensemble des sous-catégories	92,4	42,7	35,1
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	83,1	29,1	23,5
Ensemble du Québec	Autres	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	90,4	48,2	36,9
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	93,4	43,5	31,5
			13 - Inhalothérapeute	94,2	55,8	42,3
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	82,5	26,5	20,7
			16 - Externe en soins infirmiers	90,0	20,0	10,0
			17 - Externe en inhalothérapie	50,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	91,3	42,3	31,2
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	70,6	17,4	12,8
			22 - Auxiliaire familiale	76,0	16,7	12,5
			23 - Autres paratechniques	75,7	26,9	18,8
			24 - Services auxiliaires	78,1	22,1	15,2
			25 - Métiers	85,0	27,3	17,8
			Ensemble des sous-catégories	77,9	22,7	15,6
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	78,3	24,1	16,7
			32 - Technicien de l'administration	80,2	27,3	19,2
			33 - Professionnel de l'administration	84,0	32,3	23,4
			Ensemble des sous-catégories	80,1	26,8	18,9
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	90,7	37,0	25,7
			42 - Professionnel de la santé	89,3	41,5	28,7
			43 - Technicien des services sociaux	82,7	18,2	13,3

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			44 - Professionnel des services sociaux	90,7	35,5	26,0
			45 - Externe en technologie médicale	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	89,0	35,9	25,3
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	93,1	72,4	51,7
			52 - Biochimiste clinique	100,0	100,0	0,0
			53 - Physicien	90,0	70,0	50,0
			54 - Sage-femme	46,2	15,4	7,7
			56 - Étudiant	70,6	29,4	23,5
			Ensemble des sous-catégories	78,6	51,4	35,7
		6 - Cadre	60 - Cadre	94,8	46,7	32,0
			Ensemble des sous-catégories	94,8	46,7	32,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	86,7	46,7	40,0
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	86,7	40,0	26,7
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	86,9	42,6	27,9
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	100,0	40,0	40,0
			Ensemble des sous-catégories	87,5	42,7	30,2
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	82,5	29,4	20,6
	CH	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	91,6	25,8	17,8
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	92,4	31,7	21,4
			13 - Inhalothérapeute	94,4	31,9	21,6
			14 - Perfusionniste	96,2	44,2	38,5
			15 - Infirmière auxiliaire	83,1	13,5	8,8
			16 - Externe en soins infirmiers	88,2	20,7	16,0
			17 - Externe en inhalothérapie	87,5	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	91,2	27,7	18,9
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	81,3	19,0	12,2
			22 - Auxiliaire familiale			
			23 - Autres paratechniques	80,5	20,3	14,2
			24 - Services auxiliaires	73,6	16,7	11,2
			25 - Métiers	90,3	25,1	15,5
			Ensemble des sous-catégories	78,4	18,6	12,4
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	80,5	23,7	15,5
			32 - Technicien de l'administration	82,4	31,0	20,0
			33 - Professionnel de l'administration	84,0	35,1	23,5
			Ensemble des sous-catégories	81,1	25,9	17,0
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	90,6	30,1	20,2
			42 - Professionnel de la santé	94,2	47,2	30,7
			43 - Technicien des services sociaux	86,6	27,6	18,5
			44 - Professionnel des services sociaux	95,7	59,1	37,1
			45 - Externe en technologie médicale	50,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	91,9	37,3	24,5
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	99,3	69,8	47,7
			52 - Biochimiste clinique	91,4	65,7	51,4
			53 - Physicien	100,0	53,9	39,5
			54 - Sage-femme			
			56 - Étudiant	88,0	44,0	32,0
			Ensemble des sous-catégories	98,5	66,5	46,2
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,3	51,6	33,7
			Ensemble des sous-catégories	96,3	51,6	33,7
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	100,0	100,0	100,0
			82 - Employé catégorie 2 (AM)			
			84 - Employé catégorie 4 (AM)			
			85 - Employé catégorie 5 (AM)			
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	100,0
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	86,7	28,3	18,9
	CH et CLSC	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	90,3	30,3	22,5
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	91,5	34,7	25,7
			13 - Inhalothérapeute	93,3	39,9	28,4
			14 - Perfusionniste	95,0	70,0	60,0
			15 - Infirmière auxiliaire	84,5	17,4	12,6

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			16 - Externe en soins infirmiers	86,6	15,4	11,9
			17 - Externe en inhalothérapie	87,8	22,4	14,3
			Ensemble des sous-catégories	89,9	30,1	22,2
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	79,4	18,3	13,3
			22 - Auxiliaire familiale	76,7	18,4	11,1
			23 - Autres paratechniques	81,6	28,1	19,8
			24 - Services auxiliaires	77,9	20,5	13,9
			25 - Métiers	83,3	16,7	16,7
			Ensemble des sous-catégories	79,5	21,6	15,2
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	82,5	28,6	20,0
			32 - Technicien de l'administration	87,7	31,8	23,7
			33 - Professionnel de l'administration	83,3	40,8	26,6
			Ensemble des sous-catégories	82,7	28,9	20,2
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	89,7	31,9	22,7
			42 - Professionnel de la santé	93,3	48,1	33,7
			43 - Technicien des services sociaux	86,6	20,8	13,9
			44 - Professionnel des services sociaux	91,8	36,0	25,1
			45 - Externe en technologie médicale	80,0	13,3	6,7
			Ensemble des sous-catégories	90,7	35,1	24,6
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	98,5	72,2	50,5
			52 - Biochimiste clinique	94,3	62,9	57,1
			53 - Physicien	93,2	59,1	38,6
			54 - Sage-femme	75,8	14,8	10,2
			56 - Étudiant	90,6	28,1	21,9
			Ensemble des sous-catégories	94,5	61,8	43,3
		6 - Cadre	60 - Cadre	94,7	44,5	30,0
			Ensemble des sous-catégories	94,7	44,5	30,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	94,8	64,9	44,0
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	92,3	38,5	30,8
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	83,9	43,6	32,5
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	100,0	63,6	45,5
			Ensemble des sous-catégories	87,5	49,4	35,8
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	86,8	30,0	21,4
	CHSLD	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	83,3	19,0	11,8
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	83,4	20,7	12,0
			13 - Inhalothérapeute	88,9	18,5	3,7
			14 - Perfusionniste			
			15 - Infirmière auxiliaire	79,1	12,0	7,7
			16 - Externe en soins infirmiers	86,7	9,6	6,0
			17 - Externe en inhalothérapie	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	80,8	14,9	9,3
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	77,2	14,0	8,9
			22 - Auxiliaire familiale	85,7	32,1	25,0
			23 - Autres paratechniques	73,4	17,9	11,1
			24 - Services auxiliaires	74,4	18,2	12,8
			25 - Métiers	94,4	30,6	22,2
			Ensemble des sous-catégories	76,8	14,6	9,3
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	79,1	22,9	15,7
			32 - Technicien de l'administration	81,5	25,9	17,0
			33 - Professionnel de l'administration	87,5	42,9	32,1
			Ensemble des sous-catégories	80,3	25,2	17,3
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	87,0	35,4	22,4
			42 - Professionnel de la santé	92,1	40,6	28,5
			43 - Technicien des services sociaux	90,0	27,0	20,7
			44 - Professionnel des services sociaux	86,6	35,8	20,9
			45 - Externe en technologie médicale			
			Ensemble des sous-catégories	89,2	33,8	23,0

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	96,7	55,0	35,6
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	100,0	0,0	0,0
			Ensemble des sous-catégories	96,7	54,7	35,4
		6 - Cadre	60 - Cadre	92,0	30,0	18,8
			Ensemble des sous-catégories	92,0	30,0	18,8
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	100,0	100,0	100,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	100,0
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	78,4	15,6	9,9
	CPEJ	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	86,8	26,3	21,1
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	94,9	31,6	25,3
			13 - Inhalothérapeute	83,3	33,3	33,3
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	100,0	16,7	16,7
			16 - Externe en soins infirmiers	.	.	.
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	92,2	29,5	24,0
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	74,6	14,1	12,7
			22 - Auxiliaire familiale	66,0	13,4	8,2
			23 - Autres paratechniques	70,9	11,1	8,1
			24 - Services auxiliaires	73,3	20,9	13,6
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	71,6	14,7	10,2
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	81,3	22,0	16,6
			32 - Technicien de l'administration	81,5	26,8	21,0
			33 - Professionnel de l'administration	85,7	38,8	24,5
			Ensemble des sous-catégories	81,5	23,4	17,5
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	88,4	34,9	18,6
			42 - Professionnel de la santé	91,5	36,0	27,1
			43 - Technicien des services sociaux	83,2	13,5	9,4
			44 - Professionnel des services sociaux	88,7	21,8	15,6
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	85,7	17,9	12,7
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	.	.	.
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	50,0	50,0	50,0
			Ensemble des sous-catégories	50,0	50,0	50,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,1	37,1	25,0
			Ensemble des sous-catégories	96,1	37,1	25,0
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	100,0	100,0	100,0
			Ensemble des sous-catégories	100,0	100,0	100,0
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	84,1	19,0	13,5
	CR	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	87,2	22,8	14,4
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	86,4	29,9	21,9
			13 - Inhalothérapeute	100,0	25,0	25,0
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	81,1	10,2	7,6
			16 - Externe en soins infirmiers	85,7	0,0	0,0
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	85,2	21,5	15,1
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	79,5	19,0	14,2

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			22 - Auxiliaire familiale	74,2	12,7	9,7
			23 - Autres paratechniques	77,6	17,5	12,0
			24 - Services auxiliaires	85,9	26,7	16,0
			25 - Métiers	100,0	50,0	50,0
			Ensemble des sous-catégories	77,4	16,9	11,9
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	85,1	27,8	19,0
			32 - Technicien de l'administration	86,9	28,6	20,2
			33 - Professionnel de l'administration	88,2	52,9	47,1
			Ensemble des sous-catégories	85,3	28,5	19,8
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	93,4	34,2	21,1
			42 - Professionnel de la santé	96,1	49,5	35,1
			43 - Technicien des services sociaux	86,5	20,0	14,2
			44 - Professionnel des services sociaux	92,5	35,6	25,3
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	90,8	32,6	23,1
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	100,0	100,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	0,0	0,0	0,0
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	75,0	75,0	75,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,6	47,8	31,1
			Ensemble des sous-catégories	96,6	47,8	31,1
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	0,0	0,0	0,0
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	0,0	0,0	0,0
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	87,7	29,1	20,5
	Domicile	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	89,2	25,3	18,3
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	90,2	26,8	19,3
			13 - Inhalothérapeute	95,4	47,3	33,2
			14 - Perfusionniste	.	.	.
			15 - Infirmière auxiliaire	86,2	15,8	11,5
			16 - Externe en soins infirmiers	100,0	0,0	0,0
			17 - Externe en inhalothérapie	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,2	24,7	17,8
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	81,1	20,5	15,8
			22 - Auxiliaire familiale	79,2	17,0	11,8
			23 - Autres paratechniques	80,5	21,4	14,7
			24 - Services auxiliaires	89,7	10,3	6,9
			25 - Métiers	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	79,4	17,4	12,1
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	79,8	24,9	18,2
			32 - Technicien de l'administration	76,7	31,1	16,7
			33 - Professionnel de l'administration	100,0	9,1	0,0
			Ensemble des sous-catégories	79,7	25,2	17,9
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	91,8	28,9	18,7
			42 - Professionnel de la santé	94,2	43,3	28,7
			43 - Technicien des services sociaux	85,8	19,5	13,2
			44 - Professionnel des services sociaux	88,3	29,7	20,0
			45 - Externe en technologie médicale	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	89,9	31,2	20,8
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	100,0	0,0	0,0
			52 - Biochimiste clinique	.	.	.
			53 - Physicien	.	.	.
			54 - Sage-femme	.	.	.
			56 - Étudiant	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	100,0	0,0	0,0
		6 - Cadre	60 - Cadre	96,2	42,1	28,2

Région sociosanitaire de l'établissement	Lieu de service	Catégorie de personnel ²	Sous-catégorie de personnel ²	Couverture vaccinale (%) ³		
				Vaccination de base complétée ⁴	Au moins une dose depuis le 15 août 2022 ⁵	Au moins une dose depuis moins de 5 mois ⁶
			Ensemble des sous-catégories	96,2	42,1	28,2
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	.	.	.
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	.	.	.
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	.	.	.
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	.	.	.
			Ensemble des sous-catégories	.	.	.
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	86,0	25,1	17,3
	Total	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	11 - Infirmière	89,6	28,3	20,4
			12 - Infirmière clinicienne et praticienne	91,3	33,3	24,1
			13 - Inhalothérapeute	93,8	38,3	26,9
			14 - Perfusionniste	95,8	51,4	44,4
			15 - Infirmière auxiliaire	82,3	14,9	10,4
			16 - Externe en soins infirmiers	86,9	15,7	11,9
			17 - Externe en inhalothérapie	86,7	18,3	11,7
			Ensemble des sous-catégories	88,7	27,5	19,7
		2 - Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	21 - Préposé aux bénéficiaires	78,1	15,8	10,6
			22 - Auxiliaire familiale	78,2	16,6	11,5
			23 - Autres paratechniques	78,5	23,1	16,0
			24 - Services auxiliaires	77,2	20,6	14,0
			25 - Métiers	86,0	27,0	17,6
			Ensemble des sous-catégories	78,0	18,7	12,7
		3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 - Employé de bureau	81,0	26,3	18,2
			32 - Technicien de l'administration	81,4	28,3	19,8
			33 - Professionnel de l'administration	84,1	33,4	23,7
			Ensemble des sous-catégories	81,4	27,4	19,0
		4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 - Technicien de la santé	90,1	31,7	22,1
			42 - Professionnel de la santé	93,4	46,3	32,0
			43 - Technicien des services sociaux	85,2	18,1	12,5
			44 - Professionnel des services sociaux	90,9	33,3	23,2
			45 - Externe en technologie médicale	75,0	10,0	5,0
			Ensemble des sous-catégories	89,9	32,2	22,3
		5 - Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation	51 - Pharmacien	98,4	70,0	48,5
			52 - Biochimiste clinique	93,0	64,8	53,5
			53 - Physicien	96,0	57,5	39,7
			54 - Sage-femme	73,7	14,7	10,0
			56 - Étudiant	84,4	33,8	26,0
			Ensemble des sous-catégories	95,1	62,1	43,3
		6 - Cadre	60 - Cadre	95,0	44,9	30,2
			Ensemble des sous-catégories	95,0	44,9	30,2
		8 - Personnel embauché temporairement par arrêté ministériel	81 - Employé catégorie 1 (AM)	94,0	63,6	44,4
			82 - Employé catégorie 2 (AM)	90,2	39,0	29,3
			84 - Employé catégorie 4 (AM)	84,2	43,5	31,9
			85 - Employé catégorie 5 (AM)	100,0	58,8	47,1
			Ensemble des sous-catégories	87,5	48,6	35,3
		Ensemble des catégories	Ensemble des sous-catégories	84,8	26,8	18,6

Notes
Ces données peuvent contenir des informations sensibles et ne devraient donc être diffusées qu'aux personnes autorisées. Elles ne sont pas destinées aux communications publiques. De plus, l'interprétation des données doit tenir compte des éléments spécifiques aux milieux concernés.

- Les données présentées correspondent à la couverture vaccinale parmi les travailleurs de santé inscrits sur la liste de paie des établissements présents au registre de vaccination du Québec. Celles-ci peuvent ne pas correspondre à la réalité puisque certaines informations de vaccination peuvent ne pas avoir été saisies au registre de vaccination (ex. : clinique privée). De plus, les données présentées peuvent sous-estimer la couverture vaccinale en raison du délai de saisie des vaccins administrés particulièrement lorsqu'une période récente est sélectionnée. Les vaccins récemment administrés risquent de ne pas se retrouver au registre.
 - Nombre de travailleurs de la santé inscrits sur la liste de paie des établissements. Les employés toujours présents sur la liste de paie, mais sans heure déclarée (rémunéré ou non) au cours des 3 derniers mois et ceux avec une date de départ connue dans cette période sont exclus. Les employés en absence maladie, congé de maternité, etc. sont inclus.
 - La couverture vaccinale est calculée parmi les travailleurs de la liste de paie qui sont présents au Registre de vaccination du Québec.
 - La vaccination de base est constituée de la primovaccination suivie d'une dose de rappel pour les personnes âgées de 18 ans ou plus. Pour les moins de 18 ans, le rappel n'est pas nécessaire dans la vaccination de base. Ainsi, seront considérés comme ayant une vaccination de base complète les personnes ayant reçu toutes les doses requises selon le type de vaccin administré tel que défini au PIQ. La primovaccination se définit ainsi :
 - 2 doses d'un même vaccin à ARNm (soit le Comirnaty Pfizer BioNTech, le Comirnaty pédiatrique Pfizer-BioNTech et le Spikevax Moderna), 2 doses d'un même vaccin à vecteur viral (Vaxzevria AstraZeneca / COVISHIELD ou le Janssen), 2 doses d'un vaccin PRA (protéine recombinante avec adjuvant) contre la Covid-19 (soit le Nuvaxovid ou le Covifenz) ou toute combinaison de 2 doses d'un vaccin à ARNm, un vaccin à vecteur viral ou un vaccin PRA avec respect des intervalles minimaux entre les 2 doses et ce, indépendamment d'avoir fait une infection confirmée (TAAN+) après la 1re ou 2e dose de vaccin contre la COVID-19 Au moins 2 doses d'un vaccin contre la COVID-19 dont l'un peut être un vaccin non autorisé au Canada et l'autre un vaccin ARNm, un vaccin Janssen ou un vaccin PRA, avec respect des intervalles minimaux entre les doses
 - Ayant fait une infection à la COVID-19 (TAAN+) suivi d'une dose d'un vaccin à ARNm, à vecteur viral ou PRA administrée au moins 21 jours après l'infection.Une dose de rappel est une dose de rang 3 ou plus avec un intervalle minimal de 3 mois depuis l'administration de la dernière dose de primovaccination.Le rang de la dose de rappel peut également être de rang 2 si la personne a eu la COVID-19 suivie d'une dose de vaccin.
 - Proportion de travailleurs ayant reçu au moins une dose depuis le 15 août 2022, parmi tous les travailleurs au registre de vaccination.
 - Proportion de travailleurs ayant reçu au moins une dose depuis moins de 5 mois, parmi tous les travailleurs au registre de vaccination.
- Source(s) de données :**
- MSSS, Registre de vaccination du Québec, actualisation découpage territorial version M34-2021.

QUESTION NO 505

Sommes dépensées pour la création de cliniques post-COVID, par région, par CISSS/CIUSSS.

.....

RÉPONSE NO 505

Les sommes dépensées ne sont pas disponibles, car la reddition de comptes sera complétée seulement à la fin de l'année financière.

QUESTION NO 506

Fréquence de tests de dépistage des travailleurs du réseau, par région, par CISSS/CIUSSS.

RÉPONSE NO 506

Le nombre de tests de dépistage par semaine se base sur le nombre de jours travaillés durant la semaine régulière de travail (du dimanche au samedi).

- Trois quarts de travail et plus par semaine - Trois dépistages par semaine
- Deux quarts de travail par semaine - Deux dépistages par semaine
- Un quart de travail par semaine ou moins - À chaque quart de travail

QUESTION NO 507

Données concernant le criblage et le séquençage des échantillons positifs par mois et par région, notamment les sommes engagées, le nombre d'employés, le nombre et le pourcentage d'échantillons analysés et les délais d'analyse.

RÉPONSE NO 507

Depuis mars 2022, la vigie des variants repose sur le séquençage du génome entier (il n'y a plus de criblage). C'est en moyenne 612 séquençages /semaine qui ont été effectués pour l'ensemble du Québec et pour lesquels nous avons des résultats de variants. De mars 2022 à mars 2023, cela représente environ 9,5% des tests positifs au SRAS-CoV-2 pour lesquels nous avons un résultat de séquençage ayant permis d'informer les autorités de santé publique des variants circulants dans la population. Bien que nous séquencions des échantillons provenant des diverses régions du Québec, la ventilation par région n'est pas disponible.

De mars 2022 à mars 2023, c'est au total près de 40 500 échantillons qui ont été séquencés avec un taux de succès de 92,6% (voir figure page suivante). Les sommes engagées par le MSSS pour soutenir ces activités ont été de 6 000 309 \$ en 2022-2023.

QUESTION NO 508

Contrats liés au criblage et au séquençage des échantillons positifs.

RÉPONSE NO 508

Criblage

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a désigné au total dix-sept laboratoires du réseau de la santé et des services sociaux pour réaliser le criblage des échantillons positifs. Il n’y a aucun contrat pour le criblage accordé aux laboratoires privés; ceux-ci envoient leurs échantillons positifs au Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine qui est désigné en tant que corridor de service. Quant aux réactifs utilisés par les laboratoires, deux manufacturiers sont autorisés, soit les compagnies Roche et Seegene. Toutes deux sont encadrées par le Centre d’acquisitions gouvernementales (CAG). Le contrat avec Roche est signé et celui avec Seegene est en cours de signatures. Il n’y a pas de valeur à ces contrats. Le CAG encadre les codes de produits et les prix afin que les demandes urgentes du MSSS puissent être traitées sous le décret d’urgence.

Liste des laboratoires désignés pour le criblage

HÔPITAL RÉGIONAL DE RIMOUSKI
HÔPITAL CHARLES-LE MOYNE
HÔPITAL PIERRE-BOUCHER
HÔTEL-DIEU DE LÉVIS
IUCPQ
PAVILLON SAINTE-MARIE
CHUL
HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT
CHU SAINTE-JUSTINE
CHUS
CHUM
HÔPITAL DU SACRÉ-CŒUR DE MONTRÉAL
CUSM
HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF
HÔPITAL DE LA CITÉ-DE-LA-SANTÉ
HÔPITAL DE CHICOUTIMI
HÔPITAL DE SAINT-EUSTACHE

Séquençage

Les échantillons positifs sont séquencés dans le respect du mandat, qui fut accordé au Laboratoire de santé publique du Québec et à ses partenaires Génome Québec et le Centre de Génome McGill. Aucun séquençage ne se fait dans le secteur privé.

QUESTION NO 509

Nombre d’employés dédiés au traçage des contacts dans les cas de variants, par région, par CISSS/CIUSSS.

RÉPONSE NO 509

Comme le traçage est réalisé par les directions de santé publique pour l’ensemble de la région, aucune donnée n’est disponible par établissement.

RSS	Nb de personnes affectées aux enquêtes et au suivis des contacts ¹
01 Bas-Saint-Laurent	1
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	27
03 Capitale-Nationale	45
04 Mauricie & Centre du Québec	63
05 Estrie	25
06 Montréal	43
07 Outaouais	25
08 Abitibi-Témiscamingue	0
09 Côte-Nord	79
10 Nord-du-Québec	6
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11
12 Chaudière-Appalaches	29
13 Laval	4
14 Lanaudière	7
15 Laurentides	24
16 Montérégie	27
17 Nunavik	18
18 Terres-cries-baie-James	23
Total	457

¹Semaine du 1^{er} au 17 décembre 2022. Il s’agit de la dernière donnée disponible.

QUESTION NO 510

Sommes prévues pour les effets secondaires du vaccin et ses conséquences cliniques.

RÉPONSE NO 510

Le programme d'indemnisation des victimes de la vaccination couvre les préjudices corporels permanents et graves ayant un lien de causalité probable avec la vaccination. Les personnes qui répondent aux critères d'admissibilité peuvent être indemnisées en fonction d'un barème de la SAAQ. Depuis 1988, le montant total des indemnités versées est de 7,8 M\$.

Les sommes nécessaires à l'application du programme d'indemnisation des victimes d'une vaccination proviennent du Fonds consolidé du revenu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 511

Plan d'action et sommes dépensées par le ministère pour faire la promotion de la vaccination par région et par CISSS/CIUSSS.

.....

RÉPONSE NO 511

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne détient pas cette information puisque les CISSS et les CIUSSS sont responsables de ces budgets (budgets régionalisés)

QUESTION NO 512

Plan d'action et sommes dépensées par le ministère pour faire la promotion de la vaccination auprès des allophones par région et par CISSS/CIUSSS.

RÉPONSE NO 512

Le MSSS ne détient pas cette information puisque les CISSS et les CIUSSS sont responsables de ces budgets (budgets régionalisés)

QUESTION NO 513

Taux de vaccination des travailleurs en agence de santé par emploi et par région.

RÉPONSE NO 513

La réponse à cette question est fournie à la question n° 504 des questions particulières de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 514

Détails des actions et des sommes dépensées pour promouvoir et encourager la vaccination chez les travailleurs du réseau de la santé par CISSS/CIUSSS.

RÉPONSE NO 514

Les informations financières sur les communications et la publicité réalisées par les établissements seront disponibles en juin 2023, au moment du dépôt des rapports financiers des établissements.

Le MSSS ne dispose pas directement de ces informations.

QUESTION NO 515

Sommes dépensées pour la création de cliniques post-COVID, par région, par CISSS/CIUSSS.

.....

RÉPONSE NO 515

Les sommes dépensées ne sont pas disponibles, car la reddition de comptes sera complétée seulement à la fin de l'année financière.

QUESTION NO 516

Fréquence de tests de dépistage des travailleurs du réseau, par région, par CISSS/CIUSSS. Indiquer le type de test (gargarisme, PCR, rapide).

RÉPONSE NO 516

La réponse à cette question est fournie à la question no 506 des demandes de renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Le dépistage se fait de différentes façons, soit par tests rapides ou par PCR pourvu que le dépistage soit supervisé.

QUESTION NO 517

Pourcentage des travailleurs du réseau dépistés dans le cadre du dépistage systématique par semaine, par emploi, par milieu, par CISSS/CIUSSS. Indiquer le type de test (gargarisme, PCR, rapide).

.....

RÉPONSE NO 517

Le dépistage des travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux est réalisé par les établissements pour l'ensemble de leur région. La donnée ventilée par établissement n'est pas disponible.

QUESTION NO 518

Somme et nombre de tests de dépistage hebdomadaires effectués auprès des travailleurs du réseau de la santé par semaine, par emploi, par milieu, par CISSS/CIUSSS. Indiquer le type de test (gargarisme, PCR, rapide).

.....

RÉPONSE NO 518

Il n'y a pas de données disponibles pour 2022-2023. Les plus récentes données disponibles sont les suivantes :

Entre le 1^{er} avril 2021 et le 28 février 2022 :

- 476 505 tests PCR ont été faits pour l'indication de dépistage M17 - Travailleurs de santé asymptomatiques (dépistage), ce qui représente 5,17 % des tests.
- Pour l'indication M3 - Travailleurs de la santé symptomatiques, c'est 341 314 tests PCR, ce qui représente 3,7% des tests.

QUESTION NO 519

Évolution des délais dans la chaîne de dépistage, par mois et par région et selon les catégories suivantes : travailleurs de la santé, clientèle vulnérable du réseau, et pour la population en général.

.....

RÉPONSE NO 519

Cette donnée n'est pas disponible pour l'année 2022-2023.

QUESTION NO 520

Délai entre le contact du citoyen potentiellement infecté avec la Santé publique et l'obtention de son résultat de test de dépistage, ventilé par mois.

.....

RÉPONSE NO 520

Avec la vague de cas causés par le variant Omicron de la COVID-19, le suivi des contacts de cas a été cessé. Ainsi, cette information n'est pas disponible.

QUESTION NO 521

Sommes dépensées pour le traçage des contacts, au total, par mois et par région.

.....

RÉPONSE NO 521

Cette donnée n'est pas disponible étant donné qu'il est impossible d'isoler les sommes consenties pour le traçage de toutes les dépenses réalisées au cours de la dernière année.

QUESTION NO 522

Proportion de contacts notifiés et délais de contact médian entre la première exposition potentielle au cas et la notification.

RÉPONSE NO 522

Avec la vague de cas causés par le variant Omicron de la COVID-19, le suivi des contacts de cas a été cessé donc cette information n'est pas disponible.

QUESTION NO 523

Nombre médian de contacts obtenus lors des enquêtes de traçage, par mois et par région.

RÉPONSE NO 523

Avec la vague de cas causés par le variant Omicron de la COVID-19, le suivi des contacts de cas a été cessé.

Les dernières données disponibles sont les suivantes :

- Entre le 1^{er} avril 2021 et le 4 décembre 2021, en moyenne 2,4 contacts à risque élevé ont été saisis par cas.
- Le tableau 1 présente le nombre médian de contacts à risque élevé saisi par questionnaire d'enquête de cas, par région et par mois entre le 1^{er} avril 2021 et le 4 décembre 2021.

RSS	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre (du 1 ^{er} au 4)
01	2	2	3	1	2,5	3	3	2	2
02	2	2	3	1,5	3	3	3	3	2
03	2	2	3	2	2	3	3	3	3
04	1	1	2	1	2	2	2	2	2
05	2	2	2	2	2	2	1	2	2
06	2	2	2	2	2	2	2	2	2
07	2	2	2	2	2	2	2	2	2
08	2	1	3	1	2	2	2	3	3
09	3	3	3	3	3	2	3	3	4
10	2	2		2	2	2	1		1
11	2	3	3	1	3	2	3	3	1
12	1	1	2	2	2	2	3	3	2
13	3	3	3	3	3	3	3	3	3
14	2	2	2	2	2	2	2	2	2
15	2	2	2	2	2	2	1	1	1
16	2	2	2	2	2	2	2	2	2
17	1	--	--	--	1	--	3	3	3
18	--	--	--	--	3	1	--	--	--

QUESTION NO 524

Données sur les tests rapides, notamment le nombre, les dates de réception, d'expiration et d'utilisation le cas échéant par type de test. Préciser combien de tests rapides a été jeté ou retourné. État actuel des inventaires.

RÉPONSE NO 524**État actuel des inventaires**

Vous trouverez les tableaux à la page suivante.

Expiration

Notons que la majorité des tests rapides détenus par le MSSS et le RSSS ont des dates d'expiration initiales se situant entre février et décembre 2023. Toutefois, pour déterminer une nouvelle date d'expiration, et ce, pour tous les lots, Santé Canada a indiqué dans un courriel transmis au MSSS le 13 février dernier que les dates d'expiration des tests rapides devaient être modifiées en ajoutant la durée de conservation, variant entre 16 et 24 mois, à la date de fabrication. Ainsi, les quantités de tests rapides périmés sont négligeables.

Par ailleurs, le MSSS travaille actuellement sur l'élaboration d'une stratégie de revalorisation des boîtes de tests rapides périmés, afin de trouver les meilleurs moyens de réutiliser ou de recycler chaque élément, évitant ainsi de détruire les boîtes au complet.

Utilisation

Distribution prévue par le RSSS :

- Communautés religieuses;
 - Organismes communautaires, couverts et non couverts par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);
 - Centre de vaccination/dépistage;
 - Centre de prélèvements;
 - CLSC;
 - GMF;
 - Clinique de suivi maternel;
 - Maison de naissance;
 - Cliniques externes de traitement oncologiques;
 - Centre de réadaptation;
 - RI-RPA;
 - Employés à risque;
 - Services de garde éducatifs à l'enfance.
-

Distribution prévue par le MSSS :

- Pharmacies communautaires;
- Centre de vaccination/Dépistage;
- Services aux autochtones Canada (SAC);
- Scolaires (primaires & secondaires);
- Services de garde éducatifs à l’enfance;
- Distribution à l’international (en évaluation);
- Réserve MSSS.

Quantité actuelle dans les entrepôts du MSSS

Test	Quantité	Expiration
Panbio (10)	6 860 880	Février 2023
BD Veritor (30)	2 825 280	Mai et juin 2023
Biosensor (25)	12 316 500	Juin 2023
Artron (5)	229 750	Novembre et décembre 2023
BTNX (25)	767 525	Décembre 2023
Flowflex (5)	30 199 200	Février 2024
BTNX (5)	41 165	Mars 2024
Biosensor (5)	9 996 580	Mars 2024
Maverin (5)	1 867 800	Mars 2024
Total	65 104 680	

Quantité actuelle dans l’ensemble du RSSS

Test	Quantité	Expiration
Panbio (10)	1 211 480	Février et mars 2023
BD Veritor (30)	36 210	Mai, juin et août 2023
Fastep (20)	2 322 050	Juin et décembre 2023
Panbio (10)	535 740	Décembre 2023
Panbio (25)	1 776 905	Novembre 2023 à février 2024
BTNX (5)	2 796 120	Décembre 2023, janvier à mars 2024
BTNX (25)	1 024 940	Décembre 2023, janvier à mars 2024
Panbio (25)	164 550	Juillet à septembre 2024
Total	9 867 995	

Note : les dates d’expiration des tests rapides entreposés au MSSS et au RSSS ont été ajustées en fonction de la durée de conservation proposée par Santé Canada.

QUESTION NO 525

Sommes dépensées pour l'achat de tests rapides et nombre de tests achetés, par type.

.....

RÉPONSE NO 525

Du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, aucun test rapide n'a été acheté, et aucun montant dépensé.

QUESTION NO 526

Données sur les projets pilotes liés aux tests rapides, notamment la liste des projets acceptés et refusés, le nombre et le type de tests utilisés par projet, le milieu, la région, les sommes allouées et les dates.

RÉPONSE NO 526

Tableau 1 : Liste des projets acceptés et refusés, nombre et type de tests et sommes allouées

Projets	Accepté	Refusé	Nombre et le type de tests utilisés par projet, le milieu, la région, les sommes allouées et les dates
Yves Longtin, MD; CIUSSS Centre-Ouest-de-l’Île-de-Montreal Dr Suzanne Leclerc, MD, PhD Institut national du sport du Québec Évaluation de l’utilisation des tests antigéniques rapides pour l’optimisation des mesures de prévention du SRAS-CoV-2 chez les athlètes de haut niveau au Québec		X	
Marie-Pascale Pomey Professeure titulaire au département de Gestion, évaluation et politique de santé École de santé publique de l’Université de Montréal Utilisation des tests antigéniques rapides pour limiter des éclosions de la COVID-19 : étude de faisabilité de recherche des super-propagateurs en entreprise maraîchère		X	
Cédric Yansouni, MD, FRCPC, DTM&H Directeur adjoint, Centre J.D. MacLean Centre pour les maladies tropicales Professeur adjoint, Division des maladies infectieuses, Département de microbiologie médicale	X		Nombre et type : 1 892 tests Panbio Abbott Milieu : entreprises Région : Montréal Sommes allouées : 205 000 \$ Mai 2021 à décembre 2022. Rapport final reçu.

Projets	Accepté	Refusé	Nombre et le type de tests utilisés par projet, le milieu, la région, les sommes allouées et les dates
McGill University Health Centre Les tests antigéniques rapides en séries pour freiner la transmission du SRAS-CoV-2 en milieu de travail			
Annie-Claude Labbé, MD, FRCPC Professeur agrégée de clinique Département de microbiologie et d’infectiologie CIUSSS de l’Est-de-l’Île-de-Montréal Hôpital Maisonneuve-Rosemont (Montréal) Projet d’évaluation de l’utilisation des autotests Lucira Check It auprès des personnes en situation d’itinérance ou aux prises avec une dépendance sur le territoire du CIUSSS de l’Est-de-l’Île-de-Montréal	X		Nombre et type : 1 440 tests Lucira Check It Milieu : Centres d’hébergement et autres ressources en itinérance et dépendance sur le territoire du CIUSSS de l’Est-de-l’Île-de-Montréal Région : Montréal Sommes allouées : 43 640 \$ Août 2021 à mai 2022. Rapport final reçu le 30 mai 2022.

QUESTION NO 527

Critères de sélection pour l'octroi de projets pilotes liés aux temps rapides et résultat des projets pilotes complétés.

RÉPONSE NO 527

Pour l'ensemble des projets pilotes, les établissements de santé devaient compléter un devis. Sur la base de ce devis, le Laboratoire de santé publique du Québec (deux experts) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (trois experts) s'assuraient que tous les éléments exigés y étaient présents et que le projet était pertinent. Si le devis était jugé complet, le projet pilote était approuvé.

Si certains éléments étaient jugés incomplets ou insatisfaisants, les régions recevaient des commentaires de bonification. Un engagement écrit à respecter les nouvelles conditions était suffisant pour être autorisé à recevoir les tests demandés. Globalement, les commentaires formulés étaient surtout liés à la validation des prélèvements et aux méthodes de reddition de comptes, notamment dans les systèmes d'information existants.

Pour les projets refusés, les responsables se sont fait suggérer de passer par la filière recherche plutôt que par les projets pilotes considérant la prise de risque associée (notamment pour le consentement éclairé et les enjeux éthiques associés).

Résultat des projets pilotes :

1) Les tests antigéniques rapides en séries pour freiner la transmission du SRAS-CoV-2 en milieu de travail

Le projet pilote a permis d'analyser les résultats d'une évaluation prospective sur le terrain de la fiabilité d'un test de détection rapide de l'antigène auto-exécuté (RADT) en série pour le SRAS-CoV-2 chez les personnes non entraînées et asymptomatiques en milieu de travail. Il a permis de quantifier la fréquence optimale d'exécution des étapes procédurales et l'interprétation précise de la gamme de résultats d'essais possibles, en utilisant les instructions fournies par le fabricant. Il a également permis d'évaluer si les instructions modifiées - éclairées par les erreurs les plus fréquentes ou les plus critiques que nous avons observées - amélioreraient les performances de l'auto-test. Enfin, il a permis d'évaluer si des auto-tests répétés entraînaient de meilleures mesures des résultats, indépendamment des instructions fournies.

En tout, 236 entreprises en éclosion ont été identifiées; 168 ont été contactées et 14 ont participé au projet. Dans l'ensemble, 1 892 tests ont été effectués auprès de 647 sujets (moyenne de 2,9 visites par sujet), dont :

- 278 ont eu au moins 1 visite d'auto-test
 - 163 pour v.1 et 90 pour v.2, soit 253 au total en utilisant le Guide de référence original du fabricant;
 - 115 pour v.1 et 83 pour v.2, soit 198 au total en utilisant le Guide de référence rapide modifié mis en œuvre en date du 13 septembre 2021.

Le résultat du RADT était positif au 3/1 892 (0,16 %), dont un seul a été confirmé positif et 2 négatifs par PCR ou TAAN¹.

2) Projet d'évaluation de l'utilisation des autotests Lucira Check It auprès des personnes en situation d'itinérance ou aux prises avec une dépendance sur le territoire du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Le projet pilote visait à évaluer l'acceptabilité de l'autoprélèvement nasal supervisé et la faisabilité de l'autotest chez les personnes en situation d'itinérance d'une part. Et d'autre part, il avait comme objectif d'évaluer l'accord de concordance positive entre les résultats obtenus par Lucira Check It et par TAAN effectuée au laboratoire.

- Nombre de tests effectués dans chacune des ressources² (N=1 128) :
CARE Montréal : 737
Auberge Royal Versailles : 139
Cap St-Barnabé : 118
PAS de la rue : 115
Maison Tangente : 19
- Acceptabilité par les usagers : Prélèvement nasal facile à faire : 917/928 (99 %)
Douleur lors du prélèvement : 50/870 (6 %)
- Faisabilité : Selon les superviseurs, 94 % des usagers seraient en mesure de faire le prélèvement de façon fiable sans être accompagnés.

Lors des séances de dépistage massif (~100 usagers), les ressources ont eu besoin de l'appui de l'équipe du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal afin d'effectuer les tests.

1. Test d'amplification des acides nucléiques.

2. Pour l'Institut universitaire de santé mentale et autres « niches » du réseau de la santé, 312 tests ont été utilisés.

QUESTION NO 528

Pour les tests rapides fournis aux entreprises, préciser les critères, le nombre de demandes, le nombre de demandes acceptées et le nombre de tests déployés.

RÉPONSE NO 528

Critères :

Les employeurs (entreprises privées et organismes communautaires) peuvent avoir accès gratuitement à des tests rapides de la COVID-19 pour leur personnel situé au Québec. Ces tests ne doivent pas être utilisés pour procéder à des dépistages systématiques des employés asymptomatiques.

Entreprises de 200 employés et plus : faire la demande au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Entreprises de moins de 200 employés : s'adresser à l'une des chambres de commerce participantes. Notez que le programme de distribution via les chambres de commerce a pris fin en décembre 2022 par manque de demande.

➤ **Demandes**

Du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023 :

- Nombre de demandes acceptées : **277**.
- Nombre de tests distribués : **443 560**.

QUESTION NO 529

Écart entre les activités de dépistage du cancer entre cette année et l'année précédente, notamment le dépistage du cancer colorectal et du cancer du sein.

RÉPONSE NO 529

Information sur le Programme québécois de dépistage du cancer colorectal (PQDCCR):

Le cancer situé dans le gros intestin laisse souvent dans les selles des traces de sang occulte, c'est-à-dire qui sont invisibles à l'œil nu. Afin de vérifier la présence de sang dans les selles, le patient reçoit une prescription pour passer un test immunochimique de recherche de sang occulte dans les selles (RSOSi). Le résultat de ce test ne confirmera pas qu'il y a cancer ou non, mais il permettra de savoir si un autre examen est nécessaire, soit la coloscopie longue, pour le vérifier.

Nombre de tests RSOSi réalisés, par année financière

	Total – Ensemble du Québec
2022-2023*	561 670*
2021-2022	653 007
2020-2021	480 495
2019-2020	647 254

Source : Datamart RSOSi, compilation par le CIUSSS de l'Estrie-CHUS, 2019-2020 (P01 à P13), 2020-2021 (P01 à P13) et 2021-2022 (P01 à P12). Données issues de « Tdb ministériel, Cancérologie, Cancer colorectal ».

*La donnée fournie pour 2022-2023 est à la période 12, la donnée fournie pour les autres années est pour l'année complète (P1 à P13). À la période P12 2022-2023, le nombre cumulé de tests de RSOSi réalisés est à 95 % par rapport au cumul de l'année financière 2019-2020 (561 670/593 391).

Nombre de coloscopies réalisées par année financière

	Total - Ensemble du Québec
2022-2023*	255 982*
2021-2022	269 562
2020-2021	207 694
2019-2020	267 823

Source : MSSS, GESTRED, 2019-2020 (P01 à P13), 2020-2021 (P01 à P13) et 2021-2022 (P01 à P12), données auto-rapportées par les établissements, extraction périodique. Données issues de « Tdb ministériel, Cancérologie, Cancer colorectal ».

*La donnée fournie pour 2022-2023 est à la période 12, la donnée fournie pour les autres années est pour l'année complète (P1 à P13). À la période P12 de 2022-2023, le nombre cumulé de coloscopies réalisées est à 101 % par rapport au cumul de l'année financière 2019-2020 (255 982/253 379).

Information sur le Programme québécois du dépistage du cancer du sein (PQDCS):

Le PQDCS invite les Québécoises âgées de 50 à 69 ans à passer une mammographie de dépistage du cancer du sein tous les 2 ans.

Nombre de mammographies de dépistage PQDCS réalisées, par année financière

	Total - Ensemble du Québec
2022-2023*	277 119*
2021-2022	348 402
2020-2021	265 784
2019-2020	340 188

Note : Les données de l'année financière 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 ne proviennent pas de la même source. Elles ne sont donc pas parfaitement comparables
Source : RAMQ, données budgétaires 2019-2020 et 2020-2021 et sondage auprès des centres désignés dans le cadre du PQDCS (privés et publics), 2021-2022 et 2022-2023 (P01 à P12)

*La donnée fournie pour 2022-2023 est à la période 12, la donnée fournie pour les autres années est pour l'année complète (P1 à P13). À la période P12 de 2022-2023, le nombre cumulé de mammographies de dépistage pour un cancer du sein dans le cadre du PQDCS est à 86 % par rapport au cumul de P01 à P12 de 2019-2020 (277 119/323 736) et à 89 % par rapport au cumul de P12 2021-2022 (277 119/312 917).

QUESTION NO 530

Écart entre les activités de dépistage d'ITSS entre cette année et l'année précédente.

.....

RÉPONSE NO 530

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne collecte pas d'information sur le nombre d'activités de dépistage des ITSS, ces activités étant sous la responsabilité des établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

QUESTION NO 531

Écart entre les activités de dépistage de maladies pédiatriques entre cette année et l'année précédente.

RÉPONSE NO 531

Le tableau suivant présente les données en lien avec la participation de 2019 à 2022 au programme québécois de dépistage néonatal sanguin urinaire.

	Plateforme sanguine		Plateforme urinaire		Plateforme sanguine		Plateforme urinaire	
	2019	2020	2019	2020	2021	2022	2021	2022
Population admissible	84 200	81 850	82 626	80 239	84 900	80 700	83 164	79 019
Population ayant participé	82 417	80 021	69 172	67 701	82 954	78 841	70 077	65 300
Taux de participation	97,88 %	97,77 %	84 %	84,4 %	97,70	97,70	84,26	82,64*

*Le taux de participation de 2022 est incomplet car nous recevons toujours des prélèvements d'urine. Ce taux devra être corrigé d'ici la fin de l'année.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 532

Taux de rendez-vous reportés entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2023.

.....

RÉPONSE NO 532

Cette information n'est pas disponible.

QUESTION NO 533

Taux des patients en attente depuis plus de 3 mois sur SIMASSS qui ont reçu l'appel de leur médecin pour s'assurer de leur état de santé et de les informer de la situation des retards.

RÉPONSE NO 533

Cette information n'est pas disponible.

QUESTION NO 534

Taux des patients en attente depuis plus de 3 mois sur SIMASSS qui ont reçu l'appel de leur médecin pour être informé du report de leur chirurgie, traitement ou examen diagnostique.

RÉPONSE NO 534

Cette information n'est pas disponible.

QUESTION NO 535

Taux des patients en attente depuis plus de 3 mois sur SIMASSS qui ont reçu l'appel de leur médecin pour consentir à une opération dans une clinique médicale spécialisée.

RÉPONSE NO 535

Cette information n'est pas disponible.

QUESTION NO 536

Taux des patients en attente depuis plus de 3 mois sur SIMASSS qui ont reçu l'appel de leur médecin pour être informé d'une détérioration de leur condition.

RÉPONSE NO 536

Cette information n'est pas disponible.

QUESTION NO 537

Taux des patients en attente depuis plus de 3 mois sur SIMASSS qui ont reçu l'appel de leur médecin pour être informé que la détérioration de leur condition les rendait inéligibles au traitement ou à la chirurgie initialement prévue.

.....

RÉPONSE NO 537

Cette information n'est pas disponible.

QUESTION NO 538

Taux des patients en attente depuis plus de 3 mois sur SIMASSS qui ont été confiés aux soins palliatifs.

RÉPONSE NO 538

Cette information n'est pas disponible.

QUESTION NO 539

Taux des patients en attente depuis plus de 3 mois sur SIMASSS qui sont décédés.

.....

RÉPONSE NO 539

Cette information n'est pas disponible.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 540

Concernant l'accès à l'information :

- a) Nombre d'effectifs supplémentaires affectés au traitement des demandes d'accès à l'information en 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 540

La réponse à cette question est fournie à la question n° 31 du volet Aînés des questions particulières de l'Opposition officielle.

QUESTION NO 541

Parmi tout le financement offert par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), pour les cinq dernières années, indiquer la proportion qui est allée à des organismes LGBT.

RÉPONSE NO 541

La réponse à cette question est fournie dans le tableau suivant :

Financement offert - PSOC - 2022-2023*	
Total provincial	857 263 091 \$
Total catégorie « Orientation et identité sexuelles »	2 752 289 \$
Proportion	0,32 %
*Selon le système financier SBFR, données au 1^{er} mars 2023. - Inclut uniquement le financement versé sous la catégorie « Orientation et identité sexuelles » - Inclut les 3 modes de soutien financier au PSOC : (soutien à la mission globale, entente pour activités spécifiques et subvention pour projet ponctuel).	

QUESTION NO 542

Pour 2022-2023, indiquer le nombre total de demandes pour des cartes d'assurance-maladie sans mention de sexe et le nombre de cartes d'assurance-maladie délivrées. S'il y a eu des refus, veuillez expliquer le processus suivi par vos agents pour en arriver à une telle conclusion. En cas de refus, veuillez aussi fournir toutes les justifications pour chaque refus.

.....

RÉPONSE NO 542

Pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, la RAMQ a reçu 87 demandes de cartes d'assurance maladie sans mention de sexe. Aucune demande n'a été refusée, elles sont en attente pour traitement ultérieur. En effet, un comité interministériel regroupant différents ministères et organismes a été mandaté afin d'étudier la question des marqueurs de genre. Ce comité a entre autres le mandat de faire des recommandations concernant l'affichage des marqueurs de genre dans les documents d'identité émis par l'État, afin d'assurer une cohérence gouvernementale.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 543

Pour 2022-2023, indiquer les actions et mesures mises en œuvre ainsi que les sommes investies pour former et sensibiliser le personnel aux réalités des gens de la communauté LGBT.

.....

RÉPONSE NO 543

La réponse à cette question est fournie à la question n° 247 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 544

Pour 2022-2023, indiquer pour chaque région administrative, le nombre de prescriptions de Testostérone cypionate (Depo-testostérone) et de Testostérone enanthate (Délatestyl), les sommes remboursées et le nombre de patients qui en ont bénéficié.

RÉPONSE NO 544

Les données présentées concernent uniquement les personnes assurées au régime public d'assurance médicaments.

Données pour le cypionate de testostérone¹ du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023

Région	Nombre estimé de prescriptions	Sommes remboursées ² (en k\$)	Nombre de patients
Bas-Saint-Laurent	116	3	39
Saguenay-Lac-Saint-Jean	279	7	80
Capitale-Nationale	583	13	166
Mauricie et Centre-du-Québec	390	9	119
Estrie	578	13	143
Montréal	2 103	46	694
Outaouais	305	6	98
Abitibi-Témiscamingue	86	2	32
Côte-Nord	23	0,5	12
Nord-du-Québec	22	0,3	7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	118	2	33
Chaudière-Appalaches	208	5	73
Laval	330	7	112
Lanaudière	292	6	103
Laurentides	534	11	152
Montérégie	1 323	29	400
TOTAL	7 290	160	2 263

¹ Testostérone (cypionate de) 100 mg/mL ayant comme DIN 00030783 et 02496003
² Les sommes remboursées incluent le coût du médicament, la marge du grossiste et l'honoraire du pharmacien, moins les contributions du patient.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

Données pour l’énanthate de testostérone¹ du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023

Région	Nombre estimé de prescriptions	Sommes remboursées ² (en k\$)	Nombre de patients
Bas-Saint-Laurent	266	7	67
Saguenay-Lac-Saint-Jean	438	11	121
Capitale-Nationale	1 716	40	436
Mauricie et Centre-du-Québec	1 030	26	269
Estrie	1 450	34	366
Montréal	3 058	73	1 048
Outaouais	318	7	97
Abitibi-Témiscamingue	147	3	52
Côte-Nord	64	2	21
Nord-du-Québec	9	0,1	5
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	106	3	28
Chaudière-Appalaches	459	10	141
Laval	489	11	176
Lanaudière	550	14	166
Laurentides	799	19	246
Montréal	2 396	54	660
TOTAL	13 295	314	3 899

¹ Testostérone (énanthate de) 200 mg/mL ayant comme DIN 00029246
² Les sommes remboursées incluent le coût du médicament, la marge du grossiste et l’honoraire du pharmacien, moins les contributions du patient.

QUESTION NO 545

Pour les cinq dernières années, indiquer le nombre de médecins formés à l'étranger qui se sont vus refuser l'accès à la résidence ou vus refuser une mise à niveau dans les programmes de formation collégiale et universitaire du Québec. Veuillez également indiquer le processus utilisé pour en arriver à une telle conclusion et les justifications données pour chaque refus.

.....

RÉPONSE NO 545

Cette question relève de la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur.

QUESTION NO 546

Pour les cinq dernières années, indiquer toutes les actions et mesures mises en œuvre dans les facultés de médecine afin d'assurer que les processus et critères de sélection soient exempts de biais discriminatoires et conçus de manière à permettre d'évaluer objectivement la candidature des personnes diplômées hors Canada et États-Unis à leur juste valeur et en fonction des qualités et aptitudes nécessaires pour accéder au programme de formation postdoctorale.

.....

RÉPONSE NO 546

Cette question relève de la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 547

Pour 2022-2023, indiquer pour chaque région administrative, le nombre de prescriptions de Estrace et de Lupin estradiol, les sommes remboursées et le nombre de patients qui en ont bénéficié.

RÉPONSE NO 547

Les données présentées concernent uniquement les personnes assurées au régime public d'assurance médicaments.

Données pour Estrace et de Lupin-Estradiol¹ du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023

Région	Nombre estimé de prescriptions	Sommes remboursées ² (en k\$)	Nombre de patients
Bas-Saint-Laurent	20 450	151	1 932
Saguenay-Lac-Saint-Jean	47 316	357	3 895
Capitale-Nationale	42 052	310	4 350
Mauricie et Centre-du-Québec	45 921	337	4 291
Estrie	21 042	163	2 117
Montréal	47 986	453	6 011
Outaouais	10 734	95	1 000
Abitibi-Témiscamingue	11 153	91	1 198
Côte-Nord	5 757	43	586
Nord-du-Québec	1 060	7	100
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9 144	65	837
Chaudière-Appalaches	31 990	226	2 923
Laval	11 982	90	1 498
Lanaudière	29 670	223	3 239
Laurentides	35 585	276	4 173
Montréal	74 690	568	8 141
Total	446 532	3 455	46 291

¹ Estradiol-17B 0.5 mg 1 mg et 2 mg ayant comme DIN 02225190, 02449048, 02148587, 02449056, 02148595 et 02449064

² Les sommes remboursées incluent le coût du médicament, la marge du grossiste et l'honoraire du pharmacien, moins les contributions du patient.

QUESTION NO 548

Pour 2022-2023, indiquer pour chaque région administrative, le nombre de prescriptions de Valérate d’estradiol et de Cypionate d’estradiol, les sommes remboursées et le nombre de patients qui en ont bénéficié.

RÉPONSE NO 548

Les données présentées concernent uniquement les personnes assurées au régime public d’assurance médicaments.

Selon Santé Canada, aucun Cypionate d’estradiol n’est commercialisé au Canada. Ainsi, la Régie de l’assurance maladie du Québec ne détient aucune donnée sur ce médicament.

Données pour valérate d’estradiol¹ du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023

Région	Nombre estimé de prescriptions	Sommes remboursées ² (en k\$)	Nombre de patients
Total pour les régions ³ de : Montréal, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Laval et Montérégie.	27	2	8

¹ Disponible en patient d’exception, DIN RAMQ 99110293.

² Afin d’assurer la protection des renseignements personnels, l’information détaillée pour ces quatre régions ne peut être ventilée puisqu’elles comptent un faible nombre de patients.

³ Les sommes remboursées incluent le coût du médicament, la marge du grossiste et l’honoraire du pharmacien, moins les contributions du patient.

QUESTION NO 549

Pour les cinq dernières années, indiquer les actions et mesures mises en œuvre pour améliorer le dépistage du VIH au Québec.

RÉPONSE NO 549

Le ministère de la Santé et des Services sociaux est en soutien aux Directions de santé publique régionales des Centres intégrés et Centres intégrés universitaires de santé et des services sociaux (CISSS et CIUSSS). Voici quelques actions et mesures mises en œuvre :

- Participation à des projets de développement et d'amélioration de l'offre de service lors d'initiatives régionales comme la mise en Place des SIDE+ (services de dépistage et de prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS)) à Montréal et en Montérégie.
- Évaluation d'une approche de dépistage pour les couples qui a été fait dans la région de la Capitale-Nationale (30 000 \$)
- En collaboration avec l'Institut national de la santé publique du Québec, mise à jour du *Guide québécois de dépistage des ITSS* et de l'offre de la programmation nationale de formation en ITSS de l'INSPQ.
- Collaboration avec le milieu de la recherche universitaire sur des projets qui ont exploré des stratégies de dépistage du VIH comme l'offre de dépistage pour les personnes qui consultent à l'urgence (43 000 \$) ainsi que l'adéquation entre l'offre de service et les besoins et les trajectoires des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (50 000 \$).

QUESTION NO 550

Pour les cinq dernières années, indiquer les sommes investies pour améliorer le dépistage du VIH au Québec.

.....

RÉPONSE NO 550

Dans les cinq dernières années, il n'y a pas eu de nouveaux investissements visant particulièrement à améliorer le dépistage du VIH au Québec. Rappelons que l'offre de service de dépistage est une responsabilité régionale.

QUESTION NO 551

Pour les cinq dernières années, indiquer tous les partenaires du Ministère qui œuvrent dans la lutte contre le VIH en précisant les actions et mesures prises par chacun d'entre eux.

RÉPONSE NO 551

Voici les principaux partenaires du ministère et leurs actions en prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS).

L'Institut national de la santé publique du Québec offre une programmation nationale de formation pour maintenir un haut niveau de pratique en matière de dépistage. De plus l'INSPQ est le partenaire scientifique qui produit des avis et contribue à la mise à jour des guides de pratique et des lignes directrices.

L'Institut national d'excellence en santé et service sociaux produit les guides d'usage optimal pour le traitement des ITSS à l'exception de l'infection par le VIH et les hépatites B et C. Les guides de traitements et de chimioprophylaxie de ces infections sont produits par un comité d'experts qui relève du ministère.

Les organismes communautaires avec un mandat national produisent et diffusent des outils pour l'ensemble de la province. Ils diffusent aussi des campagnes de prévention et de sensibilisation et offrent différentes formations.

Les organismes communautaires régionaux offrent différents services comme le travail de proximité, l'accompagnement et l'aiguillage et le soutien aux personnes concernées par l'infection par le VIH.

Le milieu de la recherche développe et évalue différents moyens pour améliorer l'offre de dépistage du VIH ainsi qu'explorer les besoins et les trajectoires des personnes. Les résultats de ces recherches contribuent à l'amélioration continue de l'offre de dépistage, de prévention et de promotion de la santé. Les résultats permettent aussi de mieux caractériser les différentes populations touchées par les ITSS.

Le réseau de la santé et des services sociaux met en œuvre les orientations du ministère et les actions inscrites dans le Programme national de santé publique.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 552

Pour 2021-2022 et 2022-2023, indiquer pour chaque région administrative, le nombre de prescriptions de Pre-exposure prophylaxis (PrEP) et de Post-exposure prophylaxis (PEP), les sommes remboursées et le nombre de patients qui en ont bénéficié.

RÉPONSE NO 552

Les données présentées concernent uniquement les personnes assurées au régime public d'assurance médicaments.

Données pour la PrEP¹ du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Région	Nombre estimé de prescriptions	Sommes remboursées ² (en k\$)	Nombre de patients
Bas-Saint-Laurent	31	6	9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	82	16	23
Capitale-Nationale	817	126	168
Mauricie et Centre-du-Québec	173	24	49
Estrie	210	31	40
Montréal	8 053	1 346	1 798
Outaouais	272	54	60
Abitibi-Témiscamingue	17	4	7
Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ³	27	5	9
Chaudière-Appalaches	85	15	25
Laval	237	41	62
Lanaudière	376	58	65
Laurentides	395	71	83
Montréal	825	129	187

¹ La Régie ne détient pas d'information sur les raisons de l'émission d'une prescription. Puisqu'il n'est pas possible d'avoir l'indication du prescripteur dans les données, le nombre de prescriptions est estimé à partir des données sur le Truvada et ses génériques (emtricitabine/ fumarate de ténofovir disoproxil, acronyme F/TDF) lorsqu'utilisé seul (sans autre antirétroviral) puisqu'habituellement la prophylaxie préexposition (PrEP) est utilisé contre le VIH. Les prescriptions de F/TDF sont donc une approximation de la PrEP.

² Les sommes remboursées incluent le coût du médicament, la marge du grossiste et l'honoraire du pharmacien, moins les contributions du patient.

³ Afin d'assurer la protection des renseignements personnels, l'information ventilée pour ces régions ne peut être produite puisqu'elles comptent un faible nombre de patients.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Données pour la PrEP¹ du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023

Région	Nombre estimé de prescriptions ¹	Sommes remboursées ² (en k\$)	Nombre de patients
Bas-Saint-Laurent	77	10	17
Saguenay-Lac-Saint-Jean	130	24	35
Capitale-Nationale	858	132	190
Mauricie et Centre-du-Québec	182	32	61
Estrie	183	38	53
Montréal	8 460	1 383	1 915
Outaouais	258	50	65
Abitibi-Témiscamingue	18	4	9
Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ³	27	5	9
Chaudière-Appalaches	112	22	31
Laval	290	48	70
Lanaudière	321	68	74
Laurentides	372	66	94
Montréal	828	136	191

¹ La Régie ne détient pas d’information sur les raisons de l’émission d’une prescription. Puisqu’il n’est pas possible d’avoir l’indication du prescripteur dans les données, le nombre de prescriptions est estimé à partir des données sur le Truvada et ses génériques (emtricitabine/ fumarate de ténofovir disoproxil, acronyme F/TDF) lorsqu’utilisé seul (sans autre antirétroviral) puisqu’habituellement la prophylaxie préexposition (PrEP) est utilisé contre le VIH. Les prescriptions de F/TDF sont donc une approximation de la PrEP.

² Les sommes remboursées incluent le coût du médicament, la marge du grossiste et l’honoraire du pharmacien, moins les contributions du patient.

³ Afin d’assurer la protection des renseignements personnels, l’information ventilée pour ces régions ne peut être produite puisqu’elles comptent un faible nombre de patients.

Données pour la PEP¹ du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022²

Région	Nombre estimé de prescriptions	Sommes remboursées ³ (en k\$)	Nombre de patients
Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Chaudière-Appalaches ⁴	61	17	17
Saguenay-Lac-Saint-Jean	28	9	10
Capitale-Nationale	87	31	37
Mauricie et Centre-du-Québec	100	23	30
Estrie	51	14	18
Montréal	786	342	349
Outaouais	56	22	25
Abitibi-Témiscamingue	12	5	6
Laval	64	14	25
Lanaudière	48	16	21
Laurentides	66	18	26
Montérégie	151	59	78

¹ La Régie ne détient pas d'information sur les raisons de l'émission d'une prescription qui permettrait de distinguer les PEP du traitement pour le VIH+. Puisqu'il n'est pas possible d'avoir l'indication du prescripteur dans les données, le nombre de prescriptions pour la PEP est estimé à partir des données de prescriptions d'antirétroviraux sur une courte période (pas plus d'un mois pour un patient entre la date minimale de service et la date maximale de service) qui ne sont pas du Truvada seul (PrEP). Toutefois, cette approximation ne distingue pas les décès, déménagements, changements d'assurances ou toute autre raison d'un traitement interrompu après un mois de VIH+ (qui est normalement à vie) versus un traitement court de la PEP. Ainsi, il est possible que les données dans ce tableau soient surestimées.

² Seules les régions pour lesquelles au moins une prescription a été donnée sont présentées dans le tableau.

³ Les sommes remboursées incluent le coût du médicament, la marge du grossiste et l'honoraire du pharmacien, moins les contributions du patient.

⁴ Afin d'assurer la protection des renseignements personnels, l'information ventilée pour ces régions ne peut être produite puisqu'elles comptent un faible nombre de patients.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

Données pour la PEP¹ du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023²

Région	Nombre estimé de prescriptions	Sommes remboursées ³ (en k\$)	Nombre de patients
Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Chaudière-Appalaches ⁴	41	15	15
Saguenay-Lac-Saint-Jean	21	15	11
Capitale-Nationale	92	46	45
Mauricie et Centre-du-Québec	117	33	43
Estrie	72	16	21
Montréal	957	446	426
Outaouais	37	23	19
Abitibi-Témiscamingue	9	4	5
Laval	84	25	31
Lanaudière	47	22	19
Laurentides	46	16	24
Montréal	142	84	73

¹ La Régie de détient pas d’information sur les raisons de l’émission d’une prescription qui permettrait de distinguer les PEP du traitement pour le VIH+. Puisqu’il n’est pas possible d’avoir l’indication du prescripteur dans les données, le nombre de prescriptions pour la PEP est estimé à partir des données de prescriptions d’antirétroviraux sur une courte période (pas plus d’un mois pour un patient entre la date minimale de service et la date maximale de service) qui ne sont pas du Truvada seul (PrEP). Toutefois, cette approximation ne distingue pas les décès, déménagements, changements d’assurances ou toute autre raison d’un traitement interrompu après un mois de VIH+ (qui est normalement à vie) versus un traitement court de la PEP. Ainsi, il est possible que les données dans ce tableau soient surestimées.

² Seules les régions pour lesquelles une prescription a été donnée sont présentées dans le tableau.

³ Les sommes remboursées incluent le coût du médicament, la marge du grossiste et l’honoraire du pharmacien, moins les contributions du patient.

⁴ Afin d’assurer la protection des renseignements personnels, l’information ventilée pour ces régions ne peut être produite puisqu’elles comptent un faible nombre de patients.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 553

Pour 2021-2022 et 2022-2023, indiquer les actions et mesures mises en œuvre pour former, informer et sensibiliser le personnel d'Info-Santé aux réalités des gens de la communauté LGBT.

.....

RÉPONSE NO 553

En 2022-2023, aucune action ou mesure n'a été mise en œuvre pour former, informer et sensibiliser le personnel d'Info-Santé aux réalités des gens de la communauté LGBT.

QUESTION NO 554

Pour 2021-2022 et 2022-2023, indiquer les sommes investies pour former, informer et sensibiliser le personnel d'Info-Santé aux réalités des gens de la communauté LGBT.

.....

RÉPONSE NO 554

En 2022-2023, aucune somme n'a été investie pour former, informer et sensibiliser le personnel d'Info-Santé aux réalités des gens de la communauté LGBT.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 555

Pour 2021-2022 et 2022-2023, indiquer les actions et mesures mises en œuvre pour former, informer et sensibiliser le personnel de la RAMQ aux réalités des gens de la communauté LGBT.

RÉPONSE NO 555

Sensible aux réalités des personnes issues de la communauté LGBTQ+, la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) a souligné le mois de la fierté 2021 auprès de l'ensemble de son personnel. Par l'entremise d'une actualité sur son site intranet, elle y a réitéré son engagement à accueillir les différences dans un environnement de travail inclusif et a invité les employés à participer à une formation qui avait pour thème l'inclusion des personnes LGBTQ+ en milieu de travail.

Répondant à la volonté de refléter la diversité et l'évolution de la société, car nous ne parlons plus seulement d'hommes et de femmes, mais aussi de personnes non binaires, la Régie recommande maintenant d'utiliser la rédaction épicienne et la communication inclusive. Au 28 février 2023, la Régie élaborait une nouvelle section intranet sur la rédaction épicienne et la communication inclusive en plus d'un aide-mémoire pour appuyer le personnel travaillant en mode de prestation téléphonique. Ces deux nouveautés ont été mises à la disposition des employés le 28 mars 2023 permettant ainsi de répondre à l'action 11 de notre Plan d'action en responsabilité sociale 2022-2023.

QUESTION NO 556

Pour 2021-2022 et 2022-2023, indiquer les sommes investies pour former, informer et sensibiliser le personnel de la RAMQ aux réalités des gens de la communauté LGBT.

.....

RÉPONSE NO 556

Les activités de sensibilisation, pour former, informer et sensibiliser le personnel de la Régie de l'assurance maladie du Québec aux réalités des gens de la communauté LGBTQ+ ont été financées à même les ressources internes de l'organisation.